

Biblioteka  
UMK  
Toruń

402425

L'ÉGLISE  
SCHISMATIQUE  
RUSSE.

Gaume Frères,  
LIBRAIRES.

1846

**L'ÉGLISE**  
**SCHISMATIQUE RUSSE,**

D'APRÈS LES RELATIONS RÉCENTES

**DU PRÉTENDU SAINT-SYNODE ;**

PAR LE P. THEINER,  
PRÊTRE DE L'ORATOIRE.

Ouvrage traduit de l'Italien

PAR MONSIEUR LUQUET, ÉVÊQUE D'HÉSEBON,

ET PRÉCÉDÉ

D'UNE LETTRE AUX ÉVÊQUES DE RUSSIE,

PAR LE MÊME PRÉLAT.

PARIS,  
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,  
4, RUE CASSETTE.

—  
1846

**LES MÉDITATIONS**  
**DE LA VIE DU CHRIST.**

(LATIN ET FRANÇAIS.)

I.

L'ÉGLISE  
SCHISMATIQUE RUSSE.

D'APRÈS LES RÉVÉLATIONS RÉCÉNTES.

DU PRÉTENDU SAINT-SYNODE.

Les exemplaires non vendus de cet ouvrage  
seront remis à la bibliothèque de la ville de Paris.

L'ÉGLISE  
SCHISMATIQUE RUSSE.

PARIS, CHEZ LES ÉDITEURS, RUE DE LA HARPE, N. 22.

1811.

PARIS,

SAINT-FRÉDÉRIC, LIBRAIRES-ÉDITEURS.

11, RUE CASSETTE.

Imprimé chez M. Goussier, Palais National, ci-devant, N. 22.



L'ÉGLISE

SCHISMATIQUE RUSSE

D'APRÈS LES RELIQUES RÉCENTES

DU PRÉTENDU SAINT-SYNODE :

par le comte de Ségur, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg.

PAR M. DE SÉGUR, COMTE

AMBASSADEUR DE FRANCE

à Saint-Petersbourg

PAR M. DE SÉGUR, COMTE

AMBASSADEUR DE FRANCE

à Saint-Petersbourg



1825

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,  
4, RUE CASSETTE.

K. 3230/69

†

JÉSUS, MARIE, JOSEPH.

## AUX ÉVÊQUES DE RUSSIE.

« Notre Sauveur, écrivait le bienheureux pape Grégoire X  
» aux Évêques d'Orient pour les convier à la réunion, notre  
» Sauveur, au pouvoir de qui toutes choses se trouvent,  
» voyant la ville de Jérusalem et prévoyant sa ruine, nous est  
» représenté pleurant sur elle. Et nous qui.... voyons non-  
» seulement, avec évidence, les déchirements de la cité du  
» véritable David se multiplier, suivant l'oracle des prophètes,  
» mais encore qui touchons de la main, plutôt que nous ne  
» voyons le danger d'une vaste ruine, dans la division du peu-  
» ple qui s'est soustrait à la dévotion et à l'obéissance dues au  
» Saint-Siège..... comment contenir nos soupirs? Comment  
» réprimer nos sanglots? Certes, quand il y a tant de raisons  
» de verser des pleurs, nous ne pouvons nous empêcher d'en  
» répandre... Qu'elles sortent donc, qu'elles aillent à nos fils,  
» à nos frères, afin que connaissant le mal, et y réfléchissant

» ma terre, dit le Seigneur : ses dents sont comme les dents  
 » d'un lion; ses mâchelières, comme celles d'un lionceau. Elle  
 » a fait de ma vigne un désert, elle a enlevé l'écorce de mes  
 » figuiers, elle les a dépouillés de leurs figues et les a jetés  
 » par terre; elle en a dépouillé les branches. Pleure donc  
 » comme la jeune fille qui, recouverte d'un sac, pleure l'époux  
 » de sa jeunesse<sup>1</sup>. »

Infortunées victimes des Jéroboam de Byzance, malheureux Evêques de Russie, si vous pouviez lire au fond de nos âmes les sentiments qu'excite en nous la vue de l'oppression sous laquelle vous gémissiez ! Vous qui avez, par l'essence même de votre ministère, reçu de Dieu et non des hommes, mission de conduire les peuples dans les voies du salut. Vous qui avez également contracté avec le ciel, par votre vocation au christianisme et au ministère des autels, l'obligation étroite de maintenir dans l'Église l'unité de la doctrine, l'unité de la hiérarchie. Vous qui, non par orgueil, mais par nécessité de conscience, devez vous considérer comme les docteurs et les chefs d'Israël; que faites-vous, que pouvez-vous faire aujourd'hui pour accomplir réellement devant Dieu d'aussi graves obligations ?

Hélas ! le livre qui motive ces lignes<sup>2</sup>, nous montre trop

<sup>1</sup> Gens ascendit super terram meam, fortis et innumerabilis : dentes ejus ut dentes leonis : et molares ejus ut catuli leonis. Posuit vineam meam in desertum, et ficum meam decorticavit : nudans spoliavit eam, et projecit : albi facti sunt rami ejus. Plange quasi virgo accincta sacco super virum pubertatis suæ. *Joel. i. 6, 7, 8.*

<sup>2</sup> *État de l'Église schismatique de Russie d'après les relations officielles du synode de Saint-Petersbourg. Par le R. P. Théiner, prêtre de l'Oratoire de Rome. Traduction faite sous les yeux de l'auteur. — In-8°. Paris, Gaume frères, 1846.*

Cet ouvrage a été publié en allemand sous ce titre :

*Die Staatskirche Russlands*

*Nachden neuesten synodalberichten dargestellt*

*Von einem Priester aus der Congregation des Oratoriums.*

*Mit Beilagen. — In-8°. Schaffouse, Hurter, 1844.*

Au commencement de cette année on a imprimé la traduction italienne

clairement qu'à vous, pasteurs, un pouvoir étranger vous a enlevé le bâton pastoral et qu'il s'en est saisi. A vous, docteurs, il vous a fermé la bouche pour toute parole qu'il ne dicterait pas lui-même. A vous, gardiens de l'unité, le schisme a dit : Vous déchirez le sein d'une mère qu'il faut désormais ne plus reconnaître; vous arracherez ses vêtements par lambeaux. Vous quitterez l'obéissance de Rome, cette orgueilleuse maîtresse de l'Occident. Vous attacherez votre sort à celui du patriarcat de Byzance, illustrée par le siège de l'empire. Vous obéirez à mes désirs; vous servirez mes projets. Et moi, je vous comblerai d'honneurs et de richesses.

Et le patriarcat de Constantinople, vous l'avez vu s'avilir au point d'aller, sur les ruines fumantes de la patrie, mendier les faveurs de Mahomet II, vainqueur des chrétiens. Et la puissance étrangère, loin de vous donner des richesses elle vous a dépouillé de celles que vous aviez, afin de vous arracher le dernier germe de votre indépendance. Et si quelquefois elle daigne vous jeter un peu d'or pour essayer de vous faire ou-

sous ce titre : *La Chiesa scismatica Russa descritta secondo la più recentì relazioni del così detto santo sinodo. Da un sacerdote dell oratorio.* — In-8°. Lugano. Veladini. 1846.

Dans cette traduction, l'auteur a fait omettre un grand nombre de documents rétablis dans la traduction française.

Cet ouvrage forme une suite nécessaire de l'important travail publié par le même écrivain sur les persécutions de l'Église catholique en Russie. Nous donnons ici le titre de la traduction française : *Vicissitudes de l'Église catholique des deux rites en Pologne et en Russie, etc., précédées d'un avant-propos de M. le comte de Montalembert.* In-8°. Paris, Debécourt, 1843.

Cet ensemble de travaux, tout important qu'il soit, n'en forme pas moins une faible partie des ouvrages qui ont placé le docte oratorien parmi les premiers des écrivains catholiques en Allemagne. Un grand amour du Saint-Siège, une pénétration peu commune, une science supérieure, une énergie et une beauté de style remarquables; telles sont les qualités qu'on distingue au premier coup-d'œil dans ces divers écrits. L'auteur s'est acquis par là, non-seulement des titres incontestables à la gloire littéraire et historique; mais, ce qui est bien plus précieux, des droits à la reconnaissance de l'Église, à la récompense réservée à ceux qui agissent constamment pour Dieu, sans redouter les attaques ou les jalousies des hommes.

blier tant de maux, elle a bien soin d'en former avant tout une chaîne nouvelle qui augmente le poids des autres.

Dieu puissant ! où donc va s'abîmer une église, quand elle ose se détacher du roc immuable où votre droite a fondé le centre de l'unité catholique !

Évêques égarés, nos frères, votre abaissement est si grand, le danger de vos âmes est si terrible, qu'à l'instant même, s'il fallait payer de notre sang, le rayon de lumière capable de vous éclairer, l'acte de courage nécessaire pour vous faire sortir de la mort anticipée où vous gemissez ; à l'instant même, oui, à l'instant même, le Dieu qui nous entend, sait que nous en ferions avec joie le sacrifice.

Eh bien ! vous, de votre côté, interrogez votre conscience, et demandez-vous si vous êtes disposés à payer du même prix notre séparation de l'unité catholique.

Votre réponse, nous la connaissons d'avance. Pas un de vous n'oserait devant Dieu, assurer qu'il nous croit hors de la voie du salut, lorsque nous suivons l'Église romaine. Pas un, conséquemment, n'estime assez peu sa vie pour la sacrifier en faveur d'une simple opinion. On meurt pour sa foi ; on ne meurt pas pour une chose spéculative et indifférente. Voilà pourquoi nous vous défions de dire en un sens opposé ce que nous répèterons toujours avec la grâce du Seigneur : Oui, nous donnerions notre vie pour vous ramener à l'unité romaine ; car dans l'état où vous êtes, votre avenir nous fait peur, autant que votre présent nous afflige.

Enfants de l'infortunée Samarie, pleurez donc sur vous, comme nous le faisons nous-mêmes. Pleurer avec ses frères sur ses propres maux fait du bien. Les larmes communes disposent le cœur aux douces impressions, le préparent à l'intelligence de la vérité, à la componction et au repentir. Et quels sont-ils ces cœurs que vous portez dans vos poitrines ?

Autrefois ils battaient d'un amour bien ardent et bien pur pour l'Église que vous dédaignez aujourd'hui. C'est qu'alors parmi vous, Évêques de l'Orient, il s'en trouvait que l'admira-

tion du monde appelle Chrysostôme, Basile, Irénée, tant d'autres encore; des foyers de lumière et de chaleur, des flambeaux universels dont nous sommes fiers, comme vous; parce que ces grands hommes et nous, enfants de l'Occident, nous formions alors tous ensemble une seule famille, dont le successeur de saint Pierre était le chef.

Et aujourd'hui vos cœurs, malgré les préventions opiniâtres dont le schisme byzantin vous a entourés, vos cœurs deviendraient dignes de ces grands modèles, si, un instant seulement, il vous était donné de les réchauffer au foyer de la charité romaine.

Mais si les invitations de notre amour fraternel ne suffisent pas pour vous faire sortir de l'état hostile où l'erreur vous a mis, par rapport à une mère que vous méconnaîsez, par rapport à la maîtresse universelle du monde chrétien, qui seule pourrait vous rendre votre dignité perdue; nous vous le répèterons, jetez les yeux sur vous-mêmes, et voyez l'état déplorable où l'on vous a réduits, en vous arrachant à l'obéissance de Rome.

Vous ne sauriez le nier, vous êtes frappés de la même manière qu'autrefois le Prophète l'annonçait au peuple hébreu, au nom du Seigneur. « Assur, disait-il, est la verge et le bâton de ma fureur. Je l'enverrai contre la nation perfide et contre le peuple de ma colère, je le chargerai d'en remporter les dépouilles, de le livrer au pillage et de le fouler aux pieds comme la boue qui est dans les rues <sup>1</sup>. »

Et en effet, ô église de Russie! vos dépouilles sont devenues la proie de vos persécuteurs; les richesses que la foi des peuples vous avait prodiguées, on vous les a ravies; la grandeur si imposante dont-il vous restait encore un reflet, longtemps même après votre révolte contre Rome; cette grandeur a dis-

<sup>1</sup> Assur virga furoris mei et baculus ipse est. Ad gentem fallacem mittam eum, et contra populum furoris mei mandabo illi, ut auferat spolia, et diripiat prædam, et ponat illum in conculcationem quasi lutum platearum. — *Is.* X, 5 et 6.

paru. Pourriez-vous donc nous en vouloir si, détournant de votre misère, des yeux baignés de larmes, nous vous disions : Évêques du Seigneur, princes et docteurs de son peuple, qu'avez-vous fait de votre gloire? Quand donc épargnerez-vous à notre dignité sacerdotale le spectacle de vos fronts courbés sous la honte de la servitude? Quand donc vous releverez-vous, et ne permettrez-vous plus aux nations de profaner le sanctuaire, et de vous fouler aux pieds comme la poussière du grand chemin? Quand donc enfin comprendrez-vous pratiquement ce que vous exposez si bien en principe, lorsque vous nous représentez les Évêques comme étant placés dans l'Église, par le Saint-Esprit, « en qualité de pasteurs, de chefs et de » *prélats pour qu'ils gouvernent*, non par abus, mais légalement, » parce que l'Esprit-Saint fait voir en eux l'image du juge et » du consommateur de notre rédemption; afin que la communauté des fidèles arrive, sous leur conduite, à la possession » de ses droits et de sa gloire <sup>1</sup> ? »

Et puisque, dans l'état où le schisme vous a mis, nous vous voyons dans l'impossibilité d'accomplir en rien vos glorieuses destinées, voulez-vous que, nous reportant à l'origine de vos maux, nous ne disions pas de vous et de l'église de Constantinople votre séductrice. Vos jugements sont justes et terribles, ô mon Dieu, vous avez accompli sur cette église infidèle les oracles de votre vengeance : « Tu boiras le calice large et profond de ta sœur : tu seras l'objet d'insultes et de railleries » sans fin. Tu seras remplie d'ivresse et de douleur, du » calice de la souffrance et de la tristesse, du calice de ta sœur » Samarie. Tu le boiras et tu l'épuiseras jusqu'à la lie, tu en » dévoreras les tessons, et tu te déchireras les mamelles, » parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Profession de foi de l'église Russe. *Art. X.*

<sup>2</sup> Calicem sororis tuæ bibes profundum et latum : eris in derisum et subsannationem quæ est capacissima. Ebrietate et dolore repleberis : calice mæroris et tristitiæ, calice sororis tuæ Samaritæ. Et bibes illum et epotabis usque ad fæces, et fragmenta ejus devorabis, et ubera tua lacerabis, quia ego locutus sum dicit Dominus. — *Ezech. XXIII, 32-35.*

Voilà ce que vous avez tous éprouvé de la manière la plus cruelle, vous tous enfants de l'Orient, qui avez déserté le bercail de l'unique Pasteur. Que sont aujourd'hui ce que vous appelez vos églises? Vos églises! ce sont des établissements religieux sans unité, que le pouvoir politique tyrannise, tandis que vous, on vous regarde, et l'on vous traite comme de vils instruments de puissance. Vos églises sont des sociétés rivales entre elles pour tout ce qui n'est pas répugnance contre nous. Tandis que, pour nous, les diverses parties de notre unité catholique forment, par suite même de cette unité, un ensemble parfait, un tout plein d'harmonie si parfaitement exprimé dans le passage qui suit : « Comme la colombe fait briller » sur son cou des couleurs si variées par les divers modes dont » elle s'expose au soleil, par les effets changeants de la lumière » et par le mouvement de son corps; de même en est-il pour » l'Église, cette colombe sortie des ouvertures de cette pierre » angulaire brisée sur la croix, où elle se réfugie quand un » mauvais oiseau apparaît. Écoutez comme le Seigneur l'invite » en la nommant belle : mais d'où lui vient tant de beauté? de » nulle part ailleurs que de l'unité, laquelle jointe à la variété » augmente la splendeur, dont plus heureusement que tous » les autres le prophète royal à sa manière dit : *La Reine s'est » tenue debout à votre droite en vêtement doré, diversifié d'or-* » *nements précieux.* Les cérémonies diverses sont les franges » d'or distinguées par des variétés dont la diversité attire à la » connaissance et en même temps à l'amour d'un Dieu unique; » cette diversité retient ceux qu'elle attire et touche ceux » qu'elle a retenus<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> « Si multis modis exposita soli, pro vario lucis aspectu, vel corporis » motu, tam varios colli sui colores discriminet columba : ecce tibi Eccle- » sia est columba, quæ de foraminibus petræ angularis in cruce constractæ » prodiit, et ad quam si mala avis involet, se recipit. Audis ut formosam » illam Dominus appellet, dum invitat : sed unde tantam sibi pulchritudi- » nis fecit accessionem? non aliunde quam ex unitate, quæ cum varietate » conjuncta suum adauget splendorem, de qua felicius supra cæteros more » suo Regius Propheta cecinit : *Astitit regina à dextris tuis in vestitu*

Ainsi, comme les nôtres, comme celles de tous les chrétiens unis, malgré leurs rites divers, à la communion romaine, vos tuniques variées, mais harmonieuses dans l'ensemble de l'unité commune, contribuaient autrefois à former le manteau royal donné par Jésus-Christ à son épouse au jour de ses éternelles fiançailles. Vos tuniques et les nôtres étaient alors des vêtements de gloire et d'amour : *In vestitu deaurato*.

Pourquoi donc avez-vous perdu cet amour et cette gloire ? Pourquoi vous obstinez-vous à ne pas les retrouver ? Pourquoi donc avez-vous volontairement souillé la tunique sans tache des premiers jours de votre jeunesse ? Pourquoi, trop semblables à l'enfant prodigue, l'avez-vous échangée contre les haillons de la honte ? Quand, dans cet état, vous la présenterez au divin Père de famille ; croyez-vous qu'il la reconnaisse pour la robe de son fils ?

Hélas ! interrogez votre cœur, et il vous le dira plus éloquemment cent fois qu'une parole humaine pourrait le faire : La robe qu'on doit porter aux noces de l'Agneau ne souffre rien de cette nature. Les haillons traînés dans l'opprobre de la misère ne couvriront jamais les épaules de ceux qui doivent s'asseoir au grand festin des anges du ciel. Et puisque votre robe est souillée, puisque des lambeaux déchirés vous couvrent, levez-vous donc sans retard, sans honte et sans crainte ; levez-vous, venez à votre père, et dites-lui, comme le pénitent de l'Évangile : « Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous. » Et vous verrez si ce père que vous méconnaissiez, a oublié les paroles que Pierre prononçait autrefois par une vénérable bouche : « Nous nous réjouissons dans ce véritable

» *deaurato circumdata varietate. Variæ ceremoniæ simbriæ sunt aureæ, varietatibus distinctæ, quarum diversitate ad unius Dei cognitionem simul* » et amorem allicit, allectos excipit, afflicto exceptos. » — *Ritvale Græcorum complectens ritus et ordines divinæ liturgiæ, etc. Iuxta usum orientalis ecclesiæ, etc. Opera R. P. F. Jacobi-Goar, Parisini, Ordinis FF-Prædicatorum, S. Theologiæ lectoris, nuper in orientem Missi Apostolici. — In-1<sup>o</sup> Paris, S. Piget. 1647. Proæmium, p. 2.*

» pasteur qui n'a pas craint de donner sa vie pour ses brebis ,  
 » nous lui offrons le sacrifice d'actions de grâces de nos lèvres,  
 » à lui, par le ministère de qui, sans aucun doute, la brebis  
 » qui était perdue a été retrouvée, par qui est ressuscité le fils  
 » qu'avait occupé la mort de l'âme, cette plus triste des morts.  
 » Accourant sans hésiter à ta rencontre quand tu reviens de la  
 » région du désaccord, nous embrassons ton cou des bras de  
 » notre affection paternelle, nous te pressons plus tendrement  
 » par le baiser d'une charité inébranlable <sup>1</sup>. » Venez, et vous  
 verrez s'il hésite un seul instant à vous redonner cette tunique  
 primitive que vos pères ont dépouillée avec mépris, et que lui,  
 ce père tendre et prévoyant, conserve pour vous dans les  
 trésors de sa miséricorde, dont la distribution est remise entre  
 ses mains.

Mais à quelles conditions pouvez-vous espérer la reprendre  
 cette robe d'innocence et de sainteté, que le schisme de Byzance  
 vous a fait perdre ?

Ces conditions se réduisent à une seule : l'Unité.

Unité dans le sacerdoce éternel de Jésus-Christ ; unité dans  
 l'ordre hiérarchique institué par Jésus-Christ ; unité dans la

<sup>1</sup> Ces paroles sont extraites de la lettre de Grégoire X à Michel Paléologue après la réunion des Grecs au Concile œcuménique de Lyon. En voici le texte : « Exultamus procul dubio in illo vero pastore, qui animam » suam pro suis ovibus ponere non expavit. Ipsi vitulum laborum exsolvi- » mus, de cujus non est dubium munere processisse, ut ovis que perierat » sit inventa, et revixerit filius quem mors animæ, mors utique gravior, » occuparat. Occurrentes itaque tibi de regione dissimilitudinis redeunti, » collo tuo brachiis paternæ affectionis accumbimus, et te solidæ charitatis » osculo pressius osculamur. »

Puis le Pontife continue : « O utinam tibi, fili, pateret ad plenum, cum » quanto in his occurrit tripudio eadem ecclesia nuper in Lugdunensi con- » cilio congregata ! O si voces psallentium inibi, Deumque flexis genibus et » nudatis capitibus laudantium, præcipuè prælatorum, in tuis sonuissent » auribus, et revelata facie ipsorum oculos deducentes quasi aquarum » exitus inspexisses ! profecto prudenter adverteres quod erant eorum la- » crymæ tam excussi doloris indices, quàm adeptæ lætitiæ proditrices ; » nec minus intelligeres, quàm grati tui advenerint nuncii, quàm fuerint » gratanter accepti, cum quanto etiam jubilo tua professio acceptata. »

— Coll. des Conc. de Labbe, t. XI, p. 972.

doctrine enseignée par Jésus-Christ; unité partout et en toute chose : ce que nous avons, et ce qui vous manque.

#### UNITÉ DU SACERDOCE DANS L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

Cette unité du sacerdoce ne peut être entre vous et nous l'objet d'aucune discussion. Car vous admettez, comme nous, l'unité du sacrifice, cette éminente fonction de tout sacerdoce. Comme nous, vous reconnaissez dans la célébration universelle et perpétuelle de nos divins mystères, l'accomplissement de ces paroles du Prophète : « Depuis le lever du soleil jusqu'à son » coucher, mon nom est grand parmi les nations; dans tout » lieu on sacrifie et l'on offre en mon nom une oblation sans » tache; parce que mon nom est grand parmi les peuples, dit » le Seigneur des armées <sup>1</sup>. »

Comme nous également vous répétez avec saint Augustin : « Notre-Seigneur Jésus-Christ, unique et vrai médiateur entre » Dieu et les hommes, a voulu que le sacrifice fût un sacrement » quotidien dans son Église, laquelle étant le corps dont il est » lui-même la tête, dit s'offrir elle-même par lui. Les sacrifices » primitifs des saints étaient des signes multiples et variés de » ce vrai sacrifice; un seul sacrifice était figuré par plusieurs, » de même qu'une seule chose serait exprimée par plusieurs » paroles, afin d'en faire comprendre l'importance sans causer » l'ennui <sup>2</sup>. »

D'ailleurs, dans votre profession de foi, ne reconnaissez-

<sup>1</sup> Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus, et in omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda : quia magnum est nomen meum in gentibus, dicit Dominus exercituum. — *Malach.* 1, 11.

<sup>2</sup> « Sacramentum quotidianum esse voluit Ecclesie sacrificium : quæ » cum ipsius capitis corpus sit, seipsam per ipsum dicit offerre. Hujus » veri sacrificii multiplicia variaque signa erant sacrificia prisca sancto- » rum, cum hoc unum per multa figuraretur, tanquam verbis multis res » una diceretur, ut sine fastidio commendaretur. » — *De Civit. Dei*, lib. X, c. 20.

vous pas clairement l'unité du sacerdoce dans l'exposition que vous avez adoptée des droits des Évêques ?

Ainsi notre foi se fortifie, elle trouve une arme nouvelle contre ses ennemis, dans votre accord avec nous sur l'unité du sacerdoce ; car vous tous, Évêques des communions orientales, réunis ou non à l'Église romaine, malgré la diversité des détails, vous formez une unité parfaite avec nous, quant à l'essence du divin sacrifice.

§ 1. *Beautés des liturgies orientales, conformité dans les choses essentielles avec les liturgies latines.*

Avec quel sentiment de reconnaissance envers Dieu ne voyons-nous pas en particulier l'église grecque offrir devant nous le saint sacrifice dans toute la pompe de son rite ! Comme elles nous touchent profondément ces liturgies vénérables aux yeux de tout l'univers, ces liturgies auxquelles se rattachent les grands noms de saint Basile et de saint Jean Chrysostome !

Au moment où le prêtre de ce rite se prépare à célébrer les sacrés mystères, où il va louer le Seigneur dans la langue en laquelle furent écrites tant de pages de nos livres saints, avons-nous besoin de lui demander pourquoi, purifié de corps et de cœur, il demande à Dieu assistance, « afin, dit-il, que » debout devant le redoutable tribunal il puisse, sans com- » mettre de fautes, achever le sacrifice non sanglant <sup>1</sup> ? »

Pourquoi cette prière renouvelée du larron pénitent sur la croix, adressée par le prêtre au diacre son ministre : « Que » le Seigneur Dieu se souvienne de toi dans son royaume <sup>2</sup> ? »

Pourquoi cette joie de l'âme fidèle : « Mon âme se réjouira » dans le Seigneur qui m'entoure du vêtement du salut, et me

<sup>1</sup> Rituale Græcorum complectens ritus et ordines divinæ liturgiæ, etc. juxta usum orientalis Ecclesiæ, etc. p. 58.

<sup>2</sup> *Loc. cit.* p. 64.

» revêt de la tunique de la joie ; m'impose le diadème comme à  
 » un époux, m'entoure d'ornements comme une épouse <sup>1</sup> ? »  
 cette reconnaissance en même temps de son indignité, du  
 besoin de pardon pour ses fautes et de confiance en l'interces-  
 sion de Marie et de ses saints : « Que le Christ notre vrai Dieu,  
 » par les intercessions de la très-sainte, immaculée, bénie par-  
 » dessus tous, notre glorieuse maîtresse, Marie, Mère de Dieu  
 » et toujours vierge ; par la vertu de la glorieuse et vivifiante  
 » croix et de tous les saints : qu'il ait pitié de nous, en Dieu  
 » bon et clément <sup>2</sup> ? »

Pourquoi ces souvenirs de la passion et de la mort du Sau-  
 veur, de cette lance qui lui perça le flanc, de ce sang divin ré-  
 pandu pour nous ? Pourquoi cette mémoire des vivants ; pour-  
 quoi ces prières si touchantes pour « tous ceux qui se sont  
 » endormis dans l'espérance de la résurrection et de la vie  
 » éternelle, nos pères et nos frères, à qui, Dieu miséricordieux,  
 » nous vous prions d'accorder le pardon <sup>3</sup> ? »

Puis, quand l'action du divin sacrifice s'opère d'une manière  
 plus immédiate, pourquoi les prières pour tous les besoins de  
 l'Église recommencent-elles avec de nouvelles instances ? Pour-  
 quoi ces paroles de la loi sainte annoncées au milieu des par-  
 fums de l'encens et des chants sacrés des ministres ? Pourquoi  
 cet éloignement des catéchumènes au moment où l'on a de-  
 mandé pour eux l'esprit d'humilité, d'union, de foi et d'amour,  
 dont l'Église voudrait si ardemment vous voir remplis, Evêques  
 nos frères ; dont elle demande également pour nous l'abon-  
 dance ? « Seigneur notre Dieu qui habitez en haut, et regardez  
 » avec complaisance ceux qui s'abaissent, vous qui avez envoyé  
 » Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils unique, Dieu comme  
 » vous et le salut du monde : jetez un regard sur les catéchu-  
 » mènes vos serviteurs, abaissez leur tête : et faites-les dignes  
 » de recevoir, au temps opportun, le baptême de la régénéra-  
 » tion, la rémission des péchés et le vêtement de l'incorrupti-

<sup>1</sup> *Loc. cit.* p. 59. — <sup>2</sup> *Loc. cit.* p. 63. — <sup>3</sup> *Loc. cit.* p. 62.

» bilité. Unissez-les à votre sainte Église catholique et apostolique, et mettez-les dans le troupeau de vos élus 1. »

Pourquoi cette profession solennelle de la foi, cette offrande du pain et du vin, mystérieuses oblations de Melchisédech, destinées bientôt à l'accomplissement du grand mystère de la loi nouvelle? Pourquoi rend-on grâces à Dieu d'une manière si touchante, lorsqu'on lui dit : « C'est vous qui du rien nous avez amenés à l'être; qui nous avez relevés après notre chute, et qui ne cessez de tout faire jusqu'à ce que vous nous ayez conduits au ciel, et nous ayez donné votre règne à venir. » Pour toutes ces choses, pour celles que nous ignorons et pour celles que nous savons; pour vos bienfaits manifestes et secrets envers nous, nous vous rendons grâces ainsi qu'à votre Fils unique et à votre Esprit saint 2? »

Pourquoi cette hymne de victoire, comme on l'appelle dans la liturgie grecque, cette hymne si parfaitement convenable au vainqueur immortel, dont saint Paul parle ainsi : « Il a effacé la cédule qui nous était contraire, il a entièrement aboli le décret de notre condamnation, en l'attachant à la croix; et ayant désarmé les principautés et les puissances il les a menées hautement en triomphe, à la face du monde, après les avoir vaincues en lui-même 3? »

Véritable hymne de triomphe où l'Église répète les cris de joie du peuple de Jérusalem, suivis bientôt de la grande immolation; où la mort vaincue par elle-même perd son aiguillon et sa victoire : *Ubi est, mors, victoria tua? Ubi est, mors, stimulus tuus* 4?

Pourquoi, de même que dans le rite latin, et dans des termes à peu près identiques, le prêtre, parvenu au redoutable instant

<sup>1</sup> Rit. grec. p. 79. — <sup>2</sup> Loc. cit. p. 75.

<sup>3</sup> Delens quod adversus nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci: et expolians principatus et potestates traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso. *Coloss. II, 14, 15.*

<sup>4</sup> *I Cor. XV, 55.*

du mystère, dit en changeant le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ : « Dans la nuit où il était livré, ou plutôt » où il se livrait lui-même pour la vie du monde, ayant pris le » pain dans ses mains saintes, sans tache et innocentes, lorsqu'il » eut rendu grâces, l'ayant beni, sanctifié, rompu, il le donna à » ses apôtres et disciples en disant : Recevez, mangez : ceci est » mon corps, qui pour vous est brisé en rémission des péchés ? » De même également, après qu'il eut soupé, il prit le calice » en disant : Buvez tous de ceci. C'est mon sang du Nouveau- » Testament, qui pour vous et pour tous est répandu en ré- » mission des péchés <sup>1</sup> ? »

Pourquoi, tandis que le prêtre et le diacre, faisant aux pieds de l'auguste sacrement les trois adorations correspondant aux *sanctus* éternels des cieux ; pourquoi le peuple fidèle, uni dans le temple à la Jérusalem céleste par la médiation des ministres du sacrifice, répète dans son âme avec le chœur : « Nous » vous louons, nous vous bénissons, nous vous rendons grâces, » Seigneur, et nous vous prions, vous notre Dieu <sup>2</sup> ? »

Pourquoi, dans le saint tremblement qui le saisit en présence de l'hostie redoutable aux méchants, miséricordieuse et propice aux bons, le prêtre dit : « Qu'elle devienne pour ceux qui » la reçoivent un gage de sobriété de l'âme, de rémission des » péchés, de communication du Saint-Esprit, de plénitude du » royaume des cieux, de confiance en vous, non un crime et » une damnation <sup>3</sup> ? »

Pourquoi de nouveau cette mémoire des saints, ces prières pour les morts et cette préparation si conforme à la nôtre en ce qui concerne la perfection du sacrifice dans la sainte communion ?

Pourquoi cette déclaration de foi si précise au moment du partage des saintes espèces : « L'Agneau de Dieu est brisé et » divisé ; le Fils de Dieu est brisé, mais non diminué : il est » toujours mangé, non consumé ; mais il sanctifie ceux qui y » participent <sup>4</sup> ? »

<sup>1</sup> *Rit. Græc.*, p. 76.—<sup>2</sup> *Rit. Græc.*, p. 77.—<sup>3</sup> *Loc. cit.*—<sup>4</sup> *Loc. cit.*, p. 80.

Pourquoi ces paroles d'humilité, ce souvenir des visites faites personnellement aux pécheurs par Jésus-Christ notre maître dans sa vie mortelle : « Seigneur, je ne suis pas digne que » vous entriez sous le toit souillé de mon âme; mais comme » vous avez daigné reposer dans la grotte et la crèche des animaux, et que, dans la maison de Simon le lépreux, vous avez » même reçu une pécheresse semblable à moi, qui s'approchait » de vous, daignez aussi entrer dans la crèche de mon âme sans » raison, dans mon corps souillé, lépreux et sans vie; et comme » vous n'avez pas eu horreur de la bouche impure d'une courtisane baisant vos pieds sans tache, de même aussi, Seigneur » mon Dieu, n'avez pas horreur de moi pécheur; mais, comme » bon et clément, daignez me rendre participant de votre très-saint corps et de votre sang <sup>1</sup>? »

Pourquoi cette belle prière sur le peuple : « Plénitude de la » loi et des prophètes, vous qui êtes le Christ notre Dieu, qui » avez pleinement accompli votre dispensation paternelle, remplissez nos cœurs de joie et d'allégresse, à jamais, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles <sup>2</sup>? »

Pourquoi enfin ces solennelles bénédictions où le prêtre dit : « Que le Seigneur Dieu vous conserve tous par sa grâce et son » humanité, à jamais, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles, » et auxquelles le peuple répond par ces mots : « Seigneur, conservez pour bien des années celui qui » nous bénit et nous sanctifie <sup>3</sup>? » Après quoi, suivant l'expression si touchante de la liturgie de saint Jean Chrysostome, *ils s'en vont en paix avec Dieu.*

A quoi bon, dis-je, demanderions-nous l'explication de toutes ces choses, nous qui, pour célébrer le divin sacrifice, prions également Dieu de nous purifier les mains et le cœur, lui confessons nos fautes et notre indignité, nous réjouissons dans son amour de la grâce qu'il nous fait de nous admettre au pied de ses autels, annonçons au peuple les paroles de la loi

<sup>1</sup> *Loc. cit.* p. 82.—<sup>2</sup> *Rit. Græc.* p. 85.—<sup>3</sup> *Loc. cit.* p. 86.

sainte, offrons les oblations de Melchisédech, éloignons les profanes du sanctuaire, prions pour les vivants et pour les morts, faisons descendre dans nos indignes mains et dans notre poitrine l'hostie adorable immolée sur le Calvaire pour nos crimes, distribuons au peuple ce pain sacré des anges, et appelons enfin sur nous et sur nos frères l'abondance de vos bénédictions, ô mon Dieu ! ô Jésus ! éternel prêtre et sacrifice de la loi de grâce et d'amour ?

§ 2. *Accomplissement des prophéties sur l'unité de sacrifice.*

Répétons-le donc avec le prophète : Oui, mon Dieu ! oui, votre nom est grand parmi les peuples de la terre ; oui, du couchant à l'aurore, du berceau du premier homme jusqu'aux îles les plus lointaines, les mains de vos prêtres élèvent vers vous l'oblation sainte, pure, sans tache, immaculée, qui sera dans les siècles des siècles la rédemption du monde et le plus beau titre de votre gloire !

Elles sont venues toutes ces nations de l'univers, elles sont venues se réunir dans le temple de la véritable Jérusalem, suivant ces autres paroles de vos serviteurs : Lève les yeux autour » de toi et regarde : tous ceux-ci se sont réunis, et sont venus » à toi : tes fils viendront de la terre lointaine et tes filles surgiront à tes côtés.... On offrira les victimes sur mon autel de » propitiation, et je glorifierai la maison de ma majesté<sup>1</sup>. Quels » sont-ils ces hommes qui volent avec la rapidité des nuages ? » — Seigneur, vous le dites vous-même, ce sont ces colombes d'innocence et de paix qui accourent à votre voix, et se pressent à la porte de votre arche sainte ; ce sont ces cœurs purifiés par l'amour, ces âmes éclairées par la foi, ces mains sanctifiées

<sup>1</sup> *Leva in circuitu oculos tuos, et vide : omnes isti congregati sunt, venerunt tibi : filii tui de longè venient, et filia tuæ de latere surgent.... offerentur super placabili altari meo et domum majestatis meæ glorificabo. Qui sunt isti, qui ut nubes volant? Is. LX, 4, 7 et 8.*

<sup>2</sup> *Ut nubes volant, et quasi columbæ ad fenestras suas. Loc. cit.*

pour le sacrifice, ces langues consacrées aux louanges de votre nom. Ce sont ces Grecs, ces Arméniens, ces Éthiopiens, ces Coptes, ces enfants de la Chaldée ou de la Syrie, ces prêtres de toutes les régions qu'éclaire l'aurore se ralliant à nous dans l'unité du même sacrifice, du même sacerdoce, du même cantique de louanges; se ralliant à nous, enfants de l'Occident, afin que de notre côté nous les établissions en union parfaite avec toutes les autres tribus de l'univers.

Et parmi ces langues qui vous louent, ô Seigneur! nous ne connaissons plus ni Juif, ni Gentil, ni Grec, ni Barbare<sup>1</sup>, mais une immense famille de frères.

Pourquoi faut-il que dans le nombre de ces chrétiens, de ces prêtres que nous chérissons, plusieurs, tout en conservant avec nous le même sacrifice, aient dépouillé sur tant d'autres points ce beau caractère d'unité catholique possédé seulement par l'Église de Jésus-Christ, votre divin Fils? Pourquoi faut-il, Evêques de Russie, nos frères, que nous ayons la douleur de placer vos noms sur cette liste funeste? Pourquoi faut-il qu'on vous ait aveuglés au point de vous empêcher de comprendre que l'unité, nécessaire sur un point, l'est aussi impérieusement sur tous les autres? de comprendre que pour détruire l'harmonie du corps mystique de Jésus-Christ, il n'est pas nécessaire d'en disperser violemment tous les membres, comme l'a entrepris l'hérésie moderne, mais qu'il suffit d'en arracher un seul, comme vous le faites?

Votre union, du reste, en ce qui concerne l'ensemble des dogmes relatifs au divin sacrifice, est pour nous contre l'hérésie une défense d'autant plus forte que vous vous éloignez plus malheureusement de nous sur d'autres points.

§ 3. *Force de la preuve que les communions orientales séparées de nous fournissent à l'Église contre l'hérésie.*

Nous leur disons, et avec raison : Voyez nos frères séparés

<sup>1</sup> Non est Judæus neque Græcus. Gal. iii. 28.

de Rome par les anciens schismes. Nous leur avons laissé de l'héritage qui nous fut commun à tous pendant tant de siècles, précisément la portion que vous repoussez avec le plus de force, comme ne venant pas de Jésus-Christ. Si notre doctrine était falsifiée sur des points si importants, les orientaux suffisamment rapprochés encore des temps où vous admettez la pureté dans la tradition, se seraient évidemment servis d'une arme aussi infaillible pour nous combattre. Ils ne l'ont pas fait cependant. Loin de là, ils ont conservé avec la même vénération et avec la même fermeté ces dogmes fondamentaux de notre foi.

§ 4. *Traditions primitives sur la sainte Eucharistie.*

Aussi pour ce qui concerne en particulier le grand mystère de nos autels, nous pouvons le dire avec un auteur profondément instruit dans la science liturgique de l'Orient : « Il est » certain, non-seulement d'après le témoignage des chrétiens, » mais d'après les livres des gentils eux-mêmes, que les chrétiens avaient l'usage de s'assembler à jours fixes, et, comme » le dit Pline : Qu'ils chantaient des hymnes au Christ comme » à un Dieu; qu'ils se liaient par un serment, non pour com- » mettre des crimes, mais pour les éviter; qu'ils s'assemblaient » pour prendre un festin, mais un festin innocent. Dans ces » obscures paroles d'un homme aveuglé par la superstition, on » peut reconnaître un tableau des anciennes synaxis, mais un » tableau grossier obscurci par les calomnies. Le martyr saint » Justin les décrit avec des couleurs vraies, mais légèrement » et comme par une simple esquisse, et il n'existe peut-être » pas de témoignage plus ancien où l'on ait désigné la forme » très-simple du mystère eucharistique. Celui d'entre les frères » qui préside, dit-il, offre le pain et la coupe du vin et de » l'eau; les ayant reçus, il émet la louange de tous au Père, » au nom du Fils et du Saint-Esprit, et il accomplit longue- » ment l'action de grâces de ce que nous avons été admis à le

« faire : et quand il a fini les prières et l'action de grâces, tout  
 » le peuple qui assiste s'écrie en disant : *Amen*..... Puis, quand  
 » celui qui préside a rendu grâces, et que le peuple a crié, ceux  
 » qui se nomment diacres parmi nous, distribuent à tous ceux  
 » qui sont présents le pain, le vin et l'eau ; et ils le portent  
 » aux absents, et cet aliment est nommé par nous Eucharistie.  
 » Du reste le saint martyr ne voulut pas, bien qu'il écrivît  
 » pour des infidèles, nous laisser ignorer ce que les anciens  
 » chrétiens entendaient par cette parole. De même, dit-il, que  
 » par le Verbe de Dieu, Jésus-Christ notre Sauveur, fait  
 » chair, reçut son corps et son sang pour notre salut ; de même  
 » nous avons été instruits que cette nourriture, laquelle ayant  
 » été faite Eucharistie par la prière du Verbe et par laquelle,  
 » en vertu de la mutation, nos chairs et notre sang sont nour-  
 » ris, est la chair et le sang de Jésus incarné <sup>1</sup>. »

D'où il résulte que, dès le temps de saint Justin, c'est-à-dire  
 dès les premiers jours du christianisme, non-seulement on re-  
 tenait pour certaine la doctrine de la présence réelle de Notre-  
 Seigneur dans la sainte Eucharistie, mais on avait adopté déjà  
 tout l'essentiel de la forme liturgique donnée à la célébration  
 du divin sacrifice : ainsi la lecture des saintes Ecritures,

<sup>1</sup> *Liturgiarum orientalium collectio, etc. Operâ et studio Eusebii Renaudotii Parisini*. In-4°. Paris. Coignard, 1716, t. 1<sup>er</sup> p. v. — Nous reproduisons ici les passages de Justin cités par cet auteur.

• Ei qui præest ex fratribus offertur panis, et poculum aquæ et vini ;  
 » quibus ille acceptis, laudem et gloriam universorum Patri per nomen  
 » Filii et Spiritus sancti emittit, et gratiarum actionem pro eo quod nos  
 » hisce dignatus sit, prolixè exequitur : atque ubi perfecit preces et gra-  
 » tiarum actionem, populus qui adest omnis acclamat, dicens : Amen.....  
 » Postquam verò præsidens, gratias egit et populus acclamavit, qui apud  
 » nos diaconi vocantur, distribuunt cuicque præsentium panem et vinum, et  
 » aquam ; et ad absentes perferunt, et hoc alimentum à nobis appellatur  
 » Eucharistia. »

Et ensuite : « Quemadmodum enim per Verbum Dei, caro factus Jesus  
 » Christus salvator noster et corpus et sanguinem pro salute nostra ha-  
 » buit ; ita et eum qui per orationem Verbi quod ab eo est, Eucharistia  
 » facta est, cibum, ex quo carnes nostræ et sanguis per mutationem alun-  
 » tur, ipsius incarnati Jesu et carnem et sanguinem esse edocti sumus. »

les hymnes et les psaumes , l'offrande du pain et du vin, la consécration et la communion, comme on le pratique encore aujourd'hui dans les différents rites de l'Église latine, comme on l'a conservé de même dans les liturgies de l'Orient.

Imposant accord, tradition vénérable dont l'hérésie ne saurait ébranler sérieusement l'autorité. Consolante vérité dont on s'efforceraient en vain d'affaiblir l'éclat à vos yeux comme aux nôtres ; car vous comme nous, vous direz toujours que « le » sacrement de l'Eucharistie, lequel est effectué par les paroles » surnaturelles, et sanctifié par l'invocation de l'Esprit saint, » devient réel par la présence de ce qui est indiqué ; savoir le » corps et le sang de Jésus-Christ Notre-Seigneur <sup>1</sup> ? »

#### UNITÉ DE DOCTRINE.

Mais, nous l'avons déjà dit, et vous le comprenez parfaitement d'avance ; il ne suffit pas, pour appartenir à l'Église de Jésus-Christ, d'avoir conservé l'unité du sacerdoce et du sacrifice, il faut de plus posséder cette unité dans l'ordre hiérarchique et dans la doctrine.

Or, c'est ici qu'il faut gémir profondément sur l'état où votre malheureuse église est réduite, dans ce qu'il y a de plus vital en fait de principes.

L'unité dans la doctrine, vous en reconnaissez l'indispensable nécessité ; vous indiquez même parfaitement le juge compétent pour en juger en dernier ressort, lorsque vous dites : « Nous croyons que la sainte Écriture a été inspirée de Dieu ; » et par conséquent, nous devons croire tout ce qu'elle contient, sans réserve, non selon le bon plaisir de chacun, mais » expressément, selon que l'Église catholique l'explique et le » propose. La fausse science des hérétiques admet également » la sainte Écriture, mais elle l'explique d'une manière perverse et l'explique avec figures et images, selon la malice du

<sup>1</sup> Prof. de foi russe. Art. xv.

» savoir humain, en altérant ce qui ne doit pas être altéré, se  
 » faisant, d'une manière déraisonnable, un jeu de choses qui  
 » ne doivent pas être exposées à un pareil usage. S'il était per-  
 » mis à chacun d'expliquer la sainte Ecriture à son propre  
 » caprice, l'Église catholique n'aurait pas pu, comme par la  
 » grâce de Dieu elle l'a fait, demeurer jusqu'au jour d'au-  
 » jourd'hui la même Église, invariable dans sa pensée et dans  
 » sa foi, qui croit toujours la même chose; elle se serait au  
 » contraire divisée en portions sans nombre, en s'abandonnant  
 » aux hérésies, avec lesquelles elle eût cessé d'être la sainte  
 » Église, la colonne et l'appui de la vérité<sup>1</sup>. »

Quels magnifiques débris de saine doctrine vous avez em-  
 portés avec vous dans votre funeste séparation de Rome !  
 Comme cette exposition de principes est claire, précise, or-  
 thodoxe, pleine d'énergie et de vérité !

§ 1. *Les doctrines de l'église russe servent d'appui au catholi-  
 cisme, et ne lui ménagent à elle-même aucun avantage.*

Mais, ô trop infortunée Russie ! combien, même en ceci, ta  
 position vis-à-vis de l'unique Église du Seigneur est triste et  
 pénible !

D'une part, en effet, les oracles de tes docteurs, l'expres-  
 sion de ta foi nous servent d'arme contre nos ennemis. Ta  
 chute elle-même est en ce point notre triomphe ; ton mal-  
 heur devient notre gloire ; ta faiblesse est notre bouclier ; ta  
 révolte sert d'invincible appui à l'autorité de notre parole.

Et à vous, pasteurs d'un troupeau égaré dans ses voies, quel  
 profit, quel honneur pouvez-vous en attendre ? Hélas ! aucun  
 pour le ciel, aucun même devant les hommes ; car y eut-il ja-  
 mais de la gloire à servir, malgré soi, de défense à celui qu'on  
 traite soi-même en ennemi ?

De plus, en parlant comme vous le faites de la nécessité d'a-

<sup>1</sup> *Profession de foi russe. Art. II.*

jouter foi à la tradition et de reconnaître l'autorité suprême de l'Église sur tel ou tel point de dogme, pourquoi cette tradition et cette autorité deviendraient-elles inutiles sur d'autres articles de croyance également indispensables au salut ?

D'ailleurs cette tradition que vous jugez nécessaire, qui la conservera intacte dans la suite des siècles ? Cette Église où se trouvera-t-elle réellement visible et infaillible, comme vous admettez qu'elle doit l'être ?

§ 2. *Hors de la subordination à l'Église romaine, le centre d'unité pour la doctrine devient impossible dans l'église.*

La tradition, dites-vous, l'Esprit de Dieu se charge de la maintenir dans son intégrité. Jésus-Christ n'a-t-il point promis à ses Apôtres d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles ? — Cette promesse, nous l'avouons, elle est notre consolation et notre force ; mais si vous vous arrêtez à ce point, vous êtes protestants ; tout le monde admet parmi eux l'assistance invisible dans les choses de la foi ; mais ce n'est pas assez pour vous, pas plus que pour nous. Avancez donc un pas, restez dans votre doctrine, car vous dites : « L'homme qui » parle de lui-même peut se tromper, peut tromper et être » trompé ; mais l'Église universelle qui n'a jamais parlé et ne » parle jamais d'elle-même, mais toujours par l'organe du » Saint-Esprit (lequel a toujours été son maître et le sera jus- » qu'à la consommation des siècles), ne peut ni se tromper, ni » tromper, ni être trompée. Son autorité seule est irréfragable » et infaillible, comme celle de la sainte Écriture elle- » même <sup>1</sup>. »

En ceci votre raisonnement est parfaitement juste. Même pour la sainte Écriture, c'est-à-dire pour un corps de doctrine sensible et palpable, il faut un tribunal infaillible pour juger en dernier ressort. Pour la tradition, laquelle est insaisissable en-elle-même, vous admettez bien plus volontiers encore

<sup>1</sup> *Prof. de foi russe. Art. II.*

la nécessité de ce même tribunal. Mais alors où le placerez-vous?

L'Église, selon vous, forme de droit divin ce tribunal. Très-bien; mais de quelle église entendez-vous parler? De celle de Jésus-Christ sans doute? En cela, nous sommes parfaitement d'accord. Indiquez-nous seulement comment nous la distinguerons cette Église vénérable, seule belle, seule immaculée, comme sa doctrine? Sera-ce la vôtre, sera-ce celle de Constantinople ou d'Alexandrie? Sera-ce même cet établissement qu'on appelle église d'Angleterre? Ces autres qui s'intitulent églises évangélique, épiscopale, presbytérienne, unie ou libre, de Prusse, d'Ecosse ou d'ailleurs? car enfin tout cela se dit être l'Église de Jésus-Christ. Sera-ce nous, qui revendiquons depuis bientôt dix-neuf siècles ce titre que vous, Russie, Grèce, Egypte, Angleterre, Allemagne, vous nous avez tous donné au jour de votre naissance et de votre jeunesse; ce titre que nous revendiquerons jusqu'à la mort, avec une telle force de conviction que nous vous défions d'affirmer de vous ce que nous affirmons de nous-mêmes : hors de notre foi, point de salut ?

Outre cela, vous pouvez vous en souvenir, chaque fois que vous avez senti le besoin de vous rapprocher de nous; chaque fois que vous avez cédé aux tendres et infatigables efforts de l'Église romaine pour vous faire rentrer dans la vérité que vous avez quittée; toujours vous avez rencontré, unie à cet amour de mère, une constance sur les principes, inflexible comme la vérité même. Vos usages particuliers, vos rites, vos pompes religieuses que nous admirons, nous vous les avons toujours laissé pratiquer en ce qu'ils avaient de licite; nous vous y avons même encouragés; nous y avons, à

<sup>1</sup> Nous n'avons pas besoin d'expliquer avec l'Église comment une bonne foi invincible jointe à l'observance de la loi naturelle, selon la lumière qui éclaire tout homme venant au monde, fait entrer dans l'Église de J.-C., ceux même qui ne connaissent pas l'Évangile. C'est là une doctrine trop connue pour que nous la rappelions ici.

juste titre, placé notre gloire. Mais sur les questions de doctrine ou de hiérarchie que vos pères ont professées, que l'aveuglement schismatique repousse, interrogez vos souvenirs, et dites-nous si jamais nous avons cédé d'un seul pas; si jamais notre cœur, tout attiré qu'il fût vers vous, nous a fait oublier ce que nous devons à l'immuable vérité de notre foi.

Vous, au contraire, vous avez varié selon les circonstances du moment; tantôt vous avez insisté sur un point, tantôt sur un autre; vous avez quelquefois signé nos formulaires, tandis que nous, il nous a toujours été impossible d'accepter les vôtres. Aujourd'hui encore, malgré les désirs ardents que nous aurions de votre retour à l'unité romaine, notre ligne est tracée depuis plus de dix-huit siècles; n'essayez pas de nous faire tenter un seul pas au delà : *Non licet*. Or, cette constance dans les principes, jointe à notre condescendance entière pour les objets de détail; en un mot, l'unité que nous possédons jointe à la variété que nous ne repoussons point; ce double caractère a bien quelque chose de concluant en notre faveur. Y avez-vous jamais songé dans le calme de vos consciences, seuls avec Dieu, à la lumière de sa vérité immortelle?

Si, par impossible, cette pensée n'avait jamais frappé votre intelligence, examinons-la rapidement. C'est chose grave pour vous. Il s'agit de votre salut, du salut de tant d'âmes confiées à votre conduite.

§ 3. *L'église russe admet le principe d'unité, tout en refusant de le placer au seul centre où cette unité soit possible.*

Nous, catholiques, latins, grecs, arméniens ou autres, nous sommes d'accord avec vous sur la nécessité d'une seule église; car dans votre symbole de foi sur ce point, vous le professez ainsi: « Nous croyons, comme croient tous les hommes instruits, en cette Eglise qui se nomme l'apostolique, qui est dans son genre l'unique, c'est-à-dire la sainte et catholique,

» laquelle comprend tous ceux qui croient en Jésus-Christ,  
 » quels qu'ils soient et quelque part qu'ils se trouvent <sup>1</sup>. »

» Nous assurons même que vous n'hésitez pas plus que  
 nous à tracer, par la main de Bossuet, ce tableau grandiose de  
 l'unité dans l'Église en disant avec lui : « Écoutez Jésus-  
 » Christ lui-même. Il nous dira, *qu'il ne fait rien que ce qu'il*  
 » *voit faire à son Père.* Qu'a-t-il donc vu, chrétiens, quand il a  
 » formé son Église? Qu'a-t-il vu dans la lumière éternelle et  
 » dans la splendeur des saints où il a été engendré devant l'au-  
 » rore? C'est le secret de l'époux, et nul autre que l'époux ne  
 » le peut dire. »

» Et un peu plus loin : « Je vous entends, ô Sauveur, vous  
 » voulez faire votre Église belle : vous commencez par la faire  
 » parfaitement une : car qu'est-ce que la beauté, sinon un rap-  
 » port, une convenance, et enfin une espèce d'unité ? Rien de  
 » plus beau que la nature divine, où le nombre même, qui ne  
 » subsiste que dans les rapports mutuels de trois personnes  
 » égales, se termine en une parfaite unité. Après la divinité,  
 » rien n'est plus beau que l'Église, où l'unité divine est repré-  
 » sentée. *Un comme nous, un en nous : regardez et faites suivant*  
 » *ce modèle 2.* »

» Nous catholiques, nous disons de plus que le centre de cette  
 unité pour l'Église, en voie de pèlerinage dans ce monde, doit  
 être nécessairement sur la terre ; que ce centre est la chaire  
 apostolique du prince des Apôtres ; en un mot, nous le pro-  
 clamons avec le même Bossuet : « C'est cette chaire romaine  
 » tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté comme à l'envi  
 » *la principauté de la chaire apostolique, la principauté prin-*  
 » *cipale, la source de l'unité, et dans la place de Pierre l'émi-*  
 » *nent degré de la chaire sacerdotale, l'Église mère qui tient*  
 » *en sa main la conduite de toutes les autres églises ; le chef*  
 » *de l'épiscopat, d'où part le rayon du gouvernement, la chaire*

<sup>1</sup> Prof. de foi russe. Art. x.

<sup>2</sup> Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Église.*

» principale, la chaire unique, en laquelle seule tous gardent  
 » l'unité. »

Et il continue : « Vous entendez dans ces mots saint Optat,  
 » saint Augustin, saint Cyprien, saint Irénée, saint Prosper,  
 » saint Avite, saint Théodoret, le Concile de Chalcédoine et les  
 » autres ; l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et  
 » l'Occident unis ensemble, et voilà, sans préjudice des lu-  
 » mières divines, extraordinaires et surabondantes, et de la  
 » puissance proportionnée à de si grandes lumières, qui était  
 » pour les premiers temps dans les Apôtres, premiers fonda-  
 » teurs de toutes les Eglises chrétiennes ; voilà, dis-je, ce qui  
 » doit rester selon la parole de Jésus-Christ et la tradition  
 » constante de nos pères, dans l'ordre commun de l'Eglise : et  
 » puisque c'était le conseil de Dieu de permettre, pour éprou-  
 » ver ses fidèles, qu'il s'élevât des schismes et des hérésies, il  
 » n'y avait point de constitution ni plus ferme pour la soutenir,  
 » ni plus forte pour la abattre <sup>1</sup>. »

Nous enfin, avec saint Théodore Studite, cet héroïque con-  
 fesseur dont la mémoire est justement vénérée parmi vous, nous  
 tenons à l'unité de Rome, parce que Rome est le siège de celui  
 que ce docteur de votre Eglise appelait : « Le chef apostolique,  
 » le pasteur préposé par Dieu aux brebis de Jésus-Christ, le  
 » portier des cieux et la roche de la foi sur laquelle est bâtie  
 » l'Eglise catholique <sup>2</sup>. »

Vous, vous l'assurez au contraire : « Un homme soumis  
 » à la mort ne peut être le guide permanent de l'Eglise, mais  
 » seulement Notre-Seigneur Jésus-Christ qui en est le chef et  
 » tient le gouvernail ecclésiastique au moyen des saints Pères <sup>3</sup>. »

Ainsi, pour nous, l'unité dans l'Eglise se maintient au  
 moyen d'une autorité visible ; laquelle est absolument néces-

<sup>1</sup> *Loc. cit.*

<sup>2</sup> Lettre pastorale de monseigneur Michel Lewicki, archevêque des Ru-  
 théniens unis, métropolitte de Léopol et de Hâlicz, etc. — *Viciss.* t. II,  
 p. 183.

<sup>3</sup> *Prof. de foi russe.* Art. X.

saire à toute décision de doctrine ; sans laquelle les évêques rassemblés en concile, ou dispersés comme ils le sont habituellement dans leurs diocèses , ne forment pas plus l'Église de Jésus-Christ que des membres joints ensemble ou désunis ne composent un corps parfait sans le chef.

Or, en cela , qui de nous se trouve plus dans le vrai ; nous qui admettons des principes si rationnels, ou bien vous qui dites : Pour l'unité , l'assemblage des membres suffit ; ou plutôt chaque membre peut agir dans son sens et selon son propre mouvement , sans qu'il en résulte perturbation dans l'harmonie ecclésiastique ?

Mais, objecterez-vous encore , nous sommes loin de nier la nécessité d'un chef supérieur dans l'Église ; seulement, nous prenons le seul capable de la régir, de la diriger par sa propre puissance. En un mot, nous nous attachons à Jésus-Christ, et nous n'en admettons pas d'autre.

« Nous croyons que le Saint-Esprit enseigne l'Église catho-  
» lique, parce qu'il est le véritable consolateur dans la vérité,  
» que le Christ envoya de son Père, afin qu'il enseignât la vé-  
» rité et dissipât les ténèbres. Le Saint-Esprit enseigne l'Église  
» par le moyen des SS. Pères et des maîtres de l'Église catho-  
» lique ; parce que, de même que l'Écriture sainte est, selon  
» l'opinion universelle, la parole du Saint-Esprit, non parce  
» qu'elle a été publiée immédiatement par lui, mais en tant  
» qu'il l'a dictée aux Apôtres et aux Prophètes ; de même  
» l'Église tire sa lumière du Saint-Esprit vivificateur, non au-  
» trement que par le moyen des SS. Pères et docteurs dont  
» les constitutions ont été approuvées par les SS. conciles  
» œcuméniques , comme nous ne cesserons jamais de le répé-  
» ter. Et ainsi, nous sommes non-seulement persuadés, mais  
» encore nous reconnaissons fermement, comme solide vérité ,  
» que l'Église catholique ne peut se tromper ni être trompée ,  
» ni annoncer un mensonge pour une vérité, parce que le  
» Saint-Esprit, ne cessant jamais d'agir dans l'Église par le

» moyen des SS. Pères et des docteurs, la préserve de toute  
» erreur<sup>1</sup>. »

A tout cela notre réponse est facile. S'il n'existe pas de chef visible et unique de l'Église sur la terre, lorsqu'on nous dira : « Le Christ est ici, ou il est là<sup>2</sup>; enseignez-nous ce que nous devons-faire pour reconnaître le faux prophète du vrai envoyé de Dieu? » Si, abstraction faite de la suprématie du souverain Pontife, nous sommes obligés de nous en rapporter à l'enseignement des Pères et des conciles, et de voir dans cette autorité incomplète, le principe d'unité de notre foi; à quels Pères voulez-vous que nous nous attachions? quels conciles nous traceront notre règle de croyance?

§ 4. *Impossibilité de reconnaître les vrais docteurs et les véritables conciles pour quiconque n'admet pas l'autorité du souverain Pontife.*

Car, vous le savez, parmi nos docteurs, il en est plusieurs dont vous niez l'orthodoxie; et nous, de notre côté, nous repossions un certain nombre des vôtres.

Plusieurs conciles également sont œcuméniques pour nous, tandis que vous refusez absolument de leur reconnaître ce caractère. Il en est de même dont les décrets ont pour vous force de loi, et que cependant nous ne saurions admettre. Quel sera, par exemple, le véritable concile, ou l'assemblée de Constantinople qui condamna Photius, ou celle que présida ce dernier contre le souverain Pontife?

Et si, pour nous servir de l'exemple allégué si justement en pareille matière, par un illustre membre du sacré collège de Rome<sup>3</sup>; si vous aviez à déterminer, pour un sectateur des an-

<sup>1</sup> *Loc. cit.* Art. XII.

<sup>2</sup> Ecce hic est Christus aut illic. *Matth.* xxiv, 23.

<sup>3</sup> S. E. le cardinal Ostini. — Ce savant cardinal qui eut autrefois le bonheur de vivre dans une paternelle intimité avec l'auguste Pontife placé

ciennes hérésies d'Orient, un principe d'autorité pris dans les conciles, quelle règle lui traceriez-vous pour le choix à faire entre la première assemblée d'Éphèse, et le *brigandage* qui l'a suivie ?

Réfléchissez, je vous en conjure, un instant seulement, aux inévitables conséquences de vos principes ; et dites-nous s'il ne vaudrait pas mieux en revenir tout simplement à la règle de foi de vos pères, à cette règle si parfaite, si sûre, si fortement basée sur le principe d'une unité que votre Église alors posait avec nous, et que nous conservons.

Que disaient avec nous vos pères dans les grandes assemblées de Nicée, d'Éphèse, de Chalcédoine et de Constantinople ? Ils disaient qu'au-dessus des évêques, de même qu'au-dessus des Apôtres, après l'ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il y avait un apôtre vicaire du Sauveur, chargé de confirmer ses frères, aujourd'hui et toujours, et jusqu'à la consommation des siècles ; que cet apôtre se perpétuait dans la personne de ses successeurs, les évêques de Rome ; que si Léon, Agathon ou tout autre légitimement établi sur la chaire apostolique parlait, c'était Pierre qui avait parlé par sa bouche et au nom du Sauveur ; qu'avec ce principe simple autant que rationnel, s'établissait de soi-même, et se conservait jusqu'à la consommation des temps, le principe de l'unité vainement rêvé ailleurs.

« Ubi ergo Petrus, ibi est Ecclesia : ubi Ecclesia, ibi nulla mors, »  
 » sed vita æterna ! »

en ce moment, par la main de Dieu, sur le trône de saint Pierre, sera toujours considéré comme une des gloires du clergé séculier de Rome, de ce clergé si respectable à tant de titres.

Simple prêtre, le cardinal Ostini avait su réunir autour de lui une société des plus distinguées d'artistes et de savants romains ou étrangers. Ce fut pour lui, grâce à une méthode de controverse des plus remarquables, un moyen efficace de procurer à plusieurs le retour au sein de l'unité catholique. Le célèbre peintre Overbeck se glorifie d'être de ce nombre.

<sup>1</sup> Sancti Ambr. *Op. Enarrat. in Psalm. xl, n. 30. t. I, p. 879. edit. Ben. Maurin.* — In-f°. Paris, 1686. — Là où se trouve Pierre, là est l'Église ; là où se trouve l'Église, il n'y a pas de mort, mais la vie éternelle.

Cette foi parfaitement pure, parfaitement conforme à la foi primitive de toutes les Églises, s'est maintenue dans l'Orient comme dans l'Occident, jusqu'au temps des révoltes de Photius et de Michel Cérulaire. Puis l'ambition, l'orgueil, la jalousie d'une part; nos défauts sans doute aussi de l'autre, la firent quitter à vos prédécesseurs. Examinez votre sort actuel, l'incertitude affreuse où doivent nécessairement vous plonger les principes que vous avez posés depuis, sur ce qu'il y a de plus fondamental dans vos croyances. Examinez, cherchez la règle infaillible de certitude doctrinale dont vous reconnaissez la nécessité. Puis, dites-nous si la barque de Pierre n'est pas la seule que le Sauveur garde contre les flots du doute, aussi bien que contre les attaques des autres ennemis; en un mot si, pour l'Église universelle, il n'est pas bien juste de dire en parlant du Pontife suprême, ce que vous appliquez parfaitement à l'Évêque dans son Église particulière : « Il est aussi nécessaire » à l'Église que le pouvoir de respirer est nécessaire à l'homme, » et que le soleil l'est au monde<sup>1</sup>. »

§ 5. *L'église russe ne peut se défendre en disant que les points sur lesquels nous différons avec elle sont des questions secondaires.*

Vous direz peut-être enfin que l'unité dans la doctrine ne consiste pas à reconnaître en toute chose une inflexible uniformité dans les dogmes secondaires, que les points fondamentaux suffisent, qu'il en est, pour tout ce qui nous divise, comme des différences licites, dans les questions de rites et de langage.

Mais d'abord, vous ne remarquez point qu'en cela vous tenez exactement le même langage que l'hérésie protestante, à laquelle cependant, vous dites anathème comme nous. Vous ne remarquez pas combien, dans un pareil système, il devient impossible de conserver aucun symbole fixe et commun pour la foi. Vous devriez trembler (car c'est là qu'on arrive avec une

<sup>1</sup> *Prof. de foi russe. Art. x.*

doctrine aussi dangereuse) ; vous devriez trembler quand vous entendez Bossuet s'écrier, en parlant des hérétiques de son temps : « Triomphez donc, Ariens et Sociniens : on peut, sans » blesser l'essence de la piété, dire que la personne du Fils de » Dieu n'est pas éternelle, qu'il est engendré dans le temps, » qu'il n'est pas égal à son Père. Mais triomphez en particu- » lier, ô Sociniens, qui osez dire qu'il arrive à Dieu quelque » chose de nouveau : M. Jurieu vous donne les mains, puis- » qu'il avoue qu'on peut croire sans blesser le fond de la piété, » non pas qu'il survient à Dieu des accidents comme à nous, et » de nouvelles pensées, ce qui autrefois faisait horreur, mais » ce qui est beaucoup pis, qu'il change dans sa substance, et » qu'une personne divine commence d'être ; non-seulement on » peut le croire sans aucun péril de son salut, mais on l'a cru » autrefois, et c'était la foi des martyrs <sup>1</sup>. »

Tels sont les blasphèmes où vous conduisait nécessairement la logique de tels principes.

Que si pourtant, vous n'étiez point parfaitement convaincus de l'importance des sujets de division qui existent entre vous et nous ; si vous poussiez l'illusion jusqu'à regarder ces questions comme des points libres de la croyance chrétienne, nous vous demanderons pourquoi les Pères de Constantinople se prononçaient avec tant de sévérité sur Photius, votre auteur, et disaient : « Rassemblez-vous tous avec nous, et comme appar- » tenant tous à un seul pasteur, à un seul troupeau, célébrons » un seul Dieu par des hymnes, et proclamons hautement :

- » A Photius, courtisan et usurpateur, anathème ;
- » A Photius, séculier et homme de barreau, anathème ;
- » A Photius, néophyte et tyran, anathème ;
- » A Photius, schismatique et condamné, anathème ;
- » A Photius, architecte de mensonges, anathème ;
- » A Photius, adultère et parricide, anathème ;
- » Au nouveau Dioscore, anathème ;

<sup>1</sup> Bossuet, *Premier avertissement aux protestants.*

» Au nouveau Judas, anathème ;  
 » A tous ses sectateurs et ses défenseurs, à Grégoire de Syra-  
 » cuse, autrefois archevêque, et à Eulampius, déposé et schis-  
 » matique, anathème <sup>1</sup>. »

En vain vous objecteriez que ces anathèmes formidables portent sur les crimes moraux reprochés à l'usurpateur du siège de Constantinople ; car ces crimes, tout horribles qu'ils soient aux yeux de l'Église, ne sont pas cependant des fautes qui déterminent l'anathème public. Il s'agissait ici précisément d'une question juridictionnelle que nous considérons comme très-grave, et que, dans votre système, vous seriez forcés de nous représenter comme secondaire.

§ 6. *Origine honteuse de la division de l'église grecque avec l'Église catholique.*

Et permettez-nous de vous le dire en passant, une réflexion bien grave se présente ici d'elle-même, la voici : Jusqu'au temps de Photius, jusqu'au temps de cet homme si tristement noté pour ses crimes, vos pères, comme les nôtres, étaient soumis à la suprématie de l'Église romaine ; comment est-il possible d'imaginer que Dieu ait choisi un tel réformateur pour faire rentrer la papauté dans les limites de son devoir ? Autant vaudrait dire que plus tard, pour le renouvellement de son esprit dans la même Église, il devait se servir de Luther, Calvin, Henri VIII ou Gustave Vasa.

Ceci remarqué en passant, nous vous demanderons comment, si la trop fameuse lettre de Photius aux Orientaux, sous le pape saint Nicolas I<sup>er</sup>, porte sur des questions secondaires ; comment, s'il s'agissait entre lui et Rome de choses peu importantes ; comment lui et ses sectateurs ont pu consentir à déchirer ; comme ils l'ont fait, le sein de leur mère, comment, dans leurs assemblées de Constantinople, ils ont pu se porter sans crime à des extrémités comme celles où ils en vinrent. Et

<sup>1</sup> *Concil Const. iv gen. viii. Act. 7.*

si, dans une pareille hypothèse leur conduite ne peut s'expliquer, avouez-donc avec nous qu'il était question vraiment de doctrines de la plus haute importance.

Elles n'étaient que trop graves, hélas ! ces questions qui causent encore aujourd'hui votre ruine. Ecoutez l'explication de vos malheurs ; elle est toute dans cette réponse du schisme rejetant l'autorité des légats du Saint-Siège pour se soumettre à la puissance temporelle de l'empire. Photius dit : « Que le » Seigneur conserve bien des années notre saint empereur ; Gré- » goire et nous prions ainsi. Nous rendons raison à notre saint » empereur, et non aux vicaires<sup>1</sup>. » Fatale déclaration qu'il rétractait en apparence quelques années plus tard, lorsqu'il appelait d'autres envoyés du même siège de Rome, « ses pères » comme légats du pape notre père spirituel<sup>2</sup> ; » mais dont les conséquences pèsent lourdement sur vous depuis bien des siècles.

Du reste, lors de la première réconciliation, comme plus tard à Lyon et à Florence ; en un mot, chaque fois que vous avez voulu sincèrement vous réunir à l'Église unique et universelle de Jésus-Christ, il ne s'agissait point de dispositions secondaires à régler, mais on prétendait rétablir des maximes doctrinales et juridictionnelles indispensables pour soutenir l'édifice de la véritable orthodoxie.

§ 7. *Importance des questions en litige entre l'Église catholique et le schisme de l'Orient.*

Ils ne cherchaient point à réveiller la foi de l'Orient sur des matières d'importance médiocre, tous ces vénérables Pontifes qui ne cessèrent d'appeler à l'union romaine tant d'âmes égérées par l'orgueil de Bizance. Ce n'était point pour des questions oiseuses ou indifférentes que ces mêmes Pontifes faisaient

<sup>1</sup> *Conc. Const.* IV, *Gen.* VIII, *Act.* 7. — Il parle ici des légats du Saint-Siège.

<sup>2</sup> *Fleury.* XI, LIII, 49.

monter vers le ciel tant de soupirs et de prières ; qu'ils tentaient de si puissants et si généreux efforts vers la réunion universelle des Églises. Mais, comme le disait le pape Clément VIII, admettant au bienfait de cette réunion, vos frères les Évêques ruthéniens ; parce que « cette Cité de Dieu placée sur la montagne, cette Cité qui ne peut être cachée, dans laquelle Dieu opère des choses glorieuses et admirables et que le Très-Haut lui-même a fondée, c'est l'Église sainte, Une, Catholique et Apostolique, édifée par le Christ Notre-Seigneur sur le très-heureux Pierre, prince des Apôtres, qui est le fondement de l'Église, qui a été placé par le souverain architecte Jésus-Christ, lequel étant le fondement premier, la pierre choisie et angulaire qui porte et soutient tout par la vertu de sa parole, qui appelle les choses qui ne sont pas comme celles qui sont, qui a dit et tout a été fait, a nommé par grâce d'un privilège spécial, Simon fils de Jonas, homme mortel, faible de sa nature, il l'a nommé Céphas, c'est-à-dire Pierre, et lui a donné une telle fixité et solidité qu'il est devenu la pierre immobile sur laquelle il a édifié sa Cité sainte, qui est l'Église du Dieu vivant et l'édifice jusqu'à la fin des siècles, par la légitime succession des souverains Pontifes, en qui l'autorité de Pierre ne défaille jamais <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> « Civitas Dei supra montem posita, quæ abscondi non potest, in qua gloriosa et admiranda operatur Deus, et ipse fundavit eam Altissimus, sancta est Ecclesia, Una, Catholica et Apostolica, ædificata à Christo Domino supra beatissimum Apostolorum principem Petrum qui est fundamentum Ecclesiæ, quod positum est à summo architecto Christo Jesu, Qui cum sit primarium fundamentum, et lapis electus et angularis, qui portat et sustentat omnia verbo virtutis suæ, idem ipse qui vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt et qui dixit et facta sunt, Simonem Jonæ filium, hominem mortalem et natura sua imbecillum, singularis gratiæ privilegio Cephæ vocavit, hoc est Petrum, eique tantam firmitatem et soliditatem dedit ut esset petra immobilis supra quam ædificavit sanctam Civitatem suam, quæ est Ecclesia Dei viventis, eademque per legitimam summorum Pontificum successionem, in quibus beati Petri auctoris nunquam deficit, ædificat autem usque in finem sæculorum. » — Bref d'union de l'église ruthénienne sous Clément VIII.

Et qui de nous pourrait trouver indifférent d'être ou de ne pas être dans la Cité que Dieu bâtit et défend lui-même ; lui sans qui toute construction est vainement tentée, toute défense vainement entreprise ? Qui de nous pourrait se soucier médiocrement s'il bâtit ou non l'édifice de son salut sur un sable mouvant que les grandes eaux emporteront, en laissant après elles de tristes et irréparables ruines ?

§ 8. *Sentiment des Evêques orientaux au concile de Lyon.*

Est-ce une chose indifférente que d'avoir ou non à s'adresser les reproches que se faisaient vos pères au deuxième concile de Lyon, lorsqu'ils écrivaient au vénérable pontife Grégoire X : « Comment, nous qui appartenons à un seul pasteur, ne nous » rassemblons-nous pas dans le même unique bercail, et n'accomplissons-nous pas l'unique commandement du Christ ? » mais nous préférons les choses de la discorde, et ayant perdu » le bienfait de la paix, nous ne cherchons pas à le retrouver » comme nous l'indiquait un louable zèle <sup>1</sup> ? »

Ces mêmes Evêques ne les voyons-nous pas ensuite distinguer parfaitement avec l'empereur Michel ce qui est corps de doctrine de ce qui touche aux usages disciplinaires des différentes familles de la grande Eglise catholique ? « Nous reconnaissons, » disent-ils dans leur profession de foi pour l'union, nous » acceptons et nous confessons de cœur et de bouche cette foi » vraie, sainte, catholique et orthodoxe, que la sainte Eglise » romaine retient, enseigne fidèlement et professe : nous pro- » mettons d'observer inviolablement cette profession, d'y per- » sévéraler toujours, et de ne jamais nous en écarter et nous en » détourner d'aucune manière. Venant à l'obéissance sponta- » née de cette même sainte Eglise romaine, nous en confessons

<sup>1</sup> « Quoimodo, qui unius Pastoris sumus non in unum et inter unum ag- » gregamur ovile; nec unum implemus mandatum Christi? Sed ea que » sunt discordiæ, magis eligimus, et bono pacis amisso, invenire non quæ- » rimus illud, quod ex bono zelo nobis declarabatur? » — *Litt. Prælatorum Græciæ*. Apud Labbe. t. xi, p. 969.

» et nous en reconnaissons la primauté, comme il est indiqué  
 » plus haut, nous l'acceptons et nous y soumettons de plein  
 » gré. Toutefois confessant ces choses, les approuvant, les  
 » acceptant et promettant de les observer, comme il a été dit  
 » ci-dessus, nous prions votre Grandeur (le Pape) pour que  
 » notre Église récite le symbole, comme elle le récitait avant le  
 » schisme et jusqu'à aujourd'hui, que nous persévérions dans  
 » nos rites usités avant le schisme, lesquels ne sont ni contre  
 » ladite foi, ni contre les préceptes divins, ni contre l'ancien  
 » et le nouveau Testament, ni contre la doctrine des saints  
 » conciles généraux et des saints Pères reçus par les saints con-  
 » ciles, qui ont été célébrés par la domination spirituelle de la  
 » sainte Église romaine <sup>1</sup>. »

Profession de foi parfaitement conforme à la tradition constante de l'Église romaine, et confirmée alors par vos prédécesseurs, sous la foi d'un serment où ils disaient : « J'abjure entièrement tout schisme, par le nom de Dieu Notre-Seigneur, et je reconnais la vérité de foi souscrite, entièrement telle qu'elle a été lue, et à moi fidèlement exposée, comme la vraie sainte foi catholique : je l'accepte et je la confesse de cœur et

<sup>1</sup> « Veram, sanctam, catholicam et orthodoxam fidem cognoscimus, et acceptamus, et ore ac corde confitemur, quod vera tenet, et fideliter docet et prædicat sancta Romana ecclesia : inviolabiliter observare eandem professionem, et in ea omni tempore perseverare, nec ullo unquam tempore ab ipsa discedere quoquomodo, aut deviare, vel discordare promittimus; Primatum quoque ejusdem sanctæ Romanæ ecclesiæ, sicut in præmissa serie continetur, ad ipsius sanctæ Ecclesiæ obedientiam spontaneam venientes confitemur, et recognoscimus, acceptamus, et sponte suscipimus. Confitentes verò hæc et approbantes, et acceptantes, et promittentes observare, ut superius dictum est, rogamus Magnitudinem vestram, ut Ecclesia nostra dicat sanctum symbolum, prout dicebat hoc ante schisma usque in hodiernum diem, ad quod permaneamus in ritibus nostris, quibus utebamur ante schisma, qui scilicet ritus non sunt contra supradictam fidem, nec contra divina præcepta, nec contra Vetus et Novum Testamentum, nec contra doctrinam sanctorum generalium Conciliorum, et SS. patrum receptorum per sancta Concilia quæ celebrata sunt a spirituali dominatione ecclesiæ Romanæ. » — *Lit. Mich. Pal. ad Greg. PP. X.* Apud Labb. t. XI, p. 966.

» de bouche.... et prêtant corporellement le serment, je promets de la conserver, et je la confirme <sup>1</sup>. »

§ 9. *Bessarion et Ignace de Kiew au concile de Florence.*

Sous Eugène IV de même, s'agissait-il de traiter des questions secondaires, lorsque les Évêques orientaux, et en particulier Ignace de Kiew, s'unissant au grand Bessarion <sup>2</sup>, s'écriaient par sa bouche : « Qui pourrait dire rien de vraiment »  
 » digne de la question présente? Quelle des choses traitées »  
 » jusqu'ici peut être mise en comparaison avec celles actuelles? »  
 » Toutes les choses passées sont effacées par les présentes, tout »  
 » cède, tout est inférieur aux choses qui se font maintenant. »  
 » Applaudissons tous, réjouissons-nous tous en esprit; que »  
 » tous chantent une hymne au Sauveur, tant pour lui rendre »  
 » grâce des bienfaits octroyés que pour qu'il accorde à nos »  
 » prières une fin digne du commencement. Mais que chacun de »  
 » nous y mette tout le possible du sien, afin d'arriver au terme, »  
 » à la sainte union des chrétiens, chose si belle et si utile. Il »  
 » faut tout essayer, il faut tout éprouver, ne rien épargner, ni »  
 » étude, ni soins, ni sueurs, ni travaux; et il faut se rappeler »  
 » à la mémoire qu'il faut non-seulement adresser à Dieu des »  
 » supplication, mais encore lui offrir nos sacrifices. »

<sup>1</sup> *Sacramentum Græcorum.* Apud Labbe, t. xi, p. 971. — On y emploie à peu près les mêmes termes que dans la lettre de l'empereur.

<sup>2</sup> Archevêque grec de Nicée, depuis cardinal.

<sup>3</sup> « *Ecquis præsentis negotio dignum quidpiam eloqui valeat? Ecquid* »  
 » *ex rebus ante gestis conferri possit cum præsentibus? præterita omnia* »  
 » *præsentibus obruuntur, cadunt omnia, inferiora sunt omnia iis quæ jam* »  
 » *fiunt. Plaudamus omnes, lætemur omnes spiritu, canant omnes Salvatori* »  
 » *hymnum, tum ut obcollata beneficia illi gratiæ agantur, tum ut nostris* »  
 » *precibus congruens principio finis concedatur. Verùm quisque etiam no-* »  
 » *strum de suo conferat omnia, quæcumque pro viribus poterit, et con-* »  
 » *ducant ad finem, et sacram christianorum consociationem, rem ad eò* »  
 » *decoram et utilem. Tentanda omnia, experienda omnia, parcendum nulli,* »  
 » *non studio, non diligentiæ, non sudoribus, non laboribus; illudque* »  
 » *memoriâ repetendum, oportere non solum preces fundere, sed nostrum* »  
 » *etiam Deo ministerium offerre.* » — *Sermo Bessar.* Apud Labbe, t. xiii, p. 38.

§ 10. *Décret d'union des églises.*

Lorsque, dans le célèbre décret d'union des Églises, Eugène IV, au nom de l'Occident, ou, pour parler dans un sens complètement exact, au nom de tout l'univers chrétien, répondait à cette magnifique exposition de l'archevêque de Nicée par ces paroles non moins éloquentes : « Qui pourra suffire à rendre à Dieu tout puissant des actions de grâces dignes de ses bienfaits? Qui ne resterait pas émerveillé des richesses de cette grande miséricorde divine? Quelle poitrine de fer n'adoucirait pas la grandeur de la bonté d'en haut? Ce sont là des ouvrages divins, non des œuvres de la faiblesse humaine; c'est pourquoi il faut les recevoir avec une vénération parfaite et les accompagner de louanges. Louange à vous! gloire à vous! à vous, actions de grâces, ô Jésus! source de miséricordes, qui avez tant accordé de bien à votre épouse l'Église catholique, et qui, dans notre âge, avez produit des miracles de votre amour, afin que tous racontent vos merveilles. Car Dieu nous a octroyé un grand, un divin bienfait : nous avons vu de nos yeux ce que beaucoup ont ardemment désiré et n'ont pas pu voir <sup>1</sup>. »

Ainsi nous voyons Photius, et après lui Michel Cérulaire, suivis d'une portion immense de l'Église catholique en Orient, abandonner le bercail de Jésus-Christ pour s'égarer dans un désert où vous languissez encore aujourd'hui. Nous les voyons

<sup>1</sup> « Quis igitur dignas omnipotentis Dei beneficiis gratias referre sufficit. Quis tantæ divinæ miserationis divitias non obstupescat? Cujus vel ferreum pectus tanta supernæ pietatis magnitudo non molliat? Sunt ista prorsus divina opera, non humanæ fragilitatis inventa, atque ideò eximia cum veneratione suscipienda, et divinis laudibus prosequenda. Tibi laus, tibi gloria, tibi gratiarum actio, Christe, fons misericordiarum, qui tantùm boni sponsæ tuæ catholicæ Ecclesiæ contulisti, atque in generatione nostrâ tuæ pietatis miracula demonstrasti, ut enarrent omnes mirabilia tua. Magnum siquidem divinumque munus nobis Deus largitus est : oculis videmus, quod ante nos multi, cum valdè cupierint, aspicere nequiverunt. » — *Décret d'union*. Apud Labbe, t. XIII, p. 4465.

répondre aux justes anathèmes de Rome par de coupables anathèmes, et donner ainsi au monde et aux siècles le triste spectacle du schisme le plus funeste que l'orgueil ait pu enfanter. Et vous pourriez vous abuser au point de croire qu'il s'agit en tout ceci de questions dogmatiques peu importantes? Oh! que cette illusion nous affligerait en vous! que cet aveuglement nous remplirait pour vous de compassion et de douleur!

§ 11. *La connaissance de l'état où se trouvent les églises orientales séparées est la plus redoutable des conditions.*

Et pourtant cette illusion est encore le moindre des maux que vous puissiez rencontrer. Car, si vous vous séparez sciemment et volontairement du centre de la vérité catholique, de l'Église romaine en qui vos pères ont vu comme nous le roc de la foi, dans quel état vous trouvez-vous, grand Dieu! Qui jamais pourra donner à nos yeux assez de larmes pour pleurer sur vous et sur les âmes que vous égarez à votre suite!

Malheureux Évêques, que je vous plains! Comment ne tremblez-vous pas sur votre avenir en vous voyant ainsi, loin de l'Église, en lutte obstinée contre le Seigneur et contre son Christ?

#### UNITÉ DANS LA HIÉRARCHIE.

Nous venons de le voir, pour qu'il y ait unité dans la doctrine, il faut inévitablement une autorité centrale supérieure, un chef, un docteur suprême sans lequel l'Église ne puisse parler infailliblement et avec lequel il lui soit impossible de se tromper. Or ce docteur, ce chef, nous le sentons, il ne peut être que le successeur légitime du pasteur des brebis, de l'évêque institué pour confirmer les évêques. Ce docteur, c'est l'évêque de Rome; et par une conséquence forcée, le même évêque, comme préposé à la conduite supérieure de tout le troupeau, sera encore nécessairement le centre et le point culminant de la hiérarchie.

§ 1. *La grandeur réelle de l'épiscopat n'empêche point de reconnaître la nécessité de la suprématie du Pontife romain.*

Sans doute nous vous louons, et nous vous approuvons lorsque, relevant l'épiscopat à sa juste hauteur, vous dites que « sans lui il n'y aurait pas d'Église et pas même l'idée de chrétien <sup>1</sup> ; que tous les prêtres pris ensemble ne sauraient point » paître l'Église de Dieu sans évêques <sup>2</sup>. » Nous vous louons et nous vous approuvons également, lorsque vous entourez les antiques patriarchats de l'Orient d'une vénération particulière, d'un respect supérieur à celui dû aux autres sièges. Mais quand vous allez au delà, nous ne pouvons vous suivre; nous vous blâmons au contraire; et l'Église vous frappe d'anathèmes légitimes, si vous dites que Pierre est dans Rome ce qu'est Jacques à Jérusalem et Marc dans Alexandrie. Nous vous blâmons également et l'Église vous condamne à bon droit, si vous dites de plus que Pierre n'est pas le premier évêque de Rome <sup>3</sup>.

§ 2. *Le souverain Pontife est à la fois chef suprême de l'Église et évêque de Rome, depuis et y compris saint Pierre.*

Car, au concile de Florence, vos pères ont proclamé comme nous un seul siège, ayant la primauté universelle au même temps que le patriarcat d'Occident, celui de Rome; puis quatre patriarches orientaux: Constantinople, la nouvelle Rome; Alexandrie, fille aînée de Pierre par Marc, son fidèle disciple; Antioche, premier siège de Pierre, et Jérusalem, que gouverna le frère du Sauveur.

<sup>1</sup> *Prof. de foi russe*, art. x. — <sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> « Renovantes insuper ordinem traditum in canonibus, cæterorum venerabilium patriarcharum, ut patriarcha Constantinopolitanus secundus » sit post sanctissimum Romanum pontificem, tertius verò Alexandrinus, » quartus autem Antiochenus, et quintus Hierosolymitanus, salvis videlicet privilegiis omnibus et juribus eorum. » — *Décret d'union*, Apud Labbe, t. XIII, p. 4467.

§ 3. *Tradition de l'église orientale. — Forme des temples.*

Telle est cette grande unité que toute l'antiquité proclame avec nous dans l'Orient comme dans l'Occident ; cette grande unité dont la forme symbolique de vos temples vous donne encore aujourd'hui l'image<sup>1</sup>. Pourquoi donc, hélas ! l'éloquent langage de vos traditions vous est-il maintenant inconnu ? Pourquoi du moins n'a-t-il plus d'efficacité sur vos cœurs ?

Permettez à notre douleur de vous en rappeler ici quelque chose. Dieu veuille que ces paroles arrivent à vos âmes, assez lumineuses et assez puissantes pour vous éclairer et vous convaincre. Afin d'y parvenir plus sûrement, nous omettrons tout ce qui nous vient des Pères latins ; le témoignage des Orientaux est plus que suffisant pour démontrer la suprématie de Pierre et de ses successeurs sur toute l'Église de Jésus-Christ.

§ 4. *Titres spéciaux donnés à saint Pierre par l'église d'Orient.*

Pierre, par qui Jésus-Christ a donné aux évêques les clefs des biens célestes<sup>2</sup> ; Pierre, le coryphée de l'illustre troupe des Apôtres, leur bouche, le chef de cette sublime famille, le président de toute la terre, le fondement de l'Église et l'ardent ami de Jésus-Christ<sup>3</sup> ; Pierre, premier-né de Jésus-Christ par le

<sup>1</sup> La forme typique des églises russes est un édifice à quatre dômes égaux avec un dôme central plus élevé au milieu. C'est une forme toute orientale ; cependant nous en retrouvons quelques exemples en Occident ; par exemple, à St-Marc de Venise. Il en existe un aussi à la cathédrale de Périgueux en France. Malheureusement on a eu autrefois l'idée de recouvrir le tout par un comble général que monseigneur l'évêque actuel n'a pas encore pu obtenir de faire enlever malgré les instances de son bon goût et de son intelligence historique. Cette forme, du reste, est certainement symbolique dans l'Orient. Il nous semble qu'on peut naturellement y voir une image du grand patriarcat universel d'Occident entouré des quatre patriarcats inférieurs orientaux.

<sup>2</sup> Per Petrum episcopis dedit Christus claves honorum cœlestium. *S. Greg. Nyss. Op.* In-fol., Paris, t. III, p. 314.

<sup>3</sup> *S. Chrysost. Hom. in II Tim.* III, 4. *Op.* t. VI, p. 283. *Edit. Bern. de Monfaucon.* In-fol. Paris, 1724.

moyen du Père, comme Jésus-Christ est le premier-né du Père ;<sup>1</sup> Pierre, la colonne de l'Église, la base de la foi, le fondement de la connaissance de Jésus-Christ, le pécheur du monde entier<sup>2</sup> ; Pierre, le rocher qui ne peut pas être détruit, le prince de l'Église, le port qui ne peut pas être pris, et la tour qui ne peut être renversée<sup>3</sup> ; Pierre, le premier et le plus grand des Apôtres, le plus sublime héraut de l'Église<sup>4</sup> ; Pierre, en qui la construction de l'Église est achevée ; lui qui a reçu les clefs, qui délie et lie dans le ciel ; lui en qui la doctrine de l'Église est fondée et complétée de toute manière ; car en lui sont fondées et déposées toutes les questions sur la foi, si profondes et si sublimes qu'elles puissent être<sup>5</sup> ; Pierre, comme vous le chantez vous-mêmes dans vos temples, Pierre, le primat apostolique, la pierre inamovible de la foi en récompense de sa confession, l'éternel fondement de l'Église, le pasteur du troupeau parlant, élu entre tous les Apôtres pour être après Jésus-Christ le premier fondement de la sainte Église ; lui qui doit se réjouir, parce que, prince des Apôtres, il a tout quitté pour suivre le Maître en lui disant : Je mourrai avec toi ; avec toi je vivrai d'une vie heureuse ; lui enfin qui a été le premier évêque de Rome<sup>6</sup>, l'honneur et la gloire de la très-grande ville, et sur qui l'Église s'est affermie<sup>7</sup>. Eh bien ce même Pierre, l'Orient comme l'Occident, l'univers en-

<sup>1</sup> S. Chrys. *Hom. LVIII in Matth. Op.*, t. VII, p. 586.

<sup>2</sup> S. Chrys. *Hom. XVIII, in Matth. XXIV. Op.* t. III, p. 4.

<sup>3</sup> S. Chrys. *Hom. in S. Pet. et Ital. Op.* t. II, p. 73.

<sup>4</sup> S. Cyrilli. *Hieros. Catech.* II, 49, p. 51 ; XI, 3, p. 450 ; XVII, 27, p. 277. *Edit. Bened. Maur.* In-fol. Venise, 1763.

<sup>5</sup> S. Epiph. *Hæres.* LI, 17 ; LIX, 7. *Op.* t. I, pp. 440 et 500. *Anchorat. fidei*, n. 9. *Op.* t. II, p. 14.

<sup>6</sup> Nous lisons dans la profession de foi que l'Église russe a empruntée à celle de Constantinople : « A Rome, Clément a été premier évêque. » Art. X. Ceci montre combien il y a de fixité dans les doctrines de cette Église qui a fait tant de mal à la Russie.

<sup>7</sup> Office russe du jeudi dans l'octave de la fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, Vie des saints pour chaque mois. Moscou. In-fol. 1813. Cités par M. de Maistre. *Du Pape*, t. I, p. 91, 92.

tiers ont proclamé pendant toute la suite des premiers siècles qu'il vivait dans ses successeurs, agissait par eux et parlait » par leur bouche. « Pierre a parlé par la voix de Léon <sup>1</sup>. » —  
 » Saint Pierre vit encore de notre temps, et vivra éternellement  
 » dans ses successeurs <sup>2</sup>. » — « Vous, écrivaient les évêques  
 » d'Orient au saint pape Symmaque, vous recevez constam-  
 » ment les instructions de votre saint docteur Pierre, sur la  
 » manière de paître les brebis de Jésus-Christ, lesquelles vous  
 » sont confiées sur toute l'étendue de la terre habitable <sup>3</sup>. »

§ 5. *Tradition orientale sur la transmission de la primauté aux Pontifes romains.*

Aussi dès les premiers temps, l'Église romaine, la chaire apostolique de Pierre, a-t-elle été le centre immuable de l'unité de l'ordre hiérarchique, aussi bien que le fondement de la foi.

« En rappelant ici, disait saint Irénée dans son livre contre  
 » les hérétiques, la tradition qu'elle (l'Église romaine) a reçue  
 » des Apôtres, ainsi que la doctrine qu'elle a prêchée au monde,  
 » et qui descend jusqu'à nous, par suite de ses Évêques, nous  
 » confondons tous ceux qui, de quelque manière que ce puisse  
 » être, soit par leur propre jugement, soit par aveuglement  
 » ou par méchanceté, se rassemblent hors d'elle, en dépit de la  
 » justice et des lois, et forment en dehors de son sein des so-  
 » ciétés religieuses. A cette Église, à l'Église de Rome, à

<sup>1</sup> « Petrus per Leonem ita locutus est. » *Conc. Chalced. Act. 2. Apud Labbe, t. iv, p. 368.*

<sup>2</sup> « Nulli dubium, imò sæculis notum est, quod sanctus beatissimusque  
 » Petrus Apostolorum princeps et caput, fideique columna, et Ecclesiæ  
 » catholicæ fundamentum, a D. N. J. C., salvatore humani generis ac re-  
 » demptore, claves regni accepit, solvendique ac ligandi potestas ipsi data  
 » est : qui ad hoc usque tempus, et semper in suis successoribus vivit et  
 » judicium exercet. » — *Concil. Eph. Act. iii. Apud Labbe, t. iii, p. 626.*

<sup>3</sup> « Quotidie à sacro doctore tuo, Petro, doceris oves Christi per totum  
 » habitabilem mundum creditas tibi pascere. » *Apud Labbe, t. iv, p. 4305.*

» cause de sa principale autorité, il faut nécessairement que  
 » toutes les Églises, c'est-à-dire, toute la communauté des  
 » fidèles, vienne se rattacher; car elle est l'Église dans la-  
 » quelle la véritable tradition des Apôtres s'est conservée, l'É-  
 » glise dans laquelle et par laquelle cette tradition a toujours  
 » été suivie par les fidèles. »

Saint Cyrille de Jérusalem dans le même sens disait : « Te-  
 » nez-vous donc ferme à cette Église, une, sainte et catholique,  
 » dans laquelle vous avez été régénéré, et fuyez les abomina-  
 » bles assemblées de ceux qui se sont séparés d'elle. Et si vous  
 » voyagez par les villes, ne demandez pas simplement où il y a  
 » un temple du Seigneur (car ces sectes infâmes prétendent  
 » aussi donner à leurs autres le nom de temples du Seigneur);  
 » ne demandez pas non plus simplement où est l'église, mais  
 » demandez l'Église catholique; car tel est le véritable nom de  
 » cette Église sainte, notre mère à tous, l'épouse de Notre-Sei-  
 » gneur Jésus-Christ, du Fils unique de Dieu. »

Et pour nous borner à ce qui concerne plus particulièrement  
 le souverain Pontife, l'évêque de Patara en Lycie répétant les  
 paroles de la tradition des premiers âges, disait à l'empereur  
 Justinien : « Il peut y avoir plusieurs souverains sur la terre,  
 » mais il n'y a qu'un Pape sur toutes les Églises du monde <sup>1</sup>. »

De même saint Maxime de Chrysopole, né à Constantinople,  
 écrivait dans son livre contre les monothélites : « Si Pyrrhus  
 » prétend n'être pas hérétique, qu'il ne perde point son temps  
 » à se disculper auprès d'une foule de gens : qu'il prouve son  
 » innocence au bienheureux Pape de la très-sainte Église ro-  
 » maine, c'est-à-dire au siège apostolique, à qui appartient  
 » l'empire, l'autorité et la puissance de lier et de délier sur  
 » toutes les Églises qui sont dans tout le monde, en toutes  
 » choses et en toutes manières <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Liberati breviar. de causa Nest. et Eutyh.* In-8. Paris, cap. XXII,  
 p. 775.

<sup>2</sup> *S. Max. Op.* In-fol. Paris, 1575, *Bibl. PP.* t. XI, p. 76

Et saint Théodore Studite, vénéré en Russie comme dans l'Église catholique, n'hésitait pas à écrire ainsi au pape saint Léon III : « Nous adressons à votre sainteté, imitatrice de Jésus-Christ, la même prière que le chef des Apôtres avec tous les autres firent entendre à Jésus-Christ, quand les flots de la mer se soulevaient : Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. O vous, Pasteur suprême de toute l'Église sur la terre, imitez votre maître Jésus, et tendez la main à notre Église comme Jésus tendit la sienne à Pierre, avec cette différence seulement, que Jésus vint au secours de ceux qui commençaient à s'enfoncer dans la mer, tandis que vous sauverez ceux qui sont déjà tombés dans le profond abîme de l'hérésie. Imitez aussi, nous vous en conjurons, le Pape qui portait le même nom que vous et qui, du temps où s'éleva l'hérésie d'Eutychès, la combattit, comme nous le savons tous, avec le courage d'un lion dans ses écrits dogmatiques. Faites donc entendre comme lui votre voix inspirée de Dieu, et qu'elle retentisse comme il convient contre l'hérésie actuelle<sup>1</sup>. »

Cette suprématie doctrinale et hiérarchique du Saint-Siège, vous la célébrez, du reste, dans vos livres liturgiques avec la même vérité que vous le faites de la grandeur de saint Pierre lui-même.

#### § 6. *Tradition particulière de l'église russe.*

Pour le prouver, il nous suffira de rappeler ici les témoignages cités par un prélat devenu, dans ces derniers temps, la gloire de l'Église ruthénienne-unie; par un prélat dont l'attachement au Saint-Siège et la saine doctrine ont fait voir quel parti, dans notre grand combat contre le schisme, on peut tirer du clergé slave catholique.

<sup>1</sup> *S. Theod. Stud. Epist.* xxxviii, lib. i. *Apud J. Sirmond.* Venise, 1728, t. v, p. 240.

*Lettre pastorale de Mgr. Lewicki, métropolitaine des Ruthéniens-  
unis de Galicie.*

Mgr. Lewicki rapporte, dans sa lettre pastorale déjà citée, les passages suivants des offices de la liturgie russe, où l'on trouve d'une part le dogme de la primauté de saint Pierre ; de l'autre la succession du même pouvoir dans la personne des Évêques de Rome.

Dans l'office du 16 janvier, jour où l'église russe célèbre la fête de saint Pierre-aux-Liens, on dit, en parlant de cet apôtre, qu'il est « le fondement de l'Église, la pierre de la foi, » le porte-clef du ciel, le prince des Apôtres, la lumière secon- » daire qui éclaire toutes les âmes, l'immobile fondement de la » doctrine, le pasteur des brebis et des agneaux. »

Et dans la fête du 29 juin : « Pierre, dit l'église russe, est » le prince des Apôtres ; il a été choisi par le Seigneur pour » être placé sur son trône ; à lui a été confié le gouvernail de » l'Église et le suprême pouvoir des clefs. »

Pour ce qui regarde la succession du pouvoir primateal universel dans la personne des souverains Pontifes, l'illustre archevêque en rapporte des témoignages des premier, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième siècles tirés des louanges données par l'église russe aux papes saint Clément († 100), saint Sylvestre († 335), saint Célestin († 432), saint Léon († 461), saint Agapet († 536), saint Martin († 655), saint Grégoire II († 731). A quoi il ajoute avec raison comme appartenant à la doctrine de l'Église orientale, aux huitième et neuvième siècles, le sentiment exprès de saint Théodore Studite, dans ses lettres aux papes Léon III († 816) et Paschal († 824).

De saint Clément que l'Église bizantine donne, dans sa profession de foi, pour le premier évêque de Rome contradictoirement, comme nous l'avons vu, à ce que la Russie professe ailleurs, cette dernière Église dit : « Clément est le disciple du » premier des Apôtres, qui s'est formé sur le rocher de celui- » ci, comme un autre rocher vénérable ; qui a éclairé l'Occi-

» dent avec ses doctrines comme un soleil illuminant tout  
 » l'univers ; qui a expliqué les lois divines et perfectionné la  
 » discipline de l'Église ; qui par ses prédications a conduit tout  
 » le monde à la foi du Christ, et qui a reçu du Christ Sauveur le  
 » pouvoir d'absoudre et de lier ; qui disciple de saint Pierre  
 » est devenu également son successeur, et dont enfin l'Église  
 » vénère les préceptes comme une de ses principales gloires. »

Saint Sylvestre qui baptisa Constantin, et eut la gloire de célébrer le premier grand concile à Nicée, l'église russe le loue ainsi : « Il a été une colonne de feu, il a réglé saintement le  
 » collège sacré (l'assemblée des Évêques), il a instruit la terre  
 » par sa doctrine ; ses discours doux comme du miel se sont  
 » répandus partout, la lumière de sa doctrine a été de même  
 » vue de toutes parts, il a été le primat du saint collège, il a  
 » fait l'ornement du trône des Apôtres ; enfin semblable à un  
 » homme divin, c'est-à-dire élu de Dieu évêque des saints  
 » Pères et des Évêques, il a confirmé la sainte doctrine, et  
 » renversé entièrement les impies hérétiques. »

L'Église orientale est également explicite dans les témoignages donnés aux Pontifes dont l'autorité l'a si souvent délivrée par la suite des hérésies sans cesse repullulant dans son sein.

Elle dit de saint Célestin I<sup>er</sup> : « Il a abattu l'hérésie de Nestorius, et chassé ce patriarche du siège de Constantinople. »

De saint Léon-le-Grand de même : « Il est le chef de l'Église orthodoxe, l'œil et le fondement de la foi, le président du  
 » suprême collège des Évêques, l'infaillible règle de la doctrine, le possesseur de la chaire suprême de saint Pierre,  
 » orné des vertus et du zèle de cet apôtre, la colonne de  
 » l'Église orthodoxe du Christ, le vainqueur de toutes les hérésies, l'aurore et le soleil qui resplendit de l'Occident, le  
 » successeur de saint Pierre, dont le primat lui est passé, qui  
 » se trouve pourvu de tout le zèle de Pierre. »

Saint Agapet « a privé du siège patriarcal de Constantinople  
 » Anthyme infecté de l'hérésie eutychienne, et il y a élevé à la  
 » place le patriarche Mannas. »

Saint Martin <sup>1</sup>, cette héroïque victime des empereurs bizantins persécuteurs de la foi, l'église russe avec tout l'Orient le nomme: « Le plus glorieux maître de la foi orthodoxe, un vrai évêque des saints et pieux maîtres et des évêques; un fleuve gonflé des eaux spirituelles, une lampe éclatante de la lumière de l'orthodoxie, laquelle, bien que partie de l'Occident, a répandu sa clarté dans l'Orient. » Elle le dit: « Enflammé du saint zèle, et qui, fondement de la doctrine de l'Église, chassé de Rome par des scélérats et maltraité, marche comme un soleil qui éclaire tous les fidèles. »

Enfin, la Russie n'hésite pas à dire de saint Grégoire II: « Dieu t'a choisi pour suprême évêque de son Eglise et successeur de saint Pierre, prince des Apôtres <sup>2</sup>. »

#### § 7. *Contradictions de l'église russe.*

Ainsi donc, il est impossible d'en douter, au temps où l'église orientale, aujourd'hui séparée de nous, a fixé les monuments de ses doctrines primitives, Constantinople aussi bien

<sup>1</sup> Le saint pape Martin I<sup>er</sup> avait condamné au concile de Latran, en 649, les deux manifestes publiés par les empereurs Héraclius et Constant en faveur des monothélites. Par ordre de ces princes il fut enlevé de Rome, conduit à Constantinople, et jeté dans une dure prison. Vingt faux témoins l'ayant accusé de crimes horribles, il fut livré au bourreau par le préfet de Constantinople. On le conduisit sur la place publique, on le couvrit d'outrages, on le chargea de nouveau de chaînes; ensuite on l'envoya en exil dans la Chersonèse-Taurique, où il mourut de misère.

<sup>2</sup> La traduction de la Lettre pastorale d'où sont extraits ces passages renferme quelques inexactitudes rectifiées ici.

Du reste, outre ces témoignages de l'antique orthodoxie de l'église russe, on peut en trouver dans l'histoire une quantité d'autres également irréfragables. On peut consulter en particulier, sur ce point, l'ouvrage publié assurément dans un esprit peu suspect de partialité en faveur de la foi catholique, sous ce titre: *Historica Russiae monumenta ex antiquis exterarum gentium archivis ex bibliothecis deprompta*. Par M. Tourguenoff, In-4. Saint-Pétersbourg. Pratz, 1841.

Ce livre qui servira un jour de guide aux Russes eux-mêmes pour retrouver les traces de leur union primitive avec l'Église romaine, doit certainement ses documents les plus précieux au savant préfet des Archives de Rome, Monseigneur Marino Marini.

que Rome, la Russie aussi bien que les Gaules, admettaient la primauté de juridiction dans Pierre et dans ses successeurs, les pontifes romains. Elles admettaient, par conséquent, ce qui fait aujourd'hui, ce qui a fait de tout temps le véritable motif de la séparation opérée par Michel Cérulaire et Photius. Comment cette doctrine, unique sauvegarde de l'unité de l'Eglise, a-t-elle été abandonnée? La juste histoire le dit à haute voix. Quant à vous, évêques de Russie, on peut toujours vous dire ce que Bossuet adressait avec tant d'énergie aux protestants de son époque: Voyez le tronc vénérable d'où vous êtes sortis; il porte encore la trace sanglante de la blessure que vous y avez faite lorsqu'on vous en a violemment arrachés.

Du reste, nous le disons avec douleur, si nous comparons les sentiments exprimés par les livres sacrés que vous avez encore aujourd'hui entre les mains, avec l'éloignement que vous témoignez pour ces doctrines de vos pères, nous y reconnaissons la fatale influence de la malheureuse Bizance, votre séductrice et votre maîtresse en fait d'erreur.

§ 8. *Influence funeste et contradictions de Constantinople.*

Est-il rien de plus triste que ces inconséquences, ces contradictions si bien exprimées par un écrivain que la Russie ne peut assurément pas soupçonner de dispositions fâcheuses à son égard. M. de Maistre vous fait cependant bien vivement sentir votre position à vous-mêmes, lorsque, parlant plus particulièrement de Constantinople, il dit: « Le schisme des Grecs » n'ayant point été une affaire de doctrine, mais de pur orgueil, » ils ne cessèrent de rendre hommage à la suprématie du souverain pontife, c'est-à-dire de se condamner eux-mêmes jusqu'au moment où ils se séparèrent de lui, de manière que l'église dissidente mourant à l'unité, l'a confessée néanmoins par ses derniers soupirs.

» Ainsi, l'on vit Photius s'adresser au pape Nicolas I<sup>er</sup>, en 859, pour faire confirmer son élection; l'empereur Michel

» demander à ce même pape des légats *pour réformer* l'église  
 » de Constantinople, et Photius lui-même tâcher encore, après  
 » la mort d'Ignace, de séduire Jean VIII pour en obtenir cette  
 » confirmation qui lui manquait.

» Ainsi, le clergé de Constantinople en corps recourait au  
 » pape Etienne, en 886, reconnaissait solennellement sa supré-  
 » matie, et lui demandait conjointement avec l'empereur Léon  
 » une dispense pour le patriarche Etienne, frère de cet empe-  
 » reur, *ordonné par un schismatique.*

» Ainsi, l'empereur romain, qui avait créé son fils Théophi-  
 » lacte patriarche à l'âge de seize ans, recourut en 993 au  
 » pape Jean XII pour en obtenir les dispenses nécessaires, et  
 » lui demander en même temps que le *pallium* fût accordé par  
 » lui *au patriarche* ou plutôt à l'église de Constantinople, une  
 » fois pour toutes, sans qu'à l'avenir chaque patriarche fût  
 » obligé de le demander à son tour.

» Ainsi, l'empereur Basile, en l'an 1019, envoyait encore  
 » des ambassadeurs au pape Jean XX, afin d'obtenir, en faveur  
 » du patriarche de Constantinople, le titre de *patriarche œcu-  
 » ménique* à l'égard de l'Orient, *comme le pape en jouissait sur  
 » toute la terre.*

» Etrange contradiction de l'esprit humain! Les Grecs recon-  
 » naissent la souveraineté du pontife romain, en lui deman-  
 » dant des grâces; puis ils se séparaient d'elle, parce qu'elle  
 » leur résistait; c'était la reconnaître encore, et se confesser  
 » expressément rebelles en se déclarant indépendants <sup>1</sup>. »

§ 9. *L'unité de sacerdoce, de doctrine et de hiérarchie également  
 nécessaire à l'Église de Jésus-Christ.*

Ainsi nous venons de le voir, non-seulement l'unité de sa-  
 cerdoce, mais l'unité de doctrine et l'unité de hiérarchie sont  
 absolument nécessaires à l'Église de Jésus-Christ. Cette triple  
 unité fut, dans le principe, le partage commun de toutes les

<sup>1</sup> *Du Pape*, t. 1, p. 100.

églises particulières formant l'ensemble de la grande famille catholique. De cette triple unité vous n'avez, en Russie, conservé que la première branche; les perfides conseils de Constantinople, les entraînements de son orgueil vous ont fait perdre les deux autres, perdre en même temps, par rapport au pouvoir temporel, l'indépendance nécessaire pour exercer efficacement et dignement votre mission d'évêque. <sup>1</sup> Il nous reste une dernière chose à vous montrer pour vous faire comprendre l'étendue du malheur dans lequel vous êtes tombés.

---

### FÉCONDITÉ DE L'ÉGLISE ROMAINE

COMPARÉE A LA STÉRILITÉ DE L'ÉGLISE DE RUSSIE.

---

#### ŒUVRES DE L'ÉGLISE ROMAINE.

Le divin Maître nous l'a dit : Vous reconnaîtrez l'arbre à ses fruits <sup>1</sup>. Et ailleurs : Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits, même tout arbre stérile, sera coupé et jeté au feu <sup>2</sup>.

Ce jugement sévère, mais juste, s'applique, vous le savez non-seulement aux individus, mais aux sociétés, aux églises comme aux simples fidèles. Car si d'un côté les vengeances de Dieu éclatent immanquablement sur les âmes stériles et infidèles, de même aussi, nous l'apprenons par la bouche de l'Apôtre bien-aimé, cette vengeance renverse sans pitié le candé-

<sup>1</sup> Indépendamment des auteurs que nous avons cités jusqu'ici, on peut, sur cette matière consulter l'intéressant travail intitulé : *L'Eglise catholique justifiée*, etc. In-8. Lyon. Rusand, 1822. Cet ouvrage est du P. Rosaven, l'un des membres les plus distingués de la compagnie de Jésus.

<sup>2</sup> *Matth.* VII. 16.

<sup>3</sup> *Matth.* III, 40 ; VII. 19.

labre des églises ne produisant pas dans les âmes les fruits de salut <sup>1</sup>.

Or cette stérilité redoutable, comment doit-elle se manifester principalement? Le divin Maître nous le fait comprendre par les paroles de tendresse avec lesquelles il nous annonce qu'il accueillera les élus au jour du jugement suprême : « Venez, » leur dira-t-il, venez, les bénis de mon Père, possédez le » royaume qui vous est préparé depuis le commencement du » monde. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; » j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger, » et vous m'avez recueilli; nu, et vous m'avez couvert; in- » firme, et vous m'avez visité; j'étais en prison, et vous êtes » venus à moi <sup>2</sup>. »

L'Apôtre saint Jacques dit de même : « La piété pure et » immaculée devant Dieu notre Père est celle-ci : visiter les » orphelins et les veuves dans leurs tribulations, et se garder » des souillures du siècle <sup>3</sup>. »

Ou pour résumer tous ces préceptes en deux mots : Vie sainte et charité; telle est, sur la terre, la mission générale de l'Eglise, comme c'est, en particulier, la vocation de chaque chrétien.

Ainsi, plus un chrétien atteindra complètement ce double but, plus il sera parfait. Plus une société religieuse produira d'œuvres capables d'y conduire les fidèles, plus elle portera, en soi, de caractères essentiels à l'Eglise de Jésus-Christ. Tout chrétien qui s'en éloignera sensiblement ne sera pas un vrai enfant de Dieu. Toute société religieuse stérile en œuvres de cette nature, ne peut pas être considérée non plus comme l'épouse du Sauveur.

<sup>1</sup> *Movabo candelabrum tuum. Apoc. II, 5.*

<sup>2</sup> *Esurivi, et dedistis mihi manducare; sitiivi, et dedistis mihi bibere; hospes eram et collegistis me; nudus et cooperuistis me; infirmus et visitastis me; in carcere eram et venistis ad me. Math. XXV, 35 et 36.*

<sup>3</sup> *Religio munda et immaculata apud Deum et Patrem hæc est: Visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum, et immaculatum se custodire ab hoc sæculo. Jac. I, 27.*

Un simple coup d'œil comparatif entre l'Église catholique romaine et l'Église de Russie, montrera clairement laquelle de ces marques appartient à l'une et à l'autre.

Toutefois, nous devons le dire, nous entendons omettre ici, en grande partie, ce qui tient au caractère de sainteté proprement dite. Un examen plus détaillé, tout avantageux qu'il fût à notre cause, nous entraînerait trop au delà des bornes que nous nous sommes prescrites.

En conséquence, nous nous contenterons d'examiner trois branches principales des œuvres produites par la fécondité promise à l'Église de Jésus-Christ. Je veux dire, les œuvres de la charité, celles de la science et de la propagation extérieure de la foi. Encore pour celles-ci, serons-nous obligés de les considérer d'une manière très-sommaire et très-incomplète.

Glorieuse nécessité qui contraste bien vivement avec la stérilité des églises séparées de la communion catholique.

#### ŒUVRES DE CHARITÉ.

##### *Différence essentielle entre la philanthropie et la charité.*

Lorsque nous parlons de charité, il est nécessaire de remarquer, avant tout, que nous la distinguons soigneusement de la bienfaisance purement humaine ; de ce sentiment équivoque, lequel, sous le nom de philanthropie, se flatte, mais en vain, de porter partout les bienfaits de la foi chrétienne vivifiée par les œuvres.

Sœur illégitime de la reine de nos vertus, la philanthropie en effet, pour répandre le bien autour d'elle, a dédaigné d'en puiser le principe à la source unique qui purifie ce bien en le fécondant. En soulageant les misères de l'homme, c'est une œuvre matérielle qu'elle accomplit, une sorte d'imperfection sociale qu'elle cherche à faire disparaître ; mais des pensées supérieures à l'ordre de choses où elle vit et s'agite, elle n'en a aucune. Bien plus, ce serait, il semble, une sorte de honte

pour elle de considérer l'homme qu'elle soulage comme une image vivante de Dieu, appartenant à Dieu et tendant à Dieu, devant être secouru, par conséquent, dans la pensée de Dieu, en vue de se porter plus ardemment et plus facilement vers ce terme suprême. A la voir agir, il est évident que dans l'homme, ce qui est vraiment l'image de Dieu, l'âme, en un mot, devient pour elle infiniment peu de chose. Elle semble ne pas comprendre que cette âme, la portion supérieure de notre être, est une noble maîtresse à laquelle le corps doit toujours être subordonné. Dans les soulagements que nous apportons aux souffrances des autres, aussi bien que dans les jouissances personnelles que nous nous procurons, elle ne semble pas comprendre qu'on ne doit pas soigner le corps pour le corps, mais le corps pour l'âme.

La charité chrétienne, divinement éclairée d'en haut, a vu, au contraire, toutes ces choses, elle les a constamment mises en pratique.

Pour elle tout homme est un frère, puisque tout homme est enfant de Dieu. Tout chrétien est une grande chose, puisqu'il est membre de Jésus-Christ, temple du Dieu vivant, par la grâce de son baptême et par sa foi : « Le Christ habite en vous » par la foi <sup>1</sup>, » dit saint Paul.

Membres de Jésus-Christ, nous sommes donc tous les membres les uns des autres. Et en effet, le même Apôtre qui nous a dit : « Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de » Jésus-Christ <sup>2</sup>? » ajoute ailleurs : « Nous sommes les membres les uns des autres <sup>3</sup>. »

Ainsi, que l'un de nos frères souffre, chacun de nous souffre en lui, comme le dit encore l'Apôtre : « Qui est faible sans » que je m'affaiblisse avec lui <sup>4</sup>? » Ce n'est pas assez que

<sup>1</sup> Christum habitare per fidem in cordibus vestris. *Eph.* III, 17.

<sup>2</sup> Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? *I Corinth.* VI, 15.

<sup>3</sup> Sumus... alter alterius membra. *Rom.* XII, 5.

<sup>4</sup> Quis infirmatur, et ego non infirmor? *II Cor.* XI, 29.

nous secourions notre frère dans sa détresse, c'est Notre-Seigneur lui-même que nous secourons : « En vérité, je vous le » dis, toutes les fois que vous avez fait ces choses au plus petit » d'entre mes frères, c'est à moi que vous les avez faites <sup>1</sup>. » Ce sont les propres paroles du Sauveur.

Là se trouve le secret des grandeurs que nous découvrons dans la charité chrétienne. La philanthropie ne soupçonne même pas qu'on puisse s'élever à une hauteur si sublime.

Ne nous étonnons plus si, dans les secours qu'elle porte au malheur, la charité voyant un membre de Jésus-Christ dans le dernier des hommes, sait respecter en lui les dons de l'intelligence et les sentiments du cœur, tout flétris qu'ils puissent être par le malheur ; car l'intelligence et l'amour, c'est toute l'âme, c'est le trésor racheté au prix du sang de Jésus-Christ.

Fille de Dieu qui l'a enfantée dans les merveilleuses opérations de son amour pour les hommes, la charité chrétienne doit donc avoir l'intelligence de tous les secrets contenus dans cette double faculté du cœur de l'homme : aimer et comprendre. Elle doit savoir que, dans les âmes les plus abattues par la honte ou la misère, il reste cependant toujours un principe de grandeur, un sentiment de dignité qu'on ne peut blesser, sans changer le bienfait en une sorte d'outrage. Elle cherchera donc toujours à la ménager, et elle y parviendra sans beaucoup de peine ; car l'amour et la foi donnent à son langage une délicatesse inimitable à tout autre. C'est quelque chose de supérieur à la tendresse de la maternité ; parce que c'est une émission du langage ineffable qui se parle dans le cœur de Dieu.

Ce même langage, compris parfaitement par elle seule, lui expliquera comment, dans le cœur du pauvre, bien plus encore que dans son esprit, elle a des ménagements à garder pour ne pas froisser douloureusement les plus intimes sentiments de la

<sup>1</sup> ... Amen dico vobis : quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. *Matth.* xxv, 40.

nature. Elle apprendra ainsi que, pour être malheureux, on n'en est pas insensible aux affections destinées à embellir des existences plus heureuses. En conséquence, ces affections, quand elles sont légitimes, elle saura les ménager à la misère, loin de les lui refuser. Lorsque des passions coupables ou simplement dangereuses menacent de perdre ces âmes aussi précieuses à ses yeux que celles des rois de la terre, elle trouvera, dans les trésors de la Providence, de quoi empêcher le mal prévu, de quoi réparer le mal accompli. Dans tous les cas, ce n'est pas elle qui mettra en balance le salut de ces âmes avec un peu d'or à répandre ou à conserver. Ce n'est pas elle qui, infidèle à cette recommandation de l'Apôtre : « *Meliùs est nuberè quàm uri* <sup>1</sup>, » refusera au pauvre le préservatif contre le crime, sous prétexte que le mariage ouvre la voie à des misères toujours croissantes. Ce n'est pas elle qui supputera, par de hideux calculs, la proportion dans laquelle la misère a droit à la paternité <sup>2</sup>. Ces calculs d'une prudence de mort lui font horreur ; et, pour sauver des âmes, elle saura qu'elle peut puiser à l'infini dans les trésors de la Providence, mis entre ses mains.

§ 1. *Doctrines honteuses de quelques économistes sur la paternité des pauvres.*

Ce n'est pas la charité non plus qui voudra imiter la phi-

<sup>1</sup> *I Cor.* vii, 9.

<sup>2</sup> On ne connaît que trop les horribles doctrines de certains économistes sur les inconvénients du mariage des pauvres. Le nom de Malthus suffit pour faire comprendre la portée des calculs de la philanthropie sur cette matière. D'ailleurs n'a-t-on pas vu le prussien Weinhold, entre autres, aller jusqu'à proposer l'adoption de moyens physiques pour empêcher la génération parmi les classes malheureuses.

Le célèbre Rosmini, cette gloire de l'Italie de nos jours, en signale quelque chose dans son livre de la Philosophie de la politique. — *Opere edite e inedite dell' Abbate Antonio-Rosmini. Serbati rovezetano. Filosofia della Politica.* In-8. Milan, Pogliani, 1837, t. xx, p. 25.

lanthropie dans la dureté de ses calculs sur ce que peut produire, en retour des soulagemens accordés, le peu de forces laissé au pauvre par la misère; sans doute la charité, comme la philanthropie, préfère donner le travail au lieu de l'aumône; mais en ceci encore, elle agit en mère compatissante; non en maître qui commande, en avare qui veut faire fructifier ses avances jusqu'à la dernière obole.

Ce que nous allons exposer parlera, du reste, beaucoup plus éloquemment, sur ce point, que nous ne saurions le faire.

Aussi verra-t-on, lorsque nous aurons rapidement indiqué, en particulier, ce que Rome opère d'œuvres de charité dans l'enceinte de ses propres murailles; on verra, dis-je, que, si l'extrême misère, sans être une excuse pour le crime, en devient cependant l'explication trop fréquente, Rome, moins que toute autre cité, donne cette tentation au malheur. Il y a sans doute des pauvres à Rome; il y en a, si l'on veut, et il doit y en avoir beaucoup. Car, même parmi les nations qui s'élèvent le plus contre elle, sa charité s'est fait connaître d'une manière si éclatante, que, chaque année, de nombreux étrangers viennent s'adresser à elle et lui demander du secours. Chaque hiver, lorsque l'opulence oisive, lorsque la science, les arts ou la foi viennent se réchauffer à son foyer de gloire et de souvenirs, une quantité de malheureux descendant de leurs montagnes, viennent grossir le nombre des infirmités humaines étalées ici sur les places publiques. Mais de misère extrême, malgré ce surcroît de besoins, Rome en connaît moins que toute autre ville. Demandez-lui comment elle sait découvrir la pauvreté honteuse, comment elle sait y porter remède. Demandez aux mendiants des rues, si la charité romaine sait ou non leur procurer le pain de chaque jour. Et le soir, lorsque le froid et la pluie glaceraient leurs membres; lorsque le vice et la corruption que d'autres portent dans son sein viendraient peut-être leur offrir un perfide asile, allez dans les hospices de *S. Galla*, pour les hommes, de *S. Luigi* pour les femmes, et vous verrez si

cette même charité, tout en veillant sur la santé de leurs corps, n'a pas en même temps su créer un asile à leur pudeur.

Ces premières observations faites, et nous les croyons d'une certaine importance, nous allons entrer dans quelque détail sur l'ensemble des établissements charitables à Rome.

O église de Russie! quand viendra le jour où réunie à la foi de tes pères qui est la nôtre, tu pourras, toi aussi, te glorifier de ce genre de fécondité dans tes enfants!

#### CATHOLICITÉ DE LA CHARITÉ ROMAINE.

##### § 1. *Les misères de toutes les nations soulagées par des représentants de tous les peuples.*

Rome est tellement le centre de l'unité catholique, que, même dans les œuvres de charité si excellemment pratiquées dans son sein, les misères de toutes les nations se trouvent soulagées par des représentants de tous les peuples de la terre.

Et par une conséquence nécessaire autant que consolante, l'exercice de cette même charité devient, dans ceux qui la reçoivent et dans ceux qui la font, un moyen souvent très-efficace de retour à la foi par l'unité; de telle sorte que ces voyageurs si divers, attirés à Rome par l'universalité des intérêts et des gloires réunis dans les murs de la reine du monde, ces voyageurs vivement émus de ce spectacle de charité, unique sur la terre, ont souvent senti leur cœur changé. Ils ont embrassé une foi qui se montrait à eux sous un manteau d'amour si précieux; ils l'ont portée avec eux jusqu'aux extrémités de la terre; ils l'ont fait pénétrer avec les souvenirs de leurs émotions ou de leur reconnaissance jusqu'au sein des contrées les plus opiniâtrement attachées à l'erreur.

##### § 2. *Réception des pèlerins.*

C'est ainsi, en particulier, malheureuse église de Russie,

que se sont ouverts, que s'ouvriront à la lumière de la vérité les yeux de bien des âmes d'élite choisies du Seigneur, parmi celles que tu égares.

Mais vous, Évêques, si à plaindre, pourquoi donc n'y venez-vous pas, vous aussi, dans cette Rome où la vertu d'en haut descendrait sur vous, où elle vous donnerait le courage de briser vos chaînes ! Venez-y dans ces jours où l'hospitalité catholique ouvre son banquet aux pèlerins de toute la terre. Là vous verrez ce qui se passait naguère sous nos yeux ; vous verrez à côté d'un roi tombé du trône de Portugal, un cardinal anglais laver humblement les pieds à un pauvre enfant de la Germanie. Là vous verrez un évêque des bords du Gange ou de la Colombie presser de ses lèvres, des pieds qui ont foulé les glaces du nord, la douce terre de France ou la poussière glorieuse de l'Italie.

§ 2. *Société de Saint-Vincent de Paul.*

Venez à Rome ; entrez dans cette touchante réunion de Saint-Vincent de Paul <sup>1</sup>, de ce pauvre berger de nos Landes, à qui la charité enseignait comment on nourrit des royaumes. Prenez place au milieu de cette élite de la jeunesse, de toutes les langues de l'Europe ; là votre cœur battra vivement dans votre poitrine, lorsque vous demanderez le nom de leur patrie à tous ces enfants de la même famille. Là, un breton, noble cœur réchauffé au foyer qui enfante tant de merveilles ; un breton enflammera d'ardeur et de charité les enfants de l'Espagne, de l'Angleterre ou de la Russie ; il leur fera verser des larmes sur les malheurs d'un Français, d'un Scandinave ou d'un Polonais plongés dans la misère. Et ces larmes seront fécondes. Car levez-

<sup>1</sup> La société de St-Vincent de Paul, à Rome, est instituée d'une manière parfaitement hiérarchique sous la dépendance du cardinal-vicaire de S. S. La section des étrangers est sous la direction spirituelle d'un religieux plein de zèle et de charité, d'un cœur parfait et d'une belle intelligence, le P. de Villefort, de la compagnie de Jésus.

vous seulement , et voyez quelles aumônes aura produites la collecte commune.

Ne vous étonnez plus après cela , si tant de nations ont fondé à Rome, pour leurs malades et leurs pèlerins , ces hospices placés près des sanctuaires élevés également par elles en l'honneur de notre divin Maître, l'auteur éternel de toute charité !

Demandez leurs noms, et vous entendrez répondre les Napolitains, les Florentins, les Génois, les habitants de Lucques, les Lombards, les Vénitiens, les Bergamasques, les Espagnols des divers royaumes réunis aujourd'hui sous la couronne de Castille; les Portugais, les Sardes, les Français de plusieurs provinces; les Anglais, les Écossais, les Flamands, les Germains, les Hongrois, les Bohémiens, les Illyriens, les Scandinaves; vos slaves de diverses familles, les Arméniens, les Abyssins, et jusqu'aux peuples lointains des Indes.

Comparez ceci à ce que vous possédez parmi vous, et dites-nous qui de vous ou de nous se trouve par le fait, catholique dans sa charité.

Mais c'est que votre église, séparée par le schisme, de l'Église de Jésus-Christ, borne son étroite vue aux frontières de votre empire; qu'elle a tout au plus la force de suivre le vol de vos aigles. Tandis que nous, enfants de la véritable maîtresse du monde, l'univers entier est devenu depuis longtemps la portion de notre héritage.

Catholique sous ce premier point de vue, la charité romaine l'est encore comme vous allez en juger, dans le sens de l'universalité des maux qu'elle soulage.

#### SECOURS DONNÉS AUX ENFANTS, AUX JEUNES-GENS ET AUX VIEILLARDS.

L'enfant du pauvre n'est pas encore né; il n'a pas encore ouvert les yeux à la lumière de ce beau soleil, douce image de l'astre éternel que nos yeux contempleront un jour; il n'a pas

encore payé le tribut des premières larmes qui l'attendent en cet exil où il souffrira, comme nous souffrons tous en qualité d'enfants d'Adam; et déjà l'Église romaine veille sur lui. Elle le protège dès le sein de sa mère; elle le bénit avec amour, dans ce sanctuaire devenu doublement sacré, depuis qu'une femme a reçu dans ses chastes entrailles, Jésus le Sauveur du monde.

## HOSPICE POUR LES FEMMES EN COUCHE.

Quand le moment approche où l'on dira : Un homme est né, la pauvre femme que la honte ou la misère pressent de leurs angoisses, verra s'ouvrir devant elle le seuil hospitalier où la honte peut se cacher, sans crainte, sous le mystère d'un inviolable secret; où la misère vertueuse trouve également du secours.

A l'une et à l'autre, sans doute, la philanthropie demanderait, au risque de faire préférer le crime à l'aveu, des preuves positives de son véritable état. Lorsque, par ce moyen, elle serait parvenue à épargner quelques bienfaits que la dissimulation trompeuse eût détournés de leur véritable cours, elle eût certainement célébré ce succès comme une grande victoire. La charité romaine est plus délicate et plus généreuse. Je suis malheureuse, dit la pauvre femme, et le voile dont elle couvre son visage explique le reste. Paix et pardon au repentir, répond la charité. — Les portes de l'hospice sont ouvertes, et ce front dont la mort même ne ferait pas détourner le voile, ce front humilié devant Dieu, sait qu'il n'aura jamais à rougir devant les hommes. Et toujours cette pensée sauve la vie au fruit d'une faiblesse ou d'un penchant au vice.

Car vous le savez, ô mon Dieu ! combien de hontes préparées par la séduction, consommées dans les entraînements du cœur; combien de ces hontes sont couvertes aux yeux du monde par le dernier des crimes. Et cela, pourquoi? Parce que les mêmes

hommes, qui ont trouvé dans l'innocence et la vertu, non un frein, mais une excitation à leurs honteux penchants; ces mêmes hommes poussent leurs propres victimes à tous les excès du désespoir, par l'inexorable mépris dont ils les couvrent ensuite. L'indignation chrétienne frémit, le cœur saigne à y songer seulement; mais le monde, le monde cruel est ainsi fait. Tel séducteur, à force de bassesses, de persévérance et de ruses aura déshonoré une pauvre jeune fille; il aura, pour y parvenir, abusé de sa position, surpris la naïveté d'un cœur sans expérience, spéculé sur des bienfaits dont il calculait d'avance le prix: il se vante de son crime, comme d'un triomphe; et le monde lui applaudit. Tandis que, sans pitié, ce monde injuste jusqu'à la barbarie, enfonce son poignard dans le cœur que le séducteur a flétri d'une manière si indigne, nous en étonnerons-nous? hélas! non. Ces hommes qui attachent une marque d'éternelle infamie à la faute de la misère dérobant un peu d'or, fût-ce même dans les épargnes superflues de l'abondance; ces mêmes hommes n'ont-ils pas aussi des applaudissements pour tel ou tel d'entre eux qui abuse de l'amitié, de l'hospitalité, de la confiance pour souiller le lit de son ami, de son bienfaiteur, pour ravir à la vertu le plus précieux de ses biens, je veux dire la paix de l'âme, le bonheur du foyer domestique?

Expliquez-nous maintenant, ô philanthropie! qui peut inspirer à la charité de l'Eglise romaine, notre mère, tant d'amour et de délicatesse pour un malheur que tu méprises? Demande également au Tibre qui coule sous les murs bénis de *Saint-Roch*, pourquoi il ne se charge plus de cacher dans ses flots, d'engloutir dans les abîmes de la mer ou de rejeter sur ses rivages ces nombreux cadavres d'enfants immolés autrefois à la réputation d'une mère séduite ou trop malheureuse!

#### HOSPICES POUR LES ENFANTS TROUVÉS.

Une division du célèbre hôpital du Saint-Esprit reçoit les enfants nés à Saint-Roch, et tous ceux que la misère ou la honte

des parents oblige à confier aux soins de la charité publique <sup>1</sup>.

Le grand pape Innocent III fonda cet établissement en même temps que le grand hospice, cinq siècles entiers par conséquent avant que Saint-Vincent-de-Paul en établit un semblable en

<sup>1</sup> Le passage suivant de saint Justin donnera une idée de ce qu'était l'exposition des enfants chez les anciens; exposition permise toutefois en principe par la plus sage des philosophies anciennes, celle de Platon, qui le dit positivement dans sa République. Voici le passage de saint Justin; on verra par le début le peu de gravité qu'avait dans l'esprit du paganisme le fait de l'exposition des enfants. Le saint apologiste, après avoir repoussé les accusations de crimes honteux portées contre les chrétiens, ajoute : » Nos » sanè, ne quem persequamur, neve impietatem committamus, pueros » etiam recens natos exponere, improborum esse dicimus hominum : » primum quidem, quod omnes ferè videamus ad quæstum meretricium » educari atque produci, non puellas modo, sed et masculos expositos. » Etenim quem et admodum veteres dicuntur armenta ad greges boum, vel » caprarum, vel ovium, vel equorum pascentium aluisse : ita nunc et » pueri ad turpem duntaxat usum atque itidem feminarum et ambigui » sexus androgynorum et obscenorum familiæ, nefandi hujus piaculi » gratia, per nationem omnem præstant. Atque horum vos mercedes, et » collationes, et portoria capitis : quæ omnia in orbe vestro (il parle à » l'empereur et aux princes de la famille impériale) excisa oportuit. Et » aliquis cum hisce consuescens, præterquam quod impio atque impo- » tenti, à Deo prorsus aversus, se polluit concubitu, cum liberis etiam, si » sors ita ferat, aut cognato, aut germano misceatur. Sunt qui liberos » quoque suos et conjuges per lenocinium deducunt et prostituunt. Et ma- » nifesto quidam ob impudicitiam abscinduntur; et in numerum deorum » initiati ad sacra hujusmodi referuntur. Et apud quemque eorum qui à » vobis censentur deorum, serpentum veluti symbolum magnum atque » mysterium pingitis : tum autem, quæ à vobis in propatulo fiunt, atque » non puniuntur, perinde atque eversum planè non amplius adsit divi- » num lumen, nobis adscribitis..... Tum autem, quod metuamus ne qui » expositorum infantium non sublatus, morte consumatur, et homicidæ » fianus. Quin omnino vel matrimonium non aliter contrahimus. nisi li- » berorum creandorum atque educandorum gratia : vel conjugium de- » tractantes, perpetuo nos continemus. » — *S. Justinii mart. pro christ. Apol. II.* — *Max. Bib. vet. Pat.* (édition citée), t. II, p. 25, 2<sup>e</sup> partie.

A ce témoignage relatif à l'antiquité payenne nous ajouterons le suivant, qui fait voir combien la gentilité, dans tous les temps, a peu fait cas de la vie des malheureux enfants exposés. Ce dernier exemple, nous l'emprunterons à la Chine, trop fameuse pour ses excès en ce genre. Le fondateur de l'*OEuvre de l'enfance chrétienne*, instituée précisément pour venir au secours de cette immense misère, le pieux évêque de Nancy, disait :

» Il se trouve des contrées où n'a point encore triomphé cet Evangile de

France, d'où l'exemple s'étendit à toute l'Europe : de telle sorte que la charité romaine entretenait déjà depuis 600 ans, ce que la philanthropie de Catherine instituait en Russie dans le dernier siècle.

» paix et d'amour, qui nous montre Jésus caressant et bénissant les petits  
 » enfants ; là, comme autrefois dans Rome et dans Athènes, le profond  
 » mépris de l'enfance : là, l'exposition, la vente, le meurtre de l'enfant.  
 » Et à cet égard, la Chine se fait douloureusement remarquer par sa  
 » barbarie. Dans ce vaste pays, où la cruauté de l'état sauvage s'unit à  
 » l'immoralité d'une vieille civilisation, l'usage au moins, si ce n'est ex-  
 » pressément la loi même, donne à tout chef de famille le droit de mort  
 » sur l'enfant nouveau-né ; et les pauvres, innombrables dans cet empire,  
 » ne profitent que trop de ce droit affreux pour se débarrasser de la gêne  
 » d'une nombreuse famille.

Voici sur ce sujet le témoignage d'un auteur anglais : « Ou les sages-fem-  
 » mes, dit-il, étouffent les enfants dans un bassin d'eau chaude, et se font  
 » payer pour cette exécution, ou on les jette dans la rivière après leur  
 » avoir lié au dos une courge vide, de sorte qu'ils flottent encore long-  
 » temps avant d'expirer. Les cris qu'ils poussent alors, feraient frémir par-  
 » tout ailleurs la nature humaine ; mais là on est accoutumé à les enten-  
 » dre, et on n'en frémit pas ! La troisième manière de s'en défaire est de les  
 » exposer dans les rues, où il passe tous les matins, et surtout à Péking,  
 » des tombereaux sur lesquels on charge ces enfants ainsi exposés pendant  
 » la nuit, et on va les jeter dans une fosse où on ne les recouvre point de  
 » terre, dans l'espérance que les mahométans en viendront tirer quelques-  
 » uns. Mais avant que les tombereaux qui doivent les conduire à la voirie  
 » soient arrivés, très souvent les chiens et surtout les cochons qui rem-  
 » plissent les rues dans les villes de la Chine, mangent ces enfants tout vi-  
 » vants. Pour la seule ville de Péking, on assure qu'en trois ans on a  
 » compté 9702 enfants ainsi destinés à la voirie, et cela sans parler de ceux  
 » qui avaient été écrasés sous les pieds des chevaux et des mulets, ni de  
 » ceux que les chiens avaient dévorés, ni de ceux qu'on avait étouffés au sor-  
 » tir du sein de leur mère, ni de ceux dont les mahométans s'étaient empa-  
 » rés. Ajoutons : ni de ceux qu'on avait jetés au fleuve et que divers auteurs  
 » évaluent à plusieurs milliers, dix à douze milliers chaque année pour la  
 » seule ville de Péking. » — *Extrait de la notice de M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, sur l'œuvre de la Sainte-Enfance pour le rachat des enfants.* — Ce témoignage confirmé par tous les missionnaires, l'a été également par divers membres de l'ambassade française, malgré les dénégations mal fondées de certains autres. Du nombre de ces derniers est le docteur Ivan, dont le témoignage est d'autant plus concluant, qu'il avoue, par le fait, ce qu'il cherche à nier en principe. Il y a du reste bien des aperçus faux dans ses observations. — Voir la *Presse* du 12 avril 1846.

Parmi les enfants élevés au Saint-Esprit, les garçons étaient, dans l'origine, employés en commun à des travaux agricoles ou industriels. Aujourd'hui, plus ordinairement, ils s'attachent à la famille qui les a nourris à l'aide des allocations de l'hospice. Ces pauvres gens les regardent comme des fils que Dieu leur a envoyés, et l'instinct chrétien de leur cœur ne les trompe pas. N'est-ce pas en effet contracter une vraie paternité, que de donner à un enfant les soins indispensables aux jours si chancelants de l'entrée dans la vie ? Et l'adoption de la charité n'a-t-elle pas quelque chose d'intime, comparable en quelque sorte aux sentiments de la nature ?

Dans le principe, on partagea les jeunes filles en deux classes. Les unes, ayant vocation pour la vie religieuse, devaient servir plus tard d'institutrices, et, sous ce rapport, de véritables mères, aux enfants de leur sexe. On dotait les autres afin de les marier. A cette occasion, comme ces jeunes filles demeuraient constamment renfermées dans l'hospice, Pie II, par une attention qu'on peut appeler de véritable et bon père de famille, voulut qu'elles sortissent, trois fois chaque année, en procession publique. Ces cérémonies se faisaient avec grande solennité. Pour en donner une idée, nous citerons un fait de détail, il est vrai, mais très-caractéristique en lui-même. La garde pontificale y était envoyée, comme marque de l'honneur rendu à de pauvres filles, flétries aux yeux du monde par leur origine, et que la charité catholique réhabilitait.

Il y a dans cette marque de distinction et dans la cérémonie qui y donnait lieu, quelque chose de bien digne d'admiration, bien digne de réflexions des plus sérieuses. La foi chrétienne seule parle au cœur un pareil langage, et inspire une telle conduite.

#### ASILES POUR LES ORPHELINS.

A côté de ces enfants abandonnés volontairement par leurs familles, il en est d'autres également bien à plaindre; ce sont

ceux que la mort de leurs parents a rendus orphelins. La charité romaine s'en occupe d'une manière aussi tendre qu'ils le méritent.

§ 1. *Établissement des Orfanelli.*

Ainsi, parmi les garçons, ceux qui appartiennent à des familles ayant joui d'une certaine aisance, trouvent dans l'établissement des *Orfanelli de Santa Maria in Aquiro*, l'éducation distinguée, à l'aide de laquelle ils peuvent reprendre dans le monde, la position que leurs pères y occupaient.

§ 2. *Santo Michele a Ripa.*

Une éducation plus appropriée à leurs besoins futurs, attend à *Santo Michele de Ripa Grande*, les enfants d'une condition inférieure à celle des premiers. Et dans le même hospice auquel se rattache le grand nom de Sixte-Quint, se trouvent aussi le conservatoire des jeunes filles et l'asile pour les vieillards de l'un et l'autre sexe. Touchante réunion où la charité se fait voir à nous, introduisant l'enfance dans les travaux de la vie humaine, ménageant à la vieillesse un repos mérité; préparant à tous, de près ou de loin, le moyen d'arriver à cette vie heureuse où, nous aussi, nous irons un jour, si nous sommes fidèles.

Parmi les enfants réunis dans ce royal hospice, les garçons, s'ils le veulent, deviennent de bons et vertueux ouvriers. Les jeunes filles, lorsqu'elles répondent aux soins qu'on leur donne, se forment aux vertus des laborieuses et pieuses mères de famille.

D'autres hospices de même genre contribuent avec Saint-Michel à retirer du milieu des rues de Rome ces enfants oisifs et prématurément corrompus qui deviendraient plus tard le fléau de la société.

§ 3. *Tata Giovanni et santa Maria degli Angeli.*

L'un connu sous le nom de *Tata Giovanni*, réveillera tou-

jours désormais de bien précieux souvenirs. C'est là que notre auguste pontife a commencé l'exercice public de cette charité intelligente dont il a donné depuis tant de preuves. L'autre est celui de *Santa Maria degli Angeli*, dirigé par les bons frères du vénérable de la Salle. Ce dernier établissement est construit sur les ruines des Thermes de Dioclétien; de l'empereur à qui le souvenir des persécutions souffertes par l'Eglise, laisse une si sanglante mémoire. En face se trouve la prison des forçats. Combien de ceux-ci eussent évité l'abîme où le crime les a plongés, si leur enfance eût été protégée comme l'est celle des enfants placés près d'eux. On a réuni dans l'établissement des Thermes un conservatoire de garçons et de jeunes filles, ainsi qu'un asile pour les vieillards des deux sexes.

#### § 4. *Conservatoires des jeunes filles.*

Outre les conservatoires dont nous avons parlé, les jeunes filles trouvent dans ceux des *SS. Quatro*, des *Mendicanti*, de la *Divina Providenza*, des *SS. Clemente e Crescentine*, *Pio* dans lequel, par un précieux usage, se font tous les travaux de lingerie et de blanchissage pour le collège de la Propagande; dans ceux des *Trinitarie* et de *Santa Eufemia*, *Borromeo* et de l'*Addolorata*, toutes les ressources que les établissements correspondants offrent aux enfants de l'autre sexe.

Ceux de *Santa Maria del Refugio* et des *Pericolanti* sont destinés à sauver de la séduction les pauvres filles déjà parvenues à l'adolescence, et que la misère ou l'abandon de leurs familles, exposent à un grand danger de se perdre. Mais, sous ce rapport, le conservatoire de *Santa Caterina dei Funari* est digne, par la pensée qui en dirigea la fondation, d'une admiration particulière. C'est ainsi que plusieurs œuvres de même nature deviennent, en quelque sorte, la réalisation de la pensée commune de saint Ignace de Loyola et de saint Philippe de Néri; grands hommes et grands saints, dont l'influence fut également puissante, quoique par des voies diverses, sur la réforme du peuple et du clergé au *xvii<sup>e</sup>* siècle.

Ce conservatoire était destiné, dans le principe, à recueillir exclusivement les petites filles appartenant à des femmes perdues, le plus exposées par conséquent à tomber au plus tôt dans toutes les hontes du vice.

Et pour qu'aucun secours ne manque à aucun danger de séduction pour les jeunes filles, Rome, si féconde en asiles contre les tentations du cœur, en ouvrit un à celles qui pouvaient être exposées dans leur foi après avoir quitté les erreurs du judaïsme, du schisme ou de l'hérésie. C'est le conservatoire des néophytes.

§ 5. *Asiles pour les veuves.*

Du reste le sort des jeunes filles n'avait pas seul le privilège d'intéresser la charité romaine. L'expérience apprenait que, si l'inexpérience de la jeunesse expose à de grands dangers, les souvenirs du mariage sont souvent pour la viduité une occasion de chutes bien malheureuses. Cette mère tendre autant que généreuse sut également y pourvoir. Les pauvres veuves trouvent des asiles toujours ouverts dans les conservatoires de *Torre del Grillo*, *Colonna Trajana*, du *Boschetto*, de *S. Lorenzo in Lucina*, de *S. Maria in Via lata*, et plusieurs autres encore.

§ 6. *Asiles pour les filles repenties.*

Puis quand tous ces secours ont été insuffisants, quand le vice ou la séduction plus forts que les barrières de la foi et de la charité ont entraîné leurs malheureuses victimes dans l'abîme; lorsque le monde, après avoir enlevé à ces pauvres femmes, honneur, santé, repos, n'a plus pour elles que des duretés et des mépris, l'Église vient, qui leur ouvre ses hôpitaux d'abord, qui leur tend les bras, leur offre le pardon, en échange du repentir. Même quand, par de nouvelles chutes, ce pardon eût été nécessité *septante fois sept fois*<sup>1</sup>. Puis, afin

<sup>1</sup> *Accedens Petrus dixit : Domine, quoties peccabit in me frater meus,*

de nous servir d'une expression employée en pareille circonstance, par une bouche vénérable, autant que chère à l'Église de Dieu, lorsque ces « filles perdues du monde demandent à » entrer dans la bergerie de Jésus ? ; » lorsqu'elles veulent re-

et dimittam ei ? Usque septies ? Dicit illi Jesus : Non dico tibi usque septies : sed usque septuagies septies. *Matth.* XVIII, 21, 22 et 23.

<sup>4</sup> *Lettre du cardinal Mastai*, 12 mai 1845. — Très-peu de temps après l'élection de N. S. P. le pape Pie IX, l'*Union de l'Ouest* publia, sur l'origine de la maison du *Bon Pasteur*, à Imola, de touchants détails, reproduits aussitôt par les journaux religieux de Paris. — *Univers*, 27 juin 1846. — Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici la lettre que le pieux cardinal écrivait alors à la Mère supérieure générale d'Angers. Cette lettre montre à découvert toute la bonté du cœur et les sentiments élevés du pontife : « Nous voudrions, disons-nous avec l'auteur du récit, conserver, en la traduisant, la grâce inimitable de la langue italienne :

» Très-Révérènde Mère générale,

» Votre Révérence aura déjà eu, par ses chères filles, les détails de leur heureuse arrivée à Imola ; mais il convenait que je l'informasse moi-même de cette arrivée, et, en même temps, que je lui manifestasse la grande consolation que j'éprouve en me voyant enrichi de cette petite troupe de vierges sacrées (*questo piccolo stuolo di sacre virgini*) qui, dans peu de jours, ouvriront leur mission pour le salut de tant de pauvres brebis errantes (*tante peccorelle erranti*). Je suis persuadé qu'avec la grâce de Dieu elle les reconduiront à la bergerie du prince des pasteurs, Jésus-Christ. Que des louanges éternelles soient rendues à ce Dieu des miséricordes, et que Votre Révérence reçoive les assurances de ma gratitude la mieux sentie. J'ai la consolation de les avoir avec moi dans mon évêché. J'ai toujours de grands motifs de remercier le Seigneur qui tient dans ses mains les cœurs des hommes, mais il me paraît que celui de vos filles il l'a placé, non pas tant dans ses mains que dans son propre cœur (*Parmi che quello delle sue figlie lo abbia collocato non tanto nelle sue mani quanto nello suo cuore*). Je ne manquerai pas de les assister dans tous leurs besoins ; et, de cette pensée, je passe au plaisir de vous assurer de nouveau que je suis avec une pleine estime, de votre maternité, l'affectionné serviteur.

» † JEAN-MARIE, cardinal MASTAI, arch.-év.

» Imola, 14 septembre 1845. »

Ce qui suit n'est pas moins touchant dans la narration du journal français. L'auteur ajoute :

« Ce n'était point une vaine promesse. L'archevêque d'Imola pourvoyait à tout. C'est lui qui montait tout le ménage des religieuses et des pénitentes. Il a grand soin, écrivaient les religieuses, de tenir constamment à ses côtés le coutumier pour tout faire selon la règle ; il lit lui-même à

trouver au sein de la religion pain, santé, honneur, tout ce que le monde leur a ravi et ne leur donnera plus; l'Église, héroïque dans sa miséricorde, se rappelle l'exemple de son Maître, et comme lui, elle ne craint pas de leur rendre tous ces biens, en attachant sur leur front le bandeau de l'épouse; elle ne craint pas de se glorifier de ce pardon comme d'un triomphe; elle ne craint pas de dire aux pharisiens qui l'entourent, comme Jésus le fit à celui de l'Évangile : Je suis venu chez toi, et tu ne m'as pas offert d'eau pour laver mes pieds; celle-ci les arrose de ses larmes et les essuie de ses cheveux. Tu ne m'as point donné le baiser de paix; celle-ci, depuis qu'elle est venue, ne cesse de me baiser les pieds. Tu n'as point versé d'huile sur ma tête; celle-ci couvre mes pieds de parfums. C'est pourquoi, je te le dis, il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé<sup>1</sup>.

Voilà ce que l'Église pratique à Rome, dans les refuges de la *Croce*, de la *Lauretana* et de *S. Maria in Trastevere*; ainsi qu'à *S. Giacomo alla Longara*, monastère destiné à recevoir les filles repenties, qui veulent embrasser la vie religieuse.

» l'architecte les articles concernant les grilles, etc., etc. Si nous désirons  
 » la moindre petite chose, il la veut aussitôt: il la commande à ses hom-  
 » mes d'affaires. Demandez, disait-il, je suis votre père. Il trouve que tout  
 » ce dont nous nous servons est trop simple, trop peu de chose.

» Il admire néanmoins cette simplicité: elle lui plaît souverainement.  
 » Ce matin, il prenait grand plaisir à lire devant nous les pénitences, les  
 » coupes, et finit par dire: Allons, allons, vous êtes toutes si bonnes que  
 » cela ne sera pas nécessaire. Mais il a déclaré à notre mère que si, au  
 » mois d'octobre, elle ne parle pas italien, elle aura pour pénitence de  
 » manger du pain sec et de boire de l'eau pendant trois jours!...»

» Le bon cardinal prenait part à toutes les joies innocentes de ces  
 » simples filles. La première lettre que ces pauvres exilées reçurent de la  
 » France et de leur maison-mère, il voulut la leur apporter et la leur lire  
 » lui-même; et comme elles pleuraient de joie en l'écoutant: O mon Dieu!  
 » s'écria-t-il avec l'accent d'une voix tremblante, elles sont donc enfin à  
 » moi ces filles si chères à votre cœur; elles sont en ma possession. Tous  
 » mes désirs sont accomplis! Je ne vous demandais rien de plus! Il ne  
 » savait pas, en prononçant ces paroles, combien Dieu devait élargir ce  
 » cœur paternel pour y faire entrer l'immense famille des chrétiens.»

<sup>1</sup> Luc. vii, 44 et suiv.

## SECOURS AUX PAUVRES HORS DES HOSPICES.

Après avoir élevé les enfants pauvres dans ses conservatoires, après avoir encouragé les mariages au moyen des dots fournies par elle, la charité romaine sait parfaitement qu'elle se crée ainsi pour l'avenir des nécessités auxquelles il faudra pourvoir ; car, malgré l'abondance de ses dons, elle ne peut pas garantir de toutes les misères. Elle sait que l'insuffisance du travail, la mauvaise conduite ou le défaut d'intelligence chez plusieurs, solliciteront de nouveau le secours de ses largesses. Elle ne se découragera point pourtant à cette pensée.

Quand la misère viendra de nouveau frapper à la porte de ses enfants, elle les soulagera ; elle les plaindra quand elle les verra malheureux, sans qu'il y ait de leur faute. S'ils sont devenus par inconduite les premiers auteurs de leur misère, elle ne les abandonnera point pour cela. Elle ne mélangera pas l'a-mertume de durs reproches au secours qu'elle apporte. Elle fera ressortir la faute sans aucun doute, mais ce sera par la bonté, et non par l'aigreur. Ce pain qu'on lui demande, elle le donnera trempé, purifié dans ses propres larmes ; elle le donnera en disant au malheureux qu'elle assiste : Prends-le, repens-toi, et je te bénirai. Que je te plains ! tu n'as plus pour te consoler le témoignage de ta conscience. — O mon Dieu ! Job et Tobie, demeurés vos amis au sein de leur misère, supportent patiemment leurs maux ; mais la vie est à charge à Caïn meurtrier de son frère, à Judas qui vous a trahi, qui a livré votre sang aux bourreaux !

§ 1. *Travaux de charité. — Secours aux pauvres honteux. — Dots aux pauvres filles.*

Les secours publics en travaux <sup>1</sup> ou en argent, les aumônes

<sup>1</sup> L'abus qu'on fait des choses, n'est pas ce qui doit servir de base aux jugements qu'on en doit porter. Cependant la manière dont les travaux de charité publique s'exécutent trop souvent à Rome, est un abus très-fu-

de l'archiconfrérie des *SS. Apostoli*, de la *Divina Pietà*, sont, pour la plupart, destinés aux pauvres honteux ; à ces misères dont le cœur de Dieu seul sonde la profondeur. L'archiconfrérie du *Gonfalone* ; celle de l'*Annunziata*, dont les membres quêtent pour doter de pauvres filles, et les arracher à la séduction ; celle de la *Concezione*, de *S. Apollonia* et de *S. Salvatore*, qui distribue également des dots aux pauvres filles ; la compagnie du *Rosario*, création féconde de la charité dominicaine ; la société de *S. Vincent-de-Paul*, cette gloire moderne de la France catholique ; toutes ces pieuses réunions, ajoutées à divers autres établissements publics, complètent ce que la charité du peuple romain accomplit d'ailleurs si largement. Et nous nous plaçons à le reconnaître ; dans toutes les classes de la société, parmi ce bon peuple de Rome, la charité occupe une si large place, qu'on ne saurait y méconnaître l'influence toujours féconde du centre de l'unité catholique.

### § 2. *Aumônerie pontificale.*

Enfin, il est inutile de le dire, à la tête de cette charité publique et particulière, brille du plus vif éclat la charité des souverains pontifes, dont l'aumônerie, confiée à un évêque, a servi de modèle aux institutions de ce genre dans les cours des monarchies chrétiennes. On en reporte l'origine jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle.

Quoi qu'il en soit du plus ou moins d'antiquité de l'institution, il est certain aujourd'hui que les hospices, les conservatoires, les écoles, les prisonniers de différentes classes, les

nestes, parce qu'il s'expose constamment aux yeux des étrangers. Cet abus, tout minime qu'il soit en lui-même, laisse pourtant de profondes et très-défavorables impressions dans l'esprit de ces derniers, et leur fournit le thème de déclamations qui remontent très-haut, surtout pour ceux qui jugent les choses par déduction et par analogie.

Il en est de même de la rapacité des hommes de place et autres gens de bas étage, trop souvent corrompus par les étrangers qu'ils exploitent ensuite de la manière la plus rebutante. Une juste sévérité dans la répression de ces abus produirait à l'extérieur une impression beaucoup plus grande qu'il le semblerait peut-être au premier abord.

pauvres de toutes les conditions, trouvent dans cette source toujours ouverte d'abondants secours à tous leurs besoins.

A Rome, du reste, on ne se contente pas de secourir les pauvres dans leurs plus pressantes misères; on ne se borne pas non plus, comme déjà nous l'avons vu, aux infortunes du degré le plus infime.

§ 3. *Archiconfrérie de saint Yves pour assister les pauvres dans leurs procès.*

Défendre les faibles contre les forts, et les empêcher de tomber dans la misère par suite d'injustes spoliations, tel est l'objet de l'archiconfrérie de *S. Yves*, instituée sous le patronage de notre saint avocat de Bretagne. Cette archiconfrérie, composée d'hommes de loi charitables, donne gratuitement des consultations, et défend même les pauvres dans leurs procès. Cette excellente institution, imitée plus tard hors de Rome, porte comme les autres le caractère catholique. Les étrangers de toutes les nations sont admis à y recourir en cas de besoin. Dieu seul sait combien d'injustices ont été arrêtées dans leur origine par cette œuvre admirable.

L'archiconfrérie de *S. Yves* se glorifie d'avoir possédé dans son sein l'avocat Lambertini, illustré depuis sous le grand nom de Benoît XIV.

Un autre souvenir bien glorieux pour l'Église s'attache à la pieuse réunion des prêtres de *S. Girolamo della Carità*. Ce fut le berceau de saint Philippe de Néri, la gloire du clergé séculier, si cher à la reconnaissante mémoire du peuple de Rome.

§ 4. *Prêtres de S. Girolamo chargés du soin des prisonniers.*

Les prêtres de *S. Girolamo* sont non-seulement chargés des soins spirituels, mais encore de l'entretien matériel des prisonniers; de telle sorte qu'en pourvoyant aux besoins physiques de ces malheureux, ils disposent efficacement leurs âmes au repentir. Une archiconfrérie s'y trouve également attachée;

de telle sorte que chaque dimanche les membres de la pieuse institution viennent exercer dans les prisons cette œuvre de miséricorde recommandée par le Sauveur : « J'étais en prison, » et vous êtes venus m'y trouver<sup>1</sup>. » Ils viennent, en prodiguant aux détenus des soins pleins de délicatesse, seconder les efforts des chapelains pour les ramener à la vertu par la foi.

§ 5. *Confréries des deux sexes pour la visite des prisons.*

La confrérie de la *Pietà dei Carcerati*; plusieurs prêtres séculiers ou réguliers, des laïques de toutes les conditions s'occupent aussi d'œuvres semblables. De pieuses dames ont également rempli le même office près des personnes de leur sexe détenues dans les prisons.

§ 6. *Archiconfrérie pour le rachat des captifs de Barbarie.*

Autrefois, quand la France n'avait pas encore détruit la piraterie africaine, l'archiconfrérie du *Gonfalone*, indépendamment de ses autres œuvres, s'occupait activement du rachat des malheureux tombés de cette manière au pouvoir des musulmans. Elle prenait part ainsi à la belle œuvre des ordres religieux institués dans ce même but. Mais depuis que la Restauration, expirant au milieu de son plus beau triomphe, eut enlevé à l'Église cet objet de ses sollicitudes, l'œuvre faillit à la charité, mais la charité ne faillit point à l'œuvre. Et Rome peut se glorifier encore aujourd'hui de cette noble pensée, si longtemps et si généreusement mise en pratique par ses enfants.

§ 7. *Confrérie pour l'assistance des condamnés à mort.*

Mais si les institutions pour le rachat des captifs sont désormais sans but, il n'en sera jamais ainsi malheureusement pour la confrérie de *S. Giovanni Decollato*. Cette société, qui s'occupe de l'assistance des criminels condamnés à mort, fut insti-

<sup>1</sup> Matth. xxv, 36.

tuée dès le xve siècle. Ainsi, pendant qu'en France, par exemple, on refusait la dernière consolation des sacrements à des malheureux qui en avaient si grand besoin pour supporter les angoisses du supplice, Rome, dans sa charité, les leur donnait en abondance. Elle les entourait de tous les soins, veillait pour eux dans la prière la nuit qui précédait leur dernière heure; elle ensevelissait avec respect leurs cadavres, tristes victimes de la justice humaine; elle suivait enfin leurs âmes jusqu'aux pieds du tribunal de Dieu dans les ardentés supplications avec lesquelles elle s'efforçait d'obtenir pour eux les divines miséricordes.

## SECOURS AUX MALADES.

De toutes les misères corporelles qui accompagnent le pauvre depuis sa naissance jusqu'au moment où ses ossements, destinés à la gloire, reposeront pour quelques jours dans le sein de la mère commune, la plus sensible est certainement la maladie. Voyons comment, à Rome, la charité veille au chevet des malades pris dans cette condition; voyons aussi de quel respect elle entoure leurs cadavres, lorsque la mort les a glacés. Tels seront les derniers traits du grand tableau dont nous venons de reproduire une bien faible esquisse.

§ 1. *Hôpital de S. Spirito.*

Nommer l'hôpital de *S. Spirito*, c'en est assez pour rappeler à la mémoire d'immenses bienfaits dus à l'un des plus grands papes, qui se soient jamais assis sur le trône de saint Pierre.

Sur l'emplacement d'un ancien hôpital existant dès le temps du pape saint Symmaque, Innocent III fonda pour les malades et les enfants exposés, le magnifique hospice qui réalise depuis tant de siècles les vues de cette charité, grande comme le cœur d'un pontife. Un vaste groupe d'édifices où peuvent se réunir seize cents malades des deux sexes, aliénés, blessés, etc.; une clinique où les études de la science trouvent les ressources offertes par un si triste assemblage de misères; l'hospice des

enfants trouvés; tel est, en un mot, l'ensemble de cet établissement vraiment digne d'être placé, comme il l'est, au pied du tombeau de saint Pierre, près du palais des souverains pontifes successeurs du prince des Apôtres.

Gui de Montpellier, fondateur des hospitaliers du Saint-Esprit, fut appelé par Innocent III pour en prendre la direction. De là vient le nom donné à l'hospice.

### § 2. *Hôpital S. Salvatore.*

A l'autre extrémité de la ville, également à l'ombre d'un de ces sanctuaires, dont le nom retentit jusqu'aux extrémités du monde, près de Saint-Jean-de-Latran se trouve l'hôpital du *S. Salvatore*, destiné aux femmes et tenu par des religieuses hospitalières.

### § 3. *Hôpital de S. Maria della Consolazione.*

Celui de *S. Maria della Consolazione* s'est formé par la réunion des trois hospices de *S. Maria in Portico*, *S. Maria della Grazia*, et celui qui donna son nom aux deux autres. On y reçoit les malades par suite de blessures, fractures ou contusions.

### § 4. *Hôpital de S. Giacomo in Augusta.*

Il en est de même de *S. Giacomo in Augusta*, où Pie VII a établi la clinique chirurgicale. C'est aussi l'hôpital où l'on traite pour les deux sexes ces maladies, horribles fruits du libertinage, dont la seule pensée naïve l'âme de tristesse, et la remplit en même temps de compassion et de dégoût.

Les hospitalières y ont été introduites depuis quelques années. On ne saurait trop y admirer les soins prodigués par certaines dames du grand monde aux malheureuses de leur sexe, qui se trouvent dans l'établissement. Le spectacle de cette charité produit, comme il est facile de l'imaginer, une vive impression sur ces cœurs flétris. La honte et la misère réunies sont quelque chose de si lourd! Comment ne pas concevoir un peu de recon-

naissance pour quiconque nous aide à en supporter le fardeau? C'est ainsi que la charité sait trouver dans les attentions dont elle use, la meilleure préparation au repentir.

Que si maintenant nous reportons notre pensée sur les âmes assez généreuses pour se dévouer au soulagement d'une misère de cette nature, pour oublier les délicatesses de l'opulence, les répugnances même qu'une vie chaste et vertueuse donne nécessairement à l'égard de semblables maux, comment ne dirions-nous pas d'elles, avec la délicatesse exquise de notre bien-aimé pontife : « Le Seigneur tient dans ses mains le cœur de tous les hommes ; mais celui de vos filles, ô charité romaine ! celui de vos filles, il me paraît l'avoir placé bien moins dans ses mains que dans son propre cœur <sup>1</sup> ! »

#### § 5. Hôpital *S. Gallicano*.

Les aumônes recueillies par un pauvre Français lépreux donnèrent naissance à l'hôpital de *S. Gallicano*, destiné autrefois aux malheureux affligés de la lèpre. Il est aujourd'hui consacré au traitement des maladies cutanées, comme se rapprochant le plus de l'infirmité qui en devint l'origine.

#### § 6. Hospice des aliénés.

On reçoit dans celui de *S. Maria della Pietà* les aliénés des deux sexes.

#### § 7. Hospices nationaux et particuliers.

Indépendamment de ces hospices généraux, Rome, la vraie cité catholique, en renferme encore, ainsi que nous l'avons vu, de particuliers à différentes nations. Il en existe également qui appartiennent à des corporations ou à des communautés particulières. Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit des

<sup>1</sup> Lettre adressée le 14 septembre 1845 à la R. Mère générale des filles du Bon-Pasteur à Angers, par le cardinal Mastai.

premiers. Quant aux autres, nous signalerons celui des *Ben-Fratelli*, appartenant à l'institut de *S. Jean-de-Dieu*; celui de la confrérie des pharmaciens à *S. Lorenzo in Miranda*, des boulangers romains à *S. Maria di Loreto*, de *S. Elisabetta* pour les boulangers allemands, enfin celui des treize corps de métiers à *S. Maria dell' Orto*.

§ 8. *Secours à domicile.*

A quoi nous devons ajouter les secours donnés aux malades, à domicile, par une touchante condescendance de la charité qui respecte dans le malheur même des répugnances mal raisonnées; qui se garde surtout, autant que possible, d'enlever au pauvre les affections et les soins de la famille.

Le grand hospice de la *Trinità de' Pellegrini* complète cet ensemble d'établissements et de secours d'une double manière.

§ 9. *Hospice pour les pèlerins et les convalescents.*

En accueillant les pauvres voyageurs à Rome; en faisant disparaître, par de bons soins les premiers effets de leurs longues fatigues, on prévient bien des maladies, dont l'abandon développerait trop souvent le germe.

D'un autre côté, en offrant un asile aux convalescents, on achève ce que le traitement de la maladie avait commencé, et l'on prévient ainsi de nombreuses rechutes.

SOINS DONNÉS AUX MORTS.

Enfin, lorsque la charité romaine a vu ses secours impuissants pour retenir en ce monde des âmes que Dieu rappelait à lui, elle n'abandonne point pour cela le cadavre de ses pauvres. Elle sait que le respect pour les morts est chose sacrée; que les ensevelir, c'est se livrer à l'une des œuvres de miséricorde par excellence. Elle sait ce que Tobie sacrifia pour l'accomplir, et la récompense qu'il en reçut<sup>1</sup>. Elle s'intéresse donc religieuse-

<sup>1</sup> Il est difficile d'imaginer rien de plus touchant que le discours d'a-

ment aux cadavres, que la mort laisse en passant sur les asiles de la douleur.

§ 1. *Confréries pour l'ensevelissement des morts dans les hôpitaux.*

A Santo-Spirito, par exemple, chaque soir, une pieuse confrérie se présente, en toute saison, qu'il y ait ou non de nouvelles victimes. Elle vient pour accompagner processionnellement les morts au cimetière, s'il y en a quelques-uns à ensevelir. Sinon, elle se rend également au lieu où elle a déjà conduit tant de cadavres, afin d'y prier Dieu pour les âmes de ces malheureux.

§ 2. *Autre institution de même genre pour la recherche des cadavres des personnes mortes dans la campagne.*

Une autre confrérie composée de personnes distinguées dans la société, s'occupe d'une manière plus louable encore, s'il est possible, de l'inhumation des morts. On l'appelle *Archiconfraternità dell' orazione e della morte*. Elle se charge d'aller rechercher les morts dans la campagne, jusqu'à des distances de vingt et de trente milles hors de Rome.

Cette archiconfrérie, qui continue l'œuvre commencée dès

dieux fait par l'ange Raphaël aux deux Tobie au moment où il se séparait d'eux pour retourner aux pieds du trône de Dieu, ainsi que le dit la Sainte-Écriture. On y voit l'importance du respect pour les morts. « La prière jointe  
 » au jeûne est bonne, dit l'ange, et faire l'aumône vaut mieux que d'amas-  
 » ser un riche trésor; parce que l'aumône délivre de la mort; c'est elle qui  
 » purge des péchés, et fait trouver la miséricorde et la vie éternelle. Ceux au  
 » contraire qui commettent le péché et l'iniquité, sont les ennemis de leurs  
 » âmes. Je vous fais donc connaître la vérité, et je ne vous cacherai pas une  
 » chose secrète. Lorsque tu priais avec larmes, que tu ensevelissais les  
 » morts, que tu quittais ton repas pour cacher les morts dans ta maison pen-  
 » dant le jour, et que tu les ensevelissais pendant la nuit, j'ai offert ta  
 » prière au Seigneur. Et comme tu étais agréable à Dieu, il a fallu que tu  
 » fusses éprouvé par la tentation. Et maintenant le Seigneur m'a envoyé  
 » vers toi afin que je te guérisse, et que je délivre du démon Sara, l'épouse  
 » de Tobie. C'est Raphaël, un des sept qui sommes présents

les premiers temps du christianisme, s'honore à juste titre d'avoir compté saint Charles Borromée parmi ses membres.

Elle justifie le premier des noms qu'elle porte, par les exercices pieux auxquels elle se livre avec grande édification dans une église particulière. C'est là que prit naissance l'usage de l'exposition du Saint-Sacrement, connu partout aujourd'hui, sous le nom de *quarante heures*. Cette confrérie est également la première qui ait visité processionnellement les basiliques, fait en corps le pèlerinage de Loreto, et donné l'hospitalité aux compagnies agrégées de pèlerins.

Ainsi, comme nous l'avancions d'abord, Rome qui renferme dans son sein des maisons de secours pour tant de nations diverses; Rome, si catholique en ce sens, dans sa charité, embrasse également dans cette même charité, les misères de toute nature qui peuvent affliger ses enfants.

Ainsi, dès le sein de sa mère elle veille sur l'enfant du pauvre; elle le reçoit à sa naissance, le nourrit, l'élève dans la vertu, le garantit des pièges tendus à son innocence, le relève dans ses chutes; de la même main qui panse les plaies de son corps pendant la maladie, elle assiste à son chevet, au moment du redoutable passage à l'éternité; puis, lorsque la mort a glacé son corps, elle le suit jusque dans la tombe, de même qu'elle accompagne son âme aux pieds du tribunal de Dieu.

Voyons maintenant ce que fait Rome dans les œuvres de l'intelligence.

#### OEUVRES DE LA SCIENCE.

Pour faire ressortir dans tout leur éclat les beautés de la charité romaine, il nous a suffi d'indiquer rapidement l'ensemble des œuvres accomplies dans l'intérieur même de la ville. Ce serait également un beau tableau que celui des établissements scientifiques formés parallèlement aux premiers, sous les yeux même des souverains pontifes. Toutefois, il nous semble plus convenable à notre sujet de montrer l'action du

Saint-Siège sur la science en général dans le monde chrétien. Vous y verrez de nouveau briller un des caractères de vérité qui distinguent l'Église romaine de toutes les autres ; je veux dire la catholicité si fortement empreinte du reste à tout ce qui vient de l'Église de Jésus-Christ.

Toutefois, nous n'avons pas la prétention d'embrasser ici l'ensemble de cette action dans son développement sur toute science humaine. Ce serait un travail hors de proportion avec notre objet. Nous nous contenterons de vous exposer une idée sommaire des œuvres accomplies par le Saint-Siège pour la science ecclésiastique, cette science que vous regardez avec raison, non-seulement comme la plus importante, mais comme le but ultérieur de toutes les autres.

§ 1. *Depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire XVI, et de même jusqu'à la fin des siècles, les Pontifes de Rome ont été et seront les docteurs universels de l'Église.*

Depuis le moment où Pierre<sup>1</sup>, docteur universel et guide souverain de l'Église, indiquait aux fidèles les règles à suivre pour bien comprendre les sublinités du langage de cet autre docteur élevé aux pieds de Gamaliel<sup>2</sup>, jusqu'à celui où Grégoire XVI disait aux évêques de Belgique : « Agissez, et ce-  
» lui de qui vient tout don très-bon et parfait, se placera à  
» votre droite, afin que vous puissiez accomplir heureusement  
» les choses si utilement conçues<sup>3</sup> ; » partout et toujours les écrits des docteurs et les institutions de science ecclésiastique ont reçu leur sanction définitive, et leur plus puissant encoura-

<sup>1</sup> Charissimus frater noster Paulus secundum datam sibi sapientiam scripsit vobis sicut et in omnibus epistolis, loquens in eis de his, in quibus sunt quædam difficilia intellectu, quæ indocti et instabiles depravant sicut et cæteras scripturas ad suam ipsorum perditionem. Vos igitur, fratres præscientes custodite. *II Pet.* III, 45 et suiv.

<sup>2</sup> Secus pedes Gamaliel eruditus. *Act.* XXII, 3.

<sup>3</sup> » Agite igitur, et ille, à quo omne datum optimum ac omne donum perfectum est, dexter vobis propitiusque adsit, ut quæ salubriter cogitatis,

gement de la parole des souverains pontifes. Partout et toujours ces derniers ont agi et parlé comme docteurs et guides suprêmes de l'Église universelle.

Car pour employer les expressions de la vénérable autorité que nous avons citée : « Comme en effet, il appartient principalement aux pontifes romains, en vertu de l'office du ministère apostolique qui leur est confié, de protéger la foi catholique, de conserver entier et sans tache le dépôt de la doctrine sacrée qu'on leur confie; il doit leur appartenir également de régler la disposition des études sacrées, enseignées publiquement dans les universités. Telle fut la cause pourquoi les catholiques, même des princes, lorsqu'ils songèrent à l'établissement de semblables académies et universités pour les études, jugèrent convenable de consulter le siège apostolique, et de recourir à son autorité. Ainsi, les histoires respectables des plus célèbres et illustres universités d'Europe témoignent hautement qu'elles n'ont pas été constituées, sinon de l'avis et du consentement du pontife romain<sup>1</sup>. »

Prouvons-le par l'examen rapide de quelques faits principaux.

» feliciter possitis implere. » — *Bref de Grégoire XVI aux évêques de Belgique pour confirmer l'établissement de l'Université catholique de Louvain, 13 décembre 1823.*

<sup>1</sup> « Cùm enim ad romanos pontifices pro concredito ipsis apostolici officii, munere maximè pertineat catholicam fidem tueri sanctæque ejus doctrinæ depositum integrum ac intemeratum custodire; eorum quoque esse debet sacrarum disciplinarum, quæ publicè in universitatibus traduntur, institutionem moderari. Atque hæc causa fuit, cur catholici etiam principes, cùm de ejusmodi academiis seu universitatibus studiorum statuendis cogitarunt, apostolicam sedem consulendam, ejusque auctoritatem exquirendam duxerint. Hinc celebriores illustrioresque Europæ universitates nonnisi ex sententia et assensu romanorum pontificum fuisse constitutas gravissimæ illarum historiæ amplissimè testantur. » — *Loc. cit.*

§ 2. *Première science des chrétiens.*

Quelle fut la science, quelle fut l'école des premiers disciples du Sauveur?

Un seul mot va nous l'apprendre.

« Nous prêchons le Jésus-Christ crucifié, » disait saint Paul à la brillante ville de Corinthe, et nous ne le prêchons point, « en employant la sagesse de la parole, pour ne pas » anéantir la croix de Jésus-Christ<sup>1</sup>. » Telle fut la première science de nos pères ; la science par excellence de l'Église primitive ; la science qui, dans tous les siècles, perdra toujours la science des docteurs, et la prudence des prudents du monde.

§ 3. *Leur première école.*

« Les chrétiens aux bêtes ! » s'écriait la cruelle impiété de Rome sous les Césars. Et chaque jour où le peuple-roi pouvait se rassasier des deux grandes nécessités de la vie que le paganisme lui avait faite : « Panem et Circenses<sup>2</sup> ; » chacun de ces jours, les applaudissements de ses matrones et de ses vestales célébraient le triomphe des bêtes féroces, dispersant en lambeaux les corps de nos martyrs sur la poussière des amphithéâtres. Telle fut la première école des chrétiens. Telle fut l'arène où dans chaque siècle, nombre de nos frères sont descendus pour confesser leur foi, en même temps que d'autres la défendaient victorieusement dans les écoles proprement dites, dans les combats de la science et de la vérité contre l'erreur.

Église de Russie, quand donc le sang de tes évêques redeviendra-t-il assez généreux pour se mêler au nôtre dans les combats de la persécution ? Quand la vérité, parlant de nouveau par leur bouche, enseignera-t-elle à tes enfants la science

<sup>1</sup> Nos autem prædicamus Christum crucifixum. .... non in sapientia verbi, ut non evacuatur crux Christi. *I Cor. I, 17, 23.*

<sup>2</sup> Du pain et les jeux du cirque.

des saints? Quand donc te guideront-ils comme autrefois vers le bercail de l'unique Pasteur?

§ 4. *Leçons des apôtres. — Science des anciens pères.*

Saint Paul, du reste, en recommandant aux chrétiens, pour première science, celle de la croix de Jésus-Christ, saint Paul n'en faisait pas moins un devoir à ses disciples, dans la personne de Timothée, d'étudier avec zèle les livres saints <sup>1</sup>. Puis Timothée d'après lui, et les autres héritiers des doctrines apostoliques, suivant les leçons de leurs maîtres, tous scrutaient en effet les Écritures <sup>2</sup>; ils y puisaient ces lumières qu'ils répandirent bientôt en torrents sur le monde, alors qu'ils se nommaient Justin, Denis, Tertullien, Jérôme, Augustin et tant d'autres aussi glorieux; réalisant ainsi de la manière la plus éclatante cet ancien oracle de l'Esprit de Dieu : « Les lèvres du » prêtre garderont la science et on apprendra la loi de sa » bouche <sup>3</sup>. »

§ 5. *Éloquence de saint Ignace d'Antioche.*

Quant aux colysées des empereurs, on y apprenait le secret d'une éloquence, dont le grand martyr d'Antioche, saint Ignace, nous a laissé un si beau modèle : « Je vous conjure, écrivait-il » aux Romains, en les priant de ne pas demander pour lui un » de ces miracles si fréquents alors dans les supplices des mar- » tyrs; je vous conjure de ne pas m'entourer d'une bienveil- » lance intempestive. Laissez-moi devenir la nourriture des » bêtes par le moyen desquelles je jouirai de mon Dieu : je suis » le froment de Dieu, et par les dents des bêtes je serai moulu, » afin de devenir le pain très-pur du Christ. Flattez-les plutôt,

<sup>1</sup> Omnis Scriptura divinitus inspirata utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia. *II Tim.* III, 16.

<sup>2</sup> Quotidie scrutantes Scripturas. *Act.* XVII, 11.

<sup>3</sup> Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus. *Malac.* II, 7.

» ces bêtes, afin qu'elles me deviennent un sépulcre et qu'elles  
 » ne laissent rien de mon corps <sup>1</sup>, afin qu'après ma mort je ne  
 » sois à charge à personne. Alors je serai vraiment le disciple  
 » de Jésus-Christ, quand le monde ne verra plus même mon  
 » corps..... Je trouverai mes délices dans les bêtes auxquelles  
 » je suis destiné; je désire ardemment les trouver préparées ;  
 » je les flatterai par mes caresses, afin qu'elles me dévorent  
 » promptement, non comme elles ont fait pour plusieurs, que  
 » respectant, elles n'ont pas touchés. Et si elles ne veulent  
 » pas de moi, moi qui veux d'elles, je leur ferai violence. Pour  
 » vous, pardonnez-moi, je sais ce qui m'est utile. Je commence  
 » à être le disciple de Jésus-Christ, maintenant que ne désirant  
 » rien des choses visibles ou invisibles, je veux uniquement  
 » aller à lui. Que le feu et la croix, que le rassemblement des  
 » bêtes, la dispersion des os, la coupure des membres, le broie-  
 » ment de tout le corps, les tourments du démon viennent sur  
 » moi, pourvu que je gagne Jésus-Christ <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Le premier souhait du grand martyr a été exaucé; les dents des bêtes l'ont en effet broyé comme un froment de Dieu; mais il nous est demeuré des restes de son corps. Ces vénérables reliques reposent à Rome, dans l'église de saint Clément pape, cet autre témoin de la foi, dont vous possédez à Kiew, le chef auguste. Elles reposent près des cendres de saint Cyrille votre apôtre, mort dans la communion romaine.

<sup>2</sup> « Deprecor vos, non concordia intempestiva fiat mihi. Dimitte me  
 » bestiarum esse cibum : per quas est Deo potiri. Frumentum sum Dei :  
 » et per dentes bestiarum molar, ut mundus panis inveniar Christi. Magis  
 » blandite bestiis, ut mihi sepulcrum fiant, et nihil derelinquant eorum  
 » quæ corporis mei; ut non dormiens gravis alicui inveniar. Tunc ero  
 » discipulus verus Jesu Christi, quando neque corpus meum mundus  
 » videbit..... sortiar bestiis mihi esse paratis; et oro promptas mihi inve-  
 » niri : quibus et blandiar cito me devorare; non quemadmodum quos-  
 » dam, timentes non tetigerunt. Sed et si ipsæ volentem non velint, ego  
 » vim faciam. Veniam mihi habete : quid mihi confert, ego cognosco.  
 » Nunc incipio discipulus esse; nihil me zelare visibilibus et invisibilibus,  
 » ut Jesu Christo fruam. Ignis et crux, bestiarumque congregationes, dis-  
 » persiones ossium, concisio membrorum, molitiones totius corporis,  
 » malæ punitiones diaboli in me veniant : solum ut Jesu Christo fruam. » —  
*Sancti Ignatii Episc. et mart. Ep. ad Romanos.* — *Max Bibl. Vet. Pat.*  
 (édit. citée). t. II, p. 100.

§ 6. *École d'Orient.*

Mais bientôt les écoles d'Alexandrie, d'Émesse, de Nisibe, apprirent au paganisme que, si les chrétiens savaient le vaincre par leur vertu et par leur courage, ils ne voulaient pas même lui laisser entre les mains ses dernières armes<sup>1</sup>. Il se glorifiait contre nous de la science de ses écoles, de la parole dorée de ses rhéteurs. Et la gloire de ses écoles pâlit devant les écoles du christianisme; et son éloquence énergée fut réduite au silence, lorsque les mâles accents de nos orateurs chrétiens eurent ébranlé le monde, et renversé les derniers fondements de l'idolâtrie; lorsque la doctrine sacrée de nos apologistes eut fait taire la vaine science du mensonge; qu'elle eut renversé l'idole des savants, comme les divinités populaires avaient pâli et s'étaient réduites en poudre à la présence de nos martyrs.

§ 7. *Part des instituts religieux dans la lutte scientifique contre le paganisme.*

Au milieu de cette glorieuse lutte contre toutes les forces réunies du paganisme, les instituts monastiques montrèrent dès lors tout le parti qu'on peut en tirer, lorsqu'on ne les oblige pas à quitter la position d'auxiliaires, pour laquelle ils ont grâce et mission dans l'Église.

§ 8. *Sociétés des prêtres séculiers. — Zèle de saint Léon Ier et de saint Agapet, pour les écoles cléricales instituées par saint Augustin.*

Saint Augustin montra de même, et d'illustres prélats avec

<sup>1</sup> Voir pour les premières écoles ecclésiastiques dans l'Orient, le magnifique ouvrage de J. S. Assemani, intitulé : *Bibliotheca Orientalis Clementino-Vaticana*, etc. Par Joseph-Simon Assemani. — In f°. Rome, Impr. de la Propagande. 1728, t. iv. p. 919. — Assemani, le plus célèbre des écrivains maronites, mourut au moment où il venait d'être nommé cardinal. C'est un des beaux exemples à offrir pour montrer l'estime que le

lui, montrèrent ce qu'un grand évêque peut opérer au moyen de sociétés cléricales, où la science acquise se trouve jointe à la parfaite obéissance hiérarchique. Aussi voyons-nous le pape saint Léon-le-Grand, non-seulement appuyer de son autorité la formation d'écoles nombreuses faites suivant le modèle de celle d'Hippone, mais interdire l'entrée du sanctuaire à quiconque refuserait de s'y former.

Plus tard, le saint pontife Agapet s'occupa de fonder à Rome une école théologique plus importante encore pour l'action supérieure qui lui était réservée dans l'Église. Malheureusement les invasions des Barbares en arrêtaient l'exécution.

§ 9. *Zèle de saint Grégoire-le-Grand.*

Rivale des écoles d'Alexandrie et de Nisibe, l'académie romaine eût jeté sur l'occident un éclat réservé au temps où Pierre-le-Diacre, Émile, Jean-le-Défenseur, Marinien de Syracuse, Augustin et Mellitus, apôtres de l'Angleterre, se formaient à la science divine sous les yeux de saint Grégoire-le-Grand.

Sous l'impulsion donnée par cet illustre pontife, la France, l'Espagne, l'Irlande et l'Angleterre suivaient noblement une voie qu'elles devaient bientôt ouvrir à la Germanie.

§ 10. *Science toute romaine dans le vaste empire de Charlemagne.*

Au temps de Charlemagne, et par l'appui si généreux de ce puissant chef des Francs, s'ouvrit en Europe une ère nouvelle et toute romaine de science ecclésiastique. Léon III et Pascal I<sup>er</sup> lui envoyèrent de leur illustre école de Saint-Jean-de-Latran <sup>1</sup> les professeurs à l'aide desquels il introduisit de fortes études dans son immense empire ; et ses successeurs, heureux du moins à soutenir dignement cette portion de son héritage, honorèrent sous ce rapport leur titre de fils aînés de l'Église.

<sup>1</sup> *Ex sacro sanctæ Ecclesiæ patriarchio.*

§ 11. *Encouragements donnés à la science par Eugène II et Léon IV.*

Mais si les empereurs francs établissaient partout des écoles sur le modèle de leur *schola palatina*, Eugène II, au concile de Rome, donnait la fécondité à ces mêmes fondations en les bé-nissant comme souverain pontife. Il en étendait de même le bienfait à l'Italie. Il donnait enfin une nouvelle impulsion à l'ardeur pour les études ecclésiastiques dans toute l'Europe, où les conciles et les évêques le secondaient de toute leur puissance.

La France, l'Allemagne et l'Angleterre se distinguaient alors entre les nations par leur zèle à fonder les établissements d'éducation ecclésiastique.

Léon IV, dans un nouveau concile de Rome, confirma les actes d'Eugène II, et se montra le digne héritier de son zèle.

§ 12. *Académies de Lyon, de Langres et de Chartres. — Sylvestre II et Léon IX.*

Au XI<sup>e</sup> siècle, les académies de Lyon, de Langres et de Chartres soutenaient en France les écoles ecclésiastiques; tandis que Silvestre II, sous le nom de Gerbert, et saint Léon IX, sous celui de Bruno, illustraient Reims et Tulle, et se disposaient ainsi à porter sur le trône pontifical les grandes vues de leurs prédécesseurs.

§ 13. *Académies du nord de l'Europe.*

Pendant ce temps, Utrecht, Fulde, Worms et Vurtzbourg entretenaient et propageaient la science ecclésiastique dans le nord de l'Europe.

§ 14. *Universités de Pologne et de Paris.*

Dans les deux siècles suivants, l'université de Bologne, si

éminemment empreinte dans son institution de l'esprit d'indépendance italienne; celle de Paris, à qui la science a voué tant de reconnaissance, à qui l'épiscopat français en particulier doit en très-grande partie le sentiment de dignité qu'il a toujours porté si haut, et dont il s'est justement glorifié en plus d'une circonstance; ces académies remuèrent l'Europe tout entière.

§ 15. *Universités de France et d'Italie.*

A côté de ces grandes fondations brillèrent également d'un grand éclat, en France, Orléans et Montpellier. En Italie, sur cette terre où la gloire a, sous toutes les formes, jeté de si profondes racines, s'illustraient Padoue, Pise, Ferrare et Rome, reine immortelle du monde, à qui jamais on ne pourra enlever toutes ses couronnes.

§ 16. *L'Italie préparée à recevoir avec fruit les savants exilés de la Grèce.*

Ces nombreux foyers d'instruction et de lumières attirèrent à cette époque en Italie toute la jeunesse de l'Europe; ils en firent le centre des arts, le berceau tout préparé pour recevoir et développer les éléments de puissance intellectuelle repoussés plus tard de la Grèce par les enfants de Mahomet.

§ 17. *Zèle des souverains Pontifes.*

Nommer Alexandre III, Innocent III, Honorius IV, Grégoire IX, Innocent IV, Alexandre IV et Grégoire X, c'est assez dire les soins du Saint-Siège pour l'établissement, la discipline et le progrès de ces institutions.

§ 18. *Avantages et inconvénients des grandes écoles centrales.*

Quelle époque, malgré ses défauts ! quelle vigueur de conception et de génie dans ses théologiens, ses artistes et ses poë-

tes ! « Elle a commencé à Pierre Lombard ; elle a produit Thomas d'Aquin, Duns Scotus, Albert-le-Grand, Bonaventure et Alexandre de Halès, et elle s'est terminée au Dante ; au Dante, génie dont on n'a pas même compris la grandeur, qui planait dans les sphères les plus sublimes et les plus pures de la foi et de la poésie sacrée, qui tirait toutes ses grandes et magnifiques conceptions du cercle de la sensibilité chrétienne, et qui les réunissait dans un tout céleste, s'élevant à une hauteur que pourrait à peine atteindre le regard du plus profond philosophe ou l'aile du plus audacieux poète<sup>1</sup>. »

Toutefois, on ne doit pas se le dissimuler, l'agitation des grandes écoles du temps nuisit alors trop souvent aux études locales, plus modestes, mais plus indispensables encore, des différents diocèses. Les grands papes que nous avons cités s'efforcèrent activement d'y porter remède.

#### § 19. *Décadence des études.*

Malheureusement ils n'y réussirent pas toujours, comme ils le désiraient. Puis, de tristes événements introduisirent dans le clergé un esprit de relâchement et de dissipation dont le souvenir arrache des larmes. La science ne se maintint guère que dans les foyers principaux où elle était fixée. L'Église se trouva en quelque sorte désarmée sur bien des points, lorsque Dieu, voulant châtier le peuple, en épurant le clergé, permit à la formidable voix de la réforme de se faire entendre.

Luther avait paru, attaquant avec la même audace des abus trop réels et les dogmes les plus sacrés de la foi.

Et cette Église si souvent déchirée par ses propres enfants, qu'elle devrait en mourir si les promesses éternelles n'étaient là pour la soutenir ; l'Église trouva, comme toujours, dans ses pontifes suprêmes le salut au milieu d'un si violent orage.

<sup>1</sup> Histoire des Institutions d'éducation ecclésiastique, par Augustin Theiner, etc. In-8° Paris, Debécourt 1841, t. 1<sup>er</sup> p. 185.

§ 20. *OEuvre du saint Concile de Trente pour la réforme des études et du clergé.*

Une voix auguste, partie du haut des collines de l'éternelle Rome, appela les évêques des quatre vents de la terre ; le concile de Trente s'ouvrit, se poursuivit, sonda le mal, indiqua le remède.

En même temps se trouvèrent rassemblés, par la main qui donne au moment opportun la nourriture aux petits <sup>1</sup>, tous les instruments nécessaires pour accomplir l'œuvre de réparation indiquée.

§ 21. *Influence de saint Ignace et de saint Philippe de Néri sur cette même œuvre.*

Parmi ces instruments, il s'en trouva deux surtout, dont l'influence fut immense. Nous en avons déjà dit quelques mots ; c'est saint Ignace et saint Philippe de Néri.

L'un redonnait à l'élément monastique la vigueur des anciens âges, sous la forme convenable aux besoins de l'époque.

L'autre relevait à son rang par la science et la sainteté le clergé séculier, cette fleur de l'ordre ecclésiastique, cette noble famille sacerdotale, héritière directe du ministère des docteurs et des apôtres.

Ignace, l'homme de génie, le parfait religieux, proposant à Jules III ses règles pour le collège germanique, prenait une grande part à la restauration du sacerdoce séculier, ce but principal de toute œuvre d'instruction dans l'Église.

Philippe, d'une intelligence également vaste ; Philippe, l'admirable prêtre, enfantant l'Oratoire, déposait également en faveur du même sacerdoce un germe de perfection, un élément du bien qu'on vit se développer bientôt dans toute l'Église. La France en particulier lui doit la naissance d'une foule d'institutions ecclésiastiques sorties de son œuvre <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Das escam illorum in tempore opportuno. *Ps.* cXLIV, 15.

<sup>2</sup> Ainsi l'Oratoire du cardinal de Bérulle, la Congrégation de S. Vin-

Ainsi Philippe et Ignace devinrent en grande partie les deux bras de Rome pour développer l'œuvre de réforme et d'instruction du clergé séculier ; œuvre incomparable dont les bases furent posées sous Martin V et Nicolas V, lors de la fondation du collège de Capranica, le premier de tous les séminaires ecclésiastiques modernes.

Jules III, Pie IV, saint Pie V et Grégoire XIII attachèrent leurs noms à cette grande œuvre, d'une manière digne de tout ce que leurs plus illustres prédécesseurs avaient opéré en ce sens pour le bien de l'Église.

§ 22. *Zèle des souverains Pontifes.*

Grégoire XIII surtout semblait avoir renfermé dans son cœur, en faveur du clergé séculier de toutes les contrées de la terre, ce zèle qui embrasait le premier des Grégoire pour l'Allemagne et l'Angleterre, ce zèle qui portait également saint Grégoire VII à demander aux rois scandinaves l'élite de leur jeunesse, afin de l'initier au sacerdoce. Grégoire XIII, à leur exemple, sentit si vivement la nécessité des clergés indigènes ; il comprit si bien l'impossibilité de fixer nulle part la foi chrétienne sans ce moyen, qu'aucune nation ne fut sous ce rapport étrangère à sa sollicitude.

Toutefois, suivant l'exemple du divin Maître, il se sentait obligé d'abord envers les brebis qui s'égarèrent du troupeau d'Israël. Avant de songer aux nations encore étrangères à la foi, il s'empressa de secourir les portions de l'Église, où le schisme et l'hérésie avaient fait le plus de ravages. Puis il étendit son zèle à d'autres contrées ; et, sous ce point de vue, il laissa encore de grands exemples à ses successeurs et au monde catholique tout entier.

cent de Paul, celle du P. Eudes, de M. Bourdoise, et plusieurs autres encore. Celle surtout de S.-Sulpice, cette école à jamais glorieuse pour le monde catholique autant que pour la France ; cet asile de paix et de sainteté, dont le souvenir reste au fond du cœur, comme la mémoire des plus beaux jours de la vie.

§ 23. *Collèges institués par Grégoire XIII.*

Il suffit de nommer son collège hongrois à Rome, ses collèges anglais à Rome et à Reims, lesquels devaient être imités, à Valladolid et à Séville par Clément VIII, à Madrid par Paul V, à Lisbonne par Grégoire XV et à Douai par Innocent X; son collège suisse à Milan; d'autres à Venise, en Allemagne, en Flandre, en Espagne, à Prague, à Riga et à Wilna; à Rome, son collège pour les juifs et les musulmans convertis; ceux des Arméniens, des Maronites, cette colonne du catholicisme en Orient; son collège grec rétabli dernièrement par le dernier pontife de son nom<sup>1</sup>; établissements complétés à Rome par le collège romain, si renommé sous la direction des Pères de la compagnie de Jésus, si dignement continué plus tard par le docte et pieux clergé séculier de Rome<sup>2</sup>, de ce clergé qui a la

<sup>1</sup> Les soins d'un des membres le plus distingué du sacré collège, le cardinal Altieri, alors nonce à Vienne, contribuèrent puissamment à ce rétablissement si utile.

<sup>2</sup> Pendant la période de temps que le collège romain fut confié au clergé séculier de Rome, l'établissement devint la pépinière d'une foule de savants et pieux professeurs, cardinaux, évêques, prélats et prêtres de la plus haute distinction.

Parmi les professeurs, nous citerons le célèbre cardinal Caprano, dont le nom est cité encore aujourd'hui avec tant de respect dans l'Église; le cardinal Ostini dont l'éloge s'est déjà placé naturellement sous notre plume; Mgr. Fornari, si recommandable par sa doctrine, sa prudence et sa modération; l'abbé Guidi, mort à Naples au moment où il venait de prendre la plus honorable part au concordat de ce royaume; l'abbé Rubbi, qui fit partie de la légation du cardinal Caprara en France sous Napoléon; l'abbé Testa, célèbre par ses victorieuses discussions au sujet des fameux zodiaques d'Égypte; les professeurs de sciences mathématiques, Calandrelli, Conti et Richebach, trop connus pour qu'on ait besoin d'en faire une mention plus explicite; le vénérable Mgr. Gasparini, à qui son âge avancé n'a rien enlevé de l'amabilité de caractère dont Dieu l'a doué, non plus que de cette pureté de style, de cette élégance de latinisme admirées à juste titre dans les travaux de sa longue carrière; Mgr. Laureani, d'une latinité non moins pure, d'une science qui honore l'emploi de bibliothécaire exercé par lui au Vatican.

A ceux-là nous pourrions ajouter, bien qu'il n'ait jamais enseigné comme professeur en titre, l'abbé Bonelli, à qui l'étude de la bonne philoso-

gloire insigne d'avoir fourni l'auguste pontife placé aujourd'hui sur la chaire apostolique.

A toutes ces marques d'intérêt données aux séminaires ecclésiastiques, Grégoire XIII ajouta l'institution d'une congrégation particulière de cardinaux, appelés à régler tout ce qui concernait ces établissements dans le monde.

Sixte-Quint suivit l'exemple de Grégoire, et plusieurs séminaires italiens ou étrangers datent de son pontificat. Clément VIII fit plus encore. Sa lettre encyclique en faveur des études est un monument précieux dans l'histoire de la science. Ce pontife contribua efficacement à la fondation des collèges écossais à Rome, allemand à Liège et à Tournay, ainsi que de plusieurs autres en France, en Allemagne et en Italie.

#### § 24. Collège Urbain de la Propagande.

Parmi ceux que Paul V institua, nous devons placer ceux des Écossais à Paris et des Irlandais à Lisbonne.

Urbain VIII suivit généreusement les mêmes traces; les collèges de Louvain et de Lille pour les Irlandais, celui des Illyriens à Loreto, lui doivent entr'autres leur naissance. Il eut enfin la gloire d'attacher son nom, célèbre d'ailleurs et par tant de grandes actions, à l'établissement du collège de la Propagande. Cette création, unique dans le monde, doit sa première origine à l'espagnol Vivès; mais par l'intérêt qu'il y porta, ainsi que par les bienfaits dont cet intérêt fut accompagné, le

phie est redevable de si précieux encouragements et de si sûres lumières.

Enfin, parmi les élèves les plus distingués de l'établissement, nous nommerons les cardinaux Asquini et Ferretti, le dernier à jamais recommandable par sa piété, son zèle et sa belle conduite au temps du choléra de Naples; Mgr. Viale-Prela, le docte et habile nonce de Vienne; Mgr. Brunelli, si digne d'occuper la position importante de secrétaire de la Propagande; Mgr. Brunelli, l'une des colonnes futures du sacré collège, dont la vaste doctrine et l'esprit élevé seront toujours un puissant appui pour les vrais principes de missions développés dans l'*Instruction* à laquelle il a eu la gloire d'attacher son nom. Nous citerons enfin les abbés Grazio i et Palma dont s'honore aussi le collège romain.

pontife mérita que la reconnaissance de l'Église fit porter au collège le nom d'Urbain, conservé encore aujourd'hui.

Innocent X, si juste appréciateur de l'importance du clergé pris parmi les nationaux<sup>1</sup>, établit à Rome le collège irlandais, où de nos jours, sous la direction d'un ecclésiastique aussi savant que modeste<sup>2</sup>, nous voyons élever une si belle famille ecclésiastique pour la fidèle Irlande.

Il est inutile de parler des autres établissements d'instruction ecclésiastique formés sous l'influence bienfaisante des souverains pontifes. Cette influence apparaît si visiblement et d'une manière si éclatante, que les faits rapportés jusqu'ici suffisent et bien au delà pour montrer ce que la science doit au Saint-Siège.

§ 25. *Académies et Universités fondées.*

Mais les grandes vues des papes ne s'arrêtèrent pas plus à la fondation des séminaires particuliers, dans les temps modernes, qu'auparavant leurs encouragements ne manquèrent jamais aux grandes institutions scientifiques de leur âge. Ainsi agissaient Jules III et ses successeurs pour les universités et les académies de Dillingen, Douai, Gratz, Pont-à-Mousson et Wilna.

§ 26. *Mouvement du clergé de France. — Institution des séminaires.*

Pendant ce temps, les évêques de la catholicité, à l'exemple principalement de saint Charles Borromée, dotaient à l'envi leurs diocèses d'établissements d'éducation ecclésiastique. Le clergé de France en particulier se distinguait de tous par son ardeur à suivre sous ce rapport le grand mouvement imprimé par le saint concile de Trente. Les congrégations de Saint-Sulpice, de la Mission, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et cel-

<sup>1</sup> Voir les *Lettres à Mgr. de Langres sur les Missions Étrangères*, p. 29.

<sup>2</sup> Mgr. Cullen.

les que nous avons déjà indiquées, toutes filles de l'Oratoire à divers titres, changèrent la face de la France, à l'aide des séminaires pour le clergé séculier.

Une foule de prêtres zélés, formés à la vertu dans les séminaires, et à la science dans la glorieuse et à jamais regrettable institution de la Sorbonne, remplirent les sièges épiscopaux et les autres positions élevées de l'ordre hiérarchique, où ils montrèrent plus tard comment on scelle sa foi de son sang, après l'avoir défendue glorieusement par la parole.

### § 27. Missions Étrangères.

D'autres enfin, parmi eux, enflammés de zèle et réalisant les souhaits prophétiques du grand homme à qui Saint-Sulpice doit sa naissance<sup>1</sup>, trouvèrent trop étroites les bornes de la France; ils ambitionnèrent et obtinrent la gloire d'aller planter dans les pays infidèles la bannière du clergé séculier et de la sainte hiérarchie<sup>2</sup>.

Enfin, à côté de l'enseignement supérieur développé à différents degrés, on vit la charité romaine, de temps immémorial<sup>3</sup>, s'occuper plus ou moins activement, suivant les conjonctures des temps, de l'éducation élémentaire pour les enfants des deux sexes. Dans le xv<sup>e</sup> siècle, saint Joseph Calasanzio y donna le premier exemple d'écoles gratuites, instituées plus

<sup>1</sup> « Au sortir de l'oraison, M. Olier écrivait à son directeur : Dieu qui m'anima, me faisait dire, étant hors de moi-même, et voulant répandre la foi par toutes les créatures, si je pouvais : *O donc, mon tout, que j'envoie par tout le monde!* Et il me semble que je voyais ici un commencement de séminaire pour les nations étrangères. » — *Vie de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, accompagnée de notices sur un grand nombre de personnages contemporains.* Par M. Fayon, directeur au même séminaire. In-8°. Paris. Poussielgue. 1841, t. II, p. 411.

<sup>2</sup> Nous avons fait connaître la portée de cette œuvre dans les *Lettres à Mgr. de Langres sur la Cong. des Miss. Étrangères.*

<sup>3</sup> E difficile determinare quand' esse (les écoles primaires) incominciassero ad aversi, dappoichè mancano su ciò le memorie. — *Degl' istituti di publica carità e d'istruzione primaria, etc. di Monsig. D. Carlo Luigi Morichini, etc.* In-8. Rome. P. Aureli. 1835, p. 227.

tard dans d'autres contrées, notamment en France, où l'œuvre de notre vénérable de la Salle eut de si grands succès.

Du reste, tout ce qui s'est fait dans les temps modernes pour l'éducation ecclésiastique supérieure ou élémentaire, n'est, à proprement parler, qu'un développement des grandes pensées du saint concile de Trente. Aussi l'Église doit-elle à cette auguste assemblée, entre autres bienfaits, la réforme, et par suite la réhabilitation du clergé séculier, très-dégénéré à certaines époques.

Ce développement, que le Saint-Siège a si admirablement dirigé, s'opérait en France, en particulier, d'un côté par les congrégations religieuses ravivées ou instituées à la suite du même concile, de l'autre par les institutions nées de l'Oratoire. Il en résultait, comme on devait l'espérer, une louable émulation entre les deux grands principes séculier et régulier. Tout en se combattant avec vivacité sur quelques points de détail, ces deux principes donnaient cependant une grande force à l'action commune dans les œuvres de grande importance.

D'ailleurs, l'énergique constitution de l'épiscopat français suffisait pour arrêter à temps les abus vraiment graves, et par ce moyen la lutte même devenait profitable.

Aujourd'hui tout est bien changé. L'élément religieux n'existe plus, à proprement parler, dans l'Église de France. L'autorité des évêques, absolue sur bien des points, n'est plus, sous d'autres rapports essentiels, que l'ombre de ce qu'elle était autrefois. Les corporations religieuses ne peuvent presque plus se reconstituer; et il n'y a même plus d'*assemblées du clergé* pour les évêques, tandis que les conciles provinciaux et nationaux seraient nécessaires à leur action.

Quoi qu'il en soit, et pour ne pas sortir de notre sujet, nous vous adresserons une seule demande, ô malheureuse Église de Russie!

§ 28. *Comparaison avec la nullité des œuvres de l'église russe.*

Vous voyez ce que Rome a opéré dans le monde pour la

portion la plus intéressante de l'enseignement ; qu'avez-vous à nous opposer de votre part pour contre-balancer tant de glorieux efforts ? Quelles écoles, quelles universités, quelles académies avez-vous su établir pendant les longs siècles de votre existence ?

Hélas ! faut-il que nous répondions pour vous ? faut-il vous épargner la honte d'un aveu qui vous pèse ? — Disons-le donc à votre place, puisque la rougeur vous couvre le visage. Jusqu'à l'année 1786, il n'y avait pas plus de vingt-deux écoles en Russie.

Mais maintenant, direz-vous, ce reproche ne nous est plus applicable ; maintenant la Russie n'a rien ou peu de chose à envier à bien d'autres contrées de l'Europe. Lisez les rapports officiels de nos ministres, et voyez si des progrès éminents n'ont pas été faits depuis un demi-siècle.

A cela nous voulons bien ne pas répondre par le mot de Catherine à son favori de Moskou, que les oukases et les beaux rapports sont de merveilleux apologues imaginés pour l'occupation de la curiosité européenne.

A cela nous voulons bien ne pas opposer les piquantes observations du livre qui a donné naissance à ces lignes. Nous admettrons pour un instant tout ce que vous voudrez bien nous affirmer comme véritable ; mais en cela quelle gloire peut vous revenir ? Ne nous apprenez-vous pas au contraire que plus le progrès dont on parle sera véritable, plus le sujet de votre honte grandira, puisque par là on prouve inévitablement l'incapacité ou l'apathie de vos prédécesseurs. Maintenant, dites-vous, le flambeau de la science est allumé parmi nous ; désormais la lumière brille à nos yeux. — A merveille ; il en sera comme vous le dites. Mais est-ce vous qui l'avez découverte, cette lumière ? est-ce vous qui avez trouvé un secret que Rome n'a jamais perdu, même dans les siècles de la plus universelle ignorance ?

§ 29. *Le schisme seul a réduit l'église russe à l'état d'abaissement où elle se trouve aujourd'hui. Le retour à l'Église catholique peut uniquement l'en faire sortir.*

Ce n'est pas tout. Non-seulement un pareil progrès vous honore peu, mais encore il tourne à votre désavantage. En s'emparant, comme il l'a fait, de tout enseignement, le pouvoir qui vous domine, depuis que le schisme vous a séparés de Rome, vous a enchaînés à ses pieds en s'emparant de tout enseignement civil ou religieux, le gouvernement russe vous a chargé les bras d'une chaîne si lourde que seuls, malheureux évêques, seuls vous ne la rompez jamais.

Pour vous le représenter sous des couleurs plus exactes, permettez-nous seulement de vous exposer en peu de mots la source où vos maîtres ont puisé cette inspiration.

La France, au XVIII<sup>e</sup> siècle, commença l'œuvre. Les philosophes anti-chrétiens égaraient cette grande nation sur bien des principes religieux et sociaux, en l'éclairant sur des abus qu'on pouvait détruire sans renverser l'édifice. Malheureusement abusés par la passion, ces philosophes regardèrent, comme une nécessité, pour atteindre leur but, de s'emparer de l'éducation et d'en éloigner complètement l'Église. Plus malheureusement encore pour eux et pour nous, ils y réussirent.

§ 30. *Œuvre de destruction du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Attaques contre l'éducation en France.*

Parmi ceux qui travaillèrent à cette destruction, plusieurs, sans aucun doute, voulaient s'arrêter aux limites qu'on leur avait d'abord fait entrevoir. Le torrent débordé les emporta. Et peu d'années après, Robespierre, à la tribune de la Convention nationale, pouvait exposer au milieu des applaudissements populaires des principes comme ceux qui suivent : « Vous songez sans doute, disait-il, vous songez sans doute à donner à

» l'éducation un caractère grandiose, tel que l'exigent la forme  
 » de notre gouvernement et les hautes destinées de notre répu-  
 » blique. Vous sentirez l'indispensable nécessité de la rendre  
 » commune à tous les Français et la même pour tous. Il ne  
 » s'agit plus maintenant de former des *seigneurs*, mais des  
 » *citoyens*; *la patrie seule possède le droit d'élever ses enfants*.  
 » Elle ne peut confier ce trésor ni à l'orgueil des familles, ni  
 » aux préjugés des particuliers, ces soutiens éternels de l'aris-  
 » tocratie et du fédéralisme domestique, qui estropie les âmes  
 » en les isolant, et qui anéantit avec l'égalité, tous les fonde-  
 » ments de l'ordre social <sup>1</sup>. »

Tyranniques maximes que réfutait dignement un des hommes appelés à raffermir les bases de cet ordre social douloureusement ébranlé en France, par les étranges défenseurs qu'il trouvait jadis dans la farouche *Montagne*.

« Tous les droits, en matière d'instruction publique, n'appartiennent pas à l'État, disait M. Guizot; il y en a qui sont, je ne veux pas dire supérieurs aux siens, mais antérieurs, et qui coexistent avec les siens. Les premiers sont les droits des familles; les enfants appartiennent aux familles avant d'appartenir à l'État.

» L'État a le droit de distribuer l'enseignement, de le diriger dans ses propres établissements, de le surveiller partout; il n'a pas le droit de l'imposer arbitrairement et exclusivement à toutes les familles, sans leur consentement, et contre leur vœu <sup>2</sup>. »

### § 31. *Œuvres semblables en Allemagne.*

De la France, les principes anti-chrétiens du voltérianisme avaient passé en Allemagne. Les perfides combinaisons de Fré-

<sup>1</sup> Rapport fait au nom du comité de Salut public, par Robespierre, sur les relations des idées religieuses et morales avec les principes républicains, etc. — *Hist. des inst. d'éducation eccl.*, t. I, p. 404.

<sup>2</sup> Discours prononcé à la Chambre des députés, 30 janvier 1846.

déric les secondaient, non moins activement que les aberrations de Joseph II.

§ 32. *Les illuminés s'emparent de l'éducation.*

Comme par l'*Encyclopédie* en France, on avait attaqué tous les fondements du christianisme; de même on se servit à Berlin de la *Bibliothèque universelle allemande*, pour arriver au même but. La secte active des illuminés se mêla aux rationalistes de toutes les écoles, pour travailler à cette œuvre de destruction. Elle se chargea même de la partie la plus importante de l'attaque, en s'emparant de l'éducation civile et religieuse de la jeunesse.

En peu de temps les ravages furent affreux. L'université de Bonn devint le centre d'où partirent tous les efforts de perversion tentés contre le clergé. Celle de Fribourg en Brisgaw rivalisa de zèle avec la première. Mayence s'y joignit. L'œuvre des séminaires diocésains fut attaquée sous toutes les faces; on la livra au ridicule; on la mina par la corruption, à ce point qu'on pouvait bientôt dire : « Faut-il s'étonner après cela si » nous voyons l'institution des séminaires en Allemagne tom- » ber de jour en jour en décadence, au point de perdre com- » plètement toute importance ecclésiastique, et de se réduire » si je peux m'exprimer ainsi, à n'être plus qu'un établissement » d'*entraînement*, où les jeunes lévites, après s'être vautrés » pendant plusieurs années à l'université, dans la piscine du » vice et du dérèglement, venaient passer cinq ou six mois » pour apprendre les cérémonies du culte et autres coutumes » liturgiques en rapport avec leur profession, mais auxquelles, » le plus souvent, ils ne croyaient pas eux-mêmes, et dont ils » se moquaient tout haut, et pour aller de là travailler comme » de vigoureux ouvriers à la vigne du Seigneur ! »

<sup>1</sup> *Hist. des instit. d'éduc. eccl.*, t. II, p. 45.

§ 33. *Séminaires généraux de Joseph II. — Corruption de ces établissements. — Doctrine anti-catholique qu'on y professe.*

Mais le grand coup porté à cette institution vint de Joseph II, lors de l'établissement des séminaires généraux de Vienne, Louvain et Pavie, séminaires que, dans ses réglemens, l'empereur enleva entièrement à la surveillance des évêques.

On peut avoir une idée de l'enseignement qui s'y donnait, par ces principes professés ouvertement dans les cours :  
 « 1° L'infailibilité de l'Église n'est plus crue aujourd'hui que  
 » d'un petit nombre de têtes faibles ; elle est douteuse. 2° Le  
 » concile de Trente a créé plusieurs dogmes, qui ne sont point  
 » garantis par l'antiquité. Le concile n'est pas infailible. 3° Il  
 » est difficile d'établir l'origine divine de la confession. 4° L'É-  
 » glise n'a point de pouvoir législatif, ou du moins ses décrets  
 » n'ont pas force de loi, tant qu'ils n'ont point obtenu la sanc-  
 » tion de l'État. 5° L'Église n'a pas le droit de fixer les empê-  
 » chemens au mariage. 6° Le célibat n'est pas plus parfait que  
 » le mariage. 7° La fin de l'homme n'est nullement Dieu et la  
 » glorification de ses perfections divines ; mais l'homme est sa  
 » félicité à lui-même. 8° Les sacrements appartiennent à l'in-  
 » térieur de la religion, et celle-ci ne consiste pas dans l'usage  
 » des sacrements, qui ne font pas la religion. 9° Le jeûne est  
 » contraire aux lois de la nature, du moment où il dépasse les  
 » règles ordinaires de la tempérance. 10° Les peines de l'en-  
 » fer ne sont pas éternelles. 11° L'Église a conservé comme  
 » des dogmes beaucoup de subtilités purement scolastiques.  
 » 12° L'amour de soi est la seule vertu ; il renferme en lui  
 » toutes les autres. 13° Le démon ne tente par les hommes <sup>1</sup>. »

A de telles maximes se joignaient des mœurs dignes d'y correspondre. Dans le séminaire de Fribourg, qui oserait le croire ! il est de fait que Kolb, directeur de cet établissement, « menait ses élèves le vendredi, dans les plus mauvais cabarets,

<sup>1</sup> *Histoire des instit. d'éduc. eccl.*, t. II, p. 65.

« où il buvait et mangeait avec eux, et les excitait à faire en public, usage de viandes défendues par l'Église. Il leur enseignait sans détour, que la simple fornication, loin d'être un péché, était permise et même nécessaire. Pour leur rendre compréhensibles ces nouvelles maximes de morale, il les conduisait lui-même dans les fossés de la ville, aux heures où les soldats ont coutume de s'y livrer à leurs orgies; il repaissait ses sataniques regards de ce dégoûtant spectacle, et exhortait ses séminaristes à imiter en toute sécurité de conscience ces abominables exemples <sup>1</sup>. »

A Vienne, les choses étaient exactement sur le même pied. « J'ai remarqué, disait un religieux de l'ordre de St-François, dans ce séminaire général, une si effroyable immoralité, que si je ne l'avais pas vue de mes propres yeux, je n'ajouterais pas foi à ce que d'autres m'en diraient. On compte ici quatre-vingt séminaristes; mais le nombre des filles de joie à qui les directeurs accordaient la libre entrée de l'établissement, dans le but d'ôter à ces jeunes gens tout sentiment de honte, est beaucoup plus considérable <sup>2</sup>. »

La Belgique, et à sa tête, le cardinal Frankenberg, firent de vives réclamations contre ces affreux établissements. Le temps et le changement de règne y apportèrent quelque remède. Mais quand de pareils trésors de vengeance s'amassent contre une couronne, doit-on s'étonner si Dieu vient sévèrement la châtier un jour ?

#### § 34. *Fondation du séminaire de Maynooth en Irlande.*

Pendant ce temps, la Bavière également dominée par les illuminés, suivait la même route. Mais l'Irlande, l'héroïque Irlande, donnait à la même époque, par la fondation toute catholique de son collège de Maynooth, l'exemple de ces établissements renouvelés dans tous les âges, où la main de Rome

<sup>1</sup> *Histoire des instit. d'éduc. eccl.*, t. II, p. 66. — <sup>2</sup> *Loc. cit.*, p. 69.

posa sur le roc, les fondements de l'édifice, et traça le travail aux constructeurs <sup>1</sup>.

De semblables exemples d'entreprises contre la foi catholique, devaient nécessairement séduire, et séduisirent en effet le gouvernement de Russie. On finit aussi par y prendre goût à la destruction de toute influence du clergé sur l'éducation.

§ 35. *Bien opéré en Russie par les jésuites.—Oeuvre de destruction du catholicisme en Russie et en Pologne par l'éducation.*

Dans le courant du siècle dernier, l'éducation ecclésiastique et civile de la jeunesse polonaise avait cependant continué d'être confiée en grande partie aux jésuites. Dans l'ancien royaume ils s'en occupaient, comme particuliers, après la suppression de la Compagnie ; mais dans la Russie-Blanche, ils eurent plusieurs collèges maintenus en communautés. Paul I<sup>er</sup> les admit même à St-Petersbourg, où leur utile influence fit passer à la foi catholique un certain nombre de russes distingués. Votre église s'en alarma et les jésuites furent sacrifiés. Ce fut un malheur très-sensible pour la cause catholique.

§ 36. *L'empereur de Russie, tout-puissant contre la religion catholique dans ses États, peut très-peu de chose peut-être en sa faveur.*

Cet acte de persécution religieuse fut commis par Alexandre, malgré ses bonnes qualités, et son esprit de tolérance. C'est un exemple entre tant d'autres, à citer pour prouver qu'en fait de catholicisme, tant que votre politique restera la même, un empereur de Russie pourra beaucoup pour le mal, et peu de chose peut-être pour le bien. Cette politique est trop étroitement liée à la destruction de la foi catholique, pour qu'on puisse rien espérer d'important en votre faveur, même avec des dispositions bienveillantes de la part du souverain.

<sup>1</sup> Ce séminaire fut approuvé par Pie VI les 9 juillet et 17 novembre 1796.

Depuis Alexandre le système d'éducation publique en Russie a donc été établi de manière à gêner le plus possible, non-seulement le développement, mais la conservation du catholicisme.

§ 37. *Tristes réformes opérées à l'Université catholique de Wilna.*

L'université de Wilna avait été fondée sous les auspices de Grégoire XIII, comme nous l'avons vu, ainsi que par les soins du grand roi Etienne. Elle fut florissante jusqu'au moment où les malheurs de la Pologne la réduisirent à peu près au néant. En 1803 l'empereur Alexandre la rétablit, mais sur des bases funestes à la foi catholique. Adoptant le plan de Joseph II, il y adjoignit un séminaire général, devant servir de centre et de direction à tous les séminaires catholiques des diocèses particuliers. On s'efforça d'y introduire dès le principe, un enseignement réprouvé par l'Église. Et pour comble de malheur, toute surveillance sur l'établissement fut enlevée aux évêques. De grands malheurs en résultèrent, moins peut-être cependant qu'on ne pouvait en craindre. La voix courageuse de quelques évêques signala publiquement le danger. Et l'on vit alors, comme toujours, que, pour l'Église catholique, si la prudence et la modération doivent toujours guider les démarches et régler les paroles des pasteurs, il est des cas où le silence serait un crime ; où il faut s'écrier avec saint Jérôme : « Canes » latrant pro domino suo, et ego latrare non possum pro Domino meo? Mori possum, tacere non possum. »

§ 38. *Grande responsabilité des évêques de Russie.*

Grand exemple pour vous, évêques infortunés, à qui le schisme ôte nécessairement la force et le courage, quand ils seraient le plus nécessaires ; grand exemple pour vous, et profond sujet de réflexions et de craintes pour l'avenir ! Lorsqu'au moment où votre troupeau attaqué par l'ennemi, a

tourné les yeux vers vous pour implorer du secours, et que la voix de votre conscience vous criait : *Custos, quid de nocte* <sup>1</sup>. Gardien d'Israël, que voyez-vous? Qu'avez-vous répondu?— Rien. — Vous avez baisé les chaînes dorées qu'on vous imposait; vous avez incliné la tête en silence; vous avez adoré tremblants et respectueux la verge qui vous frappe sans relâche. Et depuis votre prédécesseur Nicon, jamais peut-être une parole courageuse n'a monté de vous jusqu'au trône de vos maîtres. Et cependant vous avez mission impérative et obligatoire de les éclairer, aussi bien eux que le dernier de leurs sujets.

§ 39. *Protestations inutiles du Saint-Siège et des évêques catholiques.*

Malheureusement les protestations des évêques catholiques, celles qu'y joignit le Saint-Siège n'arrêtèrent point les projets formés contre l'indépendance de l'éducation ecclésiastique du clergé catholique.

Loin de là, comme de 1803 à 1830, un bon nombre de prêtres-courageux étaient sortis de Wilna, malgré les vices de l'institution; un nouveau changement, plus mauvais que le premier, y fut fait en 1833 par l'empereur actuel. On finit par transporter le séminaire à St-Petersbourg, où il se trouve aujourd'hui, comme vous le savez.

Le passage suivant montre pourtant que l'éducation ecclésiastique n'y était déjà primitivement que très-conforme aux projets du schisme.

§ 3. *État pitoyable de l'enseignement catholique en Russie.*

« Le collège ecclésiastique composé de prélats corrompus et  
 » ennemis du Saint-Siège, ne nommait aux chaires de profes-  
 » seurs que des âmes damnées, qui infectaient la jeunesse de  
 » leur enseignement irréligieux. Ainsi l'on introduisait dans les

<sup>1</sup> Is. XXI, 11.

» séminaires le mépris des lois ecclésiastiques et la corruption  
 » des mœurs. Il suffisait qu'un séminariste adressât sa plainte  
 » au maréchal Paskiewicz pour échapper à toute censure. Dans  
 » un cas de ce genre, Paskiewicz ordonna au général gouver-  
 » neur de Wilna, prince Dolgorouki, d'examiner l'affaire.  
 » Dolgorouki se rendit au séminaire, destitua le directeur  
 » Staniewicz, rassembla les séminaristes, et les engagea à  
 » s'adresser toujours à lui en pareil cas, leur promettant qu'il  
 » serait toujours fait droit à leurs plaintes, de quelque nature  
 » qu'elles fussent <sup>1</sup>. »

Pendant ce temps le clergé grec-uni était contraint d'aller se former au saint ministère dans l'école non-unie d'Alexandre Newski à Saint-Petersbourg.

§ 41. *Défense de choisir les instituteurs privés. — Modification faite au catéchisme par le gouvernement. — Défense de parler jamais des points de division entre l'Église catholique et l'Église russe. — Prédications commandées, etc.*

Pour tout le reste de l'éducation des catholiques, on peut s'en représenter le tableau par ce qui suit : « La direction des  
 » grands établissements d'éducation, des lycées et des gymnases  
 » est aujourd'hui confiée, dans le royaume de Pologne comme  
 » dans les provinces polonaises de la Russie, à des schismati-  
 » ques. Partout, à côté du professeur de religion catholique,  
 » il doit y avoir un professeur de religion russe. Il n'y a pas  
 » longtemps, le ministre de l'intérieur demandait s'il ne serait  
 » pas mieux de substituer tout à fait l'enseignement schisma-  
 » tique à l'enseignement catholique. On trouva qu'il n'était pas  
 » temps encore ; toutefois on a déjà réduit l'usage de la messe  
 » au dimanche et aux jours de fête, et on a défendu l'emploi  
 » d'aucune contrainte contre ceux qui refuseraient d'accomplir  
 » leurs devoirs de religion. Il n'est pas jusqu'à l'enseignement

<sup>1</sup> *Viciss. de l'Église cathol., etc., t. 1, p. 344.*

» privé dans les familles qui ne subisse l'influence directe du  
» gouvernement. Les catholiques ne sont pas libres de choisir  
» les instituteurs de leurs enfants. Ils doivent les demander au  
» gouvernement, qui leur désigne les hommes les plus corrom-  
» pus et les plus irrégieux. Les instituteurs sont chargés de  
» donner l'instruction aux domestiques dans ces familles. L'en-  
» seignement religieux du peuple est également soumis à cette  
» influence. Le catéchisme que l'on enseigne dans les écoles a  
» bien été rédigé par les évêques, mais après cela il a été revu  
» et modifié par le gouvernement. On y parle sans cesse de  
» l'empereur comme du premier et du plus puissant des êtres  
» après Dieu ; c'est à peine si l'on met quelque différence entre  
» eux, de sorte que l'on persuade au peuple que l'empereur  
» est maître absolu dans l'Église comme dans l'État ; enfin, à  
» peine pourra-t-on le croire, il est défendu, sous les peines  
» les plus sévères, aux curés, aux prêtres et aux chapelains de  
» prêcher selon leur conscience : le gouvernement impose au  
» clergé un recueil de sermons rédigés, comme le catéchisme,  
» par les évêques, mais modifiés ensuite par le gouvernement ;  
» et il est défendu, sous peine d'être dépouillé de ses charges  
» et dignités, de prononcer un autre sermon que ceux contenus  
» dans ce recueil, à moins d'en avoir obtenu la permission ex-  
» presse. Il est défendu au clergé de répondre aux insinuations  
» que l'on répand parmi le peuple contre la religion catholi-  
» que ; de rien opposer aux feuilles dans lesquelles des écri-  
» vains vendus au gouvernement exposent faussement l'ensei-  
» gnement de l'Église catholique, et que l'on distribue au  
» peuple avec profusion. Enfin il leur est surtout ordonné de  
» supprimer cet article de la foi qui dit : *Hors de l'Église ca-*  
» *tholique, point de salut*, comme si l'on pouvait être catholi-  
» que sans croire cet article. On interdit aussi, sous les peines  
» les plus sévères, l'introduction et la vente des livres qui trai-  
» tent de la différence entre l'Église catholique et l'Église  
» gréco-russe. Cette défense s'étend également à l'enseigne-  
» ment théologique des séminaires, où l'on ne peut expliquer

» les articles qui dessinent nettement la position de l'Église  
 » catholique; si bien que les séminaristes ignorent ce qui les  
 » sépare du schisme, et peuvent y être amenés sans s'en dou-  
 » ter. Les prédicateurs n'en peuvent parler au peuple, non plus  
 » que de la procession du Saint-Esprit, de la suprématie du  
 » pape, et de tous les autres articles qui séparent l'Église russe  
 » de l'Église catholique <sup>1</sup>. »

Telle est aujourd'hui, quant à l'enseignement religieux, la condition de nos frères courbés sous le joug anti-catholique qui les écrase.

Pour vous, trop malheureux évêques de Russie, vous savez, sous ce rapport, à quel degré d'abaissement les mêmes usurpations vous ont fait descendre.

GLOIRES RÉCENTES DU MARTYRE DANS LES MISSIONS  
 ÉTRANGÈRES.

« Parmi les preuves si nombreuses et si solides qui démon-  
 » trent clairement l'origine céleste de la religion chrétienne,  
 » disait le vénérable Pie VII, l'on compte avec raison la gran-  
 » deur d'âme héroïque et invincible de ces chrétiens qui, non  
 » contents d'observer les préceptes de l'Évangile, en prati-  
 » quent encore les conseils; qui foulent aux pieds tous les in-  
 » térêts humains, et qui, enflammés de zèle pour la propagation  
 » de la foi, se transportent au delà des mers, à des distances  
 » immenses, dans des pays barbares, supportent des travaux  
 » incroyables, ne se laissent effrayer par aucun danger, et  
 » endurent avec un courage inébranlable la violence des plus  
 » cruels tourments, et la mort même, plutôt que de consentir à  
 » être séparés de la charité de Jésus-Christ, et de renoncer à  
 » confesser et à prêcher son saint nom <sup>2</sup>. »

Cette gloire de l'apostolat par le martyre a été si exclusive-

<sup>1</sup> *Viciss. de l'Eglise cathol.* t. 1, p. 342.

<sup>2</sup> *Allocution prononcée en consistoire secret par Pie VII le 23 sep-  
 tembre 1816.*

ment le partage de l'Église catholique, qu'il suffira d'en rappeler quelques traits des plus récents, pour vous montrer la supériorité de notre foi sur celle de toutes les communions dissidentes. Aussi bornerons-nous à ce point de vue le rapprochement que nous voulons faire entre l'action russe et la nôtre dans la prédication du saint Évangile parmi les infidèles.

MARTYRES DE CHRÉTIENS ET DE MISSIONNAIRES EN CHINE  
ET DANS LES ROYAUMES VOISINS.

*Liberté religieuse en Chine, due à l'intervention de la France.*

Un grand événement, bien honorable pour la diplomatie française, vient de s'accomplir en Chine. La liberté religieuse vient d'être rendue aux chrétiens indigènes. On le doit à l'intervention du chef de la légation française, M. de Lagréné, dont cet acte demeurera comme un précieux souvenir dans la reconnaissante mémoire de l'Église <sup>1</sup>. Des dispositions personnelles extrêmement favorables, appuyées par l'intelligence du gouvernement français, ont préparé un succès de plus en plus apprécié chaque jour, à mesure que s'en complète mieux le développement <sup>2</sup>.

Ainsi, une guerre honteuse dans ses motifs, jointe à la rivalité nationale de la France et de l'Angleterre, telles sont les voies choisies de Dieu pour conduire l'église chinoise à l'état de paix, d'espérance et d'avenir où elle se trouve aujourd'hui <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Les traités de l'Angleterre et des États-Unis n'avaient rien spécifié en faveur des chrétiens de l'empire. Seulement on accordait la liberté de religion dans les ports ouverts aux étrangers. Ce qui s'est fait ensuite est dû personnellement à M. de Lagréné, confirmé plus tard par M. Guizot.

<sup>2</sup> Un nouvel édit de l'empereur de Chine en faveur de la religion chrétienne vient d'arriver en Europe. Le culte public est permis aux chrétiens indigènes; mais on maintient la prohibition par rapport aux missionnaires étrangers. On voit par là si la formation d'un bon clergé indigène devient de plus en plus nécessaire.

<sup>3</sup> Depuis la publication du premier édit en faveur de la religion chrétienne, de nombreuses conversions ont eu lieu en Chine. La reconnaissance

Mais depuis plus d'un siècle que cette liberté de conscience était retirée<sup>1</sup>, et dans les royaumes voisins où les édits de persécution sont toujours en vigueur, que de victimes, que de témoins de la foi immolés à la haine du Seigneur et de son Christ !

Qu'il nous suffise, pour faire apprécier la générosité de ces héros, d'exposer rapidement les faits relatifs à ceux que les instances de nos lointaines Églises appellent aujourd'hui sur les autels<sup>2</sup>.

### MARTYRS ÉTRANGERS.

Semblables aux apôtres des anciennes Églises, ce n'est pas seulement avec des sueurs que les missionnaires catholiques ont dû féconder la terre étrangère où Dieu les envoyait, dans les temps modernes ; c'est, nous l'avons déjà dit, c'est avec du sang que devait être fécondée cette rebelle culture. Voyons combien, dans ce grand concours de triomphateurs, les royaumes où sévissaient les dernières persécutions idolâtriques ont la gloire d'en compter.

#### CHINE.

Le premier de tous est un vénérable évêque appartenant, comme la plupart de ceux qui doivent suivre, à une famille de missionnaires bien favorisée dans ces derniers temps<sup>3</sup>. Il eut la tête tranchée. Que pourrions-nous ajouter à ce sujet au té-

universelle des missionnaires a noblement vengé l'ambassade française des misérables insinuations auxquelles avait donné lieu, de la part de certaines personnes, la conduite particulière d'un mandarin persécuteur.

<sup>1</sup> L'empereur Kan-Hi, si bien disposé d'abord en faveur des missionnaires, avait publié un édit de tolérance pour la religion chrétienne en 1692. Dès l'année 1706, les persécutions déterminées par des dissensions funestes commencèrent à éclater, et redoublèrent bientôt de violence.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet la belle *instruction* rédigée tout récemment à Rome par M. l'avocat Mercosalli, et imprimée à la Propagande sous ce titre : *Instructio ad condendum auctoritate apostolica processum in causa venerabilium martyrum Tunquini occidentalis et orientalis, Sinarum et Cochinchinae*. In-4°.

<sup>3</sup> La congrégation des Missions Étrangères, à Paris.

moignage du glorieux pontife Pie VII, si digne d'apprécier la valeur des souffrances endurées pour le nom de Jésus-Christ ?

*Gabriel Taurin-Dufresse, évêque vicaire apostolique.*

« Parmi ces généreux confesseurs, disait-il dans le consistoire secret du 23 septembre 1816, nous devons surtout célébrer et louer nommément notre vénérable frère Gabriel Taurin-Dufresse, français de nation, évêque de Tabraca et vicaire apostolique de la province du Su-Tchuen, qui pendant trente-neuf ans a rempli en Chine, avec la plus grande sainteté, les fonctions du ministère évangélique..... C'était le 14 septembre de l'année dernière qu'arriva la mort de l'évêque de Tabraca ; mort véritablement précieuse devant le Seigneur ; mort dont le récit nous a touché jusqu'au fond du cœur : en le lisant, nous pensions lire une page des annales de la primitive Église. »

*Saint Jean Triora, franciscain de l'étroite Observance.*

Quelques mois plus tard, la même persécution avait envoyé un enfant de saint François rejoindre devant Dieu tant de héros enfantés à la vie éternelle par la charité de cet incomparable patriarche. Le P. Triora, mourant étranglé le 13 février 1816, laissait de lui la mémoire suivante : « Les bourreaux se lassèrent de tourmenter cette courageuse victime, qui ne se lassait point de souffrir pour le nom de Jésus-Christ <sup>1</sup>. »

*François Clet et Jean-Gabriel Perboyre, lazaristes.*

François Clet et Gabriel Perboyre, ces dignes héritiers des

<sup>1</sup> *Notice sur les 70 serviteurs de Dieu mis à mort pour la foi en Chine, au Tong-King et en Cochinchine*, par l'abbé Rousseau, in-12. Paris. Gaspard, 1845. — Ce travail sert d'accompagnement à la magnifique lithographie publiée à cette occasion par le même éditeur.

vertus apostoliques de saint Vincent-de-Paul, mouraient de même après bien des tourments, l'un en 1818, l'autre en 1840.

## ROYAUME ANNAMITE.

Le farouche Minh-Mang, cet homme d'une intelligence remarquable <sup>1</sup>, qui, de même qu'on le voit toujours en pareille circonstance, fit tant de mal à son empire, par l'abus de sa propre puissance; Minh-Mang couvrit de sang chrétien la terre Annamite.

Trois évêques morts dans cette persécution, le premier par le glaive, l'autre en prison à la suite des tortures, le troisième expirant de misère au milieu des montagnes; un autre vicaire apostolique, évêque élu, et plusieurs prêtres expirant dans les mêmes travaux et les mêmes supplices; tel est en résumé la liste des victimes faites parmi les missionnaires européens.

<sup>1</sup> Voir *Lettres à monseigneur de Langres sur les Miss. Etrangères*, p. 486. — Qu'on veuille bien nous pardonner de nous citer nous-mêmes en cette circonstance. A une époque où nous n'avions aucune idée du travail qui nous occupe aujourd'hui, nous portions sur Minh-Mang un jugement qui n'est passans intérêt, si on le trouve également applicable à quelque autre prince de notre époque. « Considérant la nécessité de fonder en un seul corps de nation les peuples antipathiques soumis à son empire, il conçut fortement à cet effet une pensée d'unité qu'il voulut étendre au-delà des justes bornes. Mœurs, coutumes, croyances, il voulait tout réunir sous les lois d'une centralisation absolue, dont il se réservait à lui seul la direction souveraine; plan vaste et bien conçu, que le défaut de modération l'empêcha de réaliser. Ce prince, l'un des plus capables de son temps, tomba dans le défaut ordinaire aux souverains de haute intelligence, chez qui le calme d'une éminente sagesse ne vient pas réprimer les passions ambitieuses. Après avoir compris sa position, il la dépassa; il voulut non-seulement pouvoir dire : *l'Etat, c'est moi*, mais encore régler selon ses croyances et ses affections, les croyances et les affections de son peuple. C'était s'engager évidemment dans la voie de la tyrannie, et il n'hésita pas à en accepter les conséquences. De cette manière, les précieuses qualités que Dieu lui avait données, et le soin qu'il avait pris lui-même de les cultiver, contribuèrent puissamment à le rendre un véritable fléau pour ses sujets, au lieu d'en faire un grand et bon prince comme il pouvait l'être. »

*Ignace Delgado, évêque vicaire apostolique.*

Le premier de tous est Ignace Delgado, dominicain espagnol, évêque vicaire apostolique du Tong-King oriental <sup>1</sup>. Mort en prison à la suite des premières tortures, le vénérable vieillard ne put échapper cependant à la sentence de décapitation, dont il avait été frappé. On porta son corps sur le lieu du supplice ; sa tête fut séparée du tronc, et ensuite jetée, comme on faisait autrefois des premiers martyrs, dans le plus profond du fleuve. Là cette précieuse relique devait, croyait-on, demeurer éternellement cachée aux yeux des chrétiens. Mais, comme autrefois aussi, Dieu voulut tromper les désirs des persécuteurs. Plusieurs mois s'écoulèrent et l'on retrouva, pour ainsi dire intact, ce dépôt respecté par la corruption et par les grands poissons du fleuve.

*Dominique Hénarès évêque coadjuteur.*

Plus heureux encore que le prélat dont il était coadjuteur, Dominique Hénarès, dominicain espagnol comme le précédent, termina sous le glaive des bourreaux la 38<sup>e</sup> année de son ministère épiscopal, la 48<sup>e</sup> de son apostolat.

Ceci se passait dans le Tong-King oriental.

*Pierre-Dumoulin Borie, vicaire apostolique, évêque élu. —  
Joseph-Marie-Pélage Havard, évêque vicaire apostolique.*

Dans le Tong-King occidental un spectacle également imposant édifiait cette Église.

L'évêque d'Acanthe, J. M. P. Havard, vicaire apostolique

<sup>1</sup> Voir pour tout ce qui concerne le Tong-King oriental l'ouvrage intitulé : *Memorie delle missioni cattoliche nel regno del Tunchino, etc., dal P. Alberto Guglielmotti de predicatori*, in-8°. — Rome, Salviucci, 1844.

Ce travail est l'œuvre d'un dominicain de Rome extrêmement distingué sous bien des rapports, l'une des espérances de cet ordre si vénérable.

de cette mission, était mort de misère en 1838. Pierre-Dumoulin Borie qui lui succéda, fut consacré dans son sang avant d'avoir reçu l'onction des Évêques. Heureux confrère ! de toutes les parts, n'eut-il pas la plus belle ? Il fut décapité le 24 novembre 1838.

« Il fallut revenir jusqu'à sept fois pour accomplir cette » œuvre de sang, pendant laquelle le saint prêtre ne poussa pas un seul cri !... Aussitôt après l'exécution, chrétiens et païens, mandarins et soldats se jetèrent à l'envi sur les dépouilles des saints martyrs <sup>1</sup> et se les disputèrent comme autant de trésors... On dit qu'actuellement, les païens vont sur leurs tombes offrir des victimes comme à des génies tutélaires <sup>2</sup> »

*Joseph Fernandez, dominicain espagnol.*

La même année, le dominicain espagnol Fernandez endurait des tortures semblables, et subissait le même supplice au Tong-King oriental.

*Charles Cornay, prêtre des missions étrangères.*

En 1837, Charles Cornay, prêtre des Missions étrangères, après avoir subi la torture, annonçait ainsi qu'il suit son prochain triomphe à sa religieuse famille : « Mon sang a déjà coulé » dans les tourments, et doit couler encore deux ou trois fois » avant que j'aie les quatre membres et la tête coupés. La peine » que vous en ressentirez, m'a déjà fait verser bien des larmes ; » mais aussi la pensée que je serai près de Dieu à intercéder » pour vous, quand vous lirez cette lettre, m'a consolé, et pour

<sup>1</sup> Deux prêtres indigènes furent martyrisés avec lui.

<sup>2</sup> *Ann. de la Prop. de la Foi*, t. XII, p. 538. — *Vie du vénérable serviteur de Dieu, Pierre Rose Ursule Dumoulin Borie, etc., suivie d'un appendice sur les Missions Étrangères, etc.* — In-12. Paris, Sagnier et Bray, 1846. — Les ossements du martyr sont conservés aujourd'hui au séminaire des Missions Étrangères, à Paris.

» moi et pour vous. Ne plaignez pas le jour de ma mort, il sera  
» le plus heureux de ma vie <sup>1</sup>. »

Et lorsque ce jour fortuné arriva, on pouvait bien lui appliquer ces paroles des élèves du collège indigène, encourageant par de touchantes poésies, le compagnon du confesseur à souffrir courageusement comme lui pour la foi : « La force du Tout-  
» Puissant s'est aussi fanée comme une fleur au jardin des  
» Olives : souviens-toi que se faner ainsi, c'est fleurir. L'Agneau  
» sacré s'est aussi livré aux loups du Calvaire : souviens-toi  
» que mourir avec lui, c'est vivre <sup>2</sup>. »

*François-Isidore Gagelin. — Joseph Marchand. — François Jaccard, prêtres des missions étrangères. — Le P. Odorico, franciscain.*

» Je crois pouvoir vous annoncer sans détour, bienheureux  
» confrère, que vous êtes condamné à mort <sup>3</sup>. » Ainsi parlait  
» un autre martyr, Jaccard, à son confrère Gagelin, détenu  
» dans les prisons de Cochinchine. Et celui-ci répondait avec  
» une joie calme, telle certainement que la passion ne la donne  
» jamais : « La nouvelle que vous m'annoncez que je suis irrè-  
» vocablement condamné à mort, me pénètre de joie jusqu'au  
» fond du cœur. Non, je ne crains pas de l'assurer, jamais  
» nouvelle ne me fit tant de plaisir; les mandarins n'en éprou-  
» veront jamais de pareille : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt*  
» *mihî : In domum Domini ibimus* <sup>4</sup>. »

Il mourut étranglé le 17 octobre 1833.

Deux ans plus tard mourait, au milieu des plus affreux

<sup>1</sup> *Ann. de la Prop. de la Foi*, t. XI, p. 241. — *Un martyr, ou le secret du cathol. en Chine*, etc., par M. l'abbé Auber, etc. — In-18. Paris, Périsse, 1839.

<sup>2</sup> *Ann. de la Prop. de la Foi*, t. XI, p. 267.

<sup>3</sup> Lettre du 11 octobre 1833. — *Vie de l'abbé Gagelin*, etc., par Fr. Pérennès. — In-12. Besançon, Outhenin, Chalandre, 1836, p. 216.

<sup>4</sup> Je me suis réjoui dans les choses qui m'ont été dites : Nous irons dans la maison du Seigneur. — *Ps.* cxxi. *Loc. cit.*, p. 221.

supplices, Joseph Marchand, martyrisé en Cochinchine le 30 novembre 1835.

Une horrible torture lui avait été infligée à diverses reprises dans les premiers interrogatoires. On la renouvela trois fois de suite le jour de son dernier supplice. Voici en quoi elle consistait. On faisait rougir au feu cinq grosses tenailles en fer, au moyen desquelles autant de bourreaux lui serraient les jambes et les cuisses jusqu'à l'os en différents endroits et en même temps <sup>1</sup>. On l'attacha ensuite à une potence en forme de croix, et on l'y déchiqueta tout vivant. Il expira au moment où, après avoir enlevé toutes les chairs de la partie supérieure du corps, les bourreaux lui coupaient le gras des jambes. L'exécution n'en continua pas moins ensuite. Le corps fut partagé en quatre morceaux; on lui trancha la tête, qu'on promena dans toutes les provinces, après quoi elle fut broyée et jetée à la mer, comme le corps l'avait été après l'exécution <sup>2</sup>.

Le martyr de François Jaccard eut lieu seulement le 21 septembre 1838, plusieurs années après sa première condamnation à mort. Dans les tourments et les épreuves qu'il eut à subir auparavant, Dieu le sépara pour un instant de son compagnon de misères, le P. Odorico, franciscain, mort dans les prisons.

Mais si le supplice de François Jaccard fut glorieux devant l'Église du Seigneur, que doit-on penser de l'héroïsme de sa mère, assez généreuse pour s'écrier à l'annonce du supplice de son fils : « O quelle bienheureuse nouvelle ! quel bonheur pour » notre famille d'avoir un martyr <sup>3</sup> ! »

<sup>1</sup> Une particularité remarquable se présente dans le dernier interrogatoire du martyr. On y voit l'impression faite sur les Gentils par la force donnée aux chrétiens dans la sainte communion : « Quel pain enchanteur » donne-t-on à ceux qui se sont confessés, de sorte qu'ils tiennent si fort à la » religion ? » *Ann. de la Prop. de la Foi*, t. XI, p. 579. — Qu'on explique sérieusement si l'on peut un pareil effet, autrement que par le dogme de la présence réelle.

<sup>2</sup> *Lettres à monseigneur de Langres*, p. 408 et suiv.

<sup>3</sup> Vie de M. François Jaccard, etc., par M. le chanoine Sallavaud. — In-42. Nancy, Burdet, 1843, p. 129 et 180.

*Gilles-Joseph-Louis Delamotte, prêtre des missions étrangères.*

Enfin, en 1840, G.-J.-L. Delamotte mourait en prison, après avoir regardé comme des *jeux d'enfant*<sup>1</sup> la torture des tenailles froides, des pinces rougies au feu et de la chaise garnie de pointes de fer, à laquelle il fut soumis à plusieurs reprises.

Pendant ce temps, une mort moins violente, mais bien précieuse aussi devant Dieu, moissonnait largement un grand nombre d'autres missionnaires. Et le grand cœur de Mgr. Retord pouvait, dès l'année 1836, s'écrier en parlant de ces glorieux désastres : « Voilà comme la vie des missionnaires s'en » va vite ; ils passent comme un messenger qui porte à pas rapides des nouvelles pressantes, comme la flèche qui fend l'air, et tend à son but ; mais ce but, c'est l'éternité ! M. Suat » est mort il y a trois ans ; M. Mollin a péri sous les eaux d'un » fleuve ; un prêtre annamite a été étranglé ; le P. Odorico est » mort en exil ; M. Rouge a succombé sur les montagnes ; » M. Jaccard meurt lentement dans un cachot ; M. Marchand !!! » et voilà, je le répète, comme les missionnaires passent vite !... » Quels seront les hommes hardis qui viendront maintenant » pour les remplacer, pour remplir, comme dans un jour de » bataille, les vides de ceux qui tombent, et pour combattre » avec ceux qui restent ?<sup>2</sup> »

Depuis cette époque, que de gloire encore et que de combats ! Redirai-je les luttes éclatantes de cet évêque, de ces missionnaires emprisonnés, flagellés, condamnés à mort et délivrés par l'intervention de la généreuse marine militaire de France<sup>3</sup> ? La modestie de ceux qu'il faudrait louer ici, nous re-

<sup>1</sup> Expression du confesseur. — *Ann. de la Prop. de la Foi*, t. XIII, p. 462.

<sup>2</sup> *Loc. cit.*, t. X, p. 302.

<sup>3</sup> Voici un résumé des services plus saillants rendus dans ces derniers temps aux missionnaires de la Chine et royaumes voisins, par les officiers de la marine militaire française. En 1843, M. Favain-Lévêque, capitaine

tient. Il ne nous appartient pas de troubler l'humilité de leurs âmes par des éloges qu'ils repoussent. Heureux de conserver au livre de vie leurs noms que le martyre y avait inscrits, ils sentent tout ce que leur impose d'obligations nouvelles et de reconnaissance envers Dieu des faveurs aussi désirables.

*Martyrs de Corée. — Laurent-Marie-Joseph Imbert, évêque vicaire apostolique. — Jacques-Honoré Chastan et Pierre-Philibert Maubant, prêtres des missions étrangères.*

Mais ce que nous pouvons bien rappeler, quoique un peu en dehors de notre sujet, c'est le martyre du vénérable évêque de Corée, L.-M.-J. Imbert, et de ses deux missionnaires, décapités pour la foi en 1839.

La lettre suivante, écrite par l'un d'entre eux, en dit beaucoup plus que nos paroles pourraient le faire; nous nous contenterons donc de la rapporter ici.

« Aujourd'hui, dit-il, est arrivé un ordre de Monseigneur de » nous présenter au martyre <sup>1</sup>. Nous avons le doux plaisir » de partir, après avoir célébré le dernier sacrifice. Qu'il est » consolant de pouvoir dire avec saint Grégoire : *Unum ad » palmam iter pro Christo mortem appetere* <sup>2</sup>! Si nous avons le » bonheur d'obtenir cette belle palme *quæ dicitur suavis ad » gustum, umbrosa ad requiem, honorabilis ad triumphum* <sup>3</sup>, » rendez-en pour nous mille actions de grâce à la divine bonté, » et ne manquez pas d'envoyer au secours de nos pauvres

de corvette, délivra cinq missionnaires condamnés à mort en Cochinchine; l'année suivante, l'amiral Cécile, déjà si connu par d'autres services signalés, délivra un élève chinois. M. le capitaine de frégate Fornier-Duplan fit de même pour monseigneur Lefèvre en Cochinchine.

<sup>1</sup> Le vénérable évêque de Corée se livra lui-même ainsi que les deux missionnaires, dans l'espérance de faire cesser la persécution.

<sup>2</sup> » Un seul chemin nous conduit à la palme, affronter la mort pour » J.-C. »

<sup>3</sup> » Qu'on dit être douce au goût, portant l'ombre pour le repos, glorieuse pour le triomphe. »

» néophytes qui vont de nouveau se trouver orphelins <sup>1</sup>. Si  
 » quelque chose pouvait diminuer la joie que nous éprouvons  
 » en ce moment de départ, ce serait de quitter ces fervents  
 » néophytes, que nous avons eu le bonheur d'administrer pen-  
 » dant trois ans, et qui nous aiment comme les Galates ai-  
 » maient saint Paul. Mais nous allons à une trop grande fête  
 » pour qu'il soit permis de laisser entrer des sentiments de  
 » tristesse dans son cœur <sup>2</sup>. »

## MARTYRS PARMİ LES INDIGÈNES.

Mais, dira-t-on peut-être, le courage européen, l'exaltation des missionnaires étrangers ont donné à ceux-ci la force de supporter courageusement leurs souffrances. Il ne peut pas en être de même pour les indigènes. Au rapport des missionnaires catholiques eux-mêmes, ce sont des âmes faibles, des cœurs excessivement pusillanimes, aux-convictions souvent bien peu généreuses. Au lieu de ce courage dont l'Église romaine se glorifie dans les prêtres étrangers, elle aura donc inévitablement à rougir de la lâcheté des indigènes toutes les fois qu'il s'agira pour eux de professer la foi devant les tyrans. Le temps des Agathe et des Félicité, des Laurent et des Sébastien n'est pas encore venu pour ces populations craintives, inintelligentes, avilies de l'Orient. Ce sont des roseaux agités par le vent, des âmes adonnées au mensonge et à la tromperie, perdues dans les excès de l'immoralité : « Immensum latrocinium, » lupanar universale, officina mendacii, silva arundinum <sup>3</sup> ? »

A tout ceci notre réponse est facile. Si l'on parle de ces populations telles que l'esclavage idolâtrique les a faites, oui, c'est impossible de rien espérer de semblable au courage reli-

<sup>1</sup> Ces vœux sont accomplis ; un évêque et deux missionnaires sont entrés en Corée, grâces au courage de l'un d'eux, prêtre indigène.

<sup>2</sup> Lettre écrite à la Congrégation des Missions Étrangères en septembre 1839 par M. Chastan, l'un des missionnaires décapités.

<sup>3</sup> Mot d'un missionnaire sur la Chine. — *Ann. de la Prop. de la Foi*, t. XI, p. 194.

gieux d'un martyr. S'il est question parmi elles d'âmes lavées au baptême dans le sang de Jésus-Christ, d'âmes réhabilitées dans la dignité d'enfants de Dieu, alors, oui, le courage le plus généreux est possible. Oui, des martyrs se trouveront parmi ces vierges de Chine ou de Corée, luttant jusqu'à la mort pour sauver leur pudeur et leur foi ; triomphant, par une puissance surhumaine, des attaques contre l'une et contre l'autre <sup>1</sup>. Oui, des martyrs se trouveront parmi ces vieillards, ces femmes et ces enfants, fortifiés jusqu'à l'héroïsme par *ce pain enchanteur* dont parlent les tyrans. Oui, des martyrs sont possibles parmi ces prêtres indigènes, si chers au cœur paternel des pontifes romains, si indispensables pour affermir partout l'Église de Jésus-Christ. Oui, parmi tous ces prêtres, ces vieillards, ces enfants, ces timides femmes, ces vierges pudiques, on peut trouver des noms dignes de s'inscrire dans les grandes causes de sanctification, à côté des plus glorieux noms européens de nos missionnaires.

Rappelons ici le souvenir de ceux dont les titres à la canonisation se trouvent aujourd'hui soumis au jugement du Saint-Siège.

## CHINE.

*Augustin Tchao. — Joseph Yen. — Paul Lieôu. — Thadée Lieou, prêtres chinois.*

La grande persécution qui, au commencement de ce siècle, donna l'occasion à l'évêque de Tabraca de confesser la foi de Jésus-Christ et de la sceller de son sang, joignit à ce premier pasteur du troupeau quatre prêtres indigènes mis à mort successivement pour la même cause.

<sup>1</sup> Dans la dernière persécution de Corée, trois jeunes filles ont été exposées nues, pendant plusieurs jours, aux outrages des malfaiteurs, dans la prison publique. Elles sont sorties victorieuses de cette lutte, où la rage de l'enfer est venue se briser, comme au temps de l'antique Rome, contre la protection manifeste de Dieu. Frappés de ce prodige, les prisonniers eux-mêmes finirent par donner leurs propres vêtements à ces héroïnes, afin qu'elles pussent s'en couvrir et quitter la prison.

Augustin Tchao, vénérable vieillard, qu'un pressentiment intérieur avertissait d'avance du combat qu'il soutint avec tant de courage. Joseph Yen, accablé sous le poids de ses chaînes, mais invincible dans sa foi. Paul et Thadée Lieou, étranglés l'un et l'autre après tant de souffrances ; à quels missionnaires étrangers ont-ils cédé en grandeur d'âme et en courage ?

*Pierre Ou, catéchiste.*

L'humble catéchiste Ou, à qui dut-il également la faveur de prévoir le moment de son sacrifice ? et qui lui donna le courage de dire à ceux qui l'entouraient : « Mon cœur est dans la » joie, demain j'aurai le bonheur de jouir dans le ciel de la » présence de mon Dieu ? » Qui engageait le peuple à s'écrier après son martyre : « Oui, cet homme était un saint <sup>1</sup> ? »

*Le mendiant Chu Yung.—Lieou Ouen—Ven Joachim Hô.*

Chu Yung était un mendiant ; la même grâce qui éclairait et sanctifiait le pauvre catéchiste vint aussi le trouver, et il souffrit la mort lente de la faim au milieu d'une joie surhumaine. De la même manière que le vieillard Lieou Ouen-Ven trouvait la force de proclamer si hautement devant les bourreaux cette grande vérité de conduite pratique : « Il vaut mieux « obéir à Dieu qu'aux hommes <sup>2</sup>. »

Ils apprenaient ainsi l'un et l'autre à Joachim Hô, venu plus tard dans l'arène du martyre, comme la faiblesse triomphe de la force et comment Dieu se sert du néant pour détruire la puissance <sup>3</sup>.

Enfin, l'année dernière encore, le prêtre chinois François Tien et les élèves du séminaire indigène du Hou-kouang ne donnaient-ils pas des preuves d'une constance dans la foi qui inspire les meilleures espérances <sup>3</sup> ?

<sup>1</sup> *Notices*, etc., p. 10.

<sup>2</sup> *Obedire oportet Deo magis quàm hominibus. Act. v, 29.*

<sup>3</sup> *Ea quæ non sunt ut ea quæ sunt destruat. I Corinth. I, 28.*

<sup>4</sup> Le séminaire dont il est question ici est celui de Mgr. Rizzolati de

## ROYAUME ANNAMITE.

*François Tien, prêtre chinois, et les élèves du séminaire du Hou-Kouang.*

Le courage des martyrs indigènes est admirable au milieu de la nation chinoise, énervée et corrompue par le paganisme. On y voit ce que pourrait opérer ce peuple, si la foi chrétienne le relevait à ses propres yeux, en le purifiant. Mais ce courage

l'Ordre de saint François, évêque vicaire-apostolique du Hou-Kouang. Voici comment, au sujet de l'importante question du clergé indigène, un missionnaire très-distingué parle de ce prélat. « A des talents remarquables, il joint, dit-il, une grande expérience. Il a beaucoup voyagé, et il a exercé pendant quatorze ou quinze ans, le saint ministère dans trois provinces de la Chine, y remplissant les fonctions les plus importantes. — Les Chinois (ce sont ses expressions), sont aussi susceptibles que les Européens de recevoir une éducation complète, et supposé que les moyens fussent les mêmes, les résultats pourraient très-bien être identiques. D'après ce que j'ai vu et appris, je pense que les Chinois sont le meilleur peuple de l'Asie (dans cette partie). Le fond chez eux est vraiment bon. Partout où les missionnaires franciscains ont rencontré des Chinois, ils en ont été plus contents que des autres asiatiques. Pour la piété, ils peuvent ne rien laisser à désirer. Les enfants de notre séminaire sont très-bien sous ce rapport (on en voit en effet la preuve), et l'on peut concevoir de belles espérances à leur sujet, il n'y a qu'à les suivre. — Mais les Chinois peuvent-ils aussi bien que les Européens conduire une affaire ? — Ils le peuvent très-bien. — Pour préciser davantage, pourrait-on, par exemple, faire des évêques chinois ? — Oui, si cela était nécessaire. — Ainsi, supposé qu'on eût donné à un prêtre une éducation telle qu'on peut la donner en Europe, qu'il y soit même allé, si l'on veut, en Europe ; supposé, outre cela, qu'il eût naturellement des talents remarquables et qu'il se fût distingué par sa piété, pourrait-on en faire un évêque ? — Cela se pourrait. Cependant il faut aller lentement dans cette affaire. Maintenant qu'il y a des Européens, il serait difficile de passer à un autre état de suite, et la sainte Congrégation agit très-sagement en nommant des Européens vicaires apostoliques. D'abord, parce qu'il serait difficile, vu les mœurs et l'état actuel, pour un évêque chinois de conduire les Européens. Ensuite il faut observer que les prêtres chinois eux-mêmes, sont encore *néophytes*. La Chine n'a pas encore reçu le christianisme complètement ; elle n'est pas entrée dans l'esprit d'amour et de liberté essentiel à notre foi ; les chrétiens sont encore sous la loi de crainte. Les persécutions, le manque d'instruction

est plus remarquable encore chez les Tong-Kinois, plus faibles et plus avilis que les Chinois eux-mêmes. Et pourtant, dans ces derniers temps (Dieu se plaît toujours à confondre les prévisions de la sagesse humaine), dans ces derniers temps, les plus nombreux martyrs indigènes ont été pris au Tong-King.

*Jean Dat, et Luc Loan, prêtres tong-kinois.*

Parmi les prêtres annamites mis à mort pour la foi dans cette partie de l'empire, nous citerons d'abord Jean Dat, ordonné prêtre, au mois de mars 1798, sous les yeux d'un mis-

» ont laissé tout le monde, les prêtres eux-mêmes, dans cette sphère. *On*  
 » *crain*t avec raison le retour aux superstitions. — Les prêtres qui sont  
 » revenus d'Europe, et qui ont fait leur éducation à Rome, ont-ils gagné à  
 » ce voyage ? — Ils ont gagné beaucoup, parce qu'ils se sont débarrassés  
 » de cet esprit que nous disions, et ont rapporté des idées européennes sous  
 » le point de vue religieux. — L'état actuel pourra-t-il changer avec le  
 » temps ? Supposé, par exemple, qu'on ait plus de liberté, et que l'éducation  
 » devienne plus facile (cette lettre est antérieure aux décrets en faveur de  
 » la religion) ; supposé aussi que, par suite, *on puisse ériger des archevê-*  
 » *chés et des évêchés*, ne pourrait-on pas donner, dans le commencement,  
 » les premières places aux Européens, et distribuer les évêchés entre des  
 » Européens et des Chinois, jusqu'à ce que ces derniers devenus tels qu'on  
 » peut souhaiter, restent seuls ? — Cela pourrait aller de cette manière-  
 » là. — Mais on a beaucoup reproché aux Chinois un fond d'orgueil et  
 » d'insoumission qui serait peut-être un obstacle ? — J'ai vu et observé les  
 » Chinois, sous ce rapport ; ils ont moins cet esprit d'orgueil que les Euro-  
 » péens. — Au moins on peut dire qu'ils ne l'ont pas plus que ceux-ci ?  
 » — Je dis qu'ils l'ont moins. Beaucoup de personnes se sont trompées  
 » sur cette question. S'ils n'ont pas pu se faire obéir des Chinois, c'est  
 » peut-être parce qu'ils ne connaissaient pas leur langue ou leurs mœurs.  
 » Ils sont très-déliçats sous ce rapport. Mais en se faisant bien à eux, l'on  
 » peut tout ce qu'on veut. La chose principale pour un missionnaire, est  
 » de se faire tout à tous, sans cela, on ne sera pas même obéi. Et ce n'est  
 » pas sans quelque raison qu'ils veulent qu'on respecte leurs habitudes ;  
 » car ils ont aussi bien que nous, de bonnes choses. On trouve chez les  
 » grands, de très-bonnes manières, un ton très-distingué. Nous avons nous-  
 » mêmes des choses qu'ils doivent trouver bien singulières.

« Par cette conversation dont j'ai rapporté exactement le sens et pres-  
 » que tous les termes, pour ne rien dire de plus, ni de moins, vous pourrez  
 » savoir ce que Mgr. Rizzolati pense sur les Chinois. » — *Lettre écrite dans*  
*le courant de 1845, par M. Huot, prêtre des Missions-Etrangères, alors*  
*en voyage pour le Yun-Nan en Chine.*

sionnaire dont la prise du pieux annamite sauva la vie <sup>1</sup>. Deux prêtres indigènes faisaient partie de cette ordination. Jean Dat était l'un ; il mourut décapité pour la foi, après avoir montré une grande fermeté dans ses interrogatoires. C'était le 28 octobre 1798. L'autre, Luc Loan, sacrifia de même sa vie pour Jésus-Christ, le 5 juin 1840, 42 ans après son compagnon de sacerdoce.

*Pierre Tuy. — Vincent Diêm. — Pierre Khoa. — Jacques Nâm. — Pierre Khoan. — Pierre Thi — André Lac. — Luc Loan. — Joseph Nghi. — Paul Ngán. — Martin Thinh, prêtres du Tong-King occidental.*

Nous mentionnerons également pour le Tong-King occidental, Pierre Tuy, ce vénérable vieillard qui répondait à l'annonce de sa sentence de mort : « Jamais je n'aurais osé » espérer une aussi douce et si précieuse grâce. » Vincent Diêm et Pierre Khoa, unis dans le supplice à l'illustre Borie. Jacques Nâm, entouré au moment de son supplice, par les fidèles qui l'honoraient comme une vivante relique, et s'apprêtaient, semblables aux chrétiens de l'antique Rome, à recueillir son sang cher à leur foi. Pierre Khoan, Pierre Thi, André Lac, si touchants dans leurs protestations d'inviolable respect pour le signe auguste de la rédemption et de la paix du monde. Luc Loan, sublime octogénaire dont les cheveux blanchis sous le joug aimable du Sauveur, répondait aux sollicitations impies des tyrans, par ces paroles d'un autre vieillard mis à

<sup>1</sup> Je veux parler ici du vénérable M. Langlois, missionnaire au Tong-King pendant quatorze ans, rappelé ensuite en Europe, comme procureur de sa mission, aujourd'hui supérieur du séminaire des Missions-Étrangères. Au moment où la persécution de 1798 éclata, il était accompagné du jeune prêtre Dat. Il envoya ce dernier un peu en avant de lui pour préparer la visite des chrétiens, mais sans rien appréhender de ce qui devait survenir ; la persécution n'avait pas encore éclaté dans cette partie du royaume. Dat fut arrêté, ce qui donna l'éveil à M. Langlois, qui changea de direction, et put ensuite se réfugier dans les montagnes, où il eut beaucoup à souffrir.

mort pour Jésus-Christ : « Il y a quatre-vingts ans que je le » sers, comment pourrai-je l'outrager ? » Joseph Nghi, Paul Ngán et Martin Thinh trois courageuses victimes, arrêtées, tourmentées et couronnées ensemble.

*Pierre Tuán. — Vincent Yen. — Bernard Dué. — Dominique Hanh. — Joseph Vién. — Pierre Tu. — Dominique Tuoc. — Thomas Du. — Dominique Doan. — Joseph Hien. — Dominique Trach, prêtres du Tong-King oriental. — Emmanuel Trién, prêtre cochinchinois.*

Au Tong-King oriental, parmi les pasteurs indigènes de l'Église confiée à nos frères, les enfants de St-Dominique, nous nommerons Pierre Tuán portant généreusement sa cangue, près de la cage où le dominicain espagnol Fernandez glorifiait le Seigneur. Vincent Yen, enfant Tong-Kinois de St-Dominique. Bernard Dué, si impatient d'aller rejoindre au ciel, et par la même route, le grand évêque dominicain Delgado. Dominique Hanh, dont la tête inclinée profondément pour la dernière prière se releva pour retomber aussitôt, mais, cette fois, bien glorieuse, sous les coups des bourreaux. Joseph Vién, Pierre Tu, Dominique Tuoc, généreux représentants du clergé séculier ou dominicain indigène. Thomas Du, si recueilli dans sa vie sacerdotale. Dominique Doan, surpris par les soldats, au moment où son cœur paternel s'épanchait avec les chrétiens ses enfants, dans une religieuse fête de famille. Joseph Hien, dont les bourreaux ne craignaient pas de profaner le sang, tandis que les chrétiens le recueillaient comme un trésor. Dominique Trach, à qui l'impatience des bourreaux ne permit pas d'expirer en paix au milieu des douleurs d'une maladie contractée dans l'exercice du saint ministère.

Enfin, lors de la persécution de 1798, Emmanuel Trién,

digne représentant du clergé cochinchinois dans ce grand et désirable triomphe du martyre.

*François-Xavier Càn, catéchiste.*

Parmi les catéchistes martyrisés au Tong-King occidental, nous nommerons avec une admiration respectueuse François-Càn, le compagnon de martyre du vénérable Cornay. Càn, cette âme ardente, cette imagination poétique qui répondait aux lettres de consolation d'un missionnaire : « Les gens » du monde ressemblent à l'araignée, qui s'arrache les entrailles pour former un filet, avec lequel elle prend péniblement un vil moucheron. Moi, je veux imiter le ver à soie qui s'arrache aussi les entrailles, mais c'est afin de se faire un beau cocon, où il s'enveloppe pour mourir, et avec lequel il paie les peines de ceux qui l'ont nourri ».

A la mort de ce généreux combattant, les païens annamites voyant l'empressement des fidèles à recueillir son sang, rêtaient comme autrefois la gentilité de Rome et de la Grèce :

<sup>1</sup> *Annales de la Propagation de la Foi*, t. XI, p. 274. — On lit dans le même volume, p. 266, cette touchante poésie adressée par Càn à ses anciens confrères de la maison de Dieu (collège indigène au Tong-King). Il était alors en prison et avait déjà courageusement souffert.

« Qu'il est différent mon destin d'aujourd'hui, de mon destin d'autrefois ! et quelle abondance de larmes cette pensée fait couler de mes yeux !

» Le jour, mon cœur est dans l'abattement, parce que je vois s'ouvrir devant moi une mer immense de misères ; et la nuit, ma douleur redouble, quand je n'aperçois au ciel que des étoiles pâles et clair-semées.

» Les afflictions se succèdent dans mon âme, comme les eaux d'un fleuve intarissable. Je vois devant moi passer les saisons comme la navette du tisserand ; mais je ne vois point s'achever le tissu de mes maux.

» Je suis comme une fleur fanée que les mauvaises herbes étouffent ; je suis comme un agneau égaré que les loups se disputent.

» Quand reverra-t-il ses compagnons, le ramier pris par d'avides chasseurs ? Quand rentrera-t-il au port, le navire qu'ont assailli les pirates ?

» Le cercle de mes malheurs s'élargit comme l'Océan. La masse de mes chagrins s'élève comme une tour à laquelle beaucoup travaillent.

» Je roule en mon esprit mes réflexions solitaires, et je me demande en comptant sur mes doigts : combien d'années encore ? je pousse des

« Voyez donc les chrétiens, comme ils s'estiment, et comme ils s'aiment <sup>1</sup>. »

*Jean-Baptiste Thanh. — Pierre Hiéou. — Pierre Tu. — Paul Mî. — Pierre Duong. — Pierre Truat, catéchistes au Tong-King occidental.*

Puis Jean-Baptiste Thanh et Pierre Hiéou, décapités en même temps que le prêtre annamite Khoan; et Pierre Tu, arrêté avec l'héroïque Borie; Paul Mî, Pierre Duong et Pierre Truat non moins généreux.

» cris perçants vers le ciel : ô lune, reine des nuits, n'en es-tu point touchée ? »

A quoi ses anciens amis lui répondaient :

» Oh ! que ton destin d'aujourd'hui vaut mieux que celui d'autrefois !

» Sèche tes larmes, il te sied mieux d'être dans l'allégresse !

» Le jour arme-toi de courage, et rame avec force contre les flots irrités.

» La nuit ne détache pas tes regards du ciel, où la divine étoile, espoir des matelots, ne se couche jamais.

» Les afflictions passent comme l'eau des torrents ; mais la vertu reste immobile comme le rocher des montagnes. Après les saisons d'automne et d'hiver les fleurs s'épanouissent au printemps, et la douleur fera place à la joie.

» La force du Tout-Puissant s'est aussi fanée comme une fleur au Jardin des Olives : souviens-toi que se faner ainsi, c'est fleurir. L'Agneau sacré s'est aussi livré aux loups du Calvaire : souviens-toi que mourir avec lui, c'est vivre.

» Tu ne seras pas le ramier que les chasseurs avides ont pris, mais le phénix qui renaitra plus beau de ses cendres. Tu ne seras pas le vaisseau marchand capturé par les pirates, mais le navire guerrier qui reste vainqueur.

» Avec le cercle de tes misères passagères s'agrandit aussi celui de ta couronne immortelle. Comme tomba la tour de Babel construite par l'orgueil des hommes, de même s'écroulera la tour de tes chagrins.

» Tu t'avances vers le séjour de la félicité, et tu comptes les journées de ta route ! Tu passes comme l'or au creuset : pourquoi pousser des cris qui te troublent, et t'inquiéter si l'astre des nuits les entend ? »

Peut-on mieux exprimer le mélange des sentiments de la nature et de la foi, qui donnent au courage des martyrs chrétiens un si sublime caractère ?

<sup>1</sup> *Notices, etc.*, p. 59.

*François Chien. — Joseph Uyén. — François Man. — Dominique Uy. — Thomas Toan, catéchistes du Tong-King oriental. — Thomas Thièn. — Antoine Nàm. — Simon Hoai-Hoa, catéchistes en Cochinchine.*

Dans le Tong-King oriental, François Chien partagea les souffrances et la gloire du grand évêque Hénarez. Joseph Uyén autre vieillard expira sous la brutalité des soldats commis à sa garde. Aussi pouvait-il répéter avec l'illustre martyr d'Antioche : « Depuis la Syrie jusqu'à Rome, je combats par terre » et par mer, et la nuit et le jour, avec des bêtes sauvages ; » enchaîné à dix léopards qui sont la garde militaire, et qui » deviennent d'autant plus méchants qu'on leur fait plus de » bien <sup>1</sup>. » François Man et Dominique Uy suivaient la même route ; tandis que Thomas Toan réparait glorieusement dans les supplices, la double apostasie arrachée d'abord à sa faiblesse.

En Cochinchine, Thomas Thièn, compagnon du martyr Jaccard, ne peut retenir les ardeurs des désirs qui le portent, comme autrefois saint Paul, à mourir pour être réuni à Jésus-Christ <sup>2</sup>. Entendons-le s'écrier : « O mon Père, on nous laisse » vivre bien longtemps ! » s'écrier parvenu enfin au moment de son sacrifice : « Au ciel donc, mon Père <sup>3</sup> ! »

Il n'était pas moins admirable, cet Antoine Nàm, s'écriant au milieu des supplices, comme un digne évêque l'avait fait dans une occasion où le devoir commandait de mourir pour la foi <sup>4</sup> : « J'abandonne mon corps au roi, mais je donne mon âme

<sup>1</sup> « A Syria usque Romam cum bestiis pugno, per terram et per mare, » nocte et die; vinctus decem leopardis, quod est militaris ordo: qui et » beneficiati deteriores fiunt. » — *S. Ignat. Epis. et Mart. Epist. ad Romanos.*

<sup>2</sup> Desiderium habens dissolvi et esse cum Christo. *Phil. I, 23.*

<sup>3</sup> *Ann. de la Prop. de la Foi, t. XII, p. 134.*

<sup>4</sup> Nicolas Champenois, évêque de Dolicha, supérieur de la mission de

» à Dieu. » Bel exemple imité de même par Simon Hoai-Hoa, lorsqu'il appuyait du sacrifice de sa vie cette protestation vraiment chrétienne : « J'obéirai volontiers au roi en souffrant la » mort, jamais en abjurant la foi <sup>1</sup>. »

Enfin, dans les mêmes missions, des fidèles de toutes les conditions et de tous les âges, méritèrent par leur courage, d'être placés au nombre des vénérables confesseurs, dont nous nous occupons en ce moment.

*Antoine Dich. — Michel Mî. — Martin Tho. — Jean-Baptiste Cou, martyrs au Tong-King occidental.*

Antoine Dich et Michel Mî, son gendre, offrirent au Tong-King occidental, un de ces spectacles d'attendrissement qui arrachent des larmes. Antoine Dich, affaibli par son grand âge, semble plusieurs fois sur le point de succomber dans la lutte ; les exhortations du prêtre Nâm, compagnon de son supplice, celles de Michel Mî, plus puissantes encore sur son cœur, le remplissent de force, et il meurt en héros dans les supplices. Tandis que Michel, après avoir supporté, indépendamment des tortures auxquelles on le condamnait personnellement, une partie de celles réservées au vieillard, Michel, baigné dans son sang, expire plus glorieusement encore.

Jean-Baptiste Cou et Martin Tho, ce dernier surtout, surmontant la violence des tortures qui avaient fait apostasier plusieurs de leurs compagnons de captivité, méritent de placer leurs noms à côté des précédents.

*Augustin Moy. — Thomas Dé. — Augustin Huï. — Dominique Dat et Nicolas Thé, soldats, martyrs au Tong-King oriental.*

Au Tong-King oriental l'Église se glorifie de la constance

Pondichéry. A l'époque de la révolution française, au moment où l'on menaçait de l'obliger, par la violence, à célébrer les saints mystères au pied de l'arbre de la liberté ; il fit cette belle réponse : « Mon âme est à Dieu, mon corps est aux hommes, faites ce que vous voudrez, je n'y » consentirai pas. »

<sup>1</sup> *Notices, etc.*, p. 197 et 201.

témoignée par Augustin Moï et Thomas Dé, tombant « sous » les coups des bourreaux, en prononçant avec amour les » saints et aimables noms de Jésus et de Marie <sup>1</sup>. » Les trois soldats, Augustin Huy, Nicolas Thé, Dominique Dat, y continuaient la chaîne de martyrs commencée à Sébastien, Maurice et sa légion dans les jours de l'antique Rome.

Chaîne imposante et illustre, noms glorieux qui rappellent bien vivement aux princes de la terre, que, si les enfants de l'Église souffrent et endurent avec patience les persécutions pour la foi, ce n'est pas le courage de mourir qui leur manque, et même quelquefois, ce n'est pas l'impossibilité de résister et de se venger <sup>2</sup>.

*Paul Doï - Buong, capitaine des gardes, martyr en Cochinchine.*

Paul Doï-Buong, capitaine des gardes en Cochinchine, courbait humblement la tête sous le glaive d'un roi, dont le père avait été remis sur le trône par le courage et la fidélité des chrétiens <sup>3</sup>. Il mourut en héros, sur l'emplacement d'une église

<sup>1</sup> *Notices, etc.*, p. 135.

<sup>2</sup> Voir sur la conduite des soldats chrétiens sous les empereurs romains, persécuteurs, l'*Histoire ecclésiastique de Fleury*, t. I, liv. IV, n<sup>os</sup> 2 et 12; II, V, 9 et 19; II, VIII, 18, 20 et 27; IV, XV, 9 et 22.

<sup>3</sup> Sur la fin du siècle dernier, Georges-Pierre Pigneaux de Béhaine, évêque d'Adran, vicaire apostolique de la Cochinchine, rendit les plus grands services au roi Gia-Laong, père de Minh-Mang.

Dans la révolte des Tay-Son, ce prince, réduit aux dernières extrémités, confia son unique fils légitime à l'évêque qui le conduisit en France, où il fit conclure, entre Louis XVI et le roi de Cochinchine, un traité des plus avantageux pour les deux parties contractantes. Les événements de la révolution française achevèrent le mal qu'avaient fait, quant à l'exécution du traité, les jalousies de M. de Conway, gouverneur français dans l'Inde, contre l'évêque d'Adran. Toutefois, à l'aide des seuls efforts de quelques commerçants et officiers français, la restauration de Gia-Laong eut lieu. Le jeune prince, conduit en France, mourut avant son père, après son retour en Cochinchine, laissant un fils naturel, qui causa plus tard beaucoup d'ombrage à Minh-Mang, fils naturel lui-même de Gia-Laong.

Un portrait en pied du jeune prince, se trouve conservé au séminaire des Missions-Étrangères, à Paris.

détruite, au lieu même où autrefois se célébrait un autre sacrifice, le sacrifice divin résumant et sanctifiant tous les autres.

*André Trong, martyr en Cochinchine. — Courage de sa mère.*

La grande jeunesse d'André Trong ne lui enleva pas plus le courage du martyr qu'elle ne l'ôta, dans tous les siècles, à cette troupe d'enfants et de vierges, conquérant sous le glaive des bourreaux, les plus brillantes couronnes. Semblable à la mère des Machabées, la généreuse chrétienne qui lui avait donné le jour, assista, ainsi que ses filles, au triomphe de son enfant. Elle montra par son héroïsme, que, si notre terre d'Europe enfante des courages à toute épreuve, la même grâce du Seigneur qui les excite en nous, sait aussi les faire germer dans des âmes d'élite choisies au milieu des nations les plus faibles de leur nature.

Tel est, en résumé, l'ensemble des faits sur lesquels s'appuie le procès apostolique commencé à la suite des sanglantes persécutions de Minh-Mang, ce tyran de l'empire annamite. Cette gloire nous suffit pour éclipser et bien au delà tous les actes de courage tentés en faveur de la foi, en dehors de la communion romaine. Ce n'est là cependant, qu'un faible rayon des splendeurs dont le diadème de notre mère est entouré. Que nous ouvrons les annales des travaux apostoliques continués par nous dans tous les âges, nous allons y trouver, à chaque page, des récits aussi touchants, des actes aussi généreux ; autant d'amour et autant de foi. Qu'on parcoure de plus toute la terre, et l'on verra qu'il n'est pas une contrée du monde, où notre parole et nos sueurs n'aient été mêlées à notre sang et fécondées par lui. Il n'est pas une langue dans laquelle nous n'ayons fait confesser Jésus-Christ jusqu'à la mort ; pas une nation que, par notre organe, la grâce de Dieu n'ait encouragée, soutenue jusqu'au triomphe du martyr.

S'étonnera-t-on après cela, si nous avons inscrit le nom de tant de héros dans nos sacrés dyptiques ; si ceux qui les por-

taient, ces noms bénis, brillent aujourd'hui comme des étoiles dans les splendeurs de l'éternité : *Quasi stellæ in perpetuas æternitates* <sup>1</sup> ?

Mais, à côté de nos triomphes, quand on considère les résultats obtenus par les communions égarées loin du bercail de Jésus-Christ ; quand on songe que, parmi elles, depuis leur éloignement de l'Église romaine, pas un seul nom d'apôtre martyr, ne s'est ajouté à ceux que nous leur avons légués avec les autres lambeaux de notre héritage ; quelles réflexions ne doivent point se présenter à l'âme dépouillée de toute passion et désireuse de connaître la vérité ?

Évêques de Russie, infortunés pasteurs d'églises opprimées par une puissance étrangère, demandez-vous donc pourquoi, si vous êtes dans le vrai et nous dans le faux, pourquoi Dieu se plaît à nous aveugler par ses faveurs ? Comment il se fait que, parmi ses dons, nous catholiques, nous recevons, exclusivement à toutes les communions séparées, les plus éclatants et les plus précieux ? Demandez-vous en même temps si une pareille manifestation de la sagesse divine ne serait pas une preuve évidente que Dieu et la vérité sont pour nous. Demandez-vous enfin, si avec de telles présomptions (car vous ne pouvez au moins refuser de reconnaître en ceci des présomptions bien graves en notre faveur) ; demandez-vous si, dans l'état d'apathie et d'aveuglement où l'on s'efforce de vous tenir, le salut de votre âme est réellement en sûreté.

Surtout lorsque vous aurez rapproché cette dernière preuve de fait, des raisonnements de principes indiqués dans cet écrit.

Ce n'est pas tout, après avoir réfléchi mûrement sur ce caractère de sainteté donné à l'Église romaine par les glorieux triomphes de ses enfants ; après avoir considéré combien votre propre église y est étrangère, depuis que vous n'êtes plus avec nous ; combien, au contraire, les exigences despotiques de vos maîtres augmentent, pour nous, la liste des témoignages san-

<sup>1</sup> Dan. XII, 3.

glants de la foi. Après avoir pesé très-sérieusement toutes ces choses devant Dieu, il vous sera également très-utile de faire un autre retour sur vous-mêmes. Ce sera d'apprécier et de juger au pied du sanctuaire, les résultats réels de la propagande religieuse à laquelle vous servez d'instruments, mais que vous ne dirigez pas.

Vous y verrez, sans aucun doute, que, si depuis quelque temps, les portes de votre église s'ouvrent assez souvent pour admettre de nouveaux sectateurs, cette église frappée d'une stérilité incurable dans l'état actuel, ne les enfante pas comme une mère, mais les dérobe comme une marâtre. Ce n'est point une Lia féconde, une Rachel bien-aimée qui peuple légitimement le foyer domestique; c'est une *meretrix* perfide qui arrache, pendant la nuit, l'enfant du sein de sa mère; qui demain serait prête à le mettre à mort pour en partager les lambeaux.

Pour vous en convaincre, jetez seulement vos regards sur ce qui se passe autour de vous, dans l'intérieur de l'empire, à la fortune duquel l'existence de votre église est attachée. Vous connaissez les faits accomplis, les trames ourdies en ce moment, celles qu'on prépare dans l'avenir. En tout cela, où trouvez-vous l'esprit de Dieu; l'esprit de l'Église de Jésus-Christ?

Pour ce qui concerne en particulier la défection ruthénienne, vous en connaissez bien mieux que nous le caractère; mieux que nous aussi, vous savez combien elle est incomplète. La médaille où l'on a inscrit cette légende mensongère : *Séparés par la violence, en 1596, réunis par l'amour en 1839*<sup>1</sup>, mieux que personne, vous en connaissez la valeur. Vous savez qu'aux yeux du monde entier, cette déclaration fastueuse a le même sens qu'autrefois l'inscription de la gentilité romaine : *Au christianisme vaincu*. Vous savez, comme nous, que la défection des Ruthéniens a été volontairement accomplie sous l'inspiration

<sup>1</sup> Pièces jointes à l'allocution du souverain pontife. — *Vicissit. de l'Egl. cath. en Russie, etc.*, t. II, p. 230.

moscovite, comme le christianisme a irrévocablement succombé sous les coups des Dioclétiens de l'antique Rome.

*Dangers intérieurs préparés à la Russie par la persécution religieuse.*

Nous n'avons donc pas à vous parler de ce grand acte de violence déguisée sous le manteau de la perfidie. Il vous appartient plus qu'à des étrangers d'en apprécier la portée, d'en prévoir toutes les conséquences. Nous ne vous rappellerons pas non plus ces autres faits domestiques, également graves, également dangereux pour l'avenir. A vous de calculer les dangers de soulèvements futurs, créés au sein de votre monarchie hétérogène, par le système de violence universelle qui prévaut dans le conseil de vos maîtres. Juifs et catholiques, raskolniks ou protestants, tous sont soumis par ce système à la même tyrannie; un joug uniforme, un sceptre de fer pèse sur tous. C'est à vous de nous apprendre ce qui arriverait si (qui oserait le dire impossible?), si ce même sceptre devenait un roseau entre les mains de tel ou tel des czars de votre Moscovie?

*Obstacles et répulsions que la même cause produit au dehors.*

Vous savez également que, s'ils sont grandioses les projets de votre ambition sur l'empire Ottoman, en dissolution prochaine; que, si la communauté de croyance vous crée des appuis naturels parmi les communions dissidentes, immenses aussi sont vos obstacles. Que si le schisme se sert volontiers de votre appui contre les Turcs et contre nous; dans plus d'une contrée, le joug que votre église porte finirait bien vite par être insupportable. Que chaque trait de lumière, porté à ces esprits, et ces lumières deviennent de jour en jour plus éclatantes; chaque rayon de vérité qui les éclaire sur votre véritable position, en tourne plusieurs contre vous. D'un autre côté, comme nos missionnaires rencontrent les violences et la persécution partout où s'abat votre aigle, partout où votre voix est écoutée des souverains que vous trompez; vous savez

combien de fois les soupirs de leur cœur, les larmes de leurs yeux ont douloureusement réclamé contre vous pour tant d'âmes que vous perdez. Vous savez comme nous qu'ils sont bien changés aujourd'hui ces temps où cette aigle dont vous êtes si fiers, était saluée de loin comme une libératrice, par toutes les communions chrétiennes du Levant; qu'ils sont loin ces jours où les sympathies de la civilisation et du christianisme réunies saluaient d'avance comme un heureux jour, l'instant où, par vos mains, le croissant humilié de Stamboul serait remplacé sur Sainte-Sophie par la croix de Constantin. Quinze années de persécutions et de violence ont tout détruit. Plus d'illusion pour nous maintenant, et les énergiques avertissements du clairvoyant cardinal Castiglione ne sont nécessaires pour personne aujourd'hui <sup>1</sup>.

Vous le savez aussi, non-seulement aux portes de votre empire, mais sur les plages les plus lointaines du monde, le récit de vos persécutions a été entendu; les appréhensions de nos frères, trop malheureusement justifiées par la fatale réputation attachée désormais à votre puissance, ont commencé pour vous le châtiment ménagé par Dieu. Tant de soupirs, tant de larmes, ne montent pas en vain jusqu'au trône de la justice éternelle; le sang des martyrs a une voix qui appelle irrévocablement la vengeance. Voilez-vous la face, humiliez votre tête, et pleurez sur vous-mêmes; car déjà les signes précurseurs de cette vengeance se manifestent. Heureux si de meilleurs conseils l'éloignent de vous.

## TURQUIE.

*Avantages que procurerait la tolérance.*

Que d'avantages une tolérance éclairée vous eût procurés,

<sup>1</sup> Dans le temps de la guerre contre les Turcs, en 1828, le cardinal Castiglione, depuis Pie VIII, s'indignait d'entendre les catholiques faire des vœux pour la Russie : *Siette matti*, disait-il, *Siette matti. Il vero nemico della Chiesa è la Russia.* — Vous perdez l'esprit, vous perdez l'esprit; le véritable ennemi de l'Église c'est la Russie.

au lieu des répulsions qu'inspire votre système tyrannique d'unité religieuse reposant sur de fausses doctrines !

Dans le Levant où trop souvent les rivalités des puissances catholiques annulent tous les effets d'un protectorat nominal, dont vous pouviez saisir la réalité ; dans le Levant une protection égale de toutes les communions chrétiennes vous eût conquis tous les cœurs, au lieu de vous aliéner ceux des fidèles enfants de l'Église. Et ces derniers sont assez nombreux, croyez-nous, pour opposer une grande force morale au succès de vos espérances ; pour vous susciter plus tard de grands embarras, si ces mêmes espérances se réalisent. Quelle honte pour vous, et quel enseignement, de leur entendre dire comme ils le font, en parlant des ambitions qui s'agitent à l'occasion de l'empire mourant des Osmanlis : « Quel profit, disent-ils, quel profit aurait le catholicisme à prendre parti pour les Turcs ? » Voici notre réponse : D'abord, il sied mieux à sa charité de tendre les bras à un peuple qui cherche un appui que de le repousser, fût-il d'ailleurs ou eût-il été son ennemi. Les avances et les encouragements gagnent les nations comme les individus, et il faudrait avoir peu de foi en la force divine de la vérité pour nier ou douter qu'elle ne puisse, à la fin, porter ses clartés à des âmes préparées par des ménagements, et que la perte de l'ancienne prospérité temporelle dispose mieux à goûter les choses spirituelles. Le gouvernement a compris la nécessité d'organiser et d'étendre l'instruction publique ; or, à mesure qu'elle éclairerait les masses, quels retours et quels changements s'opéreraient dans les consciences ! L'ignorance n'est-elle pas la cause et l'aliment du fanatisme ?

En second lieu, le nombre des catholiques disséminés dans les provinces d'Asie et d'Europe est assez considérable, et à mesure que la liberté de conscience, trop longtemps méconnue et comprimée, deviendra un fait accompli ou une habitude, l'Église verra multiplier le nombre de ses enfants. Toutefois, ces chances seront bien différentes, selon que l'o-

» pinion catholique paraîtra hostile ou favorable à la cause ot-  
 » tomane. Dans le premier cas, les catholiques seraient odieux  
 » et suspects, comme au temps où leurs frères d'Occident  
 » étaient contraints de repousser ou d'attaquer par les armes  
 » les Sélim et les Soliman; dans l'autre, ils se présentent au  
 » contraire comme des amis et des auxiliaires charitables. Ils  
 » se laveraient ainsi de l'accusation répétée contre eux par  
 » leurs ennemis durant des siècles, à savoir : que leur foi les  
 » oblige à conspirer contre le gouvernement infidèle qui les  
 » domine.

» Cependant, dès que le pouvoir ottoman se proclamerait le  
 » gardien et le défenseur de la liberté religieuse; dès que le  
 » chef de l'État respecterait les droits spirituels de tous, sans  
 » s'immiscer dans les affaires de conscience, croit-on que le  
 » catholicisme y perdît à vivre sous un maître musulman?  
 » Bien loin de là; nous sommes convaincus que son sort serait  
 » mille fois préférable à celui que lui réserverait la puissance  
 » schismatique des Grecs ou des Russes, qui se portent comme  
 » les héritiers légitimes ou les prétendants des fils d'Osman.  
 » C'est alors que l'autocratie, la haine du latinisme et la persé-  
 » cution conjurées, fermeraient l'Orient au prosélytisme, dont  
 » l'action devient ici chaque jour plus libre et plus étendue;  
 » c'est alors que nos Missionnaires, nos frères de la Doctrine  
 » chrétienne et nos sœurs de la Charité, contraints de fermer  
 » leurs collèges, leurs écoles et leurs hôpitaux, n'auraient plus  
 » autre chose à faire que de reprendre le chemin de la France.  
 » Ah! pour le coup, comme catholiques, nous ne craignons pas  
 » de dire ni de répéter hautement : Plutôt mille fois le Turc  
 » ou le Tartare, que le Grec ou le Russe 1. »

## INDE.

Dans l'Inde, l'habile et généreuse Angleterre vous a ravi  
 d'avance le beau rôle de cette tolérance bien plus capable d'at-

1 *Univers* du 23 août 1846.

tacher à soi les masses, que ne saurait jamais le faire l'union violente à la foi d'un maître. L'Angleterre, quoique séparée de nous par l'hérésie et par le schisme, l'Angleterre, cette rivale politique de la patrie d'un grand nombre d'entre nous, l'Angleterre tolérante et juste, nous l'aimons, nous la vénérons sous ce rapport. Et vous, nous vous craignons; vous, nous vous repoussons; vous, nous vous regardons comme les ennemis de notre foi. Vous, parmi les huit ou neuf cent mille catholiques de ces contrées, vous ne pouvez vous attendre à trouver qu'éloignement et répulsion. Et cependant, faut-il vous le dire? naturellement et avant tout fait accompli, nos sympathies étaient pour vous.

## CHINE.

Dans la Chine, si vous n'étiez pas des persécuteurs; dans la Chine, que votre politique et votre commerce savent si bien apprécier, chaque progrès du christianisme serait pour vous un avantage; il vous ménagerait des sympathies que d'autres jadis s'efforcèrent ardemment de se ménager. Aujourd'hui, ces mêmes progrès sont pour vous de nouveaux obstacles.

Et comment voulez-vous qu'il n'en soit pas ainsi? Vous avez une sorte de légation, un archevêque, des moines à Péking, depuis bien longtemps. Les anciens prédicateurs d'une foi que vous combattez partout aujourd'hui, vous ont, en grande partie, ménagé les avantages dont vous jouissez aujourd'hui dans l'empire<sup>1</sup>. Qu'avez-vous fait pour reconnaître

<sup>1</sup> Le trait suivant peut faire voir combien est réelle la crainte inspirée aux missionnaires par la Russie, et le mal que cette puissance cause à elle-même par ses persécutions. Il s'agissait, dans une mission, de faire, pour la langue tamoule, un dictionnaire polyglotte composé de plusieurs langues européennes. On proposa d'y faire entrer le russe. Cette proposition fut rejetée de suite.

<sup>2</sup> Les jésuites de Péking rendirent autrefois de véritables services à la Russie dans ses traités avec la Chine.

D'un autre côté, il existe un mémoire rédigé au dix-septième siècle, par François Pallu, évêque d'Héliopolis, administrateur général des missions de la Chine, pour attirer l'attention du Saint-Siège et de la France sur la Russie, et ménager à celle-ci des avantages commerciaux qu'on lui refusait par dédain.

ces services dans la personne de ceux qui succèdent à vos bienfaiteurs? Précisément le contraire de ce qu'ils avaient droit d'attendre. Vous vous êtes montrés haineux à notre égard. Et si quelqu'un de vos envoyés a témoigné parfois pour nous de la propension, vous l'avez immédiatement rappelé, afin de l'empêcher de suivre ses sympathies <sup>1</sup>.

Quant aux Chinois catholiques, comment voulez-vous gagner leur affection? Comment-voulez-vous même ne pas leur inspirer une aversion mêlée de terreur? Naguère encore exilés sur vos frontières, pour avoir confessé la foi, ils y recevaient les plaintes et les sanglots des victimes que votre propre persécution a faites.

Toutefois, direz-vous, parmi les populations chinoises non éclairées encore par la foi chrétienne, les répulsions que vous prétendez exister ailleurs, ne se rencontrent pas. Nous l'avouons; mais cet aveu n'est-il pas pour vous une honte? Et afin de mieux le faire comprendre, nous citerons volontiers le passage suivant d'un remarquable voyage récemment publié : « C'est, dit le savant auteur, c'est par Maimachin que passent » l'archevêque et les popes grecs qui se rendent annuellement » à la mission russe de Péking, ou ceux qui en reviennent, et il » est, on le conçoit, très-facile à des savants de se joindre à » cette manière de légation, et de visiter ainsi la portion la » plus intéressante du céleste Empire. Par cette voie, il eût » été aisé au gouvernement russe d'envoyer, à l'insu de tout » le monde, des ingénieurs aux Chinois pour les aider dans » la guerre contre l'Angleterre. Sur toute la limite, le nom » de l'autocrate est tout-puissant, et de même que dans le reste » de l'Asie, les populations tartares des deux côtés de la frontière regardent déjà le czar comme leur chef suprême. De » cette influence politique résultent les plus grands avantages » commerciaux, et les négociants moscovites retirent d'énormes bénéfices de leur transaction avec la Chine <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Il y a quelques années, un archimandrite russe a été rappelé, dit-on, de Péking uniquement pour ce motif.

<sup>2</sup> *Exploration du territoire de l'Orégon, des Californies et de la mer*

Dans cette juste appréciation de votre influence, là où votre renommée de persécuteurs n'a pas encore pénétré, vous sentirez certainement ce que vous avez perdu sur tous les points où l'on vous connaît mieux. Nous vous laissons le soin d'en déduire vous-mêmes les conséquences.

Ces réflexions sérieuses étant faites, nous terminerons l'ensemble de nos observations, en vous suppliant de considérer sous un autre point de vue le caractère général de votre propagande religieuse.

Qu'y trouvez-vous, en effet, pour pensée fondamentale et dernière? L'intérêt de la foi? la gloire de Dieu? le salut des âmes? le bien-être moral des peuples? — Rien de tout cela. C'est une pensée d'agrandissement, de puissance, de domination politique qui se révèle partout.

Est-ce là de l'apostolat chrétien? Évidemment non.

Prêcher l'Évangile de Jésus-Christ, c'est annoncer aux peuples la bonne nouvelle; c'est leur apporter la paix et les biens de l'âme; non la violence et l'asservissement. Prêcher l'Évangile de Jésus-Christ, ce n'est pas travailler pour tel ou tel intérêt humain, intriguer pour telle ou telle puissance. L'Église de Jésus-Christ repousse des œuvres aussi contraires à son principe. Elle dit, par l'organe auguste du Siège apostolique, à ses enfants, pour les empêcher de préférer la vie des cours à la prédication vraiment chrétienne de la loi de Dieu: « Tenez-vous toujours si éloignés des choses politiques et des affaires d'État, que vous n'acceptiez jamais l'administration des

*Vermelle, exécutée pendant les années 1840, 1841 et 1842. Par M. Duflo de Mofras, etc. Ouvrage publié par ordre du roi, etc. In-8°. Paris. A. Bertrand. 1844, t. II, p. 319. — L'auteur de cet ouvrage, par l'excellent esprit dont il a fait preuve dans cette publication, a pris rang désormais parmi les hommes de talent et de probité, à qui l'avenir réserve une si belle mission dans la réhabilitation et le développement social des vrais principes unis au perfectionnement de la civilisation moderne. N. S. P. le pape Pie IX, si juste et si digne appréciateur du vrai mérite, a reconnu récemment celui de M. de Mofras, en le décorant de l'ordre de Saint-Grégoire. C'est là une de ces distinctions qui honorent à la fois et celui qui les reçoit et celui qui les donne.*

» choses civiles même quand on vous en prierait, quand on vous  
 » fatiguerait de supplications. C'est là une conduite que cette  
 » sainte Congrégation (celle de la Propagande), a toujours ré-  
 » prouvée et réprouvera toujours. C'est pourquoi il faut vous  
 » en garantir avec beaucoup de soin, vous et les vôtres, et  
 » vous tenir comme très-persuadés qu'il ferait une chose extrê-  
 » mement désagréable à la sacrée Congrégation, celui d'entre  
 » vous qui se mêlerait d'intérêt humain, ou s'y laisserait enga-  
 » ger. Et cela, non-seulement lorsque la chose tourne au dé-  
 » triment de la religion et à la distraction des missionnaires,  
 » mais même quand vous auriez, par ce moyen, l'espoir très-  
 » certain de la dilater et de propager au loin la foi <sup>1</sup>. »

Église de Russie, examine tes œuvres, et dis-nous si tu ne  
 reconnaitras pas trop souvent ton portrait à cette vive image.

Et pourtant, dans les principes constitutifs de ton organisa-  
 tion, aussi bien au-dedans qu'au-dehors de tes frontières, se  
 trouve conservée la vraie pensée apostolique de la hiérarchie.  
 Partout féconde pour nous, cette pensée frappée de mort par  
 le schisme demeure en toi tristement stérile. D'où vient cette  
 différence, et ne faut-il pas que tu la reconnaises? c'est une  
 bien grande, bien indispensable chose dans l'Église de Jésus-  
 Christ, que le principe de l'unité catholique auquel tu refuses  
 orgueilleusement de te soumettre.

<sup>1</sup> « Tam longe semper adeste à rebus politicis negotiisque status, ut  
 » *civilium rerum administrationem ne quidem rogati et enixis precibus*  
 » *fatigati suscipiatis.* Quam semper rem Sacra hæc Congregatio et serio  
 » et districte prohibuit et porro prohibebit. Quare vobis et vestris id ipsum  
 » est diligentissime cavendum, et hoc vobis certissime persuasum sit, rem  
 » Sacræ Congregationi molestissimam facturum eum, quicumque se rebus  
 » hujusmodi ingesserit aut etiam immiseri se sciverit. Neque id modo cum  
 » res cedit in detrimentum religionis et in distractionem missionariorum;  
 » verum etiam tum quoque cum certissima spes affulget inde Religionem  
 » au gendi et fidem longe lateque propagandi. — *Instruction de la S. C. de*  
*la Propagande aux premiers évêques, vicaires apostoliques de la Chine et*  
*royaumes voisins.*

## CONCLUSION.

Ainsi, nous venons de le voir, unité dans le sacerdoce, unité dans la doctrine, unité dans la hiérarchie, d'une part. De l'autre, fécondité dans les œuvres de charité, fécondité dans les œuvres de l'intelligence, fécondité dans l'apostolat par le martyre. Tels sont entre bien d'autres marques de vérité, les caractères les plus éclatants de l'Église catholique romaine notre Mère.

Notre douleur a constaté de même que l'église russe, tout en conservant l'unité du sacerdoce considérée dans ses rapports avec le sacrifice, a perdu sans retour ce même principe d'unité dans les choses de la doctrine et dans celles de la hiérarchie. Que de plus, stérile dans sa charité, stérile dans son intelligence, stérile en courage digne du martyre, elle ne porte en elle aucun des caractères remarquables dans l'Église romaine.

Or ces caractères doivent nécessairement se rencontrer dans la véritable Église de Jésus-Christ.

Ces observations, du reste, nous les avons faites d'une manière rapide ; nous les avons indiquées plutôt que développées et approfondies. C'est à vous, évêques de Russie, à vous dont le salut dépend du plus ou moins de vérité de nos doctrines, à vous qu'il appartient de pénétrer plus avant dans les investigations qui vous intéressent d'une manière si particulière.

Nous vous l'avons déjà dit, et nous vous le répétons, parce que notre cœur est navré de douleur à la pensée de l'aveuglement dans lequel on vous retient malgré vous. Nous vous le répétons : Hors de notre foi il n'y a point de salut pour vous. Et nous vous défions d'en dire autant de nous-mêmes par rapport à vous.

Nous vous le répétons également : Suivez la leçon du Sauveur, étudiez les Écritures <sup>1</sup>, elles vous diront ce que vous devez être et ce que vous devez faire pour rentrer dans le bercail du Prince des Pasteurs, Jésus-Christ. Étudiez la tradition ; rappe-

<sup>1</sup> Scrutamini Scripturas. *Joan.* v, 39.

lez-vous les anciens jours, interrogez les générations passées, et elles vous répondront : demandez-le à vos pères, demandez-le à vos aïeux, et ils vous parleront tous notre langage <sup>1</sup>. Faites comme on le disait à d'autres chrétiens infidèles à l'Église de Jésus-Christ, fouillez la terre de vos tombeaux; et sous cette première couche de cendres rebelles, vous trouverez les ossements catholiques que nous vénérons comme vous.

Car cette Église que vous méconnaîsez, c'est elle qui vous a engendrés à la foi; elle qui, aux jours de votre naissance, vous a reçus dans son sein; c'est elle qui vous a nourris et enseignés, vous qu'elle a trouvés dans la terre déserte, dans le lieu d'horreur et les vastes solitudes de l'infidélité. C'est elle qui vous a gardés comme la prunelle de ses yeux. Elle qui, semblable à l'aigle encourageant le vol de ses fils, les rois du ciel, plane sur eux, puis étend ses ailes pour les recevoir, quand ce premier vol les fatigue, et les porte sur ses épaules. Alors vraiment le Seigneur était votre seul guide, et non le dieu étranger, qui vous égare et vous domine aujourd'hui <sup>2</sup>.

C'est à vous qu'elle s'adresse depuis si longtemps et avec d'abondantes larmes, lorsqu'elle vous dit, empruntant les paroles du Sauveur : « Jérusalem, Jérusalem qui tues les Prophètes, et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois j'ai voulu réunir tes fils, comme l'oiseau qui couvre son nid de ses ailes, et tu ne l'as pas voulu <sup>3</sup>? »

C'est elle qui vous le répète de même avec notre commun Maître : Le précepte souverain est l'amour et l'union des âmes, dans la charité de Dieu, Père de tous. C'est à l'amour qu'on

<sup>1</sup> Memento dierum antiquorum : cogita generationes singulas. Interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi : majores tuos, et dicunt tibi. *Cant. Moysis. Deut. xxxii, 7.*

<sup>2</sup> Invenit cum in terra deserta, in loco horroris et vastæ solitudinis circumduxit cum et docuit; et custodivit quasi pupillam oculi sui. Sicut aquila provocans ad volandum pullos suos, et super eos volitans. Expandit alas suas, et assumpsit eum atque portavit in humeris suis. Dominus solus dux ejus fuit, et non erat cum eo deus alienus. *Deut. xxxii, 10 et suiv.*

<sup>3</sup> Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis Prophetas, et lapidas eos qui mittuntur ad te; quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum avis nidum suum sub pennis, et noluisti? *Luc. xiii, 34.*

reconnaît si nous sommes ses enfants<sup>1</sup>. Et c'est elle qui l'enfant cet amour plus fort que la mort<sup>2</sup>. Elle qui apprend à connaître combien il est doux d'habiter ensemble comme des frères<sup>3</sup>.

Vous, au contraire, comment avez-vous répondu à la tendresse de ce langage? — Cet amour, vous l'avez repoussé; ces invitations de votre mère, vous les avez dédaignées, vous avez déchiré sa tunique, que d'autres ont couverte du sang versé pour la défendre. Jusqu'à quand fermerez-vous les yeux sur tant de maux? jusqu'à quand tarderez-vous à vous réfugier dans le sein qui vous a nourris, et que vous déchirez?

O malheureux évêques, nos frères, vous dont la sainte Église du Sauveur pourrait dire que vous êtes sa joie et sa couronne, comme elle vous appelle, avec saint Paul, ses enfants désirés<sup>4</sup>; vous pour qui elle demande si ardemment à Dieu, avec ce grand apôtre, paix fraternelle, foi et charité<sup>5</sup>; vous à qui elle adresse des exhortations telles qu'un cœur de bronze aurait peine à y résister; elle vous dit: Si vous voulez me donner quelque consolation dans le Seigneur, si votre amour tient à me procurer quelque soulagement au milieu de tant de maux, si quelque sentiment de commisération est renfermé dans vos entrailles, comblez donc ma joie, en vous montrant d'accord avec tous mes fils dans la même doctrine, dans le même amour, dans la même pensée, n'agissant jamais par contention ni vaine gloire<sup>6</sup>. Et alors le Dieu de paix et de charité sera au milieu de vous<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Mandatum novum do vobis : ut diligatis invicem, sicut dilexi vos... In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem. *Joan.* XIII, 34, 35.

<sup>2</sup> Fortis est ut mors dilectio. *Cant.* VIII, 6.

<sup>3</sup> Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. *Ps.* cxxxii, 1.

<sup>4</sup> Carissimi et desideratissimi, gaudium meum et corona mea. *Phil.* IV, 1.

<sup>5</sup> Pax fratribus, et charitas cum fide. *Eph.* VI, 25.

<sup>6</sup> Si qua ergo consolatio in Christo, si quod solatium charitatis, si qua societas spiritus, si qua viscera miserationis, implete gaudium meum ut idem sapiatis, eandem charitatem habentes, unanimes idipsum sentientes; nihil per contentionem neque per inanem gloriam. *Phil.* II, 1, et *suiv.*

<sup>7</sup> Deus pacis et dilectionis erit vobiscum. *II Cor.* XIII, 14.

Y répondrez-vous enfin comme, cette mère chérie a le droit de l'attendre? Vous laisserez-vous gagner par cette tendresse? Quand donc pourra-t-elle vous dire avec le grand pontife Eugène IV à l'Union de Florence : Que les cieux se réjouissent, » que la terre tressaille d'allégresse; la muraille de division qui » séparait l'Église orientale et occidentale a été détruite. La » paix et la concorde sont revenues par la vertu du Christ, » cette pierre angulaire, lequel a fait des deux un seul tout, » joignant chacune des deux murailles ensemble par le lien » très-fort de la paix et de la charité, les réunissant et les main- » tenant dans le pacte d'une éternelle unité. Après la longue » durée du nuage de la douleur, après le sombre et immense » brouillard d'une longue discorde, le soleil de l'union désirée » a paru radieux pour tous. Qu'elle se réjouisse, notre mère la » sainte Église, qui voit revenir à la paix et à l'unité des fils » jusqu'à présent désunis entre eux. Elle qui, autrefois, pleu- » rait si amèrement sur leur séparation, que maintenant, dans » sa joie, elle rende grâces au Dieu tout-puissant pour leur ad- » mirable concorde. Qu'en même temps les fidèles de tout » l'univers l'en félicitent; qu'ils se réjouissent avec l'Église » catholique, leur mère, tous ceux qui portent le nom de » chrétiens <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> « Lætentur cæli, et exsulet terra : sublatus est enim de medio paries, » qui occidentalem orientalemque dividebat ecclesiam : et pax atque » concordia rediit illo angulari lapide Christo, qui fecit utraque unum, » vinculo fortissimo charitatis et pacis utrumque jungens parietem, et per- » petuæ unitatis federe copulante et continente : postque longam mœroris » nebulam, et dissidii diuturni atram ingentemque caliginem, serenum » omnibus unionis optatæ jubar illuxit. Gaudeat et mater Ecclesia, quæ » filios suos hactenus invicem dissidentes, jam videt in unitatem pacemque » rediisse : et quæ antea in eorum separatione amarissime flebat, ex ipso- » rum modo mira concordia cum ineffabili gaudio omnipotenti Deo gratias » referat. Cuncti gratulentur fideles ubique per orbem, et qui christiano » censentur nomine, matri catholicæ Ecclesiæ collætentur. » — *Décret d'Union au concile de Florence*. Apud Labbe, t. XIII, p. 1165.

# L'ÉGLISE SCHISMATIQUE RUSSE.

---

## DOCUMENTS

### SUR LESQUELS REPOSE CET OUVRAGE.

---

#### RELATIONS SYNODALES.

Dans le triste état où le despotisme de la puissance politique a réduit l'église de Russie, il s'offre à l'historien un devoir également grave et douloureux à remplir. Il lui faut plus d'une fois dévoiler des vérités bien honteuses. Par conséquent il ne faut pas que les intéressés puissent l'accuser, dans ses récits, d'inexactitude ou de mensonge. C'est ce que nous avons tâché d'éviter dans ce travail. Pour cela nous nous sommes appliqué à retracer le tableau si lamentable de l'église russe, d'après les actes qu'elle publie elle-même. Nous nous sommes appuyé avant tout sur les relations officielles du Synode de Saint-Pétersbourg ; relations rédigées, comme on le sait, sous la surveillance et le protectorat du chef suprême de cette église.

Quatre de ces relations nous sont parvenues ; elles embrassent la période de 1836 à 1839.

Se procurer des documents de ce genre est chose bien

difficile, parce qu'on les imprime à un très-petit nombre d'exemplaires, et seulement pour des personnes choisies. Cependant elles se sont répandues au dehors malgré les soins de la politique. Des circonstances tout à fait providentielles ont fait tomber celles-ci entre nos mains.

L'empereur Alexandre, qui avait grandement à cœur la réforme de toutes les branches de l'administration de son empire, tenait beaucoup à connaître le progrès des améliorations qu'il décrétait. Pour satisfaire à ce désir digne d'un bon prince, le ministre de l'intérieur mettait de temps en temps sous les yeux de son maître, un état détaillé de ce qui s'était fait. Ces rapports étaient bien reçus par l'empereur dont l'amour-propre s'y trouvait flatté. Le ministre de l'instruction publique imita cet exemple et fit connaître de la même manière le zèle qu'on mettait à propager les sciences et l'instruction dans l'empire. Le procureur suprême du Saint-Synode ne voulut pas non plus rester en arrière de ses deux collègues. Le plus souvent possible il mettait donc sous les yeux d'Alexandre les exemples de zèle et de continuelle attention avec lesquels on travaillait au bien de l'église nationale.

Le triumvirat de ces ministres paraît du reste s'être établi pour exercer, sous l'influence absolue de la volonté impériale, le suprême pouvoir de l'autocratie. On y trouve cette symbolique unité qui, sous la triple égide du *domaine universel, de la popularité et de l'orthodoxie*, doit, dit-on, assurer un jour l'avenir glorieux de l'empire.

Toutefois, on doit bien l'observer, les relations inspirées

par cet auguste triumvirat sont loin de pouvoir être considérées comme exemptes d'erreurs et même de faussetés. On a honte de le dire, elles fourmillent au contraire d'inventions et d'inexactitudes intéressées. Il semble qu'en les rédigeant, on ait eu pour but unique d'élever le souverain sur un piédestal en guise d'idole, et d'exalter les ministres comme une sorte de demi-dieux. Mais au moins est-il incontestable que ces derniers s'y établissent en vrais pontifes du culte despotique de l'empereur ; que leurs relations adulatrices deviennent entre leurs mains comme autant d'encensoirs prodiguant les parfums à leur divinité, après toutefois qu'ils en ont dirigé quelque peu la fumée sur eux-mêmes.

Nous devons l'avouer aussi, les relations du procureur suprême du Synode, dont nous allons nous occuper plus spécialement, surpassent de beaucoup celles de ses collègues dans l'art qu'on y a mis à tout embellir. Au premier aspect, on dirait quelque tableau de la Chine, où les ombres n'existent pas. Mais, hélas ! pour peu qu'on s'y arrête et qu'on examine, aussitôt apparaissent aux regards l'art et la tromperie dominant partout sans honte et sans vergogne. Quant à nous, notre attention constante dans cet écrit, sera de séparer la vérité toute nue des belles et mensongères inventions qui la parent.

Pour l'ordinaire ces relations se divisent en cinq sections, renfermant un plus ou moins grand nombre d'articles traitant tous de choses relatives à l'église et au clergé, à la position de ce dernier vis-à-vis de l'État et de l'église. Du reste, un seul coup d'œil suffit pour les faire apparaître comme un amas de propositions hyperboliques,

destinées à concilier à leur auteur la bienveillance du monarque, et à tromper le peuple. Le procureur suprême, M. le colonel Protasow, ne paraît pas non plus avoir mis beaucoup de logique dans sa rédaction ; il a écrit dans le plus beau désordre, s'inquiétant peu si l'une de ses assertions se trouvait ou non contradictoire avec telle autre. Mais nous devons être, sous ce rapport, très-indulgent à son égard ; il n'est pas donné toujours au plus brave colonel de hussards, comme l'est M. Protasow, de mettre sa rhétorique dans un ordre aussi satisfaisant qu'il le ferait pour un escadron. Et pour être par l'empereur nommé commandant en chef d'un synode, on n'en devient pas nécessairement pour ce fait un maître en théologie ou en littérature. La logique du raisonnement n'est pas très-cultivée dans les camps, surtout dans les camps russes. D'ailleurs, pourquoi nous étonner si le colonel Protasow s'est peu adonné, dans sa jeunesse, au genre ecclésiastico-militaire, qui conviendrait à sa nouvelle vocation ? Il avait les meilleures intentions du monde pour mener à *la russe* l'église et le clergé ; c'était déjà beaucoup. La faveur de l'empereur fit le reste ; S. M. le nomma son aide de camp général, faveur insigne accordée seulement aux premiers officiers de l'armée. Il n'en fallait, sans aucun doute, pas davantage pour remédier à l'absence d'habitudes ecclésiastiques du procureur suprême.

Mais peut-être on nous dira : La rédaction des relations synodales est une chose tout ecclésiastique ; on la confie sans doute aux archevêques ou métropolitains, siégeant au synode. Il n'en est absolument rien. Loin de consulter

ces prélats, le procureur suprême s'occupe exclusivement de ce travail ; il s'y fait aider, tout au plus, par quelques employés subalternes, laïques, bien entendu, comme lui. Ces messieurs écoutent l'oracle, et ensuite tous leurs soins s'appliquent à broder sur ce canevas un tableau qui puisse flatter les regards du maître. Aussi, l'empereur, trompé par ces fourberies, ne manque-t-il jamais d'écrire en marge de ces pièces : « Nous avons lu avec beaucoup de satisfaction. »

Les métropolitains, les archevêques et les évêques sont tous obligés de faire connaître au Saint-Synode les événements, même de peu d'importance, arrivés dans leur diocèse. Ils doivent aussi rédiger les rapports annuels, d'après lesquels le procureur suprême compose ses relations. Quant à ces dernières, les membres du Synode n'ont pas même le droit d'y apposer leur signature. Quelle merveille après cela, si, non-seulement les évêques et le clergé, mais les personnes un peu instruites doivent rire de pitié, en lisant le récit pompeux, les descriptions ampoulées d'œuvres et d'établissements, dont les succès et même l'existence n'ont de réalité que dans les relations mensongères du Synode !



# I.

## ORIGINE DE L'ÉGLISE RUSSE. — ÉTABLISSEMENT DES MÉTROPOLITES.

La manière d'agir du gouvernement russe en fait de religion, non moins que les immenses efforts de sa politique, sont devenus l'objet de l'attention générale. Pour bien se faire une idée de l'avenir réservé à l'église et à la puissance, unies ainsi forcément l'une à l'autre dans un but de domination temporelle, il est important de bien connaître l'état intérieur et réel de l'une et de l'autre. Nous nous proposons cette fois de placer sous les yeux du public un tableau fidèle de l'église nationale dans l'empire.

Si l'on s'en rapportait aux soins et à l'empressement que la cour de Russie met à répandre partout ses doctrines religieuses, on supposerait à l'église nationale de cet empire une situation des plus florissantes, une vigueur juvénile capable de lui assurer la victoire sur toutes les autres communions chrétiennes. Rien ne semblerait devoir arrêter ses conquêtes, et il faudrait nous résigner

à la voir bientôt planter l'étendard de sa foi sur les ruines des sectes d'Orient, en même temps que sur les murailles humiliées de l'Occident catholique.

Déjà n'avons-nous pas entendu les panégyristes moscovites entonner l'hymne des triomphes futurs, pour une église destinée, disent-ils, à établir partout la domination de la Russie? Ne les avons-nous pas entendus prédire à cette église, qu'elle renverserait, à l'aide de son peuple *orthodoxe* <sup>1</sup>, l'ordre social actuel, travaillé par les maladies religieuses et par l'impuissance politique de l'Occident? N'ont-ils pas osé nous dire que ce cadavre, enchaîné sous la protection du pouvoir politique, redonnerait la vie aux sociétés modernes, qu'il attirerait sur elles une nouvelle rosée de bénédictions célestes, une abondance inattendue de grâces et de sainteté? L'Église d'Occident a fait son temps, disent-ils; elle doit désormais céder la place à sa jeune sœur, plus vigoureuse et plus active.

Comme si elle n'était point devenue, cette sœur orgueilleuse, un enfant adultérin qui n'a plus aucun droit au foyer paternel! Comme si, esclave presque à sa naissance, elle ne courbait pas aujourd'hui, plus servilement que jamais, la tête sous la plus inique des oppressions! Et ce serait elle qui poursuivrait, comme on le prétend, le cours de si glorieuses destinées! Ce serait elle qui les accomplirait pour le salut du monde et le bonheur du genre humain! Quel aveuglement et quel orgueil!

« L'avenir de l'église nationale est l'avenir de la Rus-

(1) Nom usuré par le schisme grec, pour se consoler de celui de catholique qu'il se sentait dans l'impossibilité de prendre.

» sie, » a dit un auteur de cette nation <sup>1</sup>. Que Dieu garde leur empire du terrible anathème prononcé involontairement par cette parole!

Nous laissons à nos lecteurs à juger ce qu'on peut attendre d'une église opprimée, foulée aux pieds par un pouvoir qui la retient volontairement dans la honte de l'ignorance, malgré les bruyantes protestations contraires; d'une église qui, au lieu de la liberté des enfants de Dieu, au lieu des pensées de foi, des divines inspirations que notre mère la sainte Église romaine nous donne, ne montre à ses infortunés sectateurs que la honte du *knout* et les chaînes de l'esclavage. Seule, il est vrai, elle pourrait résoudre le grand problème social et religieux de nos temps, comme le gouvernement russe l'a compris; mais, grâce à Dieu, un pareil problème ne se résoudra pas ainsi. Et d'ailleurs si, par impossible, un semblable malheur arrivait, qui pourrait envier à une église quelconque, la honte d'y avoir travaillé comme complice?

Toutefois, nous venons de le dire, et il est bon de l'observer avec soin, avant d'entrer dans le détail des faits actuels; l'église russe a été menacée dès le principe, du joug odieux qu'elle subit en ce moment. Aussitôt que le despotisme des czars s'appesantit sur la Moscovie, dès ce moment l'église éprouva les effets de cette violente domination.

Nous avons donné ailleurs <sup>2</sup> quelques détails sur l'origine du christianisme en Russie. Nous y avons vu qu'a-

(1) M. le comte Gourowsky dans son écrit intitulé : *La Russie et la civilisation*.

(2) *Vicissitudes de l'Église Catholique des deux rites en Pologne et en Russie*, etc., in-8°, Paris, Debécourt 1843, t. 4<sup>er</sup>, p. 4<sup>re</sup> et suiv.

près avoir reçu quelques étincelles de la foi dans les siècles antérieurs, ce pays commença réellement à être compté parmi les membres de la grande famille chrétienne, au ix<sup>e</sup>, et surtout dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle. Nous y avons vu comment, à côté des noms vénérables des SS. apôtres Cyrille et Méthodius, brillaient celui de la grande duchesse Olga, *cette étoile du matin* qui précédait dans sa patrie *l'aurore du Soleil* de justice prêt à l'éclairer <sup>1</sup>; celui surtout du grand S. Wladimir, alors que ce héros de la foi donnait au monde l'un des plus imposants spectacles qu'ait jamais offert l'histoire ecclésiastique <sup>2</sup>. Nous y avons vu, et il était facile de le dé-

(1) Olga ! Aujourd'hui encore ce nom repose sur une tête illustre que la grâce du Seigneur pourrait, elle aussi, faire devenir pour la Russie l'aurore d'un nouveau soleil. Pourquoi faut-il que nous n'ayons encore à former ici que des vœux ? — Nestor parle ainsi de la sainte grande-duchesse Olga s'efforçant de convertir son peuple : « Avant-coureur du christianisme, elle était comme l'étoile du matin qui précède le soleil, » comme l'aurore qui annonce que l'astre du jour va paraître dans tout » l'éclat de sa gloire. Elle brillait comme la pleine lune dans une nuit » obscure, comme un diamant dans la fange. »

(2) La religion chrétienne ne s'établit définitivement en Russie que sous le règne de Wladimir-le-Grand, surnommé l'Apostolique (980-1014). Longtemps idolâtre, après avoir fait fumer les autels de ses dieux du sang des victimes humaines, il se convertit en 988, reçut le baptême des mains de l'évêque de Cherson ou Korsun, ville chrétienne de la Tauride, et depuis lors, aussi zélé pour la foi chrétienne qu'il l'avait été pour le culte des faux dieux, Wladimir brisa partout leurs images et les fit livrer aux flammes. Perun, le dieu principal de la Russie, celui que Wladimir avait le plus honoré, et dont les statues, à la tête d'argent, s'élevaient sur les montagnes saintes, au milieu même de Kiew et de Nowgorod-la-Grande, près du palais des souverains, Perun fut renversé de son piédestal. Attaché à la queue d'un cheval tandis que douze hommes le brisaient à coups de massue, il fut promené au milieu des populations étonnées, et précipité dans les flots du Dnieper. Le peuple pleura d'abord amèrement la chute de ses dieux ; alors parut une proclamation qui enjoignait à tous les habitants, riches ou pauvres, seigneurs ou esclaves, de se rassembler tel jour, au matin, sur les bords du Dnieper, pour y recevoir le baptême, sous

montrer, combien il est faux que l'Église russe ait reçu sa foi du schisme de Constantinople; combien au contraire elle doit de reconnaissance à l'église catholique grecque et romaine pour ce plus grand des bienfaits. Nous y avons vu comment les missionnaires catholiques envoyés en Russie par le patriarche S. Ignace de Constantinople, fondèrent leur première église à Kiew, que le sang des martyrs arrosa bientôt, et qui devint ensuite le siège métropolitain de la Russie. Les prélats occupant ce siège continuèrent à venir de Constantinople, comme les premiers apôtres du pays l'avaient fait avant eux. Ils demeurèrent unis à l'Église romaine, non-seulement jusqu'au moment où le schisme de Michel Cérulaire fut consommé, mais encore au delà. Nous l'avons également démontré. Nous avons vu aussi, comme preuve de cette importante vérité, que tous les anciens livres liturgiques

peine d'être déclarés ennemis du prince. Cette proclamation ébranla les consciences des Russes, ils commencèrent à regarder comme sainte et bonne la nouvelle religion que le grand-duc et les boyards embrassaient en dépit de leurs dieux, et coururent sur les bords du fleuve au jour indiqué, attendant avec anxiété l'arrivée du prince. Le pieux duc parut bientôt entouré d'un brillant cortège de boyards et de prêtres; à un signal donné tous entrèrent dans le fleuve pour y recevoir le baptême. Nestor nous a laissé une touchante description de cette auguste solennité, « que le ciel » et la terre, écrit-il dans l'enthousiasme de sa joie, célébraient ensemble en ce jour. Les plus grands, dit-il, entrèrent dans l'eau jusqu'au col, d'autres n'en avaient que jusqu'à la poitrine; les plus jeunes se tenaient près du rivage, les mères tenaient leurs enfants entre les bras, tandis que les prêtres assis dans des barques récitaient les prières du baptême. Wladimir à genoux sur le rivage priait. Grand Dieu! disait-il, créateur du ciel et de la terre, jette un regard de compassion sur ton peuple, bénis tes nouveaux enfants, donne-leur la lumière qui leur fasse voir en toi le vrai Dieu, afin qu'ils l'adorent comme les chrétiens. Affermis la foi en leurs cœurs, et soutiens-moi contre les tentations du mal. Je me confie en toi, et avec ton secours je sortirai victorieux du combat avec l'enfer. » *Vicissitudes de l'Egl. Cathol.*, etc., t. 1<sup>er</sup>, p. 7.

de la Russie étaient d'origine catholique, et approuvés primitivement par l'autorité pontificale; que, de plus, du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, les écrits des prélats russes ne portaient encore aucune trace d'opinions schismatiques.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle le siège métropolitain de Kiew fut transporté à Wladimir, et ensuite à Moscou, ce qui occasionna beaucoup de troubles; puis on créa deux métropolitains séparés pour Kiew et Moscou: dispositions qui favorisèrent puissamment le schisme avec Rome. Le premier de ces deux sièges, plus éloigné de l'influence politique des princes moscovites, persévéra plus longtemps dans l'union. Mais, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, on substitua le patriarcat de Moscou aux deux métropolitains, et depuis ce moment le schisme persévéra dans son opiniâtreté. Enfin Pierre-le-Grand compléta l'œuvre d'asservissement sur son église, en remplaçant le patriarcat par le collège ecclésiastique connu sous le nom de *très-saint Synode dirigeant*.

Examinons rapidement la marche suivie par la persévérante tyrannie des czars pour en arriver à faire peser sur leur église nationale le joug qu'elle porte aujourd'hui.

Si nous fixons sérieusement notre attention sur les phases diverses et la marche de cette église, nous verrons de suite que cette malheureuse sœur de l'église schismatique de Constantinople a dû, comme celle-ci, subir, par une punition providentielle, le joug humiliant de l'autorité temporelle. L'une et l'autre, en effet, n'ont été qu'un instrument de révolte contre l'autorité hiérarchique de Rome, entre les mains de puissances orgueilleuses. L'une

et l'autre donc ont cessé de vivre libres, protégées par la puissance toujours imposante du siège apostolique. L'une et l'autre ont pris et reçu leurs chaînes des mains qu'elles avaient aidées à les forger.

Les grands-ducs de Moscovie se sont donc conduits avec leur église exactement comme les empereurs par rapport à celle de Constantinople. Ils en ont fait une humble servante de leur pouvoir. Toutefois, ils n'ont pas cru devoir s'en tenir là, ou plutôt, pour y parvenir, ils durent commencer par violer, de la manière la plus positive, les droits que s'arrogeait le patriarche *œcuménique* sur l'église russe, fille de l'église orientale. Ces patriarches s'étaient conservé la prérogative de nommer le métropolitane de Russie. Mais quatre de ces derniers, je veux dire, Michel I<sup>er</sup> (988-992), Léonce (992-1008), Jean (1008-1035), et Théopente (1036-1051), n'avaient pas encore été consacrés, que déjà le droit du patriarche de Constantinople avait été annulé par Jaroslaw I<sup>er</sup> (1019-1054). A la mort du dernier de ces métropolitans, le prince convoqua immédiatement tous les évêques russes à Kiew, avec ordre d'élire pour métropolitane, Hilarion, prêtre de Bérestoy, sans même en donner connaissance au patriarche byzantin.

De même qu'il avait enlevé à celui-ci le droit de nommer le métropolitane; de même, aussi, il usurpa sur ce dernier le droit de nommer les évêques, comme l'avaient fait jusqu'alors les premiers titulaires. De sa propre autorité il élut un certain Luc Schidite évêque de Wladimir.

Jaroslaw en annulant la juridiction du patriarche de Constantinople et celle de son propre métropolitane, se constitua, par le fait, chef de son église; et, pour ne pas

rester en arrière des hiérarchiques empereurs de Byzance qui avaient appelé leur capitale la *Nouvelle-Rome*, il délibéra pour savoir s'il donnerait à Moscou le titre de *Nouvelle-Constantinople*. A l'exemple des mêmes empereurs, les princes russes s'arrogèrent également les droits les plus sacrés et les plus inviolables de l'église. Le czar Swétopol Michel I<sup>er</sup> ordonna en 1108 au métropolitaine Nicéphore I<sup>er</sup>, d'inscrire dans le catalogue des saints le pieux Théodose, archimandrite du monastère des Grottes à Kiew, et d'en introduire le culte dans toute la Russie; d'où l'on peut juger à quelle antiquité remonte en Russie l'usage des canonisations de cabinet, dont l'empereur Nicolas nous a donné d'une manière peu heureuse le récent exemple.

Toutefois, le patriarche de Constantinople ne perdait pas de vue ses droits sur l'église russe. Aussitôt après la mort d'Hilarion il envoya, pour lui succéder, un métropolitaine du nom de Georges, grec de nation, qu'il avait élevé de lui-même à cette dignité. Mais Georges voyant combien peu sa personne était agréable au prince moscovite, abandonna son siège et se retira en Grèce, au bout de six ans. Michel II, son successeur, fit de même pour la même cause, et vint se réfugier à Constantinople sa patrie.

Le grand-duc Jaroslaw II (1146-1154) exerça le pouvoir souverain sur l'église, avec plus d'arrogance encore que Jaroslaw I<sup>er</sup>. Il apprit à peine la mort du métropolitaine Michel II, qu'il s'occupa aussitôt d'affranchir entièrement son église de la dépendance spirituelle de Constantinople. Il chassa tous les prêtres grecs de ses États; puis, faisant venir six évêques à Kiew, il leur ordonna d'élire le moine Clément comme métropolitaine. L'élection et la consécra-

tion eurent lieu en effet, sans que Constantinople en fût le moins du monde avertie. Quelques évêques protestèrent en vain, assurant qu'ils ne reconnaîtraient pas le métropolitain Clément, à moins qu'il n'eût reçu la confirmation et la bénédiction du patriarche. L'ordre de Jaroslaw fit passer outre. Pour remédier en quelque sorte au vice de cette élection, ou plutôt pour calmer le clergé, Onophre, évêque de Tschernigow, s'imagina de bénir le nouveau métropolitain avec la tête de saint Clément pape, que l'on conserve dans l'église métropolitaine de Kiew.

Toutefois, Niphont, archevêque de Novogorod, refusa de le reconnaître. Il déclara qu'il le considérait comme un pasteur entré dans le bercail par la fenêtre et non par la porte, ayant été élevé sur son siège par l'œuvre du prince. Il appelait en même temps les autres prélats des âmes vénales, servilement asservies à de honteuses considérations de respect humain. Le prince irrité contre Niphont, le fit enfermer dans le couvent des Grottes; violence qui devint la cause de guerres civiles sanglantes, auxquelles les grands, le peuple et même le clergé prirent part.

Jurji Wladimirovitch Dolgorouky, le plus puissant des seigneurs, oncle et en même temps le mortel ennemi du prince, délivra le prisonnier. L'élection du métropolitain fut déclarée nulle par la voix unanime du clergé comme du peuple. Le patriarche de Constantinople, Cosme II, ayant appris ce qui venait de se passer, fit hautement l'éloge de Niphont, le comparant aux plus illustres Pères de l'Église.

Quand Dolgorouky, favorisé par les événements, fut monté sur le trône, il chassa aussitôt le métropolitain

intrus, et il en demanda un, élu et consacré canoniquement, au patriarche de Constantinople. Le choix tomba sur Constantin, qui fut consacré à Kiew en 1155. Le nouvel élu fut reçu avec grand applaudissement par toute la Russie. Tous les évêques se réunirent à lui dans un concile où fut anathématisée la mémoire de Jaroslaw, en punition de ce que ce prince avait usurpé les droits de l'église. On annula en même temps tous les actes de l'intrus Clément.

Quand le nouveau métropolite arriva, Niphont était déjà mort. Afin d'honorer sa mémoire, le concile, du consentement du prince, des grands et du peuple, le mit au nombre des saints nationaux, le déclarant en même temps le *Protecteur de la Russie*.

Le successeur de Constantin fut Théodore, grec comme ce dernier, nommé comme lui par le patriarche de Constantinople; il ne gouverna pas son église plus de deux ans.

Après la mort de Théodore, le czar Rostislas-Michel voulut de nouveau s'arroger le droit de nomination à cette dignité, s'efforçant de replacer sur le siège métropolitain Clément, déposé par le concile. Mais les évêques protestèrent, et le patriarche de Constantinople envoya Jean, comme métropolite, pour remplacer le défunt. Il le fit sans même consulter le prince, qui eut le bon esprit de dissimuler le dépit qu'il en ressentait.

Toutefois, l'oppression de l'église russe allait toujours croissant dans l'ombre, et ses orthodoxes princes l'eussent bientôt réduite à un triste état, si l'invasion des Tartares n'y eût mis bon ordre.

Bien autrement généreux que ses vaincus, Usbeck, khan de la horde, avait, dans son fameux jarlik de 1313, confirmé tous les droits de l'Église ; il avait ainsi, par ce procédé si généreux et si honorable dans un chef de barbares, stigmatisé tous les actes de persécution passés ou futurs des souverains plus ou moins civilisés de la Russie.

La protection des Tatars sur l'église russe s'étendait au delà des limites du territoire conquis par la horde. Outre cela, plus d'une fois les czars implorèrent utilement la médiation des métropolités entre eux et les khans de la horde. Mais à peine le joug étranger fut-il secoué, que l'église placée de nouveau sous la dépendance de ses orthodoxes souverains, eut bientôt à regretter le régime dont elle goûtait les douceurs sous la domination musulmane.

Vingt ans s'étaient passés depuis qu'Iwan III, profitant des dissensions intestines de la horde, avait vaincu les Tatars; lorsqu'en 1500 il indiqua la tenue d'un concile à Moscou, sa pensée, dans cette réunion d'évêques, était de faire adopter le projet qu'il avait conçu de s'emparer des biens du clergé.

Le métropolitte Siméon ne voulut pas même assister à une assemblée où il s'agissait d'un dessein aussi nuisible aux intérêts de l'Église. Il s'abstint d'y paraître, mais en même temps il écrivit au czar la plus magnanime protestation contre ses vues<sup>1</sup>. Cet acte de courage arrêta le

(1) Nous rapportons ici le texte de cette protestation ainsi conçue :

« Le saint père Siméon, métropolitte de toutes les Russies, dit l'en-  
» voyé au czar, ainsi que les évêques et tout le clergé réunis sous l'inspira-  
» tion du Saint-Esprit, vous déclarent que depuis le grand empereur



prince qui dut se borner à défendre, pour l'avenir, de nouveaux dons à l'église; prohibition qu'il fit du reste exécuter avec la plus grande rigueur. En effet, le prince Ouchtmosky et un archimandrite de Moscou furent punis du knout sur la place publique, à cause de certains immeubles donnés par le premier au couvent de Spansky.

Iwan IV, dit le *terrible* et le cruel, fut le fils et successeur d'Iwan III. C'est le Tibère de la Russie. Il ne connut dans le gouvernement de l'Église, et dans celui de l'État, d'autre règle que son caprice, étanchant son ardente soif de meurtre dans le sang des victimes qui lui offraient la moindre résistance. Aucun tyran, avant ou après lui, n'a aussi cruellement persécuté l'église russe, et sévi avec autant de fureur contre le clergé. Ni vertu, ni mérite, ni dignité dans les premiers pasteurs, ne suffirent pour obtenir grâce devant lui. Le métropolitte Daniel, pour éviter la mort, dut, malgré lui, renoncer à son siège et se re-

» Constantin, émule des apôtres, et sa mère Héléne, jusqu'aux jours les  
 » plus rapprochés de nous, les évêques et les monastères ont toujours pos-  
 » sédé des villes, des terres et des villages. Les synodes ne s'y sont jamais  
 » opposés, en défendant uniquement d'augmenter les propriétés immobi-  
 » lières et personnelles. Nous voyons sous vos prédécesseurs les grands-ducs  
 » Wladimir, Jaroslaw, André Bogoljubski, son frère Wsewolod, Iwan  
 » Danielewicz, le petit-fils de saint Alexandre et contemporain du métro-  
 » polite Pierre-le-Thaumaturge, et jusqu'à nos jours; nous voyons que les  
 » évêques et les monastères ont possédé des villes, des terres, des bourgs  
 » et des villages, et ont levé des impôts et des tailles. Saint Wladimir et le  
 » grand Jaroslaw n'ont-ils pas dit dans leur constitution religieuse: Celui  
 » de mes enfants ou de mes successeurs qui violera ces lois, qui usurpera  
 » les biens de l'Eglise ou la dime des évêques sera maudit dans tous les  
 » temps et dans l'éternité? Les Khans, impies eux-mêmes, n'ont pas osé  
 » dépouiller les évêques et les moines, et leur ont accordé des lettres  
 » de franchise. Nous ne permettrons donc pas et ne jugeons pas équi-  
 » table que les biens de l'Église soient réunis à la couronne; ils appar-  
 » tiennent à Dieu, et comme tels ils sont inviolables.»



tirer dans un couvent à Moscou ; et pour cacher au peuple, qui l'aimait, le véritable motif de sa retraite, il fut obligé, le 2 février 1539, de déclarer, par écrit public, qu'il avait pris cette résolution afin de prier plus à l'aise dans la solitude pour le prince et pour la patrie. Son successeur Joseph, autrefois archimandrite du monastère de Troiz, fut confiné dans le grand monastère de Cyrille sur la mer Blanche, et il y eût été mis à mort par ordre du souverain, si l'abbé n'eût pas réussi, par ses prières, à fléchir les malheureux exécuteurs de cet ordre barbare ; trouvant ainsi les instruments moins cruels encore que la main qui les dirigeait. Même sort fut réservé à Macaire et Athanase, qui occupèrent successivement le siège métropolitain, après les premiers.

La vengeance que ce tigre couronné tira du métropolitaine Philippe II et de Siémen, archevêque de Novogorod, fut si horrible qu'elle eût fait rougir de honte Néron lui-même. Il n'épargna pas davantage Léonidas successeur de Siémen sur le siège de Novogorod ; bien qu'il eût été le lâche adulateur de ses passions. Comme ce prélat refusait de bénir le quatrième mariage que le prince voulait contracter, contre la discipline de l'église orientale, Iwan le fit coudre dans une peau d'ours, et déchirer par des chiens.

L'effrénée licence de ses mœurs fut telle, que sans demander aucune dispense aux évêques, après avoir répudié sa quatrième femme et l'avoir renfermée dans un monastère ; après s'être défait de la cinquième, il en épousa également deux autres, sans demander en aucune manière la bénédiction ecclésiastique pour de tels maria-

ges. Il obligea toutefois les évêques à faire et faire faire des prières publiques pour ces sortes de femmes qu'il se donnait. Enfin il n'eut pas horreur de tuer son fils de sa propre main, se contentant d'envoyer ensuite, en expiation de ce crime, dix mille roubles en aumônes aux quatre patriarches de l'Orient.

Et malgré tant de forfaits, il eut encore le courage de se déclarer *chef suprême de son église*. Il convoquait lui-même les conciles, forçait les évêques à s'y présenter sous peine de mort. Il présidait ces assemblées, dictant et promulguant des lois ecclésiastiques, qu'il ordonnait de considérer comme ordonnances divines.

Il enleva toute autorité aux évêques, leur laissant uniquement la faculté d'ordonner les ministres sacrés pour le service des églises. Il ne leur laissa pas même sur ceux-ci le droit de réprimande et d'admonition. Par décret du 12 avril 1562, il fonda un tribunal de haute police composé de deux laïques, André Bersenow et Cosain Tjutin, qui devait surveiller la conduite du clergé, tant séculier que régulier. Ce nouveau tribunal, comme on devait s'y attendre, fut loin d'oublier l'usage du knout, l'employant indistinctement contre les moines et contre les prêtres coupables de quelque délit. Lorsque le métropolitain ou les évêques voulaient s'opposer à ces odieux traitements, on leur répondait : « Nous ne corrigeons pas le prêtre, mais » le coupable, selon l'antique loi de nos pères. »

Dans quel état d'avilissement n'était pas tombé l'épiscopat russe sous cet abominable règne, puisque malgré les scandales de ses scélératesses de tout genre, Iwan ne craignait pas d'insulter amèrement à la morale publique

et aux évêques eux-mêmes en leur envoyant des exhortations écrites pour les engager à réprimer les vices publics ! Audace infernale, révoltant cynisme dans la personne d'un homme qui écrivait à Cosme, archimandrite du couvent de Cyrille, en parlant de lui-même : « A vous, moines, il » vous est donné de nous éclairer dans les épaisses ténè- » bres de notre orgueil. Et qui peut recevoir instruction » de moi qui suis un chien puant ? Qui peut être guidé par » moi, et comment puis-je éclairer personne, moi qui ai » toujours été plongé dans l'ivrognerie, la fornication, l'a- » dultère, la sodomie, les homicides, le sang, les dépreda- » tions, les rapines et dans toute espèce de scélératesses ? »

Et avec tout cela, cet abominable prince ne rougissait pas de s'intituler le *vicair de Dieu* !

Ce chef suprême de l'église russe en qui se trouvait un étrange mélange de superstitions païennes et d'idées chrétiennes, ajoutait plus de foi dans les pratiques superstitieuses des magiciens de Laponie, qu'aux paroles de son métropolitain et de tous ses évêques. Il mourut, ainsi qu'il l'avait prédit, comme un *chien puant*, le 20 mars 1584, sans sacrements, au milieu des efforts qu'il faisait pour écarter de sa mémoire le souvenir de tant de forfaits. Le métropolitain Denis eut à peine connaissance du danger imminent du prince, qu'il se rendit près de lui pour le revêtir de l'habit religieux. Mais Iwan était plus attentif aux devins dont il était entouré qu'au métropolitain. Celui-ci eut à peine terminé les prières d'usage, que le malheureux prince, à qui, dans cette prise d'habit, on avait donné le nom de frère Jonas, avait paru devant le trône de Dieu !

Théodore 1<sup>er</sup>, son fils et successeur, était incapable de gouverner. Boris Godounow, frère de la czarine, se chargea pendant ce règne de tenir les rênes de l'autorité. Il gouverna l'État et l'Église, comme l'avait fait Iwan, ne suivant de règle que l'arbitraire et ses caprices. Il finit par usurper le trône dont précédemment il avait exercé les prérogatives. Théodore, tout religieux et bien disposé qu'il fût, se trouva hors d'état de guérir les blessures que son père avait faites à l'église. Il n'eut d'ailleurs ni la force, ni le génie suffisants pour empêcher que Boris n'en augmentât le nombre et la profondeur.

Le métropolite Denis, homme recommandable sous tous les rapports, fut chassé de son siège et renfermé dans un couvent de Novogorod. En 1587, Godounow le remplaça par l'ambitieux et vil Job, archevêque de Rostow. Job était précisément l'homme qu'il fallait à Boris pour faire sanctionner ses usurpations par l'autorité de l'Église. On ne doit donc pas s'étonner des honneurs dont il voulut combler ce prélat, devenu l'instrument de ses odieux desseins. Il travaillait ainsi efficacement à rendre plus complète et plus sûre l'autorité souveraine qu'il avait usurpée sur l'Église et sur l'État.

## II.

### PATRIARCAT.

Le voyage que le patriarche de Constantinople Jérémie fit à Moscou en 1588, donna la pensée à Godounow de fixer cette haute dignité dans l'église russe, afin de s'en servir comme d'un nouvel instrument, entre les mains du pouvoir politique.

Dans cette pensée, Job, favori du despote, fut déclaré patriarche de toutes les Russies, le 23 janvier 1589. Cette institution eut de trop grandes conséquences pour que nous nous dispensions d'en examiner la portée dans les vues du prince qui se déterminait à l'établir.

Les continuelles usurpations des souverains moscovites sur les droits de leur église, et les violences auxquelles ils se livrèrent à cette occasion, notamment depuis la chute du pouvoir des Tatars, avaient avili de beaucoup la dignité métropolitaine. L'union avec l'église grecque était purement nominale : car, depuis 1460, les métropolitains, nommés uniquement par la volonté du prince,

avaient exercé leur pouvoir, sans dépendance aucune de Constantinople. L'Église et l'État, tout était entre les mains du pouvoir politique ; l'autorité du métropolitain était donc à peine l'ombre de ce qu'elle avait été d'abord.

Cette dignité avait également beaucoup souffert de la translation du siège de Kiew à Wladimir et ensuite à Moscou.

La première de ces translations eut lieu sous le métropolitain Maxime, en 1299, et la seconde, 26 ans après, sous Pierre son successeur. Il en résulta des troubles et des contestations entre les évêques des différents sièges qui prétendaient au titre de métropolitain. Ainsi, dans le courant de 1355, le patriarche de Constantinople, pour redonner la paix à l'église russe, dut confirmer à la fois deux de ces évêques, Alexis et Romain, dans la dignité contestée. Le premier fut considéré comme métropolitain de Kiew et Wladimir ; l'autre comme métropolitain de Lithuanie et de Volhynie. Ainsi les États moscovites commencèrent à se diviser en deux métropoles ; celle des provinces méridionales avec Kiew pour résidence, et celle du nord avec Moscou pour siège.

Les czars, d'accord avec les métropolitains de Moscou, s'efforcèrent longtemps en vain de faire disparaître la séparation entre les deux métropoles. Le pieux et docte Isidore y parvint un instant, lorsqu'il opéra au concile de Florence une réunion bien autrement désirable et légitime. Je veux parler du retour temporaire de l'église russe à l'unité romaine. Du reste, la réunion dura peu de temps ; à peine Isidore eut-il quitté la Russie que, de nouveau, Kiew et Moscou se séparèrent.

Kiew et huit évêchés des provinces méridionales restèrent unis au Saint-Siège jusqu'en 1520. Différents évêques des provinces septentrionales, afin de conserver la même union, tentèrent de se séparer de Moscou pour s'attacher à Kiew ; mais ils se désistèrent de leur entreprise, dans la crainte des persécutions qu'ils pouvaient redouter de leurs souverains.

Elie, évêque de Twer, et Euthimius II, archevêque de Novogorod, refusèrent de se faire consacrer par le métropolitain de Moscou, qu'ils regardaient comme usurpateur, n'en reconnaissant pas d'autre que celui de Kiew. Les fidèles de Novogorod s'unirent à ces manifestations, déclarant en même temps leur ferme volonté de demeurer unis au Saint-Siège. Le czar Iwan III, secondé par Philippe 1<sup>er</sup>, métropolitain de Moscou, empêcha, par des menaces suivies de cruels traitements, le bien que l'Église devait attendre de ces excellentes dispositions. D'un autre côté, l'état de dépendance dans lequel les métropolitains se trouvaient par rapport à la puissance temporelle leur avait enlevé la confiance des évêques et du clergé. En conséquence, les évêques faisaient tout d'eux-mêmes dans leurs diocèses ; ou bien ils s'adressaient au patriarche de Constantinople. Quant aux conciles convoqués par ordre des princes, ils s'abstenaient autant que possible d'y intervenir ; se contentant, pour l'ordinaire, comme le fit le métropolitain Siméon en 1500, d'y envoyer leurs procureurs.

Godounow comprit que les czars avaient trop avili les dignitaires suprêmes de leur église ; que pour avoir trop exigé, ils avaient été conduits à ne pouvoir plus faire

aucun usage de l'instrument usé entre leurs mains. L'exemple des provinces méridionales l'effraya. Il vit que, s'il ne redonnait pas quelque relief à l'autorité supérieure ecclésiastique dans le nord, la réunion complète à l'Église romaine allait s'ensuivre. Il ne comprit pas que tel était le seul moyen de ménager à son église des garanties nécessaires contre les violences du pouvoir; de lui conserver, par conséquent, la dignité morale, seule capable de servir d'appui au trône, en cas de besoin. Il fut aveuglé, comme le furent également ses successeurs, par des vues d'ambition mal comprises autant qu'exagérées. Le patriarcat fut résolu; mais il obtint de même un effet contraire à celui qu'on en attendait.

Godounow voulait relever la dignité de l'église. Il y avait un moyen simple et unique : c'était de l'unir à ce siège majestueux et indestructible, qui ne fléchit devant aucune puissance injuste, et se trouve placé trop haut pour trahir ses devoirs. Au lieu de cela, que fit-il? Il avait entre les mains un instrument servile dont les dorures s'effaçaient un peu trop au contact de la main du maître; il le fit redorer avec plus de soin qu'auparavant, et il y mit une poignée de velours. Qu'en a-t-il fait autre chose, sinon un pur instrument comme d'abord; un instrument dont la dorure aussi disparut bientôt.

Le métropolitaine de Moscou, devenu en effet patriarche de Russie, concentra, il est vrai, entre ses mains toute l'autorité ecclésiastique. Mais, comme il ne sortait pas pour cela de la dépendance absolue de l'autorité politique qui l'annulait, s'il eut un peu plus de pouvoir pour le mal, il fut autant qu'auparavant incapable de faire aucun bien.

Du reste, la hiérarchie de l'église russe, fut sensiblement modifiée par cette mesure. Sans consulter le patriarche de Constantinople, ni les deux prélats qui l'accompagnaient, et qui se trouvaient tous présents; sans prendre davantage l'avis du patriarche russe lui-même, Godounow, en vertu de son pouvoir constituant dans l'Église, décréta ce qui suit :

Que désormais, sous l'obéissance complète du patriarche, chef hiérarchique suprême, il y aurait en Moscovie quatre métropolités : ceux de Novogorod, Kasan, Rostow et Kroutitz; de plus six archevêques et huit évêques.

Par cette mesure le czar mettait entre les mains d'un seul homme, tout le pouvoir hiérarchique de son église. Et cet homme, il pouvait lui, prince absolu, le rendre, par promesses ou par menaces, son docile instrument en toute circonstance. Il pouvait le déposer si ce dignitaire osait se permettre une résistance à ses volontés.

Cette création rompit également tous les rapports de juridiction avec l'église de Constantinople, c'est-à-dire qu'elle enlevait au clergé russe, jusqu'à l'ombre de son indépendance. Elle en faisait un vrai troupeau d'esclaves, soumis à tous les caprices du maître.

Mais pour se faire une juste idée d'un semblable patriarcat, il convient de jeter un regard sur la nature de cette institution, telle que Godounow l'a faite. Ce serait une dérision que de chercher à n'y rien trouver de canonique.

Godounow seul en conçut l'idée pour l'avantage de l'autocratie, et il en demanda l'érection au faible czar Théodore. Il proposa à Jérémie II, patriarche de Constantinople, de lui faire un patriarche russe; et nul ne s'in-

quiéta si le patriarche créateur, pas plus que le patriarche créé, jouissaient préalablement du droit de changer complètement la constitution hiérarchique de l'église de Russie. D'un autre côté, le siège patriarcal de Constantinople était alors tombé dans le dernier degré de l'avilissement, non par le seul motif de l'oppression des Turcs, mais par la conduite infâme des prélats qui s'en disputaient la possession. Depuis la chute de Constantinople on avait vu ce siège orgueilleux successivement occupé par des misérables que la faveur du sérail y plaçait, que les intrigues et les infamies pouvaient seules y maintenir. De telle sorte que, non plus le Saint-Esprit, mais la plus ou moins grande somme d'argent offerte aux maîtres et aux valets, élevait et maintenait sur le siège qu'un saint Chrysostôme avait occupé; sur un siège d'où ce grand saint avait été précipité par des excès punis jusqu'à nos jours, par la plus honteuse oppression.

Au temps dont nous parlons, cette malheureuse église de Constantinople en était réduite à une telle misère, que l'exercice du culte public allait devenir impossible, si Jérémie, recourant à un moyen extrême, ne fût parvenu à la retenir sur le penchant de sa ruine. Des quêtes solennelles eurent lieu dans l'Orient, et lui-même se chargea d'aller en Moscovie, recevoir les aumônes des fidèles.

Godounow saisit d'un coup d'œil tout le parti qu'il pouvait tirer de la présence permanente du chef suprême de l'église schismatique orientale dans ses États. Il lui fit, mais en vain, de vives instances pour s'y fixer. Ne pouvant réussir complètement dans ses vues, il voulut au moins obtenir une partie des avantages qu'il entrevoyait.

Il y parvint en élevant le métropolitte Job à la dignité patriarcale pour la Russie.

D'accord avec le czar et avec Jérémie, Godounow fit célébrer avec grande pompe, dans l'Église de l'Assomption au Kremlin, la consécration du nouvel élu. Un grand nombre d'évêques y assistèrent, d'où vint à la réunion le nom de *très-saint concile*.

Le czar, ou plutôt Godounow qui le dirigeait, y eurent la plus importante part. La consécration fut à peine terminée que le czar suspendit au cou du nouveau patriarche le *panagium* soutenu par une chaîne d'or ; il lui mit le *mandias* richement orné de perles et de pierreries, et lui posant sur les épaules un précieux *hamophose*, il le coiffa d'une mitre blanche surmontée d'une croix. Lui présentant ensuite le bâton patriarcal, il lui dit :  
« Très-saint père, très-digne patriarche, père de tous les  
» pères, premier évêque et patriarche de toute la Russie,  
» de Wladimir, de Moscou, etc., je t'ordonne d'avoir, et  
» je te fais savoir que tu as la prééminence sur tous les  
» évêques ; qu'à l'avenir, tu dois porter l'habit de patriar-  
» che, le bonnet d'évêque et la grande mitre ; que dans  
» tout mon royaume, tu dois être honoré comme patriar-  
» che, et comme frère de tous les patriarches. »

L'institution ainsi faite fut confirmée par un décret réglant tous les droits et les devoirs du nouveau patriarche, même en ce qui concerne les prélats étrangers revêtus d'une dignité semblable.

Entre autres choses, on y lit que l'ancienne Rome étant tombée dans l'hérésie d'Apollinaire, et que la nouvelle, c'est-à-dire Constantinople, se trouvant entre les

mains des Turcs, Moscou est devenue la troisième Rome. Assertion bien remarquable, en ce qu'elle fait voir combien, malgré l'aveuglement de leur orgueil, les églises schismatiques orientales sentent le vide causé en elles par l'absence de l'unité romaine.

On ajoute, qu'au lieu du prince du mensonge qui préside à l'Église occidentale, lequel a perdu son rang par l'hérésie, le premier évêque œcuménique est le patriarche de Constantinople, le second, celui d'Alexandrie, le troisième celui de Moscou et de toute la Russie, le quatrième celui d'Antioche, le cinquième enfin celui de Jérusalem. Qu'en Russie on doit prier pour les patriarches grecs, et en Grèce pour les patriarches russes; lesquels, dorénavant, doivent, jusqu'à la fin du monde, être élus et consacrés, sans avoir besoin du consentement des patriarches de Constantinople.

Le czar et Godounow donnèrent d'abondantes aumônes à Jérémie pour le récompenser de l'honneur qu'il venait de conférer à l'église russe. De cette manière, ce pasteur infidèle vendit pour un peu d'or le droit d'aînesse de son église. Aussi les deux prélats qui l'accompagnaient, comprenant toute l'étendue du mal qui devait résulter, pour le siège de Constantinople, de l'émancipation de l'église russe, refusèrent de signer le décret d'institution du patriarcat de Moscou.

Cette institution, outre le caractère simoniaque dont elle était entachée, lésait également les règles de discipline de l'église orientale. Jérémie n'avait aucun droit d'y prêter les mains, sans le consentement des quatre autres patriarches d'Orient. Il n'avait pas plus de droit à placer

une église du <sup>x</sup>e siècle dans un rang supérieur à celui des vénérables sièges d'Antioche et de Jérusalem.

Nous ne voulons pas entrer ici en discussion sur la mauvaise foi du patriarche byzantin et du conciliabule de Moscou, dans la manière dont ils rejettent la suprématie de l'Église romaine. Nous ne ferons point remarquer combien il est indigne de placer au premier rang, ce siège de Constantinople, que tant d'erreurs et de crimes ont déshonoré; qui ne saurait se vanter, même d'une origine apostolique, et qui doit uniquement à l'orgueil des dignitaires de l'empire qui l'occupèrent, le triste privilège d'avoir entraîné dans sa révolte une si grande portion de l'Église.

Mais ce que nous relèverons, quoiqu'en peu de mots, c'est l'insulte insensée qu'on adresse à l'Église romaine, en lui disant qu'elle a perdu son droit de primauté, pour être tombée dans l'hérésie d'Apollinaire, évêque de Laodicée en Phénicie, en 392. Le venin de cette erreur n'a jamais pénétré dans l'Église d'Occident. Tout au contraire, on doit au Saint-Siège de l'avoir combattue, dès le principe. Qui prévint les évêques orientaux en les avertissant de se tenir sur leurs gardes contre ce danger, sinon le saint pape Damase? N'est-ce pas le même pape qui, dans un concile tenu à Rome en 377, condamna ces erreurs dangereuses? Bien plus, le grand saint Basile accusé par suite de son étroite amitié avec Apollinaire, d'en avoir embrassé les principes, ne se crut-il pas obligé d'envoyer en son nom protester de la pureté de sa doctrine au

<sup>1</sup> Voyez D. Mansi, *Collectio Conciliorum maxima*, F. III. pag. 484, Florentiæ 1771, in fol.

successeur de saint Pierre, dont il se trouvait si éloigné, tandis qu'au contraire il était si rapproché des patriarches, alors très-orthodoxes, de l'Orient <sup>1</sup>? Et pourquoi cette démarche, je vous prie, sinon parce que d'une part il reconnaissait plus qu'un patriarche dans l'évêque de Rome; parce que d'un autre côté la doctrine romaine était regardée comme la vraie doctrine de l'Évangile; de la même manière que le chef auguste de l'Église romaine était en même temps reconnu comme le chef et le pasteur suprême de l'Église de Jésus-Christ?

Dans cette circonstance comme dans toutes les autres, Rome peut donc, à la face de l'univers, se glorifier hautement et victorieusement d'avoir vu se vérifier en elle cette promesse faite au chef suprême de toutes les églises, et aux Pontifes romains ses successeurs : *Simon, Simon, ecce Satan expetivit vos ut cribraret sicut triticum : Ego autem rogavi PRO TE, ut non deficiat fides tua : et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos* <sup>2</sup>.

Pour répondre à ces impudentes attaques, il nous suffirait, du reste, d'ouvrir les livres liturgiques de la Russie elle-même, d'en appeler au témoignage de ces grands docteurs que l'église aveugle de l'Orient entoure comme nous des mêmes respects. Nous y trouverions des preuves irréfragables, claires, évidentes comme le soleil, de cette suprématie des Pontifes romains qui, seule, peut compléter la constitution hiérarchique de l'Église de Jésus-Christ.

<sup>1</sup> Voyez : Epist. 75 inter opera S. Basilii M. F. I, pag. 372, Parisiis, 1735, édit. Benedict. — Maurinor. Bernini : Storia della eresie. F. I, page 302-307, Venezia, 1795, in 4°.

<sup>2</sup> Luc, xxi, 32.

de cette indéfectibilité de la chaire apostolique sur laquelle l'Orient comme l'Occident fixeront toujours des regards assurés, toutes les fois qu'ils voudront ouvrir franchement les yeux à la lumière. Et alors nous verrions lequel des deux sentiments, du mépris ou de la compassion, doit l'emporter en nous, relativement à des hommes qui osent, en présence de semblables évidences, parler de la sainte Église romaine, comme l'ont fait les patriarches de Stamboul ou de Moscou.

Du reste, le sentiment du patriarche Jérémie ne doit pas arrêter longtemps les défenseurs du Saint-Siège apostolique. Lui-même, dans une lettre adressée bien humblement à Grégoire XIII, pour lui demander du secours, ne croit pas pousser trop loin son respect envers l'évêque de Rome, en le qualifiant de chef suprême de l'Église. Il n'avait pas perdu non plus à cette époque toute confiance dans l'orthodoxie romaine, puisqu'il croit devoir attribuer au pape le salut de la vraie doctrine dans l'Église orientale, attaquée traîtreusement par le protestantisme. Il allait même plus loin que son devoir ne l'eût exigé. Il proposait au souverain Pontife d'accepter et de faire accepter le calendrier réformé par l'église grecque. Il lui offrait en même temps de précieuses reliques, parmi lesquelles un doigt de saint Jean Chrysostôme et le bras de saint André<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La lettre de Jérémie se trouve au texte original grec, avec la traduction latine dans Emmanuel de Schelestrate, *Acta orientalis Ecclesie contra Lutheri hæresim*. Romæ, 1739, t. 1<sup>er</sup>, p. 219 — 252. — Nous donnons ici la réponse de Grégoire XIII. Elle est ainsi conçue :

Venerabili fratri Jeremiæ Patriarchæ Constantinopolitano Gregorius PP. XIII. Venerabilis frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Si nous comparons cette lettre au langage que l'or moscovite fit tenir au même patriarche, cinq ans après, il est impossible de ne pas ressentir en son cœur une vive im-

Tales fuerunt tuæ litteræ, quales planè expectabamus, plenæ scilicet humanitatis, officii, optimæque voluntatis. Fuerunt igitur Nobis una cum muneribus ipsis gratissimæ. Reliquias Beatorum Chrysostomi et Andreæ, quas misisti, venerati sumus deosculatique, viva illa, quoad in hac peregrinatione fuerunt instrumenta Spiritus Sancti, nec unquam in ejus operibus defatigata. Miseros hæreticos! qui omnem Sanctorum reliquiis venerationem cultumque adimunt, secuti impietatem Eunomii primum, tum Vigilanti a sanctis Patribus olim confutatam, nunc autem a terribis Germaniæ monstris ex Tartari tenebris erutam, ab œcumenica denique Tridentina Synodo damnatam: tales nimirum sunt hæreticorum fructus. Et sperabant, insani, fore ut te virum ista prudentia et doctrina præditum suis venenis inficerent: utinam ad meliora reducti respiscant! De calendario libentissime a principio a tua Fraternitate communicassemus, sed longissimo locorum intervallo sejuncti sumus, vehementerque a Venerabilibus fratribus nostris, cæterisque Europæ Principibus urgebamus. Probamus consilium tuum de re fratribus tuis significanda, idque prudenter cogitatum esse intelligimus, iis scilicet de causis, quas scribis; sed certum habemus totum negotium ex tua auctoritate pendere, quodque ipse faciendum esse existimaveris, id cæteros istarum partium tum Episcopos tum Principes summo consensu facturos esse. Speramus item te, quod polliceris, neque consilio, neque auctoritate, neque opera defuturum. De biennio rogamus ut videas si quid demi possit, jam enim hic quartus est mensis ex eo die, quo litteras ad Nos dedisti, ex quo etiam tempore speramus te huic negotio operam dare cœpisse. Cum autem hæc nostræ Fraternitati tuæ reddentur, facile duo alii menses exacti erunt; si fieri posset ut anno proximo, qui erit annus a Christi Domini Nostri Nativitate millesimus quingentesimus octogesimus quintus, Sanctum Pascha uno eodemque Nobiscum tempore celebraretur, non multum sane ad biennium deesset, neque sequentis postea anni (quod quidem nimis longum videretur) Pascha expectandum esset. Erit etiam hoc negotium multo explicatius Fraternitati tuæ, quia certum habemus Patriarcham tum Alexandrinum, tum Antiochensem optima paratissimæque voluntate esse, cæteri ex tuo nutu pendebunt. Iterum igitur rogamus ut videas si fieri possit ut in annum proximum Sanctum Pascha tuis in locis celebretur eo ipso die, quo apud Nos celebrabitur. Summoperè enim cupimus hanc ipsam Christianorum omnium in sacrosancta illa memoria uno eodemque die celebranda consensionem. M. Joannem Bonafide, quem tanto perè Nobis commendas, diligebamus antea suo merito, nunc autem tua charitate erit Nobis commendatissimus. Ex ipso etiam cætera cognosces. Deus benedictus præsto sit semper Fraternitati tuæ sua gratia, dirigatque consilia atque actiones tuas omnes ad sui nominis gloriam, ad tuam tuo-

pression de mépris et d'indignation pour une semblable conduite. Un pareil homme n'eût certainement pas hésité à convertir le grand mufty de Constantinople en patriarche des Turcs, si le sultan eût mis à cette complaisance le même prix qu'y attachait le czar.

Toutefois Godounow ne fut pas satisfait tant qu'il ne vit point son favori confirmé dans sa dignité suprême par les autres patriarches de l'Orient. Jérémie, en partant de Moscou, dut lui promettre de travailler de tous ses efforts à obtenir cette confirmation. Et en effet, après avoir recueilli d'abondantes aumônes en Lithuanie, en Pologne, en Hongrie et dans les provinces du Danube, le patriarche infidèle revint à Constantinople en 1591. Là dans le courant de février de l'année suivante, il convoqua un synode où il confirma de la manière la plus solennelle le nouveau patriarcat. Ce ne fut pas à beaucoup près sans opposition. Les évêques qui l'avaient accompagné, refusèrent, ainsi que les autres prélats, d'intervenir à l'assemblée. Il ne s'y trouva qu'un petit nombre de moines, et quelques membres du clergé inférieur, auxquels se joignit l'ambitieux et superbe Méléce, patriarche d'Antioche, et éparque de Constantinople. Et, pour achever de donner un caractère parfaitement canonique au conciliabule, il était présidé par le prince Georges Athanase, ambassadeur russe près la Porte Ottomane, homme très-renommé dans cette cour.

Au mois de juillet 1592, Jérémie envoya au czar le

*rumque omnium salutem. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die VII Martii MDLXXXIV, Pontificatus Nostri anno duodecimo.*

canon confirmatif de l'érection du patriarcat de Moscou, en même temps qu'une grande quantité de reliques. Il paraît toutefois qu'en Russie on n'ajoutait pas une foi complète à la validité de cette institution; car en 1619, Théophile, patriarche de Jérusalem, étant venu recueillir des aumônes à Moscou, le czar Michel Théodorovitch lui demanda de confirmer l'établissement du patriarcat, occupé alors par Philarète, père de Michel lui-même.

Peut-être le premier souverain de la dynastie des Romanow voulait-il effacer, par cette confirmation, la tache honteuse de simonie imprimée au patriarcat par l'homme à qui l'on devait cette institution, par Boris Goudonow, destructeur sanguinaire de la race de Rourik.

Le motif qui porta les évêques des provinces méridionales à ne pas reconnaître ce même patriarcat, prouve également le peu de considération qui entourait alors cet établissement. Jérémie, à son retour à Constantinople, était passé à Kiew, non-seulement pour y recueillir des aumônes, mais pour faire accepter le nouveau patriarche au métropolitain de cette ville, et aux évêques suffragants.

Pour les aumônes, il en reçut en abondance; car il fut parfaitement accueilli de Sigismond III, roi de Pologne, et par les grands que ses malheurs avaient touchés. Le comte Jean Zamoysky, chancelier du royaume, le plus zélé d'entre les catholiques, lui donna lui seul une aumône de deux mille sequins de Hongrie.

Quant au second objet de son voyage, ce fut tout différent. Le pieux patriarche de Kiew, Michel Rahosa, d'accord avec tous les évêques ses suffragants, avait été trop vivement frappé de l'état irrémédiable d'avilissement dans

lequel était tombée l'église russe, lui et les autres prélats de ces provinces avaient pris le seul parti raisonnable pour sortir d'une pareille misère; ils s'étaient réunis de nouveau à l'Église romaine.

Et qu'on n'attribue pas aux conquêtes de la Pologne, alors maîtresse de Kiew, cet éloignement prononcé pour le patriarcat de Moscou. Pendant le temps de la domination polonaise, et plus tard, lorsqu'en 1686 ce pays eut le malheur de retourner sous l'empire des Russes, les Ruthéniens, même non unis, ont toujours refusé de reconnaître ce patriarcat; ils n'ont jamais interrompu leurs relations avec Constantinople.

Telle fut l'origine du patriarcat de Russie. En repassant dans notre esprit l'ensemble des faits relatifs à cette institution, il est facile d'y reconnaître des traits frappants de ressemblance avec les entreprises de même genre, tentées ou accomplies bien souvent autrefois contre l'Église par le despotisme byzantin.

Le principal personnage de ce drame, à la fois religieux et politique, est Boris Godounow, lequel, sous le manteau du czar qu'il dominait, s'est chargé de distribuer des emplois convenables à tous les acteurs secondaires qu'il lui plut d'y faire figurer. A Jérémie, fortement soupçonné d'opinions luthériennes, il donne le rôle de patriarche œcuménique, comme il fait jouer au czar celui de monarque universel. Comme s'il eût voulu réaliser pour lui, à l'aide de ces deux instruments, la parole prononcée en rêve à Gengis-Khan : « Tout le monde est à toi; ceins tes reins » et vas le conquérir. »

Quoi qu'il en soit, Job occupa le siège patriarcal de Mos-

cou pendant seize ans (1588-1694). Il en fut chassé par l'usurpateur Grischka Otrepiew, qui l'enferma dans une prison où il finit par le faire étrangler. Vil instrument du pouvoir politique, ce patriarche prit une part active à l'établissement de l'esclavage, cet acte de barbarie dont jamais la Russie ne pourra se laver. Il eut même l'audace de le sanctionner solennellement dans un concile.

Accumulant crimes sur crimes, il justifia la mort du jeune prince héréditaire Démétrius, ou Dmitry, que Godounow fit étrangler pour se frayer le chemin du trône. Il ne rougit pas d'affirmer au père de la victime que, dans leur sainte assemblée, les évêques avaient examiné le fait ; qu'on devait attribuer cette mort uniquement au jugement de Dieu ; que le prince était soumis à l'action du démon, et qu'il s'était fait périr de ses propres mains.

Le même prélat, au milieu de l'assemblée des évêques en 1598, n'hésita point à proclamer czar le cruel Godounow. Il fit de plus insérer la clause suivante dans le décret d'élection : « A tous ceux qui désobéiront aux volon-  
» tés du czar, l'église, au lieu de sa bénédiction, donnera  
» sa plus formidable malédiction, sans parler des peines  
» que leur infligera le conseil des boyards. Malédiction à  
» tout hérétique et à tout rebelle qui oserait s'opposer aux  
» décisions de l'auguste assemblée, pour ébranler les es-  
» prits ; fût-il même de condition considérable, sa mé-  
» moire demeurera maudite ! »

Il mit enfin le comble à sa honte, lorsqu'il prescrivit au peuple la récitation quotidienne d'une prière pour le czar et sa famille ; prière toute remplie d'adulations rebutantes, et même d'expressions idolâtriques.

Les luttes sanglantes qui désolèrent la Russie pendant le règne de l'usurpateur Grischka, ainsi que sous les faux Dmitrys; les troubles qui durèrent jusqu'en 1613, ont été occasionnés en grande partie par cet indigne patriarche. Par son infâme trahison à l'égard de Théodore I<sup>er</sup>, il écrivit les pages les plus sanglantes et les plus honteuses dans l'histoire de la Russie.

De semblables horreurs se rattachent à la mémoire de son successeur qui vécut sous le faux Dmjtzy (1604-1607). Hermogène, qui vint ensuite (1606-1612), finit misérablement ses jours dans les prisons du couvent de Schudow. Après une vacance de six ans, il eut pour successeur Philarète Romanow (1619-1633). Ce dernier gouverna l'État et l'Église sous le nom de son fils Michel Théodorowitch Romanow. Le gouvernement ecclésiastique de son successeur Josaphat (1634-1642) passa sans laisser de vestiges. Joseph I<sup>er</sup> (1642-1651) s'occupa de la réforme des livres liturgiques. A celui-ci succéda Nikon (1652-1656), homme de merveilleuse grandeur d'âme, vraiment digne d'occuper un siège patriarcal, mais non celui de Russie, trop indigne de lui. C'est le premier et le seul patriarche russe qui ait agi par le sentiment du devoir et de la dignité de sa charge. Aussi tomba-t-il victime du pouvoir temporel que sa grandeur d'âme of-fusquait.

Les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, appelés par le czar, eurent le courage de s'unir à ce dernier pour perdre leur collègue. Ils confirmèrent le jugement inique porté contre le patriarche par le prince, jaloux de maintenir l'autorité de sa théocratie usurpée. Nikon fut, en con-

séquence, déposé et renfermé dans un monastère, comme simple moine.

Sa chute porta un coup mortel à l'église de Russie, et l'église grecque, en condamnant Nikon, se vendit pour la seconde fois aux czars, comme déjà elle l'avait fait sous Godounow.

### III.

#### SYNODE.

Nicon déposé, il ne restait plus qu'un pas à tenter pour supprimer le patriarcat moscovite. Trente ans après Pierre-le-Grand y réussit.

Ce prince, concentrant en lui-même toutes les usurpations théocratiques de ses prédécesseurs, les rattacha toutes à son trône d'une manière invariable, et les transmet comme un précieux héritage à ses successeurs.

L'autorité des évêques était depuis longtemps réduite au plus grand degré d'avilissement. Ils se montrèrent dignes de leur position par la honteuse part qu'ils prirent à la condamnation du prince Alexis, fils unique de Pierre. Cet acte barbare, à jamais la honte du père dénaturé qui le commit, a fait voir à la postérité que Pierre pouvait, en fait de cruauté, surpasser même Iwan IV. Ce dernier, en effet, avait tué son fils dans un accès de colère; Pierre fit mourir le sien de sang-froid; obligeant

l'Église et l'État à le condamner pour des fautes en partie inventées, en partie représentées sous les plus perfides couleurs.

Dans tout ce procès le cruel empereur donna des preuves d'une barbarie qui couvrira de honte sa mémoire. Dosithée, métropolitain de Rostow, homme pieux et honoré dans son église, fut accusé d'avoir eu des révélations sur l'avènement prochain d'Alexis au trône, et de les avoir divulguées. Il fut condamné à mort par le czar.

Les évêques, convaincus de son innocence, voulurent le sauver quand on le soumit à leur jugement. Ils représentèrent au czar qu'un patriarche avait seul le droit de déposer un évêque, et de le priver de sa dignité. Mais Pierre, avec une amère ironie, leur adressa cette question : « N'avez-vous donc pas le droit de sacrer des évêques ? » Sur la réponse affirmative des prélats, il ajouta aussitôt : « Puisque vous pouvez les sacrer, vous pouvez bien aussi les déposer ; ce droit est une conséquence de l'autre. » Et, en effet, les lâches évêques russes privèrent Dosithée de sa dignité, après quoi le bras séculier se saisit du procès.

Il fut roué publiquement sur la place de Moscou, par ordre du czar, en présence d'une foule innombrable de peuple.

Plusieurs victimes tombèrent avec lui sur le même échafaud, parmi lesquelles le moine trésorier du monastère de Fusal, et le boyard Alexandre Kickin, roués vifs l'un et l'autre comme Dosithée. Pendant ce temps, on empalait sur la même place le général Glébow.

Le czaréwitch, condamné à mort comme les autres, ne subit pas le supplice; mais le jour même on lui fit prendre du poison que Menzicow et Catherine II, la femme du czar, lui firent administrer.

Six mois après, d'autres prétendus complices du malheureux prince furent aussi condamnés à mort. De ce nombre se trouvaient son confesseur, le prêtre Pustinoï, et son oncle Abraham Lopuchin, frère de sa mère que Pierre avait répudiée. Ils devaient être roués comme les autres, mais on se contenta de les décapiter le même jour. La tête du confesseur tomba la première. Lopuchin dut lui-même déposer la sienne en dernier lieu sur le billot tout sanglant.

Eudoxie, mère du prince, fut enfermée dans un couvent aux bords du lac Ladoga, et la princesse Marie, sœur du czar, fut emprisonnée dans la forteresse de Schusselbourg.

Le métropolitte de Kiew, à qui le prince avait écrit de Naples une lettre sans aucune importance, fut arrêté, chargé de chaînes, et conduit à Saint-Pétersbourg, pour y subir aussi la peine de mort; il prit du poison pour éviter la honte du supplice.

Tous ceux au contraire qui avaient fait preuve de zèle pour seconder les désirs du czar dans la poursuite de cette sanglante affaire, furent généreusement récompensés. Les comtes Tolstoïz et Alexandre Romanzow, qui s'étaient emparés du prince à Naples, et l'avaient conduit à Moscou, furent pourvus de grands biens.

Dans l'acte de donation qui s'y rapporte, Pierre déclare que le présent est fait en récompense de l'arrestation d'un

prince par sa naissance héritier, mais par sa conduite ennemi du trône.

Tel fut le dénouement de ce drame terrible, que toute âme juste abhorre, qui révolte tous les cœurs sensibles, et que des barbares oseraient à peine excuser <sup>1</sup>.

Pierre avait consolidé, dans le principe, le trône des Romanow; mais la sentence de mort qui frappa son fils, causa un terrible ébranlement aux bases de ce même trône. En bouleversant avec une telle violence l'ordre naturel de la succession, ne semblait-il pas enseigner à l'avenir comment la Russie pouvait choisir pour son maître, non le plus près du trône, mais le plus digne. Quel enseignement, grand Dieu! Devons-nous être surpris, d'après cela, si de temps en temps les mystères sanglants de quelque palais Michel <sup>2</sup> révèlent au monde qu'une main mystérieuse a mis en pratique les leçons du fondateur de l'empire?

<sup>1</sup> Le czar Pierre II (1727, 17 mai, — 1730, 30 janvier) fils de l'infortuné czarévitch Alexis, à peine monté sur le trône, fit, par oukase du 27 juillet 1727, retirer les actes du procès publié dans tout l'empire sur l'affaire de son malheureux père. — Voir : *Lettres de M. Schloezer*, t. xiii, p. 61, et Buescging : *Notices du jour*, Saint-Petersbourg, 1774, cahier xxii, p. 173, et cahier lx, p. 393. — Il est plus que honteux de voir M. Oustrilow : *Histoire de Russie*, t. II, p. 87 -- 90 et M. K. H. Reick : *Pierre-le-Grand et son temps*, Leipsic, 1841, pp. 150 — 168, non-seulement excuser cette action, mais en faire un sujet de louanges et de mérite pour leur héros.

Nous dévoilerons bientôt, dans un grand ouvrage sur la Pologne et la Russie sous Jean Sobiesky, Auguste II et Pierre-le-Grand, toute l'iniquité de ce procès infâme. Nous montrerons en particulier quelle part honteuse y a prise le haut clergé russe, Jaworsky et Procopowitch à sa tête. Ils ne rougirent pas de justifier, même par des exemples tirés de la sainte Écriture, la sentence cruelle portée par Pierre contre son fils unique, contre l'héritier de son trône.

<sup>2</sup> Palais où fut assassiné Paul I<sup>er</sup> par les grands seigneurs de sa cour.

Mais détournons la vue de pareilles horreurs, et voyons comment Pierre se conduisit envers une église déjà si complètement asservie par ses prédécesseurs.

Après la mort d'Adrien, dixième patriarche (1690-1702), Pierre, afin de parvenir plus sûrement à ses fins, laissa le siège de Moscou vacant. Il y plaça un simple évêque, lequel, assisté d'une commission d'évêques, administrait le patriarcat. Il laissa subsister ce régime pendant vingt ans; après quoi, trouvant encore dans cette organisation trop d'éléments d'indépendance pour l'église, il finit par l'abolir. En vertu d'un oukase du 24 février 1721, le patriarcat moscovite fut remplacé par le *très-saint synode dirigeant*.

Et c'est ainsi que finit, en si peu d'années, ce patriarcat, lequel, d'après les termes de l'acte de fondation, devait diriger l'église de Russie *jusqu'à la fin des siècles*.

Boris Godounow et Pierre-le-Grand sont donc les fondateurs d'une institution qui exerce exclusivement aujourd'hui l'autorité sur leur église nationale. L'un et l'autre ils furent poussés à cette mesure par un même principe. Leur pensée fut de dominer de plus en plus l'église, et d'en faire un instrument docile pour leur tyrannique autocratie.

Godounow crut abattre la puissance de l'épiscopat en la concentrant toute dans un seul homme. Il comptait trouver toujours dans les patriarches des âmes vénales parfaitement disposées à obéir aux ordres du souverain. Jusqu'à Nicon, cette prévision se réalisa de la manière la plus complète; mais alors on s'aperçut de ce que pèse dans la balance des pouvoirs, la volonté ferme d'un chef d'église.

vraiment ami de son devoir. Pierre porta ses regards plus avant que Godounow. S'il eût toujours trouvé des Job, il n'eût pas aboli le patriarcat ; mais des Nicon pouvaient et devaient se reproduire dans la suite des temps. L'autocratie ne voulut pas courir de nouveau une pareille chance.

Les évêques, prévoyant les dangers dont l'église était menacée, demandèrent le rétablissement d'un patriarche, lorsqu'on les réunit pour l'approbation des statuts du synode. « Je ne reconnais, leur répondit Pierre, d'autre légitime patriarche que l'évêque de Rome. Et, ajouta-t-il » en appuyant une main sur la poignée de son épée, et » l'autre sur l'Évangile, puisque vous ne voulez pas lui » obéir, vous n'obéirez qu'à moi seul. Voilà votre patriarche. » C'est ainsi que Pierre comprenait la manière d'établir le tribunal suprême d'une église. Sa volonté pour raison, et son épée pour encouragement ; voilà ce qu'il savait offrir à ses évêques pour les soumettre à ses caprices.

Pour tranquilliser le clergé, en même temps que pour user de convenue avec l'église grecque, dont le mécontentement pouvait encore avoir des suites assez funestes, pour donner en même temps à sa création au moins une ombre de légitimité, Pierre se résolut à faire approuver l'institution de son synode par le patriarche de Constantinople ; l'engageant en même temps à solliciter cette approbation auprès des autres patriarches.

Cette lettre est trop importante ; elle démontre trop à couvert le fond de l'âme tyrannique de Pierre, pour que nous la passions sous silence. Nous la reproduirons,

en conséquence, dans les pièces justificatives de ce volume <sup>1</sup>.

A lire cette lettre, on voit dans Pierre-le-Grand une telle assurance que son pouvoir théocratique vient de Dieu, que les quatre patriarches semblent être ses très-humbles ministres, obligés à lui obéir avec la même promptitude que les membres même du synode.

Toutefois, afin d'enlever tout obstacle à l'approbation sollicitée, il affirme que le pouvoir du synode est le même que celui du patriarcat supprimé; il appelle son collège ecclésiastique un synode *égal au patriarche*.

Cette lettre est du 30 septembre 1721.

Le patriarche de Constantinople dut être également surpris de l'institution monstrueuse de ce tribunal, et de l'esprit qui animait le fondateur. Pierre déclarait en effet qu'il se croirait ingrat envers la miséricorde divine, qu'il ne saurait comment se justifier devant Dieu, s'il n'introduisait pas dans l'église les réformes qui avaient produit tant de bien dans l'administration civile et militaire de l'empire. Qu'en conséquence, il avait institué un synode, en lui ordonnant de gouverner l'église d'après les doctrines de la foi orientale.

Quand tous les patriarches et évêques d'Orient se seraient réunis en concile pour opérer le grand changement que Pierre avait exécuté, il est certain que leur puissance hiérarchique n'eût pas été trop grande pour légitimer une semblable entreprise. C'est ce que le patriarche de Constantinople semble avoir compris, car il différa de deux

<sup>1</sup> Voir pièces justificatives n° 2.

ans la confirmation demandée; et comme s'il eût prévu le terme où le synode devait aboutir, il l'appelle son frère en Jésus-Christ, le frère des autres patriarches, considérant cette assemblée comme représentant réellement l'ancien patriarche de Moscou; l'exhortant instamment à rester ferme dans la doctrine de l'église orientale, et fidèle à l'antique discipline. De plus, la lettre d'approbation n'est pas adressée au czar, mais au synode lui-même <sup>1</sup>. Cette lettre est du 23 septembre 1723.

Le patriarche d'Antioche confirma également l'institution du synode russe, par une lettre identique pour la date et pour les expressions avec celle de Constantinople.

Quant au czar, peu lui importait, dans le fond, l'approbation ou la désapprobation des patriarches d'Orient. Avant d'avoir rien connu de leur manière de voir, il avait déjà mis le règlement organique de son synode en pleine activité. Le procureur suprême était déjà installé dans ses fonctions; en un mot, tout marchait déjà comme si l'approbation n'eût pas été retardée d'un jour.

Pendant ce temps, le clergé ne paraissait pas compter beaucoup sur cette approbation. Les évêques écrivirent en conséquence une lettre collective aux patriarches pour la solliciter. Ce fut probablement alors que le clergé russe fit part des tentatives faites par les anglicans pour l'attirer à eux.

Jérémie de Constantinople répondit à cette demande par une lettre du 23 septembre 1723, que nous rapportons aux documents comme les autres <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir pièces justificatives n° 3. — <sup>2</sup> *Id.* n° 4.

Le clergé russe avait peine à se persuader que le chef de l'Église orientale sacrifierait les intérêts de sa dignité au point d'approuver une institution tendant directement à détruire le pouvoir épiscopal; qu'il userait surtout de cette condescendance pour un souverain, lequel, trois ans auparavant, avait obligé les évêques à prononcer la sentence de mort du czarévitch Alexis; qui avait également fait mourir, par la main du bourreau, l'archevêque de Rostow, plusieurs prêtres et archimandrites; qui avait réduit le métropolitain de Kiew à prendre du poison pour éviter de nouveaux supplices. N'était-ce point là précisément le moment où le clergé russe s'était adressé aux patriarches d'Orient pour les supplier de le délivrer de la tyrannie sous laquelle il gémissait?

Mais l'âme vénale des deux patriarches de Constantinople et d'Antioche n'eut pas une parole énergique à adresser au tyran, pas une réclamation à lui faire en faveur des malheureuses victimes. Et l'approbation demandée fut obtenue.

Ils allèrent plus avant encore: Pierre, malgré ses cruautés et ses mœurs infâmes, fut appelé par eux le *saint* autocrate, le *très-pieux* czar de toutes les Russies. Où trouvera-t-on rien de comparable à une pareille lâcheté?

On s'étonne toutefois que le patriarche de Constantinople n'ait pas, comme on le lui demandait, proposé à ses collègues de Jérusalem et d'Alexandrie d'approuver aussi l'institution du synode. On s'étonne de même que le décret d'approbation n'ait pas été signé des prélats qui souscrivirent la profession de foi envoyée en même temps

que la seconde lettre. Ce sont là de ces mystères qu'on s'explique, du reste, et qui parfois, dans l'avenir, produisent des conséquences pendant longtemps imprévues.

Quoi qu'il en soit, le synode russe a subi bien des modifications depuis l'époque de Pierre-le-Grand. D'après les dispositions primitives, il devait se composer d'un président portant le titre de procureur suprême, de deux vice-présidents, de quatre conseillers pour les délibérations et de quatre assesseurs. Le procureur suprême était soumis à la juridiction de ses collègues, et ne devait avoir qu'une seule voix dans les délibérations. Les assesseurs pouvaient être pris, non-seulement parmi les métropolitains, archevêques et évêques, mais même parmi les archimandrites, les igumènes et les protopopes. Enfin tous les membres du synode étaient à la nomination de l'autocrate.

Aujourd'hui peuvent ordinairement prétendre à cette nomination les trois métropolitains de Kiew, de Moscou et de Saint-Petersbourg, un métropolitain titulaire sans siège, un ou deux archevêques, le confesseur de l'empereur, l'aumônier général de l'armée et celui de la flotte.

Les membres du synode doivent exercer leurs fonctions alternativement tous les six mois, afin que l'administration de leurs diocèses n'en souffre pas. Il y a donc toujours des membres présents et des membres absents.

En 1839, le synode se composait ainsi qu'il suit : Séraphin, métropolitain de Novogorod et Saint-Petersbourg, lequel était président comme plus ancien en titre ; Philarète, métropolitain de Kiew ; Philarète, métropolitain de Moscou, et Jonas, métropolitain sans siège ; Wladimir, ar-

chevêque de Kasan ; les deux protopopes, Nicolas Mousowsky, confesseur de l'empereur, et Basile Kutnevitch.

Nathanaël, archevêque de Pskow, obtint de l'empereur la permission de retourner dans son diocèse. Les membres absents étaient l'évêque de Grusie, et Grégoire, archevêque de Twer.

Du synode dépendent aussi les trois commissions suivantes : 1° La commission synodale de Moscou, sous la direction du métropolitain assisté de son vicaire général, d'un archimandrite et d'un autre ecclésiastique d'ordre supérieur ; 2° la commission synodale de la Grusie, sous la direction de l'archevêque de Tiflis, assisté de deux archimandrites et d'un autre ecclésiastique. 3° En 1836 fut formée la commission synodale de la Russie-Blanche et de la Lithuanie. Elle est présidée par le nouvel archevêque de Lithuanie, le trop fameux apostat Joseph Siemazko, assisté de trois membres du clergé séculier.

L'ensemble des affaires traitées par le synode fut également, par ordre souverain, divisé en quatre départements, dans le courant de 1839. En voici la disposition :

I. Saint synode.

II. Instruction.

III. Administration.

IV. Secrétariat du procureur suprême.

Examinons-les chacun en particulier.

I. Le synode, comme nous le verrons cent fois dans le cours de cet ouvrage, n'est autre chose que l'instrument souverain du pouvoir temporel pour tout ce qui regarde l'Église, dans ses droits, sa constitution, sa discipline et

ses institutions civiles et religieuses. En un mot, toute la vie de l'Église nationale russe s'y trouve concentrée.

A proprement parler, un seul pouvoir réside, un seul pouvoir élève la voix dans le synode, c'est celui de l'*empereur*. Lui seul dispose et ordonne. Il transmet ses ordres au procureur suprême qui se charge de les faire connaître aux évêques, en leur recommandant l'obéissance entière à tout ce qui a été prescrit. Le même fonctionnaire en surveille l'observation et punit ceux qui refusent de s'y soumettre ou le font avec nonchalance.

L'empereur est donc le vrai soleil, l'âme, le régulateur et le seul appui de l'Église nationale en Russie. A côté de lui se place comme satellite secondaire, recevant de lui toute chaleur et toute lumière, le procureur suprême faisant mouvoir également, de gré ou de force, dans leurs sphères inférieures, les métropolitains, les archevêques, les évêques et tous les autres ordres du clergé. Merveilleuse harmonie où la hiérarchie ecclésiastique se trouve régie et dominée par un pouvoir étranger au but de son institution.

Le synode est encore l'exécuteur de toutes les mesures ecclésiastiques adoptées, au nom du souverain, par les autres administrations de l'empire, telles que le sénat, le ministre de l'intérieur, le conseil d'État et l'administration des domaines impériaux.

Dans ses relations officielles, le procureur suprême relève d'une manière pompeuse l'influence du saint synode sur les bénédictions abondantes dont l'Église nationale a été l'objet, grâce à cette précieuse institution. Tandis que, dans le fait, l'influence positive du pauvre synode

est bien faible sur quoi que ce soit ; car il reçoit incessamment une foule d'ordres souverains, non-seulement de l'empereur, mais de tout le monde au nom de l'empereur. Chacun fait la loi dans le synode et par le synode, excepté les dignitaires du clergé qui s'y trouvent. Ceux-ci ne décident rien, n'ordonnent rien ; ils n'ont autre chose à faire que de se soumettre à la fêrule du procureur-suprême pour faire ensuite mettre à exécution les ordres sanctionnés par la volonté qui les domine.

M. Protasow nous en fournit lui-même la meilleure preuve, lorsqu'il nous dit dans sa relation de 1839 : « Les affaires réglées par ordre impérial suprême l'ont été sous mon inspection spéciale. On les a mises en exécution dans le plus bref délai possible, par suite d'ordres particuliers adressés à tous les consistoires d'épar- chies. »

Et pour montrer que les soins tout paternels de l'empereur n'ont pas été inefficaces pour l'église, il ajoute : « L'année dernière, c'est-à-dire en 1839, il s'est présenté 344 affaires de cette nature (affaires à régler par l'autorité de l'empereur), dont 276 ont été terminées et les 68 autres restèrent pour 1840 et attendent une décision. »

Il fait voir également comment le synode se trouve le très-humble exécuter des arrêts prononcés par les hauts tribunaux de l'empire. « Par elle (par la chancellerie du procureur suprême), dit-il dans la même relation de 1839, furent exécutés 264 ordres suprêmes impériaux. Les décisions judiciaires, transmises par le sénat étaient de 218. Le nombre des papiers (décisions ou affaires)

» communiqués au saint synode montait à 10,002, et ce-  
 » lui des affaires expédiées dans les différentes éparchies  
 à 8,215. »

II. Nous parlerons en particulier de ce qui concerne  
 les établissements d'éducation ecclésiastiques.

III. L'administration remise entre les mains du très-  
 puissant synode étend son activité sur toutes les ques-  
 tions financières de l'église, surtout lorsqu'il s'agit de  
 recevoir. Des deux subdivisions dont elle se compose,  
 l'une est la commission de dépenses et l'autre de contrôle.

Les différentes branches de revenus sont : 1<sup>o</sup> la vente  
 des cierges; 2<sup>o</sup> celle des couronnes pour les épouses, le  
 jour du mariage; celle du *sauf-conduit accordé pour  
 l'éternité*, aux morts, dans le moment des funérailles.  
 Cette dernière industrie formait autrefois une grande  
 partie du casuel du clergé, qui pouvait, à sa disposition,  
 suivant la condition des personnes, augmenter ou dimi-  
 nuer le prix des sauf-conduits. Les offrandes volontai-  
 res sont également soumises au contrôle de la commission,  
 soit que ces offrandes aient lieu pendant l'office, soit qu'on  
 les recueille dans les troncs placés à cet effet dans les  
 églises.

Jusqu'au temps d'Alexandre, chaque diocèse pouvait  
 disposer de cette portion des revenus ecclésiastiques.  
 Mais, en 1809, les évêques reçurent ordre de l'envoyer  
 au synode qui en dispense selon qu'il le juge convenable,  
 pour les besoins des diverses églises.

IV. Le quatrième département forme enfin le secréta-  
 riat du procureur suprême.

Ce département est en réalité le grand océan des affai-

res ecclésiastiques en Russie, la veine mère qui maintient la vie dans le corps entier. C'est là que se trouve jusqu'à la caisse commune des biens ecclésiastiques.

Jusqu'en 1835, tous les membres du synode étaient tenus de vérifier chaque mois l'état de cette caisse; mais à cette époque, l'empereur en confia la garde à un trésorier nommé par le procureur suprême, et à deux d'entre les derniers membres du synode.

Du reste, que le saint synode de Russie soit à proprement parler une sorte d'administration *purement séculière*, à l'aide de laquelle l'église exécute les ordres de l'empereur et du gouvernement, cela ne peut faire aucun doute. Les actes même de cette assemblée suffisent pour en convaincre. Si nous venons ensuite à en considérer les rapports publiés à propos de ces mêmes actes, vraiment il est difficile de déterminer si l'on doit ressentir plus de compassion que de mépris, pour le langage bas et obséquieux qu'on y emploie. Le procureur suprême ne parle que de volonté souveraine, d'ordres impériaux ou administratifs, que les métropolitains et évêques doivent exécuter sans réplique, et avec la plus grande exactitude.

Nous abuserions de la patience de nos lecteurs, si nous mettions sous leurs yeux tous les traits humiliants qui dénotent le mépris avec lequel cet officier général se tient constamment en face du clergé, armé de la verge que le despotisme lui a mise entre les mains; comment, en vertu de l'autorité souveraine sous laquelle il se couvre, il force les malheureux évêques à exécuter sans murmures tous les ordres qu'il lui plaît de leur transmettre.

Toutefois, nous nous permettrons d'en donner quelques exemples, extraits des naïves relations synodales.

*Rapport de 1836.*

« Par *très-haute volonté* (ordre souverain de l'empereur),  
 » on doit veiller à ce qu'aucun diacre, compromis dans  
 » une affaire judiciaire ( ceci est parfaitement du ressort  
 de la puissance civile ) ne soit promu au sacerdoce. »

*Rapport de 1839.*

« Par *très-haut commandement* furent élus des curés  
 » pour les colonies militaires. »

*Rapport de 1838.*

« Le saint synode s'est chargé, *conformément à la très-*  
 » *haute volonté de Sa Majesté*, de trouver le moyen d'amé-  
 » liorer le sort du clergé de province. »

« Par *très-haute concession*, le couvent extraordinaire de  
 » Tschébaksar a été évacué. »

« Par *très-haut ordre approuvé du conseil des ministres*,  
 » plusieurs monastères furent privés de leurs droits de  
 » pêche et de leurs moulins; un dédommagement annuel  
 ( on verra plus loin ce que c'est) leur a été accordé. »

*Rapport de 1837.*

« Le saint synode a donné son consentement au *projet*  
 » *du ministère des domaines de l'empire*, concernant l'é-  
 » change des biens ruraux, appartenant à plusieurs  
 » ecclésiastiques, contre *une subvention annuelle*. » ( On  
 verra plus tard à quoi elle se réduit.)

*Rapport de 1838.*

« Il a été permis à l'évêque de Kursk d'imprimer ses » sermons. »

*Rapport de 1837.*

« Le saint synode a déjà fait antérieurement un *devoir* » *special* ( le synode commandé par le colonel Protasow ) » aux chefs d'éparchies, d'inculquer, au moyen du clergé » de paroisse, l'importance des sacrements de pénitence » et d'eucharistie, pour le salut des âmes. » (On entend combattre principalement en ceci les Raskolniks.)

*Rapport de 1839.*

« *Sa Majesté trouve bon* de dissoudre la commission des » écoles ecclésiastiques ( c'est-à-dire d'en enlever la di- » rection au clergé ), d'en réunir la direction au saint sy- » node, et de *confier le soin de l'exécution de ses ordres au* » *procureur suprême.* »

*Rapport de 1838.*

« *L'ordre suprême* donné pour éclairer le peuple sur les » bases fixes de la vraie foi, par l'instruction, comme sou- » verain moyen de combattre le sauvage esprit de secte, » a obtenu un prompt succès dans notre patrie. »

*Rapport de 1839.*

« *La pensée bienveillante de Sa Majesté* de fonder pour » cela, près des églises et des couvents, des écoles pour » les enfants de paysans, a été exécutée avec tout le suc- » cès désirable. »

*Rapport de 1836.*

« Le saint synode a chargé, en outre, l'évêque de Grusie (l'archevêque de Tiflis) de surveiller, en personne, »  
 » la conversion *des sectaires.* »

*Rapport de 1839.*

« Suivant *la volonté suprême de Sa Majesté*, il a été ad- »  
 » joint, à l'évêque d'Irkustsk, l'archimandrite Daniel, du »  
 » même endroit, comme missionnaire pour la conversion »  
 » des *sectaires.* »

*Rapport de 1837.*

« Le saint synode a commandé à l'évêque de Perm, »  
 » d'étendre aussi son activité *sur les sectaires* de l'éparchie »  
 » de Tobolsk, afin de les réduire à l'orthodoxie. »

*Rapport de 1836.*

« *L'ordre du conseil des ministres*, portant que les mai- »  
 » sons des paysans *sectaires* ne pouvaient plus servir de »  
 » maisons de prière (réunion des sectes), a été *confirmé* »  
 » par *Sa Majesté.* »

*Rapport de 1837.*

« Des chefs de la secte des Molokans, qui ont été mis »  
 » en prison *par ordre très-haut de Sa Majesté*, dans divers »  
 » couvents, furent mis en liberté par *ordre suprême impé-* »  
 » *rial*, après avoir donné des preuves de conversion sin- »  
 » cère.

» Sa Majesté l'empereur a transmis au saint synode, »  
 » une *représentation du magistrat civil*, laquelle deman-

» dait que, parmi les karels des gouvernements d'Astrakan  
 » et d'Olonetz, déjà gagnés par les sectaires, on employât  
 » des prêtres sachant la langue karélienne, afin de les  
 » soustraire à l'influence de l'hérésie. »

*Rapport de 1839.*

« Le saint synode a reçu avec reconnaissance le projet  
 » du ministre des domaines, au sujet de l'érection d'églises  
 » dans les gouvernements de Viatka, Orenbourg et du  
 » Caucase, où l'on en éprouvait un grand besoin, et il a  
 » prescrit à ses évêques de l'aider (le ministre des domai-  
 » nes) de tout leur pouvoir pour l'accomplissement de  
 » son pieux désir. »

*Rapport de 1837.*

« Le saint synode a publié l'opinion du conseil du gou-  
 » vernement, approuvé par Sa Majesté, concernant les or-  
 » dres pour empêcher la polygamie.

» Par un avis du conseil de l'empire, confirmé par  
 » Sa Majesté, on a déclaré valide et légal le mariage d'un  
 » païen avec une musulmane, quand celle-ci se laisse  
 » baptiser ensuite. »

*Rapport de 1839.*

« Les mesures proposées avec très-haute permission  
 » avaient pour but d'accélérer surtout la marche des  
 » affaires dans le synode et dans les éparchies. »

*Rapport de 1837.*

« Le travail de l'édition des lois primitives de l'église  
 » orthodoxe orientale, commencé par ordre très-haut (à

» partir de Catherine II), fut continué aussi en 1837 avec  
 » toute l'activité possible. »

*Rapport de 1839.*

« Pour remédier au manque de livres instructifs sur la  
 » foi de l'église, senti par nos frères orthodoxes de l'O-  
 » rient, plusieurs de ces livres, par ordre très-haut, furent  
 » distribués gratis parmi eux. »

Ainsi, comme on le voit, pour les choses les plus im-  
 portantes comme les plus secondaires, pour le juste et  
 l'injuste, on parle toujours de *suprême volonté*, d'ordres  
*très-hauts*, du bon plaisir souverain ; mais de droits et de  
 devoirs épiscopaux, d'action vraiment ecclésiastique, il  
 semble qu'on n'y ait même pas songé. Les évêques sous  
 une pareille domination ne sont que des instruments, et  
 des instruments avilis, comme le sera toujours tout pou-  
 voir ecclésiastique soumis, en tant qu'ecclésiastique, à  
 l'influence directrice de la puissance temporelle.

#### IV.

#### LES ÉVÊQUES.

L'église russe possède maintenant quarante-sept évêques, indépendamment des deux prélats apostats de la Russie-Blanche et de la Lithuanie, réunis au schisme en 1839. Ce nombre, comme on le voit, est extrêmement restreint, comparativement à l'immense étendue de l'empire.

Tout récemment les différents sièges ont été divisés en trois ordres, ce qu'on a également pratiqué pour les maisons religieuses. Au premier appartiennent les quatre métropoles de Kiew, Novogorod, Moscou et Saint-Petersbourg. Dans le second ordre sont rangés seize sièges ayant presque tous la dignité archiépiscopale; on y compte les deux sièges ruthéniens arrachés à l'Église catholique. Le troisième ordre comprend vingt-six églises épiscopales, parmi lesquelles les quatre vicariats érigés dès 1832, à Varsovie pour la Pologne, à Riga pour la Livonie, à Ploskow pour la Courlande, et enfin à Poczajew pour la Lithuanie.

Les archevêques ajoutent ordinairement à leur titre principal celui d'un autre évêché, comme le font également certains évêques.

On se tromperait complètement si l'on pensait que la distinction sur laquelle s'appuie la division des sièges épiscopaux en trois classes, vient d'une juridiction plus ou moins étendue exercée par les titulaires. Ils sont tous également soumis au synode impérial, lequel, au moins sous ce rapport, est parfaitement puritain. Il veut que tout indistinctement obéisse par son moyen aux ordres, pour ne pas dire aux caprices, de la suprême volonté dirigeante. Politique et religion, tout rayonne et se concentre dans le czar, qui règle le collège des évêques d'une manière aussi arbitraire que son sénat ou son armée; transférant et promouvant les évêques à peu près comme il élève ou abaisse ses officiers. Aussi, telle église qui se trouve aujourd'hui du second ordre, va demain être rangée dans le troisième, et réciproquement, selon le bon plaisir du maître.

Du reste, l'arbitraire actuel ne s'arrête pas encore là. A l'exemple de Pierre-le-Grand, on regarde les hautes dignités ecclésiastiques comme offrant quelque danger dans le gouvernement temporel de l'État; on se borne en conséquence à la nomination de simples évêques au lieu d'archevêques et métropolitains qui devraient, régulièrement parlant, s'établir. On transfère un évêque à un archevêché et un archevêque à une métropole, sans que l'un ou l'autre prenne le titre supérieur qui lui revenait. Aussi trouvons-nous partout des évêques de Twer, de Rjasan, de Kasan, etc., des archevêques de Saint-Péters-

bourg, de Moscou, de Kiew ; tandis que ces prélats devraient avoir respectivement le titre d'archevêques et métropolitains. Il faut avoir donné de grandes preuves de fidélité, de grandes marques de dévouement à la personne de l'empereur pour obtenir le titre correspondant à son siège. Du temps de Catherine, toutes les métropoles étaient gouvernées par des archevêques et les archevêchés par des évêques. Le métropolitain actuel de Moscou, Philarète, si zélé cependant pour le développement de l'église nationale russe, n'eut pendant bien longtemps d'autre dignité que celle d'archevêque.

Il serait donc difficile de trouver un état de choses plus opposé à tout principe de discipline ecclésiastique. Par là, en effet, on entretient la plus funeste incertitude sur la position des églises métropolitaines ou archiépiscopales, lesquelles peuvent, d'un seul acte d'une volonté despotique, être renversées d'une dignité historique, occupée pendant tant de siècles dans l'ordre de la hiérarchie.

Le pouvoir souverain, en Russie, semble ne pas voir de différence entre l'organisation de l'église et celle de l'armée. Le métropolitain représente le général en chef, l'archevêque le lieutenant général, et l'évêque le général de brigade. C'est tout un aux yeux du despotisme qui a ainsi réglé les rangs.

Que dirons-nous maintenant du courage apostolique de prélats qui se résignent aussi facilement à accepter les humiliations les plus opposées à l'esprit de la discipline ecclésiastique ? Rien n'est moins rare que de voir un évêque russe trembler à la parole de l'autorité séculière, s'immisçant contre toutes les règles dans les choses ec-

clésiastiques, et traitant les plus hauts dignitaires de l'église avec autant de dureté au moins qu'on peut le faire contre tout fonctionnaire peu docile. On va jusqu'à interdire la prédication trop consciencieuse de l'Évangile. Malheur au prêtre qui oserait s'élever contre les mœurs trop habituellement corrompues en haut lieu ! Suivant l'ancienne coutume, on devrait prêcher à la cour impériale à l'occasion de certaines solennités ; mais l'empereur le défend, et, comme fils aîné de son église, en vertu de la suprême puissance dont il est en possession, il a pleinement droit de le faire.

Le métropolitain actuel de Moscou, prêchant à la seconde fête de Noël 1824, en présence de l'empereur Alexandre, prit pour texte de son sermon ces paroles de saint Matthieu, II, 3 : « Le roi Hérode ayant entendu ces choses » se troubla, et tout Jérusalem avec lui. » *Audiens autem Herodes rex, turbatus est et omnis Jerosolyma cum illo.* Ce sermon, où il se trouvait quelques allusions aux mœurs de la cour, n'avait cependant rien qui pût blesser les auditeurs ; il fut même généralement applaudi. Toutefois, l'impératrice-mère, Marie Féodorowna, le trouva inconvenant et injurieux à la dignité de l'empereur son fils. Il n'en fallut pas davantage pour abolir les sermons à la cour.

Il n'est pas rare que l'empereur actuel fasse sentir aux évêques les effets de son mécontentement par d'aigres réprimandes, et cela non en particulier, mais en public et jusque dans l'église. En ..... pendant qu'il se trouvait à K..... il donna audience à deux archevêques, lesquels se trouvant très-peu au courant des usages de la

cour, commirent quelques fautes contre l'étiquette qu'ils ignoraient. Sans aucun égard pour leur position, l'empereur s'emporta contre eux de la manière la plus violente, et ne craignit pas de compromettre sa propre dignité, en se laissant aller à des paroles vraiment indignes d'un monarque.

Il lui arrive également, lorsqu'il assiste aux offices solennels de son église, de reprendre à haute voix les diacres qui se trompent dans leurs fonctions. On l'a même vu prendre de sa propre main l'encensoir pour indiquer à un ministre peu expérimenté la manière convenable d'encenser l'image des saints.

Du reste, comme nous l'avons déjà dit, les ecclésiastiques de tout *grade* sont, aux yeux du czar, comme une sorte de militaires, et il les traite ni mieux, ni plus mal. Selon Pierre-le-Grand, un bon ecclésiastique doit obéir à la voix de son empereur comme le soldat prête l'oreille au son du tambour.

**K.....**, évêque dans une province méridionale de l'empire, est un homme vénérable par son grand âge. Il reçut un jour, par l'organe du synode, l'ordre de se présenter dans un bref délai à Saint-Petersbourg. Comme on était alors en hiver, le pauvre vieillard fit savoir que son grand âge et la rigueur de la saison ne lui permettaient pas de se mettre aussitôt en route. Cette imprudence lui coûta bien cher. Immédiatement il reçut l'ordre d'échanger son évêché, situé dans un climat tempéré, contre celui de Kursk, au centre de la Sibérie; et cela, disait-on avec une ironie amère, pour l'accoutumer à ce climat excellent pour la vieillesse et la santé.

Quant au traitement des évêques, il est mesquin comme l'est aussi celui des militaires, avec cette différence que ceux-ci, une fois parvenus aux grades supérieurs, trouvent facilement de quoi se remettre des privations passées, ce que ne peuvent pas espérer les évêques.

Aussi n'y a-t-il pas au monde une église aussi pauvre, aussi misérable que l'église russe, circonstance peu honorable pour les orthodoxes souverains de cet empire où, sous la domination des Tartares, l'Église avait acquis tant de richesses, devenues plus tard l'objet de la plus empressée dévotion de princes chrétiens.

Vingt ans après le rétablissement de l'autorité moscovite, je veux dire en 1500, Ivan III, le premier de tous, fit quelques tentatives de spoliation. Cette fois la fermeté du métropolitain Siméon rompit un pareil dessein. Il menaça l'usurpateur de la colère de S. Wladimir, en lui rappelant ces paroles des anciennes constitutions du prince-apôtre en faveur de l'Église, alors catholique : « Que celui qui usurpe les propriétés des églises et la » dime des évêques soit maudit en ce monde et dans » toute l'éternité. » Il lui montra en même temps la honte dont il allait se couvrir, lui, prince orthodoxe, si différent dans sa conduite de ces princes païens auxquels l'Église devait tant de bienfaits ; parce que, disait-il, « jusqu'aux chefs de hordes ont respecté, par crainte » de Dieu, les biens des couvents et des évêques. » Cette voix courageuse eut, pendant près de trois siècles, assez de retentissement pour protéger à peu près complètement l'église russe. Mais ensuite Catherine arriva, dont la dévotion excessive ne put résister au désir ardent de

réunir à son propre trésor celui des moines et des évêques.

Tous les biens ecclésiastiques, tous les serfs des églises, et l'on en comptait jusqu'à 910, 866 du sexe masculin seulement ; toutes ces richesses devinrent la proie de la couronne. En les appréciant à un taux très-moderé, on peut en estimer le revenu à quinze ou vingt millions de francs. En compensation de ses biens ravés, le clergé dut se contenter d'une indemnité annuelle de 149, 586 francs. On peut le voir d'après le règlement fait sous Pierre III, lorsqu'il fut assigné 5,000 fr. au métropolitite et à l'archevêque, et 3,000 à l'évêque. A quoi il faut ajouter que depuis 1764, époque de ce règlement, les biens en Russie ont quadruplé de valeur.

Mais par-dessus tout, les moines eurent à souffrir de cette spoliation ; car au lieu des immenses trésors d'or et d'argent de Kiew et de Troitzko qu'ils possédaient, on leur assigna pour tout revenu une pension de 40 francs par tête chaque année.

Ainsi Catherine parvint à conduire aux termes de ses désirs une entreprise qui effraya Ivan III en 1500, que Pierre-le-Grand lui-même n'osa pas tenter, et qui, même au XVIII<sup>e</sup> siècle, passa pour une action d'une audace inouïe.

Toutefois, la licencieuse impératrice ne recueillit pas dans le trésor impérial tout le fruit de ses spoliations ; elle en distribua une bonne partie aux complices de ses désordres. Ainsi le cruel Ivan IV distribuait aussi les biens des monastères aux favoris qui s'étaient montrés plus dociles en versant, par ses ordres, le sang de ses propres sujets.

Partout où la Russie étend ses domaines, elle sait, du reste, parfaitement mettre à exécution ce même plan de dépouillement et de rapine. Sa première opération dans les provinces de nouvelle conquête est de saccager les églises de sa propre communion, de dépouiller ses prêtres, et de leur faciliter ainsi à merveille la pratique du dénûment apostolique le plus complet. Elle le fit pour toutes les provinces de la malheureuse Pologne qui tombèrent successivement entre ses mains. Elle y réduisit son propre clergé à un tel degré de misère, que sa piété dut recourir aux biens de l'église catholique pour subvenir aux nécessités des siens. Le même sort échut avec tant d'autres vengeances du Seigneur, à l'ancienne communion ruthénienne-unie que l'apostasie de quelques infâmes fit retomber dans le schisme, que le fer et le feu des persécutions y retiennent, que l'ignorance y fera mourir. Elle paya de tous ses biens les cruelles faveurs de l'union à l'église nationale de Russie.

Si maintenant nous comparons les dépredations commises par cette puissance contre sa propre église, nous les trouverons bien plus grandes que celles auxquelles la réforme protestante elle-même soumit l'Église catholique. Les czars ont incontestablement de beaucoup surpassé les Gustave Vasa en Suède, les Henri VIII en Angleterre, les Christiern en Danemarck, en Allemagne enfin, tant de petits princes et tyrans. Leurs rapines sont doublement honteuses, en ce sens qu'ils ont déchiré les entrailles de leur propre mère, de cette église dont ils sont les chefs suprêmes et les arbitres absolus. Les princes protestants, au contraire, dépouillèrent une Église dont

ils s'étaient séparés et dont ils se proclamaient les ennemis.

D'un autre côté, quels héroïques efforts ne firent point les évêques catholiques pour retenir les richesses légitimes devenues entre leurs mains, depuis tant de siècles, le patrimoine de la souffrance et du malheur ! Grâce à leur invincible courage, l'Église, en Suède, en Allemagne, en Danemarck, en Angleterre, a conservé de glorieux débris de sa richesse. L'église russe au contraire n'a rien gardé. Il ne lui est resté pour vivre que trois moyens, comme on le voit dans ses rapports synodaux : 1° des troncs à la porte des églises ; 2° des quêtes faites pendant les offices ; 3° les offrandes volontaires des fidèles ; ou, pour le dire en un mot, elle est littéralement réduite à la pure mendicité.

## V.

### CLERGÉ RÉGULIER.

En Russie comme dans tout l'Orient, comme dans l'Église catholique latine en Occident, le clergé régulier s'est acquis une grande gloire et un vrai mérite pour la propagation de la foi chrétienne, la civilisation et la culture des sciences chez les peuples. Dans aucun autre lieu cependant, hors de la Russie, il n'a pu exercer un si grand empire sur le clergé séculier.

En Occident, où le clergé séculier ne demeure jamais confondu avec les réguliers pour cultiver la vigne du Seigneur, il a dû nécessairement garder avant tout son indépendance. Il a dû en même temps, comme la nature des choses l'exige, se maintenir avec une considération plus grande dans les premiers degrés de la hiérarchie. En Russie au contraire, le clergé séculier fut obligé de cultiver, à la sueur de son visage, en même temps que le champ mystique de l'église, le coin de terre qui formait son héritage; qui seul pouvait lui fournir les ressources

misérables de la chétive vie qu'il menait. Pendant ce temps les réguliers mettaient tous leurs soins à consommer ces immenses richesses dans un parfait éloignement du monde, se souciant peu d'ailleurs de s'occuper à la prière et à la contemplation, et moins encore peut-être à l'étude de la science, laissant enfin reposer sur le clergé séculier tout le poids de la fatigue.

Dans les couvents russes, comme en général dans presque tous les monastères de l'église grecque, il y avait très-peu de prêtres, à ce point que souvent ils suffisaient à peine pour l'office divin. On rencontra, dans tous les temps, en Russie, des couvents peuplés de plusieurs centaines de moines, parmi lesquels à peine quelques prêtres, si l'on en excepte les monastères auxquels se trouve uni le siège épiscopal. Là, comme partout, dans les missions chez les infidèles, comme au milieu des peuples chrétiens, la présence de l'évêque y nécessitait un plus grand nombre de prêtres. Toutefois, il ne fut jamais comparable à celui des religieux laïcs.

Une autre particularité digne de remarque fait encore voir ici de quelle importance sera toujours l'épiscopat partout où l'on voudra l'établir. Les réguliers en Russie doivent la considération dont ils ont toujours joui, aussi bien dans l'Église que dans la société civile, à l'usage établi de choisir exclusivement parmi eux les hauts dignitaires de la hiérarchie ecclésiastique. On voit aussi par là combien le célibat dont ils font profession les élève au-dessus du clergé engagé dans les liens du mariage. Jamais en effet les membres de ce dernier, lors même qu'ils se trouveraient en une position élevée, n'ont pu se conci-

lier, dans l'esprit du peuple, la même considération que les autres.

Le même sort eût été réservé au clergé séculier de l'Occident si, par la discipline du célibat établie pour tous, il ne se fût placé à la même hauteur que les réguliers. Il ne pouvait pas craindre d'être soumis à ces derniers, puisqu'il n'existait aucune raison de le repousser des dignités ecclésiastiques. La condition du célibat est en effet, dans la Russie et dans l'Orient, la seule raison qui fasse promouvoir toujours des réguliers aux sièges épiscopaux.

Et nous le voyons partout, le sentiment commun du peuple chrétien, tant catholique que schismatique, dans l'Orient, comme dans l'Occident, s'accorde à reconnaître au célibat des prêtres un grand sentiment de dignité. C'est en vain que les prétendus réformateurs du xvi<sup>e</sup> siècle s'efforcèrent de détruire cette conviction dans les esprits.

Le peuple russe a éprouvé de bien grands malheurs; il est tombé dans bien des prévarications, il a perdu immensément du sentiment moral que conservent les peuples vraiment orthodoxes; cependant il n'est pas tombé à ce point de méconnaître ce grand principe. Il ne l'a pas foulé aux pieds, comme l'ont fait les sociétés protestantes, si orgueilleuses de leur civilisation. Et aujourd'hui, comme toujours, le synode fait venir de lointains couvents à la métropole, des moines pour confesser les personnes distinguées qui refuseraient de le faire à des prêtres mariés.

Dans les siècles passés, toutes les richesses de l'église

russe se trouvaient entre les mains des réguliers. Ce fut leur ruine. En peu de temps en effet toute étude sérieuse, toute honnête conduite furent bannies des couvents où le vice et l'oisiveté dominèrent. Nous connaissons par l'historien Nestor que, dès son temps (1078 à 1093), un grand nombre de moines s'étaient adonnés au vice de l'ivrognerie.

Les évêques, il est vrai, et l'on voit combien leur institution est importante, même pour le clergé régulier, les évêques zélés s'efforcèrent, dans tous les siècles, de chasser des communautés religieuses les vices qui les déshonoraient. Les métropolitains Siméon (1495 à 1511) et Macaire (1542 à 1563) se sont en effet illustrés par la réforme des monastères. On voit de plus, d'après les lois ecclésiastiques sanctionnées par les czars Ivan III et Ivan IV, d'après les canons des conciles de Moscou de 1503 à 1551, dans quel état de relâchement se trouvait alors la vie claustrale en Russie. L'ignorance et l'immoralité qu'on y rencontrait partout, s'accrurent encore depuis, spécialement au temps des troubles politiques, arrivés après la mort d'Ivan IV. Le czar Alexis Michailowitch et les patriarches Joseph I<sup>er</sup> (1642 à 1651), Nikon (1652 à 1666) et Joseph II (1666 à 1672) s'employèrent avec beaucoup de zèle, mais sans succès, à la réforme des moines. Aussi la licence la plus effrénée régnait-elle dans les couvents de l'un et l'autre sexe. Les religieuses ne rougissaient pas de recevoir dans leurs propres couvents les complices de leurs crimes, moines pour la plupart du temps. Elles avaient également l'impudence d'élever près d'elles les enfants provenant de ces sacrilèges désordres. Ces enfants

étaient ensuite reçus dans les monastères de leur sexe, lorsqu'ils parvenaient à l'âge de prendre l'habit. Cette nouvelle génération suivait ensuite, pour la plupart du temps, l'exemple de celle qui lui avait donné le jour. Aussi les couvents furent-ils bientôt tous remplis des fruits d'un aussi horrible concubinage.

Les relations des ambassades solennelles envoyées à Moscou sur la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, par l'empereur Léopold I<sup>er</sup>, et par le roi de Pologne, Jean III, suffirent pour donner une idée de ces désordres.

Pierre-le-Grand voulait fortement travailler à la réforme des moines; mais ses efforts n'eurent pas de meilleurs résultats que les entreprises tentées avant lui. Il paraît aussi que, dès 1700, il avait projeté de s'emparer des biens des monastères. Il fit faire alors un inventaire exact des propriétés conventuelles, et en défendit l'aliénation sous aucun prétexte. L'année suivante, il procéda d'une manière plus efficace à la réforme. Il ordonna, par un oukase, le dénombrement de tous les moines et religieuses de l'empire, défendant à qui que ce fût de sortir de son propre couvent. La guerre de Suède survint, et retarda ses projets. Mais, en 1721, il vit à peine son pouvoir établi sur l'Église au moyen du synode, qu'il commença à fouler aux pieds, avec un despotisme vraiment oriental, les institutions monastiques de son empire. Il y introduisit en même temps les changements que pouvaient lui suggérer le caprice et l'extravagance irréligieuse.

L'oukase, qui contient une pareille réforme des ordres religieux en Russie, est daté du 31 janvier 1724. Pierre voulait en outre que les moines s'appliquassent à soigner

les soldats invalides établis à cette fin dans les monastères. Il défendit en même temps de fonder de nouveaux couvents, et de faire aucune donation à ceux qui existaient déjà. Plusieurs de ces maisons furent même supprimées et réunies à d'autres pour en diminuer le nombre.

La réforme frappa de même les religieuses. Elles durent employer leurs fatigues à l'avantage du bien public; attendu, disait l'empereur, que leurs prières et leur oisiveté ne pouvaient être d'aucune utilité à l'État. On leur enjoignit également la rigoureuse observance de la clôture. Enfin, on ordonna que, dans leurs églises, elles assisteraient aux offices derrière des grilles qui les cacheraient à la vue du public; et, comme le disait le réformateur, à la vue des complices de leurs désordres.

Mais à qui Pierre confia-t-il le soin de faire exécuter ses ordres et ses réformes? Au saint synode, peut-être, à quelque métropolitain, évêque ou autre prélat; à quelque ecclésiastique élevé suffisamment en dignité ou recommandable par son savoir et ses vertus? Rien de cela. Cette mission, toute ecclésiastique, fut confiée à un certain Baskakof, capitaine de la garde impériale. Et, nous devons le dire, le cœur tartare de Pierre ne pouvait pas faire un meilleur choix pour l'exécution de ses desseins.

Nous aurions trop à nous étendre si nous voulions examiner les absurdes réformes auxquelles le monarque prétendait assujettir les réguliers. Il suffit de dire qu'un pas seul manquait pour les conduire à une parfaite ruine. Catherine II devait en acquérir la gloire.

Catherine I<sup>re</sup> (du 9 février 1725 au 7 mai 1727) avait déjà

eu l'intention de conduire à terme le projet de son mari défunt. Elle avait établi dans ce but, sous le nom de *collège économique*, un bureau d'administration pour tous les biens ecclésiastiques. L'impératrice Ivanowna (du 25 février 1730 au 28 octobre 1740) confirma cette institution, à l'instance de quelques nobles qui crurent y trouver une source de rapines à leur profit. Mais, à son élévation sur le trône (du 26 novembre 1741 au 5 janvier 1742), Elisabeth Pétrowna l'abolit. Cette impératrice était très-affectionnée au clergé; mais elle fut méprisée du peuple à cause de ses honteux débordements de mœurs. Pierre III lui succéda (du 5 janvier au 9 juillet 1762). La première pensée de celui-ci fut en quelque sorte de déclarer les biens du clergé propriété de la couronne; de rétablir le bureau d'administration, et d'accorder un traitement misérable aux moines et aux évêques.

Cette entreprise lui coûta la vie. Catherine II cassa d'abord le décret de son mari massacré. Mais ensuite, en 1764, lorsqu'elle eut entièrement raffermi son trône, elle opéra cette grande confiscation à son profit, moins de deux ans après la mort sanglante de Pierre.

C'est ainsi que les institutions monastiques, recevant le coup mortel en Russie, y perdirent pour jamais leur influence sur la société.

Toutes les lois faites contre les religieux depuis Pierre-Grand, ces lois, que la résistance du clergé ou l'attachement des peuples pour les moines avaient empêché d'exécuter jusqu'alors, le furent depuis ce moment. On le fit même avec une telle rigueur, que non-seulement on ferma aux novices l'entrée des couvents, mais on en

rendit la demeure insupportable aux religieux qui s'y trouvaient déjà.

Du reste, la noble et généreuse résolution de fuir le tumulte du monde, de se retirer dans la paix de la solitude pour y prier, pour s'y exercer aux œuvres de charité envers le prochain, pour s'y appliquer à l'étude des sciences sacrées; cette résolution qui doit accompagner toute véritable vocation religieuse, n'est plus connue depuis longtemps dans les monastères de Russie. Dans ce pays, le moine et la religieuse ne doivent éprouver les attraits d'une pareille vocation, qu'après avoir épuisé jusqu'à la lie, le calice des plaisirs de la terre, et seulement lorsque le monde ne peut plus rien espérer d'eux. Les hommes doivent avoir passé quarante ans, et les femmes plus de cinquante, avant que s'ouvre pour eux la porte d'un monastère.

Si le postulant appartient à une condition sujette à payer l'impôt personnel, il doit, d'après le § 177 du nouveau code, en demander la permission à sa commune. Or, cette permission s'obtient difficilement, parce qu'alors l'obligation d'acquitter l'impôt affecté au postulant devient une charge pour la commune. Si cependant, par extraordinaire, cette licence était accordée, elle ne suffirait pas encore sans le visa et l'approbation de la chambre impériale des finances et du gouverneur de la province.

De plus, quiconque entre dans un ordre religieux, doit renoncer, avant tout, aux privilèges qu'il possédait auparavant dans la société civile. Il ne peut même plus en revendiquer un seul dans la suite, s'il lui arrivait de retourner dans le monde. De telle sorte qu'entrer dans un

monastère, c'est, avant tout, se mettre dans la position d'un proscrit.

Si maintenant nous examinons les rares privilèges accordés en échange par le gouvernement russe aux religieux de son église, nous découvrirons facilement qu'il n'en existe aucun en réalité.

Ainsi l'on dit, par exemple, qu'un moine est exempt d'impôt, qu'il n'est pas assujéti au service militaire, que s'il commet un délit il ne sera point soumis aux châtiménts corporels. Mais nous avons vu que, sans le consentement de la commune, si l'on est d'une condition soumise à l'impôt personnel, on ne peut pas entrer dans un couvent; que dans ce cas, la commune s'engage pour le postulant. D'où il résulte que la commune, et non le gouvernement, a remis à ce dernier l'obligation de l'impôt. Quant à l'exemption de la loi sur le recrutement, cette loi n'est pas applicable aux moines, puisqu'on ne peut pas entrer dans un couvent avant quarante ans, c'est-à-dire à une époque de la vie où le recrutement n'atteint plus personne. Pour la punition des délits, le moine est exempt de châtiménts corporels, cela est vrai; mais il demeure entièrement sous le pouvoir du bras séculier, qui peut toujours le faire chasser du monastère et ensuite dégrader. Après quoi, moine comme tout autre, il sera soumis au bâton, au knout; il sera passible de toute peine infamante, ni plus ni moins que le dernier du peuple.

Les privilèges proclamés par le gouvernement russe sont donc illusoires, ridicules; ou plutôt on doit les considérer comme une amère dérision.

Sous un autre rapport, il est encore plus important

peut-être d'observer qu'on ne peut pas embrasser l'état religieux sans une décision positive du saint synode. C'est donc le synode indépendant des évêques, qui décide l'entrée de tous les novices dans un monastère. C'est encore lui qui, d'accord avec le gouvernement, détermine le nombre de couvents que doit renfermer chaque diocèse, le nombre de religieux qui doivent peupler chaque couvent. Tout est donc réglé en ce point selon les vues et les intérêts de la puissance temporelle.

En Russie on ne compte que deux sortes de couvents ordinaires ou *satnoujes*, et extraordinaires ou *sastatnoujes*. Les membres des premiers reçoivent du trésor un traitement des plus misérables, car il ne s'élève pas à plus de *quarante francs* par année. Ces couvents sont les seuls reconnus par l'Etat, qui peut à son gré y limiter le nombre des religieux : chose qui, du reste, lui réussit sans beaucoup de peine ; tant il est maître passé dans l'art de susciter aux vocations nouvelles des difficultés qui en arrêtent le plus grand nombre.

Les couvents de la seconde espèce ne reçoivent aucune subvention pécuniaire. Les religieux qui s'y trouvent ont de leur côté de quoi se maintenir, ou vivent d'aumônes offertes par les fidèles, mais non recueillies par les religieux.

Lorsque dans sa fureur de Vandale, le gouvernement russe confisqua les biens ecclésiastiques, la majeure partie des couvents furent supprimés. Il n'en resta qu'un petit nombre. On choisit de préférence ceux qui, dans les grandes villes, jouissaient d'une meilleure réputation. On leur donna le nom de couvents ordinaires ou salariés.

La suppression de tant de monastères ne put s'opérer

sans blesser la religion du peuple, qui savait distinguer entre les abus des particuliers et le but de l'institution. De toutes parts on adressa des suppliques à l'impératrice pour la conservation de plusieurs. Elle y consentit, mais à condition que les moines y vivraient de leurs propres revenus, ou d'aumônes des fidèles. Elle défendait en même temps d'aller chercher ces aumônes, les moines devant se contenter de celles que le peuple viendrait apporter de lui-même. Pour tout le reste, ces monastères sont soumis aux mêmes lois que les autres.

Tous les couvents salariés sont divisés en trois classes, suivant le nombre de sujets qui s'y trouvent. Un couvent de premier ordre a ordinairement de vingt à trente religieux ; celui de second ordre de douze à vingt, et celui de troisième ordre de six à douze.

En dehors de ces trois classes, il y a encore en Russie quatre autres couvents appelés *lavres*, et sept *stauropigies*, où il peut se trouver un plus grand nombre de religieux. Les premiers sont à Moscou, à Saint-Petersbourg et à Kiew. Le 25 octobre 1833, l'empereur s'empara de force, par un oukase, du célèbre couvent basilien de Poczajew ; il le convertit en même temps en évêché russe, qui prit le nom de la Volhynie. Deux ans plus tard, il éleva le couvent à la dignité de lavre, la quatrième par conséquent de l'église schismatique. C'en est en même temps la plus belle et la plus riche.

Le gouvernement a accordé aux quatre lavres le droit d'avoir un nombre de religieux réglé comme il suit : A celle de Kiew, 100 ; à celle de Saint-Petersbourg, 110 ; à celle de Moscou, 116 ; et enfin à celle de Poczajew, 90. En

1838, elles contenaient le nombre que voici : Dans la première, 97 ; dans la seconde, 80 ; dans la troisième, 87 ; et dans la quatrième, 52. Des sept staupigies, cinq sont à Moscou, une à Archangel, et la dernière à Rostow. Le nombre de religieux que le gouvernement y maintient ne dépasse pas la limite fixée pour les couvents de premier ordre, et il est pour tous de trente-trois.

Les religieux de quelque mérite ont seuls droit à être admis dans les lavres et dans les staupigies. Pour l'ordinaire ce sont des professeurs de séminaire, lorsque toutefois ils appartiennent au clergé régulier. Les lavres des métropoles forment en même temps la résidence et la commande du métropolitain, qui porte en même temps le titre d'archimandrite de la lavre. A celle-ci se rattache également l'académie ecclésiastique locale. Ainsi l'évêque schismatique de Volhynie est archimandrite de la lavre de Poczajew, où il a en même temps sa résidence et son séminaire diocésain.

Dans la catégorie des couvents, se rangent également les résidences épiscopales. Il s'en trouve une par diocèse ou éparchie. Les moines seuls assistent l'évêque. Ils forment son conseil, son chapitre, et sont exclusivement chargés du service de la cathédrale. De telle sorte que l'évêque peut être considéré comme le vrai supérieur ou archimandrite du couvent. Aussi continue-t-il ordinairement, après sa consécration, à suivre le même régime de vie qu'auparavant. Seulement, sa table est un peu plus abondante que celle des moines.

Les dépenses pour l'entretien de ces maisons d'évêques n'ont pas été prévues dans le budget général pour les

frais du culte ; aussi, d'après les plaintes continuelles des évêques sur la misère de leur position, il semble que la dépense de tous les moines qui les entourent repose sur chacun d'eux.

Chaque couvent, depuis la lavre jusqu'aux maisons du dernier ordre, entretient selon l'état de ses finances un nombre plus ou moins grand de religieux laïques, lesquels toutefois ne jouissent pas des privilèges du clergé, et ne reçoivent rien du gouvernement. Les monastères sont tenus à les entretenir à leurs propres frais, c'est-à-dire sur les économies de traitements déjà si modiques.

Tout monastère relève, pour la juridiction, de l'évêque diocésain. Seulement les lavres et les staupigies sont exemptes de la juridiction ordinaire et dépendent immédiatement du synode impérial.

Du reste, le pouvoir juridictionnel donné aux évêques sur les couvents, comme sur tout le reste, est plutôt une ombre qu'une réalité. Le synode, ou pour mieux dire, le procureur suprême du synode, au nom et selon l'intérêt de l'État, règle tout selon son caprice. La nomination à tous les emplois vacants, depuis l'arch mandrite des premiers couvents jusqu'au supérieur de la plus humble maison, regarde non l'évêque mais le synode. Celui-ci destitue de même ou change de poste à son gré tous les dignitaires qu'il a établis. Le synode peut, de plus, introduire dans chaque monastère quelque changement que ce soit. Il choisit, sans en prévenir l'évêque diocésain, les religieux chargés de l'enseignement des séminaires et des écoles paroissiales. L'évêque, de son côté, ne peut même pas punir un religieux coupable sans en

avoir préalablement obtenu la faculté du synode. En un mot, le synode donne des ordres ; et très-humble serviteur de ce conseil suprême, l'évêque doit les exécuter, visiter en fidèle mandataire les couvents de son diocèse, s'informer si les lois du maître s'y observent, et surtout ne jamais s'inquiéter si ces lois s'accordent ou non avec la discipline ecclésiastique, si elles tournent ou non au bien des religieux. Obéir, faire obéir et se taire, telle est la mission glorieuse d'un évêque russe. Il y en a d'autres qui croient devoir prendre au sérieux la parole : *Posuit vos Episcopos regere Ecclesiam Dei* ; mais ces simplicités là sont bonnes pour l'Église décrépète de l'Occident.

Dans ces derniers temps, contrairement à l'antique usage de l'église russe depuis bientôt dix siècles, l'administration supérieure a enlevé aux moines la charge d'âmes dans les paroisses. Telle est peut-être la raison qui explique comment, parmi trois mille religieux, on compte à peine six cents prêtres.

Avant la confiscation des biens ecclésiastiques, les principales paroisses étaient occupées par des moines, au grand avantage de la religion et de la morale publique. Depuis l'époque de Pierre-le-Grand, le gouvernement russe leur a toujours substitué des prêtres séculiers, mais la morale du peuple en a beaucoup souffert. Car, même en Russie, l'expérience a fait sentir la supériorité du clergé célibataire sur le clergé marié, dans l'exercice de la charité envers le prochain. On a compris que le premier seul pouvait conquérir pleinement la confiance du peuple.

Quelle cause dépouilla, dès le principe, le protestantisme de tout caractère de sainteté? Quelle cause le souleva aussitôt contre le nombre mystique de sept sacrements, spécialement contre celui de la pénitence, les réduisant tantôt à deux et tantôt à un seul? Pour quelle cause enfin les profana-t-il tous, ces divins sacrements, en leur enlevant leur sainteté, en retranchant les mystères et les rites vénérables du culte divin? La raison la plus évidente et la plus efficace de cette apostasie fut d'avoir profané en soi le sacerdoce, de l'avoir voulu dépouiller ensuite pour tout le monde de son plus bel apanage, d'avoir voulu lui enlever cette vie au dessus des sens qui nous établit véritablement intermédiaires entre Dieu et les hommes. Prêtre déshonoré, le père du protestantisme alla demander à une femme pécheresse de partager avec lui le fruit cruel d'une science qui l'éleva irrévocablement contre Dieu. Il en mangea de ce fruit de mort, et il légua les suites de sa honte et de sa révolte à toute sa race après lui.

Pour quelle cause également le protestantisme de nos jours est-il tombé au point où il en est? Pourquoi en est-il arrivé jusqu'à renier la foi chrétienne et son divin auteur, en y substituant un faux lien de fraternité mensongère, un symbole sans sainteté, sans sacrements et sans mystères? C'est trop souvent parce que les orgueilleux ministres de l'erreur ont eu sans cesse à leurs côtés ces Èves nouvelles qui leur fermaient la route d'un Eden où ils ne rentreront plus.

Que l'église russe continue aussi à supprimer peu à peu le célibat dans son clergé, en opprimant les moines; elle sera bienheureuse si, dans quelque temps, nous ne

la voyons pas imiter les excès impies du protestantisme.

Le gouvernement russe conserve cependant la charge d'âmes aux religieux, dans le service de l'armée navale. Il lui semblerait probablement étrange autant que dangereux de placer au milieu d'un navire tout peuplé de célibataires d'état ou de fait, un aumônier entouré de toute une famille. Dans ce but, afin de fournir des chapelains à la flotte de la mer Noire, le gouvernement a fondé un collège convenable de moines, prêtres ou hiéromoines, dans le monastère de Saint-Grégoire, près Balaklava, dans la Crimée, à peu de distance de Sébastopol. On l'a même, si nous pouvons croire à cette assertion, doté de revenus suffisants. L'archimandrite de ce monastère est obligé d'envoyer un religieux à bord, chaque fois qu'un bâtiment de l'État prend la mer.

Les membres de ce collège sont tirés des couvents des différentes éparchies. Ordinairement on les choisit parmi les plus mauvais sujets, les plus indisciplinés; en un mot, parmi ceux qui n'ont pas pu réussir dans leur propre couvent. Aussi communément arrive-t-il aux commandants de navires, de mettre aux arrêts l'aumônier vingt-quatre heures avant le service divin, pour s'assurer qu'il ne se présentera pas ivre à l'autel.

Pendant leur service actif sur la flotte, ces religieux ont un traitement de 1,000 francs par année. Dans le couvent ils ne reçoivent que moitié.

Toutefois, si nous considérons que, d'après les documents fournis par le synode, un évêque suffragant n'a pas plus de 1,000 francs par an; qu'un prêtre séculier, chargé de l'entretien de sa famille souvent nombreuse,

n'a que 400 francs, alors même qu'il se trouve en mission hors de son diocèse (Décret impérial du 23 novembre 1834); qu'un prêtre séculier, aumônier de régiment, ne pourrait pas vivre sans les offrandes volontaires des officiers; toutes ces choses, dis-je, examinées, nous sommes grandement portés à ranger l'assertion du synode sur le *revenu suffisant* des aumôniers de la flotte, parmi les mensonges sans nombre dont fourmillent les relations officielles du gouvernement russe; notamment celles du très-saint synode.

Les cruelles mesures prises par le gouvernement contre les moines ont dû nécessairement les éloigner de l'esprit primitif de leur institut, et les priver en même temps de toute influence morale. Véritable raison qui explique comment ils ont à peine conservé un faible reflet de leur antique grandeur; comment même le dernier reste en disparaîtra bientôt, si l'on persiste dans ce tyrannique système d'oppression. Si l'on n'était pas obligé en Russie de choisir parmi les moines les évêques, les professeurs pour les séminaires et pour les académies ecclésiastiques, les confesseurs pour la noblesse, les prédicateurs pour les métropoles, les aumôniers pour l'armée navale et enfin les geôliers des prisons où l'on renferme les sectaires et les prêtres condamnés aux peines canoniques, sans aucun doute on aurait déjà supprimé tous les monastères.

Toutefois, quand il s'agit de se procurer quelque avantage à lui-même, ce gouvernement paternel daigne parfois se relâcher de ses rigueurs, même avec ces pauvres moines. Quoique l'âge de quarante ans soit l'époque

fixée pour être admissible dans un monastère, non-seulement il accorde des dispenses, mais il use d'exhortations pressantes pour déterminer quelques jeunes gens de belle espérance à entrer dans les monastères pour y relever un peu l'institut. Ces jeunes gens peuvent ensuite être choisis comme professeurs pour les académies et universités ; ils peuvent être choisis comme archimandrites des monastères, comme évêques des différents diocèses.

Les sujets appelés ainsi à occuper les hautes dignités ecclésiastiques entrent ordinairement dans un monastère aussitôt après avoir terminé leurs études. Ils en sortent ensuite à la première occasion, c'est-à-dire aussitôt qu'il se trouve une place vacante à occuper. De cette manière le gouvernement russe tient toujours à sa disposition une vingtaine d'hommes un peu distingués, munis au moins d'une instruction superficielle, capable d'en imposer aux étrangers qui les visitent. Pour l'ordinaire, on les place comme archimandrites à la tête des principaux couvents des deux métropoles et autres cités plus importantes. Ce sont eux qui reçoivent mission de laisser aux visiteurs une bonne opinion des moines en Russie.

A part ces rares exceptions, nous pouvons soutenir, sans crainte d'erreur, que les religieux se trouvent dans cet empire, réduits sous tous les rapports, à la plus misérable condition. Il n'entre ordinairement dans les monastères que des hommes des plus basses classes de la société, sans connaissances et sans lettres.

Mais qui voudrait se préparer par des études fortes à embrasser une profession où l'on ne peut entrer que dans

l'âge mûr, où l'on trouve des ressources à peine suffisantes pour vivre dans la plus triste misère?

Comme nous l'avons déjà vu, les hommes ne peuvent pas y être admis avant quarante ans, et les femmes avant cinquante. Ni les uns ni les autres ne peuvent donc s'engager au service de Dieu, sinon lorsqu'ils vont devenir inutiles au monde, à charge à eux-mêmes ainsi qu'aux autres. Ne possédant pas cette fleur de jeunesse chrétienne qui ailleurs en fait la force et la beauté, les monastères de la Russie ressemblent plus à des infirmeries d'invalides, à des réunions d'âmes blasées qu'à des sanctuaires de science et de pureté, comme le catholicisme sait en produire.

Et ainsi l'église russe, dépouillée par la puissance temporelle du plus bel ornement de ses cloîtres, est tombée sous ce rapport même au-dessous du paganisme de l'antique Rome. Là en effet, une rigueur religieuse veillait au moins sur la chasteté des vestales, et le sénat et le peuple ne confiaient qu'à des mains vierges la garde de certaines divinités.

Si l'on réfléchit ensuite à l'extrême pauvreté du subside annuel accordé aux religieux de l'un et de l'autre sexe, 40 francs pour les hommes, et 24 francs pour les femmes; alors on verra clairement qu'en Russie, les monastères ne sont point faits pour des personnes distinguées par leur esprit, ni par leur naissance.

Un unique cri de détresse s'élève de toutes parts, de ces asiles de misère et de honte. Et ce cri c'est: « Nous devons tous ici mourir de faim! » Aussi hommes et femmes s'y efforcent-ils par des travaux manuels de se

procurer au moins quelques ressources capables de calmer les plus pressantes nécessités d'une condition comparable à celle des condamnés aux galères.

Quelle merveille après cela si les archimandrites et autres supérieurs de couvents s'inquiètent peu des qualités morales des sujets qui s'offrent à eux pour vivre sous leur autorité ! Il leur suffit d'obtenir le nombre de religieux fixé par le gouvernement ; parce qu'autrement il y aurait danger à voir supprimer le traitement assigné au monastère ; à voir même ce dernier passer dans la classe des maisons tolérées et placées sans cesse sous la menace d'une suppression. Aussi, dans la pénurie de novices où ils se trouvent, n'est-il point rare qu'ils admettent dans leurs couvents quelques condamnés échappés de la Sibérie. Et alors faut-il être surpris si de pareils sujets se font peu de scrupule d'ajouter de nouveaux crimes aux souillures primitives de leur vie ?

Cette même difficulté de se recruter pour les monastères fait, la plupart du temps, tourner les regards vers les fils des prêtres séculiers. Nous voyons dans les relations synodales de 1836 qu'en cette année-là, 291 personnes avaient embrassé la profession monastique dans l'empire. Je veux dire 219 hommes et 72 femmes. Parmi les premiers 146 étaient fils de prêtres, 24 fils de nobles et officiers de l'armée, 40 libérés du service militaire, 18 appartenant à la classe des marchands. Les 31 autres étaient tous de très-basse extraction ; sept d'entre eux avaient été affranchis et neuf demeuraient encore dans l'esclavage.

Il en était de même des femmes. Car parmi elles il y

avait 12 filles de prêtres, 15 filles d'officiers de médiocre condition, 4 filles de marchands et 42 de très-basses classes, parmi lesquelles sept affranchies et cinq esclaves.

En résumé, il ressort des relations synodales, que 300 personnes seulement chaque année embrassent la vie monastique dans tout l'empire. Ce petit nombre, au milieu de quarante millions de fidèles, prouve combien l'esprit de religion est affaibli parmi ce peuple.

D'après les mêmes relations pour 1836, l'église russe comptait alors 197 couvents ordinaires ou subventionnés, avec 2,822 religieux et 163 couvents non salariés avec 1,574 individus. Pour les femmes il y avait 90 monastères subventionnés renfermant 2,822 religieuses et dans les diverses maisons non salariées, on en comptait 879. — D'après le règlement impérial, les 197 couvents d'hommes subventionnés devaient avoir 4,456 moines, mais il en manque 1,634 pour atteindre ce nombre.

D'où vient un pareil déficit, quand la limite tracée par le gouvernement est déjà si restreinte ? Il vient principalement de la manière indigne dont les moines sont traités dans des maisons dont tout homme au cœur droit se sent invinciblement repoussé. Le gouvernement s'en afflige, comme si ce n'était pas son propre ouvrage ; il s'étonne de plus que le nombre des religieuses soit proportionnellement plus grand que celui des moines. Ainsi, en 1836, il n'en manquait que 69 pour atteindre le chiffre fixé officiellement. Outre les professes, les religieuses ont encore avec elles un très-grand nombre d'aspirantes, tellement qu'en 1835 et 1836 il ne s'en présenta pas moins de 3,250 et 3,727.

Les monastères de femmes non-subventionnés sont également bien plus fournis que les couvents analogues pour les hommes. En 1837, douze monastères non salariés renfermaient jusqu'à 929 professes, ou 77 religieuses pour chaque maison. Déduisons maintenant les 636 moines des quatre lavres et des sept stauropigies, du nombre total des religieux en 1836, nous trouverons que chacun des 186 couvents ordinaires n'avait pas plus de sept moines. Et dans les couvents non salariés on n'en comptait pas neuf par maison.

Si nous voulons rechercher la cause de cette énorme différence entre la population des monastères des deux sexes, nous n'en trouverons pas d'autre que celle-ci : Les femmes ne sont soumises ni à l'impôt personnel, ni au service militaire. L'économe gouvernement russe ne perd donc rien à l'entrée d'une femme dans un couvent ; aussi ne leur impose-t-on aucune des conditions tyranniques qui arrêtent les vocations parmi les hommes. Le gouvernement se contente d'en limiter le nombre. De plus, bien qu'il ait fixé pour elles l'âge de la profession à cinquante ans, cependant les monastères peuvent recevoir et vêtir de l'habit autant de novices qu'ils le jugent à propos. Celles-ci portent le nom de Belizes, et doivent s'entretenir à leurs frais, tandis qu'à cinquante ans elles ont droit à la prise du voile et à la rétribution.

Les couvents des deux sexes qui, en 1837, furent enlevés avec tant de violence de l'église ruthénienne catholique sont venus augmenter le nombre des maisons religieuses schismatiques. Le synode impérial eut l'effronterie de les considérer à partir de l'année qui précéda

l'apostasie des évêques parjures, comme propriété de l'église nationale, et les enregistra avec toutes les personnes qui s'y trouvaient, dans la liste générale des couvents russes. Cette église possède donc aujourd'hui en couvents d'hommes 225 subventionnés, et 161 qui ne le sont pas. Les monastères subventionnés pour les femmes sont au nombre de 100, et 13 non salariés. En tout, pour l'un et l'autre sexe, 499 maisons <sup>1</sup>.

Plus de la moitié de ces établissements appartenait à l'Église catholique, avant l'époque où la trop malheureuse Pologne tomba successivement sous le joug de la Russie. L'église nationale de cet orgueilleux empire peut donc se vanter d'avoir pris, pour s'enrichir, les dépouilles que la véritable et unique Église de Jésus-Christ possédait.

Personne mieux que le gouvernement russe ne connaît l'état d'abjection dans lequel il a réduit les ordres monastiques; et cependant personne ne cherche à y porter remède. Il y a quelques années, un homme de distinction s'avisa d'entrer dans un monastère, sans s'être assuré d'avance si cette démarche plaisait ou non à l'autorité souveraine. On l'eut à peine appris que, pour faire chan-

<sup>1</sup> Nous tirons ces curieux renseignements d'un tableau statistique des couvents russes, que le procureur-suprême du synode a l'habitude de joindre à ses relations annuelles. Il dresse de semblables tableaux statistiques des églises, du clergé séculier, des conversions à l'église russe, de la vente des cierges et autres revenus consacrés au culte divin, des rares propriétés de l'église, des naissances, des mariages et des décès, enfin du nombre de communions pascales.

Pour appuyer nos observations dans le cours de cet écrit, nous avons rapporté ces divers tableaux aux pièces justificatives, en y joignant une statistique de la population de l'empire, d'après M. Koeppen, publiée dans le journal officiel de Saint-Petersbourg, le 19 mars 1840. Ce dernier tableau surtout est très-important. Voir pièces justificatives, n° 7.

ger cet homme de résolution, ont lui fit endurer des outrages qui feraient horreur à des barbares.

Le saint-synode est ordinairement moins inhumain. Il se donne du moins l'apparence de chercher de temps en temps à soulager tel ou tel couvent en lui assignant la propriété d'un petit coin de terre. Mais, hélas ! que penser encore de cette apparente justice ? Que penser de cette générosité à effet qui rentre dans l'ordre des scènes jouées si souvent pour en imposer aux propres sujets, et surtout aux étrangers dont, quoiqu'on en dise, on redoute si fort la juste censure ? Car personne n'en saurait douter, des dispositions très-saintes du synode se porteraient bien plus à arracher aux monastères leurs biens primitifs, si quelques-uns avaient pu échapper à la confiscation générale, bien plus que de leur en accorder de nouveaux.

Et à ce propos il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici comment fut naguère enlevée au couvent de la Résurrection de Novogorod, la propriété d'un étang si nécessaire à la nourriture des moines, obligés, comme on sait, à la rigoureuse abstinence des règles orientales. Propriété qui fut transférée à la colonie militaire voisine. Comment en même temps le monastère de Macariew dut céder ses moulins à l'administration des domaines impériaux.

Le premier de ces établissements reçut, il est vrai, en indemnité, une rente de trois cents francs, et l'autre une de cinq cents. Or, cette rente, absolument nulle en elle-même, doit en outre être acquittée par le trésor public toujours épuisé, même en temps de paix, lorsqu'il s'agit de subventions au clergé. Y penser seulement en temps de guerre, serait un vrai blasphème.

Il paraît du reste que le saint-synode éprouve une jouissance particulière à enlever aux moines, aux religieuses, et même aux évêques, ces étangs qui leur demeureraient encore comme un dernier débris dans leur grand naufrage. Et cependant ces pauvres gens sont obligés à un si long, à un si rigoureux jeûne, que des aliments gras ne leur sont guère souvent possibles. Que mangeront-ils donc si le synode y va toujours de cette façon? Pas de milieu d'ici à quelque temps; ou augmenter la subvention, ou changer l'antique discipline. Ce dernier moyen serait le plus économique; sans doute, c'est celui que l'on choisira.

Il faut encore le remarquer, quand le gouvernement russe accorde quelque faveur à un monastère, ne vous imaginez pas que la mesure soit prise dans l'intérêt des religieux. Il ne s'agit pas de si peu de chose, c'est l'intérêt particulier de l'État qui se trouve en jeu. Ainsi on vantera le gouvernement pour avoir fait exécuter de grands travaux et d'importantes réparations, notamment dans les couvents de Solovez et Susdal. Mais dans quel but, s'il vous plaît? Pour y placer un nombre suffisant de soldats. — Et que feront, je vous prie, ces dragons dans un monastère? — Ils garderont les prisonniers logés dans le même couvent pour y subir leur peine. Et le très-vénérable archimandrite du lieu cumulera ses fonctions ecclésiastiques avec celles de commandant de la garnison. — C'est chose naturelle, du reste, puisque les opérations les plus sublimes du très-saint-synode sont dirigées une cravache à la main par un colonel de hussards.

Que si maintenant nous envisageons en un seul tableau

tous les traits qui dépeignent la triste condition des moines de Russie, nous confesserons bien vite qu'à l'exception du clergé séculier du même pays, il n'est pas dans la chrétienté une race d'hommes plus misérable sur la terre. Il n'en est pas de plus opprimée; il n'en est pas de plongée dans un pareil mépris. Nous confesserons de plus que, même parmi les Turcs, parmi les idolâtres de la Chine et de l'Inde, jamais dervis, bonze ou faquir n'a été aussi outragé, aussi barbarement traité que ne l'est, par son très-orthodoxe gouvernement, le clergé de la Russie.

tous les traits qui dépendent la triste condition des moines de Russie, nous confessions bien vite qu'à l'exception du clergé séculier du même pays, il n'est pas dans la chrétienté une race d'hommes plus misérable sur la terre. Il n'en est pas de plus opprimés ; il n'en est pas de plus plongés dans un pareil mépris. Nous confessions de plus que même parmi les Turcs, parmi les idolâtres de la Chine et de l'Inde, jamais de vrais, bons ou pervers, n'ont été aussi outrés, aussi parfaitement traités que ne l'est par son très-orthodoxe **CLERGÉ SÉCULIER.**

Le clergé séculier en Russie est communément appelé le *clergé blanc*, pour le distinguer des moines qui portent le nom de *clergé noir*. Et cela, non en raison de la couleur du vêtement, noir pour les uns comme pour les autres. On distingue en effet les moines, du clergé séculier, uniquement au voile noir qu'ils portent en arrière, par-dessus la coiffure. Peut-être cette distinction vient-elle de ce que le clergé séculier, se trouvant plus au milieu du monde, présente moins d'austérité que les moines plus séparés des hommes par leur institution.

A la catégorie du clergé séculier russe appartiennent toutes les personnes qui sont nécessaires au service de l'église, dans la célébration des offices divins, comme seraient les archiprêtres ou protopopes, les prêtres ou popes, les diacres, les lecteurs, les chantres, les sacristains et les sonneurs.

Si dans les églises d'Orient, le clergé séculier a toujours

eu, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nous, une autorité assez limitée, jamais dans aucune communion il n'a été aussi bas placé que dans l'église russe. Ce fut son sort d'autrefois; c'est ainsi qu'il est encore aujourd'hui. Comme déjà nous l'avons dit, il doit uniquement cette infériorité, si contraire à son institution, à l'état de mariage dans lequel les prêtres séculiers se trouvent *condamnés à vivre*. Et en effet, quelle autre expression pourrait rendre plus exactement l'état d'un prêtre russe, condamné à choisir une femme avant d'entrer dans les ordres sacrés; condamné à se prescrire des limites dans son choix; condamné, lorsque la mort l'aura placé dans un état forcé de veuvage bien autrement dangereux que le célibat continuel, condamné alors à quitter un ministère avili sans aucun doute, mais cependant son unique ressource!

Une femme est donc le principe d'existence, la partie intégrante du sacerdoce gréco-russe. Eu égard à l'universelle corruption des mœurs en Russie, le lien conjugal est devenu d'une extrême fragilité dans ce pays. Et pourtant il n'est pas un prêtre qui ose se séparer de sa Xantippe, quelque pénible qu'elle soit à supporter; parce qu'avec le divorce il sait qu'il souscrirait aussitôt l'arrêt de sa mort civile. Les femmes des prêtres russes, quand même elles ne seraient pas aimées de leurs maris, n'en seront pas moins entourées de leur part des plus grandes attentions, non pas à cause de leurs bonnes qualités, elles en manquent bien souvent, mais parce qu'elles forment l'existence et la durée du sacerdoce de leurs malheureux époux. Le proverbe russe : *Elle est heureuse*

*comme une popesse*, indique assez la domination qu'elles exercent dans les relations conjugales ; car dans la société civile elles ne jouissent d'aucune considération.

Ainsi, les conséquences de sa condamnation accompagnent le pope russe pendant toute sa vie ; elles exercent une influence complète sur tous ses actes, attendu que son ministère est étroitement lié avec l'existence de l'épouse à laquelle il est enchaîné. Quand celle-ci vient à mourir, il doit se retirer immédiatement après dans un couvent, où il mènera la vie d'un laïque, se ressouvenant bien toutefois de sa condition ; car une conduite peu surveillée pourrait l'en faire aussitôt chasser.

Depuis peu d'années, il faut le dire, l'église russe a cependant usé d'un peu d'indulgence à l'égard de ces pauvres prêtres veufs. Elle daigne accorder à ceux dont la conduite se montre exempte de reproches, la faculté d'exercer comme auparavant, les fonctions sacerdotales.

Or, de ce rapide examen des tristes conséquences du mariage pour les prêtres séculiers en Russie, que devons-nous conclure sinon la plus glorieuse justification de la discipline de l'Église catholique, qui fait pour la communion latine une loi si heureuse du célibat à tout le clergé ?

Et en effet, pour cette fille aînée de la mère universelle et unique de tout le peuple chrétien, non-seulement le clergé séculier n'est pas tombé dans le mépris qui l'accable en Russie ; mais selon l'ordre régulier de la sainte hiérarchie, nous l'y voyons occuper avec honneur le premier rang. De cette glorieuse génération sacerdotale est sortie la plus grande partie des primats, des patriarches,

des archevêques, des évêques et autres dignitaires ecclésiastiques. Dans la très-sainte et non interrompue série des successeurs du prince des apôtres, des recteurs de l'univers, des chefs et des modérateurs de l'universelle et apostolique Église de Jésus-Christ, le plus grand nombre aussi appartient au clergé séculier. L'auguste sénat de l'Église, le collège des cardinaux, ce plus glorieux des tribunaux de la terre, est également composé pour la plus grande partie, de prêtres séculiers.

Dans l'église russe, au contraire, cette malheureuse portion du clergé ne peut jamais aspirer à une dignité plus élevée qu'à celle de curé, ou tout au plus d'archiprêtre. Tous les autres degrés de la hiérarchie lui sont interdits; le sacerdoce des célibataires en est seul jugé digne. Bien plus, comme s'il n'appartenait même pas à l'ordre des pasteurs de l'Église, il n'est jamais consulté, jamais convoqué lorsqu'il s'agit de lois qui le concernent et qu'il devra observer. Nouveau Prométhée, il sera enchaîné sur son rocher par son mariage; il y végètera comme une plante stérile, malade; il disparaîtra de la terre sans avoir laissé après lui aucune trace d'action dans l'église, à peu près comme le dernier des fidèles à qui n'a pas été confié, comme à lui, le dépôt des sacrements et des divins mystères. De cet état de mépris et d'avilissement découle, et en cela rien n'étonne, découle pour un pareil clergé la honte et l'avilissement dans lesquels il languit depuis des siècles.

On connaît assez les plaintes amères répétées à toutes les époques par les métropolités contre les mœurs corrompues et l'ignorance du clergé séculier de Russie. Qu'il

suffise de rappeler les efforts tentés par Cyrille III (1249-1288), par Pierre (1308-1326) et Théodose (1461-1465) pour guérir ces deux plaies funestes de la portion de l'Église, la plus noble par son institution. Les prêtres séculiers étaient alors d'une telle ignorance, que la majeure partie d'entre eux connaissait à peine les prières liturgiques les plus communes ; un très-petit nombre aussi pouvait les comprendre. Le courageux Théodose mit la main à la réforme, mais sans atteindre au but désiré. Les prétentions de ce prélat étaient cependant bien modérées : il se contentait de demander au clergé une conduite honnête, assez d'instruction pour pouvoir lire et écrire, pour réciter avec décence les prières de la liturgie. Ce fut encore trop pour le plus grand nombre. Il se vit obligé de recourir à un parti extrême ; il les suspendit pour la plupart, attendu qu'ils n'avaient pu se soumettre à d'aussi équitables conditions. Il dut aussi leur rappeler la parole si vraie de son digne prédécesseur Cyrille III, lequel, en 1274, disait à cette occasion, dans le concile de Wladimir, qu'un seul bon prêtre valait mieux à l'Église que mille mauvais.

Cette mesure de Théodose avait laissé la plus grande partie des paroisses sans pasteurs. Le peuple se plaignit amèrement de la rigueur du prélat ; il protesta qu'il préférerait de mauvais prêtres à l'absence de tout sacerdoce. Théodose, profondément affligé, se résolut à renoncer à son siège plutôt que de prendre sur sa conscience la responsabilité qu'on lui imposait ; il se retira dans un monastère de Moscou. Depuis ce temps la corruption augmenta encore si possible ; l'ignorance de même continua

à régner, parmi ces prêtres, à un degré qui confond.

Les métropolitains, successeurs de Théodose, furent également préoccupés du moyen d'arrêter ces maux, mais ils ne purent y réussir. Le fier Iwan III qui, avec le pouvoir théocratique absolu qu'il ambitionnait, voulut, malgré la vigoureuse résistance de Siméon (1495 à 1511), gouverner l'Église comme l'État, fit cependant cause commune avec ce métropolitain pour la réforme du clergé. On prit quelques salutaires dispositions dans le concile de Moscou, en 1503. On y voit la grandeur du mal en même temps que l'impuissance des décrets du czar.

Nous avons une preuve frappante de l'un et de l'autre dans les cent articles que, cinquante ans plus tard, Iwan IV publia dans le même but. Le tableau de la corruption du clergé tracé par le czar fait horreur. On peut à peine comprendre comment des prêtres chrétiens ont pu tomber dans un pareil abrutissement. Livré à une dissolution sans bornes, plongé dans une ignorance impossible à dire, ce malheureux clergé faisait de la religion chrétienne un affreux mélange de sacrilèges usages, de pratiques superstitieuses et de ridicules cérémonies. Des provinces entières retournèrent au culte des idoles. Aux cantiques sacrés que l'Église lui avait transmis en l'honneur de Marie et du Sauveur du monde, le peuple grossier de ces contrées ne rougissait pas de mélanger les louanges impures d'Odin et des autres dieux du Nord. Quant à l'ignorance du même clergé, il suffit de dire qu'on prescrivit alors un examen aux prêtres et aux diacres, pour s'assurer s'ils savaient lire et écrire ; pour les forcer à l'apprendre dans les écoles publiques, s'ils

l'ignoraient. Les temps de trouble qui suivirent la chute des Ruricks n'améliorèrent pas sans doute l'état intellectuel et moral du clergé; aussi tomba-t-il dans un état demi-sauvage dont la réforme antiecclesiastique de Pierre-le-Grand fut impuissante à le faire sortir.

Du reste, jamais le gouvernement russe ne prit sincèrement à cœur l'amélioration morale du clergé; il s'occupa beaucoup plus à lui enlever ses richesses, comme si c'eût été là vraiment le plus grand obstacle à l'acquisition de la science et de la vertu. Aussi, ce clergé privé de ressources, méprisé, opprimé par un gouvernement insatiable, est-il tombé dans un état qui semble avoir toujours été de mal en pis. Aussi, sans exagération, comme sans crainte de blesser les hommes recommandables qui peuvent s'y trouver en ce moment, nous pouvons assurer qu'en aucune autre partie du monde il n'existe de clergé aussi dissolu, aussi privé de connaissances, aussi méprisable conséquemment, et aussi méprisé par les fidèles eux-mêmes que le clergé de Russie.

Nous n'avons jamais eu l'intention de nous constituer en juges injustes ou même trop sévères d'une race d'hommes digne en tout de la plus profonde pitié. Mais nous affirmons, comme nous allons le prouver, que la plus grande partie de ses maux vient du gouvernement, qui opprime et poursuit avec tant de barbarie les malheureux prêtres.

Une autre cause de tant de misère et d'avilissement pour le clergé russe, vient de ce que l'état du mariage dans lequel il vit, en fait une caste à part dans la nation.

Il se renouvelle sans cesse par lui-même. Les seuls

filis de prêtres ou d'autres ministres ecclésiastiques, depuis le sonneur jusqu'au protopope, entrent dans le sanctuaire, et y reprennent l'office que leurs pères y occupaient. Il est à peu près inouï d'y voir entrer quelques autres personnes sortant des classes honnêtes de la société. Il en est de même pour leurs mariages, qui se font tous avec des filles de prêtres ou de ministres inférieurs. Que par hasard un noble tombé dans la misère, qu'un marchand pauvre ou toute personne honnête donne sa fille en mariage à un pope, c'est chose si rare qu'à peine est-il besoin de le mentionner. Et qui, en effet, voudrait sacrifier sa fille, en la jetant dans une caste séparée de tout le monde et presque proscrite; dans une caste dont le gouvernement prend si peu de soin qu'elle se voit réduite, la plupart du temps, à vivre d'aumônes? La fille du plus pauvre ouvrier préférera de beaucoup s'unir à un ouvrier comme elle qu'à un prêtre. De plus, il faut ajouter que la femme de celui-ci, si elle meurt la dernière, se trouvera inévitablement plongée, elle et ses fils, dans la plus profonde misère, réduite comme elle sera à vivre du travail de ses mains, ou des faibles secours qu'elle pourra espérer de la pitié des fidèles. A des pensions pour les veuves et les enfants de prêtres, le gouvernement n'y songe même pas. Et les subventions que le synode se vante si fort de distribuer pour soulager ces infortunés, sont si limitées, que, réparties entre tant de misérables, à peine revient-il quelques francs à chacun d'eux; subventions du reste prises, non sur le trésor public, mais sur les fonds très-limités, destinés d'avance à l'entretien du clergé, des églises et des écoles.

Il n'est pas hors de propos d'examiner ici l'état social du clergé russe, indépendamment du point de vue financier. Quoiqu'en disent les adulateurs de cet empire, depuis Pierre-le-Grand, cet état ne s'est pas encore amélioré d'une manière sensible. Le clergé séculier continue à être l'objet du mépris de la nation, et les lois anciennes ou modernes, loin de le relever, l'abaissent au contraire de plus en plus dans l'opinion des peuples.

Aujourd'hui encore, comme dans tous les temps, le prêtre n'est entouré de respect et d'estime qu'à l'autel seulement. A peine dépouillé de ses ornements sacerdotaux, ce malheureux voit finir aussitôt l'éclat et la dignité qui l'entouraient. Le seigneur et l'homme instruit qui baisent respectueusement la main du prêtre à l'autel, sortis de là ne daignent pas même le recevoir dans leur demeure, quand par nécessité celui-ci demanderait la grâce de les entretenir. Semblable à un serviteur, il doit alors se tenir humblement debout sur le seuil de l'antichambre, pour y exposer l'objet de sa requête. Trop heureux lorsque le grand personnage qu'il aborde, daigne, en signe de bienveillance, lui faire donner un verre d'eau-de-vie en compagnie des domestiques. Très-rarement, et peut-être jamais, le seigneur d'un village invitera le curé du lieu à manger avec lui. S'il le fait, le prêtre devra se contenter de s'asseoir à une table séparée, dans l'antichambre, loin des orgueilleux convives du maître.

Le prêtre séculier du reste n'a pas de traitement plus honorable à espérer de l'autorité ecclésiastique. Et c'est là un immense mal, dont les conséquences pèsent

d'une manière vraiment terrible sur les églises de l'Orient.

En Russie, le synode tient le clergé séculier loin des emplois de la métropole, lesquels sont presque tous occupés par les moines. Chaque année on fait venir des couvents de province à Saint-Pétersbourg, un certain nombre de religieux, propres aux principales fonctions ecclésiastiques et aux rares prédications dont la coutume a conservé l'usage. Dans le même but, on en envoie également d'autres dans les villes principales de l'empire.

De cette manière, le synode croit, à l'aide des religieux, sauver l'honneur du clergé, les prêtres séculiers étant si incapables qu'on ne pourrait pas, sans les couvrir de honte, s'exposer à les faire prêcher et officier publiquement dans les grandes solennités. Que c'est triste et déplorable, comparativement aux grandeurs que nous offrent les glorieux ministres du même ordre dans la communion latine de l'Église catholique !

Et cependant on admire la bonhomie avec laquelle le saint synode russe pense avoir élevé ses popes à la hauteur de dignité que le sacerdoce réclame.

Mais pour faire mieux apprécier encore cet état, il faut, au risque de troubler cette heureuse quiétude, examiner, d'après les résolutions authentiques, ce qu'il est dans la réalité. Le code russe, pur et simple (Art. *Clergé*, §§ 192-239), tel sera le guide que nous allons suivre, pour nous conduire plus sûrement dans cet examen.

Le plus grand et peut-être l'unique privilège du clergé séculier, sa grande charte et l'ancre sacrée de sa li-

berté, c'est la disposition légale qui *l'exempte lui et les familles qui s'y rattachent, de l'impôt personnel et du service militaire* (§206). Et pourtant, ce fameux privilège, si nous le pesons attentivement, nous paraîtra si insignifiant en réalité, qu'il se réduit à rien. La noblesse en jouit aussi; mais avec cette différence qu'elle le possède dans toute son extension.

Pour les popes au contraire, l'exemption d'impôt ne s'applique qu'à la taxe personnelle, leurs biens continuant à être imposés, si par hasard ils en possèdent. L'exemption du service militaire est plutôt de nom que d'effet. Car, nous le savons, dans plusieurs levées de soldats, on a compris les fils de prêtres. Pour l'ordinaire, il est vrai, ce fait a lieu, seulement quand il s'agit de levées considérables. Cependant il arrive, de temps en temps, dans d'autres circonstances, que le gouvernement demande au synode quelques milliers de fils de prêtres, en don gratuit pour l'armée. Don bien légitime aux yeux du pouvoir qui le regarde comme un acte de reconnaissance pour le bienfait de l'exemption légale. Or le synode, qui est habitué à regarder le clergé comme un troupeau d'esclaves, prévient ordinairement, dans ce cas, les désirs du gouvernement. Il se montre même sur ce point toute autre chose qu'avare de ses offrandes, principalement lorsque le procureur suprême est, comme on le voit presque toujours, un officier de l'armée.

Les prêtres, les diacres, leurs femmes et leurs veuves ne sont pas non plus soumis aux peines afflictives (§208). Mais encore ici n'y a-t-il qu'un privilège apparent. En effet, lorsque les prêtres séculiers ont commis quelque

faute, on les enferme, pour les punir, dans les monastères où, sans aucun doute, on leur fait faire une pénitence plus dure que ne le seraient les peines afflictives elles-mêmes. Pour l'ordinaire on les y oblige à faire, sans prendre de repos, cinq cents, mille et jusqu'à deux mille génuflexions, en baisant chaque fois la terre. Ensuite on les occupe à des travaux corporels, après quoi ils reviennent reprendre les exercices de leur pénitence ; je veux dire ces fastidieuses et fatigantes génuflexions. Leur nourriture, pendant tout ce temps, se compose tout modestement de pain et d'eau, sans plus.

Bien que, d'après le § 195, les ecclésiastiques communique tous leurs privilèges à leurs femmes, et que celles-ci les conservent dans l'état de viduité, la même faveur ne paraît pas s'étendre aux enfants. On vit en effet, même de notre temps, des fils de prêtres punis de la bastonnade pour certains délits. Seulement, en 1836, on exempta de cette peine ceux d'entre eux qui n'avaient pas dépassé l'âge de quatorze ans. Privilège dont on doit être reconnaissant, à qui ? à la honte de voir les enfants de prêtres moins favorisés sous ce rapport que les derniers du peuple ; car depuis plusieurs années cette disposition s'appliquait à tout le monde, tant est grande l'estime du gouvernement pour le clergé, lui qui entoure les enfants des dernières classes de la nation de plus d'égards que les fils de ses prêtres !

L'ecclésiastique coupable d'un délit est jugé par l'autorité ecclésiastique (§§ 201, 202, 203 et 207). Si le crime doit ensuite mettre le coupable sous le pouvoir du bras séculier, alors on le dégrade, on l'exclut de l'ordre cléri-

cal. Après quoi l'autorité ecclésiastique le livre entre les mains des juges séculiers. Alors ceux-ci, suivant la nature de la faute commise, punissent le coupable en lui appliquant, comme à tout autre, cruellement la peine du knout, l'envoient aux galères ou dans les mines de Sibérie, suivant la nature du délit. Là le prêtre coupable assimilé aux autres criminels dans le jugement, se trouvera également confondu avec ceux-ci pour subir la punition ; il arrive même parfois qu'un prêtre dégradé se trouve envoyé pour servir comme simple soldat dans l'armée : de telle sorte que l'exemption des peines afflictives se réduit comme les autres privilèges à une vaine faveur nominale, sans aucune réalité.

Le prêtre pourra jouir de ses privilèges, mais à une condition ; c'est qu'il ne commettra jamais le délit que des peines de ce genre atteignent chez les autres. Autrement il est assuré d'en éprouver la rigueur sans aucun ménagement.

Ainsi la législation russe, si riche en dispositions favorables en apparence, montre à chaque page, dans son esprit barbare et antireligieux, le mépris qu'elle professe pour le clergé.

D'après la même législation (§ 192), embrasser l'état ecclésiastique est une chose permise à tout homme, noble ou bourgeois, esclave ou libre ; mais dans le fait il n'en est pas ainsi, quand on songe aux difficultés sans nombre apportées par le gouvernement quand il s'agit de personnes n'appartenant pas à la caste cléricale. Il tient en effet souverainement à ce que cette caste reste compacte comme elle l'est, parce qu'il en fait son profit.

C'est une troupe d'esclaves dont il dispose sans résistance. D'après le même principe, les fils de prêtres doivent nécessairement embrasser la profession de leurs pères. On s'est chargé, pour les y contraindre, de leur fermer la voie de toute autre profession.

Si, au contraire, une personne d'une condition obligée à l'impôt personnel veut entrer dans l'état ecclésiastique, en vertu d'un oukase de 1826, il faut qu'elle obtienne le consentement de la commune dont elle fait partie ; or, comme déjà nous l'avons vu, pour les moines, il est facile de comprendre avec quelle difficulté ce consentement s'obtiendra de la part d'une commune qui s'impose une charge pécuniaire en le donnant. Cette première difficulté vaincue n'est pas, à beaucoup près, la seule qu'oppose le gouvernement à de pareils projets. Il ira jusqu'à défendre à l'évêque d'ordonner ses sujets hors le cas de notoire disette de prêtres dans sa juridiction.

A la vue de mesures si désastreuses pour le sacerdoce, qui pourrait supposer dans le gouvernement russe l'ombre seulement de respect et d'attachement à sa propre foi religieuse ? Et cependant on trouve quelque chose de plus insultant encore, non-seulement aux droits du clergé, mais à ceux de l'humanité, dans les dispositions contenues aux §§ 196, 197, 198, 199, 200 et 216 du code russe, dispositions toutes confirmées de nouveau par l'empereur actuel.

D'après cela, avec des privilèges si vains en réalité, chacun imaginera sans doute que, pour les faveurs étendues aux fils de prêtres, ceux-ci en jouissent légalement,

même, s'ils sont nés avant que leur père ait embrassé le sacerdoce. Il n'en est rien cependant. Parmi les enfants d'ecclésiastiques, ceux qui sont nés avant que leur père ait embrassé cette profession, demeurent soumis aux dispositions légales de leur condition primitive. Il ne leur est pas donné de faire partie de l'heureuse caste sacerdotale.

Le même sort, du reste, attendrait le prêtre lui-même, s'il venait à quitter l'exercice de son ministère, ou s'il en était éliminé. Dans ce cas, lui et sa famille perdent tout privilège, et ils rentrent dans la classe de la société où le sort l'avait fait naître. Le prêtre d'extraction noble retrouverait, en quittant la vie sacerdotale, tous les privilèges réels de sa naissance.

Mais au moins, dira-t-on, cette fois la législation moscovite est juste et équitable ; elle rend à chacun ce qui lui appartenait avant d'entrer dans le sacerdoce. Que peut-on désirer de plus ? — Ce qu'on désirerait ? — Mais est-ce donc une marque de respect bien grande pour le sacerdoce que d'enlever à celui qui en a été honoré, la faible marque distinctive qui pourrait le relever un peu aux yeux des peuples, et deviendrait un faible témoignage de la reconnaissance acquise par des services quelquefois très-longes ? En cela n'est-il pas moins bien traité qu'un serviteur, lequel, après avoir été attaché à un maître pendant les jours de sa jeunesse, emporte au moins avec lui sur la fin de sa vie quelque marque de reconnaissance pour ses anciens services ? Mais, hélas ! que peut espérer le prêtre russe d'un synode habitué à le traiter avec plus de barbarie et de mépris que ne ferait le maître le plus dur pour le dernier des esclaves ?

Quant aux fils de prêtres et autres clercs nés dans la caste, ils jouissent, comme nous l'avons vu, des privilèges de leur naissance. Tant qu'ils y restent d'eux-mêmes, ou n'en sont pas exclus, ils n'ont pas à se faire inscrire dans d'autres classes du peuple; ce qui leur est expressément ordonné s'ils quittent volontairement ou malgré eux la cléricature. Le gouvernement exige absolument que tout individu sortant de la classe des serfs ou des prêtres se *choisisse un mode d'exister*. Tout homme libre qui n'appartient pas à l'une des classes légales, est obligé d'en choisir une.

Comme chacun le sait, le peuple de Russie est partagé, à proprement parler, en trois classes, ou plutôt trois castes uniques : les serfs, les hommes libres ou bourgeois et les nobles. L'obligation de se choisir un mode d'exister ne signifie autre chose, sinon se faire inscrire dans une commune, à l'une des classes d'hommes libres payant l'impôt personnel. Les nobles et les prêtres sont exempts de cette condition, tant qu'ils restent dans leur état.

La noblesse *personnelle* cesse avec celui qui en a été décoré. Conséquemment il n'en résulterait aucun avantage pour le fils d'un prêtre dans le cas où celui-ci l'aurait obtenue par son mérite, comme on le voit quelquefois. La noblesse *héréditaire* s'accorde bien plus rarement encore au clergé. Tout au plus on en confèrera l'honneur à un évêque ou archimandrite; encore le célibat dans lequel ces dignitaires doivent vivre, rend-il nul le privilège de l'hérédité : faveur du reste beaucoup plus utile qu'onéreuse à l'État, puisque les droits de diplôme se perçoivent toujours, et ne sont pas à dédaigner.

Les fils d'ecclésiastiques sont contraints comme les autres de se *choisir un mode d'avoir*, si, avant l'âge de 15 ans, ils n'ont pas fréquenté les écoles ; ou bien s'ils n'ont pas reçu l'instruction convenable dans la maison paternelle ; si enfin, pour cause d'incapacité, de négligence ou de mauvaise conduite, ils ont été exclus de la profession cléricale. Dans ce cas, ils sont consignés à l'autorité civile, qui se charge de leur assigner *un mode d'exister* ou de les envoyer à l'armée pour y servir l'État.

Le désir très-humain et très-philosophique des seigneurs russes, pour augmenter le nombre de leurs serfs, n'épargne pas même les fils de prêtres. Il arrive souvent qu'on trouve dans les villages appartenant à des nobles, des veuves et des enfants de prêtres réduits à la plus affreuse misère. Pour l'ordinaire, ces malheureux s'y trouvent sans appui et sans protection, surtout quand, du vivant du chef de la famille, ils appartenaient à un diocèse étranger. Or les seigneurs, rapaces comme il ne s'en rencontre que trop, foulant aux pieds tout sentiment d'humanité, d'honneur et de religion, abusent de cette position de la manière la plus révoltante. Ils inscrivent au nombre de leurs serfs les fils du prêtre mort. Si dans la suite du temps ces infortunés trouvent, par extraordinaire, quelque défenseur qui parle pour eux, alors, par oukase de l'empereur Alexandre (1820), les nobles sont tenus de restituer tous leurs droits à ces victimes de la plus odieuse tyrannie ; sinon, en peu d'années, tout souvenir légal de l'injustice s'efface, et les malheureux enfants du pape traînent, eux et leur descendance, une triste vie de misère, dans un esclavage sans remède. Si, au contraire,

ils sont assez heureux pour en sortir à temps, ils peuvent rentrer parmi les ecclésiastiques ou dans toute autre classe d'hommes libres où ils se font inscrire.

Toutefois, l'empereur Nicolas ne traite pas les enfants de prêtres avec les mêmes égards que son regrettable frère Alexandre. Le gouvernement ordonne bien, de temps en temps, un recensement des serfs que l'autorité ecclésiastique peut, quand elle le veut, faire exécuter en faveur des fils de prêtres. Mais s'il arrive qu'un de ces derniers n'ait pas été réclamé dans un de ces recensements, ou qu'il n'ait pas reçu d'emploi dans l'église, ou enfin qu'aucun poste ne soit vacant (ce qui est toujours un honteux prétexte, puisque le synode se plaint constamment du petit nombre de prêtres); dans ces différents cas, le fils de prêtre perd les privilèges de sa caste (§ 200 de l'oukase de 1831); les autorités ecclésiastiques doivent le consigner au gouvernement, qui le fait inscrire à l'une des classes soumises à l'impôt personnel, et l'envoie à l'armée. Quel mépris pour les droits du clergé ne voit-on pas manifestement dans de semblables dispositions!

Dans les pays les plus barbares, les droits du père couvrent toujours le fils; mais l'orthodoxe Russie ne se met guère en peine de respecter de pareils principes, quand il s'agit de fils de prêtres. De telle sorte que, si nous examinons avec quelque soin les avantages apparents offerts au clergé, il sera facile d'y reconnaître de simples dispositions trompeuses jetées en avant par un gouvernement perfide, pour couvrir la honte et la dureté de sa conduite. Nous y verrons que ce gouvernement n'a autre chose

en vue, sinon le désir de faire peser les chaînes d'un esclavage de plus en plus lourd sur son malheureux clergé.

Comment peut-on supposer, en effet, que des fils de prêtres soient omis sur les listes générales, et qu'ils n'aient pas d'emplois assignés, quand on considère que le synode se fait tenir, de la manière la plus exacte, au courant de ce qui concerne les prêtres et leurs familles ? quand on sait, de plus, qu'il se plaint sans cesse, dans ses relations, du petit nombre d'ecclésiastiques, depuis le prêtre jusqu'aux derniers emplois de la cléricature ; que pour cette raison il est souvent obligé d'avancer l'âge des ordinations ?

Si, de plus, nous réfléchissons, d'un côté, au petit nombre d'aspirants à la carrière sacerdotale, et de l'autre aux plaintes des métropolitains et des évêques, sur l'extrême misère qui pèse de plus en plus sur le clergé, nous verrons que les malheureux, dont il peut être question ici, sont seulement des êtres difformes de corps, ou inepes d'esprit, qu'on se voit obligé de chasser de la caste sacerdotale. Et ainsi, grâce à la paternelle influence de son gouvernement, la sainte et orthodoxe Russie voit son clergé réduit à imiter la cruauté des sauvages de l'Amérique, à rejeter et à sacrifier à sa misère ses enfants contrefaits, comme les sauvages immolent leurs pères vieux et infirmes.

Pour l'ordinaire, loin d'user d'égards envers le clergé, le gouvernement russe le traite au contraire en toute circonstance plus mal que les classes de même ordre dans la société. Ainsi, qu'un bourgeois ou un artisan jouisse de

certains droits ou de certains avantages, il peut, à la rigueur, se promettre d'en profiter sans trouble. Mais il en est tout autrement quand il s'agit des plus insignifiantes concessions faites aux prêtres et à leurs familles.

Ainsi, les fils de bourgeois ou d'artisans peuvent s'enrôler volontairement dans la milice, sans qu'on exige d'eux qu'ils sachent lire et écrire. Pour le fils de prêtre il faut qu'il ait fait, dans un séminaire, au moins moitié de son cours d'étude; qu'il n'ait pas été chassé de l'établissement pour inconduite; enfin, que dans le cas où son père serait serf d'origine, il soit, lui, né pendant que son père se trouvait engagé dans l'état ecclésiastique. Et quels grands avantages retirera-t-il de son engagement volontaire dans l'armée? Le droit de choisir le corps qu'il préfère, pourvu toutefois que sa taille s'y accommode, d'arriver plus tôt que d'autres au grade de sous-officier, que chaque soldat peut également obtenir, pourvu qu'il sache lire et écrire, et qu'il ait une conduite exempte de graves reproches.

Dans ces derniers temps, je veux dire en 1838, on voit par les relations synodales que plusieurs fils de prêtres, occupant un poste ou ayant reçu quelque décoration emportant le privilège de la noblesse héréditaire, avaient été admis dans les collèges militaires. A quoi il faut observer qu'ils n'ont pas reçu ces faveurs comme fils de prêtres, mais comme fils de nobles, attendu que tous les nobles ont indistinctement droit à cette faveur. D'ailleurs la circonstance que, jusqu'en 1838, aucun fils de prêtre ne jouit de ce privilège de la noblesse, prouverait à elle seule le peu de cas que le gouvernement fait du clergé. Si, de plus, nous examinons un peu cette concession,

nous voyons que, de sa nature, elle doit être accordée à très-peu de personnes.

Dans tout l'empire, en effet, il ne se trouve dans le clergé séculier pas plus de quatre ou cinq protopopes auxquels leur emploi donne la noblesse héréditaire. D'après les relations synodales, nous ne voyons pas non plus que, chaque année, on ait accordé à d'autres membres du même clergé plus d'une dizaine de décorations emportant un semblable privilège; seulement en 1840 on en conféra deux de plus qu'à l'ordinaire, circonstance qui se rapporte aux événements de l'apostasie ruthénienne. Ainsi, parmi 50,000 prêtres de Russie, on en trouve une dizaine environ qui reçoivent la noblesse héréditaire. Et pour ceux-là même encore, quels avantages peuvent-ils en retirer? On ne leur promet rien autre chose sinon de pouvoir demander pour leurs fils l'entrée des collèges militaires. De son côté le gouvernement se réserve le droit de prendre la demande en considération, ou de la rejeter selon l'occurrence. Dans cette position, hélas! si le prêtre anobli ne sait pas fatiguer le gouvernement de ses instances, ou s'il ne trouve pas de puissante protection, les droits de sa noblesse lui serviront à bien peu de chose, d'autant plus que ce même gouvernement a pour principe de laisser le plus qu'il est possible les fils d'ecclésiastiques loin des emplois de l'État.

Il est vrai que d'après les dispositions du § 216, les fils de prêtres et de diacres auraient aptitude à faire partie du service public. Mais on n'a jamais recours à eux, sinon lorsqu'il s'agit de trouver quelques maîtres pour les écoles et les académies ou quelques médecins pour l'armée. En pareille circonstance, le gouvernement s'adresse au sy-

node, qui lui fournit aussitôt les jeunes gens demandés. En 1837 il y en eut 38 de choisis; en 1838, 50; et en 1839, 39 sujets ainsi désignés furent appelés à partager les honneurs d'une si haute fortune. Et encore ici la largesse du pouvoir s'est-elle limitée dans des bornes assez étroites. Si les jeunes gens choisis ne répondent pas aux espérances qu'on avait d'abord conçues, on les renvoie des écoles où ils se préparaient, et ils sont obligés de rentrer dans la caste sacerdotale. Dans tous les cas, on exclut d'avance ceux qui seraient nés avant l'ordination de leur père. Telle est l'unique voie qui s'ouvre aux pauvres fils de prêtres, pour arriver aux emplois. Encore est-il certain que le gouvernement les mettrait entièrement de côté, s'il pouvait trouver parmi les fils de nobles, ou seulement d'hommes libres, les jeunes gens nécessaires pour remplir toutes les charges. Quand reverra-t-on jamais un nouveau comte Speranski, de fils d'un sonneur, s'élever, par son mérite, jusqu'aux premières dignités de l'empire!

Les prêtres ou diacres qui ont quitté les fonctions ecclésiastiques, rencontrent exactement les mêmes difficultés pour parvenir aux emplois. L'empereur Alexandre paraît avoir voulu être plus indulgent à leur égard, et bien qu'il ne facilitât point leur admission dans les administrations publiques, du moins il ne s'y opposait pas. Mais son successeur s'est empressé de retourner aux antiques usages, sous prétexte que le peuple était scandalisé de voir dans les emplois civils ceux qui auparavant administraient à l'autel. De telle sorte que, par décret de 1839, ne peuvent pas être admis aux emplois les diacres et prêtres ayant renoncé aux fonctions ecclésiastiques, les premiers après plus de six ans, les seconds après plus de dix ans

d'exercice dans leur ministère primitif. Avec une pareille condition, on ferme la porte des emplois à peu près à tout le monde.

Les ecclésiastiques roturiers, à l'égal des hommes libres de la plus basse condition, ne peuvent pas posséder de biens-fonds avec des serfs. S'il leur en vient par héritage, ils doivent les vendre dans le délai de six mois, aux seules personnes aptes à les posséder, c'est-à-dire aux nobles. Ils ne peuvent acquérir et conserver à aucun titre la possession d'autres biens que ceux où il n'y a pas de serfs attachés à la propriété. Pour cultiver leurs terres dans ce cas, ils sont obligés de recourir aux nobles du voisinage, qui leur fournissent temporairement les serfs nécessaires. Les ecclésiastiques décorés de la noblesse, sont exempts de toutes ces entraves.

Non content d'avoir avili le clergé comme il l'a fait, de l'avoir soustrait au pouvoir juridictionnel et administratif de l'évêque, pour le réduire sous lui-même à l'état de servitude, le gouvernement russe a obligé l'église elle-même d'être le bourreau de ses propres ministres. Jusqu'à ces derniers temps, les orphelins et les veuves des prêtres pouvaient encore quitter leur diocèse, et aller ailleurs chercher quelques ressources contre la misère; on leur accordait ordinairement, dans ce but, un passe-port pour un temps indéterminé. En 1837, ordre contraire arriva aux évêques, à qui l'on permettait seulement de délivrer un passe-port de quelques mois. Et c'est ainsi qu'on a enlevé, à tant de malheureux, la dernière ressource pour cacher du moins, aux yeux de leurs anciennes connaissances, la misère dont la mort du chef de famille le savait accablés. Ainsi de quelque côté que nos regards se tour-

ment, quand nous considérons cette malheureuse église, nous n'y voyons partout que principes affreux de servitude et de ruine, telles qu'il n'en est pas de comparables dans l'histoire d'aucun pays et d'aucun peuple.

Pour l'esprit servile, il règne partout, depuis le premier jusqu'au dernier degré de la hiérarchie corrompue de cette église. Le saint synode se conduit, dans toutes ses démarches, comme le très-obséquieux serviteur du procureur suprême. Celui-ci exécute, de son côté, avec l'obéissance servile d'un soldat, la consigne de l'empereur. Les évêques sont les esclaves du synode, tandis qu'en revanche ils exercent sur le clergé un pouvoir d'emprunt, mais également tyrannique. D'où il suit que l'église russe tout entière est purement et simplement l'esclave du pouvoir temporel auquel elle s'est prostituée. Digne et formidable punition qu'elle a méritée, qu'elle méritera, et qu'elle supportera sans espoir de délivrance, tant qu'elle n'inclinera pas son orgueil devant le siège immortel de la suprématie romaine; tant que la bouche sacrée de Pierre, en lui donnant le baiser de réconciliation et de paix, ne lui fera pas comprendre le langage de la liberté des enfants de Dieu,

Répétons-le donc ici, et que notre voix retentisse au loin jusqu'à ces cœurs dégénérés que la foi catholique pourrait seule rappeler à l'honneur et à la vie. Répétons-le donc hautement; si nous jetons un regard sur l'état social de l'église russe, nous y voyons, dans le clergé, une race d'hommes opprimée à un point que nul autre exemple ne l'égale sur la terre. Nous voyons de plus le gouvernement l'insulter d'une manière doublement sanglante lorsqu'il lui dit : Clergé, je vous élève et vous vénère; je

vous place parmi les nobles de mon peuple ! Et qu'a donc, grand Dieu ! de commun l'état si démesurément privilégié des nobles de Russie, avec la misérable condition du clergé ? tout au plus pourrait-on dire que ce dernier tient le milieu entre les artisans et les serfs. Et il est certain qu'en fixant les droits des plus basses classes d'hommes libres, le gouvernement si généreux en paroles pour le clergé, les a traitées plus magnifiquement qu'il ne l'a fait pour la masse avilie de ses prêtres.

Passons maintenant à la position financière de la malheureuse caste sacerdotale.

Si nous avons la simplicité de croire aux assertions des panégyristes du gouvernement, nous regarderons cette position, au moins comme supportable, sinon heureuse et florissante. Si, au contraire, nous soumettons à un simple examen les relations du synode, elle nous apparaîtra plus douloureuse encore que l'état civil. Dans le monde entier il n'existe pas de clergé aussi chétivement doté, aussi mal subventionné que le clergé russe. Tout ce qu'il possédait lui a été enlevé ; on l'a privé, de plus, des secours nécessaires pour mener une vie tant soit peu convenable à son état. En un mot, le gouvernement l'a réduit à la plus parfaite misère.

Et afin de convaincre tout le monde de cette vérité, il suffit d'examiner les sources uniques des revenus ecclésiastiques ; ce sont : 1<sup>o</sup> les offrandes volontaires ; 2<sup>o</sup> les quêtes faites dans les églises pendant les offices ; 3<sup>o</sup> les rentes des biens-fonds non séquestrés.

Cette dernière de ces ressources est si peu de chose, qu'il est inutile même de la mentionner. Plus abondantes sont les deux autres qui, en résumé toutefois, se réduisent à

une seule, la bienveillance des fidèles. Rien ne sort du trésor pour la dotation des églises et l'entretien du clergé. Voyons donc, d'après les résultats obtenus, ce que les autres sources d'abondance peuvent produire à chaque prêtre en particulier.

Le clergé russe, en 1837, comptait 106,102 personnes en service actif; je veux dire 32,202 protopopes et popes, 15,202 diacres et 58,836 clercs inférieurs. Le produit total des trois branches de revenus s'élevait à une valeur de 8,175,052 francs, laquelle somme, divisée par le nombre des ecclésiastiques, donne 77 francs par tête<sup>1</sup>.

Mais le résultat de ce calcul est encore plus frappant, si nous entrons dans le détail particulier des diocèses. Dans celui de Kaougla et Woronesch, le revenu de chaque ecclésiastique était de 49 francs; dans celui d'Orel 48, de Kasan 48, de Kursk 29, de Smolensk 28, de Novoscherkask 14, et enfin de Catherinoslaw de 11 francs seulement. Et cependant tous ces diocèses sont situés dans des contrées abondantes et fertiles<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir pièces justificatives, n° 10.

<sup>2</sup> Voici le tableau exact des revenus du clergé russe :

ÉPARCHIES.	ROUBLES en papier.	ECCLÉSIASTIQUES.	SALAIRE en roubles.
Kaluga. . . . .	135,480	2,728	49
Woronesch. . . . .	169,170	3,390	49
Orel. . . . .	195,798	4,033	48
Kasan. . . . .	71,416	2,242	31
Kursk. . . . .	116,738	3,917	29
Smolensk. . . . .	100,238	3,577	28
Novoscherkask. . . . .	33,365	2,360	14
Catherinoslaw. . . . .	51,382	4,640	11

Si nous considérons ensuite que le traitement de chaque ecclésiastique est gradué d'après les différents degrés hiérarchiques, on ne peut s'émerveiller assez en voyant un si misérable, ou plutôt un si ridicule salaire accordé aux clercs des ordres inférieurs. Ce salaire en effet devra se réduire, pour ces derniers, à quelques sous à peine chaque année ; si tant est seulement qu'il leur revienne quelque chose.

Malgré cela cependant, et personne n'ose révoquer ces calculs en doute, malgré cela le gouvernement russe a encore l'audace de se glorifier des soins qu'il prend pour améliorer le sort de ses prêtres ; leur faisant, dit-il, distribuer des sommes considérables dans les circonstances calamiteuses.

C'est ainsi qu'en 1837, pour 385 familles d'ecclésiastiques qui avaient perdu leurs maisons et tous leurs meubles dans un incendie, il daigna donner une somme de 48,425 francs pour réparer leurs pertes, relever leurs maisons et refaire leur mobilier. Chaque famille reçut 125 francs. Quel magnifique palais, quel splendide ameublement se seront procurés MM. les popes avec cette aumône prodigieuse des largesses impériales !

Le libéral monarque accorde aussi aux prêtres et aux diacres des gratifications extraordinaires pour les récompenser de leur zèle à ramener des sectaires à la foi nationale, à pervertir surtout les pauvres Ruthéniens-unis. En 1837, la somme employée à cette bonne œuvre fut de 499,858 francs divisée entre 1524 personnes, ce qui fait 327 francs pour chacune. Un tiers de cette somme fut partagé entre les ecclésiastiques des six éparchies occi-

dentales, c'est-à-dire Kiew, Mohilew, Minsk, Podolie, Polozk et Volhynie, afin de redoubler leur zèle et leur courage dans l'œuvre de perversion entreprise contre les Ruthéniens-unis, très nombreux dans ces provinces.

Bien que la misère du clergé russe paraisse affreuse, si l'on s'en rapporte aux seules relations synodales, cependant il est certain que le tableau présenté à ce sujet par le procureur suprême est encore bien au-dessous de la vérité. Nous ne pouvons pas comprendre comment la charité des fidèles a pu atteindre la somme de plus de huit millions de francs pour le seul entretien du clergé. On sait en effet que, sur quarante millions d'habitants qui forment le chiffre total de la population schismatique en Russie, près de trente-sept millions appartiennent à la classe des serfs; on sait de plus que, grâce aux charges imposées à cette masse par les maîtres du sol, et par la très-pieuse couronne du maître des maîtres, ces malheureux esclaves de la glèbe ont à peine de quoi vivre pour eux, loin de pouvoir donner à d'autres. On sait qu'un serf russe, loin d'avoir des largesses à faire au pape, est bien heureux, lorsqu'après avoir à peu près vécu pendant la semaine, il peut acheter le dimanche, pour contenter sa dévotion principale, un cierge qu'il fera brûler devant un saint ou devant l'image de la sainte Vierge. De telle sorte que, hors des villes où les hommes de condition libre se trouvent, il sera bien difficile de recueillir pour le prêtre la plus légère somme.

Mais admettons que le chiffre officiel des offrandes soit exact, en le maintenant dans ces proportions, la condition du prêtre même des villes sera infiniment miséra-

ble; celle des popes de la campagne sera insupportable. Aussi, malgré tant d'obstacles qui s'opposent à leurs réclamations, les cris désespérés de ces malheureux sont arrivés plus d'une fois jusqu'aux oreilles impériales. Et cependant Sa Majesté n'a jamais pensé, ne pense pas et ne pourra jamais penser à trouver un remède efficace à cette misère. « Le métropolitte de Kiew, dit la relation » synodale de 1838, touché de la pauvreté de son clergé, » en fit la relation au gouvernement pour lui demander » du secours. » L'empereur ordonna au procureur suprême de prendre ce rapport en considération. On le fit. Le procureur suprême s'occupa aussitôt de trouver quelque palliatif aux maux signalés. Une commission présidée par lui-même s'établit pour examiner, de concert avec le ministre du domaine impérial, l'état et les besoins du clergé, le mode à adopter pour le secourir. Dans le courant de 1839, on mit la main à l'œuvre en examinant les anciens statuts dressés pour l'entretien des prêtres, les mesures prises depuis le commencement du dernier siècle; puis on fit la comparaison avec ce qui existe pour les autres clergés de l'Europe.

Quel fut le résultat de cet examen? Une amère ironie de la commission qui fit voir alors dans quel mépris barbare elle tenait les ecclésiastiques du clergé national. Elle s'arrêta, pour baser l'amélioration prétendue qu'elle voulait entreprendre, sur ce qui s'était fait en Russie depuis Pierre-le-Grand.

Or, depuis le règne de ce prince jusqu'à nos jours, le gouvernement russe n'a fait autre chose que dépouiller son église et la réduire à la mendicité.

Le procureur suprême Protasow poussa même l'impudeur jusqu'à dire que les mesures adoptées n'ont pas produit tout l'effet désirable, parce qu'on ne lui a pas fait connaître d'une manière assez rigoureusement exacte la condition où se trouve réduit le clergé, non plus que l'état de ses besoins; comme s'il était nécessaire d'entrer dans de bien scrupuleux détails historiques pour savoir ce qu'il faut de roubles à un pope pour vivre décemment, lui, ses enfants et sa femme! Ces notions historiques, le procureur suprême les trouverait au fond de son propre cœur, si la main de fer qui le comprime comme tous les autres, lui avait encore laissé des entrailles.

Il serait bien autrement honorable à un gouvernement qui se respecte, de restituer au clergé une portion convenable des immenses richesses enlevées si injustement à l'église par Pierre et surtout par Catherine; plutôt que de se contenter d'insultantes doléances sur ce qu'on n'a pas encore trouvé le moyen convenable pour secourir tant de misère. Si la Russie ne se fait pas un jeu cruel de cette apparente bienveillance pour son clergé; si les commissions nommées par le synode ne sont pas instituées pour tromper avec plus de perfidie; qu'on redonne donc au clergé ce qui lui a été sacrilègement enlevé d'années en années, spécialement depuis 1764 jusqu'à nous.

Au lieu de cela, que fait donc cette fameuse commission instituée déjà depuis deux ans? Quels projets a-t-elle conçus? comment les met-elle à exécution. — La commission? Mais elle ne s'est même pas souvenue de faire connaître quelles grandes vues elle concevait pour accomplir son énorme tâche. Aussi comment veut-on que le synode

puisse, même avec de la bonne volonté, accomplir l'œuvre de son apparente sollicitude?

Il serait bien temps d'y songer cependant; et le gouvernement n'a pas honte de retenir tant de richesses, sans augmenter le misérable salaire de ses prêtres, au moins des éparchies qui lui ont fourni de si abondants trésors. Nous le disons, mais c'est à peine croyable: dans les vastes, populeux et riches diocèses de Kiew, Mohilew, Podolie, Minsk, Polotzk et Volhynie, le revenu annuel des biens ecclésiastiques conservés ne s'élève pas à plus de 19,874 francs et un centime. Le produit des troncs aux portes des églises, dans les mêmes diocèses, a été dans un an, de 249,459 francs 46 cent., et celui des quêtes, de 147,980 francs 87 cent. C'est donc un revenu total de 417,314 fr. 34 cent., qui forme le traitement de 11,040 ecclésiastiques. Divisée par cotes égales, ce serait une somme annuelle de 37 fr. par personne: n'est-ce point là, je le demande, outrager jusqu'au sang un clergé qui se trouvait autrefois à la tête de la civilisation en Russie? Je ne parle pas des considérations d'une autre nature.

Le gouvernement russe, du reste connaît parfaitement cette immense misère. Mais pourquoi ce gouvernement, qui tâche, par tous les moyens, de cacher à l'Europe civilisée cette plaie avec tant d'autres; pourquoi ce gouvernement si généreux ne songe-t-il pas, au moins, à soulager son clergé dans les quarante-trois autres éparchies de l'empire, où cette misère est encore plus affreuse?

La réponse à cette question est claire. C'est que dans ces quarante-trois diocèses, il ne se trouvait pas, comme dans les premiers, de riches biens ecclésiastiques à con-

fisquer sur les catholiques, contrairement aux traités conclus, à la face de l'Europe, avec la Pologne et le Saint-Siège. Parce que, si dans les provinces, où les richesses catholiques viennent fournir ce que le trésor devrait déboursier, le gouvernement russe daigne parfois se décider à écouter les prières de ses propres prêtres, il a bien autre chose à faire que prêter ailleurs l'oreille à des plaintes qu'il devrait faire cesser à ses propres dépens.

Voilà un aperçu de la misère du clergé ; passons maintenant à l'état des Églises.

Le gouvernement russe a pour pratique de ne pas déboursier un centime pour l'entretien de ces édifices, pas plus que pour les frais du culte divin. Toutes les dépenses nécessitées pour ce double objet, doivent se prendre sur des quêtes qui se font chaque année. En 1837 la somme de ces quêtes s'est élevée à 1,501,925 fr. 30 cent. ; ce qui, pour 25,968 églises paroissiales, fait 57 francs par église. Quelle riche dotation ! Et cependant avec aussi peu de ressources, les prêtres russes sont tenus d'entretenir jusqu'aux pavés devant les églises et devant leurs propres demeures. O gouvernement vraiment économe, comme il sait admirablement faire peser sur les épaules du pauvre peuple le poids d'une dépense qui lui appartiendrait à tant de titres !

Quelle merveille, après cela, si les vocations sacerdotales deviennent si rares, si les fils de prêtres eux-mêmes éprouvent tant de répugnance à embrasser l'état de leurs pères ? le procureur suprême du saint synode constate lui-même cette tendance remarquée dans toute la Russie. Il en parle de la manière suivante, dans la relation de 1836 :

« Il manque, dit-il, 2831 prêtres, 2263 diacres et 11,212  
» clercs inférieurs; en tout 16,306 personnes. Ce déficit,  
» qui augmente chaque jour dans toutes les éparchies,  
» dans quelques-unes se fait voir d'une manière trop sen-  
» sible. Dans l'éparchie de Catherinoslaw, il manque 285  
» prêtres, dans celle de Smolensk 198, dans celle de Kiew  
» jusqu'à 2,037. » D'après la relation de l'année suivante,  
» il manque 3,043 prêtres, 2,493 diacres et 11,560 clercs  
» inférieurs. » En 1838 le déficit s'élevait à 2,417 prêtres,  
2404 diacres et 10,583 clercs inférieurs. Enfin, en 1839,  
il manquait 10,174 de ces derniers, 2,161 diacres et  
1944 prêtres.

Que si nous formons maintenant un tableau statistique du clergé russe, d'après les relations du synode, nous ne trouvons, dans aucune éparchie, le nombre d'ecclésiastiques nécessaire. Nous voyons même qu'en certaines parties une quantité de fidèles demeurent sans assistance religieuse. Force est donc à M. le procureur suprême du synode, de chercher encore remède à cette autre misère. Nous avons vu comme il réussissait pour les autres, examinons comment il s'en tire pour celle-ci.

« Le nombre des paroisses vacantes, dit-il dans son rapport de 1836, est si grand dans quelques éparchies qu'il  
» a été impossible aux fidèles d'accomplir leurs devoirs religieux. En conséquence, le saint synode a fait conférer  
» l'ordination à des diacres, bien qu'ils n'eussent pas les  
» connaissances théologiques nécessaires. On s'est contenté des bonnes dispositions du cœur, de la piété, de  
» la connaissance de la parole de Dieu, et qu'ils n'eussent

» pas moins de 30 ans. » — « Le saint synode, dit le rapport de 1837, est occupé à remédier au défaut d'ecclésiastiques, en en faisant venir des provinces où ils sont nombreux dans celles où il y a si grande disette de sujets. Dans ce but, les évêques rendent, chaque année, compte au synode du nombre d'élèves destinés à recevoir les saints ordres, afin que le synode puisse indiquer aux évêques des éparchies qui manquent de prêtres celles d'où ils pourront tirer des séminaristes prêts à recevoir les saints ordres, afin de les ordonner ensuite et de les envoyer dans les paroisses vacantes. On a ordonné pareillement aux écoles inférieures de donner le nombre d'élèves qui ont fini le cours de leurs études. Avec de semblables mesures, on remédiera autant que possible au défaut de prêtres qu'on dit exister dans quelques provinces, en employant des moines et des prêtres séculiers appartenant à des diocèses qui en ont de reste. »

A lire ce rapport, il semble vraiment que M. le procureur suprême ait, comme le Thésée de la fable, le talent de faire des hommes, des clercs, des diacres et des prêtres avec du sang de dragon. Il se plaint lui-même, et ses rapports le prouvent, qu'il manque des prêtres partout, et cependant il parle de diocèses où il y en a de reste. Il parle de moines, et l'on sait que le nombre en est bien plus restreint encore que celui des prêtres séculiers. Il compte enfin suppléer au défaut de prêtres formés par des ordinations de diacres et d'élèves de séminaires sans connaissances théologiques suffisantes, comme on ne le pratique que trop dans les églises d'O-

rient. Quels guides veut-on donc que deviennent pour le peuple des prêtres ainsi ébauchés? Dans quelle misérable condition intellectuelle et morale ne se trouvera point un pareil clergé? Quel secours et quel appui pourra-t-il prêter aux fidèles?

Mais allons plus avant encore; demandons au gouvernement russe si, même en admettant que tous les postes ecclésiastiques reconnus par sa munificence soient remplis, il est possible, avec ce nombre d'églises et de prêtres au complet, que les secours religieux soient administrés à tous les fidèles.

Ici encore les faits parleront un langage bien sévère; ici encore les faits diront qu'on est avare pour satisfaire aux besoins religieux des fidèles comme pour secourir la misère matérielle des prêtres et des églises.

Divisons le nombre de 33,591 protopopes et popes, de 15,724 diacres et 59,472 clercs inférieurs par le chiffre total de quarante millions de fidèles que possède la Russie, nous trouverons un prêtre pour 1190 âmes, un diacre pour 1543, et enfin un clerc pour 672. Si de même nous comparons les 25,968 paroisses au nombre total de la population *orthodoxe*, nous trouvons 1540 fidèles pour chaque église<sup>1</sup>.

La disproportion entre les besoins des peuples et le nombre des paroisses ressortira d'une manière encore plus sensible, si nous établissons nos calculs d'après les considérations géographiques. Pour le prouver, nous nous contenterons de citer peu d'exemples.

<sup>1</sup> En voici le tableau exact. (Voir page suivante.)

Dans l'éparchie d'Orenbourg, il y a 4,530 fidèles pour un prêtre et une paroisse, sur une étendue de cinquante milles carrés. Dans l'éparchie d'Olonetz et Wologda, on voit une paroisse et un prêtre pour cinquante milles carrés de terrain et 940 à 1562 fidèles ; dans celle de Viatka, une paroisse et un prêtre pour vingt milles carrés et 1286 fidèles. Dans celle de Perm et Saratow, une paroisse avec un prêtre pour trente mille carrés avec 2,553 et 2,058 fidèles. Enfin dans l'éparchie de Catherinoslaw, pour vingt milles carrés, une paroisse avec un prêtre et 1358 fidèles.

Les conséquences d'une pareille disproportion entre les paroisses, les prêtres et le nombre des fidèles doivent nécessairement être très-graves. Il est impossible aux curés de parcourir les paroisses de manière à don-

ÉPARCHIES.	SUPER- FICIE en mètres carrés.	POPULA- TION.	ÉGLISES paroissiales.	PRÊTRES.	ÉTENDUE des paroisses en milles carrés.	NOMBRE d'âmes pour un curé.
Saratow. . .	3,443	1,564,400	523	760	6	2,058
Wiatka. . .	2,497	1,511,600	321	661	7	2,286
Perm. . .	2,721	1,488,800	413	583	6	2,553
Orenbourg . .	6,535	1,771,400	299	391	21	4,450
Tambow. . .	1,152	1,592,700	781	960	1 3/7	1,658
Twer. . .	1,122	1,297,900	862	886	1 1/4	1,464
Kasan. . .	1,004	1,220,800	386	522	2	2,338
Wologda. . .	6,880	747,500	672	592	10	1,262
Olonetz. . .	2,354	239,200	231	254	10	940
Woronesch. .	1,354	1,507,200	589	782	2 1/5	1,914
Novoscherkask.	2,500	640,000	359	559	6 4/5	1,143
Charkow . .	1,386	1,334,900	586	749	2 2/5	1,783
Catherinoslaw .	1,186	791,000	663	965	4	1,358
avec Taurien. . .	2,040	520,000				

ner aux fidèles l'aliment de la parole de Dieu. Ces paroisses ressemblent à des missions, et comme les malheureux qui les habitent sont en grande partie des serfs attachés à la glèbe, il est impossible à un grand nombre de remplir leurs devoirs religieux, même dans le temps pascal. Un grand nombre aussi meurt entièrement privé des consolations que la religion offre avec tant de charité aux agonisants. Même le baptême et la bénédiction nuptiale sont différés de la manière la plus funeste, particulièrement dans les contrées de la zone glaciale, où les prêtres n'ont ni la force ni le temps de visiter régulièrement leurs immenses districts. Le saint synode lui-même a senti le vice de cette organisation, au moins dans quelques cas particuliers. Nous le voyons en effet, en 1837, faire construire une église dans le village de Hrivipojaes, dans le cercle de Pudosek, éparchie d'Olonetz, attendu que les habitants de ce village se trouvaient à environ cent vingt-cinq milles de la paroisse.

« Dans quelques pays de l'éparchie de Tambow, dit le » procureur suprême dans son rapport de 1837, les habitants se trouvent si éloignés de leurs églises qu'il leur » est impossible de s'y rendre, même dans les plus grandes solennités de l'année. » L'archevêque diocésain proposa en conséquence d'y faire construire des oratoires pour que le prêtre pût, au moins de temps en temps, s'y rendre pour célébrer les saints mystères, et pour y déposer les cadavres pendant quelques jours, jusqu'au moment de l'inhumation.

Quant à l'organisation intérieure de l'église russe, elle est encore plus défectueuse que tout le reste. Après dix siècles d'existence qu'elle compte déjà, on serait porté à

croire qu'elle possède un code arrêté de lois ecclésiastiques. Eh bien ! il n'en est rien absolument. Tout s'y trouve en état d'enfance pour l'organisation. Elle ne sait pas ce que c'est qu'un vicaire forain délégué de l'évêque dans le diocèse ; elle n'a même pas l'idée d'un établissement régulier de paroisses.

Dans un rapport synodal de 1837, le procureur suprême fait connaître que, dans un grand nombre de paroisses, il n'y a pas de registres de baptêmes, de mariages et de décès ; que tout est dans l'état le plus pitoyable, et que l'église semble naître d'hier. Le clergé lui-même sentit le besoin de sortir d'un pareil état. En conséquence, dans le courant de 1838, le saint synode résolut de formuler, pour les évêques, un règlement d'administration dont on éprouverait l'effet pendant un an, après quoi il serait approuvé définitivement, s'il y avait lieu.

Et ici nous devons vraiment admirer l'habileté incomparable du très-saint synode ou plutôt de son suprême régulateur. En 1838, il conçoit et enfante un règlement pour l'administration épiscopale qu'on devait mettre à l'épreuve pendant un an. Ce règlement fut approuvé dans ce sens par l'empereur. Et, chose admirable ! dans la même année, on eut le temps de recevoir de toutes les éparchies des rapports constatant que ce même règlement avait parfaitement fonctionné pendant le temps voulu. Après quoi, comme il était bien juste, il fut confirmé pour servir de loi et de règle à toujours. — Un code de lois ecclésiastiques octroyé par un souverain temporel et par un colonel de hussards ! Vraiment il y a de quoi envier le sort d'une église si fortunée !

Ce n'est pas tout : nous devons l'avouer également, toutes ces divinités, autrefois si expéditives dans leurs affaires, Jupiter, Minerve et autres de pareille farine, n'avaient pas à leur service des locomotives si accélérées que le synode russe. Deux ailes de plus à tes oreilles, deux ailes de plus à tes talons, ô Mercure ! car, pour parcourir en si peu de temps les 1,674,170 milles carrés de la seule Russie d'Europe; pour communiquer aux évêques le règlement de sa très-gracieuse majesté; pour donner aux dociles prélats le temps d'en faire l'expérience et de le renvoyer approuvé, encensé, béni jusqu'au sanctuaire du saint synode, ô Mercure ! tes plumes d'autrefois ne sauraient te suffire.

Le synode reconnut également la nécessité des vicaires forains pour surveiller le clergé, pour le rendre plus exact à l'obéissance de ses devoirs, et pour imposer, autant que possible, un frein à la corruption de ses mœurs. On mit la chose sous les yeux de l'empereur. Et dans sa paternelle sollicitude pour l'église, sa majesté daigna donner son approbation au projet, en ajoutant toutefois pour condition que l'institution de ces vicaires forains ne coûterait rien au trésor public, et que leur traitement se prendrait sur les fonds du clergé.

En présence de l'immense pauvreté des églises, qui n'ont, comme nous l'avons vu, que 57 francs de revenus, terme moyen, provenant des offrandes des fidèles; en présence de la misère des ecclésiastiques à qui reviennent aussi en moyenne, sur les fonds communs, 70 francs par année, c'est vraiment une bien insultante et bien ridicule demande que celle du synode obligeant chaque église à

se procurer à ses propres frais une bibliothèque pour l'instruction des clercs. Du reste, il souscrit à sa propre honte dans cette outrageante prétention, lorsqu'il avoue, dans sa Relation de 1837, « que, faute de ressources, » beaucoup d'églises n'ont pas pu se procurer de livres. »

Mais sans doute le pieux lecteur désirera savoir quels livres de profonde doctrine étaient désignés comme devant composer ces fameuses bibliothèques ecclésiastiques. Le saint synode va lui répondre. Il lui dira qu'il s'agit d'ouvrages renfermant la saine doctrine orthodoxe; et il s'explique en recommandant les catéchismes, afin que les prêtres puissent bien la connaître, cette doctrine, et l'enseigner clairement au peuple. Et comme une quantité de ces pauvres églises ne pouvait rien se procurer de ce qu'on demandait, le gouvernement ouvrit les trésors de sa libéralité. Il fit distribuer partout le travail élémentaire du célèbre Pierre Mogila, ainsi que la profession de foi dressée par les quatre patriarches d'Orient en 1723. De cette manière, les poperies de l'empire posséderont toutes, quant à présent au moins, deux magnifiques ouvrages de quelques feuilles d'impression chacun. Et ainsi le saint synode, dans les rapports adulateurs déposés aux pieds de son maître, pourra se vanter d'avoir jeté les premiers fondements de bibliothèques pour les églises de toutes les Russies.

La misérable condition du prêtre russe nous fait comprendre comment nous le voyons se mêler à la plus infime classe de la société pour y chercher ses moyens d'existence; comment parfois on le trouve souillé des plus

énormes crimes et abandonné aux plus honteuses habitudes de désordre. Sa vie matérielle est si souvent remplie de privations forcées, qu'il doit nécessairement y chercher une compensation dans les circonstances de baptêmes, mariages, bénédictions et enterrements qui lui permettent au moins de satisfaire son vorace appétit. Aussi l'y voit-on ordinairement demander sans honte et sans retenue, manger et boire avec excès, et s'il reste encore quelque chose, l'emporter avec lui pour le jeter en pâture à toute une famille affamée. D'où vient le honteux proverbe : *Suis-je donc un pope pour manger deux fois ?* On connaît également les excès que ces prêtres commettent dans ce qu'on appelle les sacrifices en mémoire des morts ; dans les repas du temps pascal où le peuple russe mange avec les prêtres l'agneau et les œufs bénits. Aussi le vice de l'ivrognerie est-il si commun parmi eux, qu'on n'y fait aucune attention. Seulement ils se sont rendus ainsi de plus en plus l'opprobre du peuple et l'horreur du genre humain. Certes, nous sommes loin de nous complaire à dévoiler ainsi les turpitudes d'une classe d'hommes appelés à exercer par l'exemple de leurs vertus une si grande influence sur la société civile. Mais le synode les ayant dévoilées dans ses Relations, nous ne pouvons pas les passer sous silence.

On y voit la statistique des prêtres dégradés en 1836. Le nombre en était de 208, parmi lesquels 86 condamnés par le synode et le reste par les tribunaux des évêques. Des condamnations moins graves avaient été prononcées également contre 1985 autres prêtres, 1531 par les tribunaux des évêques et 454 par le synode. De cette manière,

sur le nombre des prêtres, qui s'élevait à 102,456, il y en avait deux sur cent de condamnés.

L'état moral du clergé, loin de s'améliorer depuis, a toujours été au contraire en empirant, comme les Relations synodales en font également foi. En 1837, 1838 et 1839, le nombre des ecclésiastiques condamnés par le synode ou par l'autorité diocésaine s'élève à 4,202, 4,314 et 4,932. Si nous comparons le nombre des condamnés au chiffre total du clergé, nous trouvons qu'en 1837 il y a un condamné sur 24 individus; en 1838, un sur 23, et en 1839, un sur 20. Si nous voulons ensuite calculer le nombre total des condamnés dans le cours de quatre années, de 1836 à 1839, nous en trouvons 15,443, c'est-à-dire le sixième des 102,456 ecclésiastiques de Russie. Trouvera-t-on dans toute autre classe de la société un nombre aussi énorme de condamnés comparativement à la somme des individus qui la composent ?

Si le nombre des condamnés ecclésiastiques en Russie est considérable comparativement à la somme totale du clergé, il devient effrayant si nous le considérons en particulier pour certains diocèses. Il résulte d'une statistique judiciaire ecclésiastique en ce moment sous nos yeux, que dans l'éparchie de Wiatka, la neuvième partie du clergé se trouva sous jugement; dans celle de Kasan et Orel la dixième; dans celle de Tchernigow la treizième; dans celle de Kiew la quatorzième; dans celle de Novoscherkask la quinzième; dans celle de Novogorod la vingtième, et enfin dans celle de Moscou la vingt-sixième. Quel lamentable tableau que celui offert par le clergé

russe à l'historien ecclésiastique et aux méditations de l'enseignement social <sup>1</sup>.

Ce tableau est d'autant plus affligeant qu'il est tracé par le synode, organe officiel du gouvernement, surtout quand on songe que tous les ecclésiastiques mis en cause par le synode ou par l'autorité des évêques l'ont été seulement pour des fautes graves, et, comme le dit lui-même le procureur suprême, pour des *crimes infamants*. On doit donc tenir pour assuré que tant d'autres fautes, tant de faiblesses plus ou moins graves n'ont pas été dévoilées en public; qu'on a autant que possible pourvu à sauver les convenances envers le clergé; qu'on n'a point perdu de vue l'amour dû au prochain, et qu'on aura puni, comme c'est un devoir, de semblables fautes dans le secret de la

<sup>1</sup> Le tableau suivant en donnera une juste idée.

Causes judiciaires ecclésiastiques.

ÉPARCHIES.	CLERGÉ.	1836.	1837.	1838.	1839.	PROPORTION par rapport au nombre des prêtres.
Orel. . . . .	3,594	114	355	380	384	10 <sup>e</sup>
Kursk. . . . .	3,643	99	156	175	216	17 <sup>e</sup>
Kasan. . . . .	1,990	67	176	197	102	10 <sup>e</sup>
Wiatka. . . . .	2,230	—	136	177	230	9 <sup>e</sup>
Kiew. . . . .	2,953	1	87	—	215	14 <sup>e</sup>
Tchernigow. . . . .	2,444	—	170	—	—	13 <sup>e</sup>
Moscou. . . . .	4,276	87	160	—	—	26 <sup>e</sup>
Novoscherkask. . . . .	2,016	93	138	—	—	15 <sup>e</sup>
Novogorod. . . . .	2,345	—	116	—	—	20 <sup>e</sup>
Astracan. . . . .	224	—	8	3	6	28 <sup>e</sup>

charité et la discrétion du sanctuaire. Tout au moins nous pouvons être certains que le gouvernement n'a pas eu du tout pour but de décréditer à plaisir tout le clergé de son église aux yeux de la nation et des contemporains.

La portion la mieux élevée et la plus instruite de la nation, spécialement à Saint-Pétersbourg, a été frappée de stupeur en apprenant qu'en 1836, dans une seule année, 208 prêtres avaient été dégradés. Elle fut à juste titre épouvantée d'une pareille révélation qui faisait craindre la corruption totale du clergé. Aussi le gouvernement jugea-t-il à propos de ne plus rapporter en détail de semblables condamnations dans ses relations publiques. Bien plus, en 1837 il s'efforça, dans son rapport, de rétablir un peu la réputation du clergé si fortement ébranlée par l'exposé de l'année précédente. « Si de semblables faits, dit-il en parlant des délits du clergé, ne pouvaient pas être entièrement évités, eu égard à la vaste étendue de l'empire, et de l'absence des séminaires existés seulement depuis peu de temps, eu égard au peu d'instruction de notre clergé qui se trouve encore dans l'enfance sous ce rapport, de telle sorte que l'ancienne barbarie n'avait pas encore entièrement disparu, toutefois ce même clergé s'est montré riche en exemples de piété antique et de sévérité de mœurs. »

---

## VII.

### LE TROUPEAU.

Le proverbe : *tel pasteur, tel troupeau* (Kakof pop, takof ij prichod) est vulgairement reçu en Russie. D'après cela nous établirons les éléments du tableau que nous allons faire de l'état moral du peuple orthodoxe. Le peuple russe se divise, sous le rapport religieux, en trois classes, les *orthodoxes*, les *dissidents* ou *sectaires* et les *infidèles*. En les considérant toutes les trois, nous aurons en vue l'influence que le gouvernement exerce et prétend exercer sur elles par le moyen de son propre clergé.

Nous le répétons donc, l'état moral d'un clergé peut ordinairement faire apprécier d'une manière assez juste celui de la nation. Si le clergé se présente comme un modèle de vertu et de science ; si, par son propre exemple, il sert d'instruction aux peuples ; si en un mot il est vraiment le sel de la terre, appelé à purger les âmes de la corruption du péché, à les purifier pour la vie éternelle : alors le troupeau sera lui-même rempli de la bonne odeur

de J.-C. ; il brillera par ses vertus, par une sainteté conforme aux enseignements de la divine parole. Si, au contraire, le sel est corrompu et la lumière voilée, le troupeau de son côté marchera dans les ténèbres, au milieu de la corruption de l'esprit et du cœur.

Si donc nous jugeons de l'état moral du peuple russe d'après les relations qui nous sont données de la dépravation excessive du clergé, un tableau affreux devra nécessairement se présenter devant nous. Et en réalité, ce tableau n'est que trop conforme à ce qu'on pouvait et attendre de la puissance du péché sur l'homme déchu, de la malédiction qui l'a suivi.

Toutefois, comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous ne prendrons pas la première pierre pour attaquer et frapper. Nous nous contenterons de suivre les indications statistiques du synode. Ces rapports ne nous font, hélas ! que trop connaître à quel degré de corruption se trouve déjà un peuple à peine parvenu au premier degré de la civilisation sociale et chrétienne.

Pour ne pas être injuste, pour ne pas condamner avec une excessive rigueur tout ce peuple considéré sous le rapport religieux, il nous semble nécessaire d'en considérer l'ensemble dans sa division politique, en deux grandes classes de serfs et d'hommes libres. Nous admettons cette division d'autant plus volontiers que le gouvernement l'observe toujours dans ses actes publics.

Le saint synode, non moins que les panégyristes nationaux ou étrangers de la Russie, s'accordent pour exalter le dévouement de cette nation *sainte* à son église nationale. Pour que ces emphatiques éloges fussent aussi

vrais qu'ils sont faux, il faudrait prouver qu'il existe parmi le peuple une parfaite unité de foi, et le zèle dans l'accomplissement des devoirs du chrétien.

Et quels sont ces devoirs? quels sont du moins les principaux actes extérieurs qui, à l'époque la plus solennelle de l'année indiquent au moins que l'on fait des efforts sincères pour accomplir les autres? Il y en a deux principaux, très-solennellement pratiqués en particulier dans l'église russe. C'est de purifier au moins une fois chaque année, par la confession, sa conscience des péchés qui peuvent la souiller; puis recevoir en état de grâce le corps sacré du Sauveur, dans la divine Eucharistie.

Eh bien! malgré les pompeux éloges du synode sur la piété russe, ces deux actes se font-ils dignement et fidèlement par le peuple? Trouve-t-on chez celui-ci, demandons-nous à M. le procureur-suprême, l'unité de foi et la fidélité au devoir pascal? Tant qu'on n'aura pas solidement établi ce fait, jamais nous ne croirons que la piété chrétienne, semblable à une rosée de bénédiction, soit descendue sur le peuple russe.

Mais, loin d'oser affirmer rien de semblable sur le compte de son église, le Saint-Synode est obligé de verser des larmes amères sur l'éloignement du peuple pour ses devoirs. Des plaintes sans fin que cet état de choses amène, et que les relations officielles constatent, il résulte que le poison de l'hérésie, comme celui de l'immoralité, ont également gangrené jusqu'au fond du cœur tout ce peuple orthodoxe.

A l'article du *troupeau*, on fait, dans chacune des relations annuelles, un tableau de l'état moral du peuple.

On indique, entre autres détails, le nombre de personnes de toutes conditions, qui s'acquittent ou qui négligent l'accomplissement du devoir pascal.

La statistique dressée à ce sujet<sup>1</sup> se divise en cinq catégories : à la première appartiennent les personnes qui se sont confessées et ont communiqué; dans la seconde se trouvent ceux qui se sont confessés, mais n'ont pas

<sup>1</sup> Ces tableaux offrent un véritable intérêt aux amateurs de statistique; ils pourraient peut-être y trouver l'explication secrète de l'accroissement prodigieux de la population en Russie. Voyez document n. 12. Si nous comparons en effet les trois dénombremens publiés depuis Pierre-le-Grand jusqu'à nos jours, avec les notices statistiques données surtout par Arseniew et Schuitzler; si nous examinons en même temps l'accroissement naturel de la population dans les autres États, nous pouvons facilement nous convaincre que le gouvernement russe augmente au moins de douze à quinze millions le chiffre réel de la population de l'empire.

Nous ne pouvons qu'être étrangement surpris en voyant exagérer d'une manière aussi outrée le nombre des personnes formant les diverses classes de la population. Pour les ecclésiastiques et leurs familles nous n'avons rien à dire. Il n'en est pas de même de ce qui concerne la population militaire. Le saint synode la fait monter à 2,666,557 individus, parmi lesquels 1,429,410 du sexe masculin et 1,437,147 de l'autre sexe. Faisant la part de ce qui a rapport aux colonies militaires, on a lieu de s'étonner de cet excédant de 307,737 femmes ou filles de militaires, sur le nombre des hommes et des autres enfants. De plus on sait que l'armée active de la Russie ne s'élève pas à plus de 600,000 hommes.

Le nombre des hommes libres qui n'ont pas le droit de bourgeoisie nous semble encore plus exagéré; on le fait monter à 3,508,772; celui des bourgeois à 1,297,491, et celui des nobles à 2,305,868. Tandis que M. de Koppen, de l'Académie de Saint-Petersbourg, attaché à l'administration du domaine de la couronne, ne donne pour le chiffre des nobles, dans son journal de 1840, que 538,160 individus de l'un et l'autre sexe. Le Pentarchiste quoique plus généreux, puisqu'il élève jusqu'à 900,000 le nombre des nobles, est encore bien au-dessous des évaluations du synode. Dans le tableau de ce dernier, le nombre des hommes libres, noblesse, clergé, employés, militaires et artisans dans les villes, s'élèverait à 7,830,017 personnes. Mais d'après l'opinion des personnes intelligentes, ce nombre doit se réduire de moitié; et l'on reconnaît dans le synode une intention évidente d'induire en erreur, par l'exagération de ce chiffre, selon les vues de la politique russe.

communié ; la troisième renferme ceux qui n'ont pas communié et ne se sont pas confessés pour motif de maladie grave , ou autres raisons importantes ; dans la quatrième sont ceux qui se sont éloignés des sacrements par indifférence ; dans la cinquième, enfin , sont rangés les enfants au-dessous de sept ans.

Ces derniers sont au nombre de 7,022,483 qui, retranchés du chiffre total de la population donné par le synode, je veux dire 39,862,894 fidèles orthodoxes, il en reste 32,839,995 obligés à remplir le devoir pascal. C'est sur ce chiffre que nous nous baserons pour appuyer les observations qui vont suivre.

D'après le tableau donné de même par le synode nous voyons qu'en Russie, dans une seule année, 2,136,830 individus se sont confessés à Pâques, mais sans communier. Espérons que leur conscience n'aura pas été dans un état tel qu'il aurait été impossible de leur donner l'absolution. D'autres personnes, au nombre de 91,239, n'ont pas satisfait au précepte pour raisons plausibles. Enfin 2,697,500 s'en sont affranchis par indifférence, c'est-à-dire par irrégion.

Mais examinons ces faits pour en tirer l'enseignement qu'ils présentent. D'abord, nous l'avouons, nous sommes peu disposés à croire le peuple russe si corrompu, et la morale de l'église orthodoxe, si sévère, que 2,136,830 personnes aient pu, dans l'espace d'une seule année, se trouver repoussés de la sainte Eucharistie, comme étant indignes. Nous ne nous expliquons pas non plus comment cette même église s'est montrée assez indifférente pour que 91,239 fidèles, pour cause de maladie ou autres

raisons plausibles, aient été laissés par elle hors d'état de s'approcher des divins sacrements.

C'est une chose par trop connue que la légère offrande faite par les Russes aux prêtres qui les<sup>t</sup>communient, forme une des principales ressources de ce clergé dans la misère. Il importe donc beaucoup aux popes d'aller porter le Saint-Sacrement aux malades à domicile ; et ils le font, j'en suis sûr, avec grand empressement. Ils remercient hautement le Seigneur de la conservation de ce fructueux usage ; car, en semblable circonstance, ils s'arrangent de telle manière, qu'indépendamment d'un bon repas chez le malade, ils y reçoivent encore une offrande plus copieuse qu'à l'église.

Si donc nous sommes attentifs à toutes ces circonstances, nous devons être persuadés que les 2,136,830 fidèles confessés et non communiés, de même que les 91,239 ni confessés ni communiés pour cause de maladie ou autres bonnes raisons, sont parfaitement propres à faire partie des 2,697,500 individus sans foi que l'indifférence a tenus éloignés de leurs devoirs ; et, réunissant dans le même chiffre ces trois classes de personnes dont la ressemblance est si frappante, nous trouverons 4,915,569 individus ayant, pour une cause ou l'autre, omis l'accomplissement de leurs devoirs. Or, ce nombre retranché des 32,839,995 orthodoxes tenus à remplir ces devoirs, on a pour ceux qui s'en sont abstenus une proportion d'un sixième.

De cette manière, lorsque nous rencontrons six Russes schismatiques, soyons assurés qu'il s'en trouve au moins un que l'indifférence éloigne de l'accomplissement de ses devoirs de chrétien.

Si, de plus, nous retranchons l'armée et le clergé de la supputation faite pour montrer l'état religieux du peuple russe; armée et clergé, à qui la position chez l'un et les lois disciplinaires chez l'autre permettent difficilement cette omission, nous arriverons à l'effrayante proportion de un sur cinq.

Cette circonstance, du reste, suffirait pour donner quelque idée de la prétendue piété du peuple orthodoxe de Russie. Mais le saint synode nous explique parfaitement l'état religieux de la nation, en nous faisant voir que chez les nobles, chez les officiers de l'armée et autres personnes de condition honnête, l'oubli des devoirs est extrêmement commun. Les classes inférieures d'hommes libres, au contraire, et les paysans non sectaires, suivent avec zèle, quoique machinalement, la religion de leurs pères, simples et misérables comme eux.

Toutefois, nous ne pouvons revenir de notre étonnement en voyant le saint synode regarder comme une action d'héroïque vertu dans le clergé, l'accomplissement fidèle du devoir pascal, et dire qu'en cela il se montre vraiment le flambeau des fidèles. « Dans l'accomplissement de ces devoirs du chrétien, dit le procureur » suprême dans la relation de 1836, le clergé se trouve » *naturellement* en première ligne comme un exemple lumineux; vient en second lieu l'armée, puis les personnes de condition inférieure, c'est-à-dire serviteurs et paysans; tandis qu'après tous les autres se placent les employés du gouvernement et la société la plus distinguée de l'empire. »

Et pourtant, malgré ce beau témoignage du synode,

nous voyons que le poison de l'indifférence est venu, parmi le clergé russe, ajouter ses maux à tant d'autres germes de honte et de corruption. Nous voyons en effet, d'après les relations même de cet étonnant synode, que 749 personnes appartenant au clergé, je veux dire 310 hommes et 439 femmes, sont accusées d'avoir *omis* l'accomplissement du devoir pascal ; que, de plus, 655 autres individus de la même classe ont *négligé* de s'en acquitter ; ce qui porte à 1412 le nombre de personnes qui, appartenant au clergé, n'ont pas rempli le devoir le plus élémentaire de la vie chrétienne.

Le triste tableau que le synode doit faire, comme malgré lui, de la manière dont on s'acquitte de ce même devoir dans le corps de la nation ; les plaintes amères qu'il a formulées à cette occasion contre l'indifférence des classes instruites, semblent avoir vivement froissé leur amour-propre. En conséquence, on oublia, les années suivantes, de publier le tableau de cette portion de la statistique ; et pour calmer l'indignation de la noblesse et des hauts fonctionnaires de l'État, on inséra, dans la relation de 1839, une belle phrase pour dire que le zèle apporté dans l'accomplissement des devoirs avait sensiblement augmenté depuis 1833.

« Si l'on compare, dit cette relation, le résultat constaté »  
» cette année avec celui des années précédentes, il ap- »  
» paraît clairement que, non-seulement le clergé et l'ar- »  
» mée surpassent toutes les autres conditions dans l'ac- »  
» complissement de leurs devoirs de chrétiens, mais le »  
» zèle pour les remplir a même augmenté parmi les nobles »  
» et les autres personnes des premières classes. »

Mais la fumée de cet encens, bien que très-agréable à ceux qui la reçoivent, n'est pas suffisante à beaucoup près pour obscurcir la vérité aux yeux d'un impartial observateur. Nous ne pouvons pas croire, nous l'avouons, que le très-saint synode de Russie, malgré les trésors de sainteté que lui communique son chef militaire, ait encore trouvé un remède aussi efficace qu'il le dit, pour un semblable mal. Nous ne pensons pas qu'un secret inconnu à tous jusqu'ici, il l'ait, lui, si heureusement découvert, qu'en deux ans il ait guéri l'élite de la société de l'indifférence religieuse qui la minait ; qu'il ait changé, en un clin d'œil, toute cette corruption de mœurs et de doctrines en pratiques fidèles de religion et de vertus.

Ces œuvres-là ne sont pas des œuvres humaines, des œuvres de soldats ou de valets ; la bénédiction du souverain régulateur des peuples, les pratiques d'une pénitence vraiment chrétienne pourraient seules y conduire avec le temps ; mais il ne sera jamais donné d'y parvenir, aux machines ecclésiastico-militaires que le gouvernement russe emploie pour jouer sous ses yeux une des plus curieuses scènes du drame tyrannique développé par sa puissance. Penser comme il pense, et agir comme il l'ordonne, voilà, pour le gouvernement russe, toute science religieuse et politique, toute vertu sociale et chrétienne. Avec cela on fait des esclaves brodés d'or, ou couverts de haillons ; mitrés et crossés, ou maniant le mousquet et l'épée ; mais jamais on ne réforme, jamais on ne moralise un peuple.

Du reste une nation qui transgresse aussi facilement ses plus saints et principaux devoirs religieux, difficile-

ment peut se trouver dans un état moral satisfaisant ou même supportable. Négliger la confession et la communion, ces deux sources si fécondes de vertu et de sainteté, cela donne la mesure la plus exacte de la démoralisation chez un peuple. Nous y voyons plus encore, pour la Russie, des symptômes évidents de dissolution sociale auxquels rien avec le temps ne saura remédier.

Les indiquer ne sera pas difficile.

On juge à peu près avec certitude le plus ou moins d'immoralité d'une grande ville par l'importance des établissements institués pour les enfants naturels. La Russie qui se vante si fort de sa jeunesse virile, de sa civilisation, porte déjà sur son front, sous ce rapport, les flétrissures les plus honteuses des vieilles cités du reste de l'Europe. Pierre-le-Grand, père de la civilisation russe et en même temps modèle accompli de tous les désordres de mœurs, jeta principalement sur les hautes classes de la société de son empire, en même temps que les principes de la civilisation moderne, les germes de corruption les plus dangereux. La cour de Saint-Petersbourg, sous le gouvernement des femmes impudiques qui lui succédèrent, surpassa de beaucoup les scandales de Versailles ou du parc-aux-cerfs; car du moins en France une sorte de pudeur publique forçait de couvrir encore le vice d'un dernier voile. Mais en Russie, Elisabeth Petrowna et Catherine II foulèrent aux pieds toute retenue; et le trône servit d'autel et de piédestal à la honte et aux plus effrénés désordres.

Sous la dernière de ces souveraines, le crime dont elle

donnait l'exemple avec une impudeur sans pareille, devint si répandu dans la capitale, que, pour mettre un terme à des infanticides sans nombre, il fallut recourir à la fondation, sur une vaste échelle, d'hospices pour les enfants trouvés. Ces établissements devinrent même alors un objet de luxe que Catherine et ses adhérents civilisés ne rougissaient pas de nommer *les sanctuaires et les temples bénits de l'humanité*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voyez les lois impériales sur ces établissements dans l'ouvrage intitulé : *Les plans et les statuts des différents établissements ordonnés par Sa Majesté Impériale Catherine II, pour l'éducation de la jeunesse et l'utilité générale de son Empire, écrits en langue russe par M. Betzky et traduits en langue française, d'après les originaux, par M. Clerc.* — In-8°, Saint-Petersbourg, 1782, 2 vol.

Voici comment l'éditeur s'exprime à ce sujet :

« Votre Majesté Impériale connaît mieux la vraie grandeur ; vos projets nous montrent les traits qui la caractérisent. Et qui pourrait voir, sans un étonnement mêlé d'admiration, tout ce que votre courage patriotique entreprend pour le bien de vos sujets ? Attaquer de front, et vaincre la superstition et les préjugés des siècles, régénérer vos peuples par une éducation conforme à la nature, aux lois de l'ordre et des bonnes mœurs, ÉLEVER ET FONDER POUR JAMAIS, A MOSCOU ET A PETERSBOURG, DES SANCTUAIRES A L'HUMANITÉ, arracher à la mort et à la misère, de faibles, d'innocentes victimes, pour les rendre utiles un jour à toutes les classes de la société ; couronner tant de bienfaits par un plus grand bienfait encore, par la liberté pleine et entière des enfants élevés et instruits dans vos établissements augustes ; détruire par là des horreurs et des crimes qui avilissent et font frémir la nature ; Ô CATHERINE ! entreprendre et exécuter ces projets, dès l'aurore même de votre règne ; ne regretter ni les soins, ni les peines, ni les dépenses qui en sont inséparables ; n'avoir d'autres motifs d'encouragement que l'utilité à venir, d'autre guide que le génie, d'autre soutien que le courage, n'est-ce pas être à la fois une autocratrice, une héroïne de l'amour du devoir ?

Voici encore comment s'exprime à ce sujet M. le docteur Lyall, qui a vécu plusieurs années en Russie :

« Before the institution of the Foundling-hospital at Moscow, it is said that the horrid practice of destroying infants was very prevalent in and about the city ; i. e. among the free people, or those who had passports to work, and who were obliged either to maintain their children at their own expence, to expose them, or to have recourse to violent measures. Among the peasants of Russia, who are mostly slaves, a number of children isan advantage to the lord of their parents, and thus even immorality

Si dans tous les pays civilisés la naissance illégitime imprime une sorte de déshonneur, même à l'innocente victime que le crime flétrit dans sa naissance, il faut avouer que la Russie n'avait pas cru devoir mettre cet article d'importation dans la civilisation d'emprunt qu'elle se formait. Chez elle les enfants trouvés se trouvaient légalement plus favorisés que si leur naissance eût été connue et légitime. En effet, en sortant de l'établissement qui les élevait, ce n'était pas dans la classe des serfs, mais dans celle des hommes libres qu'on les plaçait <sup>1</sup>.

Du reste, à part le caractère d'illégitimité imprimé à la naissance de ces enfants, ils auraient naturellement droit aux privilèges des conditions libres. Ils appartiennent tous, en effet, aux classes distinguées de la société, ou tout au moins à celle des hommes libres. Les serfs en Russie, esclaves de la glèbe, appartiennent tous à l'empereur ou à la noblesse; ils forment, eux, leurs enfants, leurs femmes et leurs biens, comme une propriété du maître qui augmente avec le nombre des bras pour cultiver la terre. Bâtards ou légitimes, peu importe au possesseur de ces hommes réduits à la condition des troupeaux dont la fécondité l'enrichit. Pourvu qu'il voie sur ses

contributes sometimes to the augmentation of his property. The children belong to him, and are maintained, at least many of them, in a great degree at his expense, and at all times receive his protection; and, of course, the fear of want or the expence of rearing their children could seldom drive the parents to infanticide; though shame or pride, or the desire of concealment, might often do so, especially among the more polished Child-murder is now unheard-of at Moscow.

They prevent the exposure of children; a crime not now known at Moscow..... The character of the Russians and a detailed history of Moscow, by Robert Lyall M. D. London, 1823. pag. 354. »

<sup>1</sup> Il paraît cependant que l'empereur actuel s'écarte de la ligne de conduite de ses prédécesseurs à cet égard.

terres de nombreuses têtes d'esclaves, il ne demandera pas plus à leurs mères si le devoir ou le crime les ont rendues fécondes, qu'il ne s'inquiétera de la généalogie de ses chevaux ou de ses génisses. Il bouleverserait de fond en comble *les temples bénits de l'humanité* pour y chercher un esclave né sur sa terre, comme il reprendrait, par la violence, un de ses taureaux enfermé dans le parc d'un troupeau voisin.

Le ministre de l'intérieur a publié, en 1835, un tableau des enfants trouvés qui, en dix ans, de 1822 à 1831, avaient été admis dans les hospices de St-Petersbourg et de Moscou. A St-Petersbourg le chiffre s'élevait à 39,114 ; et dans la *sainte* cité de Moscou, bien que la population y soit moindre que dans la *profane* Pétersbourg, il s'en trouvait un tiers environ de plus. On n'y comptait pas moins de 52,549 de ces témoins vivants d'une corruption de mœurs qui effraie. Ainsi 91,663 enfants avaient été exposés, pendant l'espace de dix ans, dans les deux métropoles de l'orthodoxe empire.

Dans ce même intervalle de temps, il en mourut 31,779 dans les deux maisons de St-Petersbourg, et 34,715 à Moscou.

Le nombre moyen des enfants exposés dans la première de ces villes est donc de 4,000, et dans la seconde de 5,000 chaque année ; 9,000 en tout pour les deux. Si nous déduisons du nombre total de ceux qui s'y trouvaient en 1831, les 37,599 échappés précédemment à la mort, nous trouverons qu'on en avait exposé cette année-là 11,380, c'est-à-dire 2,380 de plus que le nombre moyen dans les dix ans écoulés. D'où l'on conclut forcément que la cor-

ruption est loin d'avoir diminué dans la société russe <sup>1</sup>.

Pour avoir un tableau plus frappant et plus exact encore de cet état de corruption, il faudrait pouvoir comparer le nombre des naissances légitimes à celui des autres. Mais nous n'osons entreprendre de donner ce tableau, attendu que tous les documents nécessaires ne sont pas entre nos mains, et que nous voudrions, comme

<sup>1</sup> Le tableau suivant en donnera une juste idée.

*Nombre total des enfants trouvés déposés dans les hospices de Saint-Petersbourg et de Moscou, dans un intervalle de 10 ans.*

A SAINT-PÉTERSBOURG.				A MOSCOU.		
ANNÉES.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
1822	1,456	1,552	3,008	2,227	2,377	4,604
1823	1,860	1,917	3,777	2,277	2,424	4,701
1824	1,875	1,926	3,801	2,623	2,607	5,232
1825	1,984	2,085	4,069	2,765	2,872	5,637
1826	2,015	2,059	4,074	2,691	2,879	5,576
1827	1,977	2,050	4,027	2,741	2,996	5,737
1828	2,013	2,081	4,094	2,564	2,527	5,091
1829	1,938	2,059	3,997	2,630	2,704	5,334
1830	2,021	2,096	4,117	2,429	2,567	4,996
1831	2,183	2,067	4,150	2,629	3,018	5,647
En 10 ans.	19,222	18,892	39,114	25,576	26,975	52,549
Nombre des morts pendant 10 ans.						
16,049   15,730   31,779   17,434   17,279   34,715						
Nombre de ceux qui se trouvaient dans les hospices à la fin de 1831.						
6,065   7,696   13,779   10,885   12,903   23,788						

sur tous les autres points, appuyer nos assertions sur d'irréfragables témoignages. Ce que nous savons certainement, c'est que le nombre des naissances illégitimes connues correspond exactement à celui des expositions, premier fait; — second fait : que presque toutes les naissances illégitimes appartiennent aux classes d'hommes libres.

Nous appesantir plus longtemps sur cet objet, serait descendre dans des détails qui feraient rougir de honte la pudeur, autant qu'ils démontreraient clairement la corruption effroyable des premières classes de la société en Russie. Il nous faudrait, en effet, montrer que l'impudique brutalité des seigneurs va trop souvent jusqu'au point de déshonorer par la violence, sous les yeux pour ainsi dire de leurs propres femmes, les malheureuses filles de leurs serfs. Il nous les faudrait faire voir foulant aux pieds, sans honte et sans remords, sainteté du mariage, honneur, religion, humanité, comme si l'âme renfermée dans ces corps nés esclaves, n'était pas libre comme la leur; comme si l'honneur d'une vierge chrétienne pouvait jamais devenir la propriété d'un ennobli sorti des orgies de Catherine ou d'Élizabeth; comme si l'esclave et le maître n'avaient pas été marqués l'un et l'autre du signe de liberté des enfants de Dieu !

Mais, hélas ! la condition de ces malheureux serfs est si dégradante, si complètement asservie, que tout semble permis au maître contre eux. L'église qui devrait au moins les prendre sous sa protection; l'église russe, cette autre esclave de la tyrannie temporelle, est incompétente pour juger des crimes commis par des serfs ou contre des

serfs. Ainsi, qu'un seigneur abuse par la violence des femmes et des filles de ses paysans, aucune autorité sur terre ne viendra s'interposer pour en poursuivre la vengeance. Que la malheureuse victime d'une brutalité trop souvent même contre nature, élève la voix vers l'autorité religieuse et temporelle, vils instruments du pouvoir l'une et l'autre, ces autorités sans entrailles étoufferont les cris de la plainte. Trop heureuse si, au lieu de la protéger et de l'entendre, on ne se réunit pas à l'oppresser pour l'accabler ! Car pour le serf de Russie, la loi lui dénie tout recours en justice, devant quelque tribunal que ce soit.

D'un autre côté, les serfs, commettant entre eux des crimes non moins atroces, seront protégés par le seigneur dont l'intérêt serait lésé par la punition. On enfermerait le coupable dans un couvent, comme c'est la coutume, pour y faire un certain temps de pénitence. Eh ! bien, pendant ce temps, non-seulement le serf ne travaillerait pas pour le maître, mais celui-ci serait encore obligé de le nourrir. Cette dernière circonstance suffit pour expliquer comment, lorsqu'il s'agit de condamnations ecclésiastiques portées par le synode, il est toujours question de personnes libres. Les quarante millions environ de serfs qui peuplent la Russie, se trouvent entièrement en dehors de la juridiction ecclésiastique.

Et ce sera la honte éternelle de cette commission de courtisans qui s'intitule Saint Synode, de penser que jamais ils n'ont jeté un regard sur la manière outrageante dont on foule aux pieds les droits les plus sacrés de l'homme, enfant de Dieu ; de penser que jamais leur cœur de rocher n'a pu s'attendrir à la vue de l'immense

misère qui opprime ainsi une masse de quarante millions d'hommes; que jamais ils n'ont su verser une seule goutte de baume sur les blessures religieuses et sociales de ces hommes avec qui ils se trouvent en communauté de foi et d'espérance; de ces hommes qu'ils devraient gouverner comme des pasteurs et des pères, qu'ils devraient par conséquent protéger et défendre avec un courage inconnu à de vils mercenaires. Bien plus, ils semblent s'étudier à couvrir du manteau d'un lâche et barbare silence, les violences et les cruautés exercées sans frein sur une race de proscrits dont ils devraient venger les injures.

Un seul exemple nous suffira pour prouver que nous n'avançons pas à la légère une semblable accusation.

Dans le cours de quatre années, je veux dire de 1836 à 1839, le synode a condamné pour homicides involontaires 547 individus à des peines ecclésiastiques que les coupables devaient subir enfermés plus ou moins longtemps dans une maison religieuse. De ce nombre il y avait 448 hommes et 99 femmes. Mais de quels meurtres s'agit-il quand on parle de ces *homicides involontaires*? Tout simplement du meurtre de serfs très-volontaires et très-prémédités qu'on se contente de punir par quelques peines ecclésiastiques.

La législation civile en Russie n'accorde pas, il est vrai, au maître le droit de vie et de mort sur les serfs; mais, eu égard à la position sociale réciproque de l'un et de l'autre, les tribunaux n'appliquent jamais au seigneur coupable d'un crime contre un paysan, la peine que ce crime entraînerait s'il était commis contre un homme

libre. On regarde le serf comme la *chose* du maître; par conséquent on trouve dans les questions qui se soulèvent entre eux, un droit de propriété qu'on ménage. On va même jusqu'à interpréter la pensée du second dans l'homicide sur le serf, de l'étrange manière que voici : Le serf étant la chose du maître, on ne peut pas supposer à celui-ci la volonté de se priver de son bien; donc l'homicide est *involontaire*.

Et c'est ainsi que la législation russe a inventé un nouveau principe pour protéger le crime contre le droit le plus inviolable de tout homme, libre ou esclave; pour soustraire des coupables à la peine qu'ils méritent si justement; pour faire échapper de grands criminels à une vindicte que la loi éternelle de Dieu fait peser sur tout homme pauvre ou riche, faible ou puissant, serf ou seigneur, quand il a commis un crime.

## VIII.

### DE L'ESCLAVAGE.

Voulant examiner le caractère de l'esclavage en Russie, nous devons faire observer d'abord qu'on n'y trouve aucun signe de civilisation chrétienne. Bien plus, outre la barbarie du paganisme, on y découvre une cruauté plus étudiée, par suite des lumières du siècle, et en même temps une immoralité brutale qui fait horreur.

L'église russe, nous le disons à la face de l'univers, l'église russe s'est couverte d'une éternelle tache d'infamie, lorsqu'en 1595 elle établit, par une loi de son concile de Moscou, l'esclavage introduit une année auparavant par le perfide Godunow<sup>1</sup>. Par une démarche aussi honteuse cette église contribua en effet, de la manière la plus puissante, à mettre dans les chaînes une portion immense d'un peuple libre jusqu'à cette époque, et cela, au moment où depuis quatre siècles, grâce aux princi-

<sup>1</sup> Voir Karamsin : *Histoire de Russie*, t. ix, p. 256, et t. x, p. 49 de la traduction allemande.

pes et aux efforts de la sainte Église catholique notre mère, l'esclavage avait disparu du reste de l'Europe. Elle au contraire, cette bonne et paternelle église de Russie, cette sainte adoratrice de la sublime raison d'état, oui, elle recueillera dans tous les siècles la gloire sans pareille d'avoir employé tous ses soins, d'avoir appliqué tous ses efforts pour resserrer de plus en plus les fers des malheureux esclaves de la glèbe (*glebæ adscripti*); pour plonger de plus en plus un si grand nombre de ses enfants dans une servitude que ne connut même pas le plus cruel paganisme.

Le cœur demeure glacé, on recule d'horreur, quand on lit les dispositions législatives sur l'esclavage, contenues dans le code du czar Alexis Michailowitch <sup>1</sup>. Et cependant ces dispositions ont été confirmées par le patriarche, par les métropolités, et par tout le haut clergé, aussi bien que par les boyards de la Russie. Le principe de cette même législation domine encore aujourd'hui les lois sur la matière; seulement on l'a raffiné avec plus de barbarie encore en le mettant mieux en harmonie avec l'état social de ce temps.

Le but de notre ouvrage n'est pas d'examiner, dans tous les détails, l'état des serfs en Russie; nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques dispositions extraites du code russe à l'article de l'esclavage. Un examen un peu sérieux de ces documents suffira

<sup>1</sup> Voir : *Statuta Moscovitica*, cap. xi<sup>o</sup> de subditis, §§ 1, 34, et cap. xx de servis, §§ 1, 117, p. 159, 163, et p. 201, 215, traduits du russe en latin, et publiés par le célèbre baron Augustin de Meyerberg, ambassadeur extraordinaire de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> à la cour de Moscou en 1664, dans son *Iter in Moscoviam*.

pour prouver tout ce que nous avons avancé jusqu'ici sur ce point.

Les panégyristes russes ont appliqué toute leur intelligence à représenter l'esclavage sous le point de vue le moins odieux qu'il puisse offrir. Ils sont même allés jusqu'à le nommer un religieux lien de famille qui, par de douces chaînes, réunit la vaste population orthodoxe en une seule famille, dont quelques milliers de nobles sont les pères et les innombrables serfs les enfants. Horrible paternité vraiment, qui se manifeste à l'égard de ces infortunés par le poids insupportable de la plus dure servitude.

Certes, ils seraient bien hardis de répéter leurs barbares éloges, ces panégyristes aveugles ou sans pudeur, s'ils eussent entendu les cris de désespoir et les gémissements douloureux que poussent sans cesse vers le souverain Juge les malheureux écrasés sous le poids de semblables chaînes. Ou plutôt, s'ils n'ont pas volontairement fermé leurs regards à tant d'horribles scènes; s'ils n'ont pas vendu leur plume pour un peu d'or, pourquoi donc, au lieu de ces louanges qui outragent l'humanité, pourquoi ne prononcent-ils pas au moins une parole en faveur de leurs frères qu'on opprime? Pourquoi ne font-ils pas retentir jusqu'aux oreilles des plus hautes ou plutôt de la seule haute puissance de l'empire les plaintes si légitimes de quarante millions d'hommes, à qui les relie la communauté de langue, de nation et de foi? Pourquoi nous laissent-ils à nous, enfants trop fortunés de la grande Église catholique, le soin de réclamer à la face du monde pour des

droits que d'autres devraient avoir vengés depuis longtemps.

Mais il est temps de pénétrer, comme nous le devons, les mystères de ces iniquités sociales autant que religieuses.

Le serf russe n'est autre chose qu'un être sans droits, un objet, une chose (*res*) dans le véritable sens du paganisme antique. Il appartient corps et âme, dans lui-même et dans ses biens, dans sa femme et dans ses enfants, il appartient *en tout* à son maître, il doit lui obéir *en tout*, sauf seulement, bien entendu, le cas où le maître voudrait l'obliger à agir contre l'État. Alors les droits du grand tyran font disparaître ceux du tyran secondaire.

Ces cas du reste sont prévus. Le serf doit désobéir à son maître quand celui-ci l'engage à conspirer contre la paix publique ou contre la personne du prince; pareillement, quand le maître lui ordonne de cacher au gouvernement, à l'époque d'un recensement général, le véritable nombre des serfs. Cette précaution est nécessaire, parce que les seigneurs paient un impôt basé sur le nombre d'esclaves que chacun possède.

Et quels moyens sont donnés au pauvre serf pour accomplir contre son maître ces devoirs imposés par l'État? Il n'en possède aucun. Dans toute circonstance et sous le moindre prétexte, le seigneur a droit de le tourmenter, de le maltraiter, d'employer contre lui la plus grande cruauté sans que l'infortunée victime trouve un appui sur la terre. Malheur à lui si, assez audacieux pour le tenter, il a l'adresse de faire parvenir ses plaintes jusqu'au trône! Ce serait la plus terrible infraction à l'obéissance exigée;

une infraction punie par le knout sanguinaire ou par les horreurs de la Sibérie.

D'après le § 577 du code russe il est défendu d'admettre, de la part des serfs contre leurs maîtres, d'autres plaintes que celles relatives à une conjuration contre l'État et aux fraudes employées vis-à-vis du gouvernement, en dissimulant le véritable nombre d'esclaves pour la capitation.

Les deux dispositions qui suivent montrent comment en Russie le sort des serfs a toujours empiré depuis l'établissement de l'esclavage.

Comme chacun le sait, Catherine II avait sans cesse à la bouche les mots de *sainteté des droits de l'homme, d'affranchissement de la pensée, de liberté de conscience*, etc.; pour se concilier les louanges de la tourbe philosophique qui l'entourait, elle en parlait sans cesse dans ses pompeuses proclamations; trompant ainsi de la manière la plus effrontée l'opinion publique en Europe. Dans le même temps en effet, elle foulait aux pieds tout ce qu'il y a de plus inviolable et de plus sacré dans ces droits si vantés par elle. Ce fut elle qui, dans son oukase de 1767, ferma la voie de toute justice aux esclaves de son empire. « Si un serf, dit-elle, contre l'obéissance due » à son maître, fait un recours contre lui, spécialement » s'il a l'audace de le faire parvenir jusqu'au trône, l'auteur du recours et celui qui se plaint seront passibles » des peines portées par les lois. » Ces peines sont le knout et l'exil dans les mines de Sibérie.

Si un serf se rend coupable de désobéissance envers son maître ou envers les intendants de celui-ci, il sera,

d'après un oukase de la même princesse, de la *mère souveraine*, comme l'appellent les Russes dans leur admiration fanatique, il sera soumis à un conseil de guerre qui devra le juger dans toute la rigueur des cours martiales. Cet oukase est de 1762 ; il a été confirmé, en 1825, par la mansuétude du présent règne.

La rigueur de semblables lois imprima la terreur dans l'esprit des serfs. Mais ils se rappellent encore les scènes sanglantes occasionnées par le soulèvement de leurs pères en 1773, sous la conduite d'Immélian Pougatchew. Ils savent qu'alors cette révolte ébranla le trône et menaça d'une manière imminente la vie de leurs propriétaires. Ils savent de plus, que ce qui est fait une fois, d'une manière incomplète, peut très bien revenir et prendre plus tard tout son développement.

Dans cette première tentative, Immélian, pour le malheur des serfs, fut pris et mis à mort. — Autrement peut-être la puissance de son courage, appuyé sur quarante millions d'hommes qui souffrent et portent des chaînes, eût effacé la honte de l'esclavage sur le front de la Russie. Nouveau Spartacus, il a du moins laissé après lui des souvenirs que le temps fera germer un jour en terribles représailles, et Marius vaincu, il a peut-être préparé la route au triomphe de César plus heureux.

Ingénieuse comme elle l'est toujours dans l'art le plus raffiné du mensonge, la Russie s'est efforcée de représenter ce grand événement social sous une tout autre couleur que elle qu'il avait en réalité. Elle dépeignit Pougatchew comme un aventurier vulgaire, qu'elle ridiculisa sous le nom de faux Pierre III.

Mais si le soulèvement dirigé par cette âme poussée au désespoir fut quelque chose de si peu important, pourquoi donc, pour le réprimer, la Russie fut-elle contrainte de mettre à la tête de ses troupes les plus renommés de ses généraux ? pourquoi jusqu'à ce jour, les popes, dans les églises, sont-ils obligés de maudire publiquement la mémoire d'Immélian comme celle de Godunow, de Mazzeppa et des autres hommes qui ont porté les plus formidables coups à la Russie ? pourquoi enfin ces insurgés tournèrent-ils toute leur fureur contre les seuls propriétaires de serfs ? pourquoi les pendaient-ils à la porte de leurs propres palais, quand ils tombaient entre leurs mains ?

Loin d'être l'effet d'un mécontentement ou d'une ambition vulgaire, le soulèvement de Pougatchew fut une vraie guerre des esclaves, comme Rome l'eut à soutenir sur la fin de la république. Qui sait ce que Dieu réserve aux descendants du Spartacus de la Russie ?

La législation qui régit actuellement les serfs est plus pesante encore pour ceux-ci que les dispositions adoptées par Pierre-le-Grand. Ce prince au moins avait voulu laisser à ses lois, sur cette matière, un reste de sentiment d'humanité. Voulant mettre un terme à la brutalité avec laquelle certains seigneurs traitaient leurs serfs, il établit en 1714 une commission dans le but unique de juger et de punir de semblables délits. Et en effet, quatre ans après, pour cruautés de ce genre, les princes Wolkonsky et Gagarin furent condamnés, celui-ci à être fusillé, l'autre à la décapitation. Les favoris eux-mêmes du souverain n'échappèrent pas à la sévérité de la justice : un Menzi-

kow, un Dolgorouky, un Apraxin furent condamnés, pour des délits envers les serfs, à des amendes considérables.

Afin de conserver l'esclavage dans toute sa vigueur, les derniers empereurs, Alexandre en 1818 et Nicolas en 1831, défendirent, par oukases, qu'on rendit jamais la liberté aux serfs par testament.

Un seul fait assez récent fera voir comment cette loi s'exécute. Une comtesse Orlow, d'une grand piété, avait par testament donné la liberté à un grand nombre de serfs qu'elle avait reçus de Catherine II. L'empereur, l'ayant su, annula aussitôt la disposition.

Et ainsi, par une exigence despotique qui surpasse toute mesure, la Russie défend à un homme, à un chrétien de rendre à son frère, au nom de Dieu, la liberté qu'il lui a ravie et qu'il retient peut-être injustement. On le lui défend, précisément à cet instant où il est sur le point de livrer son âme entre les mains de son Créateur, à cet instant où déjà disparaissent à ses yeux les vaines pompes du monde et l'orgueil d'une position que la naissance lui avait gratuitement donnée pour en faire un meilleur usage ; à cet instant enfin où il va comparaître devant un juge près de qui tous sont égaux, nobles ou esclaves, peuples et rois ; à ce moment si solennel, le maître absolu de tant d'esclaves n'a pas le droit de donner la liberté à un seul d'entre eux. Il n'a pas le droit, par cet acte de charité chrétienne, de répandre un peu de consolation dans son âme, à la pensée d'injustices réparées du moins à cet instant. Il peut bien parquer de nouveau ses troupeaux d'esclaves dans telle ou telle direction ; il peut en disposer à son gré, en les marquant au

front, comme de vils bestiaux, du nom de tel ou tel nouveau maître. Mais donner à un petit nombre, donner à un seul cette liberté le plus grand des biens, c'est un bonheur qu'on lui refuse. Par la suprême puissance de l'autocratie, les serfs qui l'ont servi, dont peut-être il a tant abusé, les serfs qu'il voudrait initier à une vie digne d'un chrétien, il se verra dans l'impossibilité de briser leurs chaînes. Il repassera dans ses tristes pensées les violences, les scandales, les cruautés peut-être dont il se sent coupable ; la certitude d'en rendre le retour impossible par un seul mot de sa bouche, aiderait puissamment à lui adoucir de tardifs remords. Eh bien ! la magnanimité impériale s'interposera entre lui et son repentir, et en mourant, ce maître infortuné emportera dans le tombeau cette pensée : Des hommes que j'ai tant méprisés, maltraités, scandalisés, je les livre forcément à mes successeurs qui les mépriseront, les maltraiteront comme moi ; qui, à mon exemple, souilleront, profaneront ces âmes, temples et images de Dieu comme les nôtres.

On a bien souvent allégué l'opulence de quelques serfs pour tâcher de prouver que l'état d'esclavage dans lequel ils vivent est préférable à la liberté. A cela il est facile de donner une réponse.

D'abord nous avouerons sans difficulté qu'à Moscou, à Saint-Petersbourg et dans les autres grandes villes de l'empire, on trouve des serfs dans l'opulence ; mais ils sont en si petit nombre, qu'à peine devrait-on oser les nommer, en présence de l'immense multitude d'hommes sur lesquels pèse, avec le joug cruel et honteux de l'esclavage, le poids non moins accablant de la misère. Le peu

de riches qui se trouvent parmi eux, pourrait très-bien se comparer aux parcelles d'or qui se trouvent mêlées aux masses de sable sur le bord de la mer. Encore arrive-t-il parfois que le puissant pêcheur à la disposition de qui ces parcelles d'or se trouvent, les recueille sur le rivage, les passe au feu de la fournaise, prend l'or pour lui-même, et rejette dans la masse commune le résidu de la fusion.

Qui en effet protège en Russie le malheureux serf enrichi ? Certainement ce n'est pas la loi. Lui et tout ce qu'il possède, c'est chose du patron, c'est objet livré à la fantaisie, au caprice du maître.

Celui-ci peut ordonner au négociant, à l'artiste, à l'ouvrier s'il est du nombre de ses esclaves, d'abandonner les occupations de son industrie, pour devenir son domestique, à lui noble et puissant seigneur, maître souverain du pauvre serf ; pour aller cultiver péniblement la terre, dans le plus misérable des hameaux. Il peut prendre la femme et la fille du serf, les rendre ses servantes, et trop souvent, hélas ! ses concubines ; les vendre, les échanger, les envoyer aux extrémités de l'empire, comme pour des spéculations de troupeaux ou de marchandises. Il peut tout sur ses serfs, et il le peut même en les privant de tout ce qu'ils possèdent, et, ce qui est bien plus cruel, en les séparant de tout ce qu'ils aiment. Il existe, il est vrai, une loi qui défend de vendre les esclaves séparément de leurs biens ; mais cette loi est illusoire. Le nouveau maître peut, quand il le veut, mander l'esclave aux extrémités de l'empire, seul, séparé de ses biens et de sa famille.

D'après les dispositions du code sur l'esclavage, le serf ne peut d'ailleurs rien posséder légalement, mais il est

obligé de faire tous ses contrats au nom et comme agent du maître. Dans les procès, il ne peut comparaitre en justice, sinon lorsqu'il est appuyé et représenté par le maître lui-même. Or, pour l'ordinaire, ce dernier ne le fait pas volontiers sans exiger en retour quelque important avantage.

Toutes ces assertions pourraient être appuyées par mille exemples capables d'émouvoir les cœurs les plus durs. En particulier elles sont exécrables les violences commises contre les lois les plus sacrées du mariage et de la paternité, sur la personne des malheureuses femmes et filles de serfs. Les horreurs commises contre elles par les seigneurs, dans d'abominables orgies, ont à peine leurs analogues dans les débauches de l'antiquité grecque et romaine. Je dis plus encore, les scènes sanglantes que le récit de Tacite a retracées à la honte de leurs auteurs, ces saturnales de la puissance impudique, on les retrouve encore, quoiqu'en secret, dans l'*orthodoxe* Russie, éclairée depuis dix siècles des lumières de l'Évangile.

La position des serfs de la couronne n'est pas meilleure que celle des autres. L'empereur dispose au contraire plus que tout autre peut-être, selon son caprice, du talent des marchands, artisans ou autres qui, comme serfs, lui appartiennent. Si telle est sa fantaisie, il le donne, lui, sa femme, ses enfants et les terres qu'il cultive, à telle ou telle favorite; comme tout récemment nous en avons eu l'exemple sous les yeux.

Le serf esclave de la glèbe appartient à la couronne, quelque riche qu'il puisse être. Elle a même, cette industrieuse couronne, un talent tout particulier pour tirer un

excellent parti de l'opulence des serfs ses sujets. Si, pendant le cours d'un certain nombre d'années, ils ont pu amasser quelque richesse, il arrive souvent qu'on les transfère dans un autre lieu avec défense d'emporter rien de ce qu'ils ont; et cela pour qu'ils aillent recommencer leur fortune ailleurs. Le gouvernement regarde un serf dans l'aisance comme le paysan considère une ruche d'où il chasse les abeilles, afin d'y prendre le miel et la cire. Le serf russe est même vis-à-vis du gouvernement dans un état pire que les abeilles de la ruche; car si le paysan leur enlève leur riche trésor, il leur en laisse du moins assez pour qu'elles ne meurent pas de faim pendant l'hiver. En est-il toujours ainsi pour les esclaves en Russie?

En certains cas, les serfs de la couronne sont plus à plaindre que ceux des particuliers; notamment quand on convertit un village en *colonie militaire*. Ces colonies commencèrent à s'établir en 1819. On peut considérer cette mesure comme le complément de l'esclavage en Russie, comme le sceau apposé à l'inamovibilité de cet état social. Aussi ces entreprises ne purent-elles réussir sans qu'on eût préalablement versé du sang en abondance. Le général Araktschejew, à qui l'exécution de ce barbare projet fut confiée, y commit tant de cruautés, qu'il n'y a rien de plus révoltant dans les annales d'aucun peuple. Les scènes sanglantes des colonies de Nisny-Novogorod portèrent la consternation jusque dans la métropole de l'empire. Le cruel auteur de ces méfaits put à peine échapper à la fureur d'un soulèvement populaire.

L'exaspération des serfs fut telle qu'en certains lieux,

des pères massacrèrent leurs enfants de leurs propres mains, pour les empêcher de tomber dans l'état affreux d'oppression où l'on voulait les réduire.

Un jour viendra peut-être, où, comme les lois de la divine Providence l'amènent si souvent, la punition du crime surgira des conséquences du crime lui-même. Qui sait, un jour, quels funestes effets la Russie n'aura pas à ressentir de ces colonies, lesquelles, semblables à autant de volcans comprimés, feront peut-être à la fin des éruptions capables d'entraîner la ruine de l'empire? Et en effet, jamais rien ne fut plus propre pour former des écoles de révolutions; et au lieu d'un Pougatschew, on en verra des milliers sortir de ces colonies, et marcher contre le trône et contre l'empire.

L'église orthodoxe de Russie paraît avoir sanctionné de son approbation le redoublement d'oppression dans l'esclavage que les colonies militaires ont introduit. En effet, le métropolite Séraphin de Saint-Pétersbourg et Novogorod les visita en 1824. Il en fit, à ce qu'il paraît, un rapport avantageux; car le 16 août de la même année, il reçut de l'empereur Alexandre, des éloges publics pour le soin qu'il avait apporté à l'examen de ces établissements. Et ainsi, dans tous les temps, aussi bien dans le xvii<sup>e</sup> siècle qu'au xix<sup>e</sup>, l'église schismatique de Russie a été prête à confirmer et à bénir les nouvelles chaînes de l'esclavage pour ses enfants. Bien différente de l'Église catholique notre mère, qui, dans tous les siècles, depuis le commencement de l'ère chrétienne comme de nos jours, par la bouche de saint Pierre et de saint Clément, comme par l'organe vénéré de Grégoire XVI, a toujours

*Quelle Papiuska  
prouve Polshon 1831  
in any wiadowy*

proclamé à la face du monde des principes bien autrement conformes à sa mission divine. Bien différente au contraire, l'église de Russie n'a jamais osé faire entendre sa voix pacifiante dans la grande guerre que le puissant continue sans interruption contre le faible dans son vaste empire. Jamais elle ne s'est placée entre les opprimés et leurs oppresseurs, pour protéger les premiers de sa puissance. Bien plus, elle semble avoir voulu trahir de propos délibéré sa noble mission ; elle semble avoir voulu montrer à l'univers entier ce qu'on devient quand on demeure retranché du trône auguste d'où s'écoule tout esprit de liberté chrétienne, toute doctrine généreuse. Aussi la colère divine est-elle descendue sur sa tête, et ces chaînes qu'elle forgeait pour ses enfants en secondant un pouvoir tyrannique, le pouvoir temporel, ces chaînes, elle les a reçues à son tour de la main qu'elle avait voulu caresser. De sa honteuse trahison envers l'unique Église de Jésus-Christ découle donc l'état d'avilissement dans lequel elle se trouve. Tout caractère de mission divine lui est désormais enlevé ; elle n'est plus entre les mains du pouvoir qu'un instrument déshonoré, dont il se sert pour ses avantages matériels très-faussement interprétés.

Si l'église russe jetait, à travers ses larmes, un regard sur la lutte magnanime soutenue de tout temps par l'Église catholique pour la défense de ses enfants, elle ne pourrait s'empêcher de rougir de honte et de souscrire elle-même sa propre condamnation.

En effet, lorsque la religion chrétienne, ou pour mieux dire, notre Église s'introduisit dans le monde, elle trouva les peuples chargés partout de pesantes chaînes.

Sa première parole fut une parole d'espérance pour les malheureux, de soulagement pour les opprimés. Relevant à sa juste hauteur la véritable dignité de l'homme, elle déclara devant Dieu l'esclave égal à l'homme libre, participant également et avec autant d'abondance aux dons du Seigneur, aux grâces de l'Esprit divin. Si l'église russe se faisait lire au moins quelques-unes des paroles du grand hérault de cette sublime doctrine, elle verrait avec quelle force et quelle générosité cet apôtre des nations la prêchait aux Gentils. Tout l'enseignement de saint Paul semble en effet avoir pour but premier de faire comprendre aux hommes cette fraternité de l'esclave et du libre inconnue avant lui au monde. Vous avez été, dit-il aux Corinthiens (I Cor. XII, 13), vous avez été baptisés *en un seul esprit*, afin que vous ne fassiez tous qu'un seul corps, vous, Juifs ou Gentils, esclaves ou libres. De même aux Colossiens (Col. III, 11) et aux Galates (Gal. III, 26 et 28) : Parce que vous êtes tous enfants de Dieu par le baptême; parce que vous, qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous êtes revêtus de Jésus-Christ, il n'y a plus entre vous ni Juif, ni Gentil, ni Grec, ni Barbare, ni homme, ni femme; vous êtes une seule chose dans le Seigneur Jésus.

Nous trouvons abondamment dans ces paroles la manifestation du prodigieux mystère de la rédemption des hommes. Nous y voyons le principe de l'affranchissement chrétien, non-seulement des chaînes du péché, mais encore de ce honteux esclavage de l'homme par rapport à l'homme, introduit avec tant d'autres maux par le péché. Nous y voyons le principe de l'alliance et de la concorde

fraternelles que la foi en Jésus-Christ, que la doctrine évangélique tendent sans cesse à établir entre les hommes envisagés comme nations ou comme individus.

L'Église, du reste, en propageant cette doctrine dans la suite des âges comme au premier jour de sa manifestation dans le monde, a su accomplir d'une manière bien admirable cette œuvre d'universel affranchissement. Tandis que d'une part elle donnait aux esclaves leurs droits naturels en les égalant devant Dieu à leurs maîtres, elle savait leur apprendre à rendre plus parfaite et plus inviolable leur obéissance et leur fidélité à ceux-ci. Elle démontrait aussi aux grands de la terre que, sans perdre les avantages légitimes de la naissance et du pouvoir que Dieu leur avait donnés, ils devaient, aux rayons bienfaisants des lumières révélées par le Sauveur, le reconnaître et l'aimer lui-même dans le dernier de leurs frères. L'Église, en un mot, sut faire retrouver à l'homme libre comme à l'esclave, au puissant comme au faible, dans chacun de nous, l'image perdue de notre Dieu, cette image à laquelle nous avons été créés et que le péché nous a fait perdre. La parole du divin Maître (Matth. xxv, 40) : *Ce que vous ferez au dernier de mes frères, vous me le ferez à moi-même* ; cette parole devait conduire tous les chrétiens à la grande et sainte conviction que devant Dieu il n'existe entre eux aucune différence, et que chacun d'eux portant en soi l'image du Sauveur, représente, comme dit l'Apôtre, la personne même de Notre Seigneur Jésus-Christ. Devant Dieu, dit le Rédempteur, il n'y a pas de distinctions de personnes.

Telle fut la doctrine que prêchèrent partout les Apô-

tres. Celui-là seulement, disait saint Pierre en face du peuple, celui-là seulement est agréable au Seigneur qui le craint et qui exerce la justice. Jésus-Christ est seul maître de tous. ( Act. x, 34. — Rom. II, 11. — Gal. II, 6. — Eph. VI, 9. — Coloss. III, 25. — I Petr. I, 27 ).

C'est ainsi que la religion chrétienne releva notre dignité originelle chez tous les hommes, esclaves ou libres. Ne savez-vous pas, écrivait encore saint Paul aux fidèles de Corinthe ( I Cor. III, 16, 17 ), ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'esprit de Dieu vit en vous ? Si quelqu'un viole le temple de Dieu, Dieu le perdra, parce que le temple de Dieu est saint ; et ce temple, c'est vous-mêmes. Également l'apôtre saint Jacques ( Ep. II, 1, 8, 9 ) fait un devoir aux chrétiens de s'aimer réciproquement et de s'honorer en Jésus-Christ leur Rédempteur, quelle que soit d'ailleurs leur condition, libres ou non, pauvres ou riches, puissants ou faibles. Mes frères, leur dit-il, vous ne pouvez recevoir la foi de notre glorieux Seigneur Jésus et en même temps faire acception de personnes. Si vous observez le premier des commandements selon la divine Écriture ; si vous aimez votre prochain comme vous-même, vous pratiquerez la justice. Si au contraire vous faites acception de personnes, vous manquez à votre devoir, et vous êtes repris par la loi comme des transgresseurs.

De la même manière notre sainte foi chrétienne abolit la malheureuse différence de nature qu'on établissait entre l'esclave et l'homme libre ; elle introduisit dans les mœurs publiques un ordre fondé sur les principes divins qui devaient élever le maître et le serviteur dans la li-

berté, dans l'égalité des enfants de Dieu. Elle a sanctifié les rapports réciproques de toutes les conditions sociales par le commandement de l'amour du prochain. Elle a imposé par ce grand précepte des devoirs de même nature au maître et à l'esclave, au riche et au pauvre, au puissant et au faible. Elle a fait comprendre aux nations qu'en négligeant ces devoirs, on se fermait l'entrée dans le séjour des éternelles délices. Elle a montré en même temps qu'au jour suprême des récompenses, les œuvres de chacun, et non la naissance ou la fortune, seraient comptées par le juste Juge.

Nous ne croyons pas qu'on puisse exprimer l'ensemble de ces devoirs réciproques plus complètement que ne l'a fait saint Paul dans son Épître aux Éphésiens. (Eph. vi, 5, 9.) Esclaves, dit-il, obéissez à vos maîtres mortels avec crainte et respect, en simplicité de cœur, comme à Jésus-Christ; les servant non comme cherchant à plaire aux hommes, mais comme serviteurs de Jésus Christ, faisant de cœur la volonté de Dieu, servant avec amour comme pour Dieu, non comme pour les hommes; étant connu de vous que chacun, esclave ou libre, recevra du Seigneur la récompense de tout le bien qu'il aura fait. Et vous, maîtres, conduisez-vous de même à leur égard, ne recourant point aux menaces, n'ignorant pas que votre maître commun à eux et à vous est dans le ciel, et que près de lui on ne trouve pas d'acception de personnes. Ce qu'il répète aux Colossiens en disant : Maîtres, traitez vos esclaves avec justice et équité, sachant que vous aussi vous avez un maître dans les cieux. (Col. iv, 1.)

Ainsi s'étaient répandues les semences des maximes

chrétiennes que le temps devait infailliblement développer, d'innombrables difficultés en retardèrent pendant longtemps la complète mise en pratique. Elles crurent ces semences, peu à peu et lentement, à mesure que le christianisme faisait des conquêtes sur la gentilité. Enfin l'arbre majestueux qu'elles produisirent étendit ses rameaux sur le monde, abritant à son ombre toutes les nations, tous les rangs réunis comme une immense famille, dans la fraternité d'une commune loi d'amour.

On ne doit pas s'y méprendre, les chaînes de l'esclavage en Europe ont été brisées par l'œuvre de la seule Eglise catholique. Quoiqu'on ne puisse pas douter de ce fait, quelques écrivains du siècle dernier, et même de notre siècle, ont voulu prétendre que l'Église avait peu fait dans ce but. Mais s'ils eussent consulté seulement l'histoire qui met devant nos yeux l'état affreux des esclaves dans le paganisme, et les efforts tentés pour arrêter l'Église dans son œuvre de développement; certainement la bonne foi les eût empêchés d'élever de semblables plaintes, à moins qu'ils n'aient voulu prétendre qu'au lieu des armes de l'amour et de la vertu dont elle a fait usage, l'Église devait élever la bannière de désordre et d'horreurs que les plus violentes révolutions agitèrent sur le monde.

L'Église n'a jamais voulu la violence et la destruction. Son œuvre à elle et ses principes étaient quelque chose de trop élevé au-dessus des moyens et des passions de l'homme. Ce n'est pas en prêchant une extravagante doctrine de liberté, d'égalité impossible, qu'elle voulait porter un coup mortel à l'esclavage; c'est en basant sur

la charité mutuelle cette fraternité des enfants de Dieu, qu'elle voulait y parvenir et qu'elle y a réussi. D'ailleurs l'abolition subite de l'esclavage était impossible. Les principes d'ordre et de modération qui animent l'Église dans toutes ses démarches, ne lui permettaient pas de se prêter à un pareil bouleversement. Car, sans aucun doute, en affranchissant d'un seul coup tous les esclaves, ce n'est pas la réforme d'un grand abus qu'on eût obtenue, c'eût été la plus effroyable des révolutions dans tout l'univers.

Le nombre des esclaves était en effet immense à la naissance du christianisme. L'esclavage avait des relations étroites avec les usages et les lois, avec les intérêts publics et privés. Cette institution avait jeté, par conséquent, de profondes racines dans les idées générales de l'époque; quel homme de sens eût donc voulu mettre tout d'un coup la hache au tronc vigoureux d'un arbre si antique? L'Église fut à peine assez forte pour commencer activement son œuvre, qu'elle s'y appliqua aussitôt. Nous croyons assez convenable de résumer ici rapidement les principaux efforts tentés par elle dans le cours des siècles pour arriver à ce but. On y verra combien l'impuissance schismatique de l'église russe contraste d'une manière frappante avec la vigueur juvénile de notre immortelle Mère et Maitresse.

Les Pères des conciles de Mérida en Espagne, l'an 305 (can. v), et d'Epaunes en France, l'an 517 (can. xxxiv), défendirent aux nobles, sous peine d'une excommunication de plusieurs années, de maltraiter leurs esclaves. Des dispositions aussi salutaires furent reproduites en

Allemagne au concile de Worms, dans le courant de 868.

L'Église ouvrait aussi très-facilement aux esclaves l'asile de ses sanctuaires, lorsque, maltraités par leurs maîtres, ils venaient s'y mettre à l'abri d'un injuste châtement. Tout esclave réfugié dans une église était regardé comme inviolable, et on ne le consignait à son maître, que sur la promesse faite par celui-ci, de ne pas lui infliger de punitions afflictives. Les Pères du concile d'Avranches en 441 (can. vi), et d'Epaunes en 517 (can. xxxix), fulminent l'excommunication contre les violateurs de ces asiles. Les décrets du second concile d'Orléans, en 549 (can. xxii), sont animés des mêmes principes de charité sacerdotale. Les maîtres ne pouvaient pas obtenir la remise d'esclaves enfuis dans la crainte de châtimens corporels, s'ils ne juraient préalablement de ne pas leur infliger de semblables punitions. Ceux qui violaient un pareil serment étaient exclus pour toujours de la communion des fidèles. Si ces maîtres étaient païens ou membres d'une secte hérétique, ils étaient obligés de faire venir, comme caution, un catholique qui faisait alors le serment pour eux.

L'Église défendait avec le même zèle les droits acquis à la liberté par les esclaves. Les Pères du concile d'Avranches, en 441 (can. vi), ceux du concile d'Agde, en 506 (can. xxix), menacèrent des peines ecclésiastiques les plus sévères, quiconque oserait attenter à la liberté d'un esclave affranchi. En 549, dans le cinquième concile d'Orléans (can. vii), les Pères prononcèrent une semblable sentence, traitant de scélératesse un pareil procédé. Les Pères des conciles de Mâcon, en 585 (can. vii), de Tolède, en 589 (can. vii), et de Paris, en 614 (can. v), défendent

encore en termes plus énergiques l'inviolabilité des droits des esclaves rendus à la liberté. Dans les résolutions de ces conciles les évêques et les prêtres sont appelés les députés défenseurs des affranchis.

Les Pères du concile de Tolède, en 633 (can. LXXII), confirment de nouveau les anciennes dispositions émises en faveur de ces derniers; ordonnant de les protéger dans la possession de leurs biens contre leurs anciens maîtres.

L'Eglise étendit encore sa maternelle sollicitude sur les affranchis réduits à une grande pauvreté. Si la misère extrême où ils se trouvaient les avait contraints à vendre de nouveau leur liberté à leurs anciens maîtres, ils avaient le droit de se racheter en remettant à ceux-ci la somme qu'ils en avaient reçue. Telle est la disposition d'un concile de l'année 616. Si un esclave avait une femme de condition libre, et réciproquement, les enfants nés de ces mariages étaient libres. Résolution qui fait voir combien l'Eglise repoussait partout l'esclavage.

Avec quelle rigueur l'Eglise ne punit-elle pas les nobles et les seigneurs qui, foulant aux pieds les droits inviolables de l'humanité, employaient la violence ou la séduction pour réduire à l'esclavage des personnes de condition libre! Les Pères du second concile de Lyon, en 566 (can. III) et de Rheims, en 625 (can. XVII), prononcèrent l'anathème contre eux; ils les menacèrent de la confiscation de leurs biens, s'ils ne rendaient pas aussitôt la liberté aux victimes de leur attentat. Au concile de Coblentz sur le Rhin, en 922 (can. VII), on traite d'homicide quiconque, par ruse ou par tout autre moyen, réduit un homme libre en servitude pour le vendre ensuite. Dans celui de

Londres, en 1102 (can. II), on menace de la peine du talion quiconque ravit la liberté à un homme de même condition que soi. Les Pères du concile tenu en Irlande, à Armagh, dans l'année 1171, montrent également leur zèle pour protéger la liberté des fidèles.

En Angleterre les troubles civils avaient réduit le peuple à une telle misère que les pères allaient jusqu'à vendre leurs enfants. En Irlande, le noble clergé de cette île, l'honneur de la foi catholique, fut révolté d'une barbarie amenée par une aussi cruelle nécessité. Il ordonna que la liberté serait immédiatement rendue aux Anglais vendus ainsi en Irlande.

À la requête des évêques d'Angleterre, le pieux roi Ina décréta, en 692, que tout seigneur ayant exigé de son esclave un acte contre les lois de l'Église, perdait tous ses droits sur ce dernier. Il ordonna de plus, que l'esclave fût immédiatement mis en liberté. Un concile tenu dans le même royaume, en 697, renouvela la première de ces dispositions.

Avec quel amour, quelle délicatesse et quelle attention n'a-t-on pas veillé sur l'état des chrétiens esclaves des Juifs ! Il suffisait que ceux-ci apportassent le moindre obstacle à l'exercice de la religion de leurs esclaves, ou qu'ils leur fissent pratiquer le moindre acte de judaïsme, pour perdre sur eux tous leurs droits. On prit de semblables mesures relativement aux gentils ; puis l'on finit par défendre tout à fait cette sorte d'esclavage. Tout ceci ressort des décisions prises par les conciles d'Orléans, en 538 (can. XIII) et 541 (can. XXX), de Mâcon en 587 (can. XVI), de Tolède en 589 (can. XIV.), en 633 (can. X)

et 656 ( can. VII ), sans parler de tant d'autres assemblées ecclésiastiques.

Il est impossible de lire les actes de ces conciles sans admirer la profonde sagesse et la charité sans bornes, dont l'Église donnait ainsi des preuves aux esclaves, améliorant par tous les moyens leur position et préparant peu à peu leur affranchissement. Qu'a fait jusqu'ici l'orthodoxe Eglise de Russie que nous puissions comparer, même de loin, à de semblables dispositions? Loin de soulager les serfs ses enfants, elle a aidé la noblesse et le trône à leur mettre des chaînes qu'elle ne rompra jamais. Car, instrument fatal de tyrannie entre les mains du pouvoir pour opprimer les peuples, elle est impuissante à exercer en leur faveur la plus légère influence sur leur commun despote et maître.

A l'époque où dans l'Église catholique l'état social permettait aux clercs de posséder des esclaves, le sort de ces derniers était généralement préférable à celui des autres malheureux réduits en servitude. C'était en effet un devoir sacré pour les évêques et autres dignitaires ecclésiastiques d'affranchir par testament plusieurs de leurs esclaves, trois pour le moins. Les Pères du concile d'Agde, en 506 ( can. VII ), et d'Orléans, en 541 ( can. IX ), exhortent avec des expressions touchantes les évêques, les prélats et les abbés, à s'acquitter fidèlement de ce devoir. Ils leur recommandent en outre, de laisser à leurs affranchis quelque peu d'argent et même quelques pièces de terre pour les aider à vivre<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Personne n'a prêché plus chaleureusement l'affranchissement des

Dans l'année 864, les Pères du concile de Senlis accordèrent une sorte de privilège sacré aux esclaves de propriété ecclésiastique. Ils défendirent de les échanger jamais contre ceux de propriété séculière; disant que ce qui a été une fois consacré à Dieu, ne peut plus être employé à des usages profanes. Disposition qui eut ensuite force de loi dans presque toute l'Église, et se trouve rapportée dans les plus anciens recueils de canons.

On peut se faire une idée des sentiments de charité que l'Église avait pour les esclaves, du désir qu'elle nourrissait de leur entier affranchissement, en pensant que de tout temps elle leur ouvrit les portes du sanctuaire, tant pour le clergé séculier que pour la vie religieuse. Ils devaient toutefois préalablement obtenir leur affranchissement. Saint Paul en avait donné le premier exemple dans son disciple Onésime fait ensuite évêque de Bérée en Macédoine. Le saint pontife Grégoire-le-Grand, dans le concile de Rome de l'année 597, formula sur cet objet les dispositions les plus sages. Il fit plus; il s'adressa chaleureusement, en termes des plus pressants, aux possesseurs d'esclaves, les exhortant à s'intéresser à connaître les dispositions des plus capables, afin de les appeler au sacerdoce s'ils en étaient dignes. Le concile de Tolède en 633 (can. XI), et en 655 (can. LXXIV), adopta les mêmes dispositions, en exprimant les mêmes désirs. A Mérida en 656 (can. XVIII), les Pères du concile obligèrent les curés des riches églises à appliquer un des esclaves,

que le pape saint Grégoire-le-Grand. Il exhortait à cette sainte œuvre, dans les termes les plus touchants, non-seulement les ecclésiastiques, mais les personnes de toute condition. — *Epist.* lib. v, ep. 42.

ves au service de l'autel, en lui assignant un bénéfice convenable.

Tels sont, en partie, les nobles et véritablement saints efforts tentés par l'Église pour améliorer le sort des esclaves, et les conduire à l'entier affranchissement qu'elle leur obtint en effet plus tard. Qui ne voit au premier coup d'œil l'action la plus grandiose et la plus sage dans cette manière d'agir en une semblable matière?

Pour le faire comprendre complètement, il faudrait rapporter en détail les exhortations qui, de la part des évêques, de la part des Pères de l'Église et des écrivains ecclésiastiques, ont été adressées dans le cours des différents siècles aux princes, aux grands, aux personnes de toute condition, pour les engager à améliorer le sort des esclaves et leur rendre la liberté. Mais qui pourrait seulement compter les témoignages que ces âmes saintes et généreuses nous ont laissés de leur sollicitude à cet égard? Il nous suffira de faire observer, pour leur gloire, que dans tous les lieux et dans tous les temps, sans distinction de personnes, devant les rois et devant les princes, devant les grands et les puissants de la terre, ils ont défendu avec une liberté apostolique les droits de ces malheureux. Avec d'efficaces paroles ils ont représenté aux maîtres le devoir sacré que la loi divine leur imposait de respecter leurs esclaves comme des frères en Jésus-Christ, rachetés comme eux au prix du sang d'un Dieu. « Respecte, disait à Charlemagne le vénérable Smaragd, abbé de Saint-Michel près de Verdun, l'ami et le conseiller de l'empereur; « respecte et honore ton Dieu » dans ton esclave et dans tes richesses. Rends à la liberté

» celui-là, distribue celles-ci aux pauvres, et ne cesse  
 » jamais d'obéir aux commandements de ton maître 1. »  
 Le célèbre Jonas, évêque d'Orléans, ne mit pas avec moins  
 d'efficace devant les yeux des grands de son temps, la  
 vanité de leur puissance, les exhortant à mieux traiter  
 leurs esclaves, à répandre plus de largesses dans le sein  
 des pauvres. « De quel front, dit-il à l'un d'eux 2, peux-tu  
 » bien t'enorgueillir en opprimant ton malheureux frère ?  
 « Je vous le demande à tous les deux, dans votre nudité,  
 » non dans les habits qui vous recouvrent, comment  
 » êtes-vous nés ? L'un et l'autre vous êtes venus à la lu-  
 » mière de ce monde, au milieu des larmes, nus et rem-  
 » plis de misères. Eh bien ! riche et puissant, recherche  
 » dans ta mémoire le souvenir d'une telle origine ; et dis-  
 » moi, qu'as-tu donc apporté au monde plus que ce pau-  
 » vre ? Si tu rougis de le dire, écoute l'Apôtre : *Nihil enim*  
 » *intulimus in hunc mundum* (I Tim. vi, 7). Mais si tu  
 » n'y as rien apporté, te restera-t-il au moins quelque  
 chose en le quittant ? — Je ne voudrais pas, pour l'a-  
 » mour que je porte à ta puissance et à tes richesses, ré-  
 » pondre non plus à cette question. Mais écoute de nou-  
 » veau l'Apôtre ; il te le dit ouvertement : *haud dubium*  
 » *quod nec auferre quid possumus*. — Pourquoi donc t'en-  
 » orgueillir si impudemment devant ton malheureux  
 » frère ? De la même manière que tu es né, sont nés  
 » aussi tes serviteurs et ton esclave, eux et toi dans les  
 » larmes. Pourquoi donc le pauvre ne doit-il pas avoir  
 » comme toi sa nourriture, lui qui a, comme toi, droit

<sup>1</sup> *Via regia*, cap. 30, apud d'Achéry *Spicilegium*, t. v, p. 52.

<sup>2</sup> *De institutione laicali II*, 21. Loc. cit. t. 1<sup>er</sup> p. 119, 121.

» au paradis? Pourquoi donc ne recevra-t-il point de  
» toi un vieil habit pour couvrir sa nudité, puisque,  
» comme toi, le manteau de l'immortalité le revêtira un  
» jour? Pourquoi le pauvre n'est-il pas digne de partager  
» ton pain, lui que Dieu a jugé digne comme toi d'être  
» régénéré par le baptême? Comment serait-il indigne de  
» manger les miettes qui tombent de ta table, lui qui par-  
» ticipe comme toi au festin des anges? Apprenez donc  
» et sachez, puissants et riches de la terre, que les pau-  
» vres et les esclaves sont vos égaux. Et pourquoi donc  
» après cela vous montrez-vous avec eux si durs et si  
» cruels? Pourquoi ces transports de colère pour leurs  
» plus légers manquements? Pourquoi ces mauvais trai-  
» tements, et jusqu'à ces blessures? N'ont-ils pas dans le  
» ciel le même Dieu que vous? Reconnaissez-le enfin une  
» fois, et persuadez-vous-en : ceux que la misère accable  
» en ce monde, ceux que vous méprisez et avilissez et au-  
» dessus desquels vous vous croyez élevés, ceux-là sont  
» faits comme vous et sont vos égaux. »

Voilà ce qu'opéra l'Église de Jésus-Christ, pour racheter ses enfants de la honte de la servitude. Partout où les malheureux esclaves réclamaient secours et protection, elle leur apparut comme un ange, pour les conforter et les défendre. Église esclave de Russie, malheureuse servante de tous les despotismes, où donc as-tu jamais fait entendre de semblables paroles?

C'est surtout pour les chrétiens réduits en esclavage par le malheur des guerres, que l'Église sut trouver des trésors d'amour et de charité dans son cœur. Elle n'épargna rien pour briser leurs chaînes ; et de quels sentiments

n'était-elle point alors toute remplie? Le Rédempteur du monde et sa croix vivifiante la guident dans cette œuvre pleine de grandeur. « Dans nos frères esclaves, écrivait » saint Cyprien aux évêques d'Afrique (Ep. LX), nous » devons reconnaître Jésus-Christ, et dans leur personne » nous devons le délivrer de la servitude. Lui, par qui » nous avons été délivrés de la gueule de Satan, il de- » meure et habite en nous; nous devons donc dans nos » malheureux frères, le délivrer des mains des barbares, » lui qui nous a rachetés par sa croix et par son sang. » Saint Ambroise emploie les mêmes termes (*de Off.* lib. II, cap. 15, § 70) quand il dit que le zèle des évêques et des ecclésiastiques pour le rachat des esclaves chrétiens était si grand, qu'ils y employèrent tous leurs biens, et qu'ensuite n'ayant plus d'autres ressources, ils y sacrifièrent également les vases d'or et d'argent consacrés au culte du Seigneur.

Nous dirons plus encore : on vit des prêtres pousser ce zèle jusqu'à dérober de quoi employer à cette œuvre sacrée, lorsque tout ce qu'ils possédaient se trouvait épuisé. Dans un concile de 450 (can. XXXII), les évêques d'Irlande furent même obligés de menacer de peines sévères les ecclésiastiques aussi mal réglés dans leurs bons désirs.

Quant à la vente des vases sacrés appartenant au culte divin, l'Eglise la permettait toujours dans le cas d'extrême nécessité, pour en employer ensuite le produit au rachat des esclaves. Les décrets des conciles de Lyon en 582 (can. II), de Mâcon en 585 (can. V), et de Rheims en 625 (can. XXII), rendent le témoignage le plus éloquent de ce pieux usage.

A la tête de ce mouvement apparaît encore ici l'imposante et noble image du pape saint Grégoire-le-Grand, dont les exhortations furent toujours pleines de force et de charité <sup>1</sup>.

Les décrets de ce grand Pontife sur cette matière passèrent en loi dans toute la chrétienté; ils furent insérés dans tous les recueils de jurisprudence ecclésiastique ou civile du moyen âge. Gratien les plaça dans ses Décrétales (c. XII, q. 2, can. XIV), et Charlemagne dans le code de son empire (*Capit. Regum franc.* lib. I, cap. 88).

Que si nous considérons maintenant le but et la nature des décrets rendus par l'Eglise pour protéger les esclaves et leur procurer la liberté, en même temps qu'on mettait un frein à la violence des maîtres, nous verrons que l'esclavage ne pouvait pas tenir contre de pareilles attaques; qu'il devait tomber infailliblement sous l'action de l'Eglise qui le minait. Il a fait rapidement des pas vers ce terme, à partir de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle. Il disparut presque entièrement au XII<sup>e</sup> de tous les Etats chrétiens d'Italie, d'Espagne, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, et même des royaumes de Scandinavie. A peine y laissa-t-il çà et là quelques faibles vestiges. Le genre humain dut cette grande œuvre de délivrance à l'action incessante de l'Eglise, à la vie nouvelle qu'elle fit pénétrer dans les peuples, à ce noble sentiment de dignité morale incompatible avec l'esclavage abrutissant du paganisme ou des Eglises que le despotisme a rendues impuissantes et avilies.

<sup>1</sup> Lib. III, ep. 46; IV, ep. 47; VI, ep. 35; VII, ep. 26, 28 et 38; IX, ep. 47.

Le dernier coup porté à l'esclavage en Europe le fut par les croisades , autre œuvre de l'Eglise.

Le temps est loin de nous où l'on se faisait honneur en dépréciant par le mépris ces gigantesques entreprises. Qui n'admirerait aujourd'hui la grandeur déployée par le pape Urbain II, lorsque, dans son concile de Clermont, il donnait la première impulsion à ce mouvement libérateur de l'Occident ( année 1095 )? On doit à ces guerres religieuses l'affermissement de l'indépendance politique et de la liberté de l'Europe, ainsi que la prépondérance toujours croissante des peuples chrétiens sur l'islamisme. La valeur militaire des nations européennes y acquit une nouvelle vigueur dans des combats livrés au nom de Dieu ; la vaste idée d'alliance chrétienne et de fraternité générale amortit bien des haines et ménagea bien des rapprochements. L'esprit reçut en même temps une nouvelle pâture, les sciences se développèrent et dilatèrent partout leurs rameaux. Le principe oppresseur de la féodalité s'y brisa, tandis que l'art de la guerre se perfectionnait et prenait une nouvelle direction. La marine prit un développement inconnu, et avec elle le commerce. Les peuples de l'Europe enfin entrèrent dès lors dans la voie de civilisation où chaque jour ils font de nouveaux progrès.

Les annales du genre humain ne connaissent pas d'œuvre plus grandiose et plus sublime. Quelle cause fit donc songer à l'entreprendre ?

Certes , ce ne fut ni la soif de grandeur mondaine, ni le désir de domination, ni l'espérance des richesses, ni même le besoin d'abandonner une patrie ingrate pour

chercher un pays plus heureux. Tous ces avantages, les croisés les possédaient chez eux ; ils les eussent cherchés en vain dans les steppes de l'Arabie et dans les déserts de la Palestine. Animés de plus hautes pensées , ils déposèrent leur couronne et descendirent de leurs trônes ; ils renoncèrent aux splendeurs terrestres et à la puissance du monde ; ils abandonnèrent les riantes contrées de la patrie , et changèrent les douceurs de la vie domestique contre les dangers et les fatigues d'une guerre lointaine. Ils se précipitèrent vers la Terre-Sainte , pour conquérir, au prix de leur vie , le tombeau de celui qui , pour sauver le monde, voulut bien prodiguer tout son sang sur la croix. Quel grand et auguste spectacle !

Le temps était venu où l'Occident catholique , plein de vigueur dans sa foi , devait tendre une main fraternelle à l'Orient vieilli avant le temps, accablé, anéanti sous le poids de l'oppression et du schisme. L'Occident venait lui offrir une vie nouvelle, l'introduire dans le sanctuaire de la vraie Église et de la vraie civilisation. L'Orient y répondit par une ingratitude sanglante, par une trahison consommée, grâce à l'Église grecque schismatique, la mère et pendant longtemps la dominatrice de celle de Russie.

A la perfidie du schisme grec, à son aversion contre une Église dans le sein de laquelle il avait vécu pendant bien des siècles, l'Orient est redevable de l'état de barbarie et d'avilissement dans lequel il s'est toujours de plus en plus plongé depuis cette époque. C'est ainsi que la grande œuvre de délivrance du saint Sépulcre ne put également s'obtenir d'une manière durable ; que l'alliance

entre l'Orient et l'Occident ne put s'établir; que l'Orient n'a pu renaître à la vie qu'on lui offrait, en lui donnant une part dans la culture et dans la civilisation européennes. Aux haines schismatiques des Grecs, à leur alliance absurde autant que criminelle avec l'islamisme, on doit cette rechute léthargique dans laquelle l'Orient retomba bientôt. On doit encore à ces haines, que le croissant ait remplacé le signe auguste du salut sur le temple majestueux de Sainte-Sophie, sur ce temple qu'un saint Jean Chrysostome, un saint Grégoire de Nazianze avaient glorifié. — Et comme pour achever de punir cette Église délirante dans sa haine, Dieu ne permit pas qu'un de ses enfants consommât pour la dernière fois le saint sacrifice dans les murs de la basilique Justinienne. Un légat de la sainte Église romaine, Isidore, cardinal métropolitain de Moscou, de Kiew et de Halicz y célébra les divins mystères, peu de temps auparavant qu'elle ne devint l'objet des profanations de l'islamisme.

L'Église grecque empêcha également la Russie de prendre part aux croisades. A elle aussi cet empire doit la honte d'avoir gémi pendant trois siècles sous le joug honteux des hordes de la Tartarie. A elle il est redevable du retard de dix siècles apporté à sa civilisation. A elle aussi il lui faut rendre grâce pour l'oppression exercée par un Boris Godunow sur le noble peuple des Varengues pour l'esclavage auquel il a été réduit même après l'affranchissement du joug des Tartares. A elle enfin la Russie doit de voir les descendants des Battys et des Usbek la retenir esclave dans leurs chaînes; de telle manière que, non-seu-

lement elle a perdu le souvenir de sa liberté antique, mais même tout vestige de sa nationalité primitive<sup>1</sup>.

Si la Russie avait pris part aux croisades; si cédant aux instances du vicaire de Jésus-Christ, elle eût contribué à la grande entreprise de la délivrance de l'Orient, elle se serait, à l'égal des autres nations européennes, avancée dans la civilisation. Ses institutions civiles et religieuses ne seraient pas ce qu'elles sont aujourd'hui, asservies sous le despotisme oriental d'un seul. Elle aurait, comme les autres, cette mesure de liberté plus ou moins développée qui se trouve aujourd'hui inscrite dans le code de toutes les autres monarchies.

Telle est la vraie, la fondamentale raison pourquoi la Russie, en s'isolant du mouvement européen, s'est privée pour si longtemps de tous ces bienfaits du Ciel; pourquoi, après huit siècles d'un sommeil léthargique, elle en est encore réduite à mendier aux autres peuples les germes impurs d'une civilisation détournée de ses voies; introduisant ainsi dans son sein, au lieu d'un principe de vie, une cause de mort violente, dont les conséquences se développeront un jour, bientôt peut-être, de la manière la plus terrible.

Oui, tout le mal social de la Russie, la cause incessante de troubles et en même temps d'infériorité comparative qu'elle porte dans son sein, viennent de ce qu'elle est restée dans le faux, religieusement et politiquement, par son obstination à se tenir éloignée de l'Église catholique

<sup>1</sup> Voir les curieux détails que donne le célèbre orientaliste M. de Hammer sur l'origine tartare des maisons princières de Russie, dans son excellent ouvrage intitulé : *Histoire de la horde d'Ore*. — Vienne 1836, 2 vol. in-8°.

romaine, guide et dominatrice invisible de la civilisation.

A ces paroles, nous n'en doutons pas, des sourires d'incrédulité viendront tout d'abord sur bien des lèvres. Mais nous pouvons faire voir que non-seulement des catholiques ou des prêtres envisagent la question sous ce point de vue, mais encore des hommes fort remarquables de profession et de communion religieuse bien différentes. Nous citerons nommément un homme à qui la Russie et l'Europe protestante ne refuseront pas, sans doute, une profonde et saine critique; un homme qu'on ne peut accuser de parler par esprit de parti, puisqu'il est protestant. Je veux parler du baron L.-T. de Spittler.

Il s'exprime ainsi dans son histoire des différents États de l'Europe <sup>1</sup> : « Ce fut vraiment un grand malheur pour » la Russie que la communion grecque, et non la romaine, devint son église nationale. Parce que les instituts monastiques de l'Occident, plus utiles à la culture des peuples que ceux de l'Orient, et même la primauté du pontife romain, réunissant plusieurs nations en une seule royauté spirituelle, étaient plus avantageux pour la civilisation, étaient également plus conformes au caractère général des peuples que le *faible système de la hiérarchie grecque*.

» Le tort enduré par les peuples de cette dernière communion, ne peut s'exprimer par des paroles; parce que » n'ayant pas introduit chez eux le droit romain, le droit canonique établi au moyen âge dans la docte Italie, et

<sup>1</sup> T. IV, p 324, Stuttgart et Tubinge, 1823. Edition originale allemande.

» propagé dans tout l'Occident, ils ne purent en ressentir  
» l'influence sur leurs institutions nationales. Il pourrait  
» sembler qu'au défaut de cette influence étrangère, le  
» progrès de la civilisation nationale et indigène n'ait pas  
» été interrompu dans son développement propre, et que  
» malgré cela, quoiqu'un peu plus tard, il ait marché  
» vers son but. Mais s'il est possible de se tracer une rè-  
» gle pour évaluer le degré plus ou moins avancé de cul-  
» ture chez un peuple, l'histoire du moyen âge nous en-  
» seigne clairement que dans tous les pays où le droit  
» romain, ni le droit canonique, n'ont exercé le haut  
» domaine, les populations y sont demeurées dans un  
» état de vraie dépression, privées de tout développe-  
» ment moral ou civil. »

Concluons donc, pour retourner à notre sujet, que l'abolition de l'esclavage dans les États chrétiens, fut exclusivement l'œuvre de l'Église catholique.

Cette même Église, dans la vigueur toujours féconde de sa jeunesse sans fin, créa plusieurs instituts religieux qui, par leur mission de civilisation sur l'Orient, en même temps que de défense pour l'Occident, peuvent être considérés comme une continuation permanente des croisades. Les Templiers, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, l'Ordre Teutonique, et celui de Calatrava, eurent tous leur origine dans les croisades. Ils formèrent en quelque sorte le poste avancé de l'Occident catholique, contre l'Orient dominé par le schisme ou par les fils de Mahomet. Les actions héroïques de ces valeureux champions de la chrétienté, inspirent une admiration toute remplie de pensées bien chrétiennes. Si les grands faits dont leurs

historiens nous ont laissé la mémoire, étaient écrits avec la pureté de langue et le talent des anciens auteurs du paganisme, le monde avide de les lire les célébrerait sans aucun doute, de toutes parts et dans tous les langages.

Parallèlement aux éclatantes actions de ces grands courages, nous voyons en même temps la charité d'humbles prêtres enfanter dans un but identique, d'autres institutions non moins précieuses. Je veux parler des ordres religieux destinés à briser les chaînes de leurs frères captifs chez les infidèles que le glaive des chevaliers combattait. Deux entre autres de ces créations étaient entièrement dévouées à cette sainte œuvre. L'une était l'ordre de la très-sainte Trinité, et l'autre celui de la bienheureuse vierge Marie pour la Rédemption des captifs.

Si l'institution de tous les ordres religieux présente au philosophe comme au chrétien, d'abondants sujets des plus importantes réflexions, rien n'est plus sublime et plus beau que le tableau offert par ceux dont il s'agit en ce moment. Quelle idée gigantesque et quelle pensée divine !

Le fondateur du premier, saint Jean de Matha (1213), et celui du second, saint Pierre Nolasco (1250), sont français l'un et l'autre. Les membres de chaque institut s'obligeaient, outre les trois vœux ordinaires de religion, à recueillir des aumônes pour le rachat des chrétiens captifs chez les musulmans et chez les gentils. Ceux du second y ajoutaient le vœu de se livrer eux-mêmes en ôtage pour les esclaves qu'ils ne pouvaient autrement racheter.

Est-il possible de porter plus avant l'héroïsme de la charité envers le prochain ? Qui pourrait même l'inspirer,

sinon celui-là seulement qui se revêtit par amour d'une chair infirme, souffrit et mourut sur la croix pour nous sauver?

Que de chrétiens furent délivrés de l'esclavage par le zèle de ces apôtres de la charité! Saint Jean de Matha, dans le courant d'une seule année, en avait racheté 186 au Maroc, et 110 chez les maures d'Espagne.

Papes et évêques, rois et princes, riches et pauvres, tous s'empressèrent à l'envi de protéger et de répandre ces deux vénérables instituts, dont la diffusion répondit à tant de soins. Le seul ordre de la Trinité possédait 240 couvents sur la fin du dernier siècle. Avant l'apostasie de l'Angleterre, il y en avait 43 dans ce royaume, 9 en Écosse, et 52 en Irlande. Le charitable rival de cet institut n'était pas moins florissant; de telle sorte que, donnant à chaque maison, terme moyen, 15 religieux, on peut voir qu'il y avait dans l'Église catholique, lors de ses luttes continuelles avec l'islamisme, environ 6,000 hommes occupés uniquement à parcourir la terre et les mers; à braver les dangers, les fatigues et la mort, pour racheter leurs frères de l'esclavage. Pendant ce temps, les moines-évêques de Russie se disputaient avec les seigneurs de l'empire, non à qui briserait le premier les chaînes de leurs serfs, mais à qui les appesantirait davantage sur eux. Probablement qu'à la tyrannique Église catholique seule, et non à la noble et indépendante orthodoxe du nord, il a été dit: « Je regarderai comme fait à moi-même » ce qui aura été fait au dernier de mes frères. » (Matth. xxv, 40.)

Que chacun donc marche dans sa voie, vers le triomphe

éternel ou vers la ruine. Quant à nous, enfants heureux de la sainte Église romaine, nous tressaillons de joie en pensant que, depuis le jour où Paul parlait en termes si touchants à Philémon de son esclave, jusqu'au glorieux pontife Grégoire XVI (bref du 3 décembre 1839), jamais notre mère n'a eu pour les esclaves, ses fils bien-aimés comme nous, que des paroles efficaces d'espérance et de consolation <sup>1</sup>.

Jamais donc aucune religion, jamais aucune communion chrétienne, séparée de la nôtre, n'a su accomplir tant et de si grandes choses que l'Église catholique. Ce qu'elle a été dans tous les temps, elle l'est encore aujourd'hui, à cette époque d'égoïsme universel dans les sociétés civiles. Elle seule est demeurée fidèle à la mission qu'elle a reçue dans la personne de Pierre, et de la succession auguste des pasteurs suprêmes qui la gouvernent. Elle seule a conservé la véritable foi, la véritable charité, la véritable espérance aux promesses éternelles. En elle seule se trouve la voie, la vérité, la vie : hors de son sein, il n'existe que ténèbres, langueur et mort ; parce qu'en elle seule vit et vivra toujours l'esprit de Dieu.

Mais appelons en particulier l'église russe devant le tribunal, je ne dis pas de la foi catholique, mais de la civilisation et de l'humanité ! Demandons-lui de nouveau ce qu'elle a fait pour tant d'âmes confiées à ses soins. A-t-elle cherché le moyen de briser leurs chaînes ? S'est-elle

<sup>1</sup> Voir pièces justificatives, n° 4<sup>er</sup>. — Nous insérons ici ce précieux document, afin de faire connaître à l'église russe la grandeur d'âme qui se trouve dans le langage des souverains pontifes, lorsqu'ils élèvent la voix en faveur des malheureux qui souffrent.

occupée d'adoucir la misère de son peuple, de panser des blessures profondes et saignantes? A-t-elle défendu de quelque manière les droits sacrés de l'homme et du chrétien contre la tyrannie du czar et des seigneurs? A-t-elle ouvert les portes de ses sanctuaires pour offrir un asile aux serfs, ses enfants? Leur a-t-elle procuré, serait-ce même pour quelques instants, un peu de trêve à leurs maux, en les abritant à l'ombre de la croix et de l'autel?

De tout cela, en un mot, qu'a-t-elle fait pour imiter l'Église catholique, pour oser seulement lever le front devant elle et la regarder en face? Ce qu'elle a fait? Honte éternelle aux églises esclaves du despotisme! Elle n'a rien fait, rien, absolument rien pour ses enfants, rien que river leurs fers et les rendre plus étroits et plus lourds. Honte donc, et infamie éternelle à ses patriarches, à ses métropolitains, à ses archevêques et à ses évêques! Honte sur elle et sur tout son clergé!

Ne l'avons-nous pas vue, à deux reprises différentes, sous Boris Godounow, s'interposer pour que l'esclavage fût établi et proclamé? Ne l'avons-nous pas vue, à deux reprises différentes, dans les jours de profond avilissement de 1610 et 1613, s'accorder avec les seigneurs pour maintenir ce même esclavage? Ne l'avons-nous pas vue les seconder pour en faire une condition de rigueur à Ladislas, prince de Pologne, à Michel Romanow, le Tartare qu'on appelait au trône vacant de la Moscovie? Et lorsque ce dernier fut devenu czar, lorsqu'il fit reprendre leurs chaînes aux malheureux serfs émancipés par les troubles de l'État, lorsqu'il eut consolidé de nouveau l'esclavage par une loi tyrannique, n'avons-nous pas vu le clergé

russe concourir à cette loi de tout son pouvoir, et de tout son pouvoir aussi, se couvrir à jamais de la honte rejailissant sur les auteurs d'un pareil acte?

Mais au moins, dans le code que le czar Alexis Michaëlowitch promulgua en 1648, dans ce code à la rédaction duquel concoururent le patriarche Joseph, les métropolitites, les évêques et l'universelle très-sainte assemblée de prêtres et d'archimandrites de la Russie, sans doute on trouvera quelque chose tendant à l'amélioration du sort des esclaves? Eh bien, pas une disposition, pas un mot dans ce sens. Ce n'est pas assez. Toutes les mesures prescrites, toutes les dispositions indiquées portent avec le sceau d'approbation de l'Eglise nationale, le caractère le plus odieux de la tyrannie.

Cette *sainte* église russe ne peut donc prouver par aucun fait qu'elle professe et enseigne la doctrine du Sauveur sur l'affranchissement du genre humain. Bien moins encore laisse-t-elle soupçonner qu'elle la pratique, ce qui vaudrait mieux encore que la professer pour soi et l'enseigner aux autres. Son cœur est trop magnanime pour se laisser émouvoir à la vue si déchirante du malheur de ses enfants. Ne connaissant pas l'amour, elle a effacé de son évangile les préceptes de charité, que le Sauveur du monde avait cru devoir y mettre pour des âmes plus faibles que la sienne. Et cependant ces préceptes ont vaincu, ont foulé aux pieds l'orgueil du paganisme antique : qu'elle tremble donc, l'insensée, de trouver aussi dans sa lutte contre les mêmes principes, la cause d'une ruine plus voisine peut-être qu'elle et ses maîtres ne le pensent.

Lorsqu'enivrée des pompes de ses fêtes, elle occupe dans ses temples la position majestueuse qu'on lui refuse partout ailleurs, pourra-t-elle répéter à la face du monde ces paroles que le Sauveur scella de son propre sang après nous les avoir apprises? « En ma présence, disait-il, il n'y » a pas de distinction de personnes. Le Grec et le Mède, » le Scythe et le Parthe, le puissant et le faible, le libre » et l'esclave, tous sont égaux devant moi. Et celui-là » seulement sera mon frère, celle-là seulement sera ma » sœur, qui accompliront mes commandements. » L'église russe, je le répète, pourra-t-elle jamais tenir un pareil langage? Comment aura-t-elle le cœur d'exhorter ses enfants à supporter en patience leur esclavage, sans leur donner au moins l'espérance qu'à la mort ces chaînes tomberont, et qu'alors maîtres et esclaves seront égaux devant le Juge éternel? Comment annoncer également aux maîtres leur origine et leur fin commune, à eux et à leurs esclaves? La voix ne tremblera-t-elle pas à ses prêtres, lorsqu'ils seront obligés de répéter avec l'Apôtre, organe de l'Esprit de Dieu : « Vous, maîtres, » observez les devoirs de la charité envers vos esclaves ; » ne vous emportez pas avec eux en menaces ; sachez » que votre Dieu et le leur est au ciel, et qu'il n'y a pas de » distinction de personnes devant lui. Traitez vos serfs » avec équité, avec justice ; car, sachez-le, vous avez » comme eux un Maître dans le ciel. »

Mais, hélas ! une telle doctrine ne sera jamais prêchée par le clergé de Russie. Si quelque prêtre, quelque évêque, prenant au sérieux l'Évangile, venait émettre de telles doctrines, il serait, sans aucun doute, traité immédiate-

ment comme un perturbateur de la paix de l'État, c'est-à-dire que l'évêque aurait toutes les chances d'être mis en pénitence dans un couvent, tandis que le prêtre partirait pour les régions glaciales de la Sibérie. C'est ainsi qu'on apprendrait à l'un et à l'autre comment on doit enseigner au peuple la parole de Dieu, si l'on veut entrer dans la pensée du souverain directeur des consciences en Russie.

On peut en juger par le fait suivant. Un écrivain distingué de l'empire publia, il y a peu d'années, une sorte d'instruction religieuse et morale pour la jeunesse. Il rapportait entre autres maximes la suivante : « Au tribunal de la pénitence, il n'y a pas de différence entre la pourpre du prince et les haillons du mendiant. » Une proposition aussi mal sonnante alarma le synode. Cette sainte assemblée craignit qu'une semblable doctrine ne fit prendre au peuple des sentiments trop chrétiens. On soumit en conséquence l'ouvrage entier à l'examen des grands métropolités de St-Petersbourg et de Moscou, avec ordre d'en faire leur rapport.

Ces deux respectables personnages jugèrent le cas comme l'avait fait au premier abord le procureur suprême du synode. L'auteur fut obligé, sous peine d'encourir l'indignation du concile, de rétracter cette proposition, regardée probablement comme hérétique par la docte assemblée.

On peut juger du reste de la différence que l'Eglise russe reconnaît entre le riche et le pauvre, à la manière dont elle punit les homicides commis sur les serfs par les seigneurs. Ces derniers ne sont alors condamnés qu'à des

peines ecclésiastiques dont ensuite on s'exempte sans aucune difficulté, en déboursant une somme d'argent suffisante. Les relations synodales de chaque année rapportent, comme nous l'avons vu, plusieurs centaines de jugements semblables. Et nous devons être assurés qu'on est loin de les connaître tous. Il est en effet prouvé que le synode punit seulement, dans ce cas, les petits propriétaires des serfs, et qu'il passe sous silence ces peccadilles dans la personne des grands.

La gentilité païenne admettait autrefois l'esclavage dans des conditions honteuses pour l'humanité; cependant, on rougit de le dire, la conduite de la Russie l'emporte sur ce que l'antiquité nous a laissé en ce genre de plus tristes souvenirs. D'un autre côté, les écrivains de la Grèce et de Rome, Hérodote, Xénophon, Platon, Aristote, Thucydide, Plaute, Térence, Horace, Cicéron, Suétone, Tacite, Pline, Perse, Juvénal et plusieurs autres, nous ont transmis, en les flétrissant, les actes de cruauté commis sur les esclaves par les grands de leur temps. Tout païens qu'ils étaient, ils ont stigmatisé du sceau de l'infamie de pareilles actions. Au contraire, dans la nation russe, qui se plaît à se donner le titre de *sainte*, pas un écrivain n'a osé s'élever jusqu'ici contre de tels forfaits; pas un seul n'a été assez hardi pour prononcer une parole en faveur de ses frères en Jésus-Christ, en faveur d'hommes rachetés comme lui au prix du sang d'un Dieu; pas un seul n'a dévoilé au monde l'iniquité de ses maîtres, ni transmis aux races futures la mémoire des attentats d'un empire qui se fait un jeu de fouler aux pieds les droits les plus sacrés de l'homme et du chrétien. Car telle

est la triste condition d'un peuple digne vraiment, par la tyrannie qui l'opprime, de la compassion de tout l'univers. Il en est réduit à ce point qu'il ne lui reste pas même l'espérance d'un meilleur avenir. Cette malheureuse nation, trompée par son église, tyrannisée outre mesure par ses maîtres, doit, pour éviter les plus sanglantes persécutions du pouvoir, courber la tête en silence, et baiser toute tremblante le knout qui la gouverne. D'où l'on conclut à l'apparence des choses, que, dans ce peuple entier, comme dans son église, la tyrannie a fait désormais disparaître les sentiments de grandeur, de dignité, de religion et de foi qui ont élevé si haut les nations vraiment chrétiennes.

Les écrivains de l'antiquité nous ont également transmis, pour l'enseignement des rois, le souvenir des débauches infâmes d'une Cléopâtre et d'une Messaline; mais quel écrivain russe aurait osé seulement flétrir d'une parole trop méritée la mémoire de ses impudiques souveraines? Cette Elisabeth Petrowna, que le souvenir de ses hypocrisies publiques protège encore chez plusieurs contre la libre expression de la vérité historique; cette Catherine II surtout, cette Messaline dans ses mœurs, cette femme impie dans sa foi, qui donc, parmi les écrivains de la Russie, a osé leur mettre sur le front le véritable diadème que leur mémoire mérite?

L'une et l'autre, ces grandes reines, ont su se frayer par le crime le chemin d'un trône rougi par elles du sang de leurs proches. L'une et l'autre se sont plongées dans les horreurs du libertinage le plus effréné, ne voulant laisser à aucune des royales prostituées qui les

ont précédées sur une semblable scène l'honneur de les avoir surpassées en désordres ou en cruauté. Bien plus, ces deux souveraines, Catherine principalement, ayant voulu, entre autres débauches sanguinaires, propager leur église orthodoxe par les persécutions et les violences, ont acquis à leur pays et à cette même église, en même temps que la malédiction de Dieu et des hommes, un principe fatal de bouleversement et de mort.

Les écrivains du paganisme rapportent avec horreur le fait de ce maître qui précipita dans la mer un esclave d'un coup de pied, parce que ce malheureux avait brisé un vase de cristal. Mais des écrivains russes, pas un seul ne nous a signalé ces maîtres qui font avec une si cruelle facilité mourir leurs serfs sous le bâton. En existe-t-il un d'entre eux qui nous ait dit comment, il y a peu d'années, une riche comtesse fit mourir de ses propres mains une femme de cette classe, uniquement parce que sa beauté faisait ombrage à sa gracieuse maîtresse? Nous ont-ils dit comment cette malheureuse fut conduite devant sa douce maîtresse; comment elle fut dépouillée de ses vêtements; comment enfin de nobles mains, inventant un supplice que l'enfer seul pouvait imaginer, ne rougirent pas de planter dans les mamelles de cette victime un si grand nombre d'épingles qu'elle en mourut au milieu d'atroces douleurs? Nous ont-ils dit comment, dans ces derniers temps aussi, une autre noble dame fit massacrer son propre mari par un serf? Cette mort imprévue excita les soupçons du gouvernement, j'allais dire de la justice. On ordonna un procès dont le résultat fut de constater la certitude de la mort violente, mais sans ar-

river à démasquer la volonté supérieure qui l'avait causée. Et qui aurait pu révéler ce secret terrible ? La dame ? non sans doute. L'esclave ? moins encore peut-être. Il savait que dans ce cas la *justice* épargne le maître et fait tomber sur l'esclave la punition que tous les deux méritent. Toutefois, les mauvais traitements auxquels il fut soumis ensuite de la part d'une main qui avait tant d'intérêt à sa discrétion, lui inspirèrent le dessein d'une vengeance digne de l'un et de l'autre. Il dénonça toutes les circonstances de son crime. Qu'en advint-il ? Pas un cheveu ne fut arraché à la noble dame. Quant au serf, après avoir été demi-assommé sous les coups de verges, on l'exila dans les mines de la Sibérie.

Quel étrange caractère à ces lois ? Nous tromperions-nous beaucoup en affirmant qu'on n'y trouve pas l'ombre de principe chrétien ? Une semblable législation ne protège-t-elle pas tous les crimes en les cachant ainsi ? Nous ne serons point étonnés après cela si nous trouvons dans les statistiques russes un si petit nombre d'homicides. Quelle énorme quantité de crimes et d'attentats sont dissimulés par le voile étendu des propres mains d'une législation qui n'a rien de chrétien ! Comment, du reste, en serait-il autrement, lorsque, de si haut dans l'empire, on épouvante si souvent le monde au récit des plus sanglants attentats commis sur les propres membres de sa famille ?

Mais au moins l'église, dans cette circonstance, ne reste pas spectatrice impassible de semblables méfaits ? Elle exerce sans doute une influence quelconque sur la société civile et les mœurs publiques ? — Avec son habituelle et

si touchante charité pour le pouvoir, elle excuse le tout de son mieux, et conseille au peuple de baiser avec amour les fers qu'on lui ajuste ainsi.

Aussi, qu'est-elle devenue cette église infidèle ? Un cadavre en putréfaction, remué par tous les vers de sectes sans nombre qui pullulent dans son sein ; qui déjà l'eussent fait tomber en lambeaux, si elle n'était soutenue dans sa vie factice par la dure épée des Tartares qui la gouvernent ; épée tyrannique s'il en fut, qui peut seule toutefois donner à cet empire la vie éphémère dont il jouit.

Partout où s'étend cette puissance, elle y établit en même temps l'esclavage, aidée qu'elle est en cette opération par sa trop servile église. Tel est son mode tout particulier de civiliser le peuple de ses conquêtes. Il lui suffit de l'esclavage, et de l'esclavage béni et sanctionné par son église.

Mais peut-être à tout ceci pourrait-on objecter que l'empereur a pris toutes les mesures pour préparer au moins dans ses domaines l'abolition de l'esclavage. Hélas ! à cette assertion les faits nous autorisent à demander en réalité quelles sont ces mesures ? Pour ce qui concerne les choses faites depuis un certain nombre d'années, personne ne peut s'y méprendre. C'est tout simplement une de ces ruses de la Russie maîtresse en l'art de tromper ; c'est une ruse mise en avant comme tant d'autres très-heureusement imaginées pour faire illusion à l'Europe.

N'a-t-on pas vu, en effet, Catherine elle-même déclarer par des édits d'une rédaction très-élégante, qu'elle voulait donner des biens-fonds en propriété aux serfs de la

glèbe ; tandis que, dans le fait, ce qu'elle donnait, c'était des milliers de ces malheureux avec leurs biens, leurs enfants et leurs femmes, livrés par elle aux complices de ses débauches ? En 1766, elle alla même jusqu'à promettre un prix considérable à la meilleure dissertation sur la question suivante : « Est-il plus utile à l'État que les serfs » de la glèbe aient seulement des biens-meubles ou des » fonds en propriété, et quelle doit être l'étendue de » droits ? »

La dissertation fut faite, le prix donné, sans aucun doute ; mais le sort des serfs ne changea point, ou plutôt il devint pire que jamais. Quel avait donc été le but de Catherine ? Elle voulait obtenir les applaudissements de l'Europe. Ils ne lui manquèrent pas en effet ; mais en même temps elle commit un crime de plus contre les droits de l'humanité qu'elle insultait. Tel est aussi en partie le but de son successeur Nicolas dans ses oukases sur l'esclavage. La pensée d'abaisser les seigneurs y entre aussi pour une grande part.

L'église russe voudrait peut-être aussi répondre que ses maîtres, et en particulier l'empereur Alexandre, ont toujours senti la nécessité d'abolir l'esclavage dans le monde. Elle dira que ce prince donna des instructions à ses plénipotentiaires au congrès de Vérone, en 1822, pour travailler avec les autres envoyés des puissances à supprimer l'infâme trafic de la traite des nègres. Mais en cela ne pourrait-on pas comparer la Russie à l'Angleterre, si ardente à poursuivre au loin sur les mers l'esclavage qu'elle entretient parmi les populations si nombreuses de ses possessions indiennes ?

Nous voulons bien cependant ne pas mettre en doute les bonnes intentions du czar dans cette solennelle circonstance ; nous voulons croire que, cette fois au moins, plus docile et mieux avisé sur ses véritables intérêts, il a cédé comme les autres puissances à l'impulsion donnée alors en premier lieu par l'Église romaine. Cependant ne peut-on pas dire que, semblable au convive de l'Évangile, en se présentant ainsi au grand banquet de la civilisation catholique, il pouvait parfaitement s'entendre adresser ces paroles : « Mon ami, pourquoi t'es-tu présenté sans la » robe nuptiale? Comment peux-tu dans une telle assem- » blée parler de l'abolition de l'esclavage chez les autres, » toi qui dans tes propres États fais sur tes propres su- » jets un trafic bien plus honteux que sur des nègres » étrangers encore à la grande famille des chrétiens? Ton » trafic, à toi, ne s'exerce-t-il pas sur tes propres fils, sur » des frères qui ont avec toi une foi commune, une patrie » commune, auxquels, que tu veuilles ou non le recon- » naître, tu es redevable de ta gloire, de ta grandeur et » de ton trône. »

---

## IX.

### SECTES RELIGIEUSES DE L'ÉGLISE NATIONALE EN RUSSIE.

Il n'y a pas d'église qui ait été plus morcelée, plus déchirée par l'hérésie que ne l'a été l'orthodoxe église russe. Les sectes qu'elle a engendrées sont d'un caractère tout particulier, entièrement différentes de celles qui ont fait du protestantisme un manteau de mille couleurs. En les considérant attentivement, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître une grande ressemblance avec les hérésies qui ont ravagé l'église, grecque dans les premiers siècles. De telle sorte qu'on peut y voir reflourir et germer de nouveau dans toute leur vigueur, les plantes funestes du schisme et de l'hérésie, que les églises asiatiques ont toujours produites en abondance. De nos jours comme autrefois, on voit chaque année un certain nombre de Russes quitter l'empire sous prétexte d'un pèlerinage à la Terre-Sainte ou dans quelque monastère du Levant. Là, ces malheureux, après s'être fait initier aux mystères coupables d'Origène, reviennent mutilés dans leur patrie, malgré les rigoureuses défenses portées par les lois. Cette

secte a le plus grand nombre de ses adhérents parmi les petits marchands. On en trouve une quantité à Saint-Pétersbourg, à Moscou et dans les autres villes principales où, pour l'ordinaire, ils s'occupent du commerce d'orfèvrerie, particulièrement de la vente des chandeliers, lampes et images d'église. On les reconnaît à ce qu'ils ne portent pas la barbe dont les autres marchands russes sont au contraire très-vains.

Comme dans l'ancienne église grecque, la plupart des hérésies russes ont leur origine dans quelque couvent. Les sectes qu'elles forment, prennent également leur force et leur vie dans la honte du crime, et pour l'ordinaire on y rencontre un honteux mélange de superstition et d'athéisme.

Le brutal Pierre-le-Grand avait une manière à lui pour détruire les erreurs de ce genre qui lui tombaient sous la main. Il faisait mettre le feu aux monastères qui en avaient été la source; il purifiait tout dans le même incendie, hommes et choses, doctrines et doctrinaires.

Malgré cette expéditive façon de convertir les gens, Pierre fut loin d'avoir détruit les sectes de l'empire. Nous pouvons assurer, sans crainte de nous tromper, que près du tiers de la population schismatique en Russie est engagée dans quelque secte. Cette gangrène de l'hérésie s'étend depuis les monts Ourals jusqu'à la mer Caspienne; des régions de la Sibérie jusqu'à la mer d'Asof et à la mer Noire; d'où, passant dans le cœur de l'empire, elle se répand et se propage partout. Il n'y a pas une province, pas un diocèse qui n'en soit infecté; où elle n'ait jeté les plus profondes racines. C'est comme un serpent

qui enlace de toutes parts le corps languissant de l'église orthodoxe, et lui insinue chaque jour dans le sein un poison mortel.

L'état d'esclavage dans lequel gémit la plus grande partie de la population de l'empire a, plus que toute autre chose, contribué à la propagation de toutes ces erreurs.

Du reste, l'hérésie est très-ancienne en Russie. Nous l'y trouvons, dès les premiers temps où le christianisme s'y introduisit. En l'année 1003, le moine André commençait déjà la prédication de ses erreurs séditeuses, en se soulevant audacieusement contre la hiérarchie ecclésiastique, contre le culte des images et les lois de l'Église. Peu de temps après (de 1006 à 1020), un autre moine, Démétrius, répandant les mêmes erreurs, fut pris par le métropolitain Nicéphore I<sup>er</sup> et enfermé dans une prison où il mourut. L'hérésie propagée contre la loi du jeûne par Léon, évêque de Rostow, occasionna de grands troubles et de grands mouvements. Le grand-duc André Rodolowsky le chassa de son siège. Antoine, évêque de Tschernigow, qui s'était réuni à l'hérésiarque, éprouva le même sort que son maître. Plus graves encore furent les conséquences des erreurs prêchées publiquement à Novogorod en 1375, par Kasp Strigolnik. Il jeta les fondements de la secte connue d'abord sous le nom de Strigolnikes, et qui vit aujourd'hui dans toute sa force sous celui de Raskolnikes. Mais l'hérésiarque paya bien cher ce funeste succès. En compagnie du diacre Nicétas et de plusieurs de ses autres disciples, il fut précipité du pont dans le fleuve, où il périt misérablement.

Depuis ce temps, Novogorod paraît être devenue le centre et la source de l'hérésie dans l'empire. Dans la dernière moitié du 15<sup>e</sup> siècle, le juif Zacharie se mit à débiter la sienne. En attaquant de front la religion chrétienne en général, il donna en même temps une terrible secousse à l'église nationale. Nous en avons parlé ailleurs <sup>1</sup>.

L'hérésie, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, prit une nouvelle vigueur à l'occasion de l'introduction de l'esclavage et du changement des livres liturgiques.

Au jugement de tout le monde, les livres liturgiques de l'église grecque avaient alors le plus grand besoin de corrections. L'ignorance excessive des copistes et du clergé, les avait remplis des fautes les plus grossières. En conséquence, Maxime, moine grec du mont Athos (1550), s'occupa beaucoup de cette entreprise qui le rendit très-célèbre, mais qui n'eut pas un très-heureux succès. Toutefois, les patriarches Job, Philarète et Joseph I<sup>er</sup> s'occupèrent, avec le plus grand zèle, de faire réussir l'entreprise, et en effet ils publièrent quelques livres entièrement corrigés. Le patriarche Nicon les surpassa tous dans son ardeur à poursuivre la même œuvre. Par ordre du czar Alexis, il convoqua, dans ce but, un concile à Moscou en 1654. Le patriarche d'Antioche, le métropolitain de Servie et trente-six évêques russes ou orientaux, y intervinrent. On y mit en question la réforme complète de tous les livres liturgiques, afin de retourner à la pu-

<sup>1</sup> *Vicissitudes de l'Église catholique des deux rites en Pologne et en Russie.* — In-8°. Paris, Debécourt, 1843, t. 1<sup>er</sup>, p. 61.

reté primitive du rite gréco-slave. Les dissensions survenues entre le patriarche et le czar arrêterent le succès de l'entreprise. Joseph, successeur de Nikon (1667 à 1672), la continua, en vertu de la décision du concile de Moscou en 1666.

Ce concile, du reste, imprima une tache d'infamie à l'église russe et en général à toute l'église schismatique orientale, par la manière indigne dont il se conduisit à l'égard de Nikon. Ce concile, présidé par le czar, eut la lâcheté de déposer ce patriarche ; et cela, uniquement pour obéir à la volonté du souverain. Il agit de même en courtisan servile pour ce qui concernait la correction des livres liturgiques. Et cependant le patriarche d'Antioche et plusieurs métropolités et archevêques orientaux y étaient intervenus.

Cette réforme, pour être acceptée, rencontra de grands obstacles, tant dans le peuple que dans le clergé. Tous préféraient les anciens livres, même mutilés, aux nouveaux qui respiraient partout l'hérésie introduite dans les corrections. Le mécontentement des esprits devint très-grave et menaçait d'occasionner les plus grands malheurs. Une pareille réforme entraînait inévitablement des changements dans les cérémonies du culte public ; il n'en fallut pas davantage pour soulever des dissensions, qui ne sont pas encore éteintes à beaucoup près aujourd'hui. Les partisans des anciens usages poursuivirent d'une haine implacable, les membres de l'église officielle qui se prêtèrent aux changements. Ils voulurent les flétrir en les appelant *Niconiens* du nom du patriarche Nikon, qu'ils regardaient comme l'auteur de la ré-

forme. Les autres, de leur côté, les qualifièrent de *Raskolnikes*, c'est-à-dire séparés ou schismatiques, nom du reste qu'ils repoussèrent, se disant tantôt *Starowierzi* ou partisans de l'antique croyance, tantôt *Prawoslawoniije*, c'est-à-dire *orthodoxes*. Mais l'église officielle s'opposa toujours à une pareille dénomination, voulant se faire passer elle-même pour orthodoxe et conservatrice de la foi antique. Tout ce qu'on leur accorda, fut de les nommer *Starobradzi*, c'est-à-dire observant les anciens usages.

*Starowye*

Ainsi la réforme des livres liturgiques devint le signal d'une hérésie qui, sous diverses formes, pénétra dans l'empire, et menace constamment l'existence même de l'église nationale. Comme il n'arrive que trop souvent, des coutumes et des cérémonies dont on s'occupa d'abord, les esprits passèrent bien vite aux questions de dogme ; on attaqua, sans réserve, même le sacerdoce, et ainsi on ébranla peu à peu tous les principes de la doctrine ecclésiastique. Il surgit en peu de temps, de tout ce conflit, une quantité considérable de sectes qui remirent en lumière les plus monstrueuses erreurs des anciens hérétiques de l'Orient.

Toutefois, nous devons le dire, toutes les sectes russes n'ont pas pris naissance à cette occasion. On remarque même une grande différence entre celles qui existaient avant la réforme des livres, et celles qui survinrent ensuite.

Avant l'année 1654 elles étaient locales, et pouvaient être extirpées sans beaucoup de difficultés, peut-être. Dans tous les cas, le poison se propageait alors très-lentement ; pour l'ordinaire, les évêques pouvaient circon-

scrire le mal aux lieux qui l'avaient vu naître. Ce fut tout différent depuis lors. L'hérésie se propagea comme un terrible incendie, dont les flammes s'étendirent sur toute la Russie, aussi bien dans le centre que sur les frontières, au midi comme vers le pôle. L'église nationale tout entière fut pénétrée de la contagion, et rien ne put arrêter, dans ses progrès, un mal si contagieux. Ni les évêques, ni les czars n'eurent assez de puissance pour ramener à l'obéissance un si grand nombre d'égarés. Ni les anathèmes des uns, ni les châtimens sévères infligés par les autres ne purent y réussir. Ils augmentèrent au contraire, avec les obstacles suscités, le zèle et le nombre des sectaires qu'ils combattaient. Toutes les éparchies en regorgèrent.

Mais quelle cause assigner à un tel événement? — Il faudrait bien peu faire la part des sentiments innés dans le cœur de l'homme pour hésiter à l'indiquer. On la trouve évidemment dans l'état affreux auquel une portion immense de ce peuple a été réduite par l'esclavage. Telle est la source de ces innombrables sectes qui rongent au cœur l'église de Russie et finiront par la dévorer.

En aucune autre matière, le serf russe n'a le droit de penser et de vouloir selon ses propres lumières et sa propre volonté. Cependant, comme dans le cœur de l'homme, il est impossible de déraciner entièrement le sentiment intime de la liberté individuelle, le paysan sectaire a reporté sur ses croyances religieuses, ce qu'on lui a enlevé de toute autre part. Là, en effet, il trouve au moins la liberté de servir et d'adorer Dieu à sa manière, sans qu'on lui impose, pour dernière entrave, la nécessité

de modeler ses adorations sur celles de ses maîtres et de ses bourreaux.

Cette liberté de croyance lui semble donc une sorte de compensation pour celle qu'il a perdue, et dont instinctivement au moins il entrevoit le bienfait. Quant à l'église nationale, elle est pour lui un objet d'horreur. Car elle ne sait lui prêcher autre chose, sinon de courber la tête sous les chaînes qu'il porte, de trembler à la seule vue du knout impérial, le plus éloquent missionnaire de l'orthodoxie. Se soumettre à celle-ci, c'est compléter l'esclavage de son âme, de son corps et de sa pensée; c'est se fermer toute espérance d'en jamais sortir.

On s'étonne que cette observation ait échappé aux écrivains qui se sont occupés de la nature, de l'obstination et du progrès des sectes en Russie. On y eût, sans aucun doute, trouvé l'explication de plus d'un mystère. Pas un sectaire n'a appartenu, dans le principe, à la classe des hommes libres. Le noble qui a des emplois, non plus que le propriétaire foncier, n'appartiennent ni l'un ni l'autre à des sociétés de ce genre. A peine y trouve-t-on quelques marchands ou artisans affranchis ou fils d'affranchis; lesquels croient, dans la doctrine de la secte qu'ils professent, devoir conserver un héritage de leurs pères. On y rencontre au contraire beaucoup d'anciens soldats, qui s'y réservent ainsi une portion de la liberté à laquelle ils se sont accoutumés dans leur vie militaire, soumise à un esclavage moins dur que celle des serfs. Ce sont ordinairement les plus zélés propagateurs de la secte. Le seigneur et le noble rougiraient de faire partie d'une secte; car alors ils s'y trouveraient en rapport plus immédiat avec

les paysans, et y chercheraient vainement les égards dont l'église nationale les entoure.

Ainsi l'esclavage en Russie est la cause première qui enfante tant de sectes. Tant qu'il subsistera, ces hérésies ne seront jamais comprimées. Bien plus, elles seront toujours un grave sujet de troubles, non-seulement dans l'église, mais dans l'empire, dont elles menacent jusqu'à l'existence. Tous les moyens que l'église prendra d'après les ordres, et sous l'impulsion du czar, loin de remédier à ce mal, hâteront au contraire la dissolution de l'église et de l'État, si l'esclavage n'est pas préalablement aboli.

L'église, du reste, non moins que le gouvernement, semblent ne pas ignorer le péril qui les menace de ce côté. Et cependant l'un et l'autre aussi s'empressent à l'envi d'entonner, avant le temps, un hymne de triomphe sur la prochaine et inévitable chute des sectes, faisant croire également au monde que, pour y parvenir, la persuasion et la douceur ont été les seules armes employées par les convertisseurs. Les nouveaux oracles du saint synode et les hommes de talent gagnés à la cause, dans le seul but de colorer, aux yeux de l'univers, de mensongères inventions, nous représentent l'église russe luttant contre les sectes, comme une tendre mère le ferait par la douceur et la longanimité. Bien entendu qu'ils font en même temps un rapprochement fort bien choisi entre cette conduite et celle de l'Église catholique, cette impitoyable marâtre, à qui le fer et le feu peuvent à peine suffire pour opérer de semblables retours. Mais d'aussi doctes et véridiques personnages semblent un peu trop ignorer ici l'histoire de leur propre église. Ou bien, habitués qu'ils sont

à des miracles d'omnipotence continuels, de la part du pouvoir qu'ils encensent, ils supposent qu'un ordre de leur maître suffit pour dire à l'histoire d'arracher de ses annales les pages sanglantes où elle avait inscrit les violences de ces conversions. Ils croient que cet ordre suffise pour imposer l'oubli de faits consignés déjà dans la mémoire des siècles, alors que l'inflexible vérité constate au contraire les voies cruelles suivies par la puissance moscovite, pour arriver au terme toujours désiré, mais jamais atteint. Grâce à Dieu, l'histoire, cette impartiale maîtresse des peuples et des rois, ne saura jamais obéir à de semblables ordres.

Nous l'interrogerons donc sans crainte; et jusqu'à la fin des âges, sa voix imposante fera retentir des vérités bien humiliantes pour l'orgueil hypocrite de l'orthodoxie des czars.

Les exemples que nous avons rapportés ailleurs<sup>1</sup> relativement aux châtimens infligés à Novogorod aux partisans de Zacharie, démontrent clairement le mensonge des adulateurs de la Russie. Ces exemples font voir que l'église nationale a besoin, pour éteindre l'hérésie, de la noyer dans le sang de ses auteurs; que pour maintenir sa foi orthodoxe, il lui faut des échafauds et des bûchers.

D'autres faits le confirment encore. Le concile national de Moscou condamna, en 1171, le moine Théodore, évêque élu de Rostow, à être brûlé vif, pour crime d'hérésie sur le jeûne et le culte des images. La sentence fut exécutée. En 1227, quatre hommes furent brûlés à Novogo-

<sup>1</sup> *Vicissitudes de l'Église catholique des deux rites en Pologne et en Russie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 62 et suiv.

rod pour crime de sorcellerie, et le même sort arriva, en 1429, à douze individus de Pskow, pour délit semblable. Dans la dernière moitié du xv<sup>e</sup> siècle, les scènes sanglantes se multiplièrent de plus en plus, pour faits de cette nature; elles se renouvelèrent même souvent dans le xvii<sup>e</sup> siècle.

Quel esprit de contradiction cruelle dans cette église! En 1577 on brûle vif à Moscou le héros, le sauveur de la patrie, le prince Michel Vorolinsky, soupçonné de sorcellerie et de commerce avec les démons; et voilà que, sept ans après, l'orthodoxe empereur fait venir de Laponie soixante devins et astrologues païens pour les consulter sur les destinées futures de son empire.

Tout le peuple de la sainte cité des czars, le maître compris, crut à la parole de ces imposteurs ignorants. Et pendant ce temps, le haut clergé, le métropolitaine Denis lui-même se taisaient; ils ne trouvaient pas une parole pour flétrir de pareilles actions!

Denis se trouvait à côté du prince lors de l'assemblée de ces devins; et, sur le point de mourir, il avait moins de confiance dans les secours de la religion que dans les oracles de ces imposteurs, qu'il voulut combler de présents.

Plus les sectaires s'accrurent, plus aussi devinrent fréquentes les scènes sanglantes exécutées en l'honneur de l'église nationale. Le prêtre Nicéas, propagateur zélé de la secte des raskolnikes, fut anathématisé par le concile de Moscou en 1682, et condamné à avoir la tête tranchée. Semblable sort fut réservé à un grand nombre de ses partisans. D'autres persécutions déterminèrent l'émigration en Pologne, de plus de 30,000 autres sectaires,

dans le même temps. Pour convertir les âmes à l'orthodoxie, Pierre-le-Grand connaissait, comme arguments de persuasion irrésistible, le knout, l'échafaud, le bûcher; et, comme nous l'avons dit, lorsqu'un couvent bien infecté d'hérésie avait besoin de quelque chose de mieux, il le brûlait avec tous les moines. Le médecin Démétrius, auteur d'une secte qui rejetait la hiérarchie ecclésiastique et le culte des saints, et trois ans après lui, le pape Thomas Jama, durent mourir par la main du bourreau.

Pour imposer un frein politico-religieux aux mouvements de son peuple, le magnanime réformateur ne vit rien de mieux que la création d'une inquisition secrète. Les victimes immolées par ce tribunal au fanatisme de domination religieuse furent innombrables. Ainsi, Pierre, si exalté sous le titre de Grand, fut, dans cette circonstance, le *grand inquisiteur* de son empire. Les dispositions contenues dans son règlement ecclésiastique de 1721 pour la découverte des sectaires, surpassent de beaucoup les odieuses mesures reprochées, avec tant d'exagération, aux inquisiteurs même d'Espagne.

Nous en citerons quelques exemples :

Dans la section où l'on traite du pouvoir que l'autorité ecclésiastique doit exercer sur les séculiers, on lit <sup>1</sup> : « Le » clergé veillera à ce que les fidèles communient souvent, » et au moins une fois l'année; parce que, poursuit l'édit, » celui qui ne communie pas, fait connaître qu'il n'appartient pas au corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'il » n'est pas membre de l'église, et au contraire apostat.

<sup>1</sup> Édition de Dantzick en 1724, p. 60.

- » C'est le meilleur signe pour reconnaître les raskolnikes  
» et les apostats. Les évêques y veilleront donc très-atten-  
» tivement, ordonnant aux curés de faire un rapport in-  
» diquant ceux de leurs paroissiens qui n'ont pas com-  
» munié depuis plus d'une année, ou qui même ne  
» s'approchent jamais de la table eucharistique.
- » On doit forcer de semblables fidèles à assurer par  
» serment, qu'ils sont enfants de l'église orthodoxe, et  
» à maudire les sectes hétérodoxes; de telle sorte que  
» quiconque refuserait de prêter ce serment, et qui hési-  
» terait à maudire toute relation avec les sectaires, puisse  
» être découvert comme étant de ce nombre; parce que  
» c'est toujours un grand avantage de les connaître.
- » Si un sectaire a été découvert par ce moyen ou par  
» tout autre, on doit le dénoncer à l'évêque sous la juri-  
» diction de qui il se trouve, et celui-ci remettra la dé-  
» nonciation à l'assemblée ecclésiastique compétente.
- » Il est important à cette assemblée de connaître le  
» nombre des raskolnikes existant dans les différentes  
» éparchies de l'empire. Une connaissance exacte en pa-  
» reille matière peut être de la plus grande utilité, en  
» bien des cas.
- » C'est un grand péché sur lequel aucun ecclésiastique  
» ne peut garder le silence, que les seigneurs cachent des  
» raskolnikes, par intérêt, dans leurs domaines et les  
» fassent passer pour orthodoxes.
- » Un pareil délit a tout l'aspect de l'athéisme. Les évê-  
» ques s'y opposeront de toutes leurs forces, faisant leur  
» rapport sur de semblables méfaits au synode; lequel  
» après avoir pris les informations convenables, excom-

» muniera ce noble, s'il demeure obstiné. L'évêque, dans  
» son rapport, ne dira pas qu'il existe des raskolnikes  
» dans les domaines de tel ou tel seigneur ; mais simple-  
» ment que celui-ci a fait résistance violente au curé ou  
» autres personnes envoyées par l'évêque pour découvrir  
» les raskolnikes. Il devra en apporter des témoignages  
» dignes de foi. Ces témoignages examinés, le collège  
» ecclésiastique adressera au seigneur des lettres pour  
» l'engager à laisser faire dans ses domaines les recher-  
» ches nécessaires pour découvrir les sectaires. S'il y  
» consent, il n'y a plus rien à lui faire. Si, au contraire, il  
» montre clairement qu'il protège les raskolnikes, le  
» collège ecclésiastique prononcera l'excommunication  
» contre lui.

» Cette manière d'opérer aura lieu seulement quand il  
» s'agira de raskolnikes secrets ou de basse condition.  
» S'il est question d'ecclésiastiques ou de maîtres d'écoles  
» raskolnikes, on procédera de même, qu'ils soient sec-  
» taires publics ou cachés. On le fera également vis-à-vis  
» des seigneurs possédant ouvertement des serfs raskol-  
» niques.

» Dans toute la Russie on ne donnera aucun emploi,  
» dans l'Église ou dans l'État, pas même le moindre, aux  
» raskolnikes, afin que ces dangereux ennemis qui mé-  
» ditent sans cesse des embûches et des malheurs contre  
» l'État et contre le souverain, ne soient pas armés à  
» notre propre perte.

» Si une personne est soupçonnée d'être raskolnike,  
» bien qu'en apparence elle se conduise comme un ortho-  
» doxe, elle sera obligée de prêter le serment qu'elle

» n'est pas de la secte, non sans prononcer, en même  
 » temps, des malédictions sur elle-même et sur tous les  
 » raskolnikes, dans le cas où elle viendrait à embrasser  
 » leur croyance. On la menacera, en outre, de châtimens  
 » sévères, dans le cas où, par la suite, on recevrait de  
 » mauvaises informations sur son orthodoxie. Le procès-  
 » verbal sera ensuite signé de sa propre main.

» Les signes qui indiquent suspicion de raskolnikisme  
 » sont les suivans : 1° si l'on omet, sans raisons légi-  
 » times, la communion prescrite par ordonnance impé-  
 » riale, donnée et imprimée en 1718; 2° si l'on recèle  
 » sciemment les maîtres des raskolnikes; 3° si on leur  
 » envoie des aumônes à domicile. Quiconque se trouve  
 » convaincu de ces pratiques et autres semblables, en-  
 » courra justement le soupçon d'être raskolnik. Dans ce  
 » cas l'évêque devra en faire immédiatement son rapport  
 » au collège ecclésiastique. »

Dans les instructions dirigées aux prêtres, diacres e  
 autres clercs, on dit également : « Avant l'ordination, le  
 » sujet qui se présente doit condamner publiquement  
 » toute connivence avec les raskolnikes, et jurer qu'il a  
 » l'intention de dénoncer à son évêque tous les sectaires  
 » cachés, autant qu'ils pourront venir à sa connaissance.  
 » Il doit en outre jurer fidélité à l'empereur en consen-  
 » tant à *révéler* tout ce qui pourrait être contraire à S. M.,  
 » même les secrets du confessionnal.

» Un prêtre, étant appelé pour un malade, doit confes-  
 » ser ce dernier, seul et sans aucun témoin; mais il ne le  
 » fera pas communier sans qu'il y ait des témoins pré-  
 » sents; parce qu'un grand nombre de mauvais prêtres

- » afin de cacher les raskolnikes, assurent avoir communiqué
- » le malade en secret, même quand ils ne l'ont pas fait.
- » Pour une telle perversité, le prêtre sera privé de son
- » caractère sacerdotal et sera consigné au tribunal laïque,
- » afin de subir les punitions corporelles; tandis que le
- » raskolnike qui s'est caché ainsi, perdra ses biens.
- » Celui qui découvre et dénonce un semblable prêtre
- » et un tel raskolnike, recevra la moitié des biens con-
- » fisqués.
- » On procédera de la même manière contre les prêtres
- » qui, se laissant corrompre par les raskolnikes, reçoivent
- » *en apparence* leurs enfants pour les baptiser, et les leur
- » rendent ensuite sans leur avoir conféré le sacrement.
- » Le prêtre, comme vrai pasteur de ses paroissiens, doit
- » veiller avant tout, et principalement, à ce que les
- » moines et les maîtres des raskolnikes ne pénètrent pas
- » dans les maisons de ces derniers. S'il en découvre, il
- » doit les saisir et les consigner à son évêque. S'il omet
- » de le faire, il perdra son emploi et sera remis au bras
- » séculier pour être puni. »

Peut-on, je le demande, imaginer rien de plus tyran-  
nique que ce règlement, où l'on va jusqu'à faire un devoir  
de révéler le secret de la confession? Et pourtant c'est  
encore aujourd'hui la base de toutes les mesures adoptées  
par le gouvernement russe, pour la conversion des sec-  
taires.

Mais au moins ces moyens odieux ont-ils été capables  
d'arrêter les progrès du mal qu'on voulait détruire? Peut-  
être y serait-on parvenu, si ce mal n'avait pas depuis  
longtemps jeté d'aussi profondes racines. Mais comme

nous l'avons déjà vu, à l'occasion de l'esclavage, toute la force des sectes en Russie vient de ce que les paysans, esclaves en tout le reste, y trouvent un moyen de donner cours, au moins dans ce sens, à l'amour de l'indépendance et de la liberté inhérent au cœur de l'homme. Et certes quand la tyrannie extérieure pèse sur un peuple comme elle le fait sur les serfs de la Russie, il est impossible d'arracher à des cœurs aussi violemment opprimés, ce dernier usage de la liberté naturelle à tous.

Aussi, malgré tant d'efforts, loin d'être détruites, les sectes font chaque jour en Russie de nouveaux progrès. Avant de promulguer le règlement dont nous avons donné une idée, Pierre avait déjà sérieusement songé à combattre cette plaie, dont il sondait en tremblant la profondeur. Aux mesures religieuses il ajouta aussi tous les moyens de répression politiques et administratifs. Dans cette vue il publia, dès 1702, un oukase ordonnant aux raskolnikes de payer une capitation plus forte que celle imposée aux hommes de leur classe; leur enjoignant en outre de porter au cou une médaille de cuivre, représentant une figure à longue barbe. Un autre oukase, de 1724, doubla le montant de la capitation individuelle.

Le même système de répression contre les sectaires se continua dans toute sa rigueur, sous les règnes suivants, jusqu'au temps de Catherine. Et malgré tout cela, les sectes semblaient chaque jour prendre plus de consistance dans l'empire. En 1730, l'impératrice Anne vit le mal si grand qu'elle s'adressa au synode, lui recommandant la conservation de la religion orthodoxe et du culte national. L'église russe, en effet, paraissait alors sur le point de

s'engloutir dans l'abîme de l'hérésie, de la superstition et de l'impiété. Un oukase terrible, publié l'année suivante, ordonna que les sorciers seraient brûlés vifs, et qu'on punirait sévèrement du knout ceux qui auraient recours à leurs opérations.

Sous le règne de l'impie Catherine II, les sectaires eurent un moment de trêve qu'ils employèrent à fortifier de plus en plus leurs principes. Cette femme astucieuse revint sur les mesures de violence excessive prises par ses prédécesseurs. Elle sentit la perte que l'État avait faite lorsque, sous Alexis Michailowitch, les trente mille raskolniks avaient émigré en Pologne. Par un oukase du 14 décembre 1762, elle voulut les rappeler dans l'empire, en leur faisant de flatteuses promesses. Ces belles paroles ne les rassurèrent point, et ils continuèrent à séjourner dans leur premier asile.

Malgré ces encourageants manifestes en faveur des sectaires, la Russie devait encore recevoir une rude leçon de tolérance en 1781. Dans cette année, la plupart des Kalmouks et des hommes du Wolga, au nombre de 30,000 kubitques<sup>1</sup>, où 120,000 personnes, presque tous sectaires, se réfugièrent dans la grande steppe des kirgis, pour se soustraire à l'oppression politique et religieuse de la Russie. De ce nombre il y avait 30,000 guerriers très-braves. En 1714, sous Pierre-le-Grand, le même motif avait fait également soulever 160,000 Tatars nogaïs, lesquels se mirent sous la domination musulmane de la Crimée.

<sup>1</sup> Le kubitque est un de ces chariots qui servent de demeure à ces peuplades encore à l'état nomade. Chaque famille a son kubitque, en sorte que l'on compte quatre personnes, terme moyen, pour chacun.

La trêve aux violences contre les sectaires continua sous Paul et Alexandre, et même sous l'empereur actuel ; ils devinrent conséquemment une sorte de puissance dans l'État, et l'église nationale eut à craindre de nouveau pour son existence. Alexandre, épouvanté des progrès de l'hérésie, eût bien désiré y mettre un terme ; mais craignant la résistance désespérée des sectaires, il crut plus prudent, non-seulement de les tolérer, mais même de leur donner, autant que possible une existence régulière dans la société civile. Et, en effet, les sectes principales finirent par être reconnues solennellement. On ouvrit dans toutes les villes principales des registres où pouvaient se faire inscrire ceux qui refusaient d'appartenir à l'église nationale. L'empereur eut ensuite l'idée de donner aux sectaires une sorte de constitution religieuse, ce qui fut accueilli avec une joie souveraine et une immense faveur ; de telle sorte que des registres se couvrirent de signatures.

La mort prématurée d'Alexandre arrêta l'exécution de ce projet. Nicolas, son successeur, changea entièrement de système, quelque temps après son avènement. Comme ses ministres des affaires religieuses, Oubarow et Protasow considéraient que l'avenir de la puissance russe est attaché à celui de l'église nationale, ils lui persuadèrent facilement de retourner à l'antique système d'oppression sur tous les dissidents. Et de fait, on en revint aux sanguinaires dispositions adoptées par Pierre-le-Grand pour l'extirpation des sectes.

En attendant, pour dissimuler autant que possible le nombre considérable de celles-ci, on les a rangées en deux catégories principales, je veux dire, en sectes ad-

mettant ou n'admettant pas le sacerdoce et les sacrements. Les partisans des premières sont appelés *Popowskis* (qui admettent les prêtres), et les autres *Bespopowskis* (qui n'admettent pas les prêtres). Chacune d'elles se subdivise en une quantité plus ou moins grande de sectes secondaires.

Dans la catégorie des bespopowskis, on compte trois principales sectes pour l'extirpation desquelles le gouvernement russe n'épargne aucun effort. Ce sont les *christovis*, les *molacaniens* et les *doucoborskes*.

Les premiers choisissent entre eux un homme et une femme de beauté remarquable, qu'ils vénèrent, l'un comme Jésus-Christ, l'autre, comme la sainte Vierge. Ils ont en outre un sénat de douze paysans serfs qui figurent les douze apôtres. Les partisans de cette secte s'adonnent entre eux, en compagnie de ces illustres personnages, à des excès de débauches et d'impuretés inimaginables.

Les *molacaniens*, ou buveurs de lait, s'élèvent surtout contre le précepte du jeûne. Les *doucoborskes* sont une sorte de francs-maçons détestés particulièrement de l'empereur. Ils n'ont ni prêtres, ni églises, et ne se soucient même pas de livres liturgiques. Le *Pater noster* est la seule prière en usage parmi eux.

Quant au nombre des sectaires, nous pouvons en avoir une idée d'après les relations synodales.

Celle de 1836 le fait monter à 216,462 individus du sexe masculin, et à 262,908 de l'autre sexe, en tout 479,870 personnes. Leur conversion, dit le véridique rapport du colonel Protasow, s'est opérée à l'aide des évêques, avec un succès si merveilleux, que de 1836 à 1839, on en ramena 102,204 dans le sein de l'église.

De tous ces égarés, il ne reste donc plus que 377,666; et si, comme on n'en peut douter, les conversions marchent de ce pied-là jusqu'à la fin, avant très-peu d'années ce sera un affaire faite. Jusqu'à présent on en a converti de 25 à 30 mille par année; mais on ne s'arrêtera pas en aussi beau chemin. Avant peu de temps, nous n'en doutons pas, le bon synode aura la consolation de voir son œuvre accomplie, de la manière la plus complète. En moins de deux lustres, il aura purgé sa sainte église de tant de sectes qui la déshonoraient; il l'aura fait revenir, comme par enchantement, à cette beauté native, à cette fleur de jeunesse qui en fera l'objet de l'admiration du ciel et de la terre.

Voilà pour le résultat officiel et apparent des efforts tentés, par l'église russe, pour la conversion des sectaires. Venons maintenant à la réalité.

Si pour le progrès dans l'extirpation des sectes on s'en rapportait à de pareilles relations, sans aucun doute les choses iraient à ravir. Mais d'où vient que, par une contradiction inexplicable, le même synode, dans son rapport de 1839, fait tant de doléances sur l'obstination invincible des sectaires et sur la propagation croissante de leurs doctrines! A l'en croire, ce bon synode, d'un côté tout se convertit; et de l'autre, l'église nationale menace d'être absorbée, anéantie par les sectes. Lequel croire? le mal ou le bien? les conversions ou la diffusion effrayante de l'erreur?

Les relations synodales qui nous célèbrent, en termes si pompeux, des triomphes dont le récit nous ravissait, les voilà qui ne cessent de nous mentionner de scandaleux nids d'hérétiques occupant des districts tout entier

Voilà que, dans tout l'empire, les évêques, ces héros de la religion, n'ont assez à faire que d'aller, chevauchant par monts et par vaux, détruisant, ruinant *ces nids infâmes d'hérésie, ces principaux asiles des sectaires*. A les entendre, il y en a partout; ils pullulent avec une effrayante fécondité; c'est à en trembler pour l'Église et pour l'État. Et d'un autre côté, par forme de compliment à l'empereur, voilà qu'en face de 40 millions d'orthodoxes inébranlables, 377,666 seulement de vagabonds se trouvent encore hors d'une voie dans laquelle dès demain nous allons les voir rentrer. Alors, bon synode, il n'y a donc pas à trembler si fort pour ton invincible église. De par ta grâce, de par ton zèle et tes travaux, comment pourrait-elle jamais se laisser entamer par de pareils misérables? Vraiment tant d'efforts pour repousser un danger si minime, me semblent peu en harmonie avec ce grand courage qu'on aime à reconnaître dans l'officier brillant qui te commande.

Quoi! l'empereur, le ministre de la guerre, celui de l'intérieur et de l'instruction publique, le sénat, le conseil de l'empire, les ministres du domaine impérial et celui de la police; voilà que tous, d'un commun accord, vous employez tous vos efforts contre une si mesquine hérésie, dispersée sur la surface d'un aussi vaste empire, divisée en autant de sectes! Les métropolitains, les archevêques, les évêques, tout est en mouvement pour la sainte œuvre de la conversion de ces égarés; et à vous entendre, tout réussit à ravir. On n'y épargne d'ailleurs absolument rien. L'empereur, ce juge si compétent des choses ecclésiastiques, promet de confirmer tout ce qu'on fera,

pourvu qu'on arrive. Le ministre des finances ouvre à deux battants, pour la circonstance, les portes du trésor public ordinairement si discrètes à l'endroit du clergé ou de l'église. Le ministre du domaine impérial fonde de nouvelles paroisses; il ordonne que, jusqu'à l'entier achèvement des églises en construction, on en occupe d'autres fournies, en attendant, de prêtres nombreux. Le ministre de l'instruction publique décrète et proclame l'institution d'écoles également sans nombre; il les fournit abondamment des maîtres nécessaires. Le sénat et le conseil impérial se mettent à votre disposition pour régler, de la manière la plus équitable, la position civile et politique des sectaires convertis. Le ministre de l'intérieur, par un héroïsme de zèle qui l'emporte sur tout le reste peut-être, ordonne à tous les gouverneurs et autres officiers des provinces d'animer partout les métropolitains, les évêques, tout le clergé à marcher à cette croisade, sous la fêrûle bien entendu, sous la bienfaisante et féconde fêrûle du très-excellent, très-puissant et très-ecclesiastique seigneur, le seigneur Protasow, colonel des hussards de l'empire. Il ordonne, dis-je, à tout ce clergé haut et bas, moines et prêtres, d'exécuter fidèlement, promptement et entièrement les ordres de la très-sainte majesté impériale pour l'extirpation définitive de toute hérésie. Les ministres de la guerre et de la police mettent enfin à la disposition des évêques et archimandrites de nombreuses troupes de soldats et de sbires, pour protéger les missionnaires dans cette apostolique entreprise. Une si louable activité, un si grand déploiement de ressources, pour réduire à leur devoir une troupe de sec-

taires à peine saisissables dans leur petit nombre, comparativement à la population de l'empire, ne s'expliquent d'aucune manière. Et nous nous voyons à regret forcés d'avouer, qu'ici comme en tant d'autres occasions, le véridique procureur suprême a puisé le chiffre de ses conversions, l'expression de ses succès et de ses espérances, bien moins dans la réalité des faits que dans un très-louable désir de plaire à son empereur. Désir tout-puissant, à ce qu'il paraît, et qui fait enfanter des merveilles à tous ces braves hussards, gouverneurs ou autres dignitaires ecclésiastiques de la Russie.

En d'autres termes, c'est une ingénieuse fantasmagorie, imaginée pour les délassements de S. M. I., un intermède qu'on lui offre pour l'adoucir, entre la lecture d'un bulletin du Caucase et d'un oukase contre la Pologne. Mais s'il est possible, par des fables de ce genre, de se mériter les faveurs de son maître, on n'a jamais, je m'imagine, eu la prétention de tromper de même, l'œil intelligent du public, l'œil impartial de l'étranger que le noble soleil de l'indépendance éclaire.

A côté de cette fable, voici la vérité.

Sans aucune exagération, comme déjà nous l'avons dit, on peut soutenir qu'un tiers de la population schismatique de la Russie se trouve travaillée par les sectes. En 1838 il y avait des éparchies tout entières, notamment dans les provinces du nord, des deux côtés des monts Ourals et en Sibérie, où la plus grande partie des habitants appartenait aux sectes. Des couvents entiers se trouvaient remplis de moines partageant ces principes. M. Koeppen, conseiller d'État, membre de l'académie de Saint-Peters-

bourg, employé supérieur dans l'administration du domaine impérial, rapporte qu'en 1839, dans le seul couvent de Danielow à Olonetz, il y avait 235 moines raskolnikes et 600 religieuses de la même secte dans le monastère voisin. Un autre couvent, assez rapproché des premiers, renfermait 80 moines sectaires, tandis que non loin de là encore se trouvait une communauté de 700 religieuses, partageant les mêmes principes. De plus, nous savons positivement que la dévotion des peuples pour ces moines et religieuses est si grande, qu'on les vénère comme des saints, et qu'on leur porte des offrandes de toute nature, à ce point que, par crainte d'un soulèvement, le gouvernement n'ose pas sévir contre eux. De plus, lorsqu'un homme instruit et honorable comme ce conseiller d'État, affirme des faits qui contredisent les narrations intéressées de M. le colonel Protasow, les hommes impartiaux n'hésitent pas un moment à reconnaître la vérité dans les paroles du premier, et une fable orientale dans les broderies oratoires du second. Du reste, il ne faut pas nous étonner de rencontrer de semblables fictions dans les relations officielles du saint synode. En cela d'un côté, il nous dit ce qu'il désire, et nous savons combien le cœur humain est porté à croire ce qu'il voudrait avoir obtenu. D'un autre côté, nous savons que la littérature des peuples enfants, réussit ordinairement dans le genre de l'apologue. Ne pouvant rien faire de mieux, le galant colonel en compose quelques-uns sur une riche matière ; comment aurions-nous le courage de lui en vouloir pour cela ?

Mais voici quelque chose de moins gai à reprocher à

M. le commandant supérieur du saint synode. Passe pour le jovial apologue ; mais, pour Dieu ! lorsque vous trempez vos mains dans le sang, n'insultez pas à vos victimes.

Je veux parler de la manière dont les relations synodales prétendent que l'église russe s'y prend pour convertir les sectaires et s'emparer des catholiques.

Nous lisons dans celle de 1839 : « Les autorités diocésaines s'appliquent à ramener *par une douce persuasion*, » les sectaires à la connaissance de la vérité. Ils emploient dans cette fin les curés et les missionnaires. » — Donc, la douce persuasion est l'arme dont on se sert exclusivement en Russie, pour ramener les hérétiques. Comment se fait-il cependant que, d'après l'aveu du synode lui-même, on ait déployé pour *l'extirpation de ces sectes brutales*, tant d'autres moyens, si peu en harmonie avec la *douce persuasion* ?

Si cette persuasion si douce doit être seule employée pour convertir les sectaires, pourquoi ordonne-t-on d'arrêter les chefs, de les enfermer dans les couvents, où, certes, ils ne sont pas tenus sous le joug d'une bien douce discipline, tant qu'ils persévèrent dans leurs principes ? Pourquoi ces mêmes couvents sont-ils pleins de ces malheureux, et pourquoi est-il nécessaire d'y tenir une garnison de soldats ? Pourquoi le gouvernement fait-il convertir en églises nationales les oratoires privés des sectes ? Pourquoi fait-il construire des églises semblables dans les lieux habités par les bespopowskis ? pourquoi y place-t-il ses prêtres orthodoxes, puisque ces gens-là ne reconnaissent ni prêtres, ni autels ?

Belle douceur de persuasion vraiment, dont les mystérieuses cruautés des couvents schismatiques et les horreurs de la Sibérie nous donnent une juste idée!

Du reste, les registres ouverts par Alexandre, lorsqu'il voulait donner des droits civils aux sectaires, sont d'un puissant secours aux convertisseurs de Nicolas pour travailler, à coup sûr, tous ceux qui ont vraiment besoin d'être le plus attaqués par les douceurs de la persuasion orthodoxe. Tous les noms sont là. Il suffit d'ouvrir les yeux et de marcher.

Ce n'est pas tout, les propriétaires de serfs et les inspecteurs des biens de la couronne prennent une part active et très-efficace, dans le même sens, à l'œuvre de la conversion des sectes. Dans la grande Russie, en Sibérie, dans la chaîne de l'Oural, celles-ci se sont rapidement propagées parmi les serfs des domaines impériaux. Si par hasard une de ces familles attachées à la glèbe devient trop nombreuse pour que la terre où elle se trouve suffise à la plus chétive nourriture et au paiement de la philanthropique capitation imposée par le maître à chaque esclave, alors une partie de la famille est obligée d'aller ailleurs chercher son pain et le moyen de payer l'impôt. Si cette famille est orthodoxe, nulle difficulté ne se présente. Sans s'inquiéter si l'on rapproche ainsi d'une manière trop frappante le titre de l'esclavage du signe de la rédemption, on passe au cou du serf qui émigre une petite croix de métal, et dans une bourse sa feuille de route et le consentement écrit du maître. Si ce même esclave est sectaire, lui et sa famille jetteront tant que la douce persuasion de l'orthodoxie ne l'aura pas converti.

L'autorisation d'émigrer, il ne l'obtiendra qu'au prix du sacrifice de ses principes.

La réception dans le sein de l'église russe est de deux sortes : sans conditions, ou avec conditions. Si le sectaire cède de suite, on le nomme un *bezuslowpo* (réuni). S'il s'obstine, et qu'il veuille conserver encore de ses anciens usages, ce que le convertisseur juge compatible avec les principes de l'orthodoxie, alors on le nomme *de croyance commune* (*edinowenie*). Dans ce cas, le converti prétendu demeure bien et dûment un sectaire ; seulement l'apparence est sauvée, et il n'en faut pas davantage.

Lorsque les évêques ont obtenu une conversion quelconque, ils en font grande fête ; peu leur importe si elle est complète ou non, fausse ou sincère. L'essentiel est pour eux, comme pour nous, enfants de l'Église catholique, d'avoir agi de manière à plaire à leur maître ; avec cette différence que nous, qui agissons pour Dieu à qui la sincérité du cœur est seule précieuse, il nous faut des conversions où le cœur soit changé. En Russie, au contraire, le juste juge, le rémunérateur suprême, c'est l'empereur. Or, pour celui-ci, l'extérieur est suffisant. Un nom de plus inscrit sur le registre, un acte de plus d'hypocrisie et de mensonge, voilà tout ce qu'il faut pour obtenir sa récompense.

Pour encourager les sectaires à se réunir à l'église nationale, on se sert beaucoup, dit-on, de l'exemple des Ruthéniens apostats de la Lithuanie et de la Russie-Blanche. A entendre le procureur suprême, ce seul fait en détermina un grand nombre au retour. On lit dans la relation de 1839 : « Dans les autres éparchies, c'est-à-dire

» dans les diocèses occidentaux de la Lithuanie et de la  
 » Russie-Blanche, l'exemple des convertis a opéré un  
 » merveilleux effet. » Et parlant des succès obtenus par  
 l'évêque de Catherinoslaw, le même document s'exprime  
 ainsi : « La nouvelle de la *suppression* de la sainte union  
 » ruthénienne dans tout l'empire de Russie a grandement  
 » consolé les auditeurs, » c'est-à-dire les sectaires.

Nous voulons bien un moment ajouter foi aux paroles du procureur suprême du synode ; toutefois, nous lui demanderons comment il se fait que la violente et perfide apostasie des Ruthéniens, demeurée secrète jusqu'à la fin de septembre 1839 <sup>1</sup>, ait pu, dans l'espace de temps si court entre la déclaration de ce fatal événement et la publication des relations synodales ; comment, dis-je, cette nouvelle a pu parvenir à Catherinoslaw ; comment l'évêque a pu la communiquer si rapidement aux sectaires, puis annoncer au saint synode l'effet produit sur ces derniers ; comment enfin le procureur suprême aurait reçu assez tôt cette communication pour l'insérer dans son rapport ? En effet, Catherinoslaw est éloigné de plus de 400 lieues de Saint-Pétersbourg ; de telle sorte que la nouvelle de l'apostasie des Ruthéniens n'a pas pu arriver à l'évêque avant la fin d'octobre, époque où la saison ne permet plus à un évêque, en Russie, de parcourir un diocèse de 1,186 milles carrés géographiques d'étendue pour annoncer l'événement aux sectaires et faire ensuite parvenir sa relation à Saint-Pétersbourg. Que devra-t-on donc conclure de

<sup>1</sup> Voyez l'excellent ouvrage : *Persécution et souffrances de l'Église catholique en Russie, par un ancien conseiller d'État de Russie.* — Paris, 1842, Gaume, p. 68.

tout cela, sinon que toutes ces relations synodales ne sont rien autre chose que des exagérations effrontées, des mensonges manifestes publiés pour tromper l'empereur, pour l'exciter à prendre des mesures de plus en plus barbares contre ceux qui ne partagent pas toutes ses croyances ; et cela, au risque très-réalisable de troubler gravement la paix de ses États ? Devons-nous être surpris après cela si, trompé par de pareils flatteurs, Nicolas, dont le caractère pouvait promettre de si grandes choses à l'honneur de sa couronne, laissera au contraire après lui dans les siècles à venir une mémoire que les basses flatteries de ces hommes l'auront conduit à souiller d'ineffaçables taches de cruautés ?

Du reste, nous devons réellement de la reconnaissance au naïf procureur suprême pour l'inattendue sincérité avec laquelle il parle de l'apostasie ruthénienne, qu'il appelle sans façon *suppression* de l'union avec l'Église romaine. Cet aveu lui sera sans doute échappé par mégarde ; mais l'histoire le recueillera, et fasse le Ciel que ces pages contribuent à en conserver le souvenir !

Ce que ces pages constateront également, c'est la fausseté de l'assertion que les sectaires se sont réjouis de l'apostasie des évêques ruthéniens. Oui, vous vous êtes réjouis de votre perfidie, de vos ruses, de vos violences, couronnées d'un succès sur lequel l'avenir vous dira le dernier mot ; vous vous êtes réjouis, vous les traîtres et les barbares qui avez fait rougir de sang et de honte le front d'une église opprimée, trompée, livrée aux apostats et aux bourreaux. Mais jamais ces sectaires, dont vous voudriez invoquer en votre faveur le témoignage, ne se sont réjouis

de ces scènes où le sang se mêlait à la tromperie; de ces scènes que l'histoire aussi caractérisera, dont un seul épisode suffit pour soulever contre vous l'Europe civilisée tout entière, pour abaisser aux pieds de la dernière de vos victimes la majesté de votre orgueilleuse couronne.

Non, les sectaires ne se sont pas réjouis de nos douleurs et de nos larmes; ils en ont senti pour eux toutes les conséquences; ils en ont maudit les auteurs, comme l'ont fait, comme le font encore grand nombre de vos propres sujets, de vos évêques que vous avilissez, que vous abreuvez d'amertume et d'outrages, et qui tournent déjà leurs yeux vers cette Église catholique qui peut seule leur rendre l'honneur et la liberté.

En attendant, réjouissez-vous des maux que vous amassez contre vous-mêmes pour un avenir trop prochain. Comptez, célébrez vos succès et vos conversions. Réjouissez-vous en particulier de vos triomphes sur les sectaires. Aveugles que vous êtes, ne voyez-vous pas que dans ce moment ils inclinent tout au plus la tête, courbés qu'ils sont sous le poids d'une dure nécessité. Mais dans le fond de leur cœur, ils demeurent plus fermes que des rochers dans leurs croyances et leurs principes. La plaie terrible qui se voyait jusqu'à présent, au dehors, voilà que votre violence la fait rentrer à l'intérieur de ces âmes de bronze, de ces cœurs aigris par la plus odieuse des servitudes. Laissez, je vous le conseille, laissez le mal se concentrer ainsi dans vos propres entrailles. Et quand le moment de la vengeance divine arrivera; quand cette heure appelée à grands cris par le sang de vos victimes

aura sonné, alors vous verrez ces milliers de Pougatschew qui vous menacent, sortir de votre sol en frémissant, et vous ensevelir, vous et votre factice puissance, sous les débris et les ruines.

## X.

### POPULATION PROTESTANTE EN RUSSIE. — SA POSITION VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE NATIONALE.

Le nombre des sectateurs des confessions d'Augsbourg ou de Genève peut s'élever à environ deux millions pour toute la Russie. Il est évident qu'un aussi petit nombre répandu dans un empire de 364,388 milles carrés géographiques, ne peut donner aucune inquiétude à l'église nationale. Il est également évident que le gouvernement n'a pas de grands avantages à espérer d'une persécution exercée contre ces protestants, si peu de chose comparativement à la masse du peuple. Ils ne possèdent pas en effet, comme autrefois les catholiques, des églises richement dotées, de pieux établissements à large revenu, des monastères possesseurs de territoires étendus et de serfs nombreux. La confiscation des biens ecclésiastiques opérée sur eux, comme elle l'a été, contre les traités, relativement à l'Église catholique, n'engraissait pas beaucoup le trésor impérial et l'église de l'orthodoxie.

Toutefois, nous voyons le gouvernement russe très-empressé de faire entrer les protestans de l'empire, dans

le sein de son église nationale. Sa politique évidente est de n'avoir dans tout l'empire qu'un seul Dieu, un seul souverain, une seule foi. Le protestantisme lui-même doit donc s'attendre, comme tous les autres dissidents, à éprouver la violence imposée par des vues despotiques, pour l'unité religieuse poursuivie par le cabinet de Saint-Petersbourg.

De plus, malgré sa tolérance apparente, l'église nationale russe supporte à contre-cœur le protestantisme dans son sein. Elle ne craint pas pour ses dogmes, mais un pareil mélange lui pèse; et si elle l'a supporté jusqu'ici, on le doit aux ordres positifs des empereurs désireux de se ménager la ressource de l'Allemagne protestante.

Cette église a toujours regardé les sectateurs du protestantisme comme une sorte de *païens*, près de qui elle défend aux fidèles de se mettre en service. On le voit d'après le code d'Alexis Michailowitch en 1648<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici comment s'exprime ce code de lois, au sujet des protestants allemands domiciliés en Moscovie:

*Advenæ non baptizati* Moschuæ, et in aliis civitatibus habeant ad domesticos labores et servitia advenas pariter cujuscumque fidei; Rutheni vero apud eos per obligationes, vel libere, vel in servitute nullo modo sint. Etenim anno 1628, data notitia fuit magno domino Tzari, et totius Russiæ magno duci Michaeli Fedorowitz, ac ejus Tzaro patri piæ memoriæ, magno domino duci sanctissimo Philareto Nikitæ, Moschoviæ et totius Russiæ patriarchæ, quod Moschuæ, et in civitatibus orthodoxi christiani serviant alienis à fide, et non baptizatis advenis Germanis, apud quos in præjudicia, violationem fidei et multas abominaciones incurrunt; morientibus patris spiritualis copia non sit, et viventes cogantur in quadragesima aliisque jejuniis carnes comedere. Ideoque mandaverunt, omnes orthodoxos christianos e domibus *non baptizatorum advenarum* esse evocandos, et quod in posterum apud eos non sint, ne animæ christianæ inquinentur, et sine patribus spiritualibus moriantur. Quare nunc propter hanc causam christiani russi advenis non baptizatis nullo modo serviant, aut in domibus eorum sint. Quod si aliquis eorum huic constitutioni contra fecerit, corri-

Quelles plaintes n'éleva point le célèbre Étienne Javorsky ( 1722 ) sur les progrès du protestantisme occasionnés par les nombreux Allemands que Pierre-le-Grand attirait en Russie! Dans son célèbre ouvrage de *Petra fidei*, écrit en 1714, il se déchaîne avec une égale animosité contre les sectaires et contre les luthériens, portant le défi aux théologiens protestants d'Allemagne; Laurent Mosheim y répondit par une diatribe animée<sup>1</sup>.

Il paraît que Pierre-le-Grand, pour ménager les protestants fort molestés dans cet écrit, en avait défendu la publication; aussi l'ouvrage ne fut-il imprimé que sept ans après la mort de l'auteur.

Le monarque, néanmoins, ne put pas résister complètement au mécontentement de son église, et il dut malgré lui prendre quelques mesures contre les protestants. Son oukase du 17 avril 1719 au sujet des mariages mixtes, ne parle que des protestants, et s'oppose formellement aux progrès que ces derniers faisaient parmi les Russes, au moyen de semblables mariages.

Théophilacte Lopatinsky, évêque de Twer, et ensuite archevêque de ce même siège, et vice-président du synode, écrivit, en 1728, un libelle énergique contre la doctrine de Luther et de Calvin. Cet écrit offensa fortement le maréchal de Biron, qui fit perdre à l'auteur la faveur de l'impératrice. On le dépouilla de son autorité, et on le jeta dans une prison, d'où il ne sortit qu'en 1740, après douze ans d'une dure captivité.

gatur severe in aliorum exemplum. — *Statuta Moscovitica*, § 69, p. 209. Chez Mayerberg : *Iter in Moscoviam*.

<sup>1</sup> *Disputatio de pœnis hæreticorum cum Stephano Iavorskio archiepiscopo Resanensi et Muromensi*. — Halmstadii, 1731.

Les inconsidérées réformes religieuses de Pierre III animèrent la fureur de l'église nationale russe contre les protestants. L'incrédule Catherine II qui voulait en cette circonstance s'appuyer sur le sentiment national de l'orthodoxie, partagea ou feignit de partager l'indignation de l'église.

Voici comment, après avoir fait consommer le meurtre de son mari, elle s'exprime à ce sujet, dans son manifeste du 2 juillet 1762 : « Parmi tant de périls que la Russie a » courus à l'occasion de Pierre, dit-elle, il n'y en a pas eu » de plus grand que celui qui menaça notre religion grec- » que, qui fut ébranlée alors dans ses dogmes fondamen- » taux ; de telle sorte qu'on dut craindre, non sans motif, » de voir substituer une religion nouvelle à l'antique foi » de la Russie. »

Avec quelle violence ne s'exprimait pas également dans le sermon qu'il fit au couronnement de Catherine, le fameux Démétrius Setchénow, métropolitaine de Novogorod et de Saint-Petersbourg, lequel trahit ensuite la cause de l'indépendance de son église ! « Quelle honte, disait-il, » n'avons-nous pas dû subir de la part de Pierre, par suite » de son attachement à sa secte ? Avec quelle épouvante » n'attendions-nous pas le moment où il nous aurait dé- » pouillés de nos sacrés ornements du sacerdoce, où il » nous aurait rasé la tête et enlevé nos vénérables barbes, » pour nous obliger à nous vêtir comme les prédicants de » la Prusse et du Holstein, afin de nous livrer à la risée de » tout le peuple ! Déjà nous devons nous attendre à rece- » voir un autre catéchisme, je veux dire celui de Luther, » si, par bonheur, Pierre n'avait pas été jeté en prison. Le

» comte Boutourlin, le maréchal comte Rosomowsky,  
» hettman de l'Ukraine, et le comte Panin notre envoyé en  
» Suède, ont accompli admirablement leur commission.  
» Notre garde impériale fit voir au prince un catéchisme  
» tout à fait sien (la tasse empoisonnée et le bâillon). On  
» ne lui demanda plus de faire une profession de foi, mais  
» de signer son abdication. Je vous le jure, mes très-chers  
» frères, jamais nous n'avons lu sa signature avec un  
» plaisir aussi vif, qu'en la voyant au bas de cet acte. »

Quel langage de la part du premier pasteur de l'église russe, qui, instruisant son peuple dans le lieu saint, justifie le régicide avec plus d'audace que ne l'eussent osé les assassins juridiques de Louis XVI en France, et de Charles I<sup>er</sup> en Angleterre !

Il résulte de tout cela que, si l'église russe a toléré le protestantisme dans l'empire, elle le fit par ordre et sous la contrainte de l'autorité impériale. Jusqu'en 1730, en effet, nous voyons s'asseoir sur le trône des czars, des princesses allemandes, nées dans le protestantisme et exerçant une influence efficace sur les esprits par rapport à leur croyance religieuse. De plus, l'empire à sa naissance avait le plus grand besoin des allemands, lesquels malheureusement, étaient alors protestants pour la plupart. On les employait activement à l'œuvre de civilisation commencée, à la création de l'industrie et du commerce dans l'empire. Les plus habiles ministres d'État, les plus grands généraux et les ambassadeurs les plus célèbres furent aussi presque tous allemands. Faut-il s'étonner, après cela, si le gouvernement russe respectait les opinions religieuses d'étrangers de cette distinction, aux-

quels il était redevable de sa civilisation et de sa grandeur? Faut-il s'étonner s'il ordonnait à l'église nationale de les respecter également, et de s'abstenir d'attaquer leurs principes religieux?

Quant aux princesses de la Germanie protestante, il est certain que l'église russe, aujourd'hui comme au temps d'Alexis Michailovitch, les considère comme une sorte de *païennes*; qu'elle les rebaptise avant de les recevoir dans son sein, lorsque, pour monter sur le trône des czars, elles doivent faire profession de l'orthodoxie: pratique hérétique, contraire à la pratique de l'Église schismatique d'Orient, aussi bien qu'à celle de l'Église catholique. L'Orient, en effet, condamne comme nous, la répétition du baptême.

Le patriarche Philarète Romanow (1619 à 1633), introduisit le premier cet usage condamnable. Il le fit ensuite sanctionner en 1620 dans le concile de Moscou.

Les princesses allemandes s'assujettirent sans difficulté à cette disposition. Mais le prince danois Waldemar, fils de Christiern IV à qui l'on offrit, en 1643, la main de la grande-duchesse Irène Michailowna, renonça aux avantages d'une semblable union, plutôt que de s'y soumettre.

A cette occasion, il y eut une grande controverse entre les théologiens danois d'une part, et le patriarche Joseph assisté du haut clergé russe de l'autre. Ces derniers n'abandonnèrent pas pour cela leur opinion hérétique. Pierre-le-Grand ne fut pas plus heureux dans l'exercice de son autorité théologique sur la même matière. Par oukase du 8 août 1718, il défendit de rebaptiser les protestants qui voudraient entrer dans l'église orthodoxe;

mais celle-ci n'entendit pas raison ; car pour toute princesse qui veut s'allier à la famille impériale, malgré la décision doctrinale de Pierre, chef de l'église russe, il lui faut, bon gré, mal gré, subir l'humiliante cérémonie.

Si la princesse est destinée au grand-duc héréditaire, alors le baptême précède l'acte de sa confirmation et de sa réception dans le sein de l'église nationale. La cérémonie en soi est vraiment touchante ; elle varie peu du rite catholique latin, quant au sens des prières. Seulement elle est plus pompeuse dans la majesté de ses formes byzantines.

Le lecteur trouvera peut-être ici avec plaisir quelques détails sur l'admission solennelle dans l'église russe, de la princesse Guelimine de Hesse-Darmstadt, épouse du grand-duc Paul Pétrowitch, depuis empereur sous le nom de Paul I<sup>er</sup>. Cette princesse, qui reçut à son nouveau baptême le nom de Nathalie-Alexiewna, entra dans le sein de l'église russe le 15 août 1773<sup>1</sup>.

Nous omettons la description des cérémonies sans fin à laquelle la princesse fut soumise comme observances préparatoires. Quand ces cérémonies furent terminées, Gabriel, archevêque de Saint Pétersbourg, lui adressa les interrogations suivantes à la porte de l'église :

L'ARCHEVÊQUE. — « Dans quel but vous êtes-vous pré-

<sup>1</sup> Nous tenons ces intéressants détails du récit officiel, imprimé à Moscou en 1773, en langue slavonne sous ce titre : Description des cérémonies religieuses par lesquelles S. A. I. l'orthodoxe grande-duchesse Nathalie Alexiewna, épouse fiancée de S. A. I. l'orthodoxe prince-héréditaire, et grand-duc Paul Pétrowitch, s'est réunie à notre église orthodoxe le 15 août 1773, dans la capitale de Saint-Pétersbourg, dans l'église de la cour du palais d'hiver, et a reçu la confirmation. — In-4° de 19 feuilles.

» sentée à l'église de Dieu, et que désirez-vous? »

LA PRINCESSE. — « Je désire être reçue dans la sainte  
» église orthodoxe gréco-russe. »

L'ARCH. — La grâce de Dieu soit avec vous! » — Puis il  
continua : « Renoncez-vous aux opinions et aux dogmes  
» qui sont en opposition avec la parole de Dieu et avec  
» les dogmes de notre sainte église orthodoxe, et les re-  
» jetez-vous? »

LA PRINC. — « J'y renonce et je les rejette. »

L'ARCH. — « Que croyez-vous donc? »

A cette demande, la néophyte récita intégralement et à  
haute voix le symbole de la foi, après quoi l'archevêque  
continua ainsi :

« Que croyez-vous des autres dogmes, des traditions  
» écrites et des commandements de notre église ortho-  
» doxe? »

Au lieu d'une réponse verbale, la princesse lut à haute  
voix la déclaration suivante : « J'accepte et je reconnais  
» les canons apostoliques et ceux de l'église qui, dans les  
» sept conciles œcuméniques, ont été reçus et confirmés,  
» également les autres traditions écrites, dispositions et  
» discipline de l'église gréco-russe. Également je veux re-  
» cevoir et entendre la Sainte-Écriture dans le même sens  
» que l'accepte et l'entend la sainte église orientale.

» Je crois et professe *sept sacrements* du Nouveau-Tes-  
» tament, c'est-à-dire *le baptême, l'onction, l'eucharistie, la*  
» *confession, l'ordre, la bénédiction du mariage et l'extrême-*  
» *onction*. Ces sacrements ont été institués par Notre-  
» Seigneur Jésus-Christ et par son église, afin qu'on ob-  
» tienne, par leur moyen et leur efficacité, la grâce de Dieu.

» Je crois et professe que dans *la divine Eucharistie* sont  
» *consacrés, sous les mystérieuses formes du pain et du vin,*  
» *le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-*  
» *Christ, en rémission des péchés et en gage de la vie*  
» *éternelle.*

» Je crois et professe que *les saints qui règnent dans le*  
» *ciel avec Jésus-Christ, doivent être honorés et invoqués,*  
» *selon le sens de la sainte église orientale, et que leurs*  
» *prières et leur intercession coopèrent, près du Dieu mi*  
» *séricordieux, à notre salut. Il est également bien reçu*  
» *de Dieu d'honorer leurs corps, demeurés célèbres par*  
» *leur incorruption, comme précieuses reliques de leurs*  
» *vertus.*

» Je crois et professe qu'il est bon de retenir près de  
» *soi les images de notre sauveur Jésus-Christ et de l'im-*  
» *maculée mère de Dieu, ainsi que des autres saints; de les*  
» *honorer, non de les adorer; mais bien de s'exciter par*  
» *la contemplation à imiter les œuvres des justes que ces*  
» *images représentent.*

» Je crois et professe que *les prières des fidèles pour les*  
» *défunts* qui sont morts dans la foi, ne sont pas méprisées  
» *par la divine miséricorde.*

» Je crois et professe que l'orthodoxe église catholique  
» *a reçu de notre sauveur Jésus-Christ le pouvoir de lier*  
» *et d'absoudre; de telle sorte que ce qui sera lié ou*  
» *absous sur la terre, au moyen de ce pouvoir, soit éga-*  
» *lement absous et lié dans le ciel.*

» Cette vraie et orthodoxe foi de l'église gréco-russe,  
» *laquelle je professe spontanément de bouche et de*  
» *cœur, je veux la conserver et la professer constam-*

» ment en toutes ses parties, avec l'aide de Dieu, jusqu'à  
» la fin de mes jours. Je veux également l'enseigner et la  
» propager selon mes forces, en exécuter les commande-  
» ments avec joie et zèle, et conserver mon cœur dans la  
» vertu et dans l'innocence. En confirmation de cette  
» vraie et sincère profession de ma foi, je baise la parole  
» et la croix de mon Rédempteur. Amen ! »

L'Archevêque à ce moment lui présenta l'Évangile et le crucifix qu'elle baisa. Après quoi elle se mit à genoux pour la confession et l'absolution. Elle reçut ensuite la confirmation, et fut encensée plusieurs fois. Enfin, le célèbre Platon, archevêque de Twer, chanta la messe solennelle, pendant laquelle la princesse reçut la sainte Communion.

Elle avait été conduite préalablement par l'impératrice à la porte *royale* de l'Église (en russe *tsarskya wrata*), devant laquelle elle se prosterna trois fois le front sur la terre, et elle baisa l'image du Rédempteur et de la sainte Vierge. Elle fit de plus une genuflexion chaque fois qu'elle voulut se prosterner ou baiser les images.

Platon termina la cérémonie par un sermon dont nous rapportons quelques passages. « L'auguste cérémonie, » dit-il, que nous avons accomplie aujourd'hui, est un » mémorable triomphe pour l'église. Sur le grand arbre » planté par Dieu a été greffée une nouvelle branche d'o- » live. Sur le champ de l'église a crû la plus belle fleur. » A son corps mystique s'est réuni un membre de haut » lignage. Le filet de l'Évangile a fait une nouvelle et il- » lustre prise. Dans l'école de Jésus-Christ a comparu une » autre Marie pour s'asseoir à ses pieds et écouter sa pa-

» role. Notre sainte église orthodoxe a reçu une nouvelle  
 » prosélyte pour participer à ses mystères, vénérer ses  
 » doctrines et les professer. Et la vérité de notre foi gra-  
 » vée par le Saint-Esprit sur la table de son cœur a rem-  
 » pli nos oreilles de joie et d'allégresse, en entendant  
 » cette profession de foi spontanée. »

Ensuite l'orateur défend la vérité de l'église russe; et déclame contre l'indifférence religieuse qu'il appelle le pas le plus prochain vers l'athéisme. Il souhaite à la noble convertie une foi plus vive, une vie vraiment orthodoxe. Après avoir fait un éloge pompeux de cette princesse, il termine ainsi : « Elle a donc fait avec ferveur et dévotion  
 » ce sacrifice si agréable à Dieu (l'abjuration) et aux  
 » hommes. Et nous, en contemplant les excellentes qua-  
 » lités de son cœur, la pureté de sa conduite, ses dons  
 » éminents et sa dévotion, nous ne pouvons douter  
 » qu'elle ne demeure jusqu'à la fin un irréprochable ob-  
 » jet des grâces divines. »

Que diraient maintenant les protestants d'Allemagne, si l'une ou l'autre de leurs princesses avait embrassé avec autant de solennité la foi catholique, à Munich ou à Vienne? Ne pousseraient-ils pas des clameurs à faire retentir non-seulement toute l'Allemagne, mais le monde entier? N'y verraient-ils pas comme une apparition prochaine de l'Antechrist, et la ruine imminente de l'univers? Sans aucun doute, ce serait le signal d'un torrent de libelles, qu'on publierait de nouveau contre l'Église catholique et contre son chef.

Ici, au contraire, ces mêmes princesses allemandes, les voilà qui renient avec éclat le luthéranisme; nous les

voyons prendre, pour entrer dans l'église orthodoxe, exactement la même route que le ferait une païenne. Et vous vous taisez, docteurs du protestantisme, enfants de Martin Luther, vous êtes devenus des chiens muets qui n'avertissez plus la sainte cité des approches de l'ennemi !

Qui ne se rappelle encore les lettres amères du défunt roi de Prusse, lorsque sa sœur, la duchesse de Anhalt-Coëthen, embrassa la foi catholique ? Et pourtant le même roi n'a-t-il pas été dans le ravissement, lorsqu'en devenant l'heureuse épouse de S. M. Nicolas de Russie, sa propre fille eut à subir la rebaptisation des gentils, afin d'être admise dans la sainte communion de l'orthodoxie.

Il est vrai qu'aux instantes sollicitudes du même roi, nous devons la honte de voir une princesse de Bavière occuper aujourd'hui le trône de Berlin, au prix d'une apostasie : elle, dont les glorieux et catholiques ancêtres soutinrent si constamment la foi, et sauvèrent tant de fois, par leur courage, l'indépendance de la patrie germanique !

Que si l'on compare maintenant ces étranges anomalies du protestantisme à la conduite actuelle de l'Église catholique, on verra de quel côté se trouvent l'esprit de noblesse et de générosité, l'esprit de tolérance religieuse, si souvent et si hautement vanté autant que peu connu du protestantisme. La France, la Belgique, l'Autriche ont vu le protestantisme sur le trône ou sur les marches du trône ; quelle violence matérielle ou morale a-t-on employée pour de semblables conversions ?

Mais les anciens ménagements de la Russie à l'égard du protestantisme allemand commencent sensiblement à

diparaître. Les protestants de Germanie occupent encore, il est vrai, des positions éminentes dans l'empire ; ils emploient encore leurs talents et leurs fatigues à procurer la gloire de cette ingrate couronne. Mais les temps d'autrefois sont changés. L'orgueil moscovite se flatte déjà d'avoir atteint dans sa civilisation les limites du perfectionnement ; et la présence de nos Germains l'humilie, s'il les voit conserver encore l'apparence de leur vieille nationalité. La Russie veut dorénavant une civilisation de physionomie tout à fait russe. Les étrangers, elle daignera encore employer leurs facultés à son usage, mais à la condition qu'ils perdront leur caractère d'étrangers en embrassant la foi nationale, le culte national, les lois nationales. En cas de résistance, elle les repousse.

A cette tendance de la Russie qui se manifeste dans toutes ses opérations, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'empire, on doit attribuer le soin extrême de son gouvernement à tout *russifier* autour de lui, religion, civilisation et politique.

Réussira-t-il dans cette gigantesque entreprise ? Nous n'en savons rien. Parviendra-t-il à résoudre un pareil problème avec les seuls moyens nationaux ? Nous ne pouvons le décider d'une manière absolue. Toutefois, ce que nous croyons bien comprendre, c'est que les semences de civilisation étrangère introduites dans cette masse ignorante autant que barbare, ne nous semblent encore ni assez nombreuses, ni surtout assez mûres, pour produire dès maintenant de bons fruits. L'avenir en deviendra juge. En attendant, que la Russie prenne garde d'en être la victime.

Pour ce qui concerne le protestantisme, si nous jetons un regard sur les relations du saint synode, si nous considérons le tableau des conquêtes de l'orthodoxie sur les autres communions chrétiennes, nous verrons que la religion nationale exerce assez d'influence sur elles pour obtenir des conversions dans les provinces, même les plus reculées de l'empire. De 1836 à 1839, c'est-à-dire en quatre années, 1359 protestants embrassèrent la foi nationale et furent réunis à l'église.

Du reste, les conversions que le saint synode fait sonner si haut, se sont opérées jusqu'à présent en grande partie sur des individus isolés, sur la plus basse classe du peuple, et pour des motifs qui, en grande partie, ne sauraient être rangés parmi les moyens de conviction spontanée. La plupart de ces intéressants néophytes sont des bandits ou des esclaves fugitifs qui, pour éviter d'avoir à compter avec la justice ou avec leurs maîtres, se sont jetés dans les bras de l'église russe ; et celle-ci, en échange de l'abandon que ces malheureux font entre ses mains de leurs croyances primitives, les prend sous son aide et sous sa protection.

Une cause plus imminente de ruine pour le protestantisme, c'est l'oukase sur les mariages mixtes publié par Pierre-le-Grand en 1719, renouvelé en 1830, avec extension à toutes les provinces de l'empire.

Dans les parties protestantes de la Russie, c'est-à-dire en Courlande et en Livonie, sur la mer Baltique, l'ancienne noblesse protestante se trouve déjà extrêmement mélangée à la population orthodoxe ; à ce point que dans vingt ou trente ans toute cette noblesse aura passé à l'é-

glise russe si, comme on n'en peut douter, l'oukase de 1830, renforcé par un autre décret de 1836, est mis rigoureusement à exécution.

Comme cette noblesse se trouve en possession du droit de patronage sur les églises des différents fiefs, on tirera, pour détruire le protestantisme, un grand parti des seigneurs appartenant à l'église russe en vertu des oukases sur les mariages mixtes. Dans ce cas, le gouvernement leur fera comprendre tout l'intérêt qu'il porte à ce que les chapelains protestants de ces églises soient remplacés peu à peu par des orthodoxes; et les seigneurs, pour se ménager les bonnes grâces en haut lieu, n'hésiteront pas à user dans ce sens de leur droit de nomination. De nombreux faits de ce genre se sont déjà vus, et se voient encore renouvelés chaque jour.

C'est aussi de la même manière qu'il y a peu de temps, des villages livoniens protestants, excités par leurs seigneurs, faisaient des demandes au gouvernement pour être admis dans l'église russe. Le gouvernement crut cependant, dans la crainte des clameurs qu'il s'attendait à exciter parmi les protestants d'Allemagne, devoir modérer un peu dans cette circonstance son zèle de prosélytisme. On ne publia rien de cet heureux événement; seulement les demandes furent soigneusement enregistrées par le saint synode. Puis, les autres villages protestants seront travaillés successivement dans le même sens, comme on l'avait fait pour les Ruthéniens catholiques dès le temps de Catherine et de Paul. Puis, la sanglante comédie de la Russie-Blanche se renouvellera, au jour marqué, pour les populations protestantes de la Baltique. Un

beau matin nous verrons se réunir les membres du saint synode avec une paire de surintendants généraux des communions protestantes et une demi-douzaine de prédicants de la même croyance; puis le monde étonné apprendra que, spontanément, par pure conviction et sans restriction aucune, tout le protestantisme de ces provinces aura demandé en masse son admission au sein de l'église nationale!

Ce moment ne semble pas très-éloigné. Nous serions même tenté de lever les scrupules du gouvernement russe, et de lui démontrer que cet événement est désiré des docteurs de la loi protestante en Allemagne.

Ne voyons-nous pas, en effet, cette pensée émise de la manière la plus claire et la plus éhontée dans un écrit d'un certain M. Ernest-Jules Kimmel, professeur de théologie à l'université d'Iéna? Je veux parler d'une lettre dédicatoire écrite, le 24 juin 1843, par ce docteur au procureur suprême du synode russe, en lui faisant hommage d'un livre intitulé : *Libri symbolici ecclesiae orientalis*<sup>1</sup>. Ce zélé propagateur des saines doctrines prie le Ciel, dit-il, au nom de tout le protestantisme, afin que l'orthodoxe en-

<sup>1</sup> Tu igitur accipias, rogo, hunc librum..... testimonium haud contemnendum, quantopere vestrae ecclesiae, auspiciis imperatoris tui invictissimi atque sapientissimi ad novam laudem efflorescentis, res nobis etiam curae sint..... Favet Deus, ut vestra ecclesia fundamentis innixa his, quae hoc volumine continentur, in diem majora faciat incrementa, atque gentes, ad unum ingens imperium pertinentes, innumeræ, illæ imprimis, quæ olim exterorum fraude avulsæ fuerunt, uni ecclesiae se obstrictas esse sentiant. — Favet Deus, ut gentes ad unum ingens imperium pertinentes, innumeræ uni ecclesiae se obstrictas esse sentiant. » — Quelle latinité barbare que celle de ce ministre protestant! quels sentiments honteux d'adulation pour une communion étrangère à ses principes, et quelle indignation de semblables paroles ne doivent-elles pas exciter dans l'âme de ses coreligionnaires!

treprise du procureur suprême réussisse ; afin que, grâce à l'appui de son très-sage et très-victorieux empereur, celui-ci voie se répandre chaque jour et se dilater l'église vénérable qu'il dirige, jusqu'à ce que bientôt elle ait réuni dans son sein toutes les populations d'un aussi vaste empire ; que par conséquent les protestants eux-mêmes subissent une pareille fortune ; qu'ils deviennent adorateurs d'images, idolâtres, que sais-je ? toutes choses, en un mot, que l'église russe admet aussi bien, et même avec plus d'affectation extérieure, que l'Église catholique.

Ainsi peut-être les protestants ouvriront aux Russes, à ces grands civilisateurs par l'esclavage et le knout, les portes de notre Germanie. Peut-être daigneront-ils nous procurer les bienfaits d'un pareil régime politique et religieux en l'honneur de la liberté protestante.

Qu'on se le rappelle bien, les Russes savent parfaitement mettre en pratique cette maxime : Ce qu'on diffère, on ne l'abandonne pas. Soyons donc assurés que cette puissance veille constamment sur l'heure où il lui sera permis d'abolir la condition de la paix de Stargard (16 mars 1763), qui arrête le plus ses projets sur l'Allemagne. Grâce à l'éminente perspicacité de Frédéric, la Russie, refoulée au delà de nos frontières, dut se résigner à rendre à la Prusse une partie de ses États, d'assurer à l'Allemagne son indépendance. Qu'on laisse faire nos patriotes protestants ; grâce aux troubles religieux du xvi<sup>e</sup> siècle, ils ont ouvert nos frontières aux Français ; qu'ils se retournent maintenant vers le Nord, et qu'ils en fassent descendre les Moscovites, nous inscrirons ce nouveau bienfait dans les annales de notre reconnaissance.

Du reste, pour ce qui concerne la destruction du protestantisme en Russie, il ne paraît pas douteux que nos luthériens rationalistes n'aient la consolation de la voir s'accomplir avec le temps. Nous en avons déjà indiqué le principe dans nos *Vicissitudes*, etc. <sup>1</sup>. Ce que viennent de publier tous les journaux en est une nouvelle preuve. Le voici :

La régence du gouvernement de Livonie vient de publier les dispositions suivantes, qui règlent pour l'avenir les rapports de l'église russo-grecque dans la province de Livonie :

1. Conformément à la volonté suprême de l'empereur, il y aura dans le gouvernement de Livonie 34 *arrondissements ecclésiastiques orthodoxes*. Dans ce nombre sont comprises les 9 églises collégiales orthodoxes qui existent déjà dans les villes de Riga, Dorpat, Lemsal, Pernau, Wenden, Werro et dans quelques terres seigneuriales. Les 25 autres églises devront être immédiatement construites, de même que les maisons pour les ecclésiastiques, pour les servants d'église et pour les écoles d'arrondissement ecclésiastique.

2. En attendant que les arrondissements ecclésiastiques soient définitivement organisés, il sera procédé sans tarder à l'établissement d'églises provisoires pour les besoins spirituels des nouveaux convertis.

3. Jusqu'à l'établissement des églises permanentes, les arrondissements ecclésiastiques désignés plus haut seront répartis entre les églises temporaires.

4. Quand les ecclésiastiques orthodoxes visiteront

(1) T. I<sup>er</sup>, p. 328.

leurs paroissiens, les autorités locales devront leur prêter tout l'appui nécessaire, et en particulier maintenir strictement, en conformité du code, les dispositions qui assurent la liberté du culte orthodoxe.

5. Les paysans qui sont entrés dans l'église orthodoxe, ne doivent, sous aucun prétexte et en aucune manière, être détournés de l'accomplissement des devoirs du culte.

6. Ceux qui, à l'avenir, voudront embrasser la religion russo-grecque, n'auront qu'à s'annoncer chez les ecclésiastiques orthodoxes de l'arrondissement où ils sont domiciliés, pour que leurs noms soient inscrits dans des livres spécialement destinés à cet usage; ils n'auront pas besoin de se faire délivrer à cet effet des permis particuliers.

7. Les paysans inscrits de la sorte dans les livres d'église, recevront de l'ecclésiastique un formulaire imprimé, portant que les formes voulues par la loi ont été observées en cette occasion. Au bout de six mois, s'ils persistent dans leurs intentions, ils pourront être admis sans aucun empêchement dans l'église orthodoxe, par chaque ecclésiastique, sur la simple présentation du formulaire mentionné plus haut.

8. En inscrivant dans les livres d'église les noms des paysans qui viennent s'annoncer chez eux, les ecclésiastiques orthodoxes devront déclarer formellement à ces derniers que leur changement de religion ne leur apportera aucun avantage temporel, et que leurs rapports vis-à-vis des propriétaires, réglés par les lois de l'empire, restent sacrés et inviolables.

9. Chaque district ecclésiastique se compose de plu-

sieurs des paroisses luthériennes jusqu'ici existantes.

Une autre ordonnance, également publiée par la régence du gouvernement de Livonie, porte qu'indépendamment des 34 arrondissements ecclésiastiques orthodoxes ci-dessus indiqués, il sera établi des églises grecques temporaires dans d'autres villes et domaines de la province.

## XI.

### INSTRUCTION ECCLÉSIASTIQUE.

Il n'y a pas de nation chrétienne, quelque petite qu'elle soit, dont la littérature sacrée ne l'emporte sur celle du peuple immense de la *sainte* Russie. Jusqu'à la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, tous les écrivains de l'empire étaient cependant des ecclésiastiques. On vit seulement, au temps de Catherine II, les séculiers s'occuper de l'étude des sciences. Si nous parcourons les notes que nous ont laissées sur l'État de la littérature ecclésiastique russe, Nicolas Novikow, interprète près le saint synode, et le métropolitaine Eugène Bulgari, nous ne voyons pas que cette église, enfantée à la foi depuis dix siècles, ait produit plus de 213 écrivains <sup>1</sup>.

Parmi eux, un grand nombre n'ont laissé à la pos-

(1) *Essai de dictionnaire historique des écrivains russes*. Saint-Petersbourg 1772. — L'ouvrage du métropolitaine Eugène a pour titre : *Dictionnaire historique des écrivains russes ecclésiastiques*. Saint-Petersbourg 1818, 2 vol. — M. Strahe se sert de ces deux ouvrages, dans son remarquable travail intitulé : *La Russie savante*, Leipsick 1828.

terité que leurs noms et quelques ouvrages *insignifiants, sans importance*, destinés à pourrir dans l'oubli de quelque bibliothèque.

On s'étonnera davantage encore, quand on saura que les deux tiers des écrivains ecclésiastiques de l'église russe sont des étrangers. *Quatre-vingt-quatorze* d'entre eux seulement sont nationaux ; encore ont-ils tous reçu leur éducation hors du pays, ou tout au moins de quelque étranger.

La série de ces écrivains commence dans le ix<sup>e</sup> siècle, d'une manière honorable pour l'Église catholique romaine, dans la personne des deux frères saint Cyrille et saint Méthodius, envoyés en Bulgarie, comme missionnaires, par le pape Jean VIII. Ce sont les créateurs et les pères de la langue sacrée de la Russie. Cette même église leur doit également les livres liturgiques dont, à très-peu de changements près, elle fait encore usage aujourd'hui.

Les ecclésiastiques qui s'y rendirent célèbres par leur parole ou par leurs écrits, dans les siècles suivants, sont également étrangers, grecs pour la plupart. De ce nombre sont comptés Jean, surnommé *le Bon*, et *Prophète de J.-C.*, Nicéphore I<sup>er</sup>, Jean III, Cyrille I<sup>er</sup> et Théognoste, tous métropolités de Russie et grecs de nation. Quant aux métropolités Cyprien et Grégoire, le premier était de la Serbie, et l'autre Bulgare. Les métropolités Phocius et Isidore étaient grecs. Sur la fin du xv<sup>e</sup> siècle, fleurit Pacôme Logothète de Serbie, moine du mont Athos, poète liturgique, et auteur de la Vie d'un grand nombre de saints russes. Dans le xvi<sup>e</sup> siècle, l'église russe fut illustrée par

un grec, le moine Maxime, aussi du mont Athos. On peut l'appeler le véritable restaurateur des sciences en Russie. Il fut le maître de tous ceux qui se firent un nom à cette époque.

Les grands hommes qui répandirent la gloire littéraire et scientifique sur l'église russe au xvii<sup>e</sup> siècle, furent aussi des étrangers, la plupart Ruthéniens. On connaît assez les noms d'un Zacharie Koponistensky, archimandrite du monastère des Grottes, à Kiew (1626); d'un Pamba Bérunda (1632), d'abord moine à Jérusalem, ensuite protonotaire du siège patriarcal de cette ville; enfin inspecteur de l'imprimerie slavonne à Kiew, où il se fit une telle réputation, qu'il fut surnommé le premier typographe de la Russie.

Kiew fleurit au temps des magnanimes rois de Pologne, et fut alors le centre de l'érudition ecclésiastique, dont les rayons répandaient seuls quelque lumière sur l'ignorante et obscure église de la Moscovie.

Le roi Sigismond III fonda pour ses sujets non-unis de Kiew, une académie qui, par la sollicitude et les soins de Pierre Mogila, valaque de nation, devint très-florissante, et fournit de grands hommes à l'église, tant russe que ruthénienne. Il était d'abord archimandrite au couvent des Grottes, dans cette ville; puis il fut fait évêque du patriarcat de Constantinople, et enfin on l'éleva au siège métropolitain de Kiew. Sa profession de foi et son catéchisme sont encore aujourd'hui la base de l'enseignement religieux dans toute l'église russe.

Depuis cette époque, les Russes furent redevables de toutes leurs lumières scientifiques aux Ruthéniens polo-

nais, formés dans les universités de Cracovie et de Vilna ; supériorité que l'orgueil moscovite fut obligé de reconnaître et de subir, parce qu'il était impuissant à la détruire. Comme ils l'avaient fait précédemment pour le moine Maxime, de même, sous le czar Alexis Michailowitch et le patriarche Joseph I<sup>er</sup>, on appela le savant Epiphane Flawenicky, kiéromonaque de Kiew, pour fonder à Moscou une école ecclésiastique. Le czar envoya également de Kiew et de divers autres lieux de la Pologne, trente moines, chargés de traduire en langue slave les principaux ouvrages grecs. Le pieux boyard, Théodore Michailowitch Natilschew, leur fit bâtir, près de Moscou, un magnifique monastère du titre de la Transfiguration. Là ils se livrèrent de suite à leurs travaux, et ils y instruisirent tous ceux qui, dans le siècle suivant, devinrent l'honneur de cette église.

Quelle gloire ne sut point y acquérir le noble et savant Siméon Poloski, ruthénien polonais, qui s'était formé dans les universités catholiques de sa patrie ? C'est vraiment lui qu'on peut appeler le père de la langue russe moderne et de sa littérature. Lomonosow le plus célèbre poète de l'empire, lui doit sa pureté de langage et le grandiose de sa poésie. L'église russe cependant a traité avec la plus barbare ingratitude cette immense renommée, cet honneur de la science, ce fléau de l'hérésie raskolnike. Semblable aux cœurs les plus généreux, aux plus belles intelligences de Russie, lui aussi se montra très porté à la réunion de l'église nationale, à l'Église romaine, la seule et fidèle épouse de Jésus-Christ. Pour

l'en récompenser, le concile de Moscou lui fit, après sa mort, l'honneur de flétrir sa mémoire, et de condamner ses écrits comme dangereux et entachés d'hérésie.

Même dans le 18<sup>e</sup> siècle, ce fut encore à des étrangers que l'église russe dut son éclat et sa splendeur. Étienne Javorsky né en 1658, à Léopol de Galicie, et Théophane Procopovitch ruthénien de Kiew, furent élevés l'un et l'autre, dans les académies d'Italie et de Pologne. Eugène Bulgari, archevêque de Cathérinoslaw et Nicéphore Théotochi, son successeur, tous les deux grecs, l'un de Zante, et l'autre de Corfou, avaient aussi passé plusieurs années en Italie. Ces quatre hommes eurent le plus d'influence sur l'église russe, dans le 18<sup>e</sup> siècle. L'empire leur dut également en grande partie, l'illustration littéraire qu'il put acquérir sous le règne de Pierre-le-Grand, et de Catherine II.

Il n'existe pas de pays où les sciences aient été aussi peu cultivées qu'en Russie. Par dessus tout on négligea les études théologiques, d'où l'on peut conclure à quel point d'ignorance est tombé un pareil clergé. Aussi, prêtres et fidèles, vivent-ils, dans cet heureux pays, plongés dans une ignorance et des désordres qui auraient de quoi faire rougir les nations les plus incultes. Nous l'avons vu en particulier, lorsque nous avons traité des moines et des prêtres.

Le tableau que Théophane Procopovitch nous trace de l'ignorance du clergé de son temps, fait horreur. Pierre-le-Grand de même, en parle avec un mépris que ne motive que trop une pareille abjection. A ce point que parmi

les prêtres, celui qui savait lire et écrire dans la langue vulgaire, qui savait surtout lire les livres liturgiques, était un savant de haute distinction.

Dans son règlement ecclésiastique du 23 février 1720, Pierre-le-Grand, en vertu de *son pouvoir ecclésiastique supérieur*, se prit à vouloir réformer entre autres abus, celui de l'ignorance. Avec le dessein d'étendre successivement la réforme à tout l'empire, il commença par fonder à Saint-Pétersbourg, une académie ecclésiastique, à laquelle se rattachait un séminaire destiné à devenir l'école modèle de l'église nationale : tout cela, bien entendu, sous l'inspection et direction suprêmes de sa très-hiérarchique Majesté.

« On connaît, dit ce règlement, combien fut faible l'armée russe tant qu'elle n'eut pas de bonne discipline; combien elle a crû en force; combien elle est devenue terrible, quand la sévérité de cette discipline y fut introduite, par notre magnanime souverain Pierre 1<sup>er</sup>. Il en est arrivé de même pour l'architecture, pour la médecine, l'administration de l'État, et tous les arts et sciences. » — Comme cet exposé de motifs est admirablement ecclésiastique !

« Il faut dire la même chose par rapport au régime de l'église. Si les maîtres, c'est-à-dire les prêtres, n'ont pas de science, ils ne pourront pas bien régler l'église, il en résultera nécessairement des désordres, des superstitions ridicules et des hérésies insensées. »

Là dessus Pierre, en docteur improvisé, vous établit pour l'enseignement des sciences théologiques, un règlement de réforme qui se sent passablement de son

origine. Toutefois, on doit le reconnaître ; c'est le premier souverain de Russie qui ait imaginé de répandre dans le public, pour les étrangers principalement, de magnifiques bulletins, rapports, ou autres pièces plus ou moins éblouissantes d'exagérations, dont le résultat fut pendant si longtemps, de donner la plus magnifique idée de l'empire. Sous ce rapport donc, il faut lui rendre hommage en particulier pour ce qui concerne la réforme de son église. Les proclamations de réglemens firent beaucoup de bruit. Beaucoup d'argent aussi entra dans le trésor impérial, comme nous l'avons vu, par cette bienheureuse porte de réforme. Mais l'instruction du clergé fit-elle des progrès ? hélas ! nous devons le dire, le clergé demeura dans la honte de son ignorance ; académies, séminaires, tout figura parfaitement sur le papier, mais sans aller au-delà.

En 1767, lorsque le clergé se trouvait déjà bien et dûment, depuis longtemps dépouillé de tous ses biens, incapable par conséquent, s'il l'eût voulu, de soutenir par lui-même ses écoles, le gouvernement n'avait pas encore pensé à s'en occuper. Dans tout l'empire, pour *six mille* élèves environ, la générosité impériale n'avait pas pu faire un effort assez grand pour dépasser le nombre de *vingt-huit* établissemens d'instruction ecclésiastique, séminaires et écoles élémentaires compris.

Depuis que le clergé avait été dépouillé de tout, certes nous ne lui ferons pas de reproches pour la négligence apportée par lui, à la fondation d'établissemens d'instruction pour lui et les siens. Ce pauvre clergé nous inspire trop de compassion pour cela. Mais il ne peut

éloigner de lui la note honteuse qui pèse sur sa tête pour la négligence non moins grande et si incroyable qu'il y a mise, lorsqu'il était puissant, au moins en richesses. Aucun clergé de la terre n'avait été plus comblé que lui des dons et des trésors de la fortune. Qu'a-t-il fait de tant de ressources? il n'a pas même eu la pensée de fonder des écoles pour le peuple, ni des séminaires pour lui-même. Il n'a pas établi d'hôpitaux pour y exercer les œuvres de la charité corporelle, si précieuses aux yeux de Dieu. Il n'a pas ouvert un seul asile aux pauvres veuves et aux orphelins dans la misère. Il n'a pas même fait construire pour les peuples, des églises assez nombreuses pour fournir aux premiers besoins de tous. Car, il faut bien le dire, la plus grande partie des sanctuaires, et même des couvents occupés aujourd'hui par les prêtres russes, sont des propriétés de l'Église catholique, enlevées par la violence du gouvernement à ses légitimes possesseurs. Et dans les provinces où la foi catholique n'était pas professée, dans ces derniers temps, le plus grand nombre des églises qu'on y trouve n'a pas été bâti par le clergé schismatique, mais par le gouvernement.

Si, au contraire, cette église stérile jette les regards sur l'Occident illustré depuis tant de siècles, par la foi catholique, combien n'y verra-t-elle point d'établissements capables de la faire rougir de honte, en songeant à sa coupable indolence? L'Occident toutefois a eu bien des tempêtes religieuses à essayer; l'Église catholique a perdu, elle aussi, en grande partie, les richesses qu'elle possédait. Et cependant elle a laissé partout des monuments de sa foi et de sa charité; des témoins immortels de ce qu'elle

a tenté pour se rendre digne de sa mission sur la terre ; pour mériter les récompenses de Dieu et la reconnaissance des hommes. Tous ces établissements d'instruction publique, de charité chrétienne, qui forment le plus bel ornement des pays civilisés, n'est-ce pas à notre Sainte Mère l'Église catholique, qu'ils doivent leur origine? En Allemagne comme en France, en Espagne comme en Portugal, en Italie et jusqu'en Angleterre, jusque dans les glaces du pays des Scandinaves, partout enfin, nous trouvons les grandes œuvres du clergé catholique, et partout elles commandent notre admiration. L'église russe au contraire a disparu de la face du monde; l'aigle de ses empereurs l'a étreinte dans ses serres, et il l'y a fait mourir sans qu'elle eût auparavant donné signe de vie par la charité; sans qu'elle eût laissé aucune trace solide de son passage sur la terre que ses richesses occupaient. En vain donc elle exigerait pour sa mémoire, reconnaissance de la part des peuples qu'elle a autrefois conduits, admiration de l'étranger qui foule un sol si stérile en œuvres de foi et de charité, mais si fécond en hontes et en douleurs.

Catherine II, relativement à l'instruction de son peuple, prit le même chemin que son astucieux prédécesseur Pierre. Elle renouvela les proclamations pompeuses que la flatterie d'une tourbe d'écrivains célébra dans toute l'Europe. Elle développa sur un plan gigantesque, les fantastiques créations d'écoles de toute nature, dont la béate foule de ses admirateurs en Europe voyait déjà l'empire tout couvert. Près des séminaires de théologiens devaient s'ouvrir partout des écoles élémentaires; et

comme la haute philosophie catholique de l'empereur Joseph II lui paraissait bien supérieure à tout ce qu'avait inventé l'Église romaine, cette vieille ennemie des lumières, Catherine choisit, pour l'exécution de son plan, un certain Théodore Jankovitch, précédemment directeur des écoles normales de Hongrie. Le règlement arrêté par l'impératrice pour ses écoles, fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, et ce vaste projet stupéfia d'admiration les bonnes âmes qui prenaient au sérieux cette nouvelle comédie.

Toutes les sciences devaient y être enseignées avec soin et exactitude. La lecture, l'écriture, le calcul, le catéchisme, l'histoire sacrée et profane, la morale évangélique, la grammaire, la géographie, la géométrie, l'architecture, la mécanique, la physique, l'histoire naturelle, l'histoire politique des peuples, le dessin et les langues étrangères, anciennes ou modernes, en un mot, on devait tout enseigner dans tous les coins de l'empire <sup>1</sup>. Et à qui, je vous le demande? A un peuple d'esclaves, absolument privé jusque-là de toute culture.

Nous sommes assurés qu'en lisant les éloges qu'un pareil tour de tréteaux lui valut en Europe, Catherine n'aura pas pu retenir le rire inextinguible provoqué par un succès aussi complet de ses ruses. Nous en avons la preuve dans une lettre écrite par elle, au gouverneur de Moscou, l'un de ses anciens amants. Elle lui disait : « Mon

(1) Voyez ses magnifiques oukases dans M. Backmeister : *Bibliothèque russe*. T. II, p. 470. T. III, p. 740. T. IV, p. 1, 32. T. VI, p. 88. T. VIII, p. 432. T. IX, p. 174, 193, 537. T. X, p. 353, 413, 504, 588, 596. T. XI, p. 1, 27, 389.

» cher prince, ne vous affligez point si nos russes n'ont  
 » aucun désir de s'instruire, et si l'ordre d'ériger des  
 » écoles dans mon empire, *n'est pas fait pour nous, mais*  
 » *pour l'Europe*, et pour soutenir près des étrangers, la  
 » bonne opinion qu'on a de nous. Car dès le moment où  
 » le peuple russe aura vraiment commencé à s'instruire  
 » je ne resterai pas impératrice et vous ne resterez pas  
 » gouverneur. »

Quel fut donc le résultat de cette grande entreprise, et quel avantage en retira le peuple? Dans les faubourgs de Saint-Petersbourg et de Moscou, on éleva quelques écoles normales pour épreuve. Puis ces écoles disparurent, sans même laisser une trace de leur éphémère existence. La seule école de protestants allemands resta debout, parcequ'elle avait été fondée et entretenue à leurs dépens. Quant aux autres villes de l'empire, on ne songea même pas y ouvrir une seule école. Il en fut de même pour les établissements d'éducation ecclésiastique.

On avait d'abord publié pour ces derniers, un règlement spécial, conforme à peu près à celui que Pierre avait conçu. Mais en 1789, les bases des opérations projetées prirent une bien plus grande extension. L'impératrice donna du développement aux académies ecclésiastiques de Moscou et de Saint-Petersbourg. Elle accorda de nouveaux privilèges à celle de Kiew, et convertit en académie le séminaire de Kasan, ordonnant, à l'instar de Pierre, qu'après avoir terminé le cours de leurs études, les meilleurs sujets des séminaires fussent envoyés aux académies, afin de s'y perfectionner, et

de pouvoir ensuite professer dans les séminaires. Ces dispositions n'eurent aucun effet. A ce compte il valait bien mieux se contenter de publier de nouveau les anciens oukases, sans se donner tant de peine inutile, a ce point que l'écrivain russe Oustrialow lui-même, est obligé d'avouer que Catherine ne fit, en réalité, rien pour l'instruction publique. Il dit que toute la gloire en revient aux empereurs Alexandre et Nicolas.

Toutefois, nous devons l'avouer, Alexandre ne nous paraît pas s'être de beaucoup éloigné de la méthode de Catherine, de Pierre dans leurs pompeuses proclamations. A peine un plan d'études est-il annoncé que de suite un plus développé le suit. Et Nicolas? Il suit tranquillement la route que lui ont tracé ses prédécesseurs.

Mais avant de parler des nobles et grands efforts que la Russie prétend faire pour propager l'instruction dans son clergé et dans son peuple, il est bon de résumer ce qui s'est tenté depuis Pierre-le-Grand jusqu'ici. Cet examen, bien simple et bien naïf, suffira pour faire comprendre à quel point s'élève le charlatanisme russe, quand il s'agit d'en imposer sur le véritable état moral de l'empire.

Par oukase du 9 mars 1723, on érige une académie ecclésiastique à Kasan. En 1727 l'impératrice Catherine 1<sup>re</sup> demande des relations exactes sur l'état de tous les établissements d'éducation publique, et ordonne l'érection de nouvelles écoles cléricales. Un autre oukase du 13 février 1728 défend d'admettre à l'académie ecclésiastique de Moscou, *laquelle n'existait pas,*

les fils de serfs de la glèbe. En 1729, on érige dans l'académie d'Astracan une école pour le commerce. Le séminaire du couvent de Saint-Alexandre-Newski à Saint-Pétersbourg, est élevé au rang de troisième académie ecclésiastique, en 1733. Un oukase de 1735 ordonne l'érection de quatre écoles dans le gouvernement de Kasan, pour les payens baptisés ou catéchumènes. Un édit semblable de 1738, prescrit la formation de quatre écoles de musique et de chant dans la petite Russie, avec ordre d'envoyer chaque année, seize de ces élèves à Saint-Pétersbourg. Dans le courant de 1742, commence de fait le séminaire de la Lavre de Troiz *déjà fondé depuis longtemps*. A la même époque sont instituées, *pour la seconde fois*, les quatre écoles du gouvernement de Kasan, déjà décrétées en 1735. Un oukase de 1742 ordonne aux nobles, de faire apprendre à lire et à écrire à leurs fils, sous peine de dix mille roubles d'amende. En 1743, l'impératrice Élisabeth rétablit le siège métropolitain de Kiew; elle en renouvelle en même temps l'académie, qu'elle augmente pour y former une école de bons professeurs. L'oukase de 1751 ordonne à tous les évêques, d'envoyer les élèves les plus distingués de leurs séminaires à l'académie de Saint-Pétersbourg, pour y perfectionner leur éducation. Un autre oukase de 1755 règle la fondation de deux collèges et d'une université pour l'instruction de la noblesse et des hommes libres de Moscou. D'après la teneur d'un oukase de 1757 on doit examiner les professeurs avec soin, afin de s'assurer s'ils ont les qualités requises. Un autre décret du même temps, règle les droits et les privilèges de ces professeurs, lorsqu'ils

enseignent dans les académies. L'oukase de 1760 est plus important : il décrète la fondation d'écoles dans toutes les villes de l'empire.

Catherine II, comme nous l'avons vu, surpassa tous ses prédécesseurs dans l'art de promouvoir l'instruction parmi son peuple et son clergé, au moyen de pompeux édits, de solennelles proclamations suivies de solennelles nullités. Dans son décret du 12 mars 1764, elle publia dans ce sens de très-belles dispositions. Elle régla, la même année, la fondation d'une école dans un monastère de Saint-Pétersbourg, pour l'éducation des jeunes filles des classes élevées. Elle publia également des réglemens pour les écoles des deux sexes dans tout l'empire. L'année 1767 vit mettre au jour le fameux édit sur la fondation d'hospices pour les enfants trouvés ; on y promettait une éducation des plus distinguées à ces bâtards privilégiés. L'oukase du 7 septembre 1782 nomma la commission pour ériger des écoles dans tout l'empire. Il fut confirmé, avec des dispositions plus larges, en 1784. L'année suivante, nouvel oukase pour l'érection des écoles élémentaires dans tout l'empire. Enfin, le 5 août 1786, publication du réglement qui devait servir de base à toutes ces institutions.

Paul I<sup>er</sup>, en 1797, élevait, *pour la seconde fois*, le séminaire d'Alexandre Newsky à la dignité d'académie ecclésiastique, ce qui n'eut jamais son effet. On ordonna, dans l'armée, l'établissement d'écoles pour les enfants d'aumôniers. Un oukase d'Alexandre érigea en 1802 une chaire de médecine dans tous les séminaires et dans toutes les académies ecclésiastiques. On croit être plus sage que

l'Église romaine, en donnant ainsi aux jeunes ecclésiastiques le moyen de guérir les maladies du corps en même temps que celles de l'âme, et l'on ne comprend pas les inconvénients immenses qui en résultent d'ailleurs.

En 1803, oukase pour l'éternelle érection d'écoles élémentaires pour l'enfantement desquelles on a tant émis de décrets, tant proclamé de belles et stériles paroles depuis Pierre-le-Grand. On décrète de même l'ouverture de quatre universités, lesquelles, s'il fallait s'en rapporter aux actes des autres souverains, devaient déjà être florissantes depuis nombre d'années.

Le 4 mai 1803, on ordonne donc d'ériger les quatre universités de Saint-Petersbourg, Kasan, Karkow, Kiew, Tobolsk et de Oustjoug-Wéliky, outre celles de Moscou, Vilna et Dorpat, lesquelles étaient déjà établies. D'autres oukases du 4 avril et du 18 mai de la même année annonçaient la fondation de l'université de Vilna et en promulguaient les statuts. La même année aussi, fondation de l'école scientifique de Jaroslaw, réforme de l'académie de Saint-Petersbourg et nouveaux réglemens pour l'université de Dorpat. Un autre décret de 1819 établit à Vilna, pour le clergé catholique latin, grec et arménien, le fameux séminaire général. De très-longs oukases déterminent les statuts des nouvelles universités de Moscou, Karlow et Kasan. En 1808 avait été instituée également la trop célèbre commission pour les écoles ecclésiastiques, composée de membres du haut clergé auxquels sont adjoints des fonctionnaires publics. Du côté du clergé, on y comptait six archevêques ou métropolitains. Parmi les fonctionnaires publics se trouvait le président de l'académie de

Saint-Petersbourg, membre perpétuel de la commission.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1809, l'empereur fonda enfin cette introuvable académie de Saint-Petersbourg, qui, depuis Pierre-le-Grand, avait déjà été enfantée et mise au monde *cinq bonnes fois* au moins, sans avoir pu naître viable. Dieu veuille lui assurer désormais de plus brillantes destinées.

Un oukase de 1810 fonda un collège avec privilège d'Université, à Zarkoe-sélo. En 1811, on réorganisa de même celui de Kiew, lorsque voici venir, le 2 mai 1814, un nouveau décret organique pour les établissements d'instruction publique existant ou à exister dans l'empire.

Pour arriver plus sûrement à atteindre le but qu'on se proposait, pour donner plus d'ensemble et d'unité, plus d'esprit ecclésiastique surtout à ce projet, pour le rendre digne d'exercer la haute influence politique qu'on y attachait, soit au dedans, soit au dehors de l'empire, on forma le nouveau ministère des affaires ecclésiastiques par oukase du 5 novembre 1817. Ce ministère se composa des administrations réunies de l'instruction publique et des communions religieuses étrangères.

Le 7 septembre 1818, un oukase accorde aux étudiants de Kiew les privilèges concédés à toutes les autres universités russes. Le 18 avril de l'année suivante, paraît un édit promettant l'érection d'une université à Saint-Petersbourg; et le 13 novembre de la même année, cette université s'ouvre en effet sous la présidence du prince Oubarow, conseiller d'état et *fantastique visionnaire de la culture civile et religieuse de la Russie*.

Mais arrêtons-nous un instant à considérer tant de merveilles. Quelle immense activité dans l'établissement des écoles, des séminaires et des académies ! Mais aussi quels étranges phénomènes toutes ces fondations nous présentent ! Chaque souverain ouvre les mêmes écoles, érige les mêmes séminaires, et fonde les mêmes académies ; tandis que ses prédécesseurs les ont déjà ouverts, érigés et fondés avant lui deux ou trois fois peut-être, tandis qu'ils n'ont fait que publier des décrets spécieux de fondations, sans cesse renouvelés et jamais réalisés. Semblables aux Danaïdes de la fable, il semble que l'empereur et ses ministres remplissent incessamment le tonneau sans fond de leur enseignement, avec l'eau claire de leurs oukases, sans jamais produire autre chose, que se rendre la risée des spectateurs désintéressés. Empereurs et ministres, les voilà qui s'amuse en grand aux jeux de leur enfance ; la bulle de savon qu'ils soufflent dans l'air où de riches nuances la colorent, voilà que le moindre obstacle l'arrête, que le moindre souffle la tue et la fait disparaître pour se reproduire encore avec la même fragilité. Enfants décrépits que vous êtes, cessez donc vos jeux d'un autre âge ; et si vous voulez que notre public frondeur applaudisse, changez le vieil habit de vos anciennes comédies : ne voyez-vous pas que vos coudes passent au travers ?

Le département des écoles ecclésiastiques renferme quatre arrondissements, dont la dénomination se tire des quatre académies placées à la tête de chacun d'eux. Je veux dire : Saint-Petersbourg, Kiew, Moscou et Kasan. De ces quatre arrondissements dépendent tous les séminaires

et autres écoles des diocèses. Près de chaque académie se trouve une commission composée de divers membres du clergé, tant régulier que séculier, ordinairement du recteur de l'académie, d'un archimandrite, d'un moine-prêtre, de deux prêtres séculiers et de deux professeurs choisis parmi les principaux de l'académie. Le métropolitaine ou l'archevêque préside cette commission qui porte le nom de conférence. Elle doit veiller sur la prompte exécution des dispositions toujours saintes du vénérable synode, en ce qui concerne l'instruction du clergé ou du peuple. La conférence de Saint-Pétersbourg forme pour ainsi dire le centre de la vie scientifique de toutes les autres, et la leur communique. Écoutez le docteur Protasow nous expliquer la mission de ces conférences.

« La commission des écoles ecclésiastiques, dit-il, s'occupe du perfectionnement des études théologiques, dans les académies et séminaires, pour *les adapter, non seulement au dogme, mais encore aux traditions et à la discipline* de l'église universelle orientale. On a cru devoir instituer, près de celle de Saint-Pétersbourg, un comité particulier chargé de l'examen des livres théologiques, pour pouvoir décider quels doivent être considérés comme livres classiques, quels sont regardés comme auxiliaires, quels également doivent être réformés, sur quels sujets enfin il est bon d'en introduire de nouveaux.

» Il est également ordonné aux directeurs des séminaires et académies, de présenter des programmes sur les matières théologiques qu'on doit enseigner, sur le mode du cours, le temps qu'il doit durer, non sans indi-

» quer les livres destinés à l'enseignement, surtout quand  
 » on traite certaines matières sur lesquelles on n'a pas  
 » encore de sources bien complètes. Les auteurs des pro-  
 » grammes peuvent faire connaître leurs vues particulières,  
 » et comment l'enseignement peut-être perfectionné  
 » ou facilité. On doit toutefois laisser de côté toutes les  
 » réflexions scolastiques d'une polémique superflue. On  
 » doit au contraire, avoir uniquement en vue ce qui peut  
 » être utile à l'église au service de laquelle les élèves  
 » veulent se dédier. Ce même comité s'exprime de la ma-  
 » nière suivante, dans la question des livres pour l'en-  
 » seignement : Les programmes des études, à quelques  
 » exceptions près, nous sont déjà parvenus. La com-  
 » mission s'occupe sérieusement de cette partie si im-  
 » portante de son emploi, dont l'instruction orthodoxe  
 » et la sûreté de la foi du pays dépendent. »

» Toutes les académies ont été pourvues des ouvrages  
 » historiques récemment publiés ; lesquels, après qu'ils  
 » auront été examinés, serviront à l'enseignement.

» Une grammaire en langue des Tschérémisses a été pu-  
 » bliée ; une autre en langue mordovine sortira bientôt  
 » de la presse. »

Dans le courant de 1838, on présenta tous les projets de réforme pour l'enseignement théologique. Malgré son innocence en pareille matière, le procureur-suprême ne put se dissimuler qu'il y avait là, grande imperfection et grand désordre. Il se plaint de ce que, même la lecture et l'étude de la Sainte-Écriture, ne se pratique dans aucun cours. On ne fait pas même mention d'études historiques sur l'ancien et le Nouveau Testament, bien moins

encore des Pères de l'église. Bien plus, autant qu'on en peut juger, il paraît s'être introduit sur les matières philosophiques un caractère alarmant *de scepticisme et d'incrédulité*, probablement à cause de la profonde ignorance qui règne partout.

Comme la langue grecque est en Russie la connaissance nécessaire pour se former à l'étude de la théologie, les conférences furent invitées à pourvoir aux livres nécessaires pour cette étude. Pour suppléer ensuite à l'absence d'un abrégé de théologie, on résolut de se servir de la profession de foi du célèbre Pierre Mogila. On manquait également d'abrégés pour l'étude des antiquités chrétiennes, et pour l'histoire des Pères de l'Église. On ordonna aux recteurs d'indiquer cette lacune dans leurs programmes.

En voyant le procureur suprême du synode s'occuper d'une manière aussi détaillée des principes les plus élémentaires de l'enseignement théologique, une réflexion vient au premier abord. Il faut donc, se dit-on, que la sainte et orthodoxe Russie en soit sur ce point au plus bas degré de l'échelle scientifique; il faut que l'enseignement théologique s'y trouve, je ne dis pas seulement dans l'enfance, mais qu'il n'y existe pas. L'empereur semble du restel'avoir reconnu, puisqu'il a ordonné une revue de tous les réglemens en vigueur sur l'enseignement ecclésiastique, afin de convenir d'un plan organique plus parfait.

Cette nouvelle organisation devrait avoir pour but, « la » stabilité des maximes de la foi, le développement de » toutes les branches d'instruction, et le progrès dans la » propre nationalité. »

M. Protasow en parle de la manière suivante, dans son

rapport de 1838 : « La commission, suivant la marche de  
 » l'instruction théologique, a établi le rapprochement  
 » entre les anciennes expériences et les programmes de  
 » directeurs de séminaires qui ont été envoyés pour faire  
 » connaître le sentiment des directeurs sur le perfection-  
 » nement des études; ce qui a dû nous convaincre des  
 » *imperfections de l'éducation actuelle* des séminaires. Le  
 » comité dut également apprendre que le défaut princi-  
 » pal de cette éducation vient d'un désordre existant dans  
 » le plan des études. Ce plan renferme les sciences théo-  
 » logiques dans les sections supérieures seulement; tan-  
 » dis que dans les cours moyens et inférieurs, on s'occupe  
 » uniquement d'enseignement de belles-lettres et de phi-  
 » losophie. En conséquence, afin d'étendre l'instruction  
 » religieuse à toutes les sections, et donner à chacune la  
 » tendance qui convient à un séminaire, c'est-à-dire for-  
 » mer de dignes ministres de l'autel, d'habiles prédica-  
 » teurs de la parole divine; le comité a résolu de procé-  
 » der sans retard à préparer ce résultat.

» 1<sup>o</sup> Il a donc décidé d'étendre le cours d'Écriture  
 » sainte à toutes les sections, faisant expliquer chaque  
 » année quelques livres historiques, et autant de prophè-  
 » tes de l'ancien Testament; un Évangile, une ou plusieurs  
 » Épîtres, et les Actes des Apôtres, dans le nouveau Tes-  
 » tament.

» 2<sup>o</sup> Dans l'enseignement de la théologie, on doit omet-  
 » tre toutes les digressions inutiles, observant toujours  
 » un système méthodique, accompagné de la plus grande  
 » simplicité; afin que l'instruction puisse, sans beaucoup  
 » de fatigue, être mise à la portée même d'un homme

» dépourvu de facultés. Les maîtres s'appliqueront particulièrement à faire pénétrer l'instruction dans le cœur de leurs élèves, tout en les échauffant. Sans cela il est impossible de communiquer à ces derniers le zèle nécessaire pour éclairer les autres de la vivifiante et salutaire lumière de la vérité. Dans la section moyenne on a introduit l'étude de l'histoire biblico-ecclesiastique, et à la matière de l'enseignement dans la section supérieure, on a joint l'histoire des Pères de l'Église.

» 3<sup>o</sup> Aux maîtres de sciences philosophiques on a ordonné de faire connaître à leurs élèves que l'intelligence humaine est trop bornée pour pouvoir découvrir les vérités éternelles. En conséquence de quoi, il faut chercher la connaissance du salut dans la révélation. En général il est prescrit d'éviter les recherches minutieuses et les systèmes spécieux qui ne sont pas à la portée de l'âge des auditeurs, et ne répondent pas au but de leur éducation;

» 4<sup>o</sup> Les professeurs de belles-lettres doivent appeler l'attention de leurs élèves sur les modèles d'éloquence ecclésiastique, sur la noble et naturelle perfection des écrivains sacrés. Dans l'enseignement de l'histoire, ils doivent de même s'abstenir de cette partielle et hardie critique qui, de nos jours, renverse tous les fondements de l'histoire, particulièrement de l'histoire sainte. Ils s'abstiendront également de systèmes arbitraires et de fausses interprétations politiques. Ils s'attacheront au contraire à montrer partout dans l'histoire l'action de la Providence pour la moralité et le bien-être politique des peuples.

» 5<sup>o</sup> Pour le cours de langue grecque, il est ordonné  
» de se servir principalement d'auteurs ecclésiastiques.  
» Pour ceux de langues modernes, on doit apporter la  
» plus grande rigueur dans le choix des livres. Tout  
» passage qui pourrait blesser un peu l'orthodoxie doit  
» être accompagné de commentaires capables d'effacer  
» toutes les mauvaises impressions qui pourraient en  
» résulter dans ces esprits sans expérience.

» On a reconnu utile, chaque dimanche, avant l'office  
» divin, de faire un discours aux élèves sur les vérités  
» religieuses, de manière à former pendant l'année, un  
» cours complet, capable de servir de modèle aux futurs  
» ecclésiastiques, pour instruire un jour leurs paroissiens.

» C'est en cela que consistent les mesures qui sont de  
» nature à ne souffrir aucun délai. Le comité ne s'y bor-  
» nant pas, a revu, par ordre souverain, tous les règle-  
» ments d'écoles ecclésiastiques, afin de les mettre en  
» harmonie avec la doctrine orthodoxe et les besoins  
» des jeunes ecclésiastiques, dont la plus grande partie,  
» destinés à devenir curés de paroisses, auront consé-  
» quemment beaucoup d'influence sur la moralité du  
» peuple.

» Dans ce sens, et pour ce motif, on a fait le nouveau  
» règlement pour les écoles. La solidité des principes, la  
» perfection de l'éducation et *la tendance de celle-ci vers*  
» *la nationalité*, forment le principal mérite de cet impor-  
» tant travail.

» Dans la branche de théologie, on a proposé comme  
» guide, aux professeurs, l'œuvre du métropolitte Pierre  
» Mogila, profession de foi orthodoxe, etc., en recom-

» mandant en même temps d'avoir égard aux écrits des  
» docteurs de l'église; par exemple, Saint-Jean Damas-  
» cène, Saint-Cyrille de Jérusalem, etc. Pour les antiqui-  
» tés ecclésiastiques, ils se serviront particulièrement de  
» l'ouvrage national : *La nouvelle table de la loi*. (Nowaja  
» Skrishal.)

» On a enjoint en même temps aux académies de pré-  
» senter des tableaux pour l'étude de l'antiquité, non  
» moins que pour l'explication des Saints-Pères. C'est ce  
» qui a été fait.

» Jusqu'à présent on n'avait pas, dans les écoles ec-  
» clésiastiques, enseigné l'histoire particulière de l'église  
» russe, cette étude se confondant avec celle de l'église  
» universelle. Le comité a ordonné de s'occuper de le-  
» çons spéciales sur cette histoire.

» La langue grecque étant le moyen le plus sûr pour  
» puiser dans les écrits des saints Pères la pure doctrine  
» orthodoxe, on a jugé nécessaire de penser à de nou-  
» veaux moyens pour le perfectionnement de cette  
» étude. Les conférences entre les trois académies s'en  
» occuperont.

Véritablement nous devons accorder notre admiration  
à M. le procureur suprême pour le zèle qu'il met à la ré-  
forme et au perfectionnement des études ecclésiastiques  
de son clergé. Nous devons également lui applaudir pour  
l'habileté qu'il y a mise, résolvant en une seule année,  
un problème qui eût occupé, au moins pendant vingt ans,  
tout état civilisé de l'Europe.

Dans son rapport de 1839, il affirme, en effet, d'un air  
trionphant, que non-seulement la révision du règlement

des écoles ecclésiastiques en vigueur depuis 1814, a été terminée, mais qu'un nouveau règlement, plus conforme aux besoins des jeunes clercs, est déjà mis à exécution ; bien plus, que l'on enseigne maintenant trop de choses dans les séminaires. — N'oublions pas toutefois que dans les rapports précédents on se plaignait de tout le contraire.

Quoi qu'il en soit, le nombre des séminaires se trouve aujourd'hui diminué, tandis que pour combler ce déficit on a cru devoir ajouter à chaque établissement une chaire de médecine et une d'agronomie ; ce que du reste, au moins pour cette dernière, l'empereur Alexandre prétendit avoir déjà institué une première fois en 1802.

Outre cela, on affirme avoir également remédié au défaut remarqué dans la direction à donner à l'instruction ecclésiastique. On y a introduit les améliorations désirées, et d'habiles professeurs occupaient déjà les nouvelles chaires. On aurait aussi présenté dès maintenant les programmes demandés l'année dernière, dans les quarante-neuf éparchies, au sujet de la réforme des anciens livres et de l'introduction de nouveaux ouvrages. Ces programmes auraient été examinés par la commission des écoles, puis transmis à l'archimandrite Philarète, recteur de l'académie théologique de Moscou, avec ordre d'en faire un manuel historico-théologique, d'après les SS. Pères, dans le sens des vues indiquées par les programmes.

Ce n'est pas tout encore. D'après ces mêmes programmes, on aurait déjà compilé les manuels pour l'étude des antiquités ecclésiastiques et du rituel, qui manquaient encore entièrement l'année précédente. Le synode les

aurait fait imprimer, en en recommandant expressément l'usage. De son côté, l'académie de Kiew fit composer deux autres manuels semblables, l'un pour les écoles ecclésiastiques inférieures, l'autre pour les séminaires; et pendant ce temps les conférences des académies recevaient l'ordre de faire compiler des ouvrages de même nature, lesquels, dit-on, n'existent pas.

Mais le beau de l'affaire est qu'en entendant M. Protasow assurer cavalièrement qu'en certains séminaires ont été introduits des dictionnaires et des grammaires pour les langues des Mongols, des Tatars, des Tschuwasses, des Tschérémisses, des Mordouins, des Ostjaks et des Samoïèdes, parmi lesquelles peuplades plusieurs n'ont pas même de langue écrite; de voir qu'au milieu de tant de docteurs, M. Protasow se trouve si fort embarrassé pour composer simplement une grammaire latine à l'usage des séminaires; que de plus, pour faciliter l'étude de la langue grecque, on se soit borné à la réimpression du dictionnaire d'Héderich.

Le procureur suprême, sachant par expérience que la célèbre commission des écoles ecclésiastiques fondée par Alexandre ne répondait pas aux vues du gouvernement, en proposa la suppression. Il suggéra également de mettre immédiatement sous la féconde protection de son propre zèle tout ce qui avait rapport à l'éducation des clercs; à quoi l'empereur Nicolas souscrivit entièrement.

Voyons maintenant les entreprises grandioses du procureur suprême pour se rendre digne de cette mission, pour faire donner au clergé l'éducation que réclame l'importance du ministère ecclésiastique.

» La révision du règlement de 1814, faite par ordre  
» souverain, dit la Relation du synode de 1839, fut telle  
» que pouvait le réclamer cette jeunesse destinée à four-  
» nir des pasteurs et des docteurs au peuple. On ne perdit  
» pas de vue en même temps le désir du souverain de  
» mettre l'éducation du clergé des provinces en harmo-  
» nie avec les besoins moraux des peuples, en la réglant  
» toutefois sur l'état dans lequel ils doivent se trouver  
» dans les villages de leur résidence. C'est pour cela  
» qu'on a cru devoir supprimer quelques parties de l'an-  
» cienne matière d'enseignement, pour y substituer des  
» principes de médecine et d'agronomie.

» Toutefois, avant de terminer définitivement cette  
» nécessaire et importante entreprise, on remédia provi-  
» soirement par des dispositions opportunes à l'insuffi-  
» sance reconnue dans l'ancien mode d'éducation ecclé-  
» siastique.

» Dans le respectueux rapport de 1838 se trouvent ex-  
» pliquées les dispositions prises relativement au système  
» d'études et aux moyens d'instruction modifiés dans les  
» séminaires. D'après ces dispositions, on a introduit  
» dans la section supérieure le cours historico-théologi-  
» que des SS. Pères; dans la section moyenne, le cours  
» d'histoire biblico-ecclésiastique et l'étude de l'Écriture  
» sainte, rendue commune à toutes les sections.

» L'introduction d'une nouvelle classe rendit nécessaire  
» l'emploi de nouveaux professeurs. La circonstance que  
» les cours d'études se trouvaient terminés dans les deux  
» académies, rendit cette mesure possible. En consé-  
» quence, dans vingt des séminaires les plus fréquentés,

» trente-un professeurs furent appliqués aux cours d'histoire biblico-ecclésiastique et d'Écriture sainte.

» La nouvelle matière d'instruction demanda de nouveaux moyens d'enseignement. Les programmes qui, sur la demande de l'ancienne commission pour les écoles ecclésiastiques, avaient été présentés par les académies, furent soumis au saint synode; celui-ci ordonna en conséquence à l'archimandrite Philarète, recteur de l'académie théologique de Moscou, de composer un manuel pour les écoles. Au défaut d'ouvrages semblables pour l'étude des antiquités ecclésiastiques et du rituel, on a remédié au moyen d'un programme d'après l'ouvrage connu de la *Nouvelle Table*, lequel a été introduit par ordre du synode. On a ordonné à l'académie de Kiew de s'occuper de la composition de deux manuels pour l'enseignement de l'archéologie ecclésiastique, d'un plus petit pour les écoles inférieures, d'un plus grand pour les séminaires.

» Enfin, pour venir au secours des étudiants dans toutes les branches de la science, en leur évitant l'inutile perte de temps employé à copier les leçons, on a donné aux conférences académiques de proposer des maîtres habiles et expérimentés, lesquels pourraient être chargés de rédiger des manuels sur les matières principales de l'enseignement théologique.

» En attendant, pour faciliter l'étude des langues classiques, on a ordonné la réimpression du dictionnaire grec-latin d'Héderich, avec une traduction russe. Dans le même temps, on s'est enquis près du maître et des professeurs voisins de Saint-Pétersbourg, afin de savoir

» si quelqu'un d'entre eux était en état de composer une  
» grammaire latine.

» Pour l'étude de l'histoire nationale, on a prescrit  
» l'emploi de l'ouvrage d'Oustrialow. Pour la langue  
» mongole, dans le séminaire d'Irkurk, et dans les écoles  
» de l'arrondissement, on devra se servir de la *Crestoma-*  
» *tica-mogolica* de Kawalewsky. L'étude des autres lan-  
» gues qui sont si nécessaires aux prédicateurs de la pa-  
» role divine, dans les pays habités par les païens et les  
» musulmans, ne doit pas être négligée, bien qu'on n'ait  
» pas encore tous les moyens nécessaires. Il faut espérer,  
» en attendant, que ces moyens seront peu à peu re-  
» cueillis par de zélés ministres de l'église. C'est ainsi  
» qu'on travaille à un dictionnaire tatar et à des gram-  
» maires en langue des Tschuvasses, des Tschérémisses  
» et des Mordouins. L'année dernière, on a composé une  
» nouvelle grammaire en trois parties, de la langue des  
» Ossets et une en Samoïède. Un abrégé d'histoire ecclé-  
» siastique, un Nouveau-Testament, le Symbole, l'Oraison  
» dominicale et le Décalogue furent traduits en diverses  
» langues de ces peuples. Plusieurs de ces traductions  
» ont été revues et ont obtenu le permis pour l'impres-  
» sion. »

Quelles gigantesques entreprises, vraiment! Quel homme prodigieux que ce M. Protasow! Pour ce qui nous concerne, nous sommes disposés à croire que tous les professeurs des académies de Berlin, de Leipzig, de Paris et de Londres, s'ils avaient entrepris une œuvre de ce genre, seraient incapables de mener l'entreprise à aussi bon terme que l'a fait le commandant suprême du saint

synode, en aussi peu de temps et avec si peu de ressources.

Du reste, la comédie que le colonel joue ainsi devant son empereur, est tellement intéressante, que ce dernier n'a pas pu se refuser de l'applaudir. Du plus grand cœur du monde, il a donc approuvé la relation par cette parole sacramentelle : « Nous avons lu avec plaisir ; rendons-en » grâces à Dieu. »

Que si maintenant nous jetons un regard sur le nombre des établissements d'instruction ecclésiastique dans tout l'empire russe, nous allons y trouver de nouveaux sujets d'enseignements. Nous y verrons également le seigneur Protasow mettre en mouvement ses colonnes militaires de chiffres, destinées à embellir les scènes de la *Phantasia*, qu'il donne en spectacle à son souverain.

Le cercle académique de Saint-Pétersbourg renferme, d'après le dernier rapport du synode, 4 écoles d'arrondissement et 8 écoles paroissiales. Dans l'académie, il y a 17 professeurs et 112 élèves. Les autres instituts comptent 9,722 élèves. En tout, dans le cercle, on compte 80 établissements d'instruction, 316 maîtres et 9,834 écoliers. Dans les 8 séminaires, 492 élèves ayant fini leurs cours avaient été placés au rang d'étudiants ; 38 passèrent à l'académie, et 18 embrassèrent l'état de maîtres dans les écoles inférieures.

Dans le cercle académique de Kiew, on trouve 14 séminaires, 47 écoles d'arrondissement et 58 de paroisses. Il y avait 19 professeurs à l'académie, avec 110 étudiants. Dans tout le cercle, on comptait 120 écoles, 473 maîtres et 17,159 élèves. De 934 jeunes gens qui avaient terminé leurs études dans les séminaires, 260 partirent en qua-

lité d'étudiants, parmi lesquels 52 passèrent à l'académie, et 17 à l'office de maitres dans les écoles inférieures.

Le cercle academique de Moscou comptait 9 séminaires, 41 écoles d'arrondissement et 41 paroissiales. L'académie avait 15 maitres et 121 élèves. Dans les autres établissements, on comptait 425 maitres avec 19,280 écoliers. Dans tout le cercle, il existait 92 établissements avec 440 maitres et 19,401 élèves.

Dans le cercle de Kasan, on compte 9 séminaires, 39 écoles d'arrondissement et 44 de paroisses. En tout, 94 établissements avec 14,140 élèves.

Dans ces quatre cercles, l'église et l'empire possèdent trois académies, celles de Saint-Pétersbourg, de Kiew et de Moscou. A cette dernière se trouve unie celle de Kasan, avec 51 professeurs et 343 élèves. On compte également dans l'empire 42 séminaires, 131 écoles d'arrondissement et 151 écoles paroissiales ou élémentaires. En tout, 386 écoles ou collèges de tout genre, avec 1702 maitres et 60,644 élèves. Chaque étudiant est obligé de fréquenter d'abord les écoles élémentaires pour pouvoir être admis au séminaire, et ensuite dans les cours de l'académie.

Nous regrettons que le saint synode n'ait pas fait connaître plus en détail le nombre des professeurs dans chaque séminaire diocésain, leur salaire et celui des maitres des écoles inférieures. D'abord ces détails eussent fait faire bien des langues indiscrettes qui croient pouvoir accuser d'enflure les chiffres cités ci-dessus. On croit de plus qu'on a hésité devant l'aveu du misérable traitement des maitres, afin de ne pas dévoiler, par la révélation de

ce fait seul, le triste état des écoles. D'où l'on conclut, d'une part, que ces écoles sont pitoyables; que, de l'autre, une grande partie des maitres, un grand nombre des élèves existent seulement dans les colonnes du rapport synodal.

Quoi qu'il en soit, et en admettant même comme incontestable, le chiffre présenté, il n'en demeure pas moins prouvé, et le synode lui-même ne peut le nier, que l'éducation scientifique du clergé russe est tout à fait dans l'enfance. Il faudra même bien du temps encore pour qu'on puisse en espérer ce qu'on aurait droit d'en attendre sous ce rapport, comme sous tant d'autres. En effet, il n'y a rien à prétendre pour un avenir prochain. Les semences de la science, quand elles ont été jetées quelque part, ont besoin, comme le froment matériel de nos campagnes, de germer, de jeter leurs racines, de sortir du sol et de croître. Il leur est même impossible de se développer dans un terrain inculte et ravagé, comme l'a été jusqu'à présent le sol de la Russie. Il faut bien que Messieurs du synode le sachent, et déjà plus d'un siècle d'expériences aurait dû le leur prouver : il faut, pour que la science s'implante et grandisse chez un peuple, autre chose que l'imagination poétique à l'aide de laquelle on aperçoit, dans ses désirs de tromper l'Europe, d'aussi belles inventions que nous en trouvons dans les oukases et dans les relations du procureur suprême.

Et nous le demanderons à ce dernier, ce nombre idéal de maitres et d'élèves que le synode découvre dans ses écoles, ses séminaires et ses académies, qu'a-t-il fait pour aider, par quelque ouvrage nécessaire, le dévelop-

pement de la science ecclésiastique ? Hélas ! les faits sont là pour répondre, et M. le commandant du synode aura beau faire, jamais son habileté dans l'art de grouper les chiffres n'ira jusqu'au point de faire d'un pareil néant sortir quelque fait en sa faveur.

Tous les ouvrages traitant de religion et de choses ecclésiastiques doivent, bien entendu, s'imprimer sous les yeux et sous la férule du très-saint synode. L'eau de la Seine, il s'en faut, n'a pas encore coulé sur les bords de la Néva, et les Kalmouks n'entendent rien encore à faire trois journées de barricades pour empêcher de lier la langue à quelques journaux. La censure donc existe bien et dûment dans toute sa majesté dans l'orthodoxe église de Russie. Elle trône dans le saint synode, comme le font tant d'autres choses ; et comme elle y est nécessairement théologique, c'est encore, comme pour tant d'autres choses aussi, le sabre du colonel Protasow, qui se charge de retrancher toute hérésie et toute impertinence dans les écrits des docteurs.

Ainsi, d'après les relations synodales de 1839, passèrent plus ou moins heureusement sous ce glaive, trente-deux livres, dix-huit articles détachés, cinquante-quatre dessins et vingt-une images. Quatre dessins et un article furent rendus aux auteurs pour être corrigés ; cinq dessins et deux images, qu'on jugea entachés de politique, furent envoyés au creuset spécial que la bénignité de l'empereur a chargé d'épurer si dangereuse matière.

Les presses incorruptibles du même synode publient également ses propres relations et les oukases impériaux ayant rapport à l'église et au clergé. Il en est de même

des missels, des évangiles, bréviaires, livres liturgiques, registres paroissiaux pour les baptêmes, mariages et enterrements, les patentes des prêtres et des diacres, les billets de mariage, les prières pour les indulgences et les billets connus sous le nom de passe-ports des défunts, ainsi que les certificats pour l'accomplissement du devoir pascal.

Le synode en pourvoit tous les diocèses de l'empire, au moyen de ses deux imprimeries, dont le produit est distribué aux évêques, lesquels se chargent de les faire parvenir aux curés. Ceux-ci en reçoivent le prix des fidèles, en rendent compte aux évêques, qui le déposent ensuite entre les mains du synode.

De cette manière, cette sainte administration a trouvé le moyen d'exercer un honnête et lucratif négoce, en spéculant sur la piété des fidèles, sur les besoins d'instruction du clergé, comme sur tous les actes du ministère ecclésiastique, exerçant en même temps une sorte de contrôle sur la conscience des prêtres et des fidèles.

Mais examinons l'activité typographique du saint synode.

De l'imprimerie de Saint-Petersbourg, avec six presses et vingt-deux ouvriers, on mit au jour :

1° Nombre d'exemplaires de divers

ouvrages . . . . . 32,300

2° Oukases et autres imprimés. . . 353,769

De l'imprimerie de Moscou, avec vingt-six presses et cent cinquante-sept ouvriers :

1° Ouvrages à nombres divers

d'exemplaires . . . . . 218,200

2° Imprimés de différents genres. . 2,619,227

Il est vendu pour une valeur en roubles de papier <sup>1</sup> :

1° A Saint-Petersbourg. . . . .	29,183. 29
2° A Moscou. . . . .	142,163. 09
3° Dans les divers diocèses. . . . .	199,594. 34 1/2

Total en roubles de papier. . . . . 370,940. 07 1/2

dont, retranchant la dépense faite, il reste net 175,475 francs dont le saint synode pouvait disposer pour l'année 1840.

Et ici encore, nous l'avouons, nous eussions été fort édifiés de connaître au moins le titre de quelques-uns de ces ouvrages imprimés en si grand nombre d'exemplaires, à ce point que les presses du saint synode auraient vomi autour d'elles 386,069 volumes en une seule année. Le tendre attachement et l'extrême compassion, que nous avons pour l'église russe, nous fait vivement désirer de savoir quels livres on lui met entre les mains. Nous y sommes intéressés à plus d'un titre; car pour peu qu'on permette au clergé de s'instruire et de devenir, je ne dis pas des chrétiens, des prêtres, des évêques, mais simplement des hommes, alors, qu'on en soit bien sûr, on pourra dire au procureur suprême, en lui rappelant le mot de Catherine : « Ni votre empereur, ni vous, ne serez président du synode. »

Mais laissons ce sujet, et demandons-nous s'il ne faudrait pas réduire cette énorme production des presses synodales, à la modeste profession de foi orthodoxe? charmante brochure in-8° de *quarante-huit pages*, que vous avez répandue largement dans l'empire. Puis, avec

<sup>1</sup> Le rouble de papier équivaut au franc.

la profession de foi, un autre travail d'aussi longue haleine, que je voudrais qualifier de quelque titre plus pompeux, mais que je suis obligé d'appeler le catéchisme de Platon, métropolitte de Moscou, en 1774. Auquel catéchisme on a joint la profession de foi de Pierre Mogila, métropolitte de Kiew, en 1674.

On imprima aussi, j'imagine, quelques sermons de l'évêque de Kursk, afin de les distribuer aux ecclésiastiques, qui les débiteront à leurs ouailles, dans les rares prédications qu'on leur permet de faire.

L'instruction et la piété religieuses se propagent également dans l'empire à l'aide de deux journaux qui paraissent, l'un à Saint-Pétersbourg, sous le titre de *Lectures chrétiennes*; l'autre à Kiew, sous celui de *Lectures des fêtes*. L'un et l'autre sont des nullités, car ils contiennent à peine quelques historiettes tirées du légendaire de Russie. Celui de Kiew faillit même être supprimé, tant il devenait insignifiant. Quant à la science ecclésiastique, il n'en est pas même fait mention, ni dans l'un, ni dans l'autre.

Tels sont les journaux religieux jugés plus que nécessaires pour servir d'aliment aux besoins de 40 millions d'âmes. Heureux pays! qui possède toute science, ou n'en possède aucune, ce qui revient au même dans le cas présent; car, si de l'inconnu l'homme n'a aucun souci, lorsque, semblable à Salomon, il a tout connu, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope; lorsqu'il a vu que tout travail est inquiétude d'esprit et peine de cœur; que d'ailleurs il n'y a rien de nouveau sous le soleil, alors il se replie en lui-même, lit à peine les relations du saint synode, vit et meurt parfaitement bien sans journaux.

Mais nous allons passer sous silence le triomphe de la typographie et de la science théologique de l'église russe. L'activité mise à la confection de cette entreprise gigantesque, nous fera revenir un peu sur nos préjugés par trop sévères.

Catherine II, comme chacun sait, avait la prétention de tout régler dans son empire, d'après son génie législatif et dans les intérêts de sa despotique puissance. Or, un jour elle voulut régler l'église. C'était édifiant et convenable. Elle, l'impératrice, sans autre foi que sa grandeur et son intérêt, la voilà qui prétend faire sortir de l'abîme de confusion où l'a plongée son éloignement de Rome, cette église soumise comme tout le reste à ses caprices et à ses lois. Après un jour de débauche peut-être, après une de ces nuits comme il en est tant de marquées dans l'histoire, à la honte des Messalines de tous les âges, la voilà Catherine, qui met la main sur l'arche sainte et dit : « Moi j'égalerais, je surpasserais Pierre, je perfectionnerai, je constituerai mon église dans la vigueur d'une jeunesse nouvelle ; lui, le grand empereur, il n'a pu que l'ébaucher, il n'a pas pu lui donner la vie. »

Et en effet, elle fit ce que déjà nous avons vu.

Cependant elle avait senti le besoin de donner au moins une apparence ecclésiastique à l'œuvre impie qu'elle entreprenait pour achever de mettre entre ses mains l'église comme un instrument. Elle réunit une commission composée des trois métropolités de l'empire. Elle les chargea de recueillir, pour servir de code religieux au clergé, les symboles de foi de l'église orientale, les canons apostoliques, les décrets des sept

conciles œcuméniques, et d'y ajouter des commentaires tirés des Pères de l'église grecque. Toutes ces pièces devaient être imprimées en grec, avec la traduction russe en regard, puis collationnées et corrigées d'après les meilleurs manuscrits anciens.

Ce travail, à le juger par l'apparence, ne semblait pas dépasser les forces humaines, surtout quand il était confié à la docte perspicacité des trois plus hauts dignitaires de l'église nationale. Toutefois, le char péniblement mis en route dès le principe, parut s'être embourbé tout à fait en 1776. Il fut même question d'abandonner l'entreprise.

Était-ce, en présence des pièces consultées, difficulté d'échapper à la nécessité de reconnaître l'unité catholique et la primauté de saint Pierre? Était-ce impossibilité de découvrir le plus petit passage en faveur de la domination d'un barbare ou d'une femme impudique sur l'Église de Dieu? Était-ce ignorance et impuissance de la part des prélats chargés de l'entreprise? peut-être l'un et l'autre. Quoi qu'il en soit, il fallut que les successeurs de Catherine, et Nicolas en particulier, fissent de grands efforts pour conduire enfin l'entreprise à terme.

Pour y arriver, sur l'ordre de l'empereur, le procureur-suprême du synode composa une nouvelle commission où il appela les membres les plus instruits du saint synode, Athanase, archimandrite et directeur du séminaire de Rjasan; Théognoste, archimandrite et directeur du séminaire de Wologda; le protopope Iwanow, et les popes Kolokolou et Krasnozwetow. Cette réunion de doctes

personnages examina le tout avec l'attention dont on peut les supposer capables; et enfin, l'année 1838 fut l'heureuse époque de ce grand enfantement.

A peine mise au monde, la production destinée apparemment à l'instruction du clergé de l'empire fut imprimée avec un luxe capable seul de lui faire manquer complètement son but. On en fit une magnifique édition in-folio, dont le prix ne s'élève pas à moins de 50 roubles, c'est-à-dire au-dessus de la portée de la presque-totalité du clergé russe. J'avoue que, dans notre simplicité germanique, nous avons de la peine à comprendre comment une chose entreprise dans un but, s'arrange dans l'exécution de manière à ce que ce but se trouve complètement manqué. Mais à l'école de la Russie, nous deviendrons, il faut l'espérer, un peu plus clairvoyants dans nos vues. Comme les oukases de Pierre, de Catherine ou de Nicolas; comme les créations gigantesques d'écoles; comme les pompeuses relations du synode sur des faits dont toute la réalité repose à peu près sur l'imagination des auteurs; comme toutes ces jongleries sans nombre dont le gouvernement russe amuse l'Europe, depuis un siècle et demi, ce magnifique ouvrage d'enseignement ecclésiastique est une magnifique poignée de poudre à jeter aux yeux des badauds et des passants.

L'empereur et le saint synode savent très-bien que le clergé ne pourra jamais se procurer de semblables livres; mais d'une part ils se donneront des apparences de générosité, en la distribuant à propos à quelques membres dévoués et influents du clergé. De l'autre, ils auront

la consolation d'entendre toutes les académies savantes de l'Europe s'extasier sur un pareil progrès, sur l'heureux essor pris en Russie par l'art et par la science. Et là-dessus on se pavana, on s'applaudira de son savoir-faire ; comme si, dans un travail où il se trouve tout au plus le travail d'une année, pour le dernier de nos professeurs de théologie, la Russie n'avait pas mis quatre-vingts ans d'efforts opérés par des métropolités, des archimandrites, des protopopes, des popes, tous les membres du synode appuyés par les décrets, les oukases, les décisions de toutes les Majestés impériales qui, de Catherine jusqu'à nous, se sont assises sur le trône.

Avant de terminer ce qui a rapport à l'instruction religieuse de la Russie, nous croyons opportun d'entrer dans quelques détails sur la profession de foi admise dans l'empire, ainsi que dans toute l'église schismatique de l'Orient. Les trois patriarches de Constantinople, d'Antioche et de Jérusalem, prirent part à la rédaction de cette pièce, ainsi que treize métropolités, archevêques et évêques de la même communion. On y a joint l'explication de la foi orthodoxe, envoyée par les mêmes patriarches à Pierre-le-Grand, lorsqu'ils furent avertis par lui de la fondation du synode.

Il n'existe pas, que nous sachions, de traduction de ces documents d'une importance majeure pour connaître le degré d'ignorance théologique des prélats et du haut clergé schismatique d'Orient <sup>1</sup>.

La profession de foi est précédée d'une lettre où les

<sup>1</sup> Voir ces documents à la fin du volume, n° 5.

prélats qui l'envoient, paraissent avoir une bien pauvre idée du clergé russe, quant à l'instruction. Ils l'avertissent en effet de se tenir en garde contre les dissidents anglais qui avaient alors conçu le projet de réunion avec l'église russe. Ils l'exhortent à demeurer constant dans la foi de l'église orientale, de n'entrer dans aucun accommodement avec de pareils séducteurs, dans une affaire de si haute importance; et dans le cas où ils renouvelleraient leurs propositions, de les renvoyer aux patriarches de l'Orient qui se chargeraient de la réponse.

Cette lettre est ainsi conçue :

- « Jérémie, par la grâce de Dieu, archevêque de Constantinople, patriarche œcuménique de la nouvelle Rome ;
- » Athanase, par la grâce de Dieu, patriarche d'Antioche, la cité de Dieu ;
- » Chrysante, par la grâce de Dieu, patriarche de la cité sainte de Jérusalem ;
- » Au saint et sanctifiant synode, salut en Jésus-Christ et bénédiction apostolique.
- » Nous répondons aux demandes qui nous ont été faites de la part des habitants de l'Angleterre. Ayant lu leur seconde proposition, et l'ayant considérée attentivement, nous pouvons vous écrire plus au long, touchant l'explication et la science de la foi orthodoxe qu'on professe dans la sainte église catholique orientale. Cette explication contenant des réponses à toutes les objections qui nous sont faites par eux, nous n'a-

» vous rien de plus à leur répondre et à leur dire. Ayant  
» toujours possédé ce dépôt des doctrines de la foi et  
» l'ayant toujours conservé *de tout notre cœur et de toute*  
» *notre âme*, comme nous le professons dans la sainte  
» église orientale de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; nous  
» conseillons à votre fraternité de vouloir bien, vous  
» aussi, vous maintenir sans erreurs dans ces dogmes  
» de l'orthodoxie, dans ses définitions, dans ses précep-  
» tes et dans sa discipline ; et que les églises soumises à  
» votre juridiction, n'entrent jamais en discussion, soit  
» sur la doctrine de la foi, soit sur l'orthodoxie avec ces  
» Anglais ; parce que les dogmes de notre orthodoxie ont  
» été établis, après un mûr examen, dans les conciles  
» œcuméniques et par les saints Pères *qui nous les ont*  
» *transmis* sans interruption et sans corruption. Ils ont en  
» conséquence été professés dans cette forme par notre  
» église ; et il n'est pas permis d'y rien ajouter et d'en  
» rien retrancher. Sur ce fondement repose toute la doc-  
» trine des saints Pères qui, par la profession de cette  
» foi, se sont acquis la vie éternelle. Si toutefois vous  
» avez l'intention de répondre à ces Anglais, écrivez-leur  
» conformément à l'enseignement de notre église orien-  
» tiale, comme nous l'avons exprimé dans cette profession  
» de foi que nous leur avons transmise également. De  
» cette manière seulement et pas d'une autre, on peut  
» parler de réunion, c'est-à-dire s'ils admettent nos doc-  
» trines. Que Dieu, qui veut le salut de tous les hommes,  
» veuille accorder à ces Anglais intelligence et bonne  
» volonté de se réunir à nous, si telles sont les vues de la  
» Providence de Dieu pour leur salut et le bien de leurs

» âmes. C'est là tout ce que nous avons à dire sur cette  
» affaire. Que la Providence divine soit avec vous.

» Donnée à Constantinople en septembre 1723. »

Ainsi, jusqu'à nos jours, le clergé russe a donc été incapable de donner une explication raisonnée des dogmes de son église. A sa honte, il est contraint de recourir à la théologie des évêques orientaux en 1723, de la prendre pour base de l'instruction religieuse des fidèles qu'il gouverne. Quelle sera donc, en particulier, la science ecclésiastique de prêtres semblables ? Et dans quelle ignorance ne vivra donc pas un peuple obligé d'aller puiser l'instruction à des sources aussi stériles ?

Le tableau que les relations du saint synode nous ont fait de l'état scientifique et littéraire du clergé russe, fait voir combien ce dernier a d'efforts à faire pour sortir d'une pareille honte ; combien de fatigues à endurer de la part de l'empereur, du synode, des ministres d'État et de tous les autres chefs militaires ou ecclésiastiques de l'église russe, pour réveiller celle-ci de sa léthargie et la faire entrer dans le sanctuaire de la science. Que penser, d'après cela, des ridicules louanges données par certains écrivains de la Russie à leur clergé qu'ils ont l'audace de comparer aux plus instruits parmi les nations catholiques ! Ils placent leur église dans un océan de splendeur et de lumière, se plaisent à lui supposer une *grandeur merveilleuse et une force invincible* ; vont jusqu'à rêver pour elle la mission de renouveler et de fortifier partout le christianisme, attendu que, d'après eux, il semble, dans l'état actuel, sur le point de tomber partout en ruine.

« C'est en Russie surtout, écrit un certain Étienne Ché-  
 » virew, le Socrate de l'empire <sup>1</sup>; c'est en Russie surtout  
 » qu'on peut espérer un développement du christianisme  
 » universel, hors des préjugés européens, de l'égoïsme  
 » pétrifiant de l'Église romaine, et du principe dissolvant  
 » que le protestantisme y a malheureusement inoculé. »  
 C'est déjà passablement comme cela; mais il va plus loin  
 encore, lorsque, portant, sans le vouloir, la plus honteuse  
 condamnation contre la nation russe elle-même, il regarde  
 le clergé de l'empire comme de toutes les classes la plus  
 instruite. Il ajoute en effet: « C'est le clergé surtout qui  
 » se distinguait toujours en Russie par ses études classi-  
 » ques et solides. L'hébreu, le grec, le latin, outre les  
 » langues modernes, sont connus de la plupart de nos  
 » prêtres instruits, de tous les ecclésiastiques réguliers qui  
 » montent au grade de l'évêque et plus loin. »

Rien n'y manque, comme on le voit, ce sont de véritables polyglottes vivantes que tous ces bons moines et ces illustres évêques. Cependant, comment interpréter le récit de cet auteur avec un fait de notoriété publique, que la plupart des évêques russes ne savent d'autre langue européenne que leur idiome maternel? que, de plus, à Saint-Pétersbourg et à Moscou seulement, se trouvent à peine quelques moines ou prêtres parlant tant bien que mal l'allemand et le français? De toute autre langue, ils ne s'en doutent même pas. De plus, ces rares ecclésiastiques un peu instruits sont encore placés là par suite du sys-

<sup>1</sup> Dans sa lettre adressée au fameux professeur de Munich Bader, lequel la rapporte, dans son mauvais ouvrage ayant pour titre: *Du catholicisme oriental et occidental*, Stuttgart, 184. p. 127.

tème de jonglerie usité à l'égard des étrangers par le gouvernement russe. On s'en sert, comme font les marchands indéliçats, de beaux échantillons choisis dans la masse; on laisse croire que la marchandise est d'une qualité bien supérieure à celle que la réalité constate. Il faut se rappeler que devant les étrangers la Russie pose toujours; elle a toujours son bel habit brodé.

Mais pour en revenir aux ingénieuses inventions de M. Chévirew sur la haute instruction du clergé russe; pourquoi, lorsqu'il voulait nous raconter ces gracieuses fables, ne s'est-il pas mis d'accord avec le procureur suprême du synode, si accoutumé, lui aussi, à l'embellissement? A entendre M. Chévirew, tout est maître ès arts dans le clergé russe. D'après M. Protasow, au contraire, rien n'est plus ignorant. Lequel faut-il prendre? lequel faut-il laisser? Hélas! les faits ne permettent pas le doute sur le choix à faire.

Quant à ce nouveau christianisme, inconnu pendant dix-neuf siècles, et que la dévote Russie va nous enfanter dès demain, vraiment il sera d'une curieuse nature. Quels éléments trouvera-t-il cet étrange christianisme dans le peuple apôtre qui nous l'annoncera? En Russie, la plus grande partie des classes élevées est à peu près sans foi, et plongée dans un épouvantable désordre de mœurs. La populace est esclave; de plus la gangrène de l'hérésie la dévore. Les prêtres gisent ensevelis dans la plus grande torpeur, dans l'ignorance et l'immoralité. Et voilà le peuple dont les vertus et les lumières, le zèle et la charité ont mérité de Dieu le don d'une vocation que pas une nation sur la terre n'a eue avant lui; le don d'enseigner

au monde un christianisme inconnu jusqu'à nous! — Passe pour les burlesques assertions sur la science de votre clergé; mais pas de blasphèmes comme vous venez d'en faire, écrivains adulateurs de la Russie.

Du reste, nous allons voir par ce qui se passe aujourd'hui dans les missions entreprises chez les infidèles, ce que promettent sous ce rapport leur zèle et leurs vertus dans l'avenir.

Le procureur suprême divise ces missions en trois catégories : celles des juifs, des islamites et des païens. Il ne trouve pas de paroles pour exprimer son enthousiasme sur le zèle développé dans cette grande œuvre. Examinons si, plus rapproché cette fois de M. Chévirow dans ses appréciations apostoliques, il se trouve aussi voisin de la vérité.

## XII.

### MISSIONS DE L'ÉGLISE RUSSE.

#### I.

#### *Les Juifs.*

Il n'y a pas en Europe un pays où les enfants d'Israël soient aussi méprisés, où ils aient à souffrir autant d'avaries et de persécutions qu'en Russie. Ils pourraient nous retracer un lamentable tableau de leurs douleurs passées ; un plus triste peut-être encore de leurs maux présents. En vue de ces douleurs et par les promesses d'avantages temporels qu'il leur offre, le gouvernement russe fait ses efforts pour déterminer leur obstination à céder devant les principes de l'église orthodoxe.

Il est interdit à ces malheureux d'exercer quelque métier ou quelque trafic dans l'intérieur de la Russie. Par conséquent, si un juif veut s'y livrer à quelque profession lucrative, il faut que se rendant à la persuasion ou faisant bon marché de sa conscience, en vue du profit pécuniaire,

il adopte la foi de l'empire. En apparence ou en réalité il doit être orthodoxe.

Du reste, l'introduction d'un juif dans l'église russe se fait d'une manière très-expéditive. Aussi arrive-t-il à plusieurs de retourner bientôt à la synagogue. Toutefois ils doivent bien se garder de faire ce pas dans l'empire. S'ils se le permettaient, ou s'ils revenaient après l'avoir fait à l'étranger, une bonne et très-intelligible prédication à coups de knout leur ferait comprendre la fausseté de leur raisonnement. Ensuite on les enverrait dans les glaces de la Sibérie mieux étudier les dogmes et les arguments de l'église orthodoxe.

Si nous pouvons nous en rapporter au chiffre des relations synodales de 1836 à 1839, sur un million, 1618 individus se seraient convertis du judaïsme pour entrer dans l'église nationale.

## 2.

*Les Islamites.*

Les partisans de l'islamisme, enorgueillis de la liberté que le gouvernement russe a été forcé de leur accorder, pour l'exercice public de leur culte, sont aussi plus obstinés que les juifs dans le refus d'embrasser la foi nationale. D'ailleurs, le sang guerrier de leurs aïeux n'est pas, il s'en faut, glacé dans leurs veines. On trouve donc leur courage excellent, même dans des armées orthodoxes ; et pour le mettre à profit, on ne cherche pas à les inquiéter sur le respect pour le croissant. Seulement si un musulman voulait remplacer un orthodoxe dans le service mili-

taire, il doit préalablement embrasser la religion de l'État.

Dans ce cas, le russe qu'il remplace se charge de le convaincre des vérités chrétiennes; puis on le confie à un prêtre pour le perfectionner dans la connaissance nécessaire des vérités chrétiennes. Pendant ce temps, le remplaçant doit entretenir non-seulement le remplaçant catéchumène, mais encore le prêtre qui l'instruit. Et il doit le faire avec générosité, pour que, d'une part, le remplaçant ne perde pas la vocation improvisée qui l'amène à l'église orthodoxe; pour que, de l'autre, le prêtre expédie le plus vite possible le travail de l'instruction du catéchumène. A peine baptisé en effet, le néophyte vient se présenter au commissaire des guerres qui l'admet immédiatement au service. Et qu'arrive-t-il souvent à ce nouvel enfant de la sainte Église orthodoxe? C'est qu'après son baptême, ne sachant trop encore lequel des deux cultes est le préférable, et ne voulant se mettre mal avec personne, il tire son chapeau à la mosquée de la même main qui, dans un instant, va faire un superbe signe de croix en passant devant l'église russe. Or, il n'en faut pas davantage pour être réputé orthodoxe et très-bon orthodoxe. Dans les provinces de la Tauride où les musulmans, sur une population de 125,000 âmes, ne sont pas assujettis à la conscription, de semblables cas se renouvellent probablement de temps en temps; et nous ne doutons pas qu'on ne doive attribuer à de semblables motifs, le plus grand nombre, sinon la totalité des conversions consignées dans les relations synodales. En dehors de ces circonstances, il est excessivement rare qu'on convertisse un seul musulman en Russie.

En vain le gouvernement a voulu y employer tous les moyens d'encouragement et de persuasion, jamais il n'a pu obtenir de résultats satisfaisants; et de fait, humainement parlant, quel besoin les musulmans russes ont-ils de se convertir? Le gouvernement respecte leur croyance autant qu'ils peuvent le désirer; et ces enfants de la nature n'ont d'autre attrait que de conserver la liberté dont ils sont jaloux, en s'enfonçant eux et leurs familles dans les steppes inaccessibles à l'action immédiate du pouvoir central.

On connaît en Russie la hardiesse du mufty de la Crimée, qui, ayant reçu du synode, de la part de l'empereur Alexandre, une Bible magnifiquement reliée, avec invitation à embrasser la foi russe, envoya en retour à l'empereur un exemplaire plus magnifique du Coran, comme s'il voulait pareillement l'inviter de son côté à se ranger sous la loi de Mahomet.

Une autre observation bien piquante qu'on peut faire au sujet du respect du gouvernement par rapport à la religion musulmane, c'est que dans l'empire les biens des mosquées sont regardés comme sacrés; aucune puissance au monde n'oserait y toucher du doigt. Quant aux communions chrétiennes, la sienne comprise, le même gouvernement ne se fait aucun scrupule de les dépouiller de tout ce qu'elles possèdent en biens ecclésiastiques; de leur faire subir des avanies et des persécutions de toute nature et de la manière la plus barbare.

En nous inclinant encore ici avec respect devant la véracité des chiffres louangeurs du saint synode, nous nous réjouissons avec le colonel Protasow de ce que, dans le

cours de quatre années, 1600 musulmans de l'empire aient brisé le croissant pour prendre avec la foi de l'église russe les insignes de la croix de Jésus-Christ.

## 3.

*Les païens.*

Nulle église sur la terre ne peut se glorifier devant Dieu d'avoir inscrit sur le livre de vie un nombre aussi considérable de gentils amenés à la foi que la sainte Église romaine. Cette Église est vraiment la nouvelle Sion dont la voix a su convier au banquet de l'Agneau d'innombrables enfants d'Abraham pris parmi toutes les tribus, parmi tous les peuples de l'univers, depuis l'orient jusqu'à l'occident, d'un bout du monde à l'autre. C'est elle qui a su abreuver toutes les nations aux sources fécondes de la doctrine du Sauveur, et, par sa foi, les ramener des portes de la mort à la gloire d'une vie nouvelle et sans fin. Toutes les contrées du monde en portent empreint le témoignage. Sur tous les points de la terre cette Église triomphante a planté l'étendard de la rédemption et fécondé la terre du sang de ses martyrs. De nos jours, comme dans les temps antérieurs, le zèle de ses missionnaires réunit à l'ombre de l'arbre de la croix des gentils de toutes les langues et de tous les climats. Nous voyons ses intrépides envoyés braver tous les périls, supporter toutes les fatigues pour dilater cette Église si vénérable chez les peuples de l'Asie comme en Amérique, en Afrique aussi bien que dans les îles nouvellement évangélisées de la jeune Océanie. Ils accomplissent leur

grande œuvre en s'appuyant uniquement sur les paroles de la promesse éternelle, se glorifiant comme leur maître dans la pauvreté, les douleurs et les mépris. Les travaux apostoliques des enfants de saint Benoit, de saint Bernard, de saint Dominique, de saint François d'Assise, de saint Ignace, de saint Vincent de Paul et de tant d'autres, séculiers ou réguliers, appliqués à cette grande moisson, nous les voyons faire germer et croître la foi parmi les peuples les plus barbares, dans les âmes les plus rebelles. Nous voyons surtout, et avec un sentiment ineffable d'espérance, ces évêques, de plus en plus nombreux, de plus en plus rapprochés dans leur mission de institutions apostoliques primitives, s'appliquer à fixer sur le sol la tente glorieuse qu'ils y ont portée de bien loin. Nous les voyons, assurant d'avance l'avenir de leur œuvre contre les vicissitudes des choses en Europe, se procurer et réunir autour d'eux les éléments de stabilité que ne pourraient avoir les secours lointains, préparer avec un zèle si digne d'encouragement cette fleur du clergé indigène destinée à produire pour les églises nées de si désirables fruits. Quels établissements n'ont-ils pas déjà formés dans ce but sur les plages les plus lointaines, malgré les faibles ressources que notre charité met entre leurs mains ! Quels ouvrages précieux n'ont-ils pas livrés, tous ces missionnaires, aux méditations de l'Europe savante, en même temps que leur vie s'employait avec tant d'efficace et de dévouement au salut des infidèles ! Des bibliothèques entières sont déjà le fruit de ces loisirs saisis avec une sorte d'avarice sur des heures employées activement à l'œuvre apostolique. Déjà ces

ouvrages, précieux à plus d'un titre, fournissent une mine féconde d'observations au théologien comme au philologue, à l'historien comme au savant occupé plus particulièrement de sciences exactes et naturelles; et malgré tout cela, ils se regardent encore comme à la première page de leur livre, comme aux préludes des grandes conversions.

Mais, non contente d'avoir répandu par ses envoyés la foi dans tout l'univers, l'Église catholique romaine a voulu procurer, dans le plus intime de son sein, des ressources contre tous les périls par le clergé indigène, cette espérance seule solide et durable des nations. Elle en a ouvert pour les peuples plongés dans les ténèbres de la gentilité, comme pour ceux que l'hérésie ou le schisme opprime. A Rome même, aux pieds du prince des Apôtres, la ville éternelle ne s'enorgueillit-elle pas, et avec raison, de ses collèges ecclésiastiques pour les Scandinaves, les Allemands, les Anglais ou les enfants de la fidèle Irlande ou de l'orgueilleuse Écosse; pour les Grecs et les Ruthéniens de la Moscovie et de Constantinople; pour les Syriens, les Maronites, les Cophtes, les Chaldéens, les Arméniens; en un mot, pour toutes les langues de l'univers? Et seule au monde Rome voit se renouveler chaque jour dans son sein cette parole de saint Méthodius, l'apôtre de la Russie : Toute langue loue le Seigneur. Rome s'enorgueillit surtout et à juste titre de cette école d'évêques indigènes, de ce collège de la Propagande, de ce collège Urbain, illustré sous le nom d'un grand pape. Rome s'enorgueillit et elle a raison, parce qu'elle le fait en Dieu, et que son cœur maternel tressaille d'allégresse

en voyant réunis sous le même toit des envoyés de la Palestine et de la Turquie, de la Syrie et de l'Égypte, de la Perse et de l'Arménie, de la Grèce, des Indes, de la Chine, de l'Amérique, et demain de la jeune Océanie, sa fille nouvellement enfantée et déjà si glorieuse. Rome se réjouit dans son saint orgueil, parce que chaque année aussi ces enfants de la terre étrangère retournent au milieu des leurs, pleins de foi et de charité, rappelant leurs frères égarés à la voie du salut, éclairant les ténèbres de mort qui enveloppent l'infidélité, annonçant partout, en un mot, les lumières de l'Évangile, et aussi, comme conséquence nécessaire, les bienfaits d'une civilisation dont trop souvent la philosophie sans foi ose nier l'origine.

Et c'est bien d'eux et de leurs maîtres dans la foi, qu'on peut dire avec l'ancien poète :

« Hic tandem stetimus,

« Nobis ubi defuit orbis. »

Nos missionnaires, dans leurs conquêtes pacifiques, ont surpassé de beaucoup l'antique Rome, dans la propagation de sa civilisation et de son empire. C'est pourquoi S. Prosper, évêque d'Aquitaine, pouvait déjà dire, à une époque bien éloignée de nous, que Rome avait conquis par la religion ce qu'elle n'avait pas acquis précédemment par les armes<sup>1</sup> : *Sedes Roma Petri, quæ principalis honoris, facta caput mundo, quidquid non possidet armis religione tenet.* « Quelque grande que tu sois devenue par tes victoires, ô Rome ! s'écriait saint Léon-le-Grand, animé de

<sup>1</sup> *Carmen de ingratis*; vers 40, 43. Editio Benedict. Maurin. Venetiis, 1744.

» la même pensée, quelqu'étendu qu'ait pu être ton empire sur la terre et les mers, ce que la force des armes t'a soumis est inférieur encore à ce que, par la paix, t'a fait acquérir la vertu chrétienne <sup>1</sup>. »

Et comme autrefois Rome pouvait seule couvrir de sa toge redoutée, tous les peuples de l'univers réunis sous sa loi; de même aussi Rome chrétienne, la Rome de saint Pierre et de l'unité catholique, peut seule, suivant l'expression du poète Prudence, préserver les nations du schisme et de l'hérésie <sup>2</sup>.

La seule Église romaine peut opérer les miracles que nous admirons dans la conversion des gentils, et la con-

<sup>1</sup> *Sermon*, 82. p. 322. *Oper. t. I<sup>er</sup>*, Editio Fratrum Ballernior.

<sup>2</sup> O Christe numen unicum,	Da, Christe, Romanis tuis
O splendor, ô virtus Patris,	Sit christiana ut civitas
O factor orbis et poli,	Per quam dedisti, ut ceteris
Atque auctor horum mœnium.	Mens una sacrorum foret.
Qui sceptrâ Romæ in vertice	Confœderantur omnia
Rerum locasti, sanciens	Hinc inde membra in symbolum;
Mundum quirinali togæ	Mansuescit orbis subditus,
Servire et armis cedere :	Mansuescat et summum caput.
Ut discrepantium gentium	. . . . .
Mores et observantiam	. . . . .
Linguasque et genia et sacra	. . . . .
Unis domares legibus.	. . . . .
En omne sub regnum Remi	Et jam tenemus obsides
Mortale concessit genus :	Fidissimos hujus spei :
Idem loquuntur dissoni	Hinc nempe jam regnant duo
Ritus, idipsum sentiunt.	Apostolorum principes
Hoc destinatum, quo magis	Alter vocatur gentium,
Jus christiani nominis,	Alter cathedram possidens
Quodcumque terrarum jacet	Primam, recludit creditas
Uno illigaret vinculo.	Æternitatis januas.

Hymn. II. Peristeph. S. Laurentii V, 413. *Op. t. II. p. 921. et Faust. Arenalî Romæ, 1789, in-4<sup>o</sup>.*

quête de nouveaux royaumes ; parce que seule elle vit en elle-même de l'unité de la foi et de la discipline ; parce que seule, par conséquent, elle répand cette même vie dans le cœur de tous les fidèles de l'Orient à l'Occident, de près ou de loin, en tout et toujours, et d'une manière qui ne change point.

Un rapide examen comparatif des missions que l'Église romaine fait réellement, et de celle que l'église russe prétend accomplir, mettra au jour cette vérité, autant qu'il est nécessaire ici.

L'Église grecque en général s'est toujours montrée peu féconde dans l'œuvre des missions. A mesure qu'elle s'est éloignée de l'union avec le siège apostolique, elle en est devenue de plus en plus incapable. Sa force d'action s'énerma par le mariage de ses prêtres et par l'état de pétrification, si je puis m'exprimer ainsi, dans lequel vivent ses moines. Quel lamentable spectacle ne dut point être, pour cette Église, la vue de tant de provinces détachées violemment de son sein par l'hérésie des propres pasteurs, ou subjuguées par l'islamisme ? Elle qui avait produit autrefois un Cyrille de Jérusalem, un Justin, un Athanase, un Chrysostome, un Épiphane, un Basile, un Grégoire de Nazianze, et tant d'autres grands hommes et grands saints qui ont porté au plus haut point la splendeur du nom chrétien ! Ce déplorable événement, la double perte du Saint-Sépulcre, retombé de nouveau, par la perfidie grecque, sous la puissance des musulmans, renferment en eux seuls tout le mystère de la mission de l'église orientale. En s'éloignant de Rome, elle a perdu toute sa force ; elle n'a pu résister à aucune tempête ; elle a cédé aussi lâchement

devant l'hérésie que devant les étendards de Mahomet.

Qu'a fait en particulier l'église russe pour racheter les hommes de l'esclavage moral et religieux, où l'infidélité les retenait? Le commandement si solennel de Notre-Seigneur : « Allez dans tout l'univers pour annoncer l'Évangile à tous les hommes; » ce commandement n'a jamais pu toucher le cœur de rocher de ses prêtres; il n'a jamais été assez puissant sur eux pour les déterminer à accomplir cette grande œuvre. Se sont-ils jamais (demandons-le au procureur suprême du synode, qui exalte si haut sur ce point la grandeur de son église), se sont-ils jamais transportés en Palestine, en Arabie, en Afrique, en Perse, en Syrie, dans la Chine, dans les Indes et en Amérique pour prêcher aux païens la foi de Jésus-Christ? Ont-ils par hasard établi aucune maison de missionnaires avant la perte de leurs biens, en 1764? Nous le disons à sa honte; jamais l'église russe n'a écrit une seule lettre dans ce grand livre de l'humanité.

Non-seulement elle n'a pas couru au loin porter la foi aux gentils; elle n'a pas même daigné s'occuper de ceux qui partagent avec elle le sol de la patrie; de ceux qui, jusqu'à présent, demeurés sur le seuil du temple saint, gémissent encore dans les ténèbres de la plus triste superstition. C'est à l'église russe qu'on doit attribuer la honte, pour l'Europe chrétienne, de voir encore au XIX<sup>e</sup> siècle tant de païens dans son sein.

En effet, des provinces tout entières, unies à l'empire russe depuis plusieurs siècles, se trouvent encore remplies de gentils. Le gouvernement, comme s'il devait en cela tracer des règles et montrer l'exemple à l'Église, semble

en rougir sérieusement. Il a ordonné, depuis un certain temps, au clergé, de s'occuper avec tout le soin possible de la conversion des païens de l'empire.

Mais quelles missions peut-on attendre d'un clergé aussi dégradé que l'est celui de la Russie? d'un clergé qui n'a pas même la force de maintenir la foi parmi les fidèles; à qui l'ignorance et les mauvaises mœurs ne laissent aucune influence sur les peuples. Quelles missions, je le répète, pourra-t-on espérer de prêtres semblables? Quels résultats pourront s'ensuivre?

Et, en effet, que voyons-nous se réaliser partout? Le clergé russe obtient des succès; mais c'est quand à la parole de Dieu il peut joindre le poids bien autrement grave du knout. La force morale de la prédication lui est inconnue, et dans le knout git toute la puissance des missionnaires de l'orthodoxe Russie. Aussi ne s'en font-ils jamais faute; pas plus avec les gentils qu'avec les membres des communions chrétiennes dissidentes. C'est là ce qu'ils appellent amener à leur église par les voies de la *douce persuasion*. Les Ruthéniens catholiques de la Pologne et de la Lithuanie n'ont que trop éprouvé les effets d'une telle persuasion, lors de leur malheureuse réunion à la barbare église nationale de l'empire. Partout où celle-ci déploie le terrible étendard de sa foi, sans le knout rien ne se fait. C'est le knout qui plante la vigne du Seigneur, qui la cultive et lui fait porter ses fruits. Puis aussitôt une gardienne bien légitime de cette Sion prostituée, la servitude, vient conserver le bien recueilli, terminer la mission et la rendre complète. Telle est la véritable vocation de la sainte église orthodoxe de la Russie.

Le célèbre écrivain J. Lépechin qui parcourut une grande partie de l'empire par ordre de Catherine II, parle de la manière d'être des prêtres russes chargés par le gouvernement du soin des chrétientés nouvellement formées parmi les Kalmouks, voisins de Staupolis sur le Wolga. Il dit qu'ils avaient pleine faculté d'user du knout pour raviver sans cesse, dans le cœur de ces bons néophytes, la foi encore faible d'un baptême tout récent. Il paraît qu'un si digne usage s'est conservé jusqu'à nos jours; car nous voyons, d'après la relation synodale de 1837, le gouvernement obligé de recommander aux missionnaires une plus grande discrétion dans l'emploi de ce *doux et insinuant* moyen de persuasion.

En 1838, la tribu des Bouriates, sur le lac de Baical, donna un exemple frappant de ce que peut produire une semblable méthode. On leur envoya des missionnaires pour les convertir du bouddhisme dans lequel ils vivaient. Ces apôtres, zélés partisans du knout, commencèrent à opérer de leur mieux sur ces rebelles natures. Ils firent si bien avec leur *douce persuasion*, que toute la tribu, dont la population masculine seule s'élève à 150,000 individus, se décida immédiatement à changer de religion. Ils se précipitèrent donc... dans les bras de qui? des missionnaires russes? Vraiment! ces derniers étaient si persuasifs qu'il fallait être bien dur pour y résister. Cependant ils résistèrent; et de bouddhistes qu'ils étaient, les Bouriates s'enrôlèrent parmi les sectateurs du grand Lama.

Du reste, lorsque les missionnaires russes parviennent à retirer quelque païen de son idolâtrie, il est bien rare que celui-ci ne revienne pas bientôt à son ancien culte.

Dès les temps anciens, le prosélytisme russe n'était pas assez éclairé pour tracer aux néophytes leurs véritables devoirs. Vers le milieu du dernier siècle, on trouvait encore, dans l'empire, des pays entiers où les anciens convertis mêlaient au culte du Seigneur celui de leurs vieilles idoles.

Le célèbre Théophane Procopovitch, archevêque de Résan, raconte qu'il a connu un juif baptisé, qui ne savait de la doctrine chrétienne que cette parole, *catéchumène*, qui lui avait été enseignée par le missionnaire<sup>1</sup>. Le célèbre P. Rosaven, de la Compagnie de Jésus, connu également, pendant le séjour prolongé qu'il fit en Russie, un ture baptisé, à qui le pape avait oublié d'apprendre qu'il ne devait pas honorer Mahomet à l'égal de Jésus-Christ<sup>2</sup>. Le procureur-suprême du saint synode se voit lui-même contraint de faire un semblable aveu. Dans la relation de 1837, il dit, en effet, que les dissensions survenues entre les nouveaux chrétiens des Légoutsks démontrent clairement leur peu d'instruction dans la foi. Il ordonne en conséquence de ne pas se hâter de conférer le baptême aux catéchumènes.

Un autre aveu fait par le même procureur suprême, dans la relation de 1838, est peut-être plus humiliant encore pour l'église russe. Il dit que les païens baptisés dans les provinces, ont abandonné l'église nationale pour se joindre aux sectaires. Cette inconstance des nouveaux

<sup>1</sup> *Epistolæ Illmi et Reverend. Theophanis archiepiscopi Resanensis variis temporibus, et ad varios amicos datæ.* Edit. Moscuæ 1776, p. 36.

<sup>2</sup> *L'Église catholique justifiée contre les attaques d'un écrivain (A. Stourza) qui se dit orthodoxe, etc.* Paris et Lyon, 1822, p. 260.

convertis montre également deux choses; la première, leur peu de solidité dans la foi; la seconde, qu'il y a grandement lieu de douter des prétendus retours des sectaires à l'unité orthodoxe; ou plutôt, qu'il n'y a pas lieu d'en douter du tout, et qu'elle est une magnifique exagération, pour ne rien dire de plus, du très-véridique synode.

D'après tout cela, le gouvernement russe n'est pas tellement convaincu de l'efficacité absolue de la *douce persuasion* à la tartare, qu'il n'emploie aussi les promesses et les dons positifs pour appuyer son prosélytisme. Dans certaines missions, les néophytes reçoivent, moyennant déclaration écrite qu'ils veulent désormais appartenir à l'église nationale, une pelisse et une chemise. Des milliers de païens se présentent, sans hésiter, pour accepter un marché dont le résultat avantageux passe aussitôt entre leurs mains. Il n'en faut pas davantage pour enfler de chiffres triomphants les relations synodales. Qu'arrive-t-il ensuite? C'est qu'après avoir profité, contre la rigueur des saisons, de la libéralité apostolique de l'État, les bons gentils retournent à leurs dieux, comme auparavant. Le gouvernement s'aperçut bien vite que cette méthode dispendieuse de prédication ne lui tournait guère à profit. Il la fit suspendre, comme n'étant pas assez complètement conforme à l'esprit du christianisme. Cela n'empêche pas que tout récemment encore il ne l'ait mise en pratique sous une autre forme, dans ses tentatives de conversion sur les protestants de la Baltique.

Enfin, s'il est vrai, comme l'assure le procureur suprême, que le gouvernement ait fondé tant d'écoles, tant de séminaires pour la conversion des gentils, vraiment

nous demeurons bien surpris, de voir tant de soins pour l'instruction des gentils, et tant de négligence pour celle des propres fidèles et du clergé national.

Quant au chiffre des conversions obtenues par les moyens que nous venons de dire, de 1836 à 1839, on le fait monter à 10,289 âmes. Ce sera le chiffre exact donné par les relations des missionnaires au saint synode. Reste à savoir si les missionnaires ont bien compté; s'ils n'ont pas, comme d'autres, pris trop souvent leurs espérances pour la réalité.

### XIII.

#### AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉGLISE RUSSE AVEC LES COMMUNIONS ORIENTALES.

Le titre seul de cette section donne la preuve que le saint synode est considéré comme un véritable *ministère d'État*, exerçant son influence, non seulement sur l'intérieur de l'empire, mais encore sur les relations extérieures avec les communions orientales étrangères. Dans la relation synodale de 1839, on parle deux fois de la salutaire influence exercée par l'église nationale, sur les autres églises d'Orient.

« Le lien de foi et d'amour, dit le procureur suprême, » qui unit inviolablement l'église russe aux autres communions orthodoxes de l'Orient, se manifeste dans ses relations avec elles. »

Mais de quelle nature peuvent être ces relations, dont parle le synode avec tant de complaisance ! Si nous en jugeons d'après le magnifique tableau que nous en donne le procureur suprême, nous devons penser qu'elles doivent être d'une vaste étendue. Mais comme cet adroit

personnage se tient sur cet article, dans les bornes de la plus prudente discrétion, nous ne voyons guère entre les églises orientales et l'église russe d'autres rapports que ceux occasionnés par l'envoi de quelques secours pécuniaires et de quelques livres.

Quant à ceux-ci, voici comment le rapport de 1839 en parle : « Le défaut de livres pour l'enseignement de la » vraie foi de l'église ayant excité de vifs regrets de la » part de nos frères orthodoxes de l'Orient, l'empereur » s'est déterminé à faire imprimer quelques ouvrages en » langue grecque, pour les faire distribuer par les patriar- » ches de l'Orient aux ecclésiastiques et séculiers. C'est » ainsi qu'on a envoyé au clergé de la Grèce, l'ouvrage » du métropolitte Pierre Mogila; et maintenant on prépare » l'expédition des lettres de l'empereur Pierre I<sup>er</sup>, et de » la réponse du patriarche de Constantinople, au sujet de » l'établissement du saint synode, ainsi que de l'explica- » tion de la profession de foi de l'église orientale au com- » mencement du xviii<sup>e</sup> siècle. »

Ainsi, l'église russe a envoyé à l'église orientale deux petits livres dont l'un se compose de cette profession de foi dont nous avons si souvent parlé, profession de foi du reste, qui appartient en propre à l'église orientale, puisque cette dernière l'a envoyée autrefois à la Russie, pour la confirmer dans la foi.

Les relations synodales rapportent également les offrandes en argent faites à l'Orient par la Russie.

L'église d'Alexandrie a reçu 10,000 francs comptant; et entre elle et l'église d'Antioche, elles eurent à partager pour 80,000 francs d'ornements sacrés. En faveur des

deux patriarches, le métropolitte de Saint-Pétersbourg donna 5,500 fr., la comtesse Orlow 6,000 fr., et le marchand Malutin, par testament, 3,000 fr.

Le saint Sépulcre eut également part aux libéralités orthodoxes de la Russie. Dans les différents diocèses de l'empire, on fit partout des quêtes, dont le produit fut de 30,392 fr. 61 cent. qui, divisés entre quarante millions de fidèles, donnent environ 3/4 de centimes par tête.

Qu'elle apparait tristement aride, la source de *la pieuse générosité du grand et saint peuple russe* en faveur du berceau du christianisme!

On accorde également aux moines russes du Mont Athos, la permission de quêter pour la construction d'une église en l'honneur de Mitrophan, premier évêque de Woronesch, récemment canonisé par l'empereur.

Enfin, on porta ses soins jusque sur la petite communauté russe de Posen, qui compte à peine une dixaine de fidèles. Le procureur suprême donna ordre à Antoine, évêque schismatique de Varsovie d'y envoyer, de temps en temps un prêtre, pour subvenir aux besoins spirituels de la communauté.

Telles sont les relations *publiques* entretenues pour le bien de l'empire, par le ministre d'État du saint synode, avec les communions étrangères de l'Orient. Nous serions fort édifiés de connaître quelque chose des relations *occultes* que les premières couvrent d'un voile facile à percer. Nous voudrions qu'on nous dit pourquoi tant d'émissaires russes parcourent la Galicie, la Transylvanie, la Hongrie, les provinces du Danube, la Macédoine, la Grèce et la Turquie, jusqu'aux extrémités de l'Orient,

pour animer et *consolider les schismatiques dans leur propre croyance*, pour *engager les communions unies à abandonner l'église romaine*, pour *préparer les uns et les autres à saluer de leur respect, les drapeaux de la Russie*; si la main de Dieu, vengeresse des crimes des peuples, conduisait *dans ces contrées*, les enseignes de l'oppression et de la barbarie, si ces mêmes peuples se révoltaient contre leurs propres souverains, préférant à l'autorité antique, le régime abrutissant de la Russie, l'esclavage protégé par l'ombre sanglante du knout.

#### XIV.

### INCORPORATION DE L'ÉGLISE RUTHÉNIENNE CATHOLIQUE AVEC L'ÉGLISE NATIONALE RUSSE.

L'incorporation forcée de l'église ruthénienne-catholique avec l'église orthodoxe, fournit une ample matière au procureur suprême pour une pompeuse relation synodale. Cette pièce, qui surpasse en longueur toutes les autres, donne l'historique de tout ce malheureux événement. L'imprudent procureur n'a pas craint de décerner des louanges publiques à l'empereur pour la coopération du trône à un pareil acte de violence.

Il commence ainsi sa relation : « Les rapports soumis à  
» V. M. dans les années précédentes, vous ont annoncé  
» constamment les nouveaux progrès de l'orthodoxie dans  
» l'empire. Celui d'aujourd'hui sort de l'ordre commun ;  
» car dans le courant de l'année dernière, le souverain  
» protecteur de l'église et de la puissance russes, a donné  
» des marques extraordinaires de sa miséricorde envers  
» l'église et l'État, dans l'événement *prodigieux, unique*  
» *autant que consolant*, particulièrement de nos jours. Une

» branche entière de l'église orthodoxe, autrefois séparée  
 » d'elle par la violence, s'y est réunie de nouveau, après  
 » avoir porté ailleurs pendant plus de deux siècles, le  
 » *vain titre d'unie*. Nos proches et nos frères, depuis si  
 » longtemps pleurés par nous, sont revenus dans nos  
 » bras. Et dans leurs demeures s'est résolu le problème  
 » agité depuis plus de cent ans : La Russie et son église  
 » doivent-elles perdre quelque chose de leur antique et  
 » légitime propriété ?

» *Ainsi, le succès a couronné les infatigables sollicitudes*  
 » *de V. M. pour le sort de ces russes qui sont les habitants*  
 » *primitifs des provinces occidentales de l'empire*. La vertu  
 » de Dieu vous a inspiré la pensée de contribuer à leur  
 » retour *spontané* dans le sein de la vraie église et de la  
 » patrie; et la toute puissance divine, par la combinaison  
 » de tant de circonstances, a clairement démontré qu'on  
 » lui doit à elle-même, d'avoir conduit l'entreprise au plus  
 » heureux terme. »

Le procureur raconte ensuite les grandes actions opérées dans le cours de la même année, par l'autorité souveraine, en faveur de l'église et du peuple; comment, par ces nobles efforts, ont été opérées tant de conversions parmi les chrétiens de communions différentes; parmi les juifs, les mahométans, les gentils; en tout 25,768 nouveaux enfants de l'église orthodoxe. Il reprend ensuite le récit de ce qui concerne l'église ruthénienne.

« Ces progrès, dit-il, ne peuvent être mis en comparai-  
 » son avec ceux que l'église nationale fit l'année dernière,  
 » dans les provinces revenues du joug étranger sous le  
 » domaine de la Russie.

« Les conversions partielles des Grecs unis à la foi de  
 » leurs pères aboutirent à l'entier retour de toute leur égli-  
 » se; laquelle, le 12 février, déclara sa ferme et irrévocable  
 » résolution de renouveler l'antique union orthodoxe per-  
 » due avec l'Église catholique orientale, et de reconnaître  
 » l'autorité et la suprématie du saint synode russe. C'est  
 » pourquoi Votre Majesté, en rendant grâces à Dieu misé-  
 » ricordieux, de ce qu'ayant touché le cœur d'un aussi  
 » nombreux clergé, qui était russe autrefois, il l'a fait  
 » retourner avec tout le troupeau dans les bras de la vé-  
 » ritable mère, a daigné consentir qu'après un humble  
 » rapport de la part du saint synode, tous les unis fussent  
 » reçus dans l'entière communion et dans l'indivisible  
 » substance de l'antique église russe.

» Par une lettre spéciale, le saint synode a donné sa bé-  
 » nédiction aux évêques et au clergé avec les instructions  
 » nécessaires pour bien régler leur troupeau, pour confir-  
 » mer les fidèles dans l'unité de la foi, pour user d'indul-  
 » gence dans la diversité de quelques cérémonies locales,  
 » qui ne regardent ni le dogme, ni les sacrements; et en-  
 » fin pour les ramener, au moyen de la *libre persuasion*,  
 » avec *douceur et patience*, à l'antique uniformité de la  
 » foi.

» Ce mémorable événement a augmenté de 1,600,000  
 » âmes le nombre des fidèles de notre église, et a réjoui  
 » celle-ci du touchant spectacle d'une fraternelle commu-  
 » nion avec l'ancien clergé orthodoxe. Celui-ci s'unissant  
 » aux âmes converties précédemment par centaines, en  
 » rendait ses actions de grâces au Très-Haut, en pré-  
 » sence de plusieurs milliers de spectateurs. On com-

» mença le jour de la très-sainte Trinité, à Witepsk, par le  
» métropolitaine de Kiew ; on continua ensuite par les évê-  
» ques, dans les principaux lieux des provinces occiden-  
» tales.

» La joie du peuple, en voyant ce premier acte de com-  
» munauté dans le culte divin, se manifesta ostensible-  
» ment. Il y eut un concours de personnes venues de pays  
» très-éloignés ; tous accompagnèrent leurs évêques avec  
» la plus tendre émotion ; tous s'empressaient de recevoir  
» leur bénédiction, et les mères apportaient leurs en-  
» fants pour leur faire toucher les vêtements sacrés des  
» pasteurs. »

La nouvelle du triste événement se répandit en Europe, partie par la voie des populations, partie par les actes même du gouvernement russe. C'est ainsi qu'on put connaître les violences mises en usage pour déterminer à l'apostasie les fidèles des provinces ayant appartenu autrefois au royaume de Pologne.

Mais de toutes les autorités, la plus vénérable qui soit au monde vint élever sa voix pour révéler les mystères de ces violentes iniquités. Et cette voix puissante, la voix de Grégoire XVI, retentira dans les siècles comme elle l'a fait dans le monde à notre époque, pour imprimer plus fortement à de semblables actes, le caractère d'ignominie et de cruauté qu'ils portent du reste avec eux. En rompant comme elle l'a fait, par la violence, les liens sacrés qui unissaient l'Église catholique à ses enfants ruthéniens, la Russie a violé ouvertement la foi jurée à la face de l'univers. Aussi, dans son allocution admirable de grandeur et de charité, Grégoire XVI ne craignit pas de rappeler tout

ce que, pendant son pontificat, il avait fait pour maintenir l'union menacée chez les Ruthéniens ; tout ce qu'il avait tenté pour dissiper un funeste aveuglement dans la personne du souverain, entre les mains de qui Dieu a déposé les destinées de la Russie ; pour donner aux fidèles cet appui, cet encouragement qu'il leur devait lui-même en vertu du pouvoir pontifical dont il était revêtu.

A cette voix apostolique, l'Europe entière prêta une attention plus grande encore que de coutume. Un grand acte de courage pontifical avait été accompli.

La Russie fut impuissante à réfuter de semblables paroles ; démasquée dans sa duplicité, elle se tut. Et les hommes qui ont juré de tromper l'empereur et de saper à plaisir les bases de son trône, ces hommes-là continuèrent à abattre par tous leurs efforts les restes de l'édifice catholique dans l'empire. Ils ne rougirent pas de continuer à répandre la mensongère assertion qu'un acte spontané du clergé comme du peuple, avait accompli la réunion obtenue au contraire par le fer et par le feu.

Ce serait vainement perdre son temps aujourd'hui que de discuter de nouveau de semblables impostures. Nous en avons clairement démontré la fausseté, dans nos *vicissitudes de l'Eglise catholique des deux rites en Pologne et en Russie*. Le noble auteur des *Persécutions et souffrances de l'Eglise catholique en Russie*, a déchiré de même avec le plus brillant succès le voile étendu par le gouvernement russe pour couvrir ses perfidies.

Quant au procureur du synode, il raconte avec une loyauté que nous devons apprécier d'autant plus qu'elle

est moins commune dans ses rapports, des faits qui confirment en partie, ce que nous avons avancé. Il raconte sans pudeur le nombre de paroisses et de couvents enlevés à l'Église catholique, et concédés au schisme dans les quatre années de 1836 à 1839 <sup>1</sup>. Cette spoliation bien que commandée depuis 1828, n'eut cependant son effet qu'en 1836, époque où commença véritablement la guerre ouverte de la Russie contre l'union ruthénienne. On voulut d'abord faire adopter aux catholiques les livres liturgiques fabriqués par la Russie; on leur enleva en conséquence leurs missels, leurs bréviaires, jusqu'à leurs anciens ornements sacrés, et tout ce qui pouvait servir au culte divin. Tout fut remplacé par des livres schismatiques et des ornements russes.

Pour mieux réussir dans ses projets sur ce pauvre peuple, le gouvernement avait, dès l'année 1835, ordonné à un grand nombre de prêtres russes de se rendre dans les diocèses unis. Là ces dignes émissaires d'un pouvoir intrus et tyrannique, devaient préparer le peuple au retour désiré; libre à eux d'user de violence, à l'occasion, si la ruse et les promesses demeuraient impuissantes. Ces prêtres eurent, pendant ce temps, un traitement de luxe comparativement à la mesquinerie de leur salaire dans le reste de l'empire. On les défraya avec une libéralité inaccoutumée de leurs frais de voyages. Mais, par dessus tout, on promettait de les mettre au rang des meilleurs prêtres

(1) Afin de donner une nouvelle confirmation aux documents irréfragables publiés par le Saint-Siège; afin de nous assurer à nous-mêmes l'autorité des relations authentiques, nous reportons à la fin du volume celle du synode sur ce point. Voir pièces justificatives, n° 6.

de l'empire, s'ils parvenaient à séjourner pendant quatre ans au milieu des Ruthéniens. Circonstance d'où l'on peut clairement déduire qu'on avait fixé à un délai de quatre années l'exécution de la conversion *spontanée*, préparée par tant de moyens violents ou perfides.

Du reste, il ne faut pas s'y tromper, les dépenses considérables entraînées par ces missions ne furent pas, il s'en faut, à la charge du trésor public. La malheureuse église ruthénienne elle-même dut se charger à la fin d'acquitter les frais de libéralités dont elle était la victime.

A l'aide de ces indignes manœuvres, partie par violence, partie par séduction, 46,777 Ruthéniens unis passèrent à l'église russe en 1836. Événement célébré dans les relations synodales, comme le triomphe de la vérité. « D'un » autre côté, dit ce rapport, l'église russe a la consolation » de voir l'orthodoxie faire des progrès dans les provinces » occidentales où, dans les siècles passés, le peuple et le » clergé d'origine russe furent, par l'influence de la domi- » nation étrangère, contraints de passer à l'apostasie. »

En 1837, les mesures prises pour consommer le schisme ruthénien, redoublèrent de force. On ferma les écoles catholiques, obligeant les enfants à fréquenter celles du schisme. On défendit l'usage de la langue polonaise dans ces écoles, et l'on substitua des livres russes aux livres catholiques d'instruction et de dévotion. Enfin on donna ordre aux gouverneurs des provinces de prêter main-forte aux premiers apostats, prêtres ou laïques, dans le cas où le peuple apporterait de la résistance dans la conversion *spontanée* à laquelle on allait le contraindre. L'évêque apostat Joseph Siemaszko, si cruellement célèbre dans

avait été chargé par l'empereur, de parcourir les provinces, dans toutes les directions, pour aider à l'exécution de ces différentes mesures. D'un autre côté, les trois autres évêques ruthéniens n'étaient pas encore gagnés au schisme. Seul, Siémaszko ne pouvait pas suffire à tant de soins. Ce ne fut pas une difficulté pour le saint synode dirigeant. Des évêques *du dehors* parfaitement propres à cette œuvre de paix et de *douce persuasion*, furent expédiés aussitôt de la cour. Des officiers impériaux reçurent ordre d'entrer en mission, et d'aider cet indigne prélat dans les travaux apostoliques qu'on lui confiait.

Un décret impérial de la même année 1837, vint brusquement placer toute l'église unie sous la juridiction immédiate du synode; c'était la déclarer de fait, partie intégrante de l'église nationale. Le procureur du saint synode qui avait reçu des ordres capables de déshonorer un chef de bande tartare, a le front de déclarer qu'il considère cette commission comme une *véritable fortune*. S'étonnera-t-on après cela, si le même individu, regarde comme un effet de la *force irrésistible* de l'église nationale l'ensemble des actes violents et cruels qui déterminèrent l'apostasie des malheureux ruthéniens. « L'effet produit, » dit-il, par la force irrésistible de l'orthodoxie, n'a pas » été moindre parmi les chrétiens qui n'admettent pas » tous les dogmes de notre église universelle. Dans les » provinces occidentales où *l'esprit de schisme* (le catholici- » sisme), s'oppose à la foi orthodoxe, on a planté solide- » ment l'antique drapeau de l'église orientale. »

A tout ceci on reconnaît la propension déjà si souvent constatée, de ce même procureur suprême à l'exagéra-

tion et aux contradictions inévitables dans les inexactitudes. Mais ce qu'il est plus difficile de comprendre, c'est comment l'empereur se laisse tromper par de pareils récits. Si l'église russe s'est établie complètement, *spontanément*, parmi les populations ruthéniennes, comme le procureur du synode a l'audace de l'assurer; pourquoi se plaint-il en même temps que l'esprit de schisme s'oppose aux progrès de la foi orthodoxe? Pourquoi, dans le cours de 1837, 20,935 catholiques seulement embrasèrent-ils, à force de knouts, cet argument de la douce persuasion, *l'invincible vérité de l'orthodoxie*, tandis que l'année précédente 46,777 personnes avaient courbé dévotement la tête sous cet aimable joug? Pourquoi fallut-il une lutte sanglante en 1838 et 1839, pour que les mandataires de l'empereur pussent convaincre les catholiques d'une vérité si invincible? Pourquoi fallut-il y employer, outre le knout impuissant à vaincre une telle dureté de cœur, un tel courage dans la souffrance, pourquoi fallut-il y employer les baïonnettes et les canons, sans parler de la prison, de l'exil et de la perte des biens? Pourquoi, en 1838, ne put-on convertir que 6,766 ruthéniens? Pourquoi enfin le gouvernement russe, dans le courant de mai 1843, c'est-à-dire plus de trois ans après l'apostasie, pourquoi publia-t-il ses lois de sang contre les prêtres catholiques qui oseraient admettre de nouveau, à la communion de l'église, un ruthénien demeuré fidèle dans son cœur, à la foi de Rome, et lui administrer les divins sacrements.

Tous ces faits ne démontrent-ils pas que les violences de ces hommes appliqués à donner au gouvernement de

Russie un caractère de barbarie tartare, ont été impuissantes à déraciner dans ce peuple, la seule vraie foi de leurs pères. La mémoire de leur lutte contre un pouvoir oppresseur des consciences, demeurera dans l'histoire, ineffaçable à l'égal du souvenir des hommes cruels qui ont, par de semblables persécutions, déshonoré l'humanité dans tous les siècles.

Le nombre total des ruthéniens unis ou autres chrétiens de communions différentes, qui sont entrés dans le sein de l'église nationale, en y ajoutant les conversions d'infidèles, s'élève d'après les relations synodales, à plus de *deux millions* de convertis.

Mais nous le savons, quand il s'agit de calculs avec les russes, il est important de leur surveiller les doigts, parce qu'ils sont très-portés à l'augmentation des nombres. Examinons donc celui-ci. Comme nous l'avons vu, d'après les relations mêmes du synode, le nombre des conversions, à l'époque dont-il s'agit ici, était de 28,768 âmes en dehors des ruthéniens unis. Le nombre de ces derniers s'élevait à 1,545,009 fidèles, avec un clergé de 3,438 personnes, tant séculiers que réguliers. D'où il suit que se les incorporant, l'église russe a fait l'acquisition de 1,548,447, et avec les autres convertis, 1,574,215, de telle sorte que le procureur suprême aurait exagéré de 625,785; exagération fort commune dans ce pays d'imagination orientale, à tous les ministres d'état de l'empire. Il n'en est pas un seul d'entre eux, peut-être, qui ait pu résister à la tentation d'en imposer sur la puissance russe, notamment auprès des étrangers. Mais on doit l'avouer, M. Protasow l'emporte sur tous ses collègues, en

ce genre d'imaginative. Sans doute, il s'est cru garanti, jusqu'à ce moment, par le respect mystérieux que lui concilie le caractère sacré du saint synode qu'il préside. Pourquoi faut-il, pour sa réputation en Europe, pour sa mémoire dans les siècles, que la main profane des étrangers soit venue révéler de pareils mystères?

Les avantages que les prêtres apostats retirèrent de leur défection, se réduisirent à bien peu de chose. A l'exception de quelques décorations ridicules, autant que honteuses, distribuées aux plus zélés d'entre eux, tout demeura bien au-dessous des limites de la libéralité, dans cette grande tragédie jouée au profit de l'orgueil de Saint-Petersbourg. Leurs églises et leurs couvents étaient très-riches, attendu qu'ils possédaient 50,468 serfs, avec un capital en biens-fonds de 549,732 roubles 18. La piété du gouvernement jugea plus convenable de les décharger du poids d'une aussi vaste administration. En conséquence, biens-fonds et esclaves, tout leur fut enlevé. Pour les indemniser de cette perte, vint, le 25 décembre 1841, un oukase assignant un salaire fixe à chaque ecclésiastique. Et afin que l'excès de la richesse ne les détournât point du service de Dieu, le traitement de chaque prêtre fut fixé, si je ne me trompe, à 70 francs par année, celui du diacre à 40 et celui des clercs inférieurs à 26.

Et que devinrent les 50,468 serfs qui appartenaient à l'église ruthénienne? Le gouvernement les regarda comme de bonne prise et les conserva pour lui. Tout au plus en donna-t-il quelques centaines, peut-être, avec femmes et enfants au zélé procureur synodal. Digne et méritée ré-

compense, sans aucun doute, pour les fatigues endurées en pareille affaire, par ce pieux personnage.

Les autres biens des diocèses catholiques se divisèrent avec un amour vraiment fraternel entre les six éparchies russes des provinces occidentales, lesquelles, comme on sait, grâce à la dévotion touchante du gouvernement, avaient été saintement réduites à la plus vénérable mendicité. On pourrait à peine le croire, mais cela n'est que trop vrai, des diocèses si vastes, si richement dotés sous le gouvernement splendide de la Pologne, les diocèses de Kiew, de Mohilew, de Podolie, de Minsk, de Polosk et de Volhynie, où l'on compte, avec 5,238 églises, 4,390 prêtres, 698 diacres et 51,961 clercs inférieurs; ces diocèses ne possèdent d'autre capital qu'une valeur de 19,814 francs, tandis que l'ancienne église ruthénienne y avait, comme nous venons de le voir, de nombreux paysans, et en biens-fonds seulement 549,732 francs.

Aujourd'hui donc, semblable à l'église adultère à qui on l'a forcément unie, cette branche infortunée de la vigne céleste pourra compter dans les amertumes de sa misère tout ce qu'elle a perdu de sève et de vigueur, même temporelles, par sa séparation de la grande et unique Église de Jésus-Christ.

Les prêtres et autres ecclésiastiques ruthéniens ont obtenu l'honneur d'être traités à l'égal des prêtres orthodoxes de l'empire; faveur bien grande, honneur sans égal, dont nous avons été à même d'apprécier la portée. Être traité à peu de chose près comme des serfs et quelquefois plus mal, tel est le sort des prêtres russes; tel sera aussi celui des malheureux qui se sont fabriqués

d'eux-mêmes les chaînes de la servitude. Ils en supporteront le poids jusqu'au moment où des circonstances politiques, encore imprévues aujourd'hui, briseront leurs fers, et redonneront son antique splendeur à l'Église qu'ils ont si indignement trahie.

Si l'on s'en rapportait aux relations du synode, il semblerait qu'une guerre d'extermination menace le catholicisme dans tout l'empire, et que les malheurs des Ruthéniens ne sont qu'une scène d'un drame sanglant que le temps développera. Il semblerait que, même pour la communion catholique du rite latin en Pologne, il y a dessein arrêté de la soumettre au synode et de l'incorporer à l'église de l'État. C'est là un fait qu'il importe de constater.

Dans notre livre des *Vicissitudes, etc.*, nous avons exposé au long les violences commises déjà depuis longtemps contre les catholiques latins ; il nous suffira donc d'en indiquer ici quelques exemples. Ces faits sont d'une extrême importance ; car c'est l'organe du gouvernement lui-même qui les rapporte.

Le procureur suprême du synode parle dans ses rapports des églises et des couvents du rite latin qui ont passé au culte orthodoxe. Il se complait à exposer la force de son église contre les catholiques, s'appuyant sur certains faits qui, d'après lui, en sont la preuve. De 1835 à 1839, l'église nationale s'augmenta de 8,391 convertis qui paraissent d'origine ruthénienne, et qui avaient passé au rite latin. Dans la relation de 1839, on lit également que l'exemple des Ruthéniens avait fait une bonne impression sur ceux qui avaient embrassé autrefois la

croissance romaine, lesquels retournèrent en partie aux principes orthodoxes. — Cet exemple des Ruthéniens et l'irrésistible force de l'orthodoxie ont en effet exercé une telle influence que, pour les catholiques obstinés à ne pas admettre la foi russe, force leur fut de vendre leurs biens à leurs compatriotes plus dociles, et de se transporter eux et leurs familles dans les régions du Caucase, la paternelle piété de l'État ne les supportant pas dans leurs provinces natales.

Le procureur suprême insulte ailleurs étrangement à la vérité, quand il dit que le penchant de certains catholiques romains pour l'église orthodoxe est tel qu'ils vont jusqu'à ériger à leurs frais de nouveaux temples au culte orthodoxe; quand on sait au contraire que tout feudataire est *obligé* de construire dans le village qui lui appartient une église schismatique, là même où il ne se trouve pas plus de deux ou trois familles russes; quand on sait qu'il faut se hâter d'accomplir ce devoir impératif, sans quoi le gouvernement se chargerait de l'exécuter aux frais du seigneur, avec une dépense double ou même triple de la somme rigoureusement nécessaire. Nous savons tel seigneur catholique qui reçut un ordre de ce genre, sous peine de séquestration de ses biens. Il obéit à cette douce persuasion; mais à peine l'église était-elle debout, qu'un pope, dans un moment d'une ivresse assez habituelle, incendia l'édifice; et le seigneur fut de nouveau contraint à bâtir.

Ces actes de *sympathie* pour l'église nationale sont l'objet de grands éloges de la part du gouvernement. Il n'est pas rare qu'il accorde alors des témoignages publics de

cette perfide satisfaction ; à ce point, qu'insultant aux seigneurs catholiques victimes de ces tyranniques exigences, on est allé parfois jusqu'à leur envoyer des décorations en les félicitant de ce que, *spontanément* et par *pur zèle pour l'orthodoxie*, ils se sont distingués dans la construction des églises nationales.— Cette spontanéité, aussi effrontément affirmée, donne la mesure de l'état qu'on doit faire des assurances de liberté d'action dans les conversions ruthéniennes.

Les mariages mixtes sont regardés par le synode comme le moyen le plus efficace pour amener la Pologne au schisme. Le procureur suprême en espère une victoire complète sur le catholicisme dans ces malheureuses contrées. « Dans le royaume de Pologne, dit la Relation » de 1837, on voit augmenter chaque jour l'orthodoxie. » Le nombre des fidèles de notre communion s'y élève » déjà à 7,200 âmes » (heureusement c'est encore bien peu de chose sur six millions d'habitants catholiques) ; « mais nous avons l'espérance certaine que ce nombre aug- » mentera par le moyen des mariages mixtes. » Et afin que le troupeau futur de l'orthodoxie en Pologne ne manque pas un jour de temples convenables pour se réunir, le pieux gouvernement enlève chaque jour aux catholiques leurs églises l'une après l'autre. Le zélé procureur suprême et le très-saint synode semblent en faire un objet tout particulier de leurs soins, spécialement à Varsovie.

Telle est en ce moment la triste condition de la foi catholique en Russie.

Nous adresserons une dernière parole à l'église ruthé-

nienne, et nous la puiserons dans nos saints livres! « Que  
» tu étais belle, ô fille de Sion! quand tu resplendissais  
» dans tes charmes<sup>1</sup>. — Pourquoi donc, orgueilleuse de  
» ta beauté, as-tu consenti à te déshonorer, comme si ta  
» puissance sur toi-même eût été entière? pourquoi donc  
» as-tu exposé ton déshonneur aux yeux de tout étranger  
» pour te donner à lui<sup>2</sup>? » — Fuis maintenant, honteuse  
» dans ton ignominie, ô toi qui habites ce beau pays<sup>3</sup>. » —  
« Tes portes seront en tristesse et en deuil, et désolée tu  
» demeureras assise sur la terre<sup>4</sup>. »

Dans le même sens, mais avec d'autres paroles, le vénérable Michel Lewicky, métropolitain de Léopol, s'exprimait dans sa lettre pastorale du 10 mars 1841, alors que s'adressant à ses frères infidèles et au peuple ruthénien, demeuré sous lui constant dans la foi, il reproche aux uns leur aveuglement, et les engage à réparer leur crime, en même temps qu'il fait ressortir aux yeux de son peuple, les bénédictions et la gloire que leur apporte la fidélité au Saint-Siège. Avec quelle grandeur il reproche aux évêques apostats d'avoir, à l'exemple du traître Judas, vendu pour un peu d'or leurs églises aux étrangers! Comme il leur représente avec force le crime qu'ils ont commis en abandonnant l'Église romaine! Cette église dont *la sainteté comme la suprématie sont reconnues dans les livres sacrés par l'église russe, cette sœur bâtarde de l'orientale*. Semblable vérité se trouve insinuée par le souverain pontife Grégoire XVI, dans le bref qu'il adressait le 17 juillet 1841 à ce vénérable prélat, pour l'engager

<sup>1</sup> Cant. VII, 6. — <sup>2</sup> Ezech. XVI, 15. — <sup>3</sup> Mich. III, 66. — <sup>4</sup> Is. LIII, 26.

à préserver ses ouailles des perfides manœuvres de la Russie.

Outre les faits allégués dans ces deux respectables documents, nous engageons les fidèles et le clergé de l'Église grecque-catholique à jeter un coup d'œil sur le tableau exact que nous venons de faire de l'état affreux où se trouve réduit le clergé de Russie. Nous engagerons également le clergé russe lui-même, à réfléchir sur sa propre dégradation sous les pieds d'un pouvoir tyrannique, et de se demander, la main sur la conscience, s'il remplit vraiment, dans une telle servitude, les desseins de Dieu sur lui. Nous dirons aux uns et aux autres : Regardez et voyez de quels artifices, de quelles violences on use pour vous gagner et vous asservir ensuite. Car le tableau que le saint synode lui-même nous trace (de son église, fait clairement voir que jamais gouvernement n'a, comme la Russie, cherché plus attentivement à se couvrir du manteau de la religion, en même temps qu'il foulait ignominieusement aux pieds religion, église et ministres du sanctuaire. Qu'ils fassent un seul instant ces réflexions, et qu'ils nous disent aussitôt si, en levant leurs regards vers notre grande Église catholique romaine, ils n'ont pas senti couler de leurs yeux des larmes de bonheur ou de regret. Qu'ils nous disent en même temps, si, comparant le sceptre juste et modéré de l'Autriche qui les conduit en grande partie avec le knout d'au delà des frontières, ils ne doivent pas encore à Dieu des actions de grâces pour un pareil bienfait?

Que si nous-même nous ramenons notre pensée sur les pages saignantes que les relations du synode russe nous

ont dictées, nous ne pouvons en ce moment nous empêcher de les flétrir de nouveau à la face de nos frères, nous le faisons comme hommes d'honneur et de loyauté, comme vengeurs de la majesté impériale et de l'honneur de Dieu, qu'on outrage en même temps dans ces mensongers rapports.

L'homme d'honneur et de loyauté en effet repousse le mensonge, et s'il combat ses ennemis, c'est toujours la tête haute et la poitrine découverte, se faisant voir tel qu'il est. Pour l'homme d'honneur, il n'y a qu'une parole en tout et pour tout, celle que le Sauveur nous dicte lui-même : *Est, est ; non, non!* Arrière donc ces hommes à double face et à double langage; ce n'est pas ainsi qu'on arrive à la véritable gloire, à un solide triomphe. On sert un instant, peut-être, sa cause par le mensonge; mais le jour des grandes révélations historiques arrive tôt ou tard. Et alors, au lieu du succès passager qu'on obtient, l'inflexible vérité stygmatisé de son ineffaçable sceau le front de l'hypocrisie et de la duplicité. Que les aveugles, à qui la Russie doit déjà tant de causes de ruines, ouvrent les yeux, et ils verront si déjà cette justice de la vérité vengeresse ne commence pas à s'appesantir sur eux.

Qu'on y réfléchisse un seul moment; que l'on compare la Russie d'Alexandre avec la Russie d'aujourd'hui, pour la place qu'elle occupa dans l'opinion de l'Europe; qu'y verra-t-on, tout d'abord, sinon le plus significatif changement?

Dans Alexandre, l'Europe aimait à voir un prince de mœurs douces, d'un cœur généreux, d'un beau caractè-

tère, qui, sentant le défaut capital de son empire, cherchait à effacer les traces barbares empreintes encore aux pas de Pierre-le-Grand, les vestiges honteux des duplicités de Catherine. La douceur dans l'absolutisme, la tolérance personnelle, avec un code de lois draconiennes; une noble intelligence des devoirs et des intérêts de son trône; tel était Alexandre au dedans. Aussi nul ne s'étonnait de voir dans sa plus douce intimité le plus noble, le plus sage patriotisme peut-être des Polonais; pas plus qu'on était surpris, lorsque son impériale justice laissait à chacun, hors les limites du devoir politique, suivre devant Dieu la loi de sa propre conscience.

Au dehors, la conduite du prince se réglant sur les mêmes principes, portait empreint en elle un caractère de grandeur et de générosité, qui l'élevèrent bien haut parmi les souverains d'Europe.

Ce prince, il est vrai, n'était pas encore arrivé, il s'en faut, à dépouiller son gouvernement des funestes traditions des règnes précédents. Les mêmes hommes qui conduisent en ce moment son malheureux successeur à un abîme où son honneur et sa réputation seront à jamais engloutis, s'il ne s'en délivre; ces hommes entouraient, obsédaient encore le trône d'Alexandre; ils déterminaient trop souvent encore l'adoption des mesures, comme nous en avons signalé quelques-unes. Mais enfin le beau caractère d'Alexandre dominait. Ce prince aimait le bien, il pratiquait la douceur; il recherchait la justice avec cette bonté qui tempère dans la punition, et devient libérale dans la récompense. Voilà ce qu'était Alexandre voilà ce que tout le monde savait de lui.

Comment Dieu l'en récompensa-t-il ?

Une partie considérable de notre génération se rappelle encore l'époque mémorable, où, frappée de mort par les foudres de l'Église, la puissance de Napoléon s'anéantit dans les cendres de Moscou et les glaces de la Bérésina. Lorsqu'en ces jours glorieux pour l'Allemagne, l'armée des rois coalisés vint demander compte à la France de vingt ans de victoires, qui donc, entre ces souverains, sut mériter, par-dessus tous les autres, les applaudissements de ce peuple enthousiaste, léger, mais habile à juger ses maîtres ? Qui donc excita, dans cette nation si vive, une sympathie dont on comprit si peu toute la sincérité, que, pour plusieurs, l'attitude de Paris devant Alexandre était indigne d'un grand peuple ? Qui donc sut maintenir ensuite, pendant tant d'années, la Russie dans la haute opinion que l'Europe en avait conçue ? Qui sut laisser à l'empereur aujourd'hui sur le trône, un si bel héritage d'estime et de gloire ? Qui maintint, par les souvenirs que le monde en conservait, la faveur de l'opinion à cet empire, même dans la guerre si délicate de la Turquie ? Qui avait su tellement séduire l'intelligence publique, que d'un bout à l'autre de la chrétienté, les vœux universels des peuples étaient, dans cette guerre, pour la Russie menaçant l'Europe, contre la Turquie faible obstacle qu'il faut à tout prix maintenir ? Qui donc avait opéré toutes ces merveilles ? Était-ce la dureté personnelle de l'empereur, son ardeur implacable dans ses vengeances, sa volonté tyrannique, imposée pour sanction à toutes les lois, son intolérance religieuse, et son joug de fer étendu sur les peuples ?

Certes la réponse à une semblable question ne saurait être douteuse. Tant de charme fut répandu partout; tant de merveilles s'accomplirent, uniquement parce que l'empereur Alexandre était tout le contraire de ce portrait.

Mais que s'est-il donc passé depuis cette époque? Pourquoi ces cris d'indignation et d'anathèmes, poussés d'un bout du monde à l'autre, contre cette même puissance accueillie autrefois par tant d'hommages? Pourquoi de l'Irlande à l'Amérique, de la France libérale à la généreuse Allemagne, jusqu'aux terres les plus lointaines, éclairées par le moindre reflet de la civilisation européenne, ou foulée par les pas d'un seul missionnaire; pourquoi cette universelle réprobation des peuples, s'accordant tous ensemble à élever leur voix contre la Russie, jusqu'au trône de la justice éternelle?

Pourquoi? Demandons-le à cette Pologne catholique, dont le front humilié se courbe jusque dans la poussière, que soulèvent, en l'écrasant, les chevaux de ses oppresseurs. Demandons-le à ces populations gémissantes, que la violence dissimulée sous la perfidie arrache audacieusement des autels qu'avaient entourés leurs pères. Demandons-le à ces victimes de leur foi, que les verges des bourreaux ont meurtries, qu'au nom de l'empereur on n'a pas craint de faire mourir dans les privations et les supplices. Demandons-le enfin à ces solitudes glaciales, à ces effroyables sépulcres de la Sibérie, d'où il s'échappe, malgré la surveillance des bourreaux, de longs cris de douleurs. Ne les entendez-vous pas, ces cris lamentables qui, s'étendant au loin par une route inconnue à la tyrannie, traversent les terres barbares d'immenses empires,

et viennent partout frapper les échos du monde sur tous les rivages de l'Océan?

Et vous me demanderez maintenant pourquoi le monde soulevé contre la Russie a passé, en si peu d'années, de l'admiration au mépris, de la sympathie la plus vive à la plus violente répulsion ! conseillers insensés d'un maître que tant de grandes qualités distinguent, ne voyez-vous donc pas l'abîme que vous entr'ouvrez sous ses pas, et où votre empire peut se briser avec lui ? Ne comprenez-vous pas que dans le monde, à la face de ce beau soleil, sans parler des masses innombrables enrôlées sous les drapeaux du libéralisme, et qui vous ont juré une implacable haine, nous sommes aujourd'hui cent soixante millions de catholiques, qui ne formons pas un assemblage de nations, mais un corps unique et compacte, quand il s'agit de ressentir les douleurs de nos frères ? Ne comprenez-vous pas que chaque blessure faite au plus petit d'entre nous est une blessure dont notre cœur, à tous, ressent une vive atteinte ? Et cent soixante millions d'âmes qui prient et demandent à Dieu justice et secours. Et cent soixante millions de cœurs aigris contre vous et par votre faute ; croyez-vous que ce soit une puissance d'un poids vulgaire dans la somme des éléments composant la force morale du monde ? Et en présence d'un tel obstacle, en présence d'un adversaire aussi multiple, aussi formidable, d'un adversaire qui vous ronge le sein, comme vous êtes sûrs de le rencontrer partout où vos aigles rêvent de nouvelles conquêtes ; en présence de cet adversaire immortel et incorruptible, nombrez vos trésors, comptez vos baionnettes, et dites-nous ce que vous êtes, enfants de la Lapo-

nie , contre un semblable géant. Oui, la responsabilité que vous avez amassée sur vos têtes, est immense, ministres orgueilleux qui perdez la Russie. Oui, le jour peut venir, il n'est pas loin peut-être, où d'effroyables soulèvements vous forceront de tendre la main vers des peuples qui vous aimaient, vers cette Germanie à qui vous devez déjà tant de reconnaissance, pour les jours où sa poitrine s'est placée entre vous et le fer de vos ennemis. Eh bien ! je vous le demande, que voulez-vous que vous répondez cette noble Allemagne, lorsque vous lui crierez miséricorde ? Nos cœurs, vous le savez, ne savent pas plus dissimuler leurs répugnances qu'ils ne savent mettre de bornes à leur dévouement. Que vous dira donc l'Allemagne, sinon que vous avez froissé tous ses sentiments, fait disparaître toutes les illusions de sa bienveillance à votre égard. Catholiques, l'Allemagne vous reprochera d'avoir persécuté sa foi monarchique ; d'avoir fourni à l'anarchie ses plus grands arguments, les plus spécieux sujets de ses déclamations ; libérale, enfin, elle a déjà prononcé votre arrêt. Avec vous, c'est une guerre à mort que l'esprit d'indépendance et de liberté vous a vouée.

Et qui donc est responsable, envers l'infortunée Russie, de maux si terribles ? Est-ce l'empereur, que tant de voix accusent, il est vrai, mais que les faits pourraient disculper, que de grands ministres Aberdeen, Guizot, Metternich ont chaleureusement défendu ? Non, ce n'est pas l'empereur qui a commis ces actes de brutale cruauté, qui s'est laissé emporter à ces violences, qui s'est souillé de ces actes perfides, dont le récit a rempli l'univers d'horreur et d'indignation. Non, le grand caractère du souverain

dont le courage a éclaté dans des occasions difficiles, ne s'est pas abaissé jusque-là. Non, le gardien des droits du peuple, le maître suprême de tant de millions d'hommes, ne s'est pas laissé aveugler par l'amour excessif de la domination, jusqu'à ce point de se faire lui-même le bourreau de ses sujets. Non, le dépositaire d'une force si formidable n'a pas méconnu sa mission sur la terre, au point de dépasser d'une manière aussi tyrannique les limites de son droit et de son devoir. Tout cela, ce sont des conseillers perfides qui l'ont fait; tout cela il en a repoussé lui-même, à la face de l'Europe, l'outrageante responsabilité.

Ne l'avons-nous pas vu, en effet, naguère, ce puissant potentat, abaisser par respect devant un auguste vieillard tout l'orgueil de cette puissance? N'a-t-il pas écouté avec un attendrissement mêlé d'une vénération involontaire, cette bouche imposante, ce cœur paternel, lui demander compte de mesures dont il a rejeté l'odieux sur les vrais auteurs du mal. Et lorsque cette bouche réservée autant que puissante lui faisait seulement comprendre combien les actes de ministres dangereux amassaient de honte autour du trône des czars, ne savons-nous pas qu'un démenti formel a repoussé de la part de l'empereur toute responsabilité de cette nature? Ce démenti que la dignité impériale exigeait, ne savons-nous pas aussi qu'il a été officiellement annoncé à toutes les cours de l'Europe?

Et nous voudrions après cela soupçonner un grand souverain d'une complicité doublement coupable avec les actes infâmes de ses ministres? Nous oserions supposer qu'un si puissant potentat serait venu lâchement insulter

par un mensonge sanglant aux cheveux blanchis de ce vieillard, dont la voix le citait d'avance au tribunal de Dieu ? Lorsque terrassé, subjugué involontairement par cette force et cette majesté surhumaine d'un vieillard sans défense ; lorsque se trouvant pour la première fois de sa vie en face d'une puissance dont sa propre émotion lui révélait si fortement l'origine, nous voudrions que, pour échapper à la honte de l'aveu, il se fût couvert de la honte d'un lâche qui s'avilit par un mensonge ?

Oh ! si jamais la pourpre d'un empereur pouvait ainsi se traîner dans la fange ! Si la majesté souveraine souillait ainsi son bandeau dans l'ignominie, après l'avoir trempé dans le sang ! Qui donc, grand Dieu ! ne se voilerait la face ; et ne s'abîmerait dans la douleur, en voyant les rois travailler si activement à la ruine de leur puissance dans le monde ; dans ce monde où, de notre temps, les peuples ne sont que trop disposés à s'affranchir de toute dépendance ?

Mais qui donc accuserons-nous de cette marche funeste, où la Russie s'est si malheureusement engagée sous le présent règne, à la suite de Pierre et de Catherine ? Leurs actes officiels nous les dénoncent d'eux-mêmes. Ce sont ces hommes sans intelligence des choses de leur temps, ces aveugles qui semblent ne pas voir qu'entre Pierre, entre Catherine même et Nicolas, il y a des siècles entiers écoulés, des siècles faisant époque dans le monde. Ceux que nous accuserons, ou plutôt qui s'accusent d'eux-mêmes, c'est ce triumvirat d'imposteurs, pris en flagrant délit de mensonges par leurs propres écrits officiels ; ces hommes qui, trop impuissants pour accomplir par leur

propre force les projets impies de leur iniquité, se couvrent du nom de l'empereur pour commettre leurs attentats. Ce sont ces hommes qui trompent leur maître, leur pays et l'Europe sur les trames de leur perfidie ; ces hommes qui, plus d'une fois dans le cours de cet ouvrage, nous ont fait peut-être reporter jusque sur la majesté impériale le blâme de leurs actes. C'est contre ces hommes que le sang de tant de victimes, les tourments de tant de malheureux, la spoliation de tant d'autres, la profanation des choses saintes, l'asservissement et l'ignominie de l'Église, l'apostasie des Judas de l'empire; c'est contre eux, en un mot, que tant de persécutions, d'attentats et d'outrages font monter, depuis si longtemps déjà, vers le trône de Dieu les larmes et les gémissements des opprimés et des martyrs. Vrais descendants des hordes de Tartares qui les ont poussés sur la Russie, c'est d'eux, peut-être, comme de leurs sauvages ancêtres qu'on peut faire ce portrait si bien appliqué aux aînés de leur race : « *Le Kan de la horde a la patience du chien, la prudence de la grue, la perspicacité du corbeau, la rapacité du loup, le calme du chat et l'impétuosité du sanglier des montagnes.* »

Et voilà entre les mains de quels hommes le malheureux Nicolas a remis des intérêts si précieux à la conservation et à la paix de son empire. Ces mains ont porté partout les fruits de leur instinct; partout la perfidie jointe à la violence; partout la rapacité unie à la sauvage impétuosité qui arrache par lambeaux, et à l'astuce qui dépouille dans le silence.

Est-il besoin maintenant, d'entrer dans un développe-

ment nouveau, pour prouver que la justice éternelle et l'honneur de Dieu sont intéressés à ce que de pareils attentats reçoivent un jour ou l'autre leur trop juste récompense ?

Mais, hélas ! prêtre de Jésus-Christ, ministre d'un Dieu de paix et de miséricorde, pourquoi faut-il que des paroles amères aient à sortir ainsi de nos lèvres, qui ne voudraient s'ouvrir que pour bénir et prier ? Église de Russie, fille ingrate qui repousses avec tant d'aveuglement la voix de ta mère, quoi ! faut-il que notre cœur en soit réduit à ne pas espérer de longtemps ton retour ? Pourquoi te voyons-nous réduite à un tel état d'abaissement et de misère, qu'il ne t'est pas même donné de comprendre les biens que te procurerait ton retour à la foi antique de tes aïeux ? Grandeur et dignité, force et civilisation pour toi et pour ton peuple, voilà ce que t'offrirait cette union que tu méconnaiss, ce que tu repousses violemment aujourd'hui, ce que tu cherches en vain ailleurs.

Mais au Seigneur seul il appartient de régler, dans les vues suprêmes de sa Providence, les destinées des hommes et des peuples ; c'est lui qui les modère et les uns et les autres ; c'est lui qui d'un Saul persécuteur fit un apôtre des nations ; lui donc aussi pourra opérer, dans le temps marqué par sa sagesse, le même prodige pour l'église de Russie, alors que, selon sa promesse, il reconduira au sein de son unique épouse, ces égarés qui doivent former un jour, un seul troupeau sous un seul pasteur ; alors aussi, que tous les peuples de la terre, réunis en une seule famille chrétienne, chanteront au Seigneur les mêmes hymnes de gloire, sur tous les points de l'univers.

Réveille-toi, ô malheureuse fille de Sion, réveille-toi de ton sommeil de mort et retourne au sein de ta mère. Nous nous rappellerons tes souffrances et ton avilissement, non pour te les reprocher et t'en humilier, mais pour guérir tes blessures, et relever ton noble front de la honte où le retiennent tes oppresseurs. Vois l'esclavage auquel tu es réduite, et songe bien que tu as perdu toute splendeur, toute lumière et toute vie, uniquement parce que tu as quitté l'unité romaine; parce que tu as été assez aveugle pour te séparer du siège immortel de Pierre, le centre de toute force et de tout appui. Réunis-toi donc à cette Église dont tes livres eux-mêmes constatent la sainteté et la primatie. Aujourd'hui tu es devenue la complice de ceux qui enchaînent ton peuple dans la servitude; alors il t'appartiendra de lui briser ses chaînes. Contemple donc en face de ta honte, le merveilleux spectacle d'une Mère que tu dédaignes sans la connaître. Vois comme elle demeure immobile dans les siècles, fondée comme elle l'est, sur l'invincible pierre que nul ennemi ne saurait ébranler. Vois comme elle est digne et féconde dans son enseignement toujours immuable aussi, dans les œuvres de son zèle et de sa charité, dans tout l'univers. En vain dix-neuf siècles de tempêtes et d'attaques ont-ils essayé de l'ébranler et de la rendre impuissante; en vain, les sceptres des plus puissants monarques se sont-ils attaqués à elle: ils se sont brisés en poussière en la touchant. D'autres se briseront encore dans la guerre impie entreprise, par le monde, contre Dieu et contre son Christ. Et la seule immortelle dynastie de Pierre demeurera debout, victorieuse au milieu des tempêtes

Et la seule immortelle dynastie de l'ère romaine  
 entrepris, par le monde, contre son Christ.  
 Chang' autres se batisent encore dans la guerre impie  
 tardés à elle : ils se sont brisés en poussière en la ten-  
 éphères des plus puissants impériaux se sont ils re-  
 de l'ébranler et de la rendre impuissante ; en vain les  
 dix-neuf siècles de tempêtes et d'orages ont les essuyés  
 de son côté et de sa charité, dans tout l'univers. En vain  
 enseignement toujours immuable aussi, dans les écrits  
 éternels. Vols comme elle est digne et féconde dans son  
 l'est, sur l'insoluble pierre que nul ciment ne saurait  
 demeure immortelle dans les siècles, fondus comme elle  
 mère que tu dédaignes sans la connaître. Vols comme elle  
 donc en face de la honte, le merveilleux spectacle d'une  
 alors il l'apparitions de lui briser ses chaînes. Contempe  
 les ceux qui exaltaient son pouce dans la servitude ;  
 les et la primatie. Aujourd'hui tu es devenue la complice  
 celle, et dans dont les livres eux-mêmes constatent la sain-  
 contre la toute force et de tout appui. Réunis-toi donc à  
 avec elle pour te séparer du siècle immortel de l'ère, de  
 tu es morte l'unité romaine ; parce qu'elle ne s'est pas  
 fleur, toute lumière et toute vie, uniquement parce que  
 tu es réduite et sougée bien que tu es perdue toute éterni-  
 on se relèvent les oppresseurs. Vols l'esclavage, auquel  
 quérir les blessures, et relayer les nobles font de la honte  
 non pour te les représenter et l'en humilier, — pour  
 Nous nous rappellerons tes souffrances et ton avilissement  
 ton sommeil de mort et relèveras au sein de la nuit.  
 Hévillés-toi, à malheureuse fille des siècles, réveille-toi

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

N° 1.

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI GREGORII DIVINA PROVIDEN-  
TIA PAPÆ XVI LITTERÆ APOSTOLICÆ DE NIGRITARUM  
COMMERCIO NON EXERCENDO.

GREGORIUS PP. XVI

*Ad futuram rei memoriam.*

In supremo Apostolatus fastigio constituti, et nullis licet suffragantibus meritis gerentes vicem Jesu Christi Dei Filii, qui propter nimiam charitatem suam Homo factus, mori etiam pro mundi redemptione dignatus est, ad Nostram pastora-  
toralem sollicitudinem pertinere animadvertimus, ut fideles ab inhumano Nigritarum seu aliorum quorumcumque hominum mercatu avertere penitus studeamus. Sane cum primum diffundi cœpit Evangelii lux, senserunt alleviari plurimum apud Christianos conditionem suam miseri illi, qui tanto tunc numero, bellorum præsertim occasione, in servitute durissimam deveniebant. Inspirati enim à divino Spiritu, Apostoli servos quidem ipsos docebant obedire dominis carnalibus sicut Christo, et facere voluntatem Dei ex animo; dominis vero præcipiebant ut bene erga servos agerent, et quod justum est et æquum eis præstarent, ac remitterent minas, scientes quia illorum et ipsorum Dominus est in cœlis, et personarum acceptio non est apud Eum<sup>1</sup>. Universim vero cum

<sup>1</sup> *Ad Ephesios* VI, 5. *seqq.*; *ad Coloss.* III, 22. *seqq.* IV, 1.

sincera erga omnes charitas Evangelii Lege summopere commendaretur, et Christus Dominus declarasset habiturum se tanquam factum aut denegatum sibi ipsi quidquid benignitatis et misericordiæ minimis et indigentibus præstitum aut negatum fuisset<sup>1</sup>, facile inde contigit nedum ut Christiani servos suos præsertim Christianos veluti fratrum loco haberent<sup>2</sup>, sed etiam ut proniores essent ad illos qui mererentur libertate donandos; quod quidem occasione imprimis Paschalium solemniū fieri consuevisse indicat Gregorius Nyssenus<sup>3</sup>. Nec defuerunt qui ardentiore caritate excitati *se ipsos in vincula conjecerunt, ut alios redimerent*; quorum multos se novisse testatur Apostolicus Vir idemque sanctissimæ recordationis Præcessor Noster Clemens I<sup>4</sup>. Igitur progressu temporis ethnicarum superstitionum caligine plenius dissipata, et rudiorum quoque populorum moribus Fidei per Charitatem operantis beneficio mitigatis, res eò tandem devenit ut jam à pluribus sæculis nulli apud plurimas Christianorum gentes servi habeantur. Verum, dolentes admodum dicimus, fuerunt subinde ex ipso fidelium numero qui, sordidioris lucri cupidine turpiter obcæcati, in dissitis remotisque terris Indos, Nigritas, miserose alios in servitutem redigere, seu instituto ampliati- que commercio eorum qui captivi facti ab aliis fuerant, indignum horum facinus juvare non dubitarent. Haud sane prætermiserunt plures glor. mem. Romani Pontifices Præcessores Nostri reprehendere graviter pro suo munere illorum rationem, ut pote spirituali ipsorum saluti noxiam, et Christiano nomini probrosam; ex qua etiam illud consequi pervidebant, ut infidelium gentes ad veram nostram Religionem odio habendam magis magisque obfirmarentur. Quo spectant

<sup>1</sup> *Mathæi xxv, 35. seqq.*

<sup>2</sup> *Lactantius Divin. Institution. Lib. V. c. 16. T. IV. Biblioth. Veterum Patrum Venetiis à Gallandio editæ, p. 318.*

<sup>3</sup> *De resurrect. Domini Orat. III, t. III. p. 420. Operum edit. Parisien. Anni 1638.*

<sup>4</sup> *I. Ad Corinth. Cap. 55. T. I. Bibl. Gallandii. p. 35.*

Apostolicæ Litteræ Pauli III die 29 maii MDXXXVII, sub Piscatoris Annulo datæ ad Cardinalem Archiepiscopum Tolanum : et aliæ deinceps eisdem ampliorem ab Urbano VIII datæ die 22 aprilis MDCXXXIX, ad Collectorem Jurium Cameræ Apostolicæ in Portugallia; quibus in Litteris ii nominatim gravissime coercentur, qui Occidentales aut Meridionales Indos *in servitum redigere, vendere, emere, commutare, vel donare, ab uxoribus et filiis suis separare, rebus et bonis suis spoliare, ad alia loca deducere et transmittere, aut quoquo modo libertate privare, in servitute retinere, nec non prædicta agentibus consilium, auxilium, favorem, et operam quocumque prætextu, et quæsito colore præstare, aut id licitum prædicare, seu docere, ac alias quomodolibet præmissis cooperari auderent, seu præsumerent* <sup>1</sup>. Has memoratorum Pontificum Sanctiones confirmavit postmodum et renovavit Benedictus XIV novis Apostolicis Litteris ad Antistites Brasiliæ et aliarum quarundam regionum datis die 20 decembris MDCCXLI, quibus eundem in finem ipsorum Præsulum sollicitudinem excitavit <sup>2</sup>. Antea quoque alius his antiquior Præcessor Noster Pius II., quum sua ætate Lusitanorum imperium in Guineam Nigritarum regionem proferretur, Litteras dedit die 7 octobris MCCCCLXII, ad Episcopum Rubicensem eò profecturum; in quibus nedum Antistiti ipsi opportunas ad sacrum ministerium inibi cum majori fructu exercendum facultates impertitus fuit, sed eadem occasione graviter in Christianos illos animadvertit, qui Neophytos in servitum abstraherent <sup>3</sup>. Et nostris etiam temporibus Pius VII, eodem, quo sui Decessores, religionis et charitatis spiritu inductus, officia sua apud potentes viros sedulo interposuit, ut Nigritarum commercium tandem inter Christianos omnino cessaret. Hæ quidem Præcessorum Nostrorum Sanctiones et curæ profuerunt, Deo bene juvante,

<sup>1</sup> In Bullar. Rom. edit. typis Mainardi T. VI. part. 2. Const. 604. p. 483.

<sup>2</sup> In Bullario Benedict. XIV. T. I. Const. 38.

<sup>3</sup> Apud Raynaldum in *Annalibus Ecclesiasticis* ad an. 1462. n. 42.

non parum Indis aliisque prædictis à crudelitate invadentium, seu à mercatorum Christianorum cupiditate tutandis : non ita tamen ut Sancta hæc Sedes de pleno suorum in id studiorum exitu lætari posset ; quum immo commercium Nigritarum, etsi nonnulla ex parte imminutum, adhuc tamen à Christianis pluribus exerceatur. Quare Nos tantum hujusmodi probrum à cunctis Christianorum finibus avertere cupientes, ac re universa, nonnullis etiam Venerabilibus Fratribus Nostris S. R. E. Cardinalibus in consilium adhibitis, mature perpensa, Præcessorum Nostrorum insistentes vestigiis, Auctoritate Apostolica omnes cujuscumque conditionis Christi fideles admonemus et obtestamur in Domino vehementer, ne quis audeat in posterum Indos, Nigritas, seu alios hujusmodi homines injuste vexare, aut spoliare suis bonis, aut in servitutum redigere, vel aliis talia in eos patrantibus auxilium aut favorem præstare ; seu exercere inhumanum illud commercium, quo Nigritæ, tanquam si non homines sed purâ putaque animantia forent, in servitutum utcumque redacti, sine ullo discrimine, contra justitiæ et humanitatis jura, emuntur, venduntur, ac durissimis interdum laboribus exantlandis devolvuntur, et insuper lucri spe primis Nigritarum occupatoribus per commercium idem proposita, dissidia etiam et perpetua quodammodo in illorum regionibus prælia foventur. Enimvero Nos prædicta omnia, tanquam Christiano nomine prorsus indigna, Auctoritate Apostolica reprobamus ; eademque Auctoritate districte prohibemus atque interdicimus, ne quis Ecclesiasticus aut Laicus ipsum illud Nigritarum commercium veluti licitum sub quovis obtentu aut quæsito colore tueri, aut aliter contra ea, quæ nostris hisce Apostolicis Litteris monuimus, prædicare seu quomodolibet publice vel privatim docere præsumat.

Ut autem eadem hæc Nostræ Litteræ omnibus facilius innotescant, nec quisquam illarum ignorantiam allegare possit, decernimus et mandamus illas ad valvas Basilicæ Principis Apostolorum, et Cancellariæ Apostolicæ, nec non Curiæ gene-

ralis in Monte Citatorio, ac in Acie Campi Floræ de urbe per aliquem ex cursoribus Nostris, ut moris est, publicari, illarumque exempla ibidem affixa relinqui.

Datum Romæ apud S. Mariam Majorem sub Annulo Piscatoris die III decembris MDCCCXXXIX, Pontificatus Nostri anno nono.

ALOISIUS CARD. LAMBRUSCHINI.

*Die quinta dicti mensis et anni suprascriptæ Apostolicæ Litteræ affixæ, et publicatæ fuerunt ad valvas Basilicæ Principis Apostolorum, et Cancellariæ Apostolicæ, nec non Curia generalis in Monte Citatorio, et in Acie Campi Floræ, ac in aliis locis solitis, et consuetis Urbis per me Aloisium Pitorri, Apostolicum cursorem.*

JOSEPH CHERUBINI, *Mag. Curs.*

N<sup>o</sup> 2.

LETTRE DE PIERRE-LE-GRAND AU PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE, POUR DEMANDER L'APPROBATION DE L'INSTITUTION DU SYNODE.

Au très-saint, très-sage et illustre patriarche de la Nouvelle Rome et de l'univers, au seigneur Jérémie notre père en Jésus-Christ, toute la vénération qui lui convient, et avant tout notre salut fraternel.

En fils obéissant à notre heureuse mère l'église orthodoxe vraiment glorieuse, ayant toujours eu une profonde vénération pour votre sainteté, qui êtes le premier suprême pasteur de la même église et notre père spirituel, notre devoir réclame de nous que nous vous fassions connaître que, par rapport aux nombreuses obligations que la Providence nous impose pour

le soin et l'amélioration des peuples à nous confiés, nous devons tourner les regards sur l'administration ecclésiastique et la hiérarchie. Ayant dû reconnaître dans cette branche d'administration un grand désordre, nous n'avons pas pu ne pas le ressentir en notre conscience, de crainte de nous montrer ingrat envers la divine Providence, laquelle nous a tant assisté dans la réforme des choses civiles et militaires, si nous ne fixions pas également notre pensée sur l'administration ecclésiastique et sur la hiérarchie, *afin que nous puissions répondre un jour au juge-suprême, lorsqu'il nous en demandera compte.* En cela nous imitons les pieux souverains, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament; et comme nous avons sans cesse en vue l'amélioration de l'église et de la hiérarchie, nous avons reconnu qu'il n'y avait pas de moyen plus opportun que la fondation d'un collège. Nous avons pris cette résolution, après avoir écouté le sentiment et l'opinion d'un grand nombre d'hommes d'Etat respectables, tant ecclésiastiques que séculiers. En conséquence, nous avons jugé convenable l'érection d'un synode ecclésiastique, en lui accordant l'autorité attachée à la personne d'un patriarche. A ce conseil suprême, en matière religieuse, on a donné la direction des affaires ecclésiastiques dans l'empire russe, et on l'a composé d'un nombre suffisant d'ecclésiastiques, tant archevêques qu'archimandrites. En outre, nous avons ordonné à tous nos sujets, de quelque condition que ce soit, tant ecclésiastique que civile, de regarder le susdit synode comme tribunal suprême, *qui entre dès ce moment en activité*, et de lui obéir dans les affaires de religion, comme ils ont obéi, jusqu'à présent, au patriarche de tous les Russes.

Nous avons ordonné en même temps au saint synode, dans une instruction particulière, *de régler notre sainte église* selon les dogmes de la très-sainte église grecque catholique sans aucun changement. Ces dogmes doivent former son invariable règle. Les membres du synode s'en sont fait une obligation par un serment solennel en présence de l'église universelle, et

L'ont souscrit de leur propre main en baisant en même temps la sainte croix.

Nous sommes assuré que votre sainteté, comme premier évêque de la sainte église catholique orientale, approuvera l'érection de ce synode, et qu'elle en fera part aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Et comme nous avons également ordonné à ce saint synode *de se mettre en relation avec votre sainteté*, ainsi nous la prions de vouloir bien accueillir avec bienveillance cette réciproque relation et correspondance, et de la continuer dans toutes les choses qui peuvent regarder le bien de l'église, comme elle l'a fait jusqu'ici avec le patriarche de Russie.

En conséquence, si ce tribunal demande à votre sainteté quelque bon conseil pour un meilleur gouvernement de l'église, nous sommes assuré que vous ne le refuserez pas. Nous, de notre côté, nous promettons, avec notre bienveillance habituelle pour votre sainteté, de prendre toujours en considération ses demandes.

Du reste, nous nous déclarons fils obéissant de votre sainteté comme notre chef suprême dans les choses ecclésiastiques, en nous souscrivant votre fils spirituel prêt à vous obéir.

Donné à Saint-Petersbourg le 30 septembre 1721.

N° 3.

LETTRE DU PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE AU SYNODE  
RUSSE.

Jérémie, par la grâce de Dieu, archevêque de Constantinople et patriarche œcuménique de la Nouvelle Rome, au très-haut et sérénissime synode de Russie, *notre très-aimé frère* dans l'Esprit-Saint, et en Jésus-Christ, salut, bénédiction et prière dans le Seigneur !

Nous approuvons dans notre sage jugement, par la grâce et le pouvoir du très-saint, très-vivifiant et suprême régulateur le Saint-Esprit, et nous donnons force de loi au saint synode de Russie qui a été érigé dans son empire, par notre fils dans le Saint-Esprit, le très-pieux et très-sage autocrate, czar de toute la Moscovie, de la Petite-Russie, de la Russie-Blanche, de tous les pays septentrionaux, méridionaux et occidentaux et d'un grand nombre d'autres États, le souverain et seigneur Pierre Alexiwitch. Ce synode est notre frère en Jésus-Christ, le saint et sanctifiant synode, lequel titre il recevra de tous les chrétiens orthodoxes, tant ecclésiastiques que séculiers, nobles ou autres, de tout homme, de quelque condition et rang qu'il puisse être. Ce synode a le même droit d'agir et de commander avec la même plénitude de puissance que les quatre patriarches. Toutefois, nous l'exhortons et le conjurons de demeurer ferme dans les dispositions et les usages que sept conciles œcuméniques ont établis et d'observer pour tout le reste ce qu'observe la sainte église orientale. Que le synode se rende donc ainsi ferme et immobile pour tous les siècles futurs. Que la bénédiction du Seigneur, sa grâce et notre prière soient sur vous.

Donné à Constantinople, le 23 septembre 1723.

---

N° 4.

LETTRE DU MÊME PATRIARCHE AU CLERGÉ RUSSE.

Jérémie, par la grâce de Dieu, archevêque de Constantinople, patriarche œcuménique de la Nouvelle Rome, au très-saint et sérénissime synode de Russie, notre très-aimé frère dans le Saint-Esprit, et en Jésus-Christ, salut, bénédiction et prière dans le Seigneur!

Nous vous envoyons la réponse aux demandes faites par les

habitants de la Grande-Bretagne, parce que nous et nos frères les patriarches qui se trouvent ici présentement, nous l'avons examiné longuement et sérieusement, et ensuite, d'un commun accord, nous avons appelé le synode notre frère. Le patriarche d'Alexandrie a depuis ce temps passé à l'autre vie, et nous cherchons un sujet convenable pour ce siège patriarcal. Le patriarche de Jérusalem s'étant trouvé indisposé depuis qu'il a signé la profession de foi et la lettre qui l'accompagne, se trouve au lit jusqu'à présent. Conséquemment nous sommes resté seul pour confirmer le synode et pour le ratifier comme il convient. Notre sage jugement l'a raffermi comme en font foi nos lettres de confirmation et celles du patriarche d'Antioche. Nous ferons également nos efforts pour que ladite confirmation ait lieu de la part des autres patriarches si cela paraît nécessaire, bien que la nôtre seule soit suffisante.

S'il vous arrive de nouvelles demandes de la part des Anglais, envoyez-les-nous. La miséricorde de Dieu, notre prière et notre bénédiction soient toujours avec vous.

Le 23 septembre 1723.

---

N<sup>o</sup> 5.

DÉCLARATION DE LA PROFESSION DE FOI LE L'ÉGLISE  
GRECQUE ORIENTALE EN 1723 <sup>1</sup>.

ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Nous croyons au vrai Dieu, unique, éternel, régulateur de l'univers, Père, Fils et Saint-Esprit : le Père qui n'a pas été

<sup>1</sup> Nous n'avons pas besoin d'avertir nos lecteurs que cette profession de foi renferme naturellement les erreurs dogmatiques ordinaires des Grecs. Comme sont : La procession du Saint-Esprit ; la primauté divine de saint Pierre et de ses successeurs les pontifes de Rome ; le purgatoire, et enfin la mitigation des peines de l'enfer. Ce n'est pas ici le lieu de les

engendré; le Fils qui est engendré du Père de toute éternité, et qui a avec le Père la même nature et la même substance; l'Esprit Saint qui procède du Père, et qui a la même nature et substance que le Père et le Fils. Nous appelons ces trois personnes dans l'unité de leur nature et de leur substance, la très-sainte Trinité, qui sera toujours et de tous dignement adorée, louée et glorifiée.

## ART. 2.

Nous croyons que la sainte Écriture a été inspirée de Dieu; et par conséquent nous devons croire tout ce qu'elle contient, sans réserve, non selon le bon plaisir de chacun, mais expressément selon que l'Église catholique l'explique et le propose. La fausse science des hérétiques admet également la sainte Écriture, mais elle l'explique d'une manière perverse, et l'explique avec figures et images selon la malice du savoir humain, en altérant ce qui ne doit pas être altéré, se faisant un jeu d'une manière déraisonnable de choses qui ne doivent pas être exposées à un pareil usage. S'il était permis à chacun d'expliquer la Sainte-Écriture selon son propre caprice, l'Église catholique n'aurait pas pu, comme par la grâce de Dieu elle l'a fait, demeurer jusqu'au jour d'aujourd'hui la même Église, invincible dans sa pensée et dans sa foi, qui croit toujours la même chose; elle se serait au contraire divisée en portions sans nombre, en s'abandonnant aux hérésies avec lesquelles elle eût cessé d'être la sainte Église, la colonne et l'appui de la vérité. Elle serait devenue plutôt l'église des imposteurs, auxquels

réfuter. Nous renverrons le lecteur à nos meilleurs ouvrages grecs et latins sur cette matière, savoir : Léon Allazzi ou Allatius et Arcudius, grecs. Parmi les latins : Le Quien, le P. Pétau, jésuite; le P. Goar, dominicain; et l'ouvrage extrêmement intéressant pour les missionnaires, publié sous ce titre : *Manuale missionariorum Orientalium*, etc. *Authore adm. rev. Patre Fr. Carolo Francisco a Breno ordinis Minorum strictioris observantia*, etc.— In-folio. Venise. Balleoni. 1726.

sont soumises nécessairement les églises des hérétiques, lesquelles n'ont pas honte de commencer par se faire instruire dans l'église et la repousser ensuite injustement. En conséquence nous croyons que l'explication de la sainte Écriture par l'organe de l'Église catholique est aussi nécessaire que la sainte Écriture elle-même, parce que l'auteur de l'une et de l'autre est le même, c'est-à-dire le Saint-Esprit; d'où il suit que c'est la même chose, se faire instruire par la sainte Écriture ou par l'Église universelle. L'homme qui parle de lui-même, peut se tromper, peut tromper et être trompé; mais l'Église universelle, qui n'a jamais parlé et ne parle jamais d'elle-même, mais toujours par l'organe du Saint-Esprit, (lequel a toujours été maître et le sera jusqu'à la consommation des siècles), ne peut ni se tromper, ni tromper, ni être trompée. Son autorité seule est irréfragable et infaillible, comme celle de la sainte Écriture elle-même.

## ART. 3.

Nous croyons que Dieu dans sa bonté souveraine a prédestiné à la gloire tous ceux qu'il a choisis pour cela de toute éternité, et qu'il a abandonné à la damnation ceux qu'il a également réprouvés dès le commencement. Il ne s'ensuit pas cependant que par là Dieu ait voulu justifier les uns et réprouver les autres, et les damner ainsi sans aucune raison; car ce serait incompatible avec un Dieu qui est le père impartial et universel de tous; lequel veut que tout homme se sauve, et que tous arrivent à la connaissance de la vérité.— I Tim. ii, 4. — Mais au contraire il suit de là qu'ayant prévu que les uns se seraient bien servis de leur liberté, et que les autres en auraient abusé, il a prédestiné les uns à la gloire et les autres à la réprobation. Quant à l'usage de la liberté, nous pensons de la manière suivante: La bonté de Dieu nous donne sa grâce divine qui nous éclaire, et pour cela est appelée *grâce prévenante*; parce que, de même que la lumière éclaire celui qui marche dans les ténèbres, de même aussi la grâce est

le guide de tous. Celui qui la désire, doit s'y soumettre (parce que la grâce aide ceux qui la cherchent, et non ceux qui lui résistent) et en suivre les inspirations. La grâce est absolument nécessaire au salut. Ainsi on recoit une grâce spéciale, laquelle coopérant dans l'homme, le fortifie et le consolide dans l'amour de Dieu, c'est-à-dire dans les bonnes œuvres que Dieu exige de nous (lesquelles nous sont inspirées par la grâce prévenante).

La grâce justifie pareillement l'homme, et le rend prédestiné; tandis qu'au contraire ceux qui n'obéissent pas à la grâce, qui ne veulent pas la suivre, et n'obéissent pas aux commandements de Dieu, mais au contraire écoutent les instigations de Satan, abusent de la liberté qu'ils avaient reçue de Dieu afin de pratiquer volontairement la justice, et ainsi, d'eux-mêmes, ils se jettent dans la masse des réprouvés. Quant aux hérétiques blasphémateurs qui disent que Dieu prédestine ou réprouve sans avoir égard aux œuvres des réprouvés ou des prédestinés, nous déclarons qu'une opinion semblable est contraire à la raison et impie; parce que, dans ce cas, la sainte Écriture se trouverait en contradiction avec elle-même, attendu qu'elle enseigne que les fidèles se sauvent par le moyen de la foi unie aux œuvres, lesquelles réunies constituent Dieu l'unique source de notre salut, parce que lui seul accorde la grâce illuminante, qui conduit l'homme à la connaissance de la divine vérité, et lui apprend à y coopérer (s'il ne résiste pas), et à faire tout ce qui est juste et agréable à Dieu, afin qu'il obtienne le salut. De cette manière, la liberté de l'homme n'est pas détruite, puisqu'il reste à son libre arbitre la faculté de suivre l'action de la grâce ou d'y résister. Or, ces vérités établies, n'est-ce pas contraire à la raison et sans aucun fondement, de vouloir soutenir que la volonté de Dieu est la cause du malheur des réprouvés? N'est-ce point là prononcer une horrible calomnie contre Dieu? N'est-ce point là proférer une monstrueuse injustice contre le ciel? Dieu qui n'est pas capable de faire le mal, veut sans distinction et d'une égale manière

le salut de tous. En lui il n'y a pas lieu à partialité. Aussi nous confessons que Dieu abandonne justement à la damnation ceux qui, suivant leur volonté corrompue et les mouvements de leur cœur pervers et endurci, persistent dans l'impiété. Mais nous n'avons jamais dit, nous ne dirons jamais que Dieu soit la cause de la peine et des tourments éternels, ou qu'il soit ennemi de l'homme; lui qui, de sa propre bouche, dit que le Ciel se réjouit de la conversion d'un seul pécheur qui fait pénitence. Nous n'aurons pas l'audace de croire et de penser de la sorte, tant que nous conserverons l'usage de la raison, et nous abandonnons au contraire à la réprobation éternelle tous ceux qui pensent et parlent de cette manière, les croyant plus méchants que tous les infidèles.

## ART. 4.

Nous croyons que Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, a créé tout ce qui existe, le visible comme l'invisible. Sous le nom d'invisible nous comprenons les puissances angéliques, les âmes raisonnables et les mauvais esprits, bien que Dieu n'ait pas créé les mauvais esprits dans l'état où ils se sont précipités ensuite par leur propre volonté. Par le visible nous entendons le ciel et tout ce qui existe sous le ciel. Parce que Dieu créateur est bon par nature et selon son essence, il a tout produit en bon état, et il ne pouvait pas être créé de mal. Si ensuite, dans l'homme et les esprits malins se trouve le mal, c'est-à-dire le péché (car dans l'état primitif on ne connaissait pas le mal), il faut dire que ce mal, contrairement à la volonté de Dieu, est sorti de l'homme ou de l'esprit malin. Car c'est une vérité absolue que Dieu ne peut être l'auteur du mal, et ainsi la parfaite justice demande qu'il ne lui soit pas attribué.

## ART. 5.

Nous croyons que tout ce qui existe, le visible comme l'invisible, est gouverné par la providence de Dieu. En consé-

quence, le mal est connu de Dieu, en vertu de sa prévision, et il le permet; cependant, comme il ne l'a pas produit, il n'en a pas de soin. Le mal qui existe, est dirigé par la suprême bonté vers quelque chose d'utile; parce que bien qu'elle ne l'ait pas produit, elle le dirige autant qu'il est possible vers le bien. Il ne convient pas de sonder, mais il faut adorer la providence de Dieu et ses mystérieux et impénétrables desseins. Nous devons seulement étudier sagement ce qui nous est révélé par la sainte Écriture, et qui peut nous conduire à la conquête de la vie éternelle, le recevant de la part de Dieu comme une incontestable vérité, ainsi que faisaient les premiers fidèles.

## ART. 6.

Nous croyons que le premier homme fut créé de Dieu, et qu'il est tombé dans le paradis, alors que cédant au perfide conseil du serpent, il transgressa l'ordre de Dieu, et que de là le péché originel se transmet par héritage dans tous ses descendants; de telle sorte qu'il n'y a pas un seul homme, né de la chair, qui soit libre de ce joug, et qui n'ait éprouvé les effets de cette chute. Sous le nom de joug et d'effets de cette chute, non-seulement nous entendons le péché tel que serait l'impiété, le blasphème, l'homicide et tous les autres péchés qui, contrairement à la volonté de Dieu, sortent du cœur de l'homme, non comme il était dans l'état primitif, mais corrompu, attendu que bien des patriarches, des prophètes et une infinité d'autres, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, comme le divin précurseur et Marie, mère pleine de grâces du Verbe de Dieu, restée toujours vierge, n'ont jamais eu part à de semblables péchés; mais la grande inclination au péché et ces misères à l'aide desquelles la justice de Dieu a puni l'homme prévaricateur, comme seraient le dur et affaiblissant travail, la misère, les maladies corporelles, les douleurs de l'enfantement, une vie de fatigue, en certains temps les émigrations forcées et enfin la mort du corps.

## ART. 7.

Nous croyons que le Fils de Dieu, notre Seigneur Jésus-Christ, s'est livré pour nous, c'est-à-dire qu'il a pris la chair humaine dans sa propre personne, qu'il a été conçu du Saint-Esprit dans le sein de la vierge Marie et fait homme; qu'il naquit de sa mère selon la chair, sans lui occasionner de peine et de douleur, et sans blesser sa virginité; qu'il souffrit et fut enseveli, et qu'il est ressuscité dans sa gloire le troisième jour, selon la sainte Écriture; qu'il monta au ciel et y demeure assis à la droite du Père; que de nouveau il reviendra, comme nous l'attendons, pour juger les vivants et les morts.

## ART. 8.

Nous croyons que notre Seigneur Jésus-Christ est notre unique médiateur, qu'il s'est livré de lui-même pour notre rédemption, et qu'en versant son sang il est devenu le réconciliateur entre Dieu et l'homme, donnant continuellement ses soins et sa protection à tous ceux qui lui appartiennent, après qu'il a obtenu le pardon de nos péchés.

Nous croyons encore que les saints intercedent auprès de Dieu pour nous dans leurs oraisons et prières, et surtout l'immaculée Mère du Verbe de Dieu, comme aussi nos anges gardiens, les Apôtres, les Prophètes, les martyrs, les justes et tous ceux qu'il a glorifiés comme serviteurs fidèles, auxquels nous ajoutons les évêques et les prêtres, comme ministres du saint autel, ainsi que les autres hommes justes et bien méritants. Car nous savons, par le moyen de la sainte Écriture, que nous devons prier les uns pour les autres; que la prière du juste est puissante, et que Dieu exauce plus facilement les prières des saints que celles des hommes vivant dans le péché. Nous reconnaissons donc que les saints sont nos médiateurs et intercesseurs auprès de Dieu, non-seulement pendant le temps qu'ils demeurent avec nous, mais surtout après leur mort, après que

ce miroir dont parle l'apôtre, est enlevé, et qu'ils contemplent la sainte Trinité, dans son infinie lumière et dans sa splendeur. Pareillement comme nous ne doutons pas que les Prophètes, lorsqu'ils vivaient encore dans leurs corps mortels, voyaient les choses célestes en les prédisant comme futures ; ainsi nous ne doutons pas, nous croyons au contraire fermement et inébranlablement, et nous confessons que les anges, et les saints devenus égaux aux anges, voient nos besoins dans la lumière infinie de Dieu.

**ART. 9.**

Nous croyons que nul ne peut se sauver sans la foi. Sous la dénomination de foi nous comprenons une idée vraie de Dieu et des choses divines. La foi est soutenue par la charité, ou, ce qui revient au même, elle nous justifie par la pratique des divins commandements de Dieu. Et sans elle il est impossible de plaire à Dieu.

**ART. 10.**

Nous croyons, comme croient tous les hommes instruits, en cette église qui se nomme l'apostolique, qui est dans son genre l'unique, c'est-à-dire la sainte et catholique, laquelle comprend tous ceux qui croient en Jésus-Christ, quels qu'ils soient, et quelque part qu'ils se trouvent ; pourvu qu'ils soient encore dans leur pèlerinage sur la terre, et qu'ils ne soient pas encore arrivés à la céleste patrie ; en quoi nous ne confondons pas l'église voyageuse avec l'autre qui est déjà en possession de la patrie (comme quelques hérétiques croient, lesquels disent que ces deux églises sont réunies), formant deux troupeaux du même pasteur suprême qui est Dieu ; et qui sont sanctifiées par le même Saint-Esprit. Ce mélange est incompatible et impossible, parce que l'une de ces églises est militante et encore dans la voie, tandis que l'autre, triomphant déjà dans sa victoire, possède la patrie, et jouit de la récompense dont devient participante toute cette Église universelle. Également un

homme soumis à la mort ne peut être le guide permanent de l'Église, mais seulement notre Seigneur Jésus-Christ qui en est le chef, et tient le gouvernail du gouvernement ecclésiastique au moyen des saints Pères. De là vient que *l'Esprit saint a donné aux églises particulières qui se sont formées légalement et légalement sont composées de membres, les évêques en qualité de pasteurs, de chefs et de prélats pour qu'ils gouvernent*, non par un abus, mais légalement, parce que *le Saint-Esprit fait voir en eux l'image du juge et du consommateur de notre rédemption*; afin que la communauté des fidèles arrive, sous leur conduite, à la possession de ses droits et de sa gloire. Mais puisque les hérétiques, entre autres erreurs impies, prétendent que le prêtre est égal à l'évêque, et qu'on pourrait subsister même sans évêques; qu'un certain nombre de prêtres est suffisant pour le gouvernement de l'Église; que non-seulement l'évêque, mais tout prêtre a droit de faire l'imposition des mains aux prêtres et même de consacrer les évêques, propageant et soutenant enfin que l'église d'Orient est d'accord avec eux sur cette erreur; nous définissons, nous, au contraire, d'après la croyance qui a toujours existé dans l'église d'Orient, que *l'épiscopat est tellement nécessaire à l'Église que, sans lui, il n'y aurait pas d'Église et pas même l'idée de chrétiens*. Parce que l'évêque, comme successeur des Apôtres, lequel avec l'imposition des mains et l'invocation du Saint-Esprit reçoit de Dieu le pouvoir de lier et de délier, est l'image vivante de Dieu sur la terre; et avec le pouvoir sanctifiant du Saint-Esprit, il est le dispensateur humain, dans l'Église universelle, de tous les sacrements par le moyen desquels on obtient le salut. Nous soutenons que *l'évêque est aussi nécessaire à l'Église que le pouvoir de respirer est nécessaire à l'homme et le soleil au monde*. C'est pourquoi quelques-uns disent très-bien à la louange de la dignité épiscopale: *Ce que Dieu est dans l'Église, le premier-né dans le ciel et le soleil dans le monde, c'est l'évêque dans son église particulière; de sorte que, par son moyen, son troupeau se trouve éclairé,*

réchauffé et propagé par l'Église universelle de Dieu. Il est évident que le grand mystère et la grande fonction de l'épiscopat nous sont venus par la succession ; parce que bien que le Seigneur, lequel nous a promis de rester avec nous jusqu'à la fin, demeure parmi nous sous d'autres formes de grâces et de divins bienfaits, toujours est-il certain que, d'une manière particulière, il se trouve en communion avec nous sous la forme du saint épiscopat. Il vit en nous, et communique avec nous par le moyen des sacrés mystères, dont l'évêque est le premier exécuteur et prêtre selon le pouvoir de l'Esprit saint qui empêche de tomber dans l'hérésie. Aussi saint Jean de Damas dit-il bien, dans sa quatrième lettre aux Africains, que l'Église universelle fut confiée aux évêques ; qu'on doit vénérer le successeur de Pierre (à Rome, Clément a été le premier évêque, Evodius à Antioche, Marc à Alexandrie) ; qu'André plaça sur le siège de Constantinople Stacchius ; dans la grande et sainte cité de Jérusalem fut placé par N. S. Jacques comme premier évêque, lequel en eut un autre pour successeur à qui succéda un troisième, et ainsi de main en main, jusqu'à nos jours. Tertullien, dans sa lettre à Papias, appelle tous les évêques les successeurs des Apôtres. Et Eusèbe de Pamphylie, et avec lui *la majeure partie des Pères, prouvent la commune et antique forme de l'Église universelle, par la succession directe dans la dignité des Apôtres.* C'est donc chose évidente que la dignité épiscopale est différente de la presbytériale ; car c'est l'évêque qui impose les mains aux prêtres et non les prêtres à l'évêque, lequel, selon les constitutions apostoliques, doit être consacré par deux ou trois évêques. En outre, c'est l'évêque qui choisit le prêtre, mais non l'évêque qui est élu par les prêtres ou par le pouvoir séculier. La seule haute réunion ecclésiastique de la province où se trouve la ville pour laquelle l'évêque doit être élu, a droit à cette élection. Il est vrai, toutefois, qu'il arrive à une ville entière d'élire son évêque, mais ce n'est pas d'une manière arbitraire, laissant la confirmation du choix à l'assemblée (ecclésiastique), laquelle, quand elle trouve l'élec-

tion conforme aux constitutions, proclame l'évêque élu, et l'établit par le moyen de l'imposition des mains et de l'invocation du Saint-Esprit. Enfin le prêtre reçoit sa dignité uniquement pour lui, tandis que l'évêque a le pouvoir de la communiquer à d'autres. Le prêtre reçoit sa dignité de l'évêque de qui il tient également la mission de conférer, avec les prières, le baptême, de célébrer le sacrifice non sanglant, de distribuer le sacré corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ au peuple, d'administrer l'huile sainte aux fidèles, de bénir légalement et dans la crainte de Dieu ceux qui veulent s'unir en mariage, de prier pour les infirmes et pour le salut de tous, et pour qu'ils connaissent la vérité, et par-dessus tout, pour la rémission des péchés de tous les fidèles, des vivants comme des morts; et enfin s'il se distingue en science et en vertu dans l'exercice du pouvoir qui lui est confié par l'évêque, il obtient également la faculté d'instruire les fidèles qui s'adressent à lui, pour apprendre à ces mêmes fidèles la voie qui conduit à la conquête du royaume céleste, exerçant l'office de la prédication du saint Évangile. L'évêque, outre tout ce qui convient à celui-ci, est le seul qui puisse administrer le saint chrême; parce que, comme nous avons dit, il est le distributeur des saints sacrements et des grâces par le pouvoir du Saint-Esprit. A lui seul appartient de fixer l'ordre des prêtres et les autres ministres de l'autel, et de leur tracer leurs devoirs; et il a notamment le droit particulier de lier et de délier et, par ordre de Dieu, de prononcer des jugements justes, et qui lui sont agréables. L'évêque proclame l'Évangile, confirme les orthodoxes dans leur foi, chasse de l'Église les récalcitrants comme des païens et des imposteurs, livre les hérétiques à la réprobation et damnation, et donne sa vie pour ses brebis. De tout cela il résulte l'incontestable prééminence de l'évêque sur le prêtre, comme il s'ensuit *que tous les prêtres pris ensemble ne sauraient point paître et gouverner l'Église de Dieu.* De telle sorte qu'un Père de l'Église a justement fait observer qu'il n'est pas si facile de trouver parmi les hérétiques

un seul homme éclairé, parce que ces derniers ayant abandonné l'Église, l'Esprit saint les abandonne également. Aussi n'y a-t-il chez eux ni connaissance, ni lumière, mais au contraire les ténèbres et l'aveuglement y règnent; parce que s'ils n'étaient pas aveuglés, ils n'auraient pas aboli des choses aussi claires, telles par exemple que le grand mystère de l'épiscopat dont la sainte Écriture fait mention ainsi que l'histoire ecclésiastique et les écrits des saints, et qui toujours et partout, a été reconnu et professé par l'Église universelle.

#### ART. 11.

Nous croyons que les membres de l'Église catholique sont tous d'une même foi, savoir : qu'ils professent fermement la pure foi de notre Sauveur Jésus-Christ; laquelle nous avons reçue de Jésus-Christ, des Apôtres et des saints Conciles œcuméniques, bien que parmi eux un grand nombre soit soumis au péché. Car, si seulement les fidèles qui ne sont pas pécheurs, étaient membres de l'Église, ils ne seraient pas soumis à son jugement. Et pourtant l'Église les juge, les appelle à la pénitence, les conduit par le sentier des salutaires préceptes, et sans considérer s'ils vivent sous le pouvoir du péché, ils demeurent et sont appelés membres de l'Église catholique, pourvu qu'ils n'abandonnent pas la foi, et qu'ils restent fermes dans la doctrine catholique orthodoxe.

#### ART. 12.

Nous croyons que le Saint-Esprit enseigne l'Église catholique, parce qu'il est le véritable consolateur dans la vérité, que le Christ envoya de son Père, afin qu'il enseignât la vérité aux fidèles, et dissipât les ténèbres. L'Esprit saint enseigne l'Église par le moyen des saints Pères et des maîtres de l'Église catholique; parce que de même que l'Écriture sainte est, selon l'opinion universelle, la parole de l'Esprit saint, non parce qu'elle a été publiée immédiatement par lui, mais en tant qu'il

l'a dictée aux Apôtres et aux Prophètes; de même l'Église tire sa lumière de l'Esprit saint vivificateur, non autrement que par le moyen des saints Pères et Docteurs, dont les constitutions ont été approuvées par les saints Conciles œcuméniques, comme nous ne cesserons jamais de le répéter. Et ainsi nous sommes non-seulement persuadés, mais encore nous reconnaissons fermement comme solide vérité, que l'Église catholique ne peut se tromper ni être trompée, ni annoncer un mensonge pour une vérité, parce que le Saint-Esprit ne cessant jamais d'agir dans l'Église par le moyen des saints Pères et des Docteurs, la préserve de toute erreur.

## ART. 13.

Nous croyons que la foi seule ne justifie pas l'homme, mais la foi aidée de l'amour, c'est-à-dire la foi et les œuvres. Nous reconnaissons donc comme *entièrement impie* l'opinion que la foi puisse remplacer les œuvres, et qu'elle soit capable de produire notre justification en Jésus-Christ; parce qu'en admettant cette opinion, la foi devrait être commune à tous, et ainsi tous seraient justifiés; mais cela est visiblement impossible. Au contraire, nous croyons que, non l'apparence de la foi, mais la foi qui habite en nous, nous justifie par les œuvres en Jésus-Christ. Parmi ces œuvres, nous comptons non-seulement celles qui démontrent et confirment notre vocation, mais encore les fruits que produit notre foi, et qui méritent à chacun, en vertu des promesses divines, une bonne ou une mauvaise récompense, selon qu'on a opéré avec ou sans son amour.

## ART. 14.

Nous croyons que l'homme déchu par suite de la prévarication, est devenu semblable aux bêtes, c'est-à-dire qu'il fut entouré de ténèbres et privé de la perfection ainsi que de cet état où il était inaccessible aux souffrances. Mais il n'a pas été privé

de la nature et de la force dont il fut pourvu par l'infinie bonté de Dieu; parce que, dans le cas contraire, il serait devenu privé de raison et ne serait plus homme. Ayant donc encore la nature avec laquelle il a été créé, il possède ainsi également le libre arbitre et la faculté de diriger sa vie et ses actions, de telle sorte qu'en suivant sa nature, il peut choisir entre faire le bien et commettre le mal et s'en préserver, comme Dieu le dit clairement parlant des païens, qui aiment ceux dont ils sont aimés. Et de même l'apôtre saint Paul écrivant aux Romains, I, 19, et ailleurs, enseigne : « que les païens qui n'ont pas la loi, agissent selon la loi de nature. » D'où il résulte que le bien fait par l'homme ne peut être réputé un péché; parce que le bien ne peut jamais être mal. Et comme ce bien n'est autre qu'un bien naturel, il ne rend pas encore l'homme spirituellement bon par rapport à l'âme, ne pouvant pas lui faire obtenir le salut sans la foi, comme il ne peut pas servir à la réprobation, parce que le bien, comme tel, ne peut pas devenir une source de mal. Dans l'homme régénéré par œuvre de la grâce, le bien est fortifié par la même grâce, qui le perfectionne et le rend digne de la rédemption. Quelque porté au bien que soit l'homme par nature et avant la régénération; quelque chose qu'il puisse choisir et pratiquer, toutefois pour renaître, il devrait opérer le bien spirituel; puisque les œuvres provenant de la foi sont appelées généralement œuvres spirituelles, parce qu'elles sont la cause de la rédemption et de la véritable grâce surnaturelle; et pour cela il est nécessaire que la grâce préviene et excite, comme il a été dit plus haut, afin que l'homme, puisque par lui-même il ne peut pas faire d'œuvres dignes de la vie selon Jésus-Christ, puisse vouloir et non vouloir, agir en harmonie avec cette grâce.

ART. 15.

Nous croyons qu'il y a dans l'Église sept sacrements. Nous n'en avons ni plus ni moins. Les insensés hérétiques retien-

nent que les sacrements surpassent ce nombre. Le nombre de sept sacrements, de même que les autres dogmes de l'Église catholique se trouve dans la sainte Écriture. Et premièrement le Seigneur enseigne le Baptême quand il dit : « Allez et instruisez les peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils et de l'Esprit saint. » — Matth. xxviii, 19. — Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé ; mais qui ne croira pas sera condamné. » — Marc, xvi, 16. — Le sacrement du saint Chrême ou de l'Onction avec le saint chrême, est fondé pareillement sur ces paroles du Sauveur : « Arrêtez-vous » dans la ville de Jérusalem jusqu'à ce que vous soyez » revêtus de la force d'en haut. » — Luc. xxiv, 49. — Force dont les Apôtres ont été investis après la descente de l'Esprit saint sur eux. Cette force est attachée au sacrement de l'Onction moyennant le saint chrême. L'apôtre saint Paul en parle ; II Cor. i, 21, 22. — Et plus clairement encore Denis l'aréopagite. Le sacrement de l'Ordre s'appuie sur la parole suivante : « Faites ceci en mémoire de moi ; » — I Cor. xi, 24. — Comme aussi : « Ce que vous lierez sur la terre sera » lié dans le ciel, et ce que vous délierez sur la terre, sera également délié dans le ciel. » — Matth. xvi, 19. — Le sacrifice non sanglant est fondé sur ce qui suit : « Prenez et mangez, » ceci est mon corps... buvez-en tous, ceci est mon sang, le sang » de la nouvelle alliance. » — Matth. xxv, 26, 27. — « Si vous ne » mangez pas le corps du Fils de l'homme, et si vous ne buvez » pas son sang, vous n'aurez pas la vie éternelle. » — Joan. vi, 54. — Le sacrement du Mariage a son origine dans les paroles mêmes que Dieu proféra dans l'antique alliance. — Gen. ii, 24. — Jésus-Christ les confirma lorsqu'il dit : « Ce que Dieu a » lié, que l'homme ne le dissolve pas. » — Matth. xix, 6. — L'apôtre saint Paul appelle le Mariage un grand sacrement. — Eph. v, 32. — Le sacrement de la Pénitence auquel s'unit la confession sacramentelle, se fonde sur ces paroles du Seigneur : « Les péchés seront pardonnés à ceux à qui vous les pardonnez, mais ils seront retenus à ceux à qui vous les retien-

» drez. » — Joan. xx, 23. — Et dans un autre endroit il dit : « Si vous ne faites pénitence, vous serez tous précipités dans » les abîmes. » — Luc. xiii, 3. — Le sacrement de l'Huile Sainte est mentionné dans saint Marc l'évangéliste, et saint Jacques le prouve encore plus clairement. — Jac. v, 14, 15.

Les sacrements consistent en naturels et surnaturels, et ne sont pas de simples signes de la divine promesse; mais nous les déclarons signes efficaces, lesquels produisent dans ceux qui s'en approchent et les reçoivent, une grâce propre. Pour cela nous rejetons comme étrangère à la doctrine chrétienne, l'opinion que l'effet du sacrement n'a lieu que dans l'acte, c'est-à-dire dans la consommation pendant laquelle la matière visible est appliquée; c'est-à-dire ce qui a été consacré dans le sacrement, de telle sorte qu'en dehors de cet acte la matière consacrée demeure après l'acte de consécration une chose ordinaire. Cela par conséquent est contraire au sacrement de l'Eucharistie, lequel est effectué par les paroles surnaturelles et sanctifié par l'invocation de l'Esprit saint, et devient réel par la présence de ce qui est indiqué, savoir le corps et le sang de Jésus-Christ. Le complément de ce sacrement précède nécessairement son application par le moyen de la consommation; parce que s'il n'était pas réalisé avant la réception, celui qui le reçoit indignement ne mangerait et ne boirait pas sa condamnation. — I Cor. xi, 29, — n'ayant pris qu'un pain ordinaire et un vin ordinaire; tandis qu'au contraire il est certain que celui qui le reçoit indignement, mange et boit sa condamnation. D'où il résulte que le sacrement de l'Eucharistie ne s'accomplit pas dans l'acte de la consommation, mais au contraire, avant cet acte. D'où nous reconnaissons cette doctrine comme le mensonge et l'impiété les plus énormes; parce que cette foi imparfaite violerait l'intégrité et la perfection du sacrement.

Parce que les hérétiques qui, après avoir abandonné leur hérésie, sont admis nouvellement dans l'Église universelle et

qui s'y réunissent, ont reçu un baptême parfait, bien que leur foi fût imparfaite, si à la fin ils admettent la véritable foi, ils ne doivent pas être rebaptisés.

**ART. 16.**

Nous croyons que le saint baptême, comme il a été ordonné par le Seigneur, et conféré au nom de la très-sainte Trinité, est indispensablement nécessaire, parce que sans le baptême l'homme ne peut pas se sauver, ainsi que dit le Seigneur : « Qui ne renaît par le moyen de l'eau et de l'Esprit » saint, ne peut entrer dans le royaume du ciel. » — Joan. III, 5. — En conséquence le baptême est nécessaire aux petits enfants, parce qu'ils sont aussi soumis au péché originel, et ne peuvent obtenir la remission de ce péché sans le baptême. Et quand le Seigneur le révéla, il dit sans exception : « Quiconque » ne renaît point; » c'est-à-dire qu'après la venue de Notre-Seigneur, tous ceux qui veulent entrer au ciel, doivent être régénérés. Si donc les enfants veulent entrer dans la vie éternelle, le baptême leur est devenu nécessaire. S'ils ne renaissent point, et s'ils n'obtiennent pas la rémission du péché originel, ils seront nécessairement, pour ce péché, soumis à la peine éternelle, et ils ne pourront se sauver. En conséquence le baptême est également nécessaire aux enfants, parce qu'ils seront heureux par lui seul, comme le dit clairement l'évangéliste saint Matthieu. — Et dans l'histoire des Apôtres, nous lisons que tous ceux qui appartiennent à la maison sont baptisés. — Act. XVI, 33. — Et par conséquent, les enfants aussi. On le prouve clairement par les anciens Pères de l'Église, je veux dire par saint Denis dans le livre de la hiérarchie ecclésiastique et par Justin qui dit dans sa 57<sup>e</sup> question : « Les enfants » deviennent participants de la grâce par le moyen du baptême, en vertu de la foi de ceux qui les ont tenus à ce même » baptême. » Et saint Augustin dit : « Qu'il y a une tradition » des Apôtres, que les enfants sont sauvés par le baptême. » Et

dans un autre lieu : « L'Église donne aux enfants les mains » des autres, afin qu'ils aient des cœurs pour qu'ils croient , » et des langues pour qu'ils parlent, » Et plus loin : La Mère » église leur donne le cœur maternel. »

Quant à la matière du sacrement du Baptême , celle-là ne peut être un autre liquide que l'eau pure. Elle sera administrée par le prêtre : en cas de besoin, elle peut aussi être appliquée par un homme ordinaire, mais *seulement par un fidèle*, et celui qui connaît la valeur du saint sacrement.

Les effets du baptême sont brièvement ceux-ci : d'abord on reçoit la rémission du péché originel, et de tous les autres péchés commis avant le baptême : secondement, les baptisés se délivrent de la peine éternelle, à laquelle tout le monde est soumis, autant à cause du péché originel, que pour les autres péchés mortels commis : troisièmement, le baptême confère l'heureuse immortalité ; car délivrant l'homme d'un péché commis auparavant, il fait de lui un temple de Dieu. Il est impossible de dire que le baptême ne délivre pas de tous les péchés précédents, mais que, malgré cela, ils restent, sans cependant retenir la même force. Vouloir enseigner ceci, serait la plus grande impiété, le renversement de la foi, et non la profession de celle-ci. Dans le cas contraire, tout péché commis avant le baptême sera effacé, et considéré comme s'il n'avait jamais existé, jamais été commis. Car tous les modes sous lesquels le baptême est représenté, démontrent sa force purificative; et l'expression de l'Écriture sainte montre clairement, par rapport au baptême, que par celui-ci on obtient une pureté parfaite ; ce qui ressort visiblement des dénominations du baptême. Si le baptême a lieu par le feu et l'esprit, il est clair qu'il apporte une pureté parfaite ; car l'esprit purge parfaitement. Si le baptême est une lumière, il chasse toutes les ténèbres; s'il est une renaissance, il réforme tout ce qui est vieux, c'est-à-dire les péchés. Si le baptême détruit le vieil homme, il détruit aussi le péché ; s'il revêt du Christ, il fait l'homme sans péché ; car Dieu est loin des pécheurs, et l'Apô-

tre le dit clairement : « Comme nous avons péché beaucoup par » un seul homme, aussi par un seul nous sommes justifiés. —Rom. 5, 19— S'ils ont été justifiés, ils sont aussi libérés du péché : car il ne peut y avoir dans le même homme la vie et la mort. Si donc le Christ est né en effet, les péchés sont aussi remis par le Saint-Esprit.

De là, il est évident que les enfants qui meurent après le baptême, arrivent incontestablement au ciel, en vertu de la mort de Jésus-Christ; car ils sont purifiés du péché. Et au fait, s'étant purifiés par le baptême, ils sont libres de tous les péchés, parce que comme enfants, ils n'ont aucune volonté libre, et par conséquent ils ne pèchent pas; c'est pour cela qu'ils seront sauvés indubitablement. Le baptême imprime un signe indélébile. Voilà pourquoi il est impossible de se faire de nouveau baptiser légalement, si l'on est déjà une fois baptisé, eût-on commis plus tard tous les péchés possibles; eût-on même abandonné la foi. Ceux qui veulent revenir à Dieu, reçoivent leur adoption perdue comme enfants de Dieu, par le sacrement de la Pénitence.

## ART. 17.

Nous croyons que le très-saint sacrement de l'Eucharistie, que dans l'énumération des sacrements ci-dessus nous avons indiqué comme le quatrième, est un sacrement que le Seigneur a institué dans cette nuit dans laquelle il s'est livré pour la vie du monde. Car il prit le pain, le bénit, en donna à ses Disciples et Apôtres en disant : « Prenez-en et mangez, c'est » mon corps. » Ensuite il prit le calice, le bénit et dit : « Buvez- » en tous, c'est mon sang qui sera versé pour vous en rémis- » sion des péchés. »

Nous croyons que, dans cette action sacrée, Notre Seigneur Jésus-Christ est présent, non pas en symbole, non pas en image (τυπικως, εικονικῶς), non pas comme une grâce surabondante, comme dans les autres sacrements;

non pas par une descente, ce que certains Pères ont dit du baptême; non point par une impanation, de sorte que la parole divine doive entrer dans le pain offert à l'Eucharistie, et entrer personnellement (σποσπιαώς,) comme les disciples de Luther le soutiennent très-absurdement et très-indignement; mais que Jésus-Christ y est présent véritablement et réellement, de manière que, dans la consécration du pain et du vin, le pain se change en vrai corps du Seigneur, qui est né à Bethléem de l'éternelle Vierge, a été baptisé au Jourdain, qui a souffert, qui a été enseveli, qui est ressuscité, qui est monté au ciel, qui maintenant est assis à la droite de Dieu le Père, et qui paraîtra de nouveau dans les nuées du ciel. Le vin se change en vrai sang du Seigneur, en ce sang qu'il a versé dans sa passion sur la croix, pour la vie du monde. Aussi croyons-nous qu'après la consécration du pain et du vin, il reste plus ni le pain ni le vain, mais le vrai corps et le vrai sang du Seigneur, sous les espèces du pain et du vin.

En outre, nous croyons que ce très-saint corps et sang du Seigneur est distribué et entre dans la bouche et dans le corps de ceux qui le reçoivent, soit qu'ils soient pieux et vertueux, soit qu'ils soient impies. Il communique aux pieux et à ceux qui le reçoivent dignement, la rémission des péchés et la vie éternelle; mais aux impies et à ceux qui le reçoivent indignement, il prépare le jugement et le tourment sans fin.

Après cela, nous croyons que pour le corps et le sang du Seigneur, bien qu'ils soient divisés et rompus, la division et la fracture se font au sacrement de l'autel, seulement dans les espèces du pain et du vin, sous lesquelles ils peuvent être vus et montrés; mais en eux-mêmes ils restent parfaitement entiers, et ne sont pas divisibles. C'est pourquoi l'Église universelle dit : « Il sera rompu et divisé en morceaux, encore qu'il ne soit pas divisible; il est toujours mangé, mais jamais consumé; il est divisé à ceux qui le reçoivent dignement, pour leur sanctification.

Nous croyons ensuite que dans chaque partie, même dans la

moindre, du pain et du vin consacrés, il ne se trouve aucune partie séparée du corps et du sang du Seigneur; mais que ce même corps de Jésus-Christ existe toujours tout entier et dans toutes les parties, et que le Christ Notre-Seigneur y est présent selon sa nature et son humanité, c'est-à-dire avec l'âme et la divinité, parfait comme Dieu et parfait comme homme.

Indépendamment de cela, quoiqu'en même temps se fassent plusieurs consécrations dans le monde entier, cependant il n'y a pas plusieurs corps du Christ, mais l'unique et le même Christ est présent véritablement et en réalité comme le même corps et le même sang dans toutes les églises des fidèles. Pourtant il ne s'ensuit pas que le corps du Seigneur, qui se trouve au ciel, descende sur les autels, mais que le pain préparé dans toutes les églises où il est offert et consacré, est changé, après la consécration, en l'unique et même corps qui se trouve au ciel.

En effet, le Christ a seulement un corps et non pas plusieurs en différents lieux; de là, ce sacrement est, d'après l'opinion générale, merveilleux, que l'on ne peut concevoir que par la foi, et non par le raisonnement de l'intelligence humaine; car les vaines et folles recherches dans les choses divines, sont en nous repréhensibles, relativement à ce sacrifice qui a été ordonné d'en haut.

Aussi croyons-nous encore que nous devons à ce corps et à ce sang du Seigneur, dans le sacrement de l'Eucharistie, un respect particulier et une adoration digne de la Divinité; car, comme nous sommes obligés de manifester une adoration à Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous le sommes aussi de le faire à son corps et à son sang.

De plus, nous croyons que ceci est le vrai sacrifice de la réconciliation, qui se fait pour tous les vivants craignant Dieu, pour les morts, et pour le salut de tous, comme il résulte des prières de ce sacrement que les Apôtres, par ordre du Seigneur, ont transmises à l'Église.

Nous croyons pareillement que ce sacrifice (sacrement) dans lequel se trouve le vrai corps du Seigneur immédiatement

après la consécration, jusqu'à son usage, comme aussi après son usage, lorsqu'il est conservé dans les vases sacrés pour le viatique des mourants. Nous croyons encore que le mot *changement* (transsubstantiation) ne montre pas le mode et la manière par laquelle le pain et le vin deviennent le corps et le sang du Seigneur; car personne ne peut le comprendre, excepté Dieu; et le désir de le comprendre serait seulement l'effet de la folie et de l'impiété; mais il démontre seulement que le pain et le vin, après la consécration, se sont changés au corps et au sang du Seigneur, non en image ni en symbole, non comme une surabondance de grâce, non comme une union ou une descente de la divinité du premier-né lui-même; non pas accidentellement, de manière qu'une qualité du pain et du vin soit changée en une qualité accidentelle du corps et du sang du Christ, par exemple, par un échange ou une commixtion; mais, comme il est dit ci-dessus, le pain devient véritablement et en réalité le vrai corps du Christ, et le vin le vrai sang du Christ.

Enfin, nous croyons que le sacrement de l'Eucharistie ne peut pas être administré par tout le monde, mais par un prêtre, lequel a reçu la consécration d'un pieux et légitime évêque, comme l'apprend l'église orientale.

Voilà en abrégé la doctrine de l'Église universelle sur le sacrement de l'Eucharistie. Voici la véritable confession et la plus ancienne tradition, si vous voulez être sauvés, si vous voulez rejeter la nouvelle et perverse doctrine de la fraude et de l'imposture: tradition que nous ne pouvons changer d'aucune manière; mais au contraire, nous sommes obligés de la conserver comme légitime en toute sa substance; car ceux qui la défigurent, sont anathématisés par l'Église du Christ.

#### ART. 18.

Nous croyons que les âmes des morts seront sauvées ou malheureuses selon leurs œuvres. Aussitôt qu'elles se seront

séparées de leurs corps, elles tomberont soit dans la joie, soit dans la tristesse et dans la misère. Du reste, elles ne sentiront ni une parfaite félicité, ni une complète infortune; car la parfaite félicité, ou la complète infortune sera atteinte par tout le monde après la résurrection générale, lorsque les âmes s'uniront aux corps, selon qu'elles auront vécu vertueusement ou criminellement.

Les âmes de ces hommes qui tombent dans un péché mortel, mais qui, en mourant, ne perdent pas l'espérance, et font pénitence jusqu'à leur séparation de la vie actuelle, bien qu'elles ne réussissent pas à faire de dignes fruits de pénitence (comme prières, larmes, *généflexions*, dans leurs veilles de prières, douleur intérieure, consoler les malheureux, véritable exercice de l'amour envers Dieu et envers le prochain, toutes choses que l'Église catholique, avec raison, a reconnues comme nécessaires et agréables à Dieu); les âmes de tels hommes vont dans l'enfer, et souffrent les peines pour leurs péchés commis; cependant *elles ne perdent pas l'espérance de l'adoucissement à leurs souffrances.*

Elles reçoivent un adoucissement par la grâce infinie, par la prière des prêtres, par de bonnes œuvres faites pour le bien des morts, et particulièrement par la force du sacrifice non sanglant que le prêtre offre souvent pour chaque chrétien en particulier, et que l'Église catholique et apostolique offre en général tous les jours pour tous.

#### QUELQUES QUESTIONS ET RÉPONSES.

*Première question.* Tous les chrétiens sont-ils obligés en général de lire la sainte Écriture?

*Réponse.* Nous savons que toute la sainte Écriture révélée de Dieu est utile et même nécessaire; qu'il est tout à fait impossible d'avoir sans elle la foi chrétienne. Cependant tous ne peuvent pas la lire, mais seulement ceux qui connaissent de quelle manière on doit sonder, étudier et comprendre la sainte

Écriture. De cette manière, il est permis à tout fidèle d'écouter la sainte Écriture, afin qu'il puisse croire dans son cœur la vérité, et la reconnaître pour son salut; mais il n'est pas permis à tout le monde de lire sans guide certaines parties de l'Écriture, surtout dans l'Ancien Testament. Permettre la lecture de la sainte Écriture sans distinction à ceux qui n'ont pas d'expérience, c'est la même chose que donner aux petits enfants un mets dur et indigeste.

*Deuxième question.* L'Écriture sainte est-elle compréhensible à tous ceux qui la lisent?

*Réponse.* Si la sainte Écriture était compréhensible à tous les Chrétiens, le Seigneur n'aurait pas donné l'ordre de l'expliquer à ceux qui veulent obtenir le salut éternel.

Saint Paul aurait enseigné inutilement que le pouvoir d'enseigner a été concédé par Dieu à l'Église, et saint Pierre n'aurait pas pu dire qu'il y a dans les épîtres de saint Paul beaucoup de choses qui sont difficiles à comprendre. Puisqu'il y a dans la sainte Écriture des pensées profondes et sublimes, l'homme a donc besoin d'une explication, d'un éclaircissement de Dieu, pour l'approfondir, la comprendre véritablement, et pouvoir connaître la vérité, laquelle est unie à toute l'Écriture et au Saint-Esprit, son divin auteur. Et encore que les fidèles connaissent la doctrine évangélique du Créateur, de l'Incarnation du Fils de Dieu, de sa passion, de sa résurrection et de son ascension, de sa naissance et de son jugement, pour laquelle doctrine beaucoup ont souffert la mort, il n'est pas cependant nécessaire à tous, ou si vous voulez mieux, il est impossible que tous les hommes puissent apprendre ce que le Saint-Esprit a révélé à ceux-là seulement qui se sont perfectionnés dans la sagesse et la sainteté.

*Troisième question.* Que devons-nous croire par rapport aux images et au culte des saints?

*Réponse.* Parce qu'il y a des saints que l'Église catholique reconnaît et présente comme tels, nous les vénérons comme

amis de Dieu, lesquels supplient Dieu pour nous dans tous nos besoins.

Le culte que nous rendons aux saints est de deux genres, l'un se rapporte à la Mère du Verbe divin, que nous vénérons comme serviteurs de Dieu, parce qu'elle est la Mère de Dieu; ainsi, quoiqu'elle soit réellement la servante de Dieu, elle est cependant Mère de Dieu; parce que, selon la chair, elle a donné le jour à une personne de la Trinité divine. De là, nous l'élevons en comparaison plus haut que les Anges et les saints, et nous lui apportons une plus grande vénération qu'il ne convient aux autres serviteurs de Dieu.

Le second genre de culte que l'on doit aux serviteurs de Dieu, se rapporte aux saints Anges, aux Apôtres, aux Prophètes, aux Martyrs, et en général à tous les saints.

En outre, nous vénérons l'arbre de la vénérable et vivifiante Croix, sur laquelle notre Rédempteur a souffert pour le salut du monde; nous vénérons l'image de la Croix vivifiante, la Crèche de Bethléem, par laquelle nous avons été délivrés de notre honte; nous vénérons le lieu de Golgotha, le tombeau vivifiant, et les autres lieux saints; ensuite nous vénérons le saint Évangile et les vases sacrés dans lesquels le sacrifice est offert. Nous rendons un culte aux saints par louange, par commémorations annuelles et les fêtes générales, par la construction des saints temples et par le saint Sacrifice. Aussi vénérons-nous les images de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la sainte Vierge, mère de Dieu, et de tous les saints; nous vénérons ces images et nous les baisons; ensuite les images des Anges, représentés avec les formes sous lesquelles ils se sont montrés à quelques patriarches et prophètes; nous figurons aussi le Saint-Esprit, comme il s'est fait voir en forme de colombe.

Si pour ce culte des saintes images quelques-uns nous font un reproche d'idolâtrie, nous le reconnaissons comme vain et comme absurde; car nous n'adorons personne autre qu'un Dieu unique dans la Trinité. Mais nous vénérons les saints dou-

blement : premièrement par rapport à Dieu, parce que nous les respectons comme serviteurs de Dieu ; secondement par rapport aux saints eux-mêmes, parce qu'ils sont les images vivantes de Dieu. En outre, lorsque nous rendons un culte aux saints comme serviteurs de Dieu, nous les vénérons relativement ; car le culte des saintes images se rapporte à l'original ; de sorte que celui qui vénère l'image, en vénère par elle l'original ; il est donc impossible de séparer la vénération de l'image du culte de celui qui est représenté par l'image, mais tous les deux sont unis, ainsi que l'acte de vénération fait à un ambassadeur de l'empereur, ne peut être séparé de celui qu'on fait à l'empereur lui-même.

Les passages que les adversaires veulent trouver dans l'Écriture, ne parlent pas en confirmation de leurs absurdités, comme ils le pensent ; mais ces passages s'accordent parfaitement avec notre opinion. Si nous lisons la sainte Écriture, nous devons faire attention au temps, aux personnes, aux exemples et aux causes. Si nous trouvons que l'unique et même Dieu dit dans un lieu : « Ne te fais point d'image sculptée, pour ne pas l'adorer et la servir, » que dans un autre lieu, il donne l'ordre de faire des chérubins ; et si nous voyons dans le temple les images sculptées des bœufs et des lions, nous ne devons pas considérer tout cela comme de l'idolâtrie, mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, comme étant approprié au temps et aux autres circonstances. Les paroles, « Ne te fais aucune image sculptée, » ne signifient, selon que nous l'entendons, rien autre chose que ceci : « N'adorez aucuns dieux étrangers et ne faites aucun acte idolâtrique. » Quant à l'Église, depuis le temps des Apôtres, nous trouvons pratiqué le culte des images en général, lequel s'est conservé constamment jusqu'à nous.

Nos adversaires citent les saints Pères, lorsque ceux-ci considèrent l'adoration des images comme une chose indécente ; mais ces saints hommes nous confirment, au contraire, dans notre doctrine, parce que dans leurs disputes, ils attaquent et blâment seulement ceux qui font aux images une adoration

divine, ou qui apportent dans les temples sacrés les images de leurs parents morts. Ils frappent d'anathèmes de tels adorateurs; mais ils ne blâment pas la vénération pour les saints et pour leurs images, ni pour la sainte Croix et tous les objets ci-dessus indiqués. Mais beaucoup de Pères et de conciles prouvent, qu'au temps des Apôtres il y avait déjà des images, et que les fidèles les vénéraient. En particulier le septième concile œcuménique a condamné l'opinion des hérétiques contraire à cette doctrine.

Comme ce saint concile montre d'une manière claire, comment nous devons vénérer les saintes images, en condamnant ceux qui leur rendent une adoration divine et ceux qui nomment idolâtres les fidèles qui vénèrent ces mêmes images, nous aussi, nous livrons à la damnation tous ceux qui font une adoration à un saint ou à un ange, à une image, à la croix ou aux vases sacrés, ou à l'Évangile, ou à un objet quelconque, au ciel, ou sur la terre, ou dans la mer; adoration que nous devons rendre seulement à Dieu dans la Trinité. Nous condamnons pareillement tous ceux qui appellent idolâtrie le culte des images, et qui, par conséquent, ne les vénèrent pas, et qui ne respectent pas la Croix et les saints, comme l'Église l'a commandé.

Nous vénérons les saints et les saintes images, comme nous l'avons expliqué, et nous les peignons pour l'ornement des églises, afin qu'ils servent de livres aux illettrés, qu'ils les encouragent à l'imitation des vertus de ces saints, pour que ceux-ci les appellent à eux, qu'ils leur viennent au secours dans leur amour encore imparfait, que ceux-là soient animés par ceux-ci à invoquer Dieu comme le gouverneur et père, et les saints comme ses serviteurs et nos aides et médiateurs auprès de lui.

Les hérétiques blâment même les prières que les fidèles adressent à Dieu, et nous ne savons pas pourquoi ils se raillent particulièrement de la prière des moines. Nous croyons, au contraire, que la prière est un entretien avec Dieu, une supplique pour obtenir une juste grâce, que nous espérons recevoir de

Dieu; c'est une élévation à Dieu, un pieux et fervent attrait vers Dieu, un désir intime de ce qui est en haut : c'est une médecine pour l'âme, une œuvre sainte qui plaît à Dieu, un signe de repentir et d'une forte espérance. On la fait soit dans l'esprit seulement, soit dans l'esprit et par la bouche en même temps. Dans la prière, nous considérons la bonté et la miséricorde de Dieu, nous reconnaissons notre indignité, nous exci- tons dans notre intérieur les sentiments de reconnaissance, nous promettons de nous convertir dans l'avenir à Dieu. La prière donne de la force à la foi et à l'espérance; elle enseigne la pa- tience, l'observation des commandements, et spécialement elle enseigne à obtenir la grâce céleste; la prière porte des fruits, dont le nombre est très-grand; on peut la faire à tous les temps, tenant le corps droit ou à genoux. L'utilité de la prière est si grande qu'elle est la nourriture et la vie de l'âme. Tout ce qu'on a dit jusqu'ici est fondé sur la sainte Ecriture, et ce- lui qui voudrait demander des preuves pour des vérités aussi incontestables, ressemblerait à un insensé, ou à un aveugle qui, en plein midi, douterait de la lumière du soleil.

Comme les hérétiques veulent également détruire tout ce que le Christ a ordonné, aussi ils attaquent la prière. Du reste, comme ils craignent de mettre au jour leur impiété, ils ne rejettent pas la prière en général, mais seulement celle des moines, à la seule fin d'exciter contre eux la haine des chré- tiens, pour les représenter comme inutiles, sans culture, igno- rants, comme des hommes à charge à la société civile. Ils le font expressément afin que personne ne veuille se faire in- struire par les moines dans les dogmes de la vénérable et or- thodoxe doctrine; parce que le démon est astucieux en faisant le mal, et habile à conduire aux œuvres de vanité. De sorte que lui et ses partisans, qui sont les hérétiques, se soucient peu de l'exercice des bonnes œuvres, tandis qu'au contraire ils sont attentifs à précipiter les autres dans la corruption, et ils exer- cent leur profession dans les lieux où le Seigneur ne tourne pas ses regards.

Enfin, qu'on nous accorde de pouvoir demander ce que pensent les hérétiques des prières des moines. S'ils pouvaient prouver que les moines, comme tels, ont en eux quelque chose d'incompatible avec ce qui convient à un fidèle et pieux chrétien, nous serions d'accord avec eux, et nous n'appellerions plus les moines du nom de moines, pas même de chrétiens. Mais, puisqu'au contraire les moines, avec une parfaite abnégation d'eux-mêmes, proclament par leur bouche la louange de Dieu, et révèlent constamment et dans tous les temps, autant qu'il est possible, la majesté de Dieu dans les prières et dans les psaumes; puisqu'ils chantent les paroles de la sainte Écriture, qu'ils lisent des hymnes ou qu'ils composent leurs prières particulières conformément à la sainte Écriture, alors ils accomplissent, selon notre opinion, l'œuvre des Apôtres et des Prophètes, ou pour mieux dire l'œuvre de Dieu. Si nous chantons les louanges de la *τριοδη* et du saint légendaire, nous ne faisons rien qui soit opposé à l'esprit chrétien; puisque tous ces livres contiennent une sainte et vraie doctrine, se composent d'hymnes ou recueillis dans la sainte Écriture, ou faits selon l'inspiration de l'Esprit saint; de telle sorte qu'on trouve des paroles diverses dans les psaumes et dans les hymnes, mais au fond nous chantons toujours ce que contient la sainte Écriture; seulement nous le chantons avec d'autres paroles. Que nos hymnes consistent dans les paroles de la sainte Écriture, cela résulte clairement de la circonstance que d'un verset de la sainte Écriture nous formons ce que nous appelons un *τροπαις*. Si nous récitons en outre des prières qui ont été composées par les anciens Pères, les hérétiques s'efforcent en vain de nous faire croire qu'elles contiennent des choses impies et scandaleuses; parce que si cela était, nous eussions élevé la voix contre eux, comme l'ont fait les hérétiques. S'ils critiquent la prière quotidienne et non interrompue, nous leur demanderons en quoi cette prière nuit à eux et à nous? En vain ils voudraient s'opposer à Jésus-Christ qui nous enseigne de veiller et de prier pour ne pas tomber dans la tentation. En

vain ils s'opposeraient à saint Paul dans l'épître à ceux de Thessalonique et en beaucoup d'autres passages de la sainte Écriture. Nous n'avons pas cru chose nécessaire, de nous adresser à l'autorité d'autres pieux docteurs de l'Église catholique, dont le nombre est si grand depuis le temps du Christ jusqu'à nos jours; parce qu'il suffit pour faire rougir les hérétiques de leur indiquer la puissante prière des Patriarches, des Apôtres et des Prophètes.

Comme les moines imitent les Apôtres, les Prophètes et les saints Pères, alors il est clair que leurs prières sont le fruit des dons de l'Esprit saint. Quant aux hérétiques qui vomissent des blasphèmes contre Dieu, et qui renversent tout l'ordre divin, la sainte Écriture nous montre suffisamment, et d'une manière très-douloureuse, que leurs inventions ne sont que malice et inventions du démon. L'objection que l'Église ne peut commander l'abstinence des viandes, sans exercer par le fait la violence et l'oppression, est également vaine. En attendant, l'Église a très-sagement procédé en cette affaire; elle s'est fortifiée par la mortification de la chair, par la prière et le jeûne. Les saints furent les modèles pour cette doctrine, par la pratique de laquelle fut humilié le démon, notre adversaire, avec toutes ses légions et toutes ses puissances. Et avec cette doctrine, enfin, l'on rend facile la voie de la piété. De cette manière on n'a pas besoin de puissance, et l'on n'en fait pas d'usage. Au contraire on prie, on avertit, on enseigne ce qui est contenu dans nos saints livres, et l'on procède par la puissance de l'esprit.

Constantinople, l'an 1723 après la naissance de Jésus-Christ, dans le mois de septembre.

*Jérémie*, par la grâce de Dieu, archevêque de Constantinople, de la Nouvelle Rome, patriarche œcuménique, soussigné de sa main propre, atteste et reconnaît que ceci est la doctrine orthodoxe de notre chrétienne, apostolique et catholique église orientale.

*Athanase*, par la grâce de Dieu, patriarche de la grande et

sainte ville d'Antioche, soussigné de sa main propre, atteste de même par le présent, confirme et reconnaît que ceci est la doctrine orthodoxe de notre, etc.

*Chrysanthe*, par la grâce de Dieu, patriarche de la sainte ville de Jérusalem, soussigné de sa propre main, atteste de même et reconnaît par le présent, que, etc.

*Kallinik*, d'Héraclée, soussigné, je m'accorde de cœur et de bouche avec les saints patriarches ci-dessus soussignés, et je reconnâtrai ceci jusqu'au dernier soupir.

*Antoine*, de Kisikea, je reconnais que ceci est la foi de l'Eglise catholique orientale.

*Pansius*, de Nicomédie, soussigné de ma propre main, reconnais que ceci est la foi de l'Eglise catholique orientale.

*Cérasime*, de Nicée, soussigné de ma propre main, reconnais que ceci est la doctrine de l'Eglise catholique orientale.

*Pacôme*, de Chalcedoine, soussigné de ma propre main, reconnais et atteste que ceci est la doctrine de l'Eglise catholique orientale.

*Ignace*, de Thessalonique, soussigné de ma propre main, reconnais et atteste que ceci est la doctrine de l'Eglise catholique orientale.

*Anthyme*, de Philippopolis, soussigné de sa main, reconnaît et atteste que ceci est la doctrine de l'Eglise orientale catholique.

*Kallinik*, de Varna, soussigné, reconnaît que telle est la doctrine de l'Eglise catholique orientale.

N<sup>o</sup> 6.EXTRAITS DES RELATIONS SYNODALES DES ANNÉES 1836,  
1837, 1838 ET 1839, AU SUJET DE L'INCORPORATION  
VIOLENTE DES RUTHÉNIENS-UNIS A L'ÉGLISE RUSSE.

## I.

*Relation de 1836.*

En 1836, deux couvents de ruthéniens-unis ont été incorporés à l'église russe dans les éparchies de Volhynie et de Polosk.

Dans trois éparchies, cinq églises romaines et quarante-huit grecques-unies furent converties en églises orthodoxes : c'est-à-dire treize dans l'éparchie de Polosk, sept dans celle de Minsk, et enfin vingt-huit dans celle de Mohilew.

Pour empêcher l'apostasie à d'autres communions, spécialement parmi les personnes du commun, le gouvernement a cru devoir renouveler la défense à tous les couvents catholiques romains de tenir à leur service des gens appartenant à l'église orthodoxe. Cette disposition s'étend à tout le clergé catholique.

Pour remédier au défaut d'ecclésiastiques dans quelques éparchies, on envoya de celles de Tschernigow, Orel et Kursk à l'éparchie de Polosk, dix prêtres avec un traitement annuel de 900 roubles. On envoya dans la même éparchie vingt séminaristes qui avaient fini leur cours de théologie, et qui avaient été conséquemment ordonnés prêtres. On y envoya également pour le service de l'église, quarante étudiants en théologie avec l'assurance qu'au bout de quatre ans, il leur serait permis de demander à retourner dans leur propre éparchie. Par ordre souverain du 12 novembre 1834, les ecclésiastiques ainsi envoyés reçurent : le prêtre 400 roubles, le diacre

200, et le clerc 100 par année. Outre cela, ils auront chacun, une fois payé, le premier 240 roubles, le second 120, le troisième 60. (Le rouble en papier monnaie a, comme nous l'avons vu, la valeur d'un franc.)

D'un autre côté, l'église russe a la consolation de voir l'orthodoxie faire les plus signalés progrès dans les provinces occidentales, là où le peuple et le clergé sont d'origine russe, mais qui avaient été conduits à l'apostasie par l'influence de la domination étrangère.

Ainsi sont retournés dans le sein de l'orthodoxie en 1836, dans les éparchies de Mohilew, Polosk et de Volhynie, en tout 46,777 unis; par conséquent, 2,300 de plus que l'année dernière où il y en avait eu 44,808.

Parmi les catholiques romains, 1,961 individus se sont unis à notre communion, savoir: dans l'éparchie de Volhynie 476, de Podolie 432, de Minsk 352, de Polosk 215, et enfin de Mohilew 138; en conséquence, 860 personnes de plus que l'année 1835.

## II.

### *Relation de 1837.*

L'ancien collège des Jésuites de Witepsk fut incorporé à l'église orthodoxe, pour être changé en un monastère de religieuses. Furent également évacués deux couvents unis de Mariakil et Malouschkaw; on doit encore évacuer en Podolie le couvent uni de Bar, et dans la province de Kiew, le couvent des Franciscains de Schornizy.

Dans la Lavre de Potschajew, considérée comme monument vénérable de l'orthodoxie russe, on fit beaucoup de réparations, et l'église fut pourvue de riches ornements et meubles précieux; de telle sorte que ce temple se trouve en très-bon état, et mérite d'être conservé.

Vingt-six églises unies furent incorporées à l'église orthodoxe; savoir: dans l'éparchie de Polosk 2, de Mohilew 5, de

Minsk 16, et de Volhynie 3. A Polosk, on convertit également l'église des Franciscains en église orthodoxe.

Dans les provinces occidentales, on détacha dix-sept églises paroissiales de l'union.

Dans le royaume de Pologne, le nombre des églises russes est très-restreint jusqu'à ce moment ; mais la position de l'orthodoxie s'y améliore d'année en année. Dans la métropole on convertit l'église des Piaristes en cathédrale orthodoxe, dans laquelle la majesté de notre culte, unie au chant du chœur, a causé l'admiration du public. Outre la cathédrale, on érigea dans Varsovie, trois autres églises, une dans le palais royal, une autre pour servir de paroisse, une troisième enfin pour l'hôpital. A Radom on érigea l'église paroissiale de Saint-Nicolas, une autre paroisse à Lublin ; dans la forteresse de Novageorgie, une église principale, et enfin, dans la citadelle d'Alexandrew, une autre église pour l'usage de la garnison.

Avec non moins de résultat s'est manifestée la force irrésistible de l'orthodoxie, par rapport à ceux des chrétiens qui n'admettent pas les dogmes de notre église universelle.

Dans les provinces occidentales où l'esprit de schisme (le synode parle ici de l'union à l'église catholique) s'opposait à l'orthodoxie, l'antique doctrine orientale s'est entièrement consolidée. (L'apostasie des ruthéniens n'avait cependant pas eu lieu à cette époque, mais on voit le progrès.)

L'orthodoxie s'accroît dans le royaume de Pologne. Le nombre des membres de notre église est de 7,200 âmes, et nous avons l'espérance certaine que ce nombre augmentera de jour en jour à raison des mariages mixtes qui se contractent journellement.

Parmi les *unis* qui s'éloignent moins que les autres de l'antique doctrine, se sont réunis à l'orthodoxie, dans l'éparchie de Mohilew 9,225, de Minsk 9,127, de Volhynie 1487, de Polosk 978, en tout 29,817 âmes.

Parmi les chrétiens de la confession romaine se sont réunis à l'église orientale dans le diocèse de Volhynie 482, de Mohi-

lew 364, de Podolie 282, de Minsk 220, et de Polosk 118; dans toutes les éparchies 1466 personnes.

La commission des écoles considérant le peu de ressources des écoles grecques unies, pensa donner aux étudiants qui, après avoir terminé leurs cours académiques, veulent se consacrer à l'enseignement dans les séminaires, leur traitement sur les fonds généraux des écoles. Cette disposition fut sanctionnée par ordre souverain, et ensuite mise à exécution.

L'école paroissiale de Boschinsky, qui dépend du gymnase de Minsk, a été incorporée à l'église orthodoxe. Dans cette école, les enfants des pauvres prêtres unis devaient recevoir l'instruction en vertu du testament d'un prêtre grec-uni, lequel avait assigné, pour cet objet, le revenu d'un capital de 3,000 roubles d'argent.

On trouve actuellement dans l'église grecque-unie, deux séminaires, dix écoles de district et autant d'écoles paroissiales, avec 70 maîtres et 1446 élèves. Tous ces établissements ont été visités par l'évêque de Lithuanie, qui les trouva dans le meilleur état, quant à la décence, à l'ordre et à la soumission. Le progrès dans les sciences était proportionné à celui fait dans la langue russe. Par rapport aux séminaires, l'évêque constate qu'on y écrit des dissertations, où les élèves défendent publiquement les dogmes de l'église orientale. Quelques-uns de ces travaux ont été présentés à l'autorité ecclésiastique suprême.

On a octroyé les fonds nécessaires pour convertir en église orthodoxe l'église des Franciscains de l'éparchie de Minsk.

On a assigné 28,811 roubles pour convertir la maison du couvent grec-uni de Bélostod en une école pour le clergé orthodoxe.

Pour le compte de la commission des écoles, on a converti l'église catholique de Kremez, adjointe au séminaire de ce nom, en une église paroissiale orthodoxe.

Afin de pouvoir des meubles sacrés nécessaires vingt-six

églises grecques-unies qui ont admis l'orthodoxie, la commission des écoles a assigné 10,983 roubles, auxquels le trésor public en a joint 4,600. Neuf de ces églises reçurent gratuitement de l'imprimerie synodale des livres liturgiques nécessaires, pour une valeur de 1,682 roubles.

Outre cela, vingt ecclésiastiques unis de l'éparchie de Mohilew et de Minsk, reçurent une somme de 4,700 roubles.

Pour frais de voyages, la commission ecclésiastique fit payer à cent dix personnes du clergé qui avaient été transportées dans les provinces occidentales, la somme de 48,634 roubles.

Plus récemment le trésor a fait payer à cinq personnes des mêmes provinces la somme de 1,600 roubles, tandis que la commission ecclésiastique a payé à vingt-quatre personnes du clergé, et à soixante-dix autres individus, la somme de 22,500 roubles.

Eu égard à l'étroite connexion des affaires de la commission pour les écoles grecques-unies, avec les affaires de la commission pour les écoles ecclésiastiques orthodoxes, on a ordonné ce qui suit, en date du 1<sup>er</sup> janvier 1837 : Pour simplifier la marche des affaires, le procureur suprême (du synode) doit prendre la direction de celles qui regardent l'église grecque-unie, lesquelles ont dépendu jusqu'à présent du ministère de l'intérieur. En conséquence on a institué près du procureur suprême une section spéciale pour les affaires de la communion grecque-unie. Les affaires de 1837 à 1839, au nombre de 900 furent donc prises du département des confessions étrangères au ministère de l'intérieur. Dans la section du culte grec-uni de 638 affaires, huit seulement demeurent pendantes.

*Statistique de l'Église grecque-unie.*

Cette église se compose de deux éparchies avec deux évê-

ques et trois vicaires, deux consistoires et soixante-quatre doyennés.

*Clergé.* — Moines 272. Religieuses 57; en tout 329. Prêtres séculiers 1128, Vicaires 486. Ecclésiastiques sans emploi 128, Clercs inférieurs 1694; en tout 3,438.

Il existe 12 couvents de moines, et 9 monastères de religieuses. Dans chaque couvent se trouve une école avec 8 maîtres et 252 écoliers. Chez les religieuses il y a 6 écoles avec 108 jeunes filles.

Deux couvents ont été supprimés, *parce qu'il n'y avait pas d'unis dans leur voisinage*. Les maisons avec 159 serfs furent remises à l'église orthodoxe; et le numéraire consistant en 40,016 roubles d'argent fut uni au capital appartenant au clergé grec-uni.

Le nombre des églises montait en tout à 2,290, parmi lesquelles 2 cathédrales, 7 collégiales et 1214 paroisses, 10 fondées, 113 annexes, et 954 chapelles.

Près des églises se trouvent 144 maisons pour les pauvres avec 407 personnes reçues dans ces maisons. On a incorporé à l'église orthodoxe 14 églises paroissiales et 20 chapelles. Une église a été incendiée.

Le troupeau se compose de 1,545,009 âmes parmi lesquelles 23,065 appartiennent aux couvents.

Dans l'année 1836 il naquit 86,345 personnes et 70,766 moururent. On a célébré 15,434 mariages.

Les couvents de moines possèdent 20,006 esclaves, et les monastères de religieuses 2,534.

Les rentes provenant des immeubles et des capitaux rapportaient 49,136 roubles d'argent aux moines et 9,475 aux religieuses.

Les biens du clergé séculier sont fournis de 23,487 esclaves, et donnent une rente annuelle de 97,183 roubles d'argent.

## III.

*Relation de 1838.*

Trois couvents catholiques furent réunis à l'église orthodoxe.

Dans les éparchies occidentales on a converti 9 églises hétérodoxes (catholiques) en orthodoxes.

L'église orthodoxe en Russie continue à recevoir dans son sein des personnes des autres communions. Parmi les grecs-unis, 6,676 personnes ont embrassé la foi orthodoxe; et parmi les catholiques romains 1,553, parmi lesquels 21 à Pétersbourg et 25 à Moscou.

L'évêque de Lithuanie a reçu l'ordre de S. Wladimir de seconde classe, et les évêques Basile et Antoine celui de Sainte-Anne avec un ornement épiscopal complet. Outre cela, on distribua au clergé une décoration de S. Wladimir de troisième classe et deux de Sainte-Anne pareillement de troisième classe, trois autres croix, trois bonnets et cinq chappes.

## IV.

*Relation de 1839.*

Le collège ecclésiastique de la Russie-Blanche fut, par ordre souverain, égalé, par rapport à la hiérarchie, à une commission synodale, sous la présidence du nouvel archevêque Joseph avec trois membres du clergé séculier.

Depuis l'incorporation des grecs-unis, l'église nationale possède 49 éparchies, parmi lesquelles 4 de première classe, 16 de seconde et 21 de troisième. Les deux éparchies réunies à celle de la Grusie n'appartiennent pas aux classes.

Le siège épiscopal de Polosk a été transféré à Witepsk; à Polosk est demeuré l'évêché pour la Russie-Blanche.

L'archimandrite Michel, du couvent de Bitensk, a été promu à la dignité épiscopale de Pinsk. Sa consécration a eu lieu

le 8 septembre par le moyen de l'archevêque de Lithuanie.

Quelques couvents réunis demandent une considération particulière à cause de leur antiquité.

Le couvent de Grodno est du xve siècle; deux couvents de Wilna sont du xvie. Ces couvents furent le boulevard de l'orthodoxie avant d'être soumis à l'influence des hétérodoxes (catholiques).

Les rapports des prélats qui ont visité les éparchies, rendent témoignage du zèle du troupeau et du bon état dans lequel se trouve l'église, à l'exception de peu d'endroits où l'influence des sectes est encore puissante, et de certains autres où les églises, eu égard à leur grand éloignement, ne peuvent pas être fréquentées des paroissiens, et enfin des lieux où les intrigues du clergé latin causent du dommage. On pourvoira au premier inconvénient par l'instruction des sectaires, au second par l'instruction des enfants dans les écoles paroissiales, au troisième, par des *mesures énergiques de la part du gouvernement contre le prosélytisme.*

Le saint synode, préoccupé de la nécessité de préserver le peuple des éparchies occidentales de l'influence des hétérodoxes (catholiques), a réglé, *par ordre souverain*, que les curés devraient faire dans ces éparchies des sermons en langue intelligible vulgaire, et qu'ils enseigneraient le catéchisme.

La malheureuse scission opérée autrefois dans l'église russe est déjà oubliée, et l'exemple de l'unité renouvelée commence déjà à opérer sur ceux des unis qui avaient embrassé autrefois les usages romains, parmi lesquels un grand nombre reviennent à l'orthodoxie.

Le nombre des personnes de la confession romaine qui sont retournées à l'unité universelle monte à 2,120 individus.

L'ancien clergé uni a été mis sur le même pied que le clergé orthodoxe pour les droits et les devoirs.

On a ordonné de suspendre les enquêtes sur l'apostasie et sur les changements entre l'antique église orthodoxe et la nouvelle réunion de l'église grecque.

Les anciens maîtres d'école unis ont été mis dans des conditions égales à celles des maîtres orthodoxes.

Conjointement à l'érection d'un siège épiscopal à Varsovie, on a ordonné d'y établir un institut d'instruction ecclésiastique, dont la nécessité était reconnue par le clergé orthodoxe de cette métropole. L'utilité de cette institution est grande, puisqu'elle forme un séminaire de véritable éducation russe, fondé sur les principes de l'orthodoxie, de sorte que les employés russes ne sont plus contraints de confier leurs enfants aux maîtres des autres confessions.

On a défendu l'usage de la langue polonaise au séminaire de Volhynie.

En 1838 le clergé réuni possédait 2 séminaires, 10 écoles de district et 11 paroissiales avec 73 maîtres et 1192 élèves.

Le cours des études dans ces écoles était semblable à celui du cercle de Moscou; aujourd'hui il répond au cours du cercle de Pétersbourg et de Kiew, afin de faciliter aux élèves la continuation de leurs études dans les séminaires de Mophilew, Minsk et Volhynie.

Le séminaire de la Russie-Blanche a été réuni aux écoles de l'éparchie de Polosk.

L'archevêque de Lithuanie a visité le séminaire de Schirowizy; il témoigne des progrès des élèves dans les sciences, dans la morale, et dans l'orthodoxie russe.

Les restaurations, nécessaires aux églises de Wischenez dans l'éparchie de Volhynie ont été faites en partie avec les rentes des couvents supprimés.

Les églises orthodoxes de Lublin, de Radomil et de Dragoschin, en Pologne, ont été construites aux frais du trésor public de ce royaume.

On trouva attachés aux couvents d'hommes 23,848 serfs et aux monastères de religieuses 2,437.

La propriété des autorités diocésaines et des écoles comme aussi celle de l'ancien clergé uni s'élève à 24,183 serfs.

Quelques propriétaires appartenant à d'autres communions

dans les provinces occidentales ont eu l'honneur d'être considérés du souverain, en raison de leur zèle à construire des églises orthodoxes. Les chefs de la noblesse de Novogradek reçurent l'un, l'ordre de Sainte-Anne, et l'autre, celui de Saint-Stanislas. A la noblesse du gouvernement de Grodno, à deux nobles de Minsk, ainsi qu'à un marchand de première classe, le souverain a témoigné sa satisfaction.

On accorda 14 médailles d'or et 10 d'argent à divers vieillards de l'ancienne église unie, avec faculté de les porter comme décorations.

Dans la Lavre de Potschagew on a fait 667 copies imprimées de l'image miraculeuse de la sainte Vierge.

La chancellerie du procureur suprême est maintenant composée de trois sections, ayant réuni en une seule les deux sections séparées pour l'église orthodoxe et l'église unie.

Il est digne de remarque que l'année dernière a été féconde en grandes et extraordinaires solennités. Car dans les provinces occidentales, l'église célébrait avec la joie d'une tendre mère, le retour de ses enfants dans son sein. Dans le centre de l'empire eurent également lieu d'aussi touchantes cérémonies. — Sur le glorieux champ de Borodino<sup>1</sup>, en présence d'une innombrable armée, fut consacré le monument que V. M. a fait élever en mémoire des malheureux enfants de la Sainte-Russie, morts en défendant la patrie contre l'invasion de l'ennemi. Dans l'antique métropole, V. M. a posé aussi la

<sup>1</sup> Ceci est une autre jonglerie politique des Russes, qui mettent au nombre de leurs victoires une bataille suivie de la retraite de l'armée russe, et de la prise de la capitale. Ils donnent le nom de *Borodino* à la célèbre victoire française de la *Moskova*. Le général Protasow parle ici de la pompeuse fête nationale célébrée à l'occasion du monument du général Bagration, mort sur le champ de bataille, devenu célèbre par une des plus glorieuses victoires de l'armée française. Dans la fête dont nous parlons, l'empereur Nicolas fit simuler cette grande action. Il eut la petitesse d'en dénaturer le dénouement, en faisant faire une retraite de trois lieues, au corps figurant la colonne française, au moment où elle s'élança sur les batteries russes, avec un courage et un succès de héros.

première pierre d'un temple à ériger au nom du Rédempteur, en souvenir de la délivrance dans des temps malheureux (1812). L'église a élevé vers Dieu ses prières, et le Très-Haut recevra avec bonté ce sacrifice de gratitude du peuple russe! — De semblables *spectacles* religieux réunissent les fidèles dans un sentiment d'unanimité, et leur font connaître la nécessité de la bénédiction de Dieu pour toute heureuse entreprise.

Enfin, il est bon de répéter, pour avoir une idée parfaite de ce qui s'est fait, que, dans le courant de cette année, a été accomplie l'action la plus grandiose de V. M. L'antique orthodoxie chrétienne, on peut dire par œuvre miraculeuse du Très-Haut, a éclairé toute la partie occidentale de la patrie. Deux éparchies avec 32 couvents et 1200 paroisses avec plus de 2,000 églises et un clergé de plus de 4,000 individus, accompagné d'un grand et nombreux troupeau, forment l'acquisition faite par l'église russe, laquelle, en y comprenant les convertis des autres communions chrétiennes, a augmenté de 2,200,000 âmes.

L'église orthodoxe pendant qu'elle se consolide dans notre empire russe, dont la grandeur et la force reposent sur sa religion, recoit avec reconnaissance et gratitude les dons de Dieu répandus si miraculeusement sur elle; elle attend avec une ferme confiance de nouveaux progrès dans l'antique piété de notre patrie, et elle en a pour garantie la sainte foi de nos pères dans Votre Majesté.



N<sup>o</sup> 7. TABLEAU STATISTIQUE  
DE LA POPULATION DE LA RUSSIE,

D'après les données de M. de Kœppen, académicien et employé au ministère des domaines. (Supplément du journal de St.-Petersbourg du 19 mai 1840.)

GOUVERNEMENTS.	Milles géogr. carrés.	Hommes.	TOTAL de la population en 1838.
a. Provinces septentrion.	24,446	581,024	1,216,700
1. Arkanghel. . . . .	15,212	109,332	230,000
2. Olonetz. . . . .	2,354	112,567	239,200
3. Vologda. . . . .	6,880	359,125	747,500
b. Grande Russie. . . . .	14,883	8,524,755	17,562,600
4. Saint-Petersbourg <sup>1</sup> .	710	258,143	585,200
5. Novogorod. . . . .	2,070	403,511	825,400
6. Pskow. . . . .	1,045	342,211	705,300
7. Smolensk. . . . .	954	517,347	1,064,200
8. Moscou. . . . .	550	616,518	1,249,700
9. Tver. . . . .	1,122	617,949	1,297,900
10. Yaroslaff. . . . .	807	429,127	916,500
11. Kostroma. . . . .	1,438	456,543	958,700
12. Nijny-Novogorod. . . . .	878	509,735	1,071,100
13. Vladimir. . . . .	831	530,821	1,133,200
14. Riazan. . . . .	707	615,788	1,241,700
15. Tamboff. . . . .	1,152	779,835	1,591,700
16. Toula. . . . .	529	552,246	1,113,600
17. Kalouga. . . . .	541	455,555	914,900
18. Orel. . . . .	755	670,206	1,366,300
19. Kursk. . . . .	794	769,220	1,527,300
c. Prov. de la mer Baltiq. . . . .	1,616	736,598	1,525,300
20. Esthonie. . . . .	315	135,545	282,200
21. Livonie. . . . .	826	355,189	740,100
22. Courlande. . . . .	475	245,864	503,000
d. Russie blanche. . . . .	3,585	1,315,703	2,599,100
23. Vitepsk. . . . .	778	375,065	717,700
24. Mohileff. . . . .	824	423,248	846,600

<sup>1</sup> Les chiffres de la population de Pétersbourg et de Moscou ne comprennent que le nombre des personnes légalement domiciliées dans ces villes, sans compter celles qui y séjournent. — D'après les registres de la police du 1838, on comptait à Saint-Petersbourg 469,720 habitants, dont 53,885 seulement étaient légalement domiciliés dans la ville et sa banlieue, Cronstad y compris. — Il en est de même pour Moscou : la population mâle des personnes légalement domiciliées dans la ville et sa banlieue offre le chiffre de 121,127, tandis que celui de la population entière se monte à 384,562 âmes.

GOUVERNEMENTS.	Milles géogr. carrés.	Hommes.	TOTAL de la population en 1838.
25. Minsk. . . . .	1,983	517,390	1,034,800
e. Prov. Lithuaniennes. . . . .	1,893	1,151,286	2,358,500
26. Vilna. . . . .	1,161	632,543	1,315,800
27. Grodno. . . . .	570	395,837	791,700
28. Prov. de Bélostok. . . . .	162	122,906	251,000
f. Petite Russie. . . . .	9,697	5,361,771	10,725,200
29. Volhynie. . . . .	1,073	705,712	1,314,100
30. Podolie. . . . .	576	753,202	1,548,200
31. Kieff. . . . .	798	733,118	1,459,800
32. Tschernigoff. . . . .	898	646,968	1,300,000
33. Poltava. . . . .	1,062	809,309	1,621,600
34. Kharkoff. . . . .	1,386	659,132	1,334,900
35. Voronége. . . . .	1,354	734,180	1,507,200
36. Pays des Cos. du Don	2,550	320,150	640,300
g. Nouvelle Russie ( avec les villes de Taganrog, de Marioupol, Rostoff, Nakhitchevan, et Azoff). . . . .	5,119	1,434,111	2,797,000
37. Catherinoslaff. . . . .	1,186	396,230	791,000
38. Kerson avec la ville d'Odessa. . . . .	1,099	392,379	765,800
39. Tauride avec la ville de Kertsch. . . . .	2,040	265,349	520,200
40. Prov. de Bessarabie.	794	380,153	720,000
h. Prov. situées sur les rives du Volga et de la mer Caspienne. . . . .	11,024	2,821,196	5,709,600
41. Casan. . . . .	1,104	583,409	1,220,800
42. Penza. . . . .	674	485,621	988,400
43. Simbirsk. . . . .	1,141	589,956	1,199,000
44. Saratoff. . . . .	3,473	774,723	1,564,400
45. Astrakhan. . . . .	2,829	143,500	258,500
46. Prov. Caucasiennes, Pays des Cosaques de la mer Noire. . . . .	1,803	243,987	112,800
i. Prov. qui s'étendent le long des côtes de la chaîne de l'Oural. . . . .	11,753	2,293,573	4,771,800
47. Orembourg. . . . .	6,535	865,374	1,771,400
48. Perm. . . . .	2,721	707,726	1,488,800
49. Viatka. . . . .	2,497	720,473	1,511,600
a, b, c, d, e, f, g, h, i. Total.	84,016	24,220,017	49,265,800

Les paysans domiciliés dans les colonies militaires, déduction faite, comme de raison, des soldats en activité de service qui y sont stationnés, forment une population de 691,512 individus. Le nombre des Israélites s'élève, dans tout l'empire, à 1,064,000. Parmi les peuples nomades, errant dans les steppes du gouvernement d'Astrakan et des rives de la mer Caspienne, les Kalmouks (97,838) et les Kirgises (76,000 individus) sont les plus considérables.

GOUVERNEMENTS.	Milles géogr. carrés.	Hommes.	TOTAL de la population en 1838.
Sibérie. . . . .	250,818 *	1,268,351	2,650,300
50. Tobolsk. . . . .		324,260	684,900
51. Tomsk. . . . .		219,449	478,400
Prov. Omsk. . . . .	88,818 *	276,333	599,300

La province d'Omsk a été supprimée en 1838, une partie des territoires qui la formaient autrefois ayant été réunis au gouvernement de Tobolsk et le reste à celui de Tomsk. Nous n'avons pu cependant en rayer le nom de notre tableau, la population de cette ancienne province n'étant pas encore comprise dans les chiffres des deux gouvernements, auxquels elle vient d'être incorporée.

52. Irkoutsk. . . . .	162,000 †	345,466	507,300
Yakoutsk. . . . .			162,400
Kamtschatka. . . . .			4,500
Distr. d'Okhotsk. . . . .			7,700
Yénisséïsk. . . . .			205,800
TOTAL pour la Russie d'Europe et de la Sibérie. . . . .	334,834	25,488,368	51,916,100

Sans compter les soldats et les marins en activité de service

† D'après la statistique de Bulgarin.

dans l'armée et dans la flotte avec leurs familles, ce qui forme encore un total de plus de 1,300,000 individus.

PROVINCES Trans-Caucasiennes, 1836.	Verstes c. en m. c. 1 Verste carré = 0,026.727 m. c.		Feux.	Hommes.
1. Géorgie, en y comprenant l'Ossétie. . . . .	49,100	1,015	63,801	225,395
2. Pachalik d'Akhaltzykh c'est-à-dire les 5 districts dans lesquels le recensement de la population avait déjà été exécuté. . . . .				
3. Imérétie. . . . .			6,575	17,463
4. Provinces musulmanes Schirvan, Karabagh, Talyshyne et Schékine. . . . .	44,725	924	21,787	81,014
5. Daghestan. . . . .	18,180	376	71,565	202,951
6. Arménie. . . . .	17,640	376	33,571	115,521
7. Gouriel. . . . .	2,500	52	30,194	84,553
8. Mingrèlie, Abkhasie. . . . .	31,420	649	31,067	213,700
Total. . . . .	163,565	3,381	227,475	971,664

Désormais la Trans-Caucasie formera un sous-gouvernement sous le nom de gouvernement Grusio-Imérétie et se composera de 11 cercles : Tiflis, Gori, Talaw, Sakatalu, Kutias, Elisabethpol, Alexandropol, Eriwan, Nakhichthevan, Akhalsyke et Osourgetou.

<sup>1</sup> Au lieu de 971,664 hommes, le journal de Saint-Pétersbourg offre un total de 1,018,344 ; nous supposons qu'une faute d'impression s'est glissée dans un des chiffres à additionner. Le total de la population doit donc être évalué à deux millions d'âmes pour le moins.

	M. c. géog.	Habitants.
Grand-duché de Finlande. . . . .	6,406	1,397,145 <sup>1</sup>
Gouvernement de Nyland. . . . .		148,677
» Abo-Biëneborg. . . . .		251,752
» Tawasthehus. . . . .		131,474
» Wyborg. . . . .		242,455
» Kuopio. . . . .		130,888
» Saint-Michel. . . . .		159,078
» Wasa. . . . .		205,245
» Uleaborg. . . . .		127,576
Le royaume de Pologne. . . . .	2,267	4,298,962
Dans les colonies sur les côtes Nord- Ouest de l'Amérique l'on comptait d'après les derniers recensements. . . . .	17,500 <sup>2</sup>	61,053 <sup>3</sup>
La Russie avec la Sibérie. . . . .	334,834	51,916,100
Trans-Caucasie. . . . .	3,381	2,000,000
<b>Total. . . . .</b>	<b>364,388</b>	<b>59,673,260</b>

TABLEAU DE LA POPULATION DE LA RUSSIE EN 1836,  
d'après les renseignements du ministre des finances.

	POPULATION.		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Clergé. Église grecq.-russe	254,057	249,748	
» réunie. . . . .	7,823	7,518	
» catholique. . . . .	2,497		
» arménienne. . . . .	474	343	
» luthérienne. . . . .	1,003	935	
» réformée. . . . .	51	37	
» mahometane . . . . .	7,850	5,891	
Culte de Lama. . . . .	150		
<b>Total. . . . .</b>	<b>273,905</b>	<b>264,472</b>	<b>538,377</b>

<sup>1</sup> 1,364,107 de confession luthérienne, 36,038 de confession grecque.  
— Au commencement de 1841 : 1,430,000 âmes, dont 1,392,616 de confession luthérienne, 36,698 de confession grecque.

<sup>2</sup> D'après la statistique de Bulgarin.

<sup>3</sup> Nombre des chrétiens de confession grecque, 10,313.

	POPULATION.		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Noblesse héréditaire. . .	284,731	253,429	538,160
» personnelle. . .	54,468	51,123	105,591
» enfants d'officiers	24,454	23,150	47,604
Individus tenant par leurs rapports au service militaire, tels sont les colons militaires, les cosaques du Don, des côtes de la mer Noire, d'Oural, en Caucasia et en Sibérie, les corps irréguliers des Baskirs et des Calmouks. . . . .	950,698	981,467	1,932,165
Employés aux chancelleries. . . . .	24,666	17,194	41,860
Personnes qualifiées. . .	73,675	64,981	138,656
Militaires en retraite. . .	88,706	155,268	243,974
Etrangers. . . . .	22,114	15,215	37,329
Habitants des villes : citoyens honoraires. . .	193	144	337
Marchands de 1 <sup>re</sup> classe.			
» de 2 <sup>e</sup> classe.	128,854	118,520	247,374
» de 3 <sup>e</sup> classe.			
» de 4 <sup>e</sup> cl. (manants, membres d'un corps et paysans). . .	1,301,947	1,399,875	2,701,822
Bourgeois des gouvernem. de l'occid. . . . .	7,525	6,966	14,491
Habitants des villes en Bessarabie. . . . .	58,508	56,176	114,684
Habit. des villag. (paysans)	23,587,067	21,824,986	45,412,053
Dans les provinces caucas.	689,157	689,159	1,378,316
» le roy. de Pologne. .	2,077,311	2,110,911	4,188,222
» la grand-princip. de Finlande. . . . .	663,658	708,464	1,372,122
Colonies de la comp. russe américaine. . . . .	30,761	30,292	61,053
Total. . . . .	30,342,398	28,771,792	59,114,190

(1) Ce chiffre ne comprend cependant ni les militaires subalternes des troupes régulières, ni les peuples montagnards, Kirgises, et de façon que le total pourrait bien s'évaluer à 62 millions.

REMARQUE. L'an 1838, on enregistra pour la population de confession grecque de l'empire 2,068,539 naissances (1,063,040 garçons, 1,005,499 filles) et 1,474,281 cas de décès (742,489 hommes, 731,792 femmes); surplus : 594,258. — L'an 1839 le nombre des naissances dans toutes les communes réformées-luthériennes monta à 74,083, (38,050 enfants mâles) celui des décès à 50,987, excédant : 23,186; le nombre des naissances dans toutes les communes catholiques à 111,827 enfants (58,116 enfants mâles), celui des décès à 69,900, — surplus 41,927.

*Finances.*

Revenus de l'État 354,268,000 roubl. en pap. ou 109,189,312 th. de Prusse.

*Dettes publiques.*

Il résulte, du rapport du ministre des finances M. le Comte Cancrine dans la séance du conseil des établissements de crédit public au 3 juin 1841, que le 1<sup>er</sup> janvier 1841 la dette publique était fixée comme suit :

*Dettes à termes.*

74,827,000 florins de Hollande, dette hollandaise étrangère,  
42,351,819 roubles en argent, dette intérieure.

*Dettes produisant intérêt.*

72,726,127 roubles 82 kop., 6 p. c., en argent,  
103,901,220 roubles, 5 p. c. en argent.  
Total au 1<sup>er</sup> janvier 1841, en argent : 218,979,164 roubles  
24 kopecks.

D'après le rapport de M. le ministre des finances du 11 août 1842 la dette consistait au 1<sup>er</sup> janvier 1842 en :

281,228,760 roubles 90 kop. en argent,  
595,776,310 roubles monnaie de papier en circulation.

*Forces de terre 1835.*

500,000 hommes d'infanterie.  
 86,800 » de cavalerie,  
 40,000 » cosaques.  
 80,000 » dans le corps d'armée caucasien,  
 1,000 pièces d'artillerie.

*Marine.*

50 vaisseaux de ligne,  
 25 frégates,  
 8 vaisseaux de guerre à vapeur,  
 128 bricks, corvettes, etc.  
 500 chaloupes canonnières.



TABLEAU STATISTIQUE DES ÉGLISES EN 1836.

N° 8.

414

L'ÉGLISE SCHISMATIQUE RUSSE.

	ÉGLISES PRINCIPALES.				ÉGLISES PAROISSIALES.	ÉGLISES DES AUTRES CATÉGORIES.							TOTAL.	
	Cathédrales.	Avec paroisses.	Sans paroisses.	TOTAL.		Dans les monastères de Femmes.	A la cour.	Dans les domaines impériaux.	Chapelles domestiques.	DES SECTAIRES CONVERTIS.		Chapelles et oratoires. Dans les cimetières.		
										Non dotées.	Paroisses incorporées.			
Dépendantes du bureau synodal de Moscou.	»	»	2	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	
EPARCHIES.														
Kief. . . . .	1	12	»	13	1,279	7	»	1	1	»	»	1	»	1,289
Novogorod. . . . .	1	10	2	13	609	9	»	16	»	86	9	6	»	729
Moscou. . . . .	1	13	»	14	1,128	42	»	27	»	84	14	»	»	1,292
Saint-Petersbourg.	1	16	»	17	232	1	4	51	35	2	20	7	»	352
Kasan. . . . .	1	15	1	17	386	13	»	2	4	»	7	3	»	415
Astrakan. . . . .	1	3	»	4	44	6	»	3	»	»	»	»	4	53
Tobolsk. . . . .	1	4	»	5	191	47	»	1	2	»	1	5	»	247
Yaroslaff. . . . .	1	8	3	12	804	25	»	4	17	»	»	6	»	856
Pskow. . . . .	1	7	1	9	343	55	»	»	20	»	34	11	»	464
Riasan. . . . .	1	10	2	13	791	6	»	»	2	»	»	6	»	805
Tver. . . . .	1	11	1	13	862	4	»	»	6	2	55	17	»	946

	NON ÉTABLIES.													
Kerson. . . . .	1	15	6	22	663	»	»	1	7	2	14	1	687	
Katherinoslaff. . . . .	1	2	4	7	343	»	»	1	2	»	21	»	367	
Mohileff. . . . .	1	13	»	14	958	11	»	1	3	6	14	»	993	
Tschernigoff. . . . .	1	6	»	7	261	2	»	2	»	»	115	11	391	
Minsk. . . . .	1	11	»	12	1,446	2	»	»	»	»	»	2	1,450	
Podolie. . . . .	1	4	»	5	213	1	»	»	»	»	7	2	241	
Olonetz. . . . .	1	4	»	5	359	1	»	1	2	»	»	5	368	
Novotscherkask. . . . .	1	9	»	10	469	31	»	»	»	»	»	8	208	
Irkoutsk. . . . .	1	11	1	13	599	1	»	3	1	1	1	6	612	
Kalouga. . . . .	1	10	1	12	569	3	»	1	8	»	3	33	617	
Smolensk. . . . .	1	16	2	19	734	4	»	3	5	4	»	5	755	
Nijny-Novogorod.	1	16	2	19	834	3	»	2	6	1	»	7	853	
Keersk. . . . .	1	7	4	12	1,027	8	»	»	6	»	2	»	1,043	
Vladimir. . . . .	1	11	1	13	672	7	»	»	3	»	»	14	696	
Polotsk. . . . .	1	11	»	12	144	»	»	1	3	»	32	»	180	
Toula. . . . .	1	9	»	10	823	2	»	»	5	1	»	»	831	
Viatka. . . . .	1	19	»	20	321	2	»	3	3	»	»	»	329	
Kostroma. . . . .	1	12	»	13	812	5	»	2	»	»	26	5	850	
Arkhangel. . . . .	4	7	»	8	188	2	»	»	»	»	25	»	215	
Voronège. . . . .	1	10	1	12	589	1	»	1	6	»	»	5	602	
Tamboff. . . . .	1	10	»	11	781	2	»	2	»	»	»	»	785	
Orel. . . . .	1	10	1	12	800	5	»	4	1	»	»	19	829	
Poltava. . . . .	1	15	»	16	916	4	»	4	8	»	11	27	1,000	
Perm. . . . .	2	14	1	17	413	4	»	3	»	26	»	27	473	
Tomsk. . . . .	1	5	»	6	161	18	»	»	»	»	»	7	186	
Saratoff. . . . .	1	11	»	12	523	10	»	2	1	2	34	23	595	
Penza. . . . .	1	11	»	12	555	18	»	1	2	»	32	31	639	
Kharkoff. . . . .	1	17	»	18	586	1	»	»	13	2	»	10	611	
Vollhynie. . . . .	1	11	1	13	1,090	1	»	»	»	»	452	18	1,561	
Orenbourg. . . . .	1	10	»	11	299	»	»	»	»	6	»	»	315	
TOTAUX. . . . .	42	427	34	503	24,535	364	4	100	208	60	1,064	358	135	25,730

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

415

## TABLEAU STATISTIQUE DES COUVENTS EN 1836.

ÉPARCHIES.	COUVENTS D'HOMMES.								MONASTÈRES DE FEMMES.							
	COUVENTS.		MOINES.			LAIQ.	Couvents non salariés ou hermitages	Moines.	COU- VENTS	RELIGIEUSES.			SOEURS.	Couvents non salariés.	Religieuses.	
	Résidences épiscopales.	Nombre fixé par l'Etat.	Nombre fixé par l'Etat.	Nombre réel.	Déficit.	Ou savants.				Nombre fixé par l'Etat.	Nombre fixé par l'Etat.	Nombre réel.	Déficit.			Ou aspirantes.
Kieff. . . . .	1	5	130	69	61	108	10	61	1	72	64	8	29	2	60	
Novogorod. . . . .	1	15	334	220	114	185	6	64	6	167	142	25	323	»	»	
Moscou. . . . .	1	15	516	163	353	99	9	185	11	630	292	338	364	»	»	
Saint-Pétersbourg. . . . .	1	4	123	108	15	53	3	19	1	17	15	2	16	»	»	
Casan. . . . .	1	7	124	75	49	83	6	26	2	69	54	15	88	»	»	
Astrakhan. . . . .	1	1	30	11	19	2	3	14	1	17	17	»	30	»	»	
Tobolsk. . . . .	1	5	79	34	45	4	»	»	1	17	5	12	45	»	»	
Yaroslaïf. . . . .	1	7	124	93	31	49	7	71	4	68	60	8	305	»	»	
Tver. . . . .	1	7	129	90	39	62	9	71	4	78	78	»	267	»	»	
Pskow. . . . .	1	7	120	95	25	13	1	28	3	51	50	1	15	»	»	
Riasan. . . . .	1	5	79	53	26	37	6	35	3	51	60	»	109	»	»	
Catherinoslaïf. . . . .	1	2	53	37	16	6	2	24		AUCUN.						
Mohileff. . . . .	1	2	39	16	23	13	4	12	2	34	34	»	25	1	19	
Tschernigoff. . . . .	1	2	167	93	74	34	»	»	4	68	63	5	17	»	»	
Minsck. . . . .	1	1	42	18	24	2	3	19	1	17	9	8	8	»	»	
Podolie. . . . .	1	2	75	25	50	34	5	23	2	34	17	17	31	»	»	

PAR SAINT BONAVENTURE

Irkoutsek . . . . .	1	5	105	27	78	11	1	1	1	17	17	»	26	»	»
Kalouga . . . . .	1	4	78	57	21	35	3	44	1	17	17	»	72	»	»
Smolensk . . . . .	1	5	84	39	45	48	4	17	2	19	26	»	208	1	484
Nijny-Novogorod .	1	4	83	55	28	33	4	20	6	49	46	3	39	1	25
Kursk . . . . .	1	4	71	62	9	52	5	103	2	34	34	»	570	»	»
Vladimir . . . . .	1	10	149	66	83	72	10	44	7	238	234	4			
Polotsk . . . . .	1	3	76	21	55	23	3	15		AUCUN.					
Vologda . . . . .	1	10	144	102	42	26	9	99	2	34	32	2	99	»	»
Toula . . . . .	1	1	21	23	»	»	2	38	2	34	31	3	86	»	»
Viatka . . . . .	1	2	43	32	11	9	1	11	2	34	32	2	2	»	»
Voronège . . . . .	1	3	76	32	44	36	4	20	1	17	17	»	91	»	»
Kostroma . . . . .	1	5	89	60	29	40	7	93	3	51	31	20	66	»	»
Arkhangel . . . . .	1	4	72	21	51	13	4	7	1	17	9	8	8	»	»
Tamboff . . . . .	1	3	50	34	16	57	4	81	1	17	21	»	115	1	55
Orel . . . . .	1	4	62	47	15	35	4	62	4	73	56	17	203	»	»
Poltava . . . . .	1	2	43	30	13	31	»	»	3	51	47	4	»	»	»
Perm . . . . .	2	3	51	40	11	21	»	»	1	101	33	68	194	»	»
Penza . . . . .	1	3	50	49	1	10	2	69	1	17	17	»	74	»	»
Saratoff . . . . .	1	2	38	33	5	17	1	8	1	17	9	8	26	»	»
Kharkoff . . . . .	1	1	28	28	»	»	»	»	1	17	17	»	»	»	»
Volhynie . . . . .	2	1	42	10	32	5	1	5	1	17	14	3	»	»	»
Orenbourg . . . . .	1	1	21	19	2	»	»	»		AUCUN.					
Simbirsk . . . . .	1	2	36	29	7	20	»	»	2	34	33	1	72	»	»
Tomsk . . . . .	1	3	45	18	27	7	»	»	1	17	10	7	13	»	»
Gronnie . . . . .	3	4	39	36	»	5	2	7		AUCUN.					
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>48</b>	<b>200</b>	<b>4,623</b>	<b>2,827</b>	<b>1,800</b>	<b>1,546</b>	<b>162</b>	<b>1,605</b>	<b>90</b>	<b>2,346</b>	<b>1,776</b>	<b>601</b>	<b>3,727</b>	<b>12</b>	<b>768</b>
<b>SOMME DE 1835.</b>	<b>48</b>	<b>197</b>	<b>4,456</b>	<b>2,822</b>	<b>1,634</b>	<b>1,343</b>	<b>163</b>	<b>1,574</b>	<b>90</b>	<b>2,351</b>	<b>2,282</b>	<b>69</b>	<b>3,250</b>	<b>11</b>	<b>879</b>
<b>SOMME DE 1837.</b>	<b>48</b>	<b>202</b>	<b>4,572</b>	<b>2,922</b>	<b>1,683</b>	<b>1,460</b>	<b>162</b>	<b>2,781</b>	<b>91</b>	<b>2,363</b>	<b>1,726</b>	<b>664</b>	<b>3,434</b>	<b>12</b>	<b>929</b>
<b>SOMME DE 1838.</b>	<b>49*</b>	<b>225</b>	<b>4,655</b>	<b>3,338</b>	<b>1,609</b>	<b>1,615</b>	<b>161</b>	<b>3,386</b>	<b>100</b>	<b>2,363</b>	<b>1,993</b>	<b>662</b>	<b>4,033</b>	<b>13</b>	<b>359</b>

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

\* Il faut remarquer que les couvents des Grecs-Unis, incorporés en 1839, sont déjà comptés comme faisant partie de l'église russe en 1838.

Kischeneff. . . . .	1	1	24	20	4	4	14	197	»	»	»	»	»	6	125
Olonetz. . . . .	1	2	48	37	11	15	3	12	1	17	10	7	9	»	»
Novotscherkask. . . . .	1	3	116	60	56	38	»	»	1	17	12	5	48	»	»
Irkoutsek. . . . .	1	5	105	27	78	11	1	1	1	17	19	»	30	»	»
Kalouga. . . . .	1	4	78	57	21	35	3	44	1	17	17	»	26	»	»
Smolensk. . . . .	1	5	84	39	45	48	4	17	2	19	26	»	72	»	»
Nijny-Novogorod. . . . .	1	4	83	55	28	33	4	20	6	49	46	3	208	1	484
Kursk. . . . .	1	4	71	62	9	52	5	103	2	34	34	»	39	1	25
Vladimir. . . . .	1	10	149	66	83	72	10	44	7	238	234	4	570	»	»
Polotsk. . . . .	1	3	76	21	55	23	3	15			AUCUN.				
Vologda. . . . .	1	10	144	102	42	26	9	99	2	34	32	2	99	»	»
Toula. . . . .	1	1	21	23	»	»	2	38	2	34	31	3	86	»	»
Viatka. . . . .	1	2	43	32	11	9	1	11	2	34	32	2	2	»	»
Voronège. . . . .	1	3	76	32	44	36	4	20	1	17	17	»	91	»	»
Kostroma. . . . .	1	5	89	60	29	40	7	93	3	51	31	20	66	»	»
Arkhangel. . . . .	1	4	72	21	51	13	4	7	1	17	9	8	8	»	»
Tamboff. . . . .	1	3	50	34	16	57	4	81	1	17	21	»	115	1	55
Orel. . . . .	1	4	62	47	15	35	4	62	4	73	56	17	203	»	»
Poltava. . . . .	1	2	43	30	13	31	»	»	3	51	47	4	»	»	»
Perm. . . . .	2	3	51	40	11	21	»	»	1	101	33	68	194	»	»
Penza. . . . .	1	3	50	49	1	10	2	69	1	17	17	»	74	»	»
Saratoff. . . . .	1	2	38	33	5	17	1	8	1	17	9	8	26	»	»
Kharkoff. . . . .	1	1	28	28	»	»	»	»	1	17	17	»	»	»	»
Volhynie. . . . .	2	1	42	10	32	5	1	5	1	17	14	3	»	»	»
Orenbourg. . . . .	1	1	21	19	2	»	»	»			AUCUN.				
Simbirsk. . . . .	1	2	36	29	7	20	»	»	2	34	33	1	72	»	»
Tomsk. . . . .	1	3	45	18	27	7	»	»	1	17	10	7	13	»	»
Grounie. . . . .	3	4	39	36		5	2	7			AUCUN.				
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>48</b>	<b>200</b>	<b>4,623</b>	<b>2,827</b>	<b>1,800</b>	<b>1,546</b>	<b>162</b>	<b>1,605</b>	<b>90</b>	<b>2,346</b>	<b>1,776</b>	<b>601</b>	<b>3,727</b>	<b>12</b>	<b>768</b>
<b>SOMME DE 1835. . . . .</b>	<b>48</b>	<b>197</b>	<b>4,456</b>	<b>2,822</b>	<b>1,634</b>	<b>1,343</b>	<b>163</b>	<b>1,574</b>	<b>90</b>	<b>2,351</b>	<b>2,282</b>	<b>69</b>	<b>3,250</b>	<b>11</b>	<b>879</b>
<b>SOMME DE 1837. . . . .</b>	<b>48</b>	<b>202</b>	<b>4,572</b>	<b>2,922</b>	<b>1,683</b>	<b>1,460</b>	<b>162</b>	<b>2,781</b>	<b>91</b>	<b>2,363</b>	<b>1,726</b>	<b>664</b>	<b>3,434</b>	<b>12</b>	<b>929</b>
<b>SOMME DE 1838. . . . .</b>	<b>49*</b>	<b>225</b>	<b>4,655</b>	<b>3,338</b>	<b>1,609</b>	<b>1,615</b>	<b>161</b>	<b>3,386</b>	<b>100</b>	<b>2,363</b>	<b>1,993</b>	<b>662</b>	<b>4,033</b>	<b>13</b>	<b>359</b>

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

417

\* Il faut remarquer que les couvents des Grecs-Unis, incorporés en 1839, sont déjà comptés comme faisant partie de l'église russe en 1838.

TABLEAU STATISTIQUE DU CLERGÉ SÉCULIER EN 1837.

N° 10.

	NOMBRE FIXÉ PAR L'ÉTAT.				NOMBRE RÉEL.				HORS DE SERVICE POUR CAUSE D'ÂGE OU D'INFIRMITÉS			
	Protopopes.	Popes.	Diacres.	Clercs.	Protopopes.	Popes.	Diacres.	Clercs.	Protopopes.	Popes.	Diacr's.	Clercs.
	Dépendant du bureau synodal de Moscou.	2	12	9	97	2	11	6	91	»	»	»
EPARCHIES.												
Kief. . . . .	13	1,394	685	2,799	8	1,250	395	1,300	4	55	7	217
Novogorod. . . . .	14	713	298	1,464	14	619	297	1,415	»	43	20	132
Moscou. . . . .	14	1,284	669	2,572	14	1,237	637	2,487	3	51	25	84
Saint-Petersbourg. . . . .	16	430	180	638	14	399	180	616	1	2	3	9
Kasan. . . . .	17	597	410	1,218	14	548	385	1,043	1	39	20	51
Astrakhan. . . . .	4	80	44	197	2	67	35	120	»	2	»	5
Tobolsk. . . . .	5	354	197	743	5	316	153	554	»	16	10	16
Yaroslaïf. . . . .	12	984	474	2,005	11	972	467	1,922	2	67	61	129
Pskow. . . . .	9	495	240	1,020	9	465	232	868	»	15	22	63
Riasan. . . . .	13	1,067	674	2,178	13	1,027	655	2,032	1	57	67	186
Tver. . . . .	13	1,164	582	2,339	4	958	546	2,147	»	76	44	225
Katherinoslaïf. . . . .	25	1,308	662	2,645	25	944	329	1,467	»	4	»	6
Mohileff. . . . .	3	383	112	794	3	350	64	430	»	15	2	12

418

L'ÉGLISE SCHISMATIQUE RUSSE.

Tschernigoff. . . . .	14	1,120	382	2,265	14	998	281	1,550	4	25	9	50
Minsk. . . . .	7	287	18	609	7	272	11	392	5	16	»	»
Podolie. . . . .	12	1,474	244	2,977	12	1,330	126	2,378	»	59	1	371
Olonetz. . . . .	5	271	97	571	3	262	91	517	1	10	2	17
Novotscherkask. . . . .	5	629	416	1,310	5	604	389	1,018	1	49	18	13
Irkoutsk. . . . .	10	313	162	653	10	282	89	517	2	13	4	25
Kalouga. . . . .	13	746	446	1,523	11	731	433	1,333	1	30	32	43
Smolensk. . . . .	12	961	639	1,965	10	706	534	1,452	1	73	52	103
Nijny-Novogorod. . . . .	19	924	578	1,868	12	897	558	1,804	1	68	45	129
Kursk. . . . .	19	1,085	606	2,207	19	1,049	571	2,011	2	12	38	182
Vladimir. . . . .	12	1,305	644	2,731	12	1,270	637	2,575	»	136	37	185
Vologda. . . . .	14	800	389	1,036	14	748	355	1,568	1	168	24	131
Polotsk. . . . .	2	164	42	354	2	152	28	255	»	4	»	6
Toula. . . . .	10	996	590	2,037	8	949	566	1,807	4	119	56	148
Viatka. . . . .	19	650	420	1,345	19	643	402	1,147	»	»	»	»
Kostroma. . . . .	13	1,159	645	2,343	13	1,010	620	2,198	2	27	60	154
Arkhangel. . . . .	8	274	87	590	8	195	67	289	1	9	1	10
Voronège. . . . .	12	910	623	1,845	12	858	600	1,569	4	84	60	72
Tamboff. . . . .	11	1,228	768	2,283	11	1,067	737	2,123	1	106	90	145
Orel. . . . .	12	1,067	671	2,154	12	1,007	622	1,953	2	63	38	97
Poltava. . . . .	16	1,305	717	2,643	16	1,123	320	1,873	1	46	15	51
Perm. . . . .	20	738	479	1,501	20	643	374	1,164	»	80	46	77
Tomsk. . . . .	6	270	146	581	6	220	99	351	»	»	»	»
Saratoff. . . . .	12	817	587	1,653	12	772	554	1,489	1	43	30	96
Penza. . . . .	12	681	480	1,400	12	672	464	1,202	2	58	28	62
Kharkoff. . . . .	19	840	411	1,577	19	781	360	1,299	4	47	18	53
Vollhynie. . . . .	13	1,123	279	2,278	13	999	74	1,186	1	68	»	227
Orenbourg. . . . .	11	433	268	848	11	389	261	747	»	9	6	15
Simbirsk. . . . .	9	745	513	1,520	9	663	471	1,362	1	10	7	25
TOTAL. . . . .	507	33,480	17,583	67,982	470	30,474	15,090	56,422	55	1,945	1,034	3,682
TOTAL DE 1836. . . . .	496	33,361	17,532	68,058	478	30,548	15,269	56,846	54	1,915	963	3,261
TOTAL DE 1838. . . . .	516	33,850	17,667	68,647	473	31,476	15,256	58,085	53	1,880	1,136	3,631
TOTAL DE 1839. . . . .	»	35,535	17,584	69,646	»	33,591	15,423	59,472	»	2,236	1,147	3,857

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

419

TABLEAU STATISTIQUE DES CONVERSIONS A L'ÉGLISE RUSSE EN 1837.

N° II.

ÉPARCHIES.	DES CONFESSIONS CHRÉTIENNES.				DES SECTAIRES DE L'ÉGLISE RUSSE.						DES NON-CHRÉTIENS.			TOTAL.
	Ruthéniens-unis.	Catholiques latins.	Protestants.	TOTAL.	Avec sacerdoce.	Sans sacerdoce.	Donkobrsk.	TOTAL.	Convertis sans conditions.	Convertis sans conditions.	Juifs.	Mahométans.	Genils.	
Kieff. . . . .	»	20	2	22	1	»	»	1	»	1	12	»	»	35
Novogorod. . . . .	3	12	10	25	1	117	1	119	1	120	6	»	»	151
Moscou. . . . .	»	17	15	32	44	61	1	106	32	138	48	3	»	221
Saint-Petersbourg.	»	19	96	115	»	27	»	27	15	42	14	1	»	172
Kasan. . . . .	»	8	7	15	4	59	»	63	»	63	41	34	43	196
Astrakhan. . . . .	»	1	»	1	14	18	2	34	»	34	»	6	12	53
Tobolsk. . . . .	»	6	11	17	AUTRES SECTES.			891	1,300	2,191	1	9	»	2,218
Yaroslaff. . . . .	»	7	1	8	28	22	»	50	»	50	1	»	»	59
Pskow. . . . .	41	17	12	100	»	240	»	240	40	280	11	1	»	392
Riasan. . . . .	»	3	2	5	1	10	»	11	»	11	4	1	»	21
Twer. . . . .	»	8	3	11	37	64	»	101	2	103	»	»	»	114
Katherinoslaff. . . . .	»	2	2	4	»	»	1	1	»	1	9	1	»	15
Mohileff. . . . .	9,255	364	»	9,819	2	»	»	2	1	2	16	»	»	9,637
Tschernigoff. . . . .	»	5	»	5	»	6	»	6	»	»	4	»	»	15
Podolie. . . . .	11	282	2	295	»	»	»	»	»	»	10	»	»	305
Kischeneff. . . . .	»	14	2	16	»	»	»	»	»	»	8	1	»	25
Minsk. . . . .	9,127	200	5	9,332	12	»	»	12	»	12	4	1	»	9,349
Olonetz. . . . .	»	4	1	5	»	809	»	809	»	809	»	»	»	814

420 L'ÉGLISE SCHISMATIQUE RUSSE.

Novotscherkask. . . . .	»	4	7	11	»	43	3	46	»	46	2	74	53	136
Irkoutsk. . . . .	»	9	2	11	10	»	5	15	»	19	6	12	7	107
Kalouga. . . . .	»	13	3	16	20	»	»	20	11	31	1	»	»	48
Kerson. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Smolensk. . . . .	20	25	5	50	2,127	»	»	2,127	»	2,127	2	1	»	2,180
Nijny-Novogorod. . . . .	»	1	5	6	AUTRES SECTES.			17	22	39	3	2	»	50
Kursk. . . . .	»	5	2	7	AUTRES SECTES.			295	382	677	»	»	»	684
Vladimir. . . . .	»	2	1	3	3	19	9	31	»	31	2	»	»	36
Polotsk. . . . .	978	118	10	1,106	151	44	»	195	171	366	9	2	»	1,483
Vologda. . . . .	9	»	1	10	»	8	1	9	»	9	3	1	»	23
Viatka. . . . .	»	»	»	»	AUTRES SECTES.			883	1,556	2,439	»	»	»	2,439
Toula. . . . .	»	5	»	5	»	»	»	»	2	2	1	1	»	9
Varonège. . . . .	»	5	8	13	8	»	4	12	»	12	69	1	»	95
Kostroma. . . . .	1	3	2	6	16	5	»	21	9	30	»	»	»	36
Arkhangel. . . . .	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	2	8	11
Tamboff. . . . .	»	8	9	17	46	17	548	611	»	611	5	1	»	634
Orel. . . . .	2	6	6	14	18	14	23	55	»	55	1	»	»	70
Poltawa. . . . .	»	2	»	2	1	»	»	»	»	»	2	»	»	4
Perm. . . . .	»	3	5	8	1,086	»	»	1,086	2,130	3,216	12	18	15	3,269
Penza. . . . .	»	»	3	3	98	»	1	99	»	99	»	1	»	103
Saratoff. . . . .	»	7	4	11	830	198	322	1,350	607	1,957	2	5	60	2,035
Kharkoff. . . . .	»	7	2	9	224	22	»	246	»	246	18	1	»	274
Volhynie. . . . .	1,487	482	7	1,976	»	»	»	»	»	»	10	1	»	1,687
Orenbourg. . . . .	»	3	2	5	16	15	2	33	357	390	2	74	13	484
Simbirsk. . . . .	»	2	6	8	209	68	21	291	»	294	8	8	15	333
Tomsk. . . . .	»	1	3	»	»	98	3	101	3,416	3,517	11	3	33	3,565
Gronie. . . . .	»	2	»	2	»	»	21	21	»	21	6	235	2,450	2,711
TOTAL. . . . .	20,935	1,796	279	22,910	5,007	1,984	969	10,040	10,053	20,093	360	490	2,701	46,554
TOTAL DE 1836. . . . .	46,777	1,957	273	49,001	3,281	1,242	1,436	7,838	30,764	38,602	322	308	2,847	91,080
TOTAL DE 1838. . . . .	6,766	1,453	429	8,648	5,131	3,448	574	9,153	14,523	23,676	585	1,361	1,314	35,584
TOTAL DE 1839. . . . .	2,120	»	378	2,498	»	»	»	11,849	7,984	19,833	351	441	3,437	25,768

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

421

TABLEAU STATISTIQUE DES CONFESSIONS ET COMMUNIONS DANS L'ÉGLISE RUSSE EN 1835.

NOM DES CLASSES.	CONFESSÉS et communiés.		CONFESSÉS et non communiés.		NON CONFESSÉS à cause de l'âge au dessous de 7 ans.		NON CONFESSÉS pour cause d'infirmi- tés ou autres motifs graves.		NON CONFESSÉS par indifférence.		TOTAL des fidèles de chaque sexe.		TOTAL des deux sexes.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
	Ecclesiastiques.	179,097	220,024	227	328	51,251	51,672	50	58	310	439	230,935	
Militaires.....	828,193	1,127,847	65,328	64,596	183,447	185,174	16,840	1,563	35,602	57,967	1,129,410	1,437,147	2,566,557
Employés.....	72,009	84,294	4,387	4,162	15,819	16,427	88	73	8,354	8,829	100,637	113,785	214,442
Nobles.....	1,252,892	1,359,158	60,768	50,634	325,669	328,489	1,345	909	68,863	60,045	1,709,537	1,799,235	3,508,772
Bourgeois.....	427,435	498,692	19,190	19,444	103,758	105,667	4,391	2,171	62,782	53,961	617,556	679,935	1,297,491
Nobles.....	836,296	902,202	29,442	28,299	196,324	197,857	3,920	1,405	58,564	51,557	1,124,546	1,181,320	2,305,866
Paysans.....	9,617,680	10,498,707	895,088	894,937	2,626,367	2,634,462	57,396	11,030	1,184,741	1,045,486	14,381,272	15,084,622	29,465,894
TOTAL.....	13,213,602	14,690,924	1,074,430	1,062,400	3,502,635	3,519,748	84,030	17,209	1,419,216	1,278,284	19,293,913	20,568,565	39,862,478

Si l'on ajoute au nombre de 39,862,478 fidèles orthodoxes de l'église russe le nombre des sectaires qu'on porte au chiffre suivant :

Hommes. . . . . 216,962  
Femmes. . . . . 262,908

On trouve pour toute l'église russe un total de. . . . . 40,342,348 âmes.

## TABLE.

### DOCUMENTS SUR LESQUELS REPOSENT CET OUVRAGE.

RELATIONS SYNODALES. . . . .	1
. Origine de l'église Russe. Établissements des métropolités. . . . .	7
. Patriarchat. . . . .	3
III. Synode. . . . .	41
IV. Les Évêques . . . . .	61
V. Clergé régulier . . . . .	70
VI. Clergé séculier . . . . .	96
VII. Le troupeau. . . . .	140
VIII. De l'esclavage. . . . .	158
IX. Sectes religieuses de l'église nationale en Russie. . . . .	208
X. Population protestante en Russie. Sa position vis-à-vis de l'église nationale. . . . .	240
XI. Instruction ecclésiastique. . . . .	260
XII. Missions de l'église Russe. . . . .	306
XIII. Affaires étrangères de l'église Russe avec les communions orientales . . . . .	322
XIV. Incorporation de l'église Ruthénienne-catholique avec l'église nationale Russe. . . . .	326

### PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1 <sup>er</sup> . Bulle de Grégoire XVI contre la traite des nègres. . . . .	355
N° 2. Lettre de Pierre-le-Grand au patriarche de Constantinople. . . . .	359
N° 3. Lettre du patriarche de Constantinople au synode Russe. . . . .	361
N° 4. Lettre du même au clergé Russe. . . . .	362
N° 5. Déclaration de la profession de l'église grecque orientale en 1723. . . . .	363

N° 6. Extraits des relations synodales des années 1836, 1837, 1838 et 1839, au sujet de l'incorporation violente des Ruthéniens unis à l'église Russe. . . . .	394
N° 7. Tableau statistique de la population de la Russie. . . . .	405
Tableau statistique de la population de la Russie en 1836, d'après les renseignements du ministre des finances. . . . .	409
N° 8. Tableau statistique des églises en 1836. . . . .	414
N° 9. Tableau statistique des couvents en 1836. . . . .	416
N° 10. Tableau statistique du clergé séculier en 1837. . . . .	418
N° 11. Tableau statistique des conversions à l'église Russe en 1837. . . . .	420
N° 12. Tableau statistique des confessions et communions dans l'église Russe en 1835. . . . .	422

FIN DE LA TABLE.

## ERRATA.

<i>Pages.</i>	<i>Lignes.</i>	<i>au lieu de :</i>	<i>lisez :</i>
XLIII	21	sacrifices	services.
LXIX	27	et in numerum Deorum	et in matrem.
XCIV	§ 14	Pologne	Bologne
CXVIII	45	Saint Jean	P. Jean
42	28	Fusdal	Susdal
43	3	Cath. II	Catherine Ière
43	26	Tolstoiz	Tolstoi
118	30	le avait	les avait
139	48	séminaires exigés	séminaires erigés
210	19	Rodolowbsky	Bogoloubsky
213	4	<i>Prawosłaconiije</i>	<i>Prawoslawniije</i>
260 <i>note</i>	4	Strahe	Strahl
262	8	Koponistensky	Kopuistensky
263	7	Flavenicky	Flawinezky
—	—	Kiëronomaque	Hiëronomaque
274	12	quatre	six
288	5	Irkurk	Irkutzk
337	13	51,961	5,961
348	16	catholiques, Allemagne,	catholiques, etc.,
—	17	sa foi monarchique,	sa foi ; monarchique,



INDEX

Introduction	1
Chapter I	10
Chapter II	20
Chapter III	30
Chapter IV	40
Chapter V	50
Chapter VI	60
Chapter VII	70
Chapter VIII	80
Chapter IX	90
Chapter X	100
Chapter XI	110
Chapter XII	120
Chapter XIII	130
Chapter XIV	140
Chapter XV	150
Chapter XVI	160
Chapter XVII	170
Chapter XVIII	180
Chapter XIX	190
Chapter XX	200
Chapter XXI	210
Chapter XXII	220
Chapter XXIII	230
Chapter XXIV	240
Chapter XXV	250
Chapter XXVI	260
Chapter XXVII	270
Chapter XXVIII	280
Chapter XXIX	290
Chapter XXX	300



**LES MÉDITATIONS  
DE LA VIE DU CHRIST.**

(LATIN ET FRANÇAIS.)

I.

W02425

260

40345  
02210

71166

A la même Librairie :

## PÈRES DE L'ÉGLISE.

Éditions conformes à celles des Bénédictins de Saint-Maur.

### OEUVRES COMPLÈTES.

**CHRYSOSTOMI** (S. Joannis) archiepiscopi Constantinopolitani Opera omnia quæ exstant, vel quæ ejus nomine circumferuntur, ad manuscriptos Gallicanos, Vaticanos, Anglicanos, Germanicosque, necnon ad Savilianam et Frontonianam editiones castigata, innumeris aucta; nova interpretatione nbi opus erat, præfationibus, notis, variis lectionibus illustrata; nova sancti Doctoris Vita, appendicibus onomastico et copiosissimis indicibus locupletata: opera et studio D. Bernardi DE MONTFAUCON, monachi Ordinis S. Benedicti et congregatione S. Mauri, operam ferentibus aliis ex eodem sodalitiõ monachis.

Éditio Parisina altera, emendata et aucta. 26 volumes grand in-8 à deux colonnes. 400 fr.

**AUGUSTINI** (S. Aurelii) Hipponensis episcopi Opera omnia, post Lovanien-sium theologorum recensionem castigata denuo ad manuscriptos codices Gallicanos, Belgicos, etc., necnon ad editiones antiquiores et castigatiores, opera et studio monachorum Ordinis sancti Benedicti et congregatione S. Mauri.

Éditio Parisina altera, emendata et aucta. 22 volumes grand in-8 à deux colonnes. 200 fr.

**BASILII** (sancti) Cæsarea Cappadocie archiepiscopi Opera omnia quæ exstant, vel quæ ejus nomine circumferuntur, ad manuscriptos codices Gallicanos, Vaticanos, Florentinos et Anglicos, necnon ad antiquiores editiones castigata, multis aucta; nova interpretatione, criticis præfationibus, notis, variis lectionibus illustrata, nova sancti Doctoris Vita et copiosissimis indicibus locupletata: opera et studio monachorum Ordinis sancti Benedicti et congregatione S. Mauri.

Éditio Parisina altera, emendata et aucta. 6 volumes grand in-8 à deux colonnes. 80 fr.

**BERNARDI** (sancti) abbatis Clara-Vallensis Opera omnia, post Horstium denuo recognita, repurgata, et in meliorem digesta ordinem, necnon novis præfationibus, admonitionibus, notis et observationibus, indicibusque copiosissimis locupletata et illustrata, curis D. Joannis MABILLON, presbyteri et monachi Benedictini et congregatione S. Mauri.

Éditio quarta, emendata et aucta. 4 vol. grand in-8 à deux colonnes. 44 fr.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Biblioteka Główna UMK



300022339274